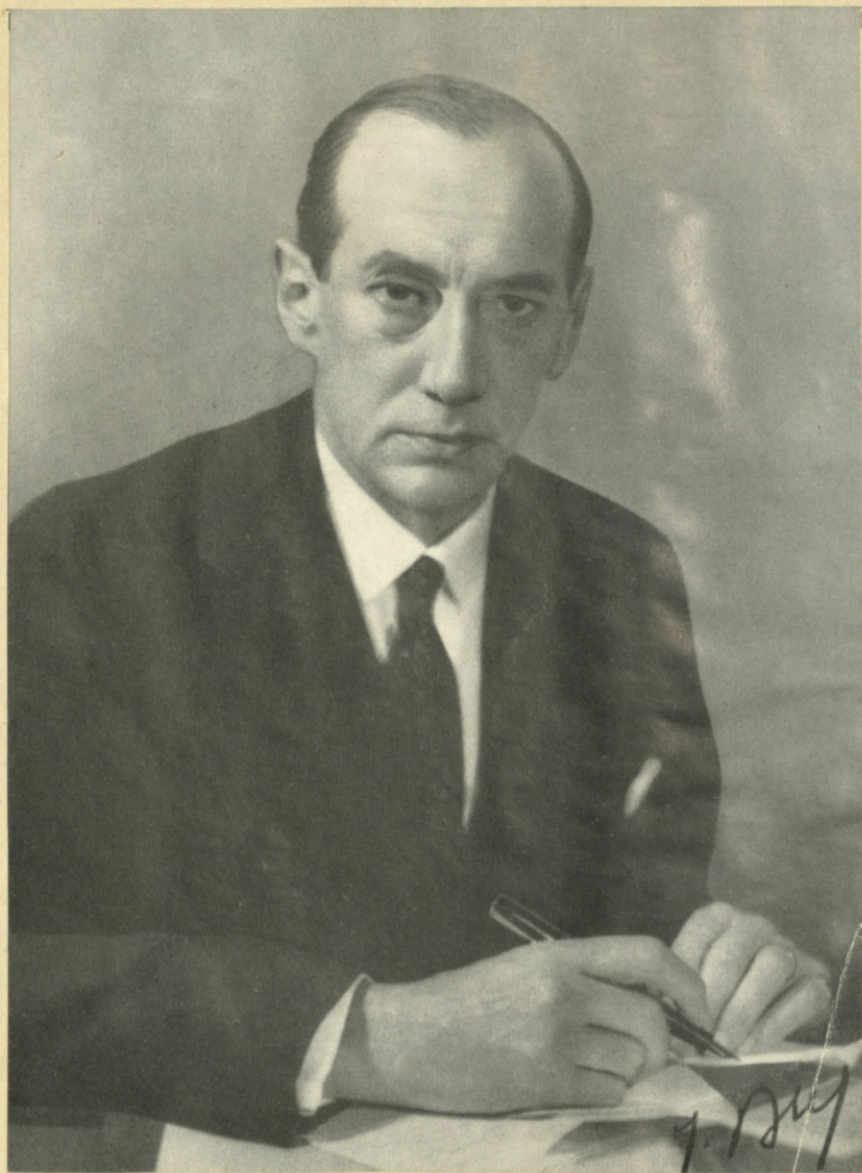


DERNIER RAPPORT  
POLITIQUE POLONAISE  
1926 - 1939



T. BECK  
DER

Inwentaryzacja

# COLONEL JOSEPH BECK

*dernier rapport*

## POLITIQUE POLONAISE 1926 - 1939

~~WOJSKO POLSKIE  
Sztab Generalny  
Biblioteka  
Nr. 22831~~

Inwentaryzacja  
1954

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI  
ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE, NEUCHÂTEL  
OFFICE DE PUBLICITÉ, S.A., 16, RUE MARCO, BRUXELLES

WOJSKO POLSKIE  
Sztab Generalny

## NOTE DES ÉDITEURS

Le caractère particulier des textes du colonel Beck constituant le présent ouvrage, ainsi qu'il ressort de la préface du comte M. Łubieński, a créé un certain nombre de difficultés pour l'établissement du texte de l'édition française, la première à voir le jour. Un comité de rédaction, composé de

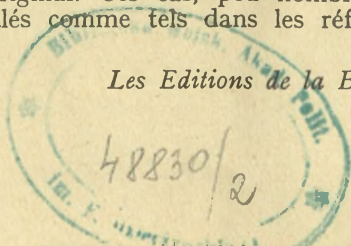
Madame E. Joseph BECK,  
du comte Michel ŁUBIEŃSKI,  
de M. Lasdislas POBÓG-MALINOWSKI et  
du colonel Thadée SCHAETZEL,

s'est occupé en dernière instance de toutes les questions ayant trait au sens exact du texte et à la fidélité de la traduction, ainsi que de l'établissement de l'important appareil critique (notes et appendice). La rédaction des notes et des commentaires de l'appendice est due à MM. L. Pobóg-Malinowski et T. Schaetzel.

La traduction elle-même est l'œuvre collective de plusieurs traducteurs, travaillant sous la direction du comité de rédaction, la mise au point définitive ayant été faite par les soins des Editions de la Baconnière en étroit contact avec le comité de rédaction.

A la demande des Editions de la Baconnière, le comité de rédaction a accepté de donner, de certains documents tirés du *Livre Blanc polonais* où ils figurent déjà en version française, une traduction nouvelle, soigneusement revue d'après le texte original. Ces cas, peu nombreux, sont expressément signalés comme tels dans les références.

*Les Editions de la Baconnière.*



REPRODUCTION PARTIELLE OU TOTALE INTERDITE.  
TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LA TRADUCTION,  
L'ADAPTATION OU LA REPRODUCTION DE LA PRÉ-  
SENTE ÉDITION FRANÇAISE PAR LES ÉDITIONS DE  
LA BACONNIÈRE A BOUDRY (SUISSE).

## PRÉFACE

C'est en Pologne, le 1<sup>er</sup> septembre 1939, que la seconde guerre mondiale du XX<sup>e</sup> siècle, le plus grand cataclysme des temps modernes, a commencé. Ce simple fait suffit à démontrer l'intérêt essentiel qui s'attache à la connaissance exacte de la politique polonaise dans les années et les mois qui précédèrent le conflit et, en particulier, à la mise dans le domaine public des relations qu'ont pu ou peuvent encore en donner les responsables de cette politique.

Le colonel Joseph Beck, qui fut ministre des Affaires étrangères de Pologne sans interruption au cours des sept dernières années de la paix, n'a pas laissé de textes définitivement mis au point par lui-même en vue d'une publication. Non pas que l'intention de dire ce qu'il savait et d'exposer les raisons qui avaient incité la Pologne à choisir telle politique plutôt que telle autre lui ait manqué. Mais les conditions de son internement en Roumanie d'abord, après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne et la Russie soviétique, puis la maladie et la mort, l'ont empêché de mener à bien une tâche qui lui tenait très à cœur et pour l'accomplissement de laquelle il procéda, dès qu'il en eut la possibilité, à des travaux préparatoires.

Les textes que nous publions aujourd'hui sous sa signature sont le fruit de ces travaux préparatoires. Les deux premiers, en particulier, notes préliminaires dictées au début de son internement, avaient été conçus par l'auteur comme une sorte d'aide-mémoire personnel, dont il se proposait de se servir plus tard, lorsqu'il mettrait à exécution son projet d'écrire soit un ouvrage général sur la politique européenne de l'entre-deux-guerres, soit une série d'articles sur le même sujet pour l'un des grands journaux politiques de l'étranger.

Le caractère « provisoire » de ces textes n'en diminue cependant pas la valeur essentielle. Il est vrai qu'on peut leur découvrir certains défauts inhérents à la manière dont ils furent constitués. On y trouve, par endroits, des longueurs qui paraîtraient surprenantes dans un

ouvrage définitivement mis au point pour l'impression, et il arrive que certains passages, interrompus pour une raison quelconque, soient restés inachevés. De même, il est des sujets qui reviennent à plusieurs reprises, tandis que d'autres manquent complètement. Pour ce qui est de ces derniers, on est en droit de penser que l'auteur en avait un souvenir suffisamment précis pour se dispenser de rappeler, dans ses notes préliminaires, les faits qui s'y rapportaient, ou peut-être, le sujet provisoirement omis ne se rattachant pas directement à son activité personnelle, qu'il ne voulait pas le traiter avant d'avoir pu consulter ses anciens collaborateurs, dont il était alors séparé.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas sans avoir sérieusement pesé le pour et le contre de leur publication que M<sup>me</sup> Beck, leur dépositaire, s'est décidée à livrer ces textes au public. Mais les arguments militant en faveur de la publication devaient, pour plusieurs et péremptoires raisons, l'emporter sur les scrupules que faisait naître le caractère particulier des textes.

Non seulement, en effet, il faut reconnaître que l'excellente mémoire du colonel Beck lui a permis, malgré les obstacles qui lui barraient l'accès des sources documentaires, de dicter un récit suivi et cohérent. Mais nul en outre n'était mieux à même que lui de remédier aux lacunes que les événements de la guerre ont creusées dans les archives polonaises et de donner une vue d'ensemble de la politique étrangère de la Pologne pendant les années qui aboutirent aux bouleversements de la guerre. Les historiens futurs aussi bien que tous ceux qui sérieusement s'efforcent de connaître leur temps ont de plus un droit incontestable à prendre connaissance de ce que savait et pensait des événements de l'entre-deux-guerres celui qui fut jusqu'aux premières semaines de la guerre le chef de la politique étrangère polonaise. La publication de ces textes, même imparfaits en comparaison de ce que l'auteur eût donné s'il était resté en vie, supprime un vide que rien d'autre, sans cela, ne serait en mesure de combler.

Enfin, et ce n'est peut-être pas là la moindre des raisons que ces textes ont aujourd'hui de paraître au grand jour, les publier, c'est accomplir un devoir envers leur auteur. Brusquement écarté de la vie politique active, en septembre 1939, par son internement en Roumanie, il était naturel, et légitime, que le colonel Beck tint à faire entendre sa voix une fois encore, afin de léguer à l'humanité, engagée tout entière dans une crise sanglante, ce que son expérience personnelle de la politique internationale lui avait appris. Il n'a pu, ainsi qu'il l'aurait voulu, prendre lui-même la parole dans un ouvrage mis au point avec l'exactitude qui lui était propre. Mais son message subsiste dans ses textes préparatoires, et c'est ce message, son « dernier rapport », qu'il importait de faire entendre.

*Les textes du colonel Beck, qui constituent le présent ouvrage, sont au nombre de trois, nettement distincts les uns des autres :*

*Le premier, intitulé Les Prodomes de la guerre de 1939, représente une série de notes préliminaires, dictées au cours de l'hiver 1939-40, sur les événements politiques des années 1926 à 1938, c'est-à-dire principalement ceux dont le colonel Beck eut à s'occuper, d'abord en tant que sous-secrétaire d'Etat puis en tant que ministre des Affaires étrangères de Pologne.*

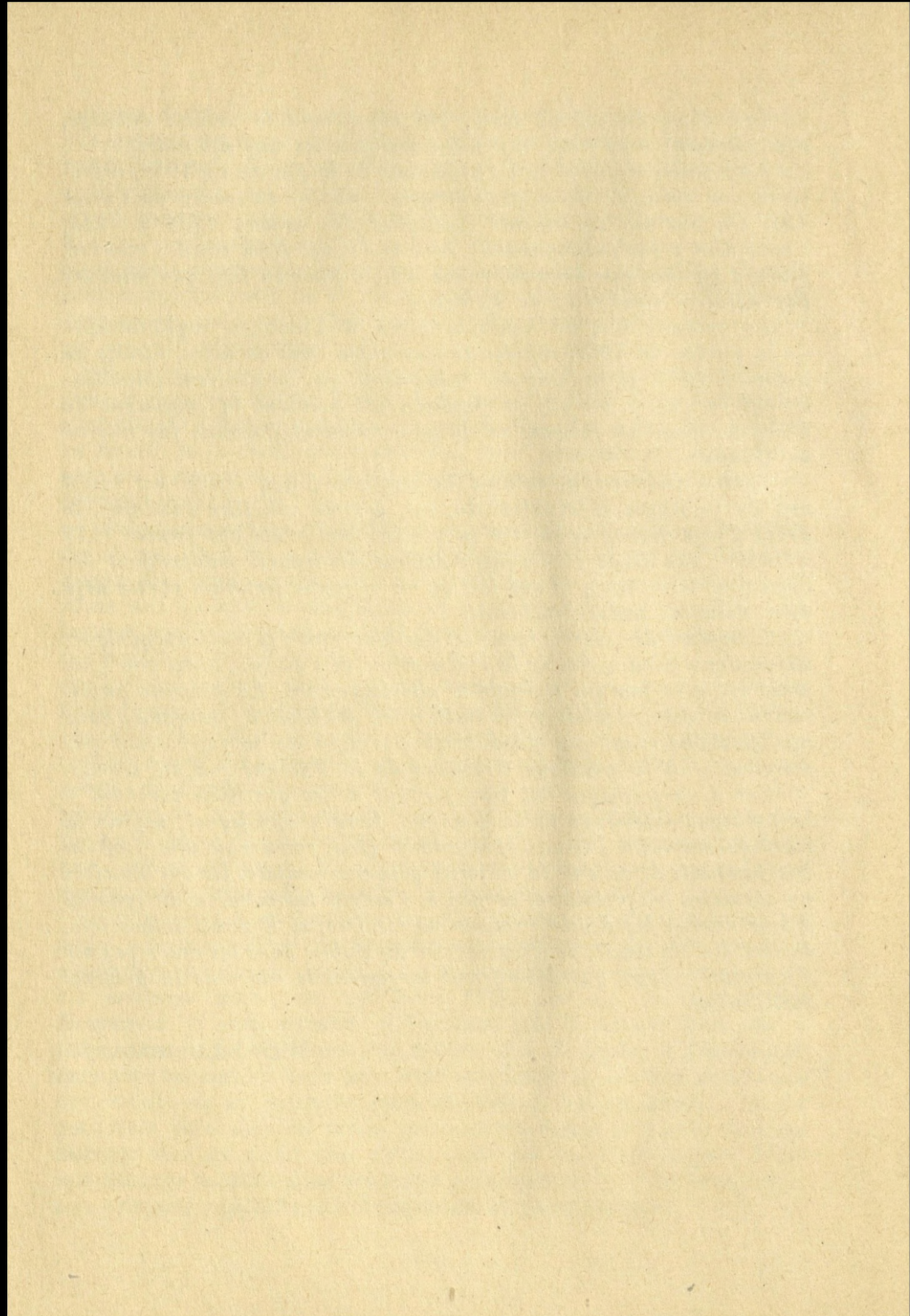
*Le second, intitulé Commentaires à l'histoire diplomatique de la guerre de 1939, représente une autre série de notes, dictées en automne 1939, et traitant des événements qui précédèrent immédiatement la guerre ou qui se produisirent pendant la campagne de Pologne, jusqu'au moment où le gouvernement polonais fut interné en Roumanie.*

*Le troisième enfin, intitulé Fragments d'une étude sur vingt ans de politique internationale, est, comme son titre l'indique, le début d'une monographie sur la vie internationale des années 1919 à 1939. Cette étude était conçue comme un travail indépendant des deux premiers textes, ce qui fait qu'on y trouve certaines choses déjà dites dans les textes précédents.*

*L'original de ces trois textes est dactylographié et comporte quelques adjonctions et retouches de la main même de l'auteur, ainsi que deux notes rédigées par lui et insérées ultérieurement. La présente publication en est la fidèle reproduction en traduction française, sans modifications, sauf que deux brefs passages ne se rapportant pas directement à la politique étrangère de la Pologne ont été écartés.*

*Ces deux passages ont trait surtout à des questions touchant à la politique intérieure de la Pologne, terrain sur lequel, depuis la mort du maréchal Pilsudski, le colonel Beck conservait une position indépendante de celle de la majorité gouvernementale. Ils ont toutefois un caractère fragmentaire, comme si l'auteur lui-même avait renoncé à leur donner les développements nécessaires, et il serait impossible, en tout état de cause, de les présenter au public sans les accompagner d'un commentaire qui déborderait largement le cadre de la présente publication.*

Michel ŁUBIEŃSKI.



## ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES

« Depuis longtemps, chaque génération de Polonais a dû à la fois guerroyer et se faire mettre en prison... Mais répéter la chose deux fois au cours de la même génération, c'est un peu trop ! »

Ce passage d'une lettre privée de Joseph Beck, écrite en 1943, exprime une des réalités caractéristiques de la vie polonaise. Depuis les partages de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, chaque génération s'est battue pour l'indépendance du pays et ses plus valeureux représentants ont fait connaissance avec la prison pour « délits politiques ». La nation se défendait contre l'extermination, l'homme s'insurgeait contre la persécution et les outrages à la dignité humaine.

La géographie, l'héritage des générations passées et le cours de l'histoire condamnent les Polonais à une vie pleine de troubles et d'aventures. Même lorsqu'un Polonais s'abstient de provoquer délibérément le destin, même lorsqu'il s'efforce de rester passivement à l'écart, le mauvais sort frappe à sa porte, l'entraîne, emporte ses proches ou brûle sa maison. En Pologne, celui qui désire jouir tout au moins du calme moral est contraint d'aller au-devant du danger pour défendre son pays et les siens.

Les régions habitées depuis des siècles par les Polonais et où ils fondèrent leur Etat continuent à être considérées plus ou moins comme des steppes où l'instinct de conquête des voisins de la Pologne peut se donner librement cours ; pour les grandes puissances, ce sont des territoires dont elles estiment pouvoir trafiquer à leur gré dès que, ce faisant, elles pensent pouvoir écarter les dangers qui les menacent directement ou s'assurer une période de paix. Les régions habitées par les autres peuples de l'Europe centrale et orientale sont dans une situation presque en tous points semblable.

La génération de Joseph Beck était en droit de penser que le cours de ce phénomène historique avait été définitivement brisé.

Il pouvait lui apparaître que la lutte victorieuse qu'elle venait de soutenir assurerait aux générations futures des conditions de vie plus normales. La dure réalité a brutalement démenti ces illusions. Le nouvel orage s'est déchaîné assez tôt pour que les mêmes hommes aient une fois de plus à reprendre la lutte pour l'existence nationale.

\* \* \*

La famille du colonel Beck, d'origine flamande, était établie en Pologne depuis très longtemps déjà. Le père du colonel avait, jeune juriste, pris part à l'activité clandestine des organisations ouvrières, ce qui lui avait valu d'être emprisonné à Varsovie, puis à Saint-Petersbourg, et d'être envoyé enfin, par le régime tsariste, en résidence surveillée à Riga. Sa mère, née Łuczkowska, était originaire de la province de Cholm, où le souvenir des persécutions endurées par l'Eglise catholique uniate, aux prises avec les autorités impériales et l'orthodoxie russe, était resté très vif.

Joseph Beck lui-même est né à Varsovie, le 4 octobre 1894. Il passa toutefois les premières années de son enfance à Riga. Vers 1900, ses parents s'établirent à Limanowa, petite ville de cette Galicie occidentale où, sous la domination autrichienne, les Polonais jouissaient de certaines libertés constitutionnelles. Ses parents faisant preuve d'un sens social très développé, leur maison devint vite un centre de rayonnement spirituel patriotique très actif.

Le jeune Beck fit ses études secondaires à Cracovie, d'où il venait passer ses vacances en famille. Ayant discerné de bonne heure dans leur fils un caractère très prononcé, ses parents ne lui imposèrent jamais une direction déterminée, mais ils laissèrent sa personnalité se développer et s'épanouir en toute indépendance.

L'école polytechnique de Lwów, où il entra ensuite, poussé par ses penchants de constructeur, ne satisfit pas ses aspirations. Il n'y resta qu'un an, puis il entra à l'*Exportakademie* de Vienne, qui lui ouvrait de plus larges possibilités. Il ne renonça pas, pour autant, à l'idée de revenir un jour à l'école polytechnique, car le travail de constructeur avait sur lui un attrait particulier.

Vienne accueillit le jeune étudiant, vif et plein de la joie de vivre, au son des valses de Strauss et des *czardas*. Beck, alors, étudie et s'amuse. Mais aussi, toutes les fois que des grèves d'étudiants troublent le cours normal de la vie universitaire, Beck est de la partie, marquant ainsi qu'il se sent solidaire de ses camarades d'étude.

Ses études à l'*Exportakademie* achevées, il vint prendre des vacances à Limanowa. C'était en 1914. Un après-midi, après une

partie de tennis à la maison de campagne d'amis de ses parents, et comme ses partenaires proposaient une nouvelle partie pour le lendemain, Beck déclara aux jeunes filles interdites : « Je ne viendrai pas, demain ; demain, je vais à la guerre. »

L'étonnement de ses compagnes de jeu fut grand. A vrai dire, la décision de s'engager comme volontaire n'eût surpris personne dans un pays indépendant. Mais, en 1914, la Pologne n'était plus et pas encore un État. Servir la Pologne signifiait donc combattre pour sa libération contre les trois puissances qui s'étaient partagé son territoire.

Cette possibilité existait grâce aux *légions* de Piłsudski.

Dès 1908, Joseph Piłsudski s'était consacré à préparer la jeunesse polonaise à la lutte armée pour la libération de la patrie. Des formations militaires semi-clandestines s'étaient constituées en Autriche, en Belgique, en France et en Suisse. Des écoles d'officiers et de sous-officiers avaient été organisées, des exercices en campagne avaient régulièrement lieu. Les autorités autrichiennes facilitaient, sur leur territoire, le développement de formations de « tireurs ». Lorsque la guerre de 1914 éclata, une de ces unités organisées par Piłsudski fut la première à franchir la frontière de la Pologne autrichienne, le 6 août, dans la région de Cracovie, abattant les poteaux-frontière qui séparaient cette partie de la Pologne des régions sous domination russe. Les formations de « tireurs » se transformèrent aussitôt en légions polonaises, lesquelles entrèrent en guerre contre la Russie.

Avant 1914, Beck n'avait pas eu de contact avec ces organisations militaires. Son engagement aux légions de Piłsudski fut le résultat d'une décision tout à fait personnelle, et non le fait d'une participation antérieure à certains groupes politiques ou à des organisations préparant la lutte armée.

Au temps de sa jeunesse, Beck ne se rattachait à aucune doctrine politique ou sociale déterminée. Cette circonstance ne fut pas sans importance dans l'évolution du futur homme d'État. Grâce à cette indépendance, sa pensée ne s'enlisera pas dans les ornières creusées par d'autres, ses réactions ne s'inspireront pas de vieilles inimitiés ou d'anciennes sympathies politiques remontant au temps de sa jeunesse. Cela lui permettra d'avoir une vue plus directe des intérêts de l'État et de la communauté internationale et fera que, dans les affaires intérieures comme dans les relations avec l'étranger, seul l'intérêt général lui dictera sa conduite.

En dehors des liens clairement définis qui uniront la Pologne à d'autres pays, Beck n'aura jamais aucune sorte de relations avec les milieux étrangers.

Il ne possédait pas non plus de fortune personnelle et n'était engagé dans aucune affaire financière ou commerciale quelconque. Cela lui assurera une entière liberté de mouvements là où très souvent les problèmes matériels empiètent sur le terrain de la politique étrangère.

\* \* \*

Le service dans les légions de Piłsudski (1914-1917) fut une bonne école pour les futurs chefs de la politique polonaise. L'ennemi était connu, l'allié restait incertain. Cela obligeait à une vigilance de tous les instants et apprenait à ne compter que sur ses propres forces.

Les légions firent la guerre aux côtés des puissances centrales. La situation, telle qu'elle se présentait alors, les y contraignait : elles se battaient contre les armées du tsar, qui occupait la majeure partie de la Pologne ; mais, décidées à sauvegarder leur caractère propre, elles ne s'en trouvaient pas moins en continuelles contestations avec l'Autriche et l'Allemagne. Elles se battaient en premier lieu pour atteindre des buts qui leur étaient propres. Cela devait fatalement aboutir à une crise grave. Elle éclata au grand jour lorsque les Allemands arrêterent Piłsudski et l'emprisonnèrent à Magdebourg, en juillet 1917. Le refus des légionnaires de prêter serment d'allégeance aux empereurs Guillaume et Charles et de se battre sur le front occidental contre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis provoqua la dissolution des légions. Ceux des légionnaires qui étaient sujets russes furent internés dans des camps spéciaux soumis à une discipline très sévère. Ceux qui étaient sujets autrichiens — c'était le cas de Beck — furent privés de leurs grades d'officiers et incorporés dans l'armée régulière. C'est ainsi que Beck se trouva affecté à un régiment hongrois. Ceux d'entre eux qui s'étaient particulièrement distingués dans la révolte contre le serment eurent leurs livrets militaires marqués de la mention *politisch verdächtig* (politiquement suspect). Tel fut notamment le cas de Beck.

Pour sa conduite dans les combats livrés par les légions en 1916, Beck fut décoré plus tard de la croix *Virtuti Militari*.

La liquidation des légions ne signifiait pas, pour les légionnaires, la fin de la lutte. En même temps qu'il avait créé des formations officielles, Piłsudski avait fondé une organisation clandestine dans les territoires occupés par les Russes. Il lui avait donné le nom d'Organisation Militaire Polonaise (abréviation polonaise : P.O.W.). Le but de cette organisation étant la lutte armée contre tous les trois occupants du territoire polonais, elle s'étendit rapidement non

seulement en Pologne, mais dans toute la Russie. Après l'effondrement du régime tsariste, un grand nombre d'officiers des légions dissoutes entrèrent à la P.O.W. dans l'Est. Beck décida, l'un des premiers, de se joindre à eux.

Passer dans la clandestinité, c'était là, pour lui, une nouvelle décision d'un caractère capital. Il lui fallut, dès lors, se consacrer à un travail totalement étranger à ses penchants et à ses goûts. La conspiration, la réserve, la nécessité de se perdre dans la foule, tout cela était contraire au naturel d'un homme qui aimait par-dessus tout la lutte ouverte et franche. Et pourtant, il sut passer à travers les mailles du filet des postes autrichiens et bolcheviks et, de Galicie, gagner l'Ukraine déguisé en cocher accompagnant un prêtre qui portait le viatique à un malade. Et ce fut au presbytère d'un curé mourant du typhus qu'il put se reposer pour la première fois en sécurité, après avoir traversé la ligne de démarcation.

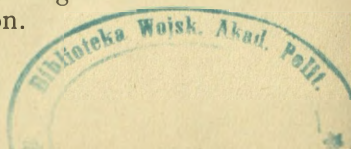
Une des tâches qui lui furent dévolues comme membre de la P.O.W. consistait à faire passer les soldats polonais en service dans l'armée rouge dans les formations polonaises qui se constituaient au Kouban, en Sibérie et en Mourmanie. Beck accomplissait cette mission en se donnant pour un colonel de l'armée rouge, à Orel, ce qu'il fit jusqu'au moment où la Tchéka (la N.K.V.D. d'alors) fut sur le point de l'arrêter.

C'est à cette époque aussi que Beck eut à remplir sa première mission diplomatique. La P.O.W., qui comptait déjà à son actif dans la lutte clandestine contre l'Allemagne d'importants succès, tels que la destruction de ponts et de dépôts de munitions, la fourniture de renseignements exacts sur les mouvements des troupes ennemies, entra officiellement en contact avec la mission alliée installée à Jassy, en vue d'une collaboration militaire et politique. La délégation qu'elle envoya dans cette ville était composée du colonel Rydz-Śmigły, le futur maréchal et généralissime, de Michel Sokolnicki, le futur ambassadeur, et de Joseph Beck.

Le 10 novembre, Piłsudski, relâché de sa prison de Magdebourg grâce à la révolution allemande, rentra à Varsovie. Le pouvoir suprême passa entre ses mains : il devint chef de l'Etat et généralissime.

Après 120 ans de domination étrangère, la Pologne recouvrait son indépendance.

Dans les premiers jours de novembre, Beck avait reçu l'ordre de rentrer en Pologne. Profitant du chaos qui régnait en Ukraine après l'effondrement de l'Allemagne, il réussit à rejoindre Cholm, où il se présenta au général Rydz-Śmigły, qui organisait alors le secteur volhynien du front oriental en formation.



« Partant de Płoskirów avec Hildt, écrit Beck dans ses souvenirs, nous prîmes la direction de Dubno-Kowel. Nous voyagions, si l'on peut dire, tantôt dans le wagon, tantôt sur le toit du wagon... Depuis longtemps nous n'avions plus de pièces d'identité, ou plutôt il nous en restait deux : un browning et les derniers des roubles russes, ukrainiens et allemands dont on nous avait approvisionnés à Odessa.

» Nous fûmes dépouillés de nos 20 derniers roubles par une patrouille allemande, non loin de Kowel. Invité à présenter mes papiers d'identité, inexistantes, j'hésitai si je devais commencer par brandir mon revolver ou exhiber l'argent qui me restait. J'ai donné l'argent, et cela a suffi...

» Par une nuit glaciale, nous atteignîmes enfin la Pologne. »  
C'était le 11 novembre 1918.

\* \* \*

En vertu de l'accord que Piłsudski, en tant que généralissime, avait conclu avec le *Soldatenrat* de l'Est, les troupes allemandes de Russie et d'Ukraine devaient se retirer en direction du nord-ouest, vers la Prusse orientale. Au-delà de cette ligne de retraite des Allemands, certaines villes comme Wilno, Minsk et d'autres localités se trouvèrent coupées de l'armée polonaise. Des formations d'autodéfense s'y constituèrent et prirent en mains les pouvoirs locaux. Menacées de désarmement par les forces révolutionnaires soviétiques, elles furent obligées soit de passer dans la clandestinité, soit de se frayer un chemin vers l'Ouest.

Le premier engagement entre les troupes polonaises et l'armée rouge eut lieu au printemps de 1919, dans la région de Brześć (Brest-Litovsk). La guerre ne fut déclarée officiellement ni d'un côté ni de l'autre. A l'Est, la Pologne se battait pour obtenir une frontière qui lui garantît sa sécurité et pour permettre aux peuples voisins, dominés jusque-là par la Russie tsariste, d'organiser leur vie selon la volonté de leurs populations. La Russie soviétique, de son côté, entraînait dans la lutte dans le but d'étendre la révolution communiste au monde entier.

Dans le courant de l'année 1919, l'armée polonaise atteignit la Bérézina. Le plan de campagne dressé en février 1920 par l'état-major général de l'armée rouge prévoyait, pour la fin avril, une attaque contre le plus puissant des voisins occidentaux de la Russie, autrement dit contre la Pologne. L'offensive polonaise déclenchée en mai en Ukraine, avec le concours de l'armée ukrainienne alliée, rompit le secteur méridional du front soviétique et retarda ainsi

l'attaque de l'armée rouge contre la Pologne et la Lettonie dans le secteur nord du front.

Après avoir essuyé des revers qui l'obligèrent à se retirer jusque sous les murs de Varsovie, l'armée polonaise remporta deux victoires décisives, l'une sur la Vistule, en août 1920, et l'autre sur le Niémen, en novembre de la même année.

En 1919, Beck commandait une batterie d'artillerie à cheval, dans un secteur de Volhynie. C'est de là qu'il fut appelé au service de l'état-major du Q.G. de l'armée. Au cours de l'offensive sur le Niémen, il eut pour la première fois l'occasion de travailler dans l'entourage immédiat du généralissime Joseph Piłsudski.

Il fit partie ensuite des missions politiques et militaires envoyées à Bucarest, Budapest et Bruxelles, mais ce n'était que le prélude à une tâche plus importante, qui lui fut bientôt confiée par le Maréchal : les fonctions d'attaché militaire auprès de la légation de Pologne à Paris, au lendemain de la signature de l'alliance politique et de la convention militaire polono-française de 1921.

Il remplit ces fonctions de janvier 1922 jusqu'à l'automne de 1923.

Piłsudski attachait une grande importance à l'alliance et à la coopération militaire avec la France. Il désirait établir des relations étroites, basées sur la compréhension mutuelle des intérêts de chacune des parties, et souhaitait une coopération intime des deux pays. En France, tout le monde n'envisageait pourtant pas les relations franco-polonaises sous le même jour que des personnalités aussi éminentes que Millerand et Barthou. Les engagements pris par la France envers la Pologne en 1921 comptaient de sérieux adversaires, dont le maréchal Foch. Certains milieux ne considéraient la Pologne et les Etats de la Petite Entente que comme des instruments de la politique française. On ne se servait point alors du terme de « satellite », mais l'idée que ce mot suggère n'était pas étrangère à certains milieux français. Depuis l'époque napoléonienne, les liens d'amitié permanente qui unissaient les deux peuples avaient imprimé dans l'esprit des Français la tradition de la « Pologne malheureuse ». Il s'agissait de faire connaître aux Français une autre Pologne et de les amener, par une activité inlassable et une grande fermeté de caractère, à adopter à l'égard de la Pologne une attitude différente. Certains Polonais, trop flexibles, étaient un obstacle à cette action.

Le maréchal Piłsudski se montra très satisfait de la façon dont Beck s'acquitta de sa tâche. Mais, pour les mêmes raisons, le souvenir de sa mission d'attaché militaire à Paris ne manqua pas de grever d'une lourde hypothèque les relations du futur ministre des Affaires étrangères avec certains milieux français.

Personnellement, Beck garda de son séjour en France un sentiment d'amitié sincère pour ce pays et ses habitants. Le tempérament des Français, leur esprit, leur mentalité, lui plaisaient. Dans les souvenirs qu'il a consacrés à la mémoire de son plus grand ami, le général Wieniawa-Długoszowski, qui avait habité Paris dans sa jeunesse, Beck écrit : « Il ne pouvait pas ne pas se sentir à l'aise dans une ville où tout homme désireux de puiser aux sources de la science et de la civilisation trouve des richesses inépuisables ; dans une ville où, même en cas de querelle grave, il y a toujours moyen d'amener une détente ou d'animer des débats difficiles par un bon mot ; dans une ville où l'on ne craint ni une bonne plaisanterie ni les accents pathétiques. Wieniawa devait plaire à tous dans cette ville où un homme renfrogné et silencieux qui, sortant le matin de chez lui, ne sourit pas au soleil et n'échange pas quelque propos plaisant avec ses colocataires passe aux yeux de son concierge pour un suspect. »

Quand il voulait se reposer à l'étranger, Beck n'hésitait pas : il se rendait en France.

\* \* \*

Après avoir achevé ses études à l'Ecole supérieure de guerre, en 1925, Beck fut affecté tout d'abord au bureau des opérations. Ses talents attirèrent sur lui l'attention de ses chefs. Le général Fabrycy, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre à l'époque de Piłsudski, rappelait à l'occasion que le Maréchal lui avait demandé, un jour, de choisir sur la liste des colonels brevetés ceux qui se distinguaient le plus tant par le caractère que par les talents, l'intelligence et les connaissances professionnelles. Il avait alors présenté quatre noms au Maréchal. Piłsudski en biffa deux. Le nom de Beck figurait parmi les deux qui avaient trouvé grâce à ses yeux.

Beck aurait donc pu jouer un rôle important dans l'armée, mais le Maréchal avait décidé de l'engager dans une autre voie. Ce n'était pas là une décision arbitraire. Aussitôt après les événements de mai 1926, « alors que le maréchal Piłsudski, installé dans les petites maisons, maintenant détruites, du coin de la rue Królewska, commençait son travail d'organisation... »<sup>1</sup>, le Maréchal demanda à Beck s'il voulait se consacrer à une collaboration directe avec lui. Beck n'avait pas besoin de réfléchir, mais il ne répondit pas tout de suite, considérant qu'il n'était pas convenable de réagir impulsivement dans une matière aussi grave.

---

<sup>1</sup> Voir ci-après, page 3.

Cette conversation avec le Maréchal marque dans la vie de Beck le début d'une nouvelle époque : celle où il s'est trouvé constamment et intimement mêlé à l'activité gouvernementale de Piłsudski. Il fut d'abord nommé chef de cabinet du Maréchal, qui était alors ministre de la Guerre. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1930, date à laquelle il entra dans le gouvernement créé par Piłsudski. L'importance du rôle qu'il joua effectivement durant les quatre ans où il fut chef de cabinet du Maréchal dépasse celle des fonctions qu'il exerçait officiellement. Il devint rapidement le collaborateur le plus intime du Maréchal, assurant la liaison entre lui et les plus hauts dignitaires de l'Etat. A plusieurs reprises, il fut chargé de missions concernant des affaires d'Etat de toute première importance. Piłsudski lui confiait des travaux spéciaux, il le préparait méthodiquement à un travail de premier plan et indépendant. Lorsque le Maréchal se rendit en voyage officiel à Genève et en Roumanie, Beck l'accompagna. Plusieurs années déjà avant 1930, Piłsudski avait dit au sous-secrétaire d'Etat à la Guerre : « Ne comptez pas sur Beck, vous ne l'aurez jamais. M. Beck ne fera pas carrière dans l'armée. M. Beck ira aux Affaires étrangères, pour y être chargé de responsabilités d'une haute importance. » Le 2 décembre 1930, Beck était nommé sous-secrétaire d'Etat et, le 2 novembre 1932, ministre des Affaires étrangères.

\* \* \*

Les hommes de l'envergure d'un Piłsudski ont de la peine à trouver des collaborateurs à leur convenance. Piłsudski avait sa façon propre d'envisager les choses. Il voyait plus loin, et d'une façon plus pénétrante que les autres. Il abordait de grands problèmes et poursuivait leur réalisation par des voies très personnelles. Ses décisions surprenaient souvent même son entourage immédiat. Il était difficile de pénétrer ses pensées et de comprendre sa manière d'agir. Pour beaucoup, l'autorité qui émanait de sa personne et la confiance qu'il leur inspirait remplaçaient ce manque de compréhension. Pourtant, un bon exécutant doit saisir le sens et la portée des décisions qu'il est appelé à transposer dans la réalité. D'autre part, les caractères forts ne renoncent pas volontiers à comprendre les choses par eux-mêmes, ou à avoir leurs propres idées.

Or Beck était fort capable de réalisations et d'initiatives personnelles ; son intelligence lui permit cependant de se rendre compte de la grandeur de Piłsudski, et son intégrité écartait toute considération d'ordre secondaire. C'est dans cette voie qu'il trouva la forme adéquate à donner à ses rapports avec le Maréchal. Ce qui, chez

beaucoup, n'était qu'une dévotion et une confiance aveugles, avait chez lui un caractère conscient. Beck comprenait les buts et les motifs de Piłsudski. « Il considérait que sa rencontre avec Piłsudski avait définitivement cristallisé sa conception de la vie », disait-il de Wieniawa. On peut certainement appliquer à Beck lui-même l'expression dont il se sert pour parler de son ami.

« Piłsudski, écrivait encore Beck dans les mêmes pages, ouvrait aux personnes qui travaillaient avec lui de nouveaux horizons ; il leur révélait de nouveaux problèmes... Il leur apprenait à envisager les choses et les questions sur lesquelles on avait déjà beaucoup réfléchi et dont on parlait beaucoup sous un angle différent, entièrement nouveau. Pour ceux qui saisissaient cette méthode particulière d'appréhender les choses, cela avait une influence décisive sur toute leur vie. »

Le Maréchal exprima, à plus d'une reprise, la confiance qu'il avait dans l'activité de Beck et l'estime dans laquelle il tenait son travail. Il en parlait non seulement aux Polonais, mais aussi aux représentants étrangers.

\* \* \*

Après la mort de Piłsudski, survenue le 12 mai 1935, Beck ressentit le poids de la grande responsabilité qui devait désormais peser sur lui, en l'absence d'une autorité suprême qui s'imposât à tous. On continua, il est vrai, de tenir des conférences chez le président de la République, « au Château », où l'on traitait des questions internationales les plus importantes pour le pays. Mais ces délibérations du collège des cinq plus hauts dignitaires de l'Etat ne diminuaient pas la responsabilité du chef de la politique extérieure.

Durant cette période, Beck eut à faire face à de sérieuses difficultés, qui ne se rattachaient qu'indirectement aux affaires étrangères. Une divergence de vues assez marquée se manifesta entre lui et les milieux gouvernementaux après la mort de Piłsudski. Il y allait du maintien intégral des principes qui, de l'avis de feu le Maréchal, devaient régir la conduite générale des affaires de l'Etat. Au vu de ces divergences, Beck essaya même un certain temps de se démettre de ses fonctions.

Le premier conflit se produisit quelques mois après la mort de Piłsudski, lorsque Walery Sławek, un des plus anciens et des plus intimes collaborateurs du Maréchal, fut obligé d'abandonner la présidence du Conseil des ministres. D'entente avec Sławek, Beck accepta cependant de faire partie du nouveau cabinet. Cette

décision lui fut dictée par le souci de maintenir intacte l'orientation de la politique étrangère fixée par le Maréchal et aussi d'éviter que son départ du gouvernement ne fût exploité à Berlin par les milieux qui travaillaient à envenimer les relations polono-allemandes. Dans sa politique, il pouvait compter sur l'appui du président de la République et de ses collègues de cabinet. Les divergences ne concernaient que la politique intérieure. Après un nouveau changement de cabinet, Beck, partisan dans ce cas également d'une manière différente d'observer les principes légués par le Maréchal, refusa d'adhérer, en 1938, à l'Union Nationale (O.Z.N.), organisation politique qui fut le soutien du dernier gouvernement polonais d'avant-guerre.

Dans ces conditions, la tâche du ministre des Affaires étrangères n'était pas toujours facile.

Des difficultés internationales sérieuses apparurent au fur et à mesure que la tension internationale s'aggravait. De nouveaux éléments entraient en jeu. Les masses prenaient conscience du danger qui les menaçait. L'instinct national se réveillait. Dans les situations de ce genre, les esprits les plus inflammables s'excitent. Certains milieux étrangers s'efforçaient d'accroître la tension et certains organes officiels polonais ne résistaient pas à la tentation de se laisser influencer par certains remous de l'opinion publique.

Beck ne cherchait pas la popularité. Il n'était pas insensible à la faveur de l'opinion, mais il dédaignait une popularité facile. Il savait aller contre le courant de l'opinion de ses compatriotes et des milieux internationaux, et résister à toutes sortes de pressions. Fait caractéristique : l'approbation spontanée et unanime que son discours du 5 mai 1939 rencontra dans l'opinion publique polonaise, discours dans lequel il repoussa les revendications d'Hitler, le rendit songeur. Le fait d'être le centre de l'attention générale, de recevoir des masses de télégrammes, d'être accueilli dans la rue par des marques de sympathie, provoquait chez lui un sentiment de malaise.

Et pourtant, le sort a voulu qu'au cours de sa carrière il lui fût donné d'éprouver des sentiments qui sont un rare privilège des hommes d'Etat. Le 5 mai 1939, il se confondit vraiment, en esprit, avec la volonté et le sentiment de toutes les classes de la population. Par la bouche de Joseph Beck, c'est la Pologne elle-même, ce jour-là, qui fit entendre sa voix.

Au moment décisif, devant l'attitude ferme du chef de la politique extérieure polonaise, attitude qui exprimait parfaitement et pleinement celle de la nation tout entière, Hitler se vit obligé de choisir entre deux possibilités : ou bien renoncer à de nouveaux

succès remportés sans effusion de sang, ou bien courir le risque d'un conflit mondial.

La Pologne ne céda pas aux menaces. Elle ne se laissa pas entraîner à marchander sa souveraineté et ses droits par l'appât de l'acquisition de territoires étrangers. Elle repoussa de même toute suggestion d'action commune contre la Russie soviétique. Pourtant, ces suggestions ne manquèrent pas, de la part, par exemple, de Goering, lors de ses visites en Pologne en 1935 et en 1937, ou de Ribbentrop, en 1938 et 1939. Le gouvernement polonais écarta d'emblée ces propositions, soucieux avant tout de rester fidèle au principe fondamental de sa politique, qui était de détendre les relations avec l'Allemagne et la Russie et d'éviter tout ce qui pouvait provoquer ou hâter le déclenchement d'un conflit.

\* \* \*

Lorsqu'il eut franchi la frontière polono-roumaine à Kutu, le 17 septembre 1939, le gouvernement polonais fut interné par les autorités de la Roumanie, son alliée.

Les préparatifs d'évasion de Beck commencèrent dès les premiers mois de l'internement. Il y en eut de diverses sortes. Les chances de l'entreprise devinrent réelles lorsque les milieux officiels anglais promirent leur aide. Un moment, en 1942, la promesse de l'aider à s'évader fut subordonnée à la condition qu'il s'engagerait à s'abstenir de toute activité politique lorsqu'il serait libre. Beck rejeta cette condition.

Lors d'une tentative d'évasion, Beck fut arrêté. Il tira toutefois de cette tentative un avantage d'ordre moral : il eut le sentiment d'avoir tout fait pour réagir activement contre son internement illégal.

Mais un nouvel ennemi le menaçait, invisible, insidieux, inattendu : la tuberculose, qui se déclara au cours de l'été 1942.

Beck adopta, à l'égard de sa maladie, la même attitude qu'envers ses ennemis : il lutta contre elle. A la veille de sa mort, il dit à un de ses amis qui était venu le voir : « J'ai livré ma dernière bataille. »

Il mourut le 5 juin 1944.

Quelques années auparavant, non pas qu'il eût eu le pressentiment d'une maladie mortelle, mais parce qu'il envisageait l'éventualité de sa mort, le colonel Beck avait exprimé le désir qu'en cas de décès on priât le régent Horthy de lui réserver un coin de terre hongroise où il pourrait être enterré en attendant qu'on le ramenât en Pologne.

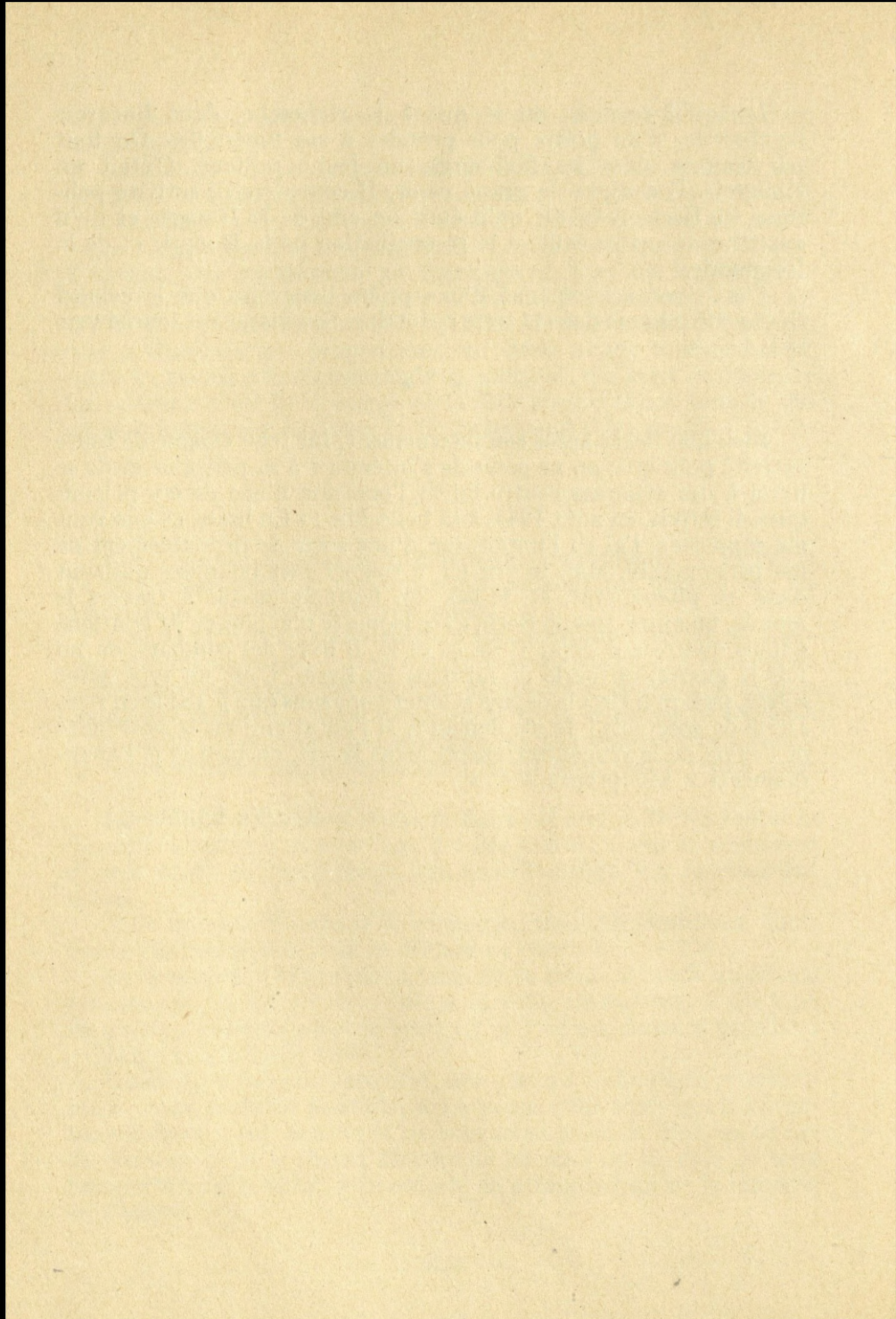
Lorsqu'il mourut, on se mit à la recherche, dans Bucarest bombardée, d'un prêtre pour présider à ses funérailles. On finit par trouver, dans les faubourgs, un jeune pasteur. C'était un Hongrois. Il accepta de grand cœur. Il connaissait l'activité politique de Beck, il savait qu'il était un ami de la Hongrie et qu'il avait beaucoup travaillé à la réconciliation de la Hongrie et de la Roumanie.

C'est donc accompagné d'une prière hongroise que le colonel Beck a été inhumé dans la terre roumaine. Son visage est tourné vers la Pologne.

\* \* \*

Bien que Beck, après son internement, fût tenu éloigné de toute activité politique, on ne cessa de s'intéresser à sa personne et de se livrer à des attaques contre lui. A l'occasion d'une de ces polémiques, il écrivit, en août 1943, à sa belle-fille : « En lisant ce que vous me rapportez, j'ai eu l'impression d'une sorte de dédoublement de ma personnalité. Moi, je suis ici, à soigner mes poumons qui sont dans un piteux état, et, là-bas, un fantôme circule à travers le monde, un autre Joseph Beck, avec lequel je n'ai plus eu de relations depuis quatre ans déjà. Il va çà et là, il livre des combats, on lui fait la guerre, on parle de lui dans les livres. C'est un type assez solide, puisqu'il circule depuis si longtemps sans que je l'aide en rien. Drôle de spectacle ! Je me demande si j'aurai un jour la possibilité et l'envie de le rencontrer encore dans la vie, ou bien si je l'abandonnerai à son propre sort. »

Thadée SCHAETZEL.



LES PRODROMES  
DE LA GUERRE DE 1939

Pour être complète, l'étude des facteurs qui, vingt ans à peine après la première guerre mondiale, ont amené une nouvelle conflagration devrait commencer par un examen serré de la période finale du conflit précédent ; elle devrait, en particulier, procéder à une analyse des moyens qui ont été mis en œuvre après 1918 pour construire la paix et la maintenir. En effet, les traités de paix conclus après la guerre de 1914-1918 contenaient sans aucun doute le germe d'une crise future ; leur application ainsi que la façon dont ils ont progressivement perdu toute valeur indiquent bien que ceux qui désiraient maintenir la paix étaient impuissants à la protéger.

Je me bornerai toutefois, dans les pages qui suivent, à un sujet plus modeste, à savoir l'étude des événements à partir du moment où il n'a plus été possible de douter que la stabilité quelque peu automatique des relations européennes, telle que les conférences de la Société des Nations à Genève avaient essayé de la créer, vacillait ; à partir du moment aussi où la continuité de la politique polonaise nous a permis, face à ces événements, de réagir.

## 1926 - 1932

Peu après le coup d'Etat de mai 1926<sup>1</sup>, alors que le maréchal Piłsudski, installé dans les petites maisons, maintenant détruites, du coin de la rue Królewska, commençait son travail d'organisation, il formula de la manière suivante ses intentions à l'égard de la situation internationale et de la tâche que devait entreprendre le ministère des Affaires étrangères au cours des années à venir :

« Tout semble indiquer que pendant cinq ans au moins il ne se produira pas en Europe de bouleversements auxquels notre Etat puisse se trouver mêlé. Nous disposons d'un peu de temps pour notre œuvre militaire et intérieure. Il n'est guère à prévoir que nous ayons à prendre des initiatives importantes. »

En dehors de cette considération de caractère général, le Maréchal tenait beaucoup à ce que le changement de régime qui venait d'avoir lieu en Pologne ne pût être interprété à l'étranger comme le point de départ d'une politique extérieure de violence et d'aventures. Ce faisant, le Maréchal pensait à la Russie, toujours ombrageuse, et aux pays de l'Europe occidentale, où une légende, entretenue surtout par ses adversaires politiques polonais, le représentait comme un « homme épris d'aventures ».

C'est au cours de l'interview accordée à Varsovie à M. Sauerwein que le Maréchal, pour la première fois, tint à expliquer ses intentions<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 1, page 305.

<sup>2</sup> Q. Comment donc concevez-vous l'organisation mondiale ? Etes-vous partisan du fascisme ?

R. Je crois qu'il ne pourrait pas s'acclimater quelque chose de semblable

Si le Maréchal se rendit à Genève pour la session du Conseil de la Société des Nations, où l'on devait discuter des relations polono-lituanienues <sup>1</sup>, c'est qu'il prenait un vif intérêt à la Lituanie, mais, de plus, à mon avis, qu'il désirait créer une atmosphère extérieure calme pour notre patrie, et également se faire une idée personnelle et approfondie de la politique européenne.

Je me rappelle que le Maréchal, qui m'avait chargé de l'accompagner et d'organiser le voyage <sup>2</sup>, me dit en souriant : « Ma femme me pousse à jouer un rôle de premier plan dans la direction de cette Société des Nations. Il est probable que d'autres l'ont incitée à le faire, mais tout cela n'est que balivernes. D'abord, nous avons suffisamment à faire dans notre pays, et ensuite cette Société des Nations ne pourra résister à une crise sérieuse. »

Les travaux de cette session du Conseil, l'action du Maréchal et ses déclarations <sup>3</sup> sont suffisamment connus, et il est inutile d'y revenir. Je ne veux insister que sur un point, à savoir les entretiens qu'il eut avec Stresemann et auxquels j'assistai en partie. Le Maréchal ouvrit ces entretiens par la déclaration suivante : « Depuis neuf ans, les relations entre la Pologne et l'Allemagne

---

en Pologne. La population est patiente, mais elle a besoin d'une confiance affectueuse en ses chefs ; elle ne supporterait pas cet emploi de la force par de petites organisations locales. Non, ce n'est pas fait pour nous !

Q. Et vis-à-vis de l'étranger, quel est votre programme ?

R. Je ne puis pas entrer dans les détails de la politique étrangère, mais ce que je puis vous dire, c'est que ma conception se résume en ce seul mot : la paix. Le pays, épuisé par la guerre, remué par des secousses intérieures, a un besoin absolu de la paix. Nous ne désirons rien, aucun changement territorial, nous voulons vivre et nous fortifier dans la paix. Par exemple — si jamais nous étions attaqués, nous saurions nous défendre. C'est dans mon caractère, c'est aussi dans le caractère de la nation polonaise.

(*Le Matin*, n° 15407, 26 mai 1926.)

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 2, page 305.

<sup>2</sup> Le colonel Beck était alors chef de cabinet du maréchal Pilsudski.

<sup>3</sup> Le maréchal Pilsudski s'était rendu à Genève en vue d'intervenir personnellement pour que cessât l'état de guerre proclamé par la Lituanie et que le Conseil donnât la preuve que la Société des Nations était effectivement capable de remplir sa mission pacificatrice. Au cours de la séance, Pilsudski, s'adressant directement au premier ministre lituanien, lui posa la question : « Monsieur Voldemaras, est-ce la paix ou la guerre ? » Ainsi interpellé, M. Voldemaras déclara qu'il n'y avait pas d'état de guerre entre la Lituanie et la Pologne, ce qui permit au Conseil d'adopter une résolution recommandant aux deux gouvernements d'entamer, aussitôt que possible, des négociations directes afin d'arriver à l'établissement de relations de nature à assurer entre les deux Etats voisins « la bonne entente... dont la paix dépend ».

ne cessent pas d'être mauvaises ; de plus, les Allemands adoptent une politique agressive. Pourtant, nous devons bien constater au bout de toutes ces années que la Pologne n'y a guère perdu et que non seulement l'Allemagne n'y a rien gagné, mais qu'elle a beaucoup nui à ses intérêts devant le tribunal des nations. Vaut-il la peine de continuer ? »

Stresemann n'essaya même pas de discuter l'exactitude de l'affirmation du Maréchal. Sa seule réponse, en dehors de quelques arguments sans valeur, fut de dire que le Maréchal avait certainement raison, puis il leva les bras dans un geste d'impuissance et ajouta que s'il essayait de faire état de ces considérations à Berlin, elles seraient utilisées par les *Geheimräte*, « ... *und wissen Sie, Herr Marschall, die Geheimräte !...* » (... et vous savez bien, Monsieur le Maréchal, les conseillers privés !...) <sup>1</sup>

A Genève, le Maréchal voyait sa thèse confirmée par deux faits : d'une part, Stresemann était encore considéré comme une sorte de criminel, et ceci même par un homme aussi conciliant que Briand ; d'autre part, l'homme d'Etat allemand supportait difficilement le rôle qu'il lui fallait jouer et se sentait mal à l'aise à Genève.

Le voyage à Genève eut sans aucun doute des conséquences heureuses puisqu'il montra que la politique étrangère de la Pologne était modérée ; mais la tentative faite en vue d'amener une détente entre Varsovie et Berlin n'eut aucun résultat qui vaille la peine d'être mentionné, si l'on excepte les efforts continus de l'éminent ministre d'Allemagne à Varsovie, M. Rauscher, esprit large et homme de bonne volonté.

Je veux ajouter tout de suite que je vois deux raisons essentielles pour expliquer cette tentative du Maréchal :

1<sup>o</sup> Le Maréchal a toujours déclaré qu'il était particulièrement utile pour un pays d'être capable de s'entendre directement avec ses voisins ; il en retire une liberté réelle pour régler toutes les autres relations internationales, et sa politique gagne en indépendance.

2<sup>o</sup> Le Maréchal estimait que le traité de Locarno était un accord fondamentalement nuisible et dangereux pour l'avenir <sup>2</sup>. Ce traité perpétuait sous une forme juridique le dangereux désé-

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n<sup>o</sup> 3, page 307.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, document n<sup>o</sup> 4, page 331.

quilibre qui existait entre l'Est et l'Ouest de l'Europe<sup>1</sup>. Le Maréchal ne trouvait pas de mots assez forts pour marquer combien il désapprouvait ce traité et il était hanté par le souci d'équilibrer les forces en présence.

Dans tout le cours de ma carrière politique, je n'ai jamais perdu de vue cette double conviction.

Avec l'autre grand voisin, la Russie, le Maréchal, après 1926, s'efforça d'éliminer les petites frictions quotidiennes et de régler les problèmes pratiques, car il ne jugeait pas que fût possible à cette époque une détente générale. En envoyant l'ambassadeur Patek, il voulait avoir à Moscou un homme qui, en tant qu'ancien avocat de procès politiques, jouissait d'un certain prestige dans les milieux révolutionnaires russes d'où provenaient la presque totalité des dirigeants du régime soviétique. Mais comme, un jour, M. Patek, venu de Moscou, terminait ainsi l'un de ses rapports oraux : « J'essaie non pas tant de régler des conflits de peu d'importance, ce qui disperserait mes efforts, mais bien plutôt d'améliorer nos relations sur le plan général », le Maréchal l'interrompt en souriant : « Voilà qui est curieux, moi j'aurais fait exactement le contraire. »<sup>2</sup>

En ce qui concerne la France<sup>3</sup> et la Roumanie<sup>4</sup>, le Maréchal cherchait à faire préciser davantage les clauses militaires de notre alliance avec ces deux pays. Dans nos pourparlers avec la France, l'on attachait la plus grande importance à la question du matériel de guerre, source de constante préoccupation pour le Maréchal. Sur ce point, avant le voyage à Genève, je fus envoyé à Paris pour m'entretenir avec le ministre de la guerre, M. Painlevé, de diverses suggestions que le Maréchal avait faites à ce sujet et qu'il voulait apparemment discuter avec M. Briand<sup>5</sup>. Ces pro-

---

<sup>1</sup> Stresemann, qui avait signé le traité de Locarno au nom de l'Allemagne, déclara explicitement, le 27 novembre 1925 : « Locarno nous conserve la Rhénanie et la possibilité de récupérer des terres allemandes à l'Est. » (*Les Papiers de Stresemann*, Paris 1932. Lettre au Dr von Keudell, du 27 novembre 1925. Vol. II, page 181.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 4, page 308.

<sup>3</sup> Cf. Appendice, documents n°s 1 et 2, pages 329 et 330.

<sup>4</sup> Cf. Appendice, document n° 3, page 330.

<sup>5</sup> Parmi les points soulevés par la Pologne au cours des négociations militaires (1927-1928) avec la France, le général Gamelin cite : « La constitution en Pologne, en temps de paix, de stocks de matériel de guerre restant propriété française. » (Général GAMELIN : *Servir*, Paris 1946. Vol. 2, page 467.)

blèmes soulevaient de nombreuses difficultés, bien que les Français eussent donné leur accord de principe.

Avec la Roumanie, nous désirions harmoniser nos plans de mobilisation et de concentration, et mettre sur pied également pendant la paix une collaboration plus étroite sur notre frontière commune et dans les régions avoisinantes. Le Maréchal se plaignait souvent des officiers de l'état-major général roumain qui avaient tendance à envisager les problèmes du point de vue théorique et à présenter des plans trop vastes, en négligeant quelque peu les questions simples et pratiques.

Il était évident que dans nos relations avec la Roumanie, nous ne pensions qu'au danger russe. Le Maréchal écartait d'emblée les autres problèmes, consacrant cependant beaucoup d'attention à une étude approfondie de notre allié roumain, surtout au cours des quelques voyages qu'il fit dans ce pays<sup>1</sup>. La solution des problèmes techniques mentionnés plus haut avançait, mais lentement et, d'une manière générale, l'opinion qu'il se faisait de la valeur de notre allié n'était guère encourageante.

D'un voyage en auto à travers la Transylvanie, le Maréchal avait gardé l'impression que le rattachement de cette province à la Roumanie était très superficiel et que l'avenir de cette union était, pour le moins, douteux.

A un certain moment, le Maréchal étudia la famille royale avec une attention qui me surprit. L'opinion du Maréchal fut tout à fait défavorable ; seul le roi Ferdinand lui avait laissé l'impression d'être un allié loyal. Qu'il me suffise de dire que le Maréchal, en jugeant l'ensemble de la famille royale, ne faisait d'exception que pour la princesse Hélène de Grèce (épouse du roi Carol).

Ces remarques fragmentaires prouvent que, somme toute, il ne se produisit aucun changement majeur dans la politique extérieure au cours de la période de cinq ans dont avait parlé le Maréchal. Même le problème lituanien, posé avec tant d'acuité et que nous avions officiellement confié à la Société des Nations, restait

---

<sup>1</sup> Le maréchal Piłsudski fit une visite officielle en Roumanie, en 1922, en sa qualité de chef de l'Etat. Il s'y rendit une seconde fois, en 1928, pour s'y reposer pendant six semaines et, enfin, il s'arrêta quelques jours à Bucarest, en 1932, alors qu'il se rendait en Egypte.

stationnaire, malgré quelques vaines tentatives de conférences (Königsberg) <sup>1</sup>.

Il nous fut donc possible de surmonter la grave crise intérieure de 1930 dans une atmosphère internationale calme.

En novembre 1930, après une période de trois mois où j'avais rempli les fonctions de vice-président du Conseil, je passai au ministère des Affaires étrangères en qualité de sous-secrétaire d'Etat ; j'eus la possibilité de procéder à une réorganisation de ce ministère et de son personnel, tâche qui m'avait été confiée d'un commun accord au cours d'une réunion tenue lors de la formation du ministère du colonel Sławek et à laquelle assistaient le Maréchal, le nouveau président du Conseil, M. Auguste Zaleski et moi-même.

Comme le Maréchal l'avait prédit en 1926, la période de « cinq ans au moins de calme » se réalisa ; mais elle ne se prolongea guère. Dès 1931, une certaine inquiétude gagna l'Europe. L'échec de la Conférence du désarmement, le marasme où était plongée la Société des Nations montraient que même l'édifice assez conventionnel des relations européennes menaçait de s'effondrer. En ce qui concerne les affaires qui nous touchaient de près, la situation à Dantzig devenait de plus en plus tendue et l'on notait une tendance manifeste à méconnaître nos droits. Par contre, la politique de Moscou semblait devenir plus modérée ; on paraissait désireux d'améliorer les relations avec les voisins immédiats de la Russie.

A la fin de l'année 1931, le Maréchal me fit savoir qu'il préférerait que je ne parte pas pour la Noël : il souhaitait que je reste pour discuter des problèmes internationaux, en profitant de l'atmosphère plus calme des vacances. C'était là un fait nouveau, car, ainsi qu'il avait été convenu, j'essayais de ne pas prendre trop d'initiatives d'ordre politique au ministère des Affaires étrangères, et seule l'absence prolongée de M. Zaleski, alors à la Conférence du désarmement à Genève, m'imposait une activité plus grande ; M. Zaleski, d'ailleurs, me confiait volontiers tous les problèmes de l'Est, dont il lui était impossible de s'occuper à Genève.

---

<sup>1</sup> En exécution de la résolution du Conseil de la Société des Nations du 10 décembre 1927, des pourparlers polono-lituanien s'engagèrent à Königsberg sous l'égide de la Société des Nations (30 mars-2 avril 1928).

Au cours des entretiens de Noël avec le Maréchal, nous reconnûmes que les fondements de la politique européenne faiblissaient encore. Ceci exigeait une vigilance plus grande, et obligeait la Pologne à adopter une attitude plus individualiste, puisqu'on pouvait de moins en moins compter sur la sécurité collective ; mais cela pouvait aussi nous offrir la possibilité de régler les « questions pendantes ». Sur la demande du Maréchal, je les classai en quatre groupes : Dantzig, le traité des minorités, la Lituanie, et la Silésie de Teschen. Le Maréchal reconnut qu'il fallait en effet leur donner une solution plus satisfaisante ; ils ne s'étaient posés que par suite d'insuffisances dans notre politique dues à la période difficile par laquelle notre patrie était passée au début.

Je fis valoir que, pour Dantzig, la principale difficulté était de ne pas nous laisser gagner de vitesse : dans les circonstances du moment, nous nous voyions presque chaque jour déposséder de certains de nos droits, et nous pouvions ainsi être placés dans une situation critique. Nous décidâmes donc que notre première ligne de conduite serait de raidir notre résistance au jour le jour, et d'envisager des actes encore plus énergiques, s'ils se révélaient inévitables<sup>1</sup>.

Le traité des minorités était un élément destructif dans nos affaires intérieures ; il fallait donc le régler en mettant le monde devant un « fait accompli », les méthodes genevoises ne laissant aucun espoir de trouver une solution calme et raisonnable. Il fallait, pour frapper, attendre le moment favorable.

Quant à nos relations avec la Lituanie, il fallait engager des négociations discrètes, en tenant compte du caractère particulièrement soupçonneux du partenaire, d'une riposte possible de Berlin et de Moscou, ainsi que de l'absence de coopération sincère de la part de nos alliés de l'ouest.

D'autre part, en ce qui concernait la Silésie, nous ne pouvions prendre de décisions importantes qu'à la faveur d'un bouleversement général<sup>2</sup>. Le Maréchal, de notoriété publique, n'avait jamais cru que l'Etat tchécoslovaque fût viable, et dès 1921, il avait accoutumé de dire qu'il y avait deux pays qui ne survivraient pas : l'Autriche et la Tchécoslovaquie ; à son avis, le seul point important était de savoir lequel disparaîtrait le premier.

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 5, page 309.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 6, page 311.

On décida, pour l'instant, d'augmenter l'aide apportée à la minorité polonaise de Silésie, dont le sentiment national avait toujours été très vif, et de consacrer des moyens plus importants à l'instruire et à l'organiser. A l'égard du gouvernement de Prague, il fallait marquer avec fermeté qu'il ne pouvait être question de détente entre Prague et Varsovie tant que le sort des Polonais dans la Silésie d'outre-Olza ne s'améliorerait pas. Toutefois, on n'aurait recours, dans ce but, ni à l'institution genevoise ni à l'intervention d'une tierce puissance. Nous décidâmes également de déconseiller à la minorité polonaise de faire appel à Genève, ou de s'unir à d'autres minorités, la coopération avec les Slovaques étant la seule qui parût souhaitable.

Ces questions une fois examinées, le Maréchal me fit comprendre à nouveau que, vu l'aggravation de la situation générale et tant que ces problèmes n'étaient pas résolus, je devais être prêt à assumer les fonctions de ministre des Affaires étrangères. Je devais en outre m'occuper personnellement de tout ce que nous entreprenions en vue d'améliorer nos relations avec la Russie soviétique.

Dès le début, nos négociations avec la Russie soviétique eurent pour but la conclusion d'un pacte de non-agression<sup>1</sup>.

Un accord de ce genre ne pouvait se faire sans négociations prolongées et sans examen approfondi, car il s'agissait d'une forme d'entente relativement nouvelle dans la vie internationale. D'autre part notre politique traditionnelle nous imposait la solidarité avec tous les voisins occidentaux de la Russie ; nous devons donc nous entendre avec tous ces Etats de structures si diverses.

---

<sup>1</sup> Par deux fois le gouvernement soviétique proposa à Varsovie la conclusion d'un accord bilatéral qui aurait placé la Pologne vis-à-vis de la Russie dans une position différente de celle des autres voisins de cette puissance. En 1925, le commissaire Tchitchérine présenta à M. Skrzyński un projet bilatéral de pacte de neutralité. Le ministre des Affaires étrangères polonais proposa d'élargir ce projet de pacte en y englobant les Etats baltes et la Roumanie. En 1928, le commissaire Litvinov proposa à son tour au ministre Zaleski la mise en vigueur immédiate des dispositions du pacte Kellogg de 1928. Le ministre des Affaires étrangères polonais adopta la même attitude que son prédécesseur en 1925. Le « protocole Litvinov » fut signé à Moscou le 9 février 1929 par l'Estonie, la Lettonie, la Pologne, la Roumanie et l'Union soviétique. La Finlande, la Lituanie et la Turquie y adhèrent plus tard. (J. STARZEWSKI, ministre plénipotentiaire : *La politique étrangère de la Pologne*, inédit.)

Dès que nous manifestâmes notre intention de conclure un accord commun, nous nous heurtâmes à l'opposition violente des Soviets à toute forme de traité collectif, à ce que Moscou appelait la méthode de la « table ronde »<sup>1</sup>. Nous réussîmes cependant à faire admettre le principe de la conclusion d'une série de traités parallèles et identiques quant au fond avec tous les Etats limitrophes.

Les réactions de ces voisins étaient très différentes d'un pays à l'autre. La Lettonie et l'Estonie désiraient surtout rester vis-à-vis de la Russie sur le même plan que nous, car elles estimaient que, même en l'absence d'accords formels, la Pologne les garantissait dans leurs rapports avec l'Est. La Finlande adhéra au projet après quelque hésitation, car elle répugnait à conclure un accord, même limité, avec la Russie.

C'est de la part de la Roumanie que vinrent les plus grandes difficultés ; c'était là chose inattendue, puisque, le problème de la Bessarabie n'ayant pas été réglé, la Roumanie aurait dû, en principe, avoir le plus d'intérêt à ce qu'un pacte de ce genre fût conclu. M. Titulesco, alors ministre des Affaires étrangères, lança même, sous on ne sait trop quelle influence, une campagne passionnée contre le pacte. Je continuai néanmoins à suivre les principes de la politique polonaise à l'Est et, sans tenir compte des manœuvres étranges de M. Titulesco, je m'efforçai d'obtenir les conditions les meilleures possible pour la Roumanie. J'essayai même à cette occasion de régler le différend concernant la Bessarabie. Après avoir conféré avec le commissaire Litvinov à la gare de Varsovie, j'obtins que M. Cadére, ministre de Roumanie en Pologne, eût un long échange de vues avec lui. Ces deux entrevues ouvraient des perspectives réelles, même sur cette question, mais tout vint se briser contre l'intransigeance inexplicable de M. Titulesco qui paralysa notre action par toute une série de déclarations. Le projet, cependant, n'était pas sans espoir, car M. Litvinov, de toute évidence, désirait conclure un pacte avec nous. J'essayai une fois de plus de faire appel personnellement à M. Titulesco par l'entre-

---

<sup>1</sup> En novembre 1922 une conférence du désarmement se réunit à Moscou avec la participation des Soviets et de leurs voisins occidentaux. L'Estonie, la Lettonie, la Pologne, la Roumanie, et même la Lituanie, qui entretenait alors des relations étroites avec l'Union soviétique, adoptèrent une attitude commune à l'égard des propositions et tendances du gouvernement russe. (J. STARZEWSKI : *op. cit.*)

mise d'un important émissaire : j'envoyai à Genève M. Schaetzel, chargé de l'aspect technique des négociations. M. Schaetzel présenta tout le problème à M. Titulesco de la manière la plus amicale et la plus franche, mais le rapport qu'il nous fit confirma que nos efforts étaient vains. M. Titulesco inventait perpétuellement de nouveaux arguments, de plus en plus bizarres, et de moins en moins sérieux <sup>1</sup>.

Si la cadence de nos négociations fut ralentie au début afin, en créant des précédents dans nos projets de textes, de permettre aux Etats baltes d'adopter une attitude identique à la nôtre, la question roumaine traîna pendant des mois, si bien qu'il fallut craindre la rupture des négociations. Cela nous força en fin de compte à poser une question catégorique à Bucarest : « oui ou non ? » Les Roumains nous répondirent qu'ils refusaient de signer, en ce qui les concernait, mais qu'ils ne voyaient aucun inconvénient, aux termes de notre traité d'alliance, à ce que la Pologne signât le pacte, d'autant que le texte spécifiait que les engagements antérieurs restaient en vigueur et que tout acte d'agression commis par l'un des signataires à l'égard d'un troisième Etat déliait l'autre signataire de ses obligations.

Ceci termina nos consultations avec les Etats voisins au sujet du pacte. Restait à en fixer le texte. Le souvenir des relations polono-soviétiques dans le passé, la méfiance des diplomates soviétiques, la minutie de l'ambassadeur Patek et du ministre Schaetzel qui négociaient pour la Pologne, créèrent des difficultés considérables au cours des négociations.

Le maréchal Pilsudski considérait à juste titre que le pacte de non-agression constituait une importante déclaration politique bien plus qu'un instrument juridique ; il se souciait donc au premier chef du respect de certains principes fondamentaux de procédure, et prêtait moins d'attention aux détails du texte. Partant de ces principes, il exigea tout d'abord qu'il n'y eût aucune contradiction avec les obligations souscrites antérieurement, que l'on prît en considération les intérêts des autres voisins de la Russie et qu'aucune définition imprécise de l'agresseur ne pût donner un avantage injuste à la Russie au détriment de ses faibles voisins. Notre collaboration avec les Etats baltes et avec la Roumanie,

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 7, page 313.

ainsi que le texte non équivoque du pacte lui-même témoignèrent de notre respect des deux premiers principes ; quant au troisième, c'est le Maréchal lui-même qui l'exprima lorsqu'il insista pour que l'inviolabilité du territoire et des frontières servît de base à toute définition de l'agresseur. Les divers articles du pacte furent rédigés conformément à ces principes ; à les juger d'après nos usages diplomatiques, ils étaient bien trop nombreux, mais la méfiance des Soviets les rendait nécessaires. Les principes essentiels une fois admis, la rédaction du texte traînait encore en longueur ; j'enjoignis donc catégoriquement aux négociateurs polonais d'abréger les pourparlers, même si cela signifiait l'abandon d'un point de droit sans grande importance ou de quelque détail de rédaction. Le pacte fut enfin signé<sup>1</sup>.

L'échange des instruments de ratification du pacte et de la convention de conciliation eut lieu en décembre 1932, alors que j'avais déjà pris les fonctions de ministre des Affaires étrangères.

L'analyse de la situation à laquelle nous avons procédé au cours de la conférence tenue chez le Maréchal à la Noël de 1931 indiquait que, des quatre problèmes dont la « revision s'imposait devant l'histoire »<sup>2</sup>, celui de Dantzig demandait des actes immédiats de notre part. Le statut de la Ville Libre de Dantzig était sans doute la création la plus bizarre et la plus compliquée du traité de Versailles. On ne pouvait s'empêcher de penser qu'il avait été établi de cette manière uniquement pour conserver une source permanente de conflit entre l'Allemagne et la Pologne, ou du moins pour réserver un moyen de marchandage, où les intérêts de la Pologne seraient sacrifiés au bénéfice de l'Allemagne. Théoriquement, la Société des Nations conservait pour elle l'autorité suprême, se réservant des prérogatives très étendues tant dans les questions de principe que dans les décisions concrètes à prendre au jour le jour. Mais on n'avait pas jugé nécessaire de donner des moyens d'exécution à cette « autorité ». Le haut-

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, document n° 5, page 332.

<sup>2</sup> Le maréchal J. Piłsudski avait publié un livre intitulé : *Correction de l'histoire*, qui faisait allusion aux problèmes intérieurs polonais. Cette phrase évoque le titre de cet ouvrage.

commissaire de la Société des Nations ne disposait que d'un secrétaire et d'une dactylo. D'une part, il prétendait contrôler l'activité de l'Etat polonais et tous les actes du Sénat de la Ville Libre, alors que, d'autre part, il ne pouvait même pas exercer son influence sur la police locale. Les décisions des divers hauts-commissaires subissaient en outre l'influence de la politique adoptée par leur propre pays d'origine ou celle des fluctuations de l'actualité politique au Conseil de la Société des Nations. Cet état de choses créait chaque jour des situations intolérables : il favorisait les machinations du gouvernement du Reich et des autorités locales de la ville, attentives uniquement à saper notre autorité et à entraver nos différentes activités. La seule clause précise du traité de Versailles<sup>1</sup> assurait « à la Pologne, sans aucune restriction, le libre usage et le service des voies d'eau, des docks, bassins, quais et autres ouvrages sur le territoire de la Ville Libre nécessaires aux importations et exportations de la Pologne ». Mais ni la Société des Nations, ni le Sénat ne l'observaient.

Afin d'essayer de donner quelque sens aux clauses du Statut, nous décidâmes de grouper nos intérêts en quatre catégories :

a) le port et son exploitation ;

b) les voies ferrées, qui nous appartenaient, et desservait non seulement Dantzig mais également Gdynia ;

c) nos intérêts douaniers, la Ville Libre étant, du point de vue douanier, comprise dans le territoire polonais ;

d) la protection des droits des ressortissants polonais à Dantzig.

Dans tous ces domaines, nous nous heurtions à une vive résistance allemande et, comme le mouvement hitlérien commençait, le haut-commissaire, qui était alors un Italien, M. Gravina, adopta une politique nettement favorable à l'Allemagne.

La Pologne se trouva alors entraînée dans une série de contestations qui furent portées soit devant la Société des Nations, soit devant le tribunal de La Haye ; indépendamment des résultats obtenus qui étaient pratiquement nuls, elles créèrent des précédents invraisemblables par la façon même dont les problèmes étaient posés. Pour ma part, alors que j'étais vice-président du Conseil en 1930, j'avais déjà essayé de convaincre le gouvernement de refuser de traiter le problème dit de « Dantzig-Gdynia », ne fût-ce

---

<sup>1</sup> Article 104, 2<sup>o</sup>.

qu'en raison de son nom. J'estimais inacceptable que la Pologne se fût laissé imposer une discussion de ce qu'elle faisait sur son propre territoire souverain et dans un port qui lui appartenait en propre. Malheureusement, la politique de la Pologne à cette époque oscillait d'un extrême à l'autre, passant du défaitisme juridique aux vaines menaces ; ou encore, elle sacrifiait de propos délibéré nos intérêts à Dantzig, en accordant des subventions au port de Gdynia, pour en développer l'activité, parfois artificiellement <sup>1</sup>.

Quelques semaines après mon entretien avec le Maréchal, je convoquai M. Strasburger, commissaire général polonais à Dantzig, et lui demandai de me présenter un rapport détaillé, en insistant pour qu'il changeât complètement de méthode. M. Strasburger me répondit qu'il réglait tout selon la loi, en utilisant tous les moyens de procédure, mais qu'à son avis la seule issue serait d'occuper Dantzig *manu militari*. Je répliquai à cela qu'il faudrait peut-être en venir là un jour, mais qu'une telle assertion, sortie de la bouche d'un commissaire général de la République de Pologne, équivalait à un *testimonium paupertatis* de la politique polonaise ; que si nous devons adopter cette manière d'agir chaque fois qu'une difficulté se présentait, il ne nous resterait plus qu'à fermer le ministère des Affaires étrangères. Après cette conversation, j'usai de mes prérogatives pour demander le renvoi de M. Strasburger, car j'estimais qu'une politique nouvelle était impossible sans hommes nouveaux.

Les seules circonstances atténuantes que l'on pût accorder au commissaire général étaient, d'une part, le chevauchement des compétences respectives des diverses autorités polonaises à Dantzig et, d'autre part, le fait que l'on envoyait le commissaire général représenter la Pologne dans les diverses contestations portées devant Genève ou La Haye, au lieu de le laisser à Dantzig rem-

---

<sup>1</sup> C'est en 1921 que commença la construction du port de Gdynia. Le mouvement de ce port passa de 10.000 tonnes pour l'année 1924 à 5.635.000 tonnes en 1932. L'essor rapide de Gdynia provoqua des plaintes du Sénat de Dantzig qui craignait une diminution de l'activité économique de la Ville Libre. Le Sénat prétendait réserver à Dantzig le monopole du commerce maritime de la Pologne. Il s'adressa au haut-commissaire de la Société des Nations pour réclamer que le développement de Gdynia fût limité ; le haut-commissaire transmit l'affaire à Genève. Mais ni la Pologne ni le Sénat de Dantzig n'acceptèrent les recommandations du Conseil de la Société des Nations.

plir son rôle d'administrateur des intérêts polonais dans la Ville Libre. D'ailleurs, pour les milieux de Varsovie, les affaires de Dantzig étaient une source de tracasseries continuelles, dont les bureaux cherchaient à se débarrasser les uns sur les autres. Parmi les candidats que je proposai pour le poste de commissaire, le Maréchal porta son choix sur M. Papée<sup>1</sup>, consul général à Königsberg, dont l'on avait remarqué les rapports sur les problèmes allemands et lituaniens, marqués d'un jugement sûr et réaliste. C'était, de plus, un homme de caractère, calme et mesuré, qui paraissait donc bien fait pour occuper ce poste difficile.

Afin de souligner d'emblée que nous entendions appliquer une politique plus ferme, nous refusâmes d'exécuter une décision du haut-commissaire, prise en violation de la législation douanière polonaise. Comme M. Gravina essayait de faire front à une tempête qu'il avait lui-même provoquée (tempête dans un verre d'eau, d'ailleurs), nous dûmes lui rappeler que les fonctions du haut-commissaire étaient d'administrer Dantzig et non pas la Pologne, et que les ministres polonais ne pouvaient reconnaître son autorité dans les affaires intérieures de leur pays. Il était plus difficile de répliquer aux décisions du Sénat, car l'on risquait dans la plupart des cas de renforcer la barrière artificielle qui, du point de vue tant économique que technique, séparait la Ville Libre du territoire de la République ; il fallait donc choisir les occasions à bon escient.

Nous étudions en même temps les moyens dont nous disposions pour poursuivre la lutte. Tout naturellement, notre attention se porta d'abord sur les Polonais résidant à Dantzig, et en premier lieu sur ceux d'entre eux qui étaient citoyens de la Ville Libre. Il s'agissait d'obtenir leur coopération. En dehors de la population urbaine, il y avait, sur le territoire de la Ville Libre, trois communes dont la population comprenait un pourcentage élevé, sinon une majorité, de Polonais. Malheureusement, le résultat des sondages fut peu encourageant. A part un petit groupe de personnalités actives, le sentiment national n'était guère développé chez la plupart de ces Polonais, qui souffraient d'un grave complexe d'infériorité vis-à-vis des Allemands et dont la conduite était surtout déterminée

---

<sup>1</sup> Plus tard, ministre plénipotentiaire à Prague et, depuis le 24 juillet 1939, ambassadeur de Pologne près le Saint-Siège, où il possède actuellement la préséance dans l'ordre de la remise des lettres de créance.

par des considérations matérielles. Il faut reconnaître, il est vrai, que ces Polonais formaient la classe la plus pauvre et menaient une vie des plus difficile. Le seul résultat dans ce domaine fut donc un regroupement de l'élément polonais et un accroissement des suffrages polonais aux élections.

Dans ces conditions, il ne nous restait plus qu'à exercer une pression de l'extérieur en faisant agir l'Etat polonais et à renforcer notre position à la Société des Nations. L'occasion se présenta vite. Le Sénat de la Ville Libre refusa de prolonger la convention dite du « port d'attache »<sup>1</sup> pour notre marine de guerre et menaça de mettre nos navires sur le même pied que ceux de toute autre puissance étrangère. En dehors des textes écrits, l'usage voulait que lorsque des navires étrangers se rendaient à Dantzig, une unité de la marine polonaise vînt dans le port pour « rendre les honneurs ». Au début de l'été, Londres annonça la visite à Dantzig de trois destroyers anglais. Le Sénat refusait encore de prolonger la convention ; j'avais, à mots couverts, laissé entendre au gouvernement britannique que le moment choisi pour cette visite n'était pas très propice, mais sans succès. Le Maréchal décida en conséquence de régler l'affaire en mettant le Sénat devant un fait accompli. Le commandant de la flotte reçut l'ordre d'amener dans le plus grand secret le destroyer polonais *Wicher*, commandé par le capitaine Morgenstern, dans la rade du port de Dantzig ; ceci devait s'effectuer dans la nuit précédant l'arrivée de la flottille britannique. Si les visites de courtoisie pouvaient avoir lieu dans la rade, le *Wicher* devait y rester ; dans le cas contraire, il entrerait dans le port et viendrait s'amarrer en face de la Westerplatte<sup>2</sup> pour bénéficier, au moins d'un côté, de la protection d'une garnison polonaise. Le Maréchal donna personnellement, et en ma présence, des instructions orales et écrites au commandant de la flotte. Le navire devait être armé en guerre et le capitaine reçut l'ordre de

---

<sup>1</sup> L'accord relatif au « port d'attache » donnait à la Pologne le droit de faire stationner dans les ports de Dantzig les unités de la marine de guerre polonaise.

<sup>2</sup> En 1924 le Conseil de la Société des Nations attribua à la Pologne les terrains de la presqu'île de Westerplatte à l'entrée du port de Dantzig, en vue d'y décharger et d'y emmagasiner du matériel de guerre importé par voie maritime. La Pologne obtint le droit d'avoir à la Westerplatte un détachement militaire de sécurité.

répondre à toute insulte au pavillon polonais en bombardant, dans la ville, le bâtiment officiel le plus proche. L'ordre contenait une définition très précise de ce que nous entendions par insulte au pavillon, afin de faciliter la décision du commandant du navire. Pour ma part, j'envoyai à M. Papée des instructions détaillées, lui enjoignant d'avertir le Sénat, immédiatement après l'entrée du navire dans le port, que toute tentative d'attaque ou d'insulte provoquerait des représailles.

Ce jour-là, la tension politique fut extrême, et elle se traduisit dans les articles de la presse européenne ; toutefois, il n'y eut pas d'incidents, et le destroyer polonais *Wicher* retourna à Gdynia, après avoir accompli sa mission. Pendant ces événements, le ministre Zaleski se trouvait à Genève. Avec l'autorisation du Maréchal, j'avais moi-même averti M. Zaleski de la démonstration projetée. Malgré cela, M. Zaleski fut fortement impressionné par la nervosité que la nouvelle de l'incident causa à Genève, et l'événement hâta, semble-t-il, sa démission, qu'il présenta en octobre 1932. En réalité, le Maréchal et le ministre s'étaient déjà entendus sur le principe d'un changement au ministère des Affaires étrangères, mais pour le début de 1933 seulement.

En pratique, l'avertissement donné à Dantzig fut utile, et eut pour résultat la signature d'une nouvelle convention sur le « port d'attache », conçue suivant des principes raisonnables.

Sur ce point particulier, nous obtînmes des résultats satisfaisants ; mais il n'était pas facile de modifier la situation de Dantzig, qui constituait pour le Reich un sujet de propagande politique. Dantzig se trouvait dans une situation particulièrement favorable pour développer son économie, le commerce maritime de la Pologne augmentant constamment ; malgré cela, la Ville Libre, comme la Prusse orientale et les entreprises allemandes en Pologne, vivait d'un chantage politique exercé tant à Berlin qu'à Varsovie ; cela lui permettait de recueillir des subventions de Berlin et en même temps de consolider sa position privilégiée dans le cadre du système économique polonais. La tentative faite alors pour appliquer les clauses du traité de Versailles relatives à l'unification des systèmes monétaires de la Pologne et de Dantzig était tout à l'avantage économique de la Ville Libre ; mais elle se heurta à des oppositions d'ordre politique, ce qui conduisit à une nouvelle contestation

devant la Société des Nations ; ce fut l'affaire « des caisses de chemins de fer »<sup>1</sup>.

Quant aux Allemands, ils poursuivaient leur politique traditionnelle d'hostilité à la Pologne, bien que l'édifice de l'Etat fût déjà profondément ébranlé par la révolution nationale-socialiste.

L'année 1932 se terminait. A Genève, la date de notre réélection au Conseil de la Société des Nations arriva et M. Zaleski traita cette question de manière très heureuse.

Il convient toutefois de rappeler que cette réélection fut précédée d'une conférence au palais du Belvédère<sup>2</sup>, au cours de laquelle nous discutâmes de ce problème avec le Maréchal. Ce dernier demanda à M. Zaleski : « Pourquoi tenez-vous à ce que nous ayons un siège au Conseil de la Société des Nations ? Ne craignez-vous pas qu'en faisant partie de cette institution, nous ne soyons entraînés dans toutes sortes d'affaires qui ne nous intéressent pas le moins du monde, et que nous ne nous fassions, par accident, des amis et des ennemis ? » M. Zaleski fut assez choqué de cette manière de présenter les choses, et il insista ; il voyait là une question de prestige, ce que je ne comprenais pas très bien ; à mon avis, notre prestige véritable avait beaucoup plus souffert des diverses discussions et contestations de Genève qu'il n'avait gagné de ce privilège assez problématique que constituait un siège à la table du Conseil.

« Eh bien, soit ! » accorda le Maréchal, sans grand enthousiasme.

Ce même problème allait se poser, mais sous une forme nouvelle, lors de l'élection qui suivit la mort du Maréchal.

A son retour de la session du Conseil, M. Zaleski demanda avec insistance à se retirer, considérant que dans ces circonstances son rôle diplomatique avait pris fin, et cela bien que le Maréchal ne cachât pas son mécontentement de voir l'événement se produire avant la date convenue. Son intention était sans doute de procéder au raidissement de la politique polonaise tout en maintenant l'ancien ministre des Affaires étrangères en fonctions, même si ce ne devait être que pour une période relativement brève.

---

<sup>1</sup> Les voies ferrées de la Ville Libre de Dantzig faisaient partie du réseau polonais. Le conflit dit « des caisses de chemins de fer » éclata à la suite d'un arrêté du ministre polonais des communications décrétant que la monnaie polonaise serait seule considérée comme légale pour le paiement des prix des billets de chemin de fer sur le territoire de la Ville Libre.

<sup>2</sup> Le palais du Belvédère était la résidence du maréchal Piłsudski.

Le Maréchal adoptait ainsi une ligne de conduite analogue à celle qu'il suivait en politique intérieure, où il attendait du premier ministre, lorsque sa mission était sur le point de prendre fin, qu'il surmontât au moins les premières difficultés de l'ère nouvelle et se montrât capable de gagner du temps.

Au cours des discussions que le Maréchal eut avec M. Zaleski et moi-même en octobre 1932, il proposa à M. Zaleski le poste d'ambassadeur de Pologne à Londres, mais le ministre insista pour quitter le service de l'Etat et, peu après, il fut nommé président du conseil d'administration de la Banque de commerce.

Ce fut donc le 2 novembre 1932 que j'assumai les fonctions de ministre des Affaires étrangères. M. Szembek fut nommé sous-secrétaire d'Etat. Il avait une longue expérience de la diplomatie, et le Maréchal définissait ainsi une autre de ses qualités : « Il ne s'en laisse pas imposer par les représentants des grandes puissances. »

Si l'attitude de M. Zaleski lui causa quelque déception, le Maréchal, toujours soucieux des bonnes manières en politique, prit congé de lui très aimablement, lors d'une réception donnée dans ce but à l'hôtel de la présidence du Conseil.

Mentionnons, en passant, que le Maréchal ne recevait jamais aucun homme d'Etat étranger ou diplomate accrédité à Varsovie sans que M. Zaleski ou moi-même fussions présents ; il ne manquait pas non plus de signaler que l'entretien était accordé par lui en vertu d'un arrangement entre le président de la République polonaise et lui-même, aux termes duquel une partie des prérogatives du président en ce domaine lui avaient été déléguées, bien qu'il fût uniquement ministre de la Guerre. Dans ces occasions, il s'adressait à moi sur un ton cérémonieux, m'appelant « Monsieur le ministre », et il m'abandonnait le soin de prendre toutes les décisions d'ordre pratique.

## II

### 1933 - 1935

*Suite de la crise des institutions internationales - Renouveau  
d'activité de la politique polonaise*

J'assumai les fonctions de ministre des Affaires étrangères dans des circonstances qui n'étaient guère faciles. Moins accommodante dans la forme, notre politique restait basée sur les mêmes principes qu'auparavant, mais en s'adaptant aux exigences de la situation générale ; le fait que cette modification coïncidât avec un changement à la tête du ministère des Affaires étrangères fit naître cependant une certaine méfiance.

De nombreux milieux internationaux tels que les fonctionnaires du Quai d'Orsay, le petit cercle de la franc-maçonnerie genevoise, etc., avaient fini par admettre l'existence du Maréchal comme une chose inévitable, malgré l'animosité qu'ils lui avaient témoignée, et dont ce dernier avait éprouvé une certaine amertume, alors qu'il était chef de l'Etat ; pour eux, la présence de M. Zaleski aux Affaires étrangères faisait figure toutefois de « circonstance atténuante ». Après son départ, le point de vue du Maréchal sur les problèmes de l'Europe orientale, sa méfiance à l'égard de la Russie, sa réserve vis-à-vis de la Petite Entente et de ce qu'on appelait le « système français de l'Europe orientale », axé sur Prague, son opposition très ferme enfin à toutes les tentatives de Genève de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Pologne, se remirent, une fois de plus, à jouer le rôle d'épouvantail et à effrayer divers hommes politiques et bureaucrates européens.

Il ne faut pas oublier non plus le fait que l'alliance de 1921, par laquelle la France s'était placée à nos côtés <sup>1</sup>, avait été décidée par Millerand, appuyé par Barthou et quelques autres, contre l'opposition très nette de Philippe Berthelot et de tout le Quai d'Orsay <sup>2</sup>. D'autre part, le souvenir était encore vivant de tous ces comités de la Société des Nations qui avaient essayé d'accorder aux Soviets le droit de transit à travers la Pologne, sans aucune réciprocité, ou qui s'étaient efforcés de patronner les minorités nationales les moins loyales de la Pologne. Encore en 1931, à la suite d'incidents en Galicie orientale, Genève insista, par exemple, pour que fût créé un office ou nommé un commissaire spécial chargé des affaires des minorités ; disons, en passant, que le Maréchal répondit qu'il n'y voyait pas d'inconvénient, mais que le commissaire qu'il désignerait serait le ministre de l'Intérieur, le général Składkowski.

Nous avions cependant une nouvelle carte dans notre jeu : le pacte de non-agression conclu avec la Russie. Les relations avec l'Allemagne ne s'améliorèrent pas et notre siège au Conseil de la Société des Nations était une prérogative plutôt fictive : il suffisait d'organiser une pétition de minorité, ou de susciter une plainte émanant de Dantzig, pour exclure pratiquement la Pologne du Conseil ; elle n'était plus alors qu'un « client », l'objet d'une discussion, au lieu de jouer son rôle, avec les autres nations, dans les décisions de l'Europe. Il convient également de rappeler que même cet élément positif en notre faveur, le pacte avec la Russie, donna lieu, à l'époque, à une attaque menée pendant deux mois (ministère Tardieu) dans la presse française qui me qualifiait de « traître à l'Europe ».

<sup>1</sup> L'alliance polono-française fut conclue en février 1921 à l'occasion de la visite officielle à Paris du maréchal Pilsudski, alors chef de l'Etat polonais. C'est Aristide Briand qui signa le traité d'alliance du côté français.

<sup>2</sup> Pendant les premières années qui suivirent la guerre de 1914-1919, l'influence politique et financière des milieux russes se faisait encore sentir en France. Ces milieux étaient nettement hostiles à la Pologne.

La France soutenait la Pologne dans sa lutte contre les bolcheviks, mais la politique de la Pologne à l'égard de la Russie ne concordait pas avec les conceptions des milieux français qui avaient eu des liens avec la Russie tsariste.

Le capitaine Dowbor, attaché militaire adjoint, signala à l'état-major polonais, en octobre 1920 : « Le problème russe, ou plutôt Wrangel, sur lequel la France fonde toute sa politique orientale, continue à fixer toute l'attention du Quai d'Orsay, qui joue à fond sur ce tableau, voyant dans la victoire de Wrangel l'unique chance de récupérer les milliards français. » (Rapport n° 230. P.)

A cette époque, nous n'avions à vrai dire aucun contact direct avec Londres. En Angleterre, on nous considérait comme un satellite de la France, et les conversations que nous avions avec le Foreign Office se déroulaient à Genève, où le ministre britannique, Sir John Simon, soutenait les Allemands toutes les fois qu'un conflit surgissait entre l'Allemagne et nous, et cela sur le ton et de la manière désagréables qui lui étaient propres. Or Dantzig et les problèmes des minorités lui en fournissaient souvent l'occasion. D'autre part, ce n'était plus Sir Eric Drummond, homme politique et diplomate de grande expérience, qui dirigeait le Secrétariat de la Société des Nations, autrefois si puissant ; il avait été remplacé par M. Avenol, personnage sans envergure, qui, tel un laquais, faisait antichambre auprès des représentants des grandes puissances, sans le moindre respect des convenances ni, à plus forte raison, des principes d'égalité inscrits dans le pacte de la Société des Nations.

Je vis qu'il m'incombait en premier lieu de raffermir la politique polonaise, puisque la garantie de sécurité donnée par les institutions internationales s'amenuisait de plus en plus ; mais je ne me faisais pas d'illusions sur la facilité de cette tâche. Le plus difficile, dans tout travail politique sérieux, provient souvent de la nécessité de briser avec certaines formes périmées et de rompre avec des habitudes de pensée devenues inapplicables. La politique étrangère n'est jamais stable et immuable, mais elle évolue continuellement ; les hommes n'en persistent pas moins à essayer, à tous les degrés de cette évolution, de résoudre les problèmes les plus compliqués une fois pour toutes, en ayant recours à un seul et même procédé et en s'appliquant à prévoir chaque phase de l'évolution ultérieure, ce qui, de toute évidence, est impossible.

Ce n'était pas la moindre des difficultés auxquelles nous devons nous heurter que de remplacer ces habitudes de pensée en Pologne même, le ministère des Affaires étrangères y compris. On s'y était, par exemple, beaucoup trop habitué à la technique du travail au ralenti, pendant les « cinq ans de calme » dont nous avons bénéficié depuis 1926.

Le problème principal auquel je dus faire face dès le début de mon activité en tant que ministre, fut celui qui s'ébauchait justement à la suite des changements intervenus dans les relations

germano-polonaises. En Allemagne, le mouvement national-socialiste, sous la direction d'Adolf Hitler, se lançait avec véhémence à l'assaut du pouvoir et faisait preuve d'un dynamisme impressionnant ; tout laissait prévoir qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir dans la vie du Reich. Tout le monde, ou peu s'en faut, avait pris l'habitude de considérer que le dynamisme allemand, sous quelque forme qu'il se présentât, devait se diriger contre la Pologne. Il n'y avait pas de chef politique, dans le monde entier, qui ne mît en garde nos représentants diplomatiques, affirmant que « la prise du pouvoir par Hitler donnerait à la politique allemande une orientation violemment antipolonaise ». Une seule opinion contraire, pour autant que je me souvienne, nous parvint de l'étranger. Le roi de Suède, Gustave V, homme d'un grand âge, mais plein de sagesse et d'expérience, fit venir notre ministre et lui dit : « Tout le monde affirme que le premier objectif d'Hitler sera d'agir contre la Pologne. Je l'ai rencontré lorsque j'ai traversé Berlin, et je n'en suis nullement convaincu. Cet homme s'intéresse surtout aux réformes intérieures et il n'a pas de complexe antipolonais. » Tels furent à peu près les termes employés par le roi. Je fus frappé de constater que le maréchal Piłsudski avait eu, à distance, le même sentiment. C'est pourquoi, lorsque pour la première fois je dus définir mon attitude à ce sujet devant la Diète, le Maréchal me conseilla de ne pas tenir compte de la surexcitation de la presse européenne et, quand je parlerais de l'Allemagne, d'être ferme mais aussi calme et modéré dans mes termes, sans laisser entendre que l'avenir ne comportait que des possibilités négatives<sup>1</sup>. Telle fut l'origine de mon exposé du 15 février 1933, à propos duquel on rappela, dans les couloirs du parlement, le vieux proverbe polonais : « Si Jacquot sert Dieu, Dieu l'aidera »<sup>2</sup>. Notre attitude devait dépendre de celle des Allemands.

---

<sup>1</sup> Dans une interview accordée au col. P.T. Etherton (*Sunday Express* du 12 février 1933), quelques jours après qu'il fut devenu chancelier, Hitler mentionna la question du « Corridor », qu'il qualifia de « hideuse injustice ». Il constata, en outre, que le « Corridor » devait être rendu aux Allemands.

En revanche, Hitler déclara le 20 novembre 1936, à l'un des hommes politiques roumains les plus en vue : « ... Etant donné qu'un peuple de 35 millions d'habitants a besoin d'un accès à la mer, cette question — le « Corridor » — a été retirée de l'ordre du jour. » (Rapport de M. J. Lipski, ambassadeur de Pologne à Berlin, N/52/9/36, du 20 novembre 1936.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, annexe n° 1, page 279.

Les apparences, toutefois, semblaient contredire cette appréciation mesurée. La frontière germano-polonaise avait ce point faible que deux problèmes, celui du statut de Dantzig et celui du traité des minorités, la chevauchaient ; en outre, la surexcitation de la population allemande, tant à l'intérieur du Reich qu'à l'extérieur, empêchait de se rendre clairement compte de ce que serait à l'avenir la politique du Troisième Reich.

Comme d'habitude, les premières difficultés se présentèrent à Dantzig. Le Sénat de la Ville Libre, composé en majorité de représentants du parti national-allemand, donnait, semble-t-il, aux événements politiques d'Allemagne la même interprétation que les milieux internationaux ; désireux de prouver son patriotisme aux autorités allemandes qui venaient de prendre le pouvoir, il continua à violer intentionnellement les droits de la Pologne. Le 6 février 1933, en violation flagrante des traités et conventions en vigueur, le Sénat nous notifia qu'il supprimait la police spéciale du port, et qu'il englobait le port et les voies d'eau de la Ville Libre dans le domaine de la police de Dantzig<sup>1</sup>. Il nous fut signalé, en outre, qu'une grande agitation régnait au sein des organisations militaires clandestines du territoire de Dantzig. Il y avait donc, dans ces mesures nouvelles et les événements qui les accompagnaient, une menace directe contre les autorités et institutions polonaises à Dantzig. Aussi le Maréchal se rendit-il compte que seul un nouvel acte énergique de notre part, mettant le Sénat en présence d'un fait accompli, pouvait redresser la situation. Ce devait être en outre une épreuve d'ordre psychologique qui prenait l'allure d'un avertissement à l'adresse du futur chef du Reich.

Après un examen approfondi de la situation, nous décidâmes de renforcer l'un des quelques points où notre puissance militaire se manifestait à Dantzig. Ordre fut donc donné de renforcer la garnison polonaise de la Westerplatte, en envoyant par mer et en débarquant par surprise un bataillon d'infanterie de marine placé sous les ordres du commandant en chef de la flotte. A l'aube du

---

<sup>1</sup> Conformément à la décision des Puissances Alliées de 1920, il avait été créé à Dantzig un « Conseil du port et des communications », composé d'un nombre égal de représentants de la Pologne et de la Ville Libre sous la présidence du représentant de la Société des Nations. Ce Conseil avait été chargé de l'administration ainsi que du contrôle du service du port et des moyens de communications. En 1925, un accord polono-dantzigois, ratifié par le Conseil de la Société des Nations, avait institué une police portuaire spéciale.

6 mars 1933, le transport polonais *Wilja* pénétra dans le bassin de la Westerplatte, et les renforts prévus débarquèrent <sup>1</sup>.

Nous fîmes savoir au Sénat et au haut-commissaire de la Société des Nations que le gouvernement polonais, ayant été informé qu'un coup d'Etat dû à des organisations militaires allemandes se préparait, avait été obligé par conséquent de prendre des mesures immédiates.

Les accords en vigueur prévoyaient, en principe, la possibilité de renforcer notre garnison ; dans des conditions normales, cependant, le consentement du haut-commissaire de la Société des Nations était nécessaire. Nous déclarâmes donc à M. Rosting, qui exerçait alors ces fonctions, que le danger était trop imminent pour que nous pussions engager de longues procédures devant la Société des Nations. En réalité, il sautait aux yeux qu'une révélation prématurée de nos intentions aurait aggravé la situation et aurait pu susciter un conflit armé.

A la Société des Nations, l'émotion dépassa toute attente. Peu de jours après l'événement, je dus affronter une violente discussion au cours de plusieurs séances secrètes du Conseil où, à part les Allemands, mon principal adversaire fut Sir John Simon. Mes adversaires, toutefois, se rendirent compte de la fermeté de notre attitude, aussi s'estimèrent-ils heureux de pouvoir accepter, après des discussions passionnées, ma proposition de compromis qui prévoyait le rétablissement de la police spéciale du port de Dantzig, dont l'existence était reconnue par un protocole spécial, en échange du retrait des renforts envoyés à la Westerplatte. L'affaire se trouva ainsi officiellement réglée sur le terrain genevois, non sans échange de propos désagréables entre notre délégation et la délégation britannique lorsqu'il s'agit de rédiger les décisions du Conseil de la Société des Nations et de fixer la date du retrait de nos renforts.

A Dantzig et à Berlin, au contraire, l'avertissement fut parfaitement compris. Un nouveau Sénat ayant été élu au début de l'été et les élections ayant donné la victoire au parti national-socialiste,

---

<sup>1</sup> En 1939, la garnison polonaise de la Westerplatte, forte de 180 hommes sous les ordres du commandant Henryk Sucharski, se défendit héroïquement, de l'aube du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 7 septembre. Elle repoussa treize assauts allemands et soutint le bombardement du cuirassé *Schleswig-Holstein* et des avions allemands. La Westerplatte ne tomba que lorsque tous les moyens de résistance furent épuisés.

le nouveau Sénat, avec le consentement de Berlin, adopta une attitude conciliante envers la Pologne, tout en se défendant âprement contre les tentatives de Genève d'imposer à l'organisation intérieure de la Ville Libre des cadres rigides en contradiction avec les aspirations du national-socialisme <sup>1</sup>.

Des représentants du Sénat, ayant à leur tête MM. Rauschning et Greiser, vinrent à Varsovie pour essayer de trouver une solution à l'amiable aux problèmes en litige, par une entente directe avec nous, ce qui était assurément la meilleure formule à adopter dans nos relations réciproques. Le maréchal Piłsudski reçut la délégation en ma présence. Je me souviens de sa conclusion : « Je suis très heureux que vous ayez choisi la seule manière raisonnable de concevoir nos relations mutuelles. Je souhaite que vous ne veniez pas ici en ennemis, car cela pourrait finir mal, plus mal que vous ne l'imaginez. »

Ce premier avertissement à la nouvelle Allemagne, et cette tentative faite pour éclaircir la situation, donnèrent donc des résultats positifs. Une série de conventions réglèrent les questions litigieuses <sup>2</sup>.

Etant donné les résultats de cette première expérience, la question concrète se posa, au cours d'une conférence avec le Maréchal, de savoir s'il n'y avait pas lieu de profiter de la révolution intérieure du Reich pour améliorer nos relations de voisinage avec ce pays, le but d'une telle action devant être de dégrever la politique polonaise de l'hypothèque qui l'accablait, plus que tout autre Etat européen, en raison de l'impasse à laquelle avaient abouti nos relations avec l'Allemagne ; cette impasse, d'ailleurs, était devenue un dogme de la politique des autres puissances, qui nous considéraient comme le pays le plus menacé.

---

<sup>1</sup> A. Greiser, alors vice-président du Sénat, le président étant H. Rauschning, a déclaré dans les dépositions qu'il a faites au cours de son procès : « Rauschning était assez perspicace pour savoir que la situation économique satisfaisante de Dantzig dépendait étroitement des bonnes relations avec la Pologne. Il en a toujours été ainsi dans l'histoire de Dantzig. » (Procès-verbaux du procès d'Arthur Greiser, p. 290.)

<sup>2</sup> Quelques semaines après la visite de Rauschning à Varsovie, un accord fut signé en vertu duquel le problème de l'exploitation du port de Dantzig, dont s'occupait la Société des Nations, devait être réglé par voie de négociations directes entre la Pologne et la Ville Libre. L'accord du 18 septembre 1933 prévoyait une égalité de traitement pour les ports de Gdynia et de Dantzig. Par la suite, d'autres accords furent encore conclus au sujet des impôts, des douanes et de la compétence du Conseil du port.

Le maréchal Pilsudski me chargea alors, en tant que ministre des Affaires étrangères, de procéder à des sondages pour déterminer si une solution de ce genre était vraiment possible, tout en me laissant le choix des moyens par lesquels j'essaierais d'obtenir une réponse sans équivoque.

Il faut ajouter ici qu'auparavant déjà le comte Szembek, lorsqu'il avait été nommé sous-secrétaire d'Etat, avait été chargé, à titre d'orientation, de se rendre dans les diverses capitales de l'Europe occidentale, parmi lesquelles nous incluons, pour la première fois, Berlin. Les contacts du comte Szembek devaient avoir un caractère semi-officiel et leur but était de nous fournir certaines informations. Mais, extérieurement, nous montrions ainsi que nous étions prêts à aborder les nouvelles réalités de la politique européenne sans idées préconçues.

Pour mon compte, non content d'observer aussi exactement que possible l'évolution de la politique des puissances occidentales, je procédai, d'une part, par raisonnements généraux, tout en cherchant, d'autre part, l'enseignement pratique à tirer de chaque idée. Partant toujours de ce principe essentiel que « tout en ce monde est fait par des hommes »<sup>1</sup>, je m'efforçai de pénétrer la manière de penser des nouveaux dirigeants du Reich, que l'opinion publique européenne représentait inlassablement sous un aspect défavorable, sans jamais essayer de se rendre réellement compte de ce qui se passait en Allemagne. Même les diplomates allemands de l'ancien régime, en particulier M. von Keller, délégué de l'Allemagne à Genève, parlaient d'Hitler comme d'une sorte de malentendu dans la vie de l'Allemagne, d'un malentendu en tout cas qui ne saurait durer longtemps et dont on ne pouvait attendre qu'il eût une influence quelconque sur le cours des événements internationaux. Il allait de soi qu'un tel point de vue, superficiel ou tendancieux, ne pouvait être pris en considération.

Avant de partir, en automne 1933, pour l'assemblée de la Société des Nations à Genève, je présentai au Maréchal les premiers résul-

---

<sup>1</sup> Lorsque Beck fut placé à la tête du ministère des Affaires étrangères, le maréchal Pilsudski lui dit notamment : « Mais rappelez-vous, avant tout, qu'on ne doit faire aucun projet ni tirer aucun plan qui dépasse les possibilités et l'instrument dont on dispose, car, en définitive, tout en ce monde est fait par des hommes. »

tats de mon enquête, et, après les avoir examinés, nous énonçâmes de la façon suivante les données fondamentales du problème allemand :

a) Le mouvement national-socialiste a indubitablement un caractère révolutionnaire. La question essentielle est donc de savoir si tous les hommes qui en font partie se considèrent comme des révolutionnaires. L'étude des déclarations et des méthodes d'Hitler, ainsi que nos contacts directs avec les représentants du nouveau Sénat de Dantzig, confirment qu'il en est bien ainsi.

b) De tout temps les réformateurs ont manifesté le désir de recommencer l'histoire de leur peuple, de la reprendre à ses débuts, dès l'an « I de Rome » ; il est donc possible, avec eux, de remettre sur le tapis toutes les questions anciennes.

c) Tout réformateur qui se pique de changer la vie intérieure de son pays, et telle semble bien être l'intention d'Hitler, a besoin d'une période de calme à l'extérieur.

d) Hitler lui-même est plutôt Autrichien ; il n'est en tout cas pas Prussien. Il est frappant en outre de constater qu'aucun Prussien ne figure parmi ses collaborateurs directs. Ce fait crée une situation nouvelle, car les vieilles traditions prussiennes étaient pour une part décisive dans la rage antipolonaise.

e) Le mouvement hitlérien est en outre le dernier acte de l'unification nationale du peuple allemand, unification arrêtée de propos délibéré par Bismarck en 1848, par crainte de l'affaiblissement qui aurait pu en résulter pour l'hégémonie de la Prusse en Allemagne.

La conclusion qui résultait de toutes ces considérations, basées sur l'observation précise de la situation allemande, était que nous nous trouvions devant une occasion unique de redresser notre situation dans l'équilibre européen.

Mon intention, à mon départ pour Genève en automne, était donc surtout de vérifier l'exactitude de ce raisonnement. L'occasion ne se fit pas attendre longtemps. Hitler, qui voulait se rendre compte de la position de l'Allemagne nouvelle sur le plan international, envoya à Genève le D<sup>r</sup> Goebbels et le chargea de conférer avec les représentants des autres puissances européennes. A Genève, l'émissaire du Reich fut accueilli par une hostilité générale, accrue encore par l'atmosphère particulière aux sessions de Genève. L'antipathie manifestée à l'Italie fasciste pâlisait en comparaison

de la haine qui accueillit Goebbels. En plus des différences de doctrine et de régime, le problème juif y était pour une large part. Y contribuait enfin l'aversion systématique rencontrée par tous les novateurs. Les efforts du Dr Goebbels, qui, d'ailleurs, n'évoluait pas à son aise sur le terrain de Genève, étaient condamnés à rester stériles.

Un jour, j'eus la surprise d'un coup de téléphone du baron von Neurath, qui me demandait si j'accepterais de déjeuner avec lui et de rencontrer M. Goebbels. Je répondis immédiatement par l'affirmative, et cela pour plusieurs raisons : premièrement, j'estimais qu'il importait au plus haut point de connaître ses adversaires ; ensuite, je voulais vérifier à la source même si j'étais dans le vrai en supposant que le mouvement hitlérien n'agirait pas sur-le-champ contre la Pologne ; enfin, je me rappelais qu'une réponse immédiate a toujours une valeur psychologique plus grande.

Nous nous retrouvâmes tous les trois à l'Hôtel Carlton, au sommet de la colline qui domine l'emplacement où l'on était alors en train de construire les nouveaux bâtiments de la Société des Nations. Le Dr Goebbels déclara tout de suite que le nouveau chef politique de l'Allemagne désirait surtout remettre de l'ordre dans les relations du Reich avec les autres pays, étant convaincu que l'ancienne politique allemande portait le poids d'erreurs nombreuses qui nuisaient aux intérêts de la nation allemande. Pour ma part, je répétai la formule utilisée en 1927 par le maréchal Piłsudski, lors de son entretien avec Stresemann<sup>1</sup>. Goebbels s'en empara vivement et insista à son tour sur le fait qu'Hitler, lui aussi, pensait qu'une entente directe entre deux parties avait beaucoup plus de chances de contribuer à une détente que tous les conciliabules de Genève. A ce moment, donnant plus de poids encore aux arguments hostiles à la Société des Nations, et peut-être influencé par la déception que lui avait causée son voyage à Genève, il ouvrit la fenêtre et, montrant d'un geste les bâtiments en construction, il s'écria : « *Schauen Sie, Exzellenz, das ist der Ruinenberg vom Völkerbund* »<sup>2</sup>. Dans cette moderne tour de Babel, nous ne trouverons pas de solutions de base. »

---

<sup>1</sup> Voir l'entretien du maréchal Piłsudski et de Stresemann à Genève, pages 4 et 5.

<sup>2</sup> Regardez, Excellence, voici les ruines de la Société des Nations.

Je lui répondis que la Pologne était membre de la Société des Nations et qu'elle prenait son rôle au sérieux, mais qu'il n'y avait point là d'incompatibilité avec une amélioration des relations de la Pologne et de l'Allemagne par entente directe entre ces pays, pourvu que Berlin fit preuve de la bonne volonté nécessaire.

Force me fut de reconnaître, en toute objectivité, que les controverses fréquentes entre nos deux pays, dont différents tribunaux internationaux avaient été saisis, faisaient souvent le jeu d'intérêts divers qui ne concernaient ni l'Allemagne ni la Pologne.

La déclaration du Dr Goebbels ne faisait, en réalité, que reprendre en les précisant les opinions que les dirigeants de l'Allemagne avaient exprimées devant nos ministres à Berlin, M. Wysocki d'abord<sup>1</sup>, puis M. Lipski. Dès avant même l'accession d'Hitler au pouvoir, le maréchal von Hindenburg avait, semble-t-il, en tant que président du Reich, adopté à l'égard de la Pologne une attitude beaucoup plus favorable que celle de ses prédécesseurs, ce qui me fut, d'ailleurs, expressément confirmé par le chancelier Hitler lors de mon voyage à Berlin en 1935 ; il m'affirma à cette occasion que dès son arrivée au pouvoir, il s'était efforcé d'amener une détente avec la Pologne, et il me répéta plusieurs fois que sa politique avait eu l'appui du maréchal Hindenburg, qui, sans vouloir lui-même prendre l'initiative d'une politique aussi hardie, lui était certainement favorable. Selon Hitler, l'adversaire le plus acharné de cette politique était alors le général von Schleicher, « aveuglément attaché à la politique pro-russe », tandis que von Papen n'avait pas des idées plus larges.

Finalement, les négociations en vue d'un accord officiel se firent sur les bases suivantes :

Nous présentâmes à Berlin une simple constatation : pendant longtemps, la Pologne et l'Allemagne avaient eu entre elles deux sortes de relations : des relations directes, franchement mauvaises, et une certaine garantie dans le fait que les deux pays étaient membres de la Société des Nations. L'Allemagne, en quittant l'institution genevoise à l'automne 1933, avait donc creusé un vide dans nos relations, ou plutôt elle les avait rendues encore moins satisfaisantes. Le gouvernement polonais demandait par conséquent officiellement si cette aggravation des relations germano-polonaises

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 8, page 314.

était voulue de la part du gouvernement allemand. C'est ainsi que notre ministre à Berlin reçut l'ordre de poser la question, tout en tenant compte de l'acte symbolique que constituait le débarquement de nos troupes à la Westerplatte et de l'orientation nouvelle de la politique allemande<sup>1</sup>.

La réponse d'Hitler ne se fit pas attendre : le gouvernement du Reich, en quittant la Société des Nations, ne s'était laissé guider que par sa méfiance envers cette institution et en aucune façon par l'état de ses relations avec la Pologne. Le gouvernement du Reich était prêt à combler le vide créé dans les relations germano-polonaises par un accord direct, capable de garantir des rapports de bon voisinage entre les deux pays d'une manière beaucoup plus efficace.

Comme principe de base de l'accord, Hitler était prêt à envisager une déclaration publique, aux termes de laquelle les hautes parties contractantes renonceraient formellement à employer la force pour régler les différends présents et futurs pouvant surgir entre les deux pays.

Nous acceptâmes le principe proposé par l'Allemagne et, à la mi-décembre, nous commençâmes à nous occuper des textes. Lorsque l'ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, M. von Moltke, demanda quelle serait la forme de l'accord, le maréchal Piłsudski répondit qu'il n'aimait guère les kyrielles de paragraphes ni les « subtilités de chancellerie », qui ne servaient qu'à obscurcir le texte d'un traité. On nous répondit que ce point de vue était aussi celui d'Hitler, et on nous soumit bientôt un premier texte, bref et simple<sup>2</sup>. Du côté polonais, nous soutînmes la thèse que le nouvel accord, devant servir au renforcement de l'ordre en Europe,

---

<sup>1</sup> « Piłsudski se rendait clairement compte des possibilités militaires de l'Allemagne. La preuve en est qu'il me chargea d'employer devant le dictateur du Reich l'argument de la force. Hitler le comprit et proposa à Piłsudski un pacte de non-agression. Etant en possession de l'offre allemande, le Maréchal fit encore une fois des ouvertures à la France, suspendit les pourparlers avec Berlin, et partit pour Wilno. Cette fois encore Paris ne manifesta aucune volonté d'action. » (J. LIPIŃSKI, *Sprawy Międzynarodowe*, n° 2-3, 1947, p. 15.)

<sup>2</sup> Au cours d'une réception à l'ambassade de France à Berlin, le 5 novembre 1937, l'ambassadeur Henderson dit en plaisantant à l'ambassadeur François-Poncet : « Piłsudski a acheté les actions d'Hitler quand elles étaient en baisse, tandis que l'Angleterre et la France s'efforcent de se les procurer au moment de leur plus forte hausse. » (J. LIPIŃSKI, *ibid.*, p. 18.)

ne pouvait donc pas être en contradiction avec nos autres engagements. Nous mentionnâmes explicitement à ce propos deux engagements qui, à nos yeux, avaient une importance fondamentale : notre alliance avec la France et le pacte de la Société des Nations. Après une discussion très franche, le gouvernement du Reich accepta expressément ce principe, déclarant que vu le caractère strictement défensif de notre alliance avec la France, le chancelier du Reich ne voyait aucune contradiction entre cette alliance et l'accord proposé. Quant au pacte de la Société des Nations, le gouvernement allemand fit savoir qu'il s'en désintéressait. Le ministère des Affaires étrangères du Reich ajouta aux réserves que nous avions formulées une allusion au traité de Locarno, dans le désir, sans doute, de maintenir la procédure fixée par ce traité et que le ministère estimait avantageuse.

Ainsi fut rédigé le texte de l'accord. En raison de l'alliance qui nous liait à la France, nous informâmes le gouvernement français de notre intention et nous lui communiquâmes les grandes lignes de l'accord ; il ne nous fut présenté aucune objection.

L'accord fut signé le 26 janvier 1934<sup>1</sup>.

Hitler prenait personnellement un vif intérêt aux relations avec la Pologne ; il s'entretenait volontiers avec les ministres de Pologne qui se succédèrent à Berlin, et connaissait exactement la conversation que j'avais eue avec Goebbels à Genève. C'est pour ces raisons qu'il envoya le Dr Goebbels à Varsovie, sous prétexte d'y faire une conférence, et plus tard, à plusieurs reprises, également le premier ministre Goering<sup>2</sup>. Le maréchal Piłsudski les reçut tous deux. Au cours de la conversation, Goebbels s'en tint aux sujets généraux — peut-être ne cherchait-il qu'à obtenir une confirmation des opinions que j'avais énoncées à Genève — tandis que Goering, lui, aborda d'emblée les problèmes pratiques. Ses propos permirent de conclure qu'après la signature du pacte de non-agression, il essayait de déterminer quelle pouvait être la portée de la détente polono-allemande. Il confirma expressément que le nouveau gouvernement du Reich attachait la plus grande importance à l'établissement de relations de bon voisinage et au

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, document n° 6, page 333.

<sup>2</sup> Le Dr Goebbels se rendit à Varsovie dans l'été de 1934. La première visite de Goering en Pologne eut lieu dans le courant de l'automne 1934.

règlement direct des différends. Sur ce point, il obtint une réponse affirmative et sans ambiguïté. A cette occasion, Gœring releva également que l'Allemagne nouvelle n'éprouvait que de l'antipathie pour la Russie. Il faut noter, en outre, qu'il eut recours à l'expression « pour n'importe quelle Russie, quelle qu'elle soit », ce qui revient à dire qu'il ne restreignait pas la portée de ses paroles à la seule Russie soviétique. L'eût-on tant soit peu encouragé dans cette voie, il est probable qu'il aurait cherché à nous faire signer quelque accord antirusse. Le maréchal Piłsudski coupa court à cette conversation en déclarant que la Pologne, pays limitrophe de la Russie, devait adopter à l'égard de cette puissance une politique calme et modérée, et ne pouvait adhérer à aucune combinaison de nature à faire renaître la tension sur notre frontière de l'Est. « Nous ne pouvons accepter d'être mis dans une situation qui nous obligerait à coucher avec notre fusil ; les fusils doivent rester dans les dépôts de mobilisation », telle fut la conclusion du Maréchal.

Le premier ministre Gœring insista beaucoup sur l'impossibilité de trouver un *modus vivendi* convenable avec Prague ; il l'attribuait à la politique particulière adoptée par les Tchèques et personnifiée par M. Bénès, mais aussi au caractère propre à cette nation. Il laissa percer une irritation tout particulièrement forte en évoquant la contradiction foncière qui existait entre le libéralisme affiché officiellement par la République tchécoslovaque et les méthodes qu'elle pratiquait en politique intérieure, et aussi lorsqu'il critiqua les efforts de M. Bénès en vue d'assurer à la Tchécoslovaquie une sorte de statut d'institution internationale qui lierait la moitié de l'Europe.

Berlin prenait aussi violemment à partie les relations entre la Tchécoslovaquie et les Soviets.

Le maréchal Piłsudski ne cacha pas qu'en Pologne les Tchèques n'étaient ni estimés ni aimés.

D'autre part, il revint volontiers, au cours de l'entretien, sur l'importance que présentaient le maintien de la paix et le respect de nos droits et intérêts à Dantzig.

En même temps que nous étudions la possibilité d'améliorer nos relations avec l'Ouest, nous devons également nous occuper de l'application pratique du pacte de non-agression conclu avec

les Soviëts. Il fallait, dans ce domaine nouveau pour la Pologne, adopter une ligne de conduite raisonnable.

Dans les deux cas, nous estimions avantageux de profiter de certaines manifestations extérieures pour pénétrer l'opinion de tous les pays qui prenaient intérêt à ces problèmes de l'idée qu'il y avait quelque chose de changé et qu'une amélioration indéniabie était intervenue dans les relations avec les gouvernements intéressés sur tous les points dont ils avaient franchement abordé la discussion. Ainsi, non seulement nous réglions promptement et simplement les problèmes courants de frontière et de voisinage, mais nous soutenions toutes les initiatives susceptibles de prouver au grand public qu'une partie de nos anciennes difficultés étaient sur le point de disparaître. Les diplomates, hommes politiques et chefs militaires de la Russie soviétique cessèrent d'éviter Varsovie, tandis que, sous l'égide des deux gouvernements, on s'efforçait d'établir des contacts entre les milieux artistiques, littéraires ou théâtraux des deux pays. Mais, comme je l'ai dit, ce n'étaient là que manifestations extérieures. Au cours de l'été de 1933, le gouvernement soviétique tenta quelque chose qui allait plus loin, lorsque Karol Radek, rédacteur en chef des *Izviestia*, vint à Varsovie. C'était une personnalité qui disposait alors d'une certaine influence sur la politique étrangère du parti communiste. Il représentait, dans l'état-major communiste, un type d'homme assez particulier. Né et élevé en Galicie, où il avait été, au lycée de Tarnów, condisciple de Stefan Jaracz<sup>1</sup>, du général Kukiel et d'autres, il ne s'était rendu en Russie qu'à la veille de la révolution bolchevik et, s'il était étroitement lié au mouvement communiste, il ne l'était point à la Russie. Jamais il ne réussit à parler correctement le russe, mais il savait par cœur les œuvres de Wyspiański<sup>2</sup>. Ce fut certainement pour ces raisons que Staline le choisit pour prendre contact avec la Pologne.

Il est hors de doute que le pacte de non-agression conclu avec sa voisine de l'Ouest avait une valeur en soi pour la Russie. Le succès relatif obtenu à cette époque par le régime soviétique et l'éternelle crainte d'une intervention étrangère dans leurs affaires intérieures obligeaient les Soviëts à rechercher une certaine sécu-

---

<sup>1</sup> Un des meilleurs acteurs polonais.

<sup>2</sup> Poète et peintre polonais.

rité du côté de l'Europe. Toutefois, les diplomates soviétiques, toujours inquiets et nerveux dans leur analyse de la situation, avaient sauté d'un extrême à l'autre. Des rêves de révolution mondiale, ils avaient passé à la hantise d'une revanche de la bourgeoisie. Il leur était très difficile de raisonner posément, avec calme. Radek, après s'être félicité de l'explication qui avait eu lieu entre la Russie soviétique et la Pologne et qui prouvait que ni l'une ni l'autre puissance n'avait d'intentions agressives, essaya immédiatement, à mots couverts, il est vrai, de proposer des plans plus vastes. A cette époque, la diplomatie soviétique n'était pas aussi sûre d'elle-même qu'elle devait l'être une année plus tard, lorsqu'elle aurait reçu de Paris l'invitation solennelle d'entrer dans la coopération européenne. S'inspirant de l'ancien impérialisme tsariste, elle essayait de revenir à la politique des « sphères d'influence » et des « zones d'intérêts »... Radek se contenta alors de mettre en avant l'idée d'une protection commune des Etats baltes, protection dirigée évidemment contre l'Allemagne. Cependant, lorsque nous lui posâmes directement la question de savoir comment la Russie pouvait imaginer une menace venant d'Allemagne sans la complicité de la Pologne, il ne réussit pas à nous fournir une réponse claire et nette ; si bien que, somme toute, il laissa à Varsovie l'impression d'avoir tout simplement tenté de faire avaliser les aspirations soviétiques sur les pays baltes<sup>1</sup>.

Conformément à nos méthodes politiques, qui déjà prenaient forme de tradition, nous lui donnâmes toutes assurances que nous attachions une grande importance au maintien et à l'application loyale de notre nouveau pacte, en tant qu'accord bilatéral ; mais qu'en ce qui concernait les tierces puissances, nous nous faisons une règle de ne pas discuter de leurs intérêts sans leur consentement et sans avoir l'assurance qu'elles le souhaitaient. Radek

---

<sup>1</sup> Quelques mois après la visite de Radek en Pologne, le gouvernement soviétique saisit Varsovie d'un projet de déclaration par laquelle la Pologne et la Russie auraient garanti l'indépendance des Etats baltes.

Le gouvernement soviétique voulait que les négociations fussent conduites en secret sans que les gouvernements directement intéressés en soient informés. Le gouvernement polonais s'opposa au secret des négociations et fit dépendre son attitude de celle de Riga et de Tallinn.

Devant l'attitude négative des gouvernements estonien et letton, qui craignaient que des garanties de ce genre ne fournissent au gouvernement soviétique l'occasion d'intervenir dans les affaires intérieures de leurs pays, la proposition russe tomba à l'eau.

feignit d'être satisfait de notre attitude et nous aida à instituer des contacts culturels et économiques, ainsi que des relations de presse ; il consacra également une grande partie du temps qu'il passa en Pologne à se rendre compte par lui-même des progrès de notre effort national ; il effectua, à cet effet, des voyages dans divers centres culturels et industriels, en particulier en Poméranie, à Gdynia et à Dantzig.

Par la suite, un projet de garantie commune des Etats baltes nous parvint par les voies officielles, avant que fussent connus à Genève les ambitieux projets soviétiques<sup>1</sup>.

Notre attitude à l'égard de la Russie était dictée par les trois principes suivants :

a) appliquer strictement le nouveau pacte en exigeant de la part des Soviets une réciprocité entière ;

b) améliorer d'une façon durable l'atmosphère des relations polono-soviétiques ;

c) user d'une circonspection absolue à l'égard de tous les projets politiques des Soviets qui, sans nous apporter un appui réel de la part de la Russie, pouvaient compliquer nos relations avec les autres puissances.

C'est en raison du principe exposé sous b) qu'il me fallut alors envisager un voyage à Moscou, pour rendre enfin la visite que le commissaire Tchitchérine avait faite à Varsovie près de dix ans plus tôt, en 1925. Après de discrètes négociations, la date de ma visite fut fixée au début de 1934, ce qui était d'autant plus significatif que mon séjour à Moscou devait, dans ce cas, coïncider avec la conclusion du pacte germano-polonais.

Nous tenions à synchroniser ainsi ces deux événements pour bien marquer quelle était notre position en Europe orientale. Nous attachions la plus grande importance à ce que l'on sût que les contacts directs, les négociations, les accords intervenus entre nous et chacun de nos grands voisins n'avaient pas d'autre but que d'éclaircir la situation et d'assainir les conditions politiques qui régnaient dans cette partie de l'Europe ; à ce que l'on sût, donc, qu'il ne s'agissait en aucune façon de complots diplomatiques et à ce qu'il fût impossible de les interpréter comme une subordination de la politique polonaise à l'influence de Berlin ou de Moscou.

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 2, page 279.

Nous fîmes de grands efforts en ce sens, car j'estimais absolument indispensable d'empêcher toute équivoque sur nos intentions, et le maréchal Piłsudski partageait entièrement ma manière de voir. Toute autre politique, de relations plus étroites soit avec l'Allemagne soit avec la Russie, ne pouvait fatalement que nous entraîner dans une activité politique ou même dans un conflit armé qu'aucun intérêt vital de la Pologne n'aurait justifié et dont le seul résultat eût été de transformer notre territoire en champ de bataille d'intérêts étrangers.

Dans les autres pays, on avait de la peine à comprendre ce principe pourtant extrêmement simple, car on y avait pris l'habitude de manœuvres et de jeux diplomatiques soit grossiers, soit compliqués. En outre, il avait été trop commode, pour les précédents gouvernements des autres puissances, d'imputer les erreurs et les échecs de leur politique aux difficultés que la Pologne rencontrait dans ses relations avec ses voisins pour que les politiciens y renoncent facilement.

C'est pourquoi chaque manœuvre diplomatique de la Pologne s'accompagnait, dans la presse européenne, des rumeurs les plus fantaisistes. Dans tous mes discours à la Diète, je donnais des explications très franches, mais ce sont les choses simples que les gens ont le plus de peine à comprendre. Je n'avais pas le temps non plus de fournir à tout instant des explications et des démentis à la presse, et c'eût d'ailleurs été vain. Nous nous contentions donc, en plus des explications fournies à la Diète et qui s'adressaient surtout à l'opinion publique polonaise, d'informer en temps utile et avec précision les nations auxquelles nous étions liés par accord ou par amitié et que les intentions de notre gouvernement pouvaient intéresser. Aussi tout observateur impartial était-il à même de constater que, contrairement à la surexcitation de la presse de tel ou tel pays, notamment de la France et de la Tchécoslovaquie, les déclarations officielles de tous nos partenaires étaient calmes et s'en tenaient aux faits.

Notons également que la France, pourtant directement intéressée au pacte germano-polonais, l'acceptait avec beaucoup plus de calme et de modération qu'elle ne faisait pour n'importe quel fait nouveau, bon ou mauvais, qui intervenait dans nos relations avec la Russie. Comme on le vit par la suite, ce phénomène paradoxal se répétait invariablement, si bien que l'on pouvait presque

le considérer comme un facteur décisif de nos relations avec notre allié français. A la fin de 1933, le pacte germano-polonais se trouvait être l'événement du jour, et la nouvelle de ma visite à Moscou empêchait toute campagne de presse sur les relations entre la Pologne et la Russie.

Quant à nos négociations avec la Russie, il y a lieu de souligner ici le succès partiel de notre politique, qui cherchait à créer un solide front commun des voisins occidentaux de la Russie. Il s'agit de la signature à Londres, le 3 juillet 1933, de ce que l'on a appelé le « Protocole sur la définition de l'agresseur », par la Roumanie, l'Estonie, la Lettonie, la Pologne et l'U.R.S.S.<sup>1</sup> Ce protocole compensait dans une certaine mesure le retard que la Roumanie mettait à adapter son attitude à celle de ses voisins, mais il se heurta à des difficultés analogues de la part de la Finlande, qui ne se départait pas de sa méfiance traditionnelle à l'égard de la Russie soviétique.

Pendant, l'histoire de l'année 1933 ne serait pas complète si l'on omettait de rappeler, outre les deux grandes négociations avec l'Allemagne et la Russie dont il vient d'être question, que c'est au cours de cette même année que l'on entendit pour la première fois parler officiellement d'une initiative italienne visant à établir une hiérarchie entre les puissances européennes en en faisant deux classes : les grandes puissances — et les autres.

L'initiative italienne en question, connue généralement sous le nom de « pacte à Quatre », paraphé à Rome le 7 juin 1933, nous força à réagir de façon assez risquée. L'Italie avait été la dernière en Europe à tenter de s'élever au rang de « grande puissance » ; aussi essayait-elle, avec toute la passion du parvenu, de rétablir le « concert des puissances », si caractéristique de la politique européenne du dix-neuvième siècle. D'autres puissances, de formation plus ancienne, avaient, du moins en apparence, renoncé par le pacte de la Société des Nations à leur situation privilégiée. Il était normal qu'elles se pliassent ainsi au caractère de l'ère nouvelle. L'ancien ordre du monde, où la grande puissance jouait un rôle de protectrice et où les autres pays se plaçaient dans la zone d'influence de l'une ou l'autre de ces puissances protectrices, avait sensiblement évolué après la guerre de 1914-18. Les

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, document n° 7, page 334.

difficultés de l'après-guerre, les pertes subies pendant le conflit et la nouvelle vague nationaliste avaient affaibli les grands pays relativement plus que les moyens et petits Etats. A côté des puissances protectrices et des Etats protégés, il s'était constitué une catégorie nouvelle d'Etats moyens, qui n'appartenaient à aucun des deux groupes précédents. Et même si la Société des Nations, en créant des sièges permanents au Conseil, reconnaissait encore certains privilèges aux grandes puissances, du moins les réunions de Genève accordaient-elles également certaines prérogatives aux pays plus petits, ne fût-ce que pour la forme. La hiérarchie entre les Etats tirait peut-être sa signification réelle des moyens politiques ou militaires plus ou moins grands dont disposaient les divers pays. La situation devenait néanmoins intolérable si l'on permettait la coexistence, d'une part, de la Société des Nations, censée être un tribunal international suprême, dont les décisions (ou celles de ses organismes) devaient être respectées par chaque Etat membre, d'autre part, des privilèges des grandes puissances signataires du pacte à Quatre, qui exploitaient à leur profit l'appareil de la Société des Nations. Le « concert des puissances » d'avant 1914 avait du moins le mérite de ne pas être équivoque. C'étaient ces puissances elles-mêmes qui devaient payer, avec les moyens dont elles disposaient, les frais de leur politique et de leurs prétentions. Dans l'organisation de la Société des Nations, l'étiquette « démocratie internationale » masquait le fait que les autres pays pouvaient être réduits à ne jouer que le rôle de marionnettes, sans aucun risque pour les grandes puissances. Le danger d'une telle confusion dans les méthodes de travail s'était déjà manifesté avec évidence dans ce que l'on avait appelé la « Déclaration des cinq puissances » de 1932, en marge de la Conférence du désarmement ; les effets de cette déclaration avaient pesé lourdement sur la politique européenne des années suivantes. Dès cette époque, nous avions ouvertement mis le monde en garde contre les risques de cette politique.

En toute objectivité, la Pologne était une puissance importante, qui avait son rôle à jouer en Europe centrale et orientale, même si, sous le rapport de la technique seulement, elle n'avait pas encore réussi à développer ses forces et à les tenir prêtes ; il était donc évident a priori que ce système était inacceptable pour nous et que nous étions obligés de nous y opposer. Chose faisable d'ailleurs,

car c'était entre ces quatre puissances que l'on trouvait le plus grand nombre de tendances divergentes et d'intérêts opposés, ce qui signifiait que le pacte avait des bases très fragiles, et que seules les apparences en étaient menaçantes <sup>1</sup>.

Il vaut peut-être la peine de rapporter ici un épisode lié au premier projet de réaction contre le pacte à Quatre. Ce que le maréchal Piłsudski voyait surtout dans ce pacte, c'était la menace que le « cartel des grandes puissances » faisait peser sur les droits et les intérêts des puissances de second ordre (il pressentait en quelque sorte la conférence de Munich de 1938). Aussi envisagea-t-il tout d'abord de grouper tous ceux que menaçait cette combinaison politique. Il était même prêt à abattre le mur dressé entre nous et Prague, en dépit de la profonde méfiance qu'il éprouvait à l'égard de la politique de M. Bénès. Il me demanda donc s'il m'était possible d'établir des contacts personnels avec Masaryk, qu'il tenait pour une personnalité politique de plus grande envergure, malgré l'animosité persistante dont celui-ci faisait preuve à l'égard de la Pologne. Des négociations confidentielles s'engagèrent rapidement, je reçus l'assurance qu'un entretien pouvait avoir lieu et je me disposais à me rendre à Prague, tous les détails matériels du voyage étant déjà fixés, lorsque le Maréchal tomba subitement malade avec une forte fièvre. Il me demanda alors de différer l'affaire, étant donné qu'il lui était devenu impossible de participer à l'élaboration de l'ensemble du projet.

Quelques jours après, le Maréchal guérit, mais il ne reprit pas son plan initial, car déjà, et contrairement à l'attitude que nous avions adoptée, Prague s'inclinait devant le pacte à Quatre et refusait, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre, d'adopter une attitude plus courageuse <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. pages 268-271.

<sup>2</sup> Le 23 mars 1933, aussitôt après la publication du premier projet romain de pacte à Quatre, les ministres de la Petite Entente firent paraître en commun un communiqué formulant « les réserves les plus catégoriques » pour tout ce qui avait trait à leurs droits et à leur politique. Le 30 mai 1933 les mêmes ministres, prenant en considération les nouveaux textes et les assurances des grandes puissances, exprimèrent, dans une déclaration commune, leur espoir que « les décisions des grandes puissances en ce qui concerne les questions qui les touchent exclusivement, renforceront les tendances à la collaboration et assureront la paix en Europe, et tout particulièrement en Europe centrale ».

Il est vrai que Paul-Boncour, alarmé des réactions de l'opinion française au sujet de sa participation à cette nouvelle combinaison, avait entre temps écrit une lettre où il s'efforçait, en des termes d'ailleurs fort habiles, de minimiser l'importance du pacte projeté. M. Bénès et M. Titulesco se hâtèrent de proclamer leur « loyalisme » à l'égard de la politique de Paul-Boncour, et s'abstinrent de prendre une position de principe dans la question du pacte, malgré les réserves qu'ils avaient formulées initialement.

C'est la raison pour laquelle nous adoptâmes le plan numéro deux, celui d'une démonstration contre l'Italie.

Après avoir examiné la situation, le Maréchal décida de diriger son coup contre le plus faible des partenaires du pacte à Quatre, c'est-à-dire contre l'Italie, au moyen d'une manifestation d'ailleurs assez superficielle. Je réglai le scénario avec le comte Georges Potocki, qui venait d'être nommé ambassadeur de Pologne auprès du Quirinal : il fut entendu qu'il donnerait sa démission de son nouveau poste et m'adresserait à cet effet une lettre officielle où il motiverait sa décision en disant qu'il avait accepté sa nomination à Rome dans la conviction qu'elle servirait à renforcer les liens d'amitié traditionnelle unissant la Pologne et l'Italie, mais que, la nouvelle politique italienne étant contraire aux intérêts internationaux essentiels de la Pologne, il ne se sentait pas capable d'assumer cette mission.

Quant aux autres signataires du pacte, nous fîmes à leur intention une déclaration où nous menaçions de nous retirer de la Société des Nations, décidés d'ailleurs à exécuter cette menace, si besoin était.

L'opinion publique d'un grand nombre de moyens et petits Etats accueillit très favorablement notre attitude d'opposition à l'égard du projet romain. En même temps, l'opinion publique française désavoua ouvertement Paul-Boncour de s'être engagé dans cette politique qui était en contradiction avec la lettre et l'esprit du pacte de la Société des Nations. Qu'un Français, et notamment Paul-Boncour, le « puritain » de la Société des Nations, eût si facilement trahi cette institution en entrant dans la combinaison du pacte à Quatre, était très caractéristique de la diplomatie française de cette époque : un jour, il était formellement interdit de changer une seule virgule au pacte, et, le lendemain, on en abandonnait le principe fondamental sans autre forme de procès.

De fait, le pacte ne fut ratifié par aucun pays, et Rome ne se méprit pas sur le sens de notre geste. Les diplomates italiens, avec leur souplesse habituelle, essayèrent visiblement, après quelques semaines de polémique à notre égard, de se retirer de leur entreprise et d'améliorer leurs relations avec Varsovie. Dans ces conditions, nous mîmes fin à l'incident diplomatique survenu à propos de la nomination de l'ambassadeur en transférant M. Wysocki de Berlin à Rome. M. Wysocki avait accompli avec succès sa mission auprès du nouveau régime allemand, mais il se plaignait beaucoup de la fatigue due à l'âge et aux années très difficiles qu'il avait passées dans la capitale allemande.

La polémique soulevée par l'initiative manquée des Italiens nous amena à préciser encore davantage la position que j'essayais de donner à notre pays dans la vie internationale. Lorsque l'on faisait mine d'adresser des compliments à la Pologne en commençant par la phrase rituelle : « La Pologne en tant que grande puissance... », je répondais invariablement que la Pologne n'était pas une grande puissance — et je voulais dire par là qu'elle n'avait pas de politique mondiale — mais que, par contre, elle avait sa politique propre, et qu'il n'était pas question qu'elle se prêtât à des marchandages internationaux, « parce que c'est un pays qui se respecte ». Cette formule, dans mon idée, devait nous permettre, d'une part, de nous défendre efficacement contre toute tentative de nous imposer de l'extérieur des décisions ayant une incidence sur les intérêts polonais, et, d'autre part, de collaborer avec les grandes puissances sur la base d'alliances et d'accords ; elle devait, en outre, ouvrir la voie à une coopération avec les pays plus petits de notre région sur la base de l'estime réciproque et de la communauté d'intérêts.

Je consacrai, par conséquent, toujours beaucoup de soin, dans nos relations extérieures et dans les détails de notre activité diplomatique de tous les jours, à maintenir ce « style » de la politique polonaise, car je jugeais non seulement qu'il convenait parfaitement à notre situation, mais qu'il correspondait aux meilleures traditions de nos idées politiques.

En 1932 et en 1933, l'attention du monde politique était fixée sur les délibérations de la Conférence du désarmement qui avait lieu à Genève sous l'égide de la Société des Nations. Indépendamment même du sujet de la conférence, le simple fait que certains

pays non membres y étaient représentés, l'Union soviétique, par exemple, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, le Japon enfin, qui s'était retiré de la Société des Nations après l'affaire de Mandchourie, soulevait un intérêt beaucoup plus vif qu'on ne pouvait s'y attendre à en juger d'après les résultats plus que modestes même des séances les plus satisfaisantes.

Quant à nous, nous devions suivre cette affaire avec beaucoup d'attention, d'abord parce que nos deux grands voisins, l'Allemagne et la Russie, étaient représentés à la conférence, et ensuite parce que le peuple polonais prenait souvent encore très au sérieux les beaux principes, les beaux programmes que d'autres pays présentaient dans les conférences internationales pour des motifs purement tactiques, en évitant cyniquement de faire le moindre effort pour les appliquer.

Dès le début, comme je l'ai dit, la conférence des cinq puissances<sup>1</sup>, qui se déroulait dans le cadre des délibérations de Genève, nous donna un avant-goût des méthodes qui y étaient pratiquées. Une série de questionnaires, enquêtes et publications émanant du secrétariat de la conférence (pratiquement du Secrétariat de la Société des Nations) ménageaient visiblement les intérêts des grandes puissances, en même temps qu'ils exigeaient des petites nations une sorte de « super-loyalisme » à l'égard de plans envisagés mais jamais réalisés.

Quoi qu'il en soit, il était clair que les Allemands se disposaient à accroître illégalement leurs armements bien au-delà de ce qui leur avait été concédé, tandis que la Russie soviétique ou bien refusait ouvertement tout contrôle de ses préparatifs, ou bien s'appliquait à rendre ce contrôle pratiquement impossible.

Dans ces conditions, il était évident que notre pays, placé entre ces deux grandes puissances, et qui, en raison de sa pauvreté matérielle, se trouvait moins avancé en ce qui concernait le développement technique des armements, ne pouvait rien abandonner de sa liberté d'action, et même ne pouvait se contenter du *statu quo*.

Mais, d'autre part, chaque fois que nous participions à une œuvre collective, notre principe inébranlable était d'agir de bonne foi et de ne faire aucune déclaration que nous n'étions pas certains de pouvoir ou de vouloir faire passer dans les actes quelles que soient

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 3, page 280.

les circonstances données. C'est pourquoi, en plus de nombreuses réserves et observations présentées à l'occasion des divers plans étrangers, nous déposâmes certaines propositions pratiques aux phases cruciales de la conférence. Telle fut l'origine de notre déclaration de février 1933, connue dans les couloirs de la Société des Nations sous le nom de « plan minimum polonais ».

En fait, sans vouloir préjuger des résultats effectifs de la conférence, nous nous bornions à proposer de terminer sa première phase par une résolution spécifiant que la limitation des armements devait se faire au premier chef selon des normes simples et pratiques. Nous proposons de fixer un calibre maximum pour l'artillerie, de limiter le nombre des types de véhicules blindés, et en outre d'adopter une convention interdisant le bombardement aérien des villes ouvertes et des objectifs non militaires de même que toutes autres méthodes de guerre particulièrement barbares, comme les gaz asphyxiants, la guerre bactériologique, etc. Nous choisissons ainsi les points les plus faciles à contrôler. Notre initiative ne rencontra cependant aucun succès à la conférence, qui se perdait en discussions de plus en plus vastes et compliquées sur des problèmes non seulement militaires, mais également politiques.

Notre position, en outre, était rendue encore plus difficile du fait que la France avait proposé un plan de désarmement extrêmement compliqué, condamné à un échec certain, mais qui était appuyé par une propagande très active de la presse et des milieux politiques. Les Français s'obstinaient à ne pas admettre ce que nous essayions de leur faire comprendre, c'est-à-dire que la France, en refusant systématiquement de faire la moindre concession dans le domaine armements (elle n'avait pas même accepté de discuter la question du calibre des canons) et, en même temps, d'examiner sur le plan pratique le problème des armements allemands, torpillait par là même la Conférence du désarmement, et cela d'autant plus qu'elle avait aggravé sa propre position morale et politique en participant à la « Déclaration des puissances » qui, politiquement, autorisait les Allemands à ne pas tenir compte de la limitation des armements prévue au traité de Versailles. Une fois de plus apparaissait la faiblesse de la diplomatie française qui, proclamant son attachement traditionnel à la légalité dans les relations internationales, n'appliquait cette notion qu'à la lettre des paragraphes et l'oubliait lorsqu'il s'agissait des principes essentiels.

Les délibérations et les études sans fin des diverses commissions et sous-commissions de la conférence nous forcèrent nous aussi à rédiger un nombre infini de « papiers », vides de sens pour la plupart, et auxquels, d'ailleurs, nous n'attachions aucune réelle importance ; nous nous bornions à composer nos délégations d'hommes laborieux et patients, aptes à endurer ce travail insensé<sup>1</sup>.

Au cours des conversations, d'ailleurs peu nombreuses, que j'eus sur ce sujet à Genève, c'est M. Norman Davis, délégué des Etats-Unis, qui, parmi les représentants des grandes puissances, fit preuve du plus de compréhension pour notre point de vue, en même temps qu'il témoignait d'un grand réalisme politique dans ses jugements.

En dehors de quelques théoriciens idéalistes, dont M. Henderson, président de la conférence, aucun des participants ne prenait les efforts de la conférence au sérieux, et personne n'en espérait des résultats tangibles ; néanmoins, l'éclat avec lequel la conférence échoua eut des conséquences politiques très importantes. La révélation brutale de l'impuissance et de l'inutilité des conférences internationales rendit l'atmosphère plus lourde en Europe, et il fallut bien considérer cette révélation comme un sérieux avertissement. Le but de notre « plan minimum » avait été, entre autres, d'éviter, ou tout au moins d'atténuer l'encouragement qu'une telle manifestation de la faiblesse de l'ordre européen ne pouvait manquer d'apporter à tous ceux qui cherchaient à ruiner cet ordre, en même temps qu'elle démoralisait ceux qui s'efforçaient de le maintenir. Malheureusement, il ne nous fut pas possible d'atteindre ce but.

Force était donc de constater que, dans la vie internationale, la réalité des faits s'écartait de plus en plus de ce qui, jusque-là, avait été considéré comme conforme au droit international ; cela n'empêchait pas ceux qui préconisaient de renoncer partiellement à une réglementation trop générale de la vie internationale, pour s'attacher à des entreprises plus modestes mais réalisables, d'être en butte aux critiques démagogiques de tous les pacifistes, sincères ou non.

Au cours des conversations qui se déroulèrent en marge de la conférence, j'essayai de discuter avec les représentants des puissances occidentales la ligne de conduite à adopter face à la liquida-

---

<sup>1</sup> La délégation polonaise à la Conférence du désarmement avait pour chef le général St. Burhardt-Bukacki.

tion graduelle des différentes clauses du traité de Versailles. Je parlais, dans ces discussions, des idées exprimées par le maréchal Pilsudski qui, lorsqu'il critiquait la structure du traité, jugeait que le mal venait surtout de ce que l'on n'avait jamais fixé l'ordre d'importance des diverses clauses du traité et notamment de ce qu'en son temps l'on avait rédigé les différentes clauses sans marquer la valeur qui revenait à chacune d'elles.

D'une manière générale, cette thèse se présentait de la manière suivante : nous estimions que les stipulations les moins utiles et les moins durables étaient celles que l'on avait insérées dans le traité pour tenir compte de l'atmosphère d'après-guerre, et notamment les clauses vexatoires qui comportaient toutes sortes de discriminations théoriques au détriment de l'Allemagne. Non seulement elles n'avaient aucune valeur pratique, mais elles soulevaient tout naturellement la rancœur des Allemands, alors que des concessions sur ces points auraient certainement contribué à calmer les esprits.

Un groupe de problèmes beaucoup plus importants concernait les clauses militaires du traité. Il s'agissait là d'un élément constitutif de l'équilibre des forces en Europe, et, dans ce domaine, il fallait agir avec plus de fermeté, en sériant les divers éléments du problème et en demandant peut-être certaines concessions à divers gouvernements.

Le troisième point, de tous le plus important, de caractère décisif, englobait tout ce qui avait trait au statut territorial. Selon le Maréchal, il fallait ne rien céder sur ce point, car mettre en doute la valeur des frontières et la solidité des divisions territoriales ne pouvait que conduire tout droit au chaos et à la guerre.

Les problèmes financiers, les réparations, etc., formaient évidemment un chapitre à part. Il y avait lieu de les aborder avec plus de libéralisme tant qu'ils n'avaient d'incidence que sur le terrain économique, mais avec davantage de retenue dès qu'ils prenaient de l'importance du point de vue politique et militaire.

De toute façon, notre thèse fondamentale était qu'il ne saurait y avoir de traités éternels et immuables, et qu'il était donc possible d'apporter à chacun d'eux des modifications raisonnables, mais que le seul moyen de le faire sans entraîner de conséquences fâcheuses était d'obtenir le consentement de tous les signataires du traité à modifier. Que si, à la Conférence de la paix, l'on avait délégué à la Société des Nations et à ses organes certains pouvoirs

de décision quant aux clauses des traités, c'est que l'on supposait, à l'époque, que la Société des Nations serait une institution presque universelle. Or, comme la Société des Nations n'avait jamais eu vraiment ce caractère, mais qu'elle devenait de plus en plus un instrument entre les mains d'un groupe précis d'Etats de moins en moins nombreux, il importait à priori de mettre en doute son caractère de tribunal appelé à modifier les stipulations essentielles des traités.

A étudier ce problème de plus près, je dus également constater que l'une des principales faiblesses des traités conclus après la guerre provenait de ce que toutes les décisions et toutes les dispositions avaient été munies d'une motivation politique. On retrouvait ce malheureux « pourquoi » dans presque chaque article de quelque importance ; or, du point de vue historique, il n'était souvent que trop facile de contester le bien-fondé de ces « pourquoi », et la valeur des traités s'en trouvait affaiblie d'autant.

L'éminent publiciste américain Frank Simonds, qui avait fait partie de la délégation des Etats-Unis à la Conférence de la paix, a expliqué, dans son ouvrage sur l'Europe d'après-guerre, ce phénomène par le fait que le traité de Versailles et les autres traités conclus à la même époque avaient été rédigés non par des diplomates mais par des parlementaires habitués à parler à la tribune, où chaque motion ou chaque loi s'accompagne d'un long exposé des motifs, réels, ou créés pour les besoins de la cause <sup>1</sup>.

Avec le recul nécessaire et l'expérience acquise, nous devons reconnaître que la diplomatie d'autrefois, si facilement critiquée, n'avait pas été si mauvaise après tout. Les anciens diplomates avaient une méthode de raisonnement fort simple : quelqu'un avait-il perdu une guerre, il devait faire certaines concessions. Ces concessions portaient uniquement sur des points concrets, et dans les accords écrits on ne se lançait pas dans des polémiques théoriques. Ces traités, fondés sur les simples « règles du jeu », n'en étaient que plus solides.

Bien entendu, on ne pouvait employer utilement cet argument dans l'atmosphère de Genève, en 1933 et 1934 ; c'est pourquoi, dans toutes les conférences auxquelles je pris part, je m'en tins toujours à la méthode que nous avons fixée avec le Maréchal.

---

<sup>1</sup> Cf. page 251.

Dans les entretiens, les gens reconnaissaient généralement, en théorie, que j'avais raison, mais, dans la pratique, ils en revenaient toujours aux méthodes opposées. Des discussions passionnées sur un détail insignifiant donnaient lieu à des argumentations de haut vol, la tension politique était accrue par une recrudescence des polémiques au sujet des responsabilités de la guerre de 1914, etc. ; par contre, c'est d'un cœur léger que l'on proposait, presque en même temps, des modifications de frontières en invoquant l'article 19 du pacte de la Société des Nations, et l'on allait même jusqu'à essayer de restreindre le droit de vote du pays directement intéressé par les mesures destinées à donner effet à cet article.

Une des caractéristiques de cette époque était donc l'impossibilité de résoudre quoi que ce fût par des délibérations raisonnables, et en tenant compte d'arguments concrets. Cet état de choses ne pouvait que favoriser les partisans de la politique du « fait accompli ». Si même il arrivait que le fait accompli provoquât une réaction de la Société des Nations, comme ce fut le cas dans l'affaire de la Mandchourie, on n'enregistrait aucun résultat effectif et cela ne faisait qu'entraver davantage toute possibilité de collaboration internationale.

Il vaut la peine, à ce propos, de rappeler que dans le cas de la Mandchourie le Maréchal avait conseillé à M. Zaleski de rester autant que possible en étroit contact avec les Britanniques lors de la discussion, car il pensait que le gouvernement britannique adopterait à cet égard une attitude plus raisonnable que les autres pays. Nous fûmes déçus dans une certaine mesure : le délégué britannique, Sir John Simon, était avocat de profession et de vocation, et n'avait aucune expérience de la politique impériale ; il s'empêtra dans une procédure purement juridique, qui était sans issue, du moins sur le plan pratique, et tout cela bien que la Grande-Bretagne se fût engagée dans cette affaire à contre-cœur.

Dans les grands travaux internationaux entrepris collectivement par les nations, ce n'était donc que chaos et impuissance. Ceci était heureusement contrebalancé par les résultats de nos conversations et de nos négociations directes avec nos voisins, et par la solidité relativement satisfaisante de nos traités d'alliance, que je m'efforçais, tant pour la forme que pour le fond, de maintenir en dehors des palabres genevoises.

C'est certainement cela qui fit s'accréditer dans le monde la légende selon laquelle les accords bilatéraux étaient pour nous une

sorte de dogme, ou du moins l'unique forme de nos activités internationales. Je m'efforçai, dans mes déclarations, de rectifier ce jugement sommaire en soulignant que ces ententes avaient été conclues parce que les circonstances particulières à une période donnée nous le conseillaient, mais que la Pologne n'avait aucun préjugé contre une coopération internationale raisonnable et concrète, dans la mesure où les méthodes employées étaient pratiques et loyales.

Parmi les autres problèmes qui nous intéressaient à l'époque, il convient de mentionner les craintes de la Lituanie dues à la possibilité de revendications allemandes sur Memel<sup>1</sup>. Ces craintes se manifestèrent par des efforts timides pour se rapprocher de nous. On utilisa, d'abord, du côté lituanien, M. Zubow, cousin du maréchal Piłsudski du côté maternel. Le Maréchal reçut avec beaucoup d'amabilité cet émissaire qui était d'ailleurs très optimiste quant à l'amélioration des relations polono-lituanienes ; le Maréchal l'accueillit avec une bienveillance toute paternelle, mais il voulut avant toutes choses que son cousin présentât des pouvoirs écrits, ne fût-ce que sous la forme d'une lettre signée de l'un ou l'autre des hommes politiques responsables de Lituanie. Comme ces pouvoirs n'existaient pas, l'entretien n'alla pas plus loin. A cette occasion, j'eus la possibilité d'examiner avec le Maréchal le fond même de ce problème difficile. Ce n'était pas au hasard que le Maréchal avait adopté cette tactique. Il estimait, en effet, que le défaut de nos relations avec la Lituanie était qu'elles n'avaient pas pris la forme généralement acceptée et respectée dans les affaires internationales. « Entre Etats souverains, disait le Maréchal, il ne peut y avoir de relations si on ne leur donne pas une forme tangible et calculable. » Officiellement, il régnait une animosité prononcée entre Kaunas et Varsovie. En pratique, les deux peuples entretenaient des relations étroites ; des liens de parenté unissaient Polonais et Lituaniens, et le problème s'en trouvait d'autant plus embrouillé. C'est ce qui ressortait nettement de toute conversation avec n'importe quels représentants de ce peuple. Des menaces belliqueuses, ils passaient sans transition à des projets fantaisistes d'alliance, de pacte militaire, etc. Ils imaginaient aisément des solutions aussi radicales, mais régler la

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 9, page 314.

moins importante et la moins compliquée des questions selon les principes généralement acceptés dans la vie internationale leur faisait l'effet d'une insurmontable difficulté. Le Maréchal, en plus de M. Zubow, avait également reçu, à Wilno, le ministre Szaulis ; il avait, pour sa part, envoyé en Lituanie M. Mühlstein, puis l'ancien premier ministre M. Prystor ; mais il coupa court brusquement à ces entretiens, en déclarant que le mystère dont les Lituaniens entendaient entourer toute tentative de conversation sérieuse avec nous était une offense à notre égard, puisque nous ne pouvions attendre de décision de quelque poids de la part d'un gouvernement qui jugeait honteux même de prendre contact avec nous.

De toutes ces conversations, nous ne retirâmes qu'une seule indication : le gouvernement lituanien commençait à se rendre compte du danger que lui faisaient courir les relations anormales qu'il entretenait avec nous, mais il était proprement incapable de prendre aucune décision précise. Nous décidâmes en conséquence, avec le Maréchal, que le problème consistait avant tout à rétablir, dès que la situation le permettrait, un minimum de relations normales entre les deux pays, c'est-à-dire, pratiquement, à renouer les relations diplomatiques. Ce but, toutefois, ne put être atteint qu'après la mort du Maréchal.

Mes voyages de plus en plus fréquents à Genève me donnèrent aussi la possibilité d'étudier personnellement l'état de nos relations avec la Tchécoslovaquie. Je passai notamment une longue soirée à discuter seul à seul avec M. Bénès. Je lui exposai en toute franchise ce qui mettait obstacle à n'importe quelle initiative en vue d'amener une détente. Faisant abstraction de nos relations passées, lors des événements de 1919 et de 1920, et même de l'opinion différente que l'on pouvait avoir quant à la probité des méthodes de politique internationale telles qu'elles étaient alors en vogue à Genève, je soulevai les problèmes d'actualité. C'étaient, notamment, les mauvais traitements infligés aux Polonais de la Silésie de Teschen pour la seule raison qu'ils étaient Polonais. Je lui rappelai que le gouvernement polonais n'avait jamais saisi la Société des Nations de cette affaire, bien que M. Bénès se fût toujours déclaré fidèlement attaché au traité sur la protection des minorités.

Je l'avertis toutefois que notre sentiment national était profondément ému de la situation qui régnait dans cette région et que, pour cette raison, l'opinion publique et le gouvernement de mon pays ne pouvaient prendre au sérieux les protestations d'amitié adressées de temps en temps à la Pologne. Je rappelai ensuite que toute organisation, tout citoyen qui, en Pologne, s'en prenait à l'Etat, soit par une agitation politique, soit par des actes de terrorisme, était toujours assuré, le cas échéant, de trouver asile en Tchécoslovaquie, ou même d'y recevoir de l'aide. Tout le monde en Pologne le savait. Enfin, il était établi que la vaste organisation internationale de propagande antipolonaise avait son siège à Prague où, selon nos informations, fonctionnait également, sans être aucunement inquiétée, une section du Komintern chargée de la propagande communiste en Pologne<sup>1</sup>. Je tenais à ce que M. Bénès, qui déclarait de temps à autre qu'il « se jetait dans les bras de la Pologne », sût exactement que nous étions très bien renseignés sur l'attitude réelle de son gouvernement à l'égard de la Pologne, et je voulais lui faire connaître quelles étaient les conditions nécessaires à l'amélioration des relations avec Varsovie.

M. Bénès évita toute discussion d'ordre pratique et se contenta de faire quelques déclarations nébuleuses. Il justifiait les faits qui lui étaient signalés par l'existence, en Tchécoslovaquie, d'un régime soi-disant libéral ; cet argument, toutefois, ne pouvait résister à l'examen, car on savait trop bien que le libéralisme n'était qu'une façade et qu'en fait la Tchécoslovaquie était un « Etat policier » classique.

A cette époque, M. Bénès ne s'exprima même pas avec précision sur la solidarité de nos intérêts en face d'une menace allemande et ne proposa aucun accord concret. Il était évident que, fidèle à sa politique traditionnelle, il recherchait aide et protection pour son pays soit dans les milieux genevois, soit auprès d'amis éloignés, sans manifester le moins du monde le désir d'améliorer ses relations avec ses voisins. On avait l'impression très nette qu'il tenait surtout à la situation politique privilégiée de la Tchécoslovaquie en Europe orientale, ce qui devait inmanquablement le rendre jaloux de la Pologne et influencer sur son attitude. « Je suis

---

<sup>1</sup> La section polonaise du Komintern à Prague était alors dirigée par Boleslaw Bierut, qui occupe actuellement le poste de président de la République de Pologne à Varsovie.

réaliste ; ce sont les problèmes économiques qui décident de tout », me dit M. Bénès. Je lui répondis qu'on ne pouvait, à notre époque, parler de réalisme politique si l'on fermait les yeux aux impondérables.

Ce jour-là, M. Bénès n'insista pas pour nouer des liens plus étroits entre Varsovie et les capitales de la Petite Entente. La divergence fondamentale de nos points de vue respectifs au sujet de cette organisation politique était bien connue depuis des années. Dès 1921, où le ministre Skirmunt avait pris part comme observateur à la conférence de la Petite Entente, il était apparu clairement que nos intérêts ne pouvaient être conciliés<sup>1</sup>.

Le trait caractéristique et en même temps paradoxal de cette organisation était que chacun des Etats qui la composaient se trouvait aux prises avec un problème crucial différent, où entraient d'autres intérêts et d'autres dangers que ceux de ses partenaires. Pour la Tchécoslovaquie, c'était l'Allemagne ; pour la Roumanie, les plus grandes difficultés provenaient du voisinage de la Russie ; la Yougoslavie se méfiait surtout des aspirations de l'Italie. Malgré ces divergences, ces trois pays en étaient venus à former un groupe, et cela sur la base d'une question secondaire pour chacun d'eux : la question de la Hongrie. Les revendications de la Hongrie étaient restées, certes, très ardentes, car elle avait été particulièrement malmenée par le traité de paix ; mais chacun des Etats de la Petite Entente disposait, à lui seul, de ressources matérielles suffisantes pour se défendre contre toute menace hongroise. En pratique, l'organisation du « bassin danubien » sur cette base antihongroise ne servait donc qu'à créer une atmosphère de menace continue, comme si l'on avait voulu perpétuer l'état d'esprit de 1919.

Ce but fondamental de la Petite Entente nous était déjà une raison suffisante de ne pas nous joindre aux signataires du pacte. De plus, la Hongrie était historiquement notre meilleur voisin, et, entre nos deux pays, il existait encore une tradition de sympathie réciproque. D'ailleurs, nous n'avions jamais ratifié les traités de paix relatifs à la Hongrie et à l'Autriche, et il nous eût donc été difficile de parler d'accords avec d'autres pays précisément en vue de défendre ces traités. En outre, pour les raisons que j'ai indiquées, l'action commune des Etats de la Petite Entente prenait surtout

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 10, page 315.

le caractère d'une manifestation politique, très commode pour des politiciens du genre de M. Bénès et de M. Titulesco, qui s'en servaient pour mener une adroite propagande en faveur de leur organisation politique. Il était toutefois tout aussi évident que cette sorte d'organisation du Sud-Est de l'Europe ne résisterait pas à une épreuve véritable, étant donné qu'une telle épreuve ne pouvait manquer de révéler immédiatement les divergences d'intérêts qui existaient entre les différents membres du groupe.

Pour toutes ces raisons, nous rejetâmes définitivement toute idée de coopération avec la Petite Entente en tant qu'entité politique, et nous nous efforçâmes d'établir nos relations séparément avec chacun des pays qui en faisaient partie : avec la Roumanie sur la base d'une alliance ; avec la Yougoslavie sur la base de rapports nettement amicaux, mais sans accord politique formel ; avec la Tchécoslovaquie en adoptant une attitude très réservée. D'autre part, bien qu'aucun accord écrit n'eût été conclu avec la Hongrie, l'on pouvait cependant constater que l'attitude plutôt amicale dont nous faisons preuve à l'égard de ce pays diminuait dans une certaine mesure le danger de voir la Hongrie se laisser entraîner complètement dans l'orbite politique de l'Allemagne. Les Hongrois qui, au fond, tenaient beaucoup à leur indépendance et à leurs particularités nationales, se méfiaient en réalité de la politique allemande ; il fallut l'ostracisme de la Petite Entente et l'isolement où la Hongrie fut tenue pour saper finalement la politique prudente de Budapest.

M. Bénès, qui connaissait notre manière de voir, n'essaya même plus de nous en faire changer ; il avait d'ailleurs certainement, dès le début de 1934, l'espoir de conclure de nouveaux pactes et de nouveaux accords, étant donné que Moscou paraissait vouloir faire sa rentrée dans la politique européenne.

Nos pactes de non-agression avec la Russie et le Reich avaient été négociés à un an d'intervalle et chacun d'eux représentait une valeur en soi. Cependant, comme le monde avait de la peine à croire que leur but fût aussi simple qu'il le paraissait d'après les textes, chacun pensait qu'ils comportaient des annexes secrètes susceptibles d'en changer le caractère. J'estimais donc qu'il était très important de souligner qu'il n'y avait aucune contradiction entre les deux pactes, puisque l'amélioration de nos relations tant

avec l'Allemagne qu'avec la Russie était limitée par l'impossibilité de faire dépendre notre politique de l'un ou l'autre de ces dangereux partenaires.

C'est pourquoi je jugeai qu'il convenait de me rendre à Moscou entre la date de la signature et celle de l'échange des instruments de ratification de notre pacte avec l'Allemagne. Je réussis à calmer considérablement les soupçons des Soviets en acceptant que la validité du pacte de non-agression fût portée à dix ans, afin de donner à cet acte important des termes analogues à ceux de l'accord avec l'Allemagne. Je pris soin de laisser un intervalle d'au moins un an entre les dates d'expiration des deux pactes, et ceci pour la raison suivante : si les deux traités devaient rester en vigueur pendant toute la période prévue, c'est-à-dire dix ans, il ne fallait pas que l'Etat polonais se trouvât un jour dans l'obligation de négocier des affaires aussi importantes en même temps avec l'Allemagne et la Russie.

La visite à Moscou se déroula avec beaucoup de solennité. Le mot d'ordre du maréchal Piłsudski était qu'il s'agissait de créer une atmosphère amicale et d'organiser une manifestation de sympathie sans contrainte ni affectation, tout en prenant bien garde en même temps de ne pas se laisser entraîner sur le chemin glissant de la collaboration politique avec la Russie soviétique.

Je fus le premier ministre européen venu en visite officielle à Moscou. Les bolcheviks imitèrent à cette occasion la splendeur des anciennes réceptions à la cour des tsars, ce qui n'était pas sans laisser une impression très pénible, en raison du contraste avec la misère évidente de la population russe ; toutefois, cela nous fut très utile, car cet accueil souligna aux yeux des tierces puissances l'importance de notre position. Ce fut, en tout cas, la première fois que l'on joua officiellement l'hymne national polonais dans la capitale russe. Les entretiens politiques furent longs et ne portèrent que sur des généralités, sans ajouter d'éléments nouveaux à nos relations. Par contre, ils nous fournirent l'occasion de faire quelques constatations intéressantes.

C'est ainsi que le président de la République, M. Kalinine, l'un des rares Russes pur sang dans l'équipe qui gouvernait la Russie, prit, dès qu'il me parla, le ton panslaviste et antiallemand, insistant longuement sur l'aversion qu'éprouvaient tous les paysans et ouvriers russes pour tout ce qui est allemand. Les milieux mili-

taires, avec Vorochilov et Yegorov à leur tête (on avait discrètement éloigné de Moscou Toukhatchevski et Boudienni pour la durée de ma visite<sup>1</sup>) inquiétèrent même M. Litvinov par la manière dont ils me firent des avances. Au déjeuner offert par Vorochilov, Litvinov était sur des charbons ardents et n'apprécia guère ma remarque sur la solidarité des soldats qui, eux aussi, forment une espèce d'internationale. « Votre internationale a fait ses preuves en 1920 », remarqua M. Litvinov. « Ce n'était pas si grave, répondit Vorochilov, nous avons causé quelques troubles sur nos territoires respectifs, et c'était probablement tout à fait inutile. »

Je fus également frappé du vif intérêt que la population de Moscou portait à notre visite. A l'Opéra, il y eut une représentation de gala avec un programme varié au lieu du grand opéra russe qui avait été annoncé pour ce jour-là. En raison de ce changement de programme, la direction avait fait savoir qu'elle rembourserait leurs billets à ceux qui préféraient assister à l'opéra annoncé. Le directeur de l'Opéra et le commissaire à l'Instruction publique, Boubnov, m'assurèrent tous les deux que pas une seule personne n'avait demandé le remboursement de son billet et le théâtre était rempli de son public habituel.

L'orchestre dut jouer notre hymne national trois ou quatre fois, et il fut suivi d'applaudissements spontanés qui éclatèrent au moment où nous parûmes avec M. et M<sup>me</sup> Litvinov dans la loge qui avait été celle du tsar<sup>2</sup>. M. Litvinov sembla ému, en même temps qu'un peu mal à son aise.

Les conversations officielles furent facilitées du simple fait que ma visite coïncidait exactement avec l'achèvement de nos négociations avec l'Allemagne, fait que Moscou avait apprécié à sa valeur ;

---

<sup>1</sup> Lors de la guerre polono-russe de 1920, le général Toukhatchevski exerçait le commandement en chef des armées soviétiques opérant contre la Pologne. Le maréchal Boudienni commandait l'armée composée de corps de cavalerie qui opérait sur le front sud. Staline était commissaire politique de cette armée.

<sup>2</sup> C'était la seconde fois que Joseph Beck venait à Moscou. Il s'y était rendu une première fois en juillet 1918 comme émissaire du mouvement clandestin connu sous le nom d'« Organisation militaire polonaise ». Il se faisait alors appeler Halicki et accomplissait une mission très dangereuse. Une fois sa mission terminée, « Halicki », souffrant de la faim et changeant constamment de logement, évita de justesse d'être arrêté par la Tchéka en se cachant dans les faubourgs de Moscou.

nous terminâmes donc notre conférence par la décision de prolonger la validité du pacte de non-agression et d'élever nos légations au rang d'ambassades<sup>1</sup>.

Le Maréchal trouva que le résultat le plus favorable de notre visite avait été de créer une atmosphère amicale et il remercia particulièrement ma femme de la peine qu'elle avait prise pour faciliter l'organisation de mon séjour et des réceptions données à Moscou.

Je rentrai de Moscou avec une pleurésie, provoquée par un froid de  $-32^{\circ}$ , aussi est-ce dans mon appartement privé que je fus obligé de recevoir la délégation allemande, composée de l'ambassadeur von Moltke et du ministre plénipotentiaire Mayer, qui apportaient les documents de ratification de la « déclaration » du 26 janvier.

Ainsi fut parachevé le système qui normalisait nos relations avec nos principaux voisins.

Ce système plaisait ou ne plaisait pas, mais il inspirait au monde beaucoup de respect. Même si la presse de tel ou tel pays insinuait que nous recherchions des combinaisons retorses, ce qui n'était certes pas le cas, les gouvernements européens, eux, se voyaient forcés de tenir compte de Varsovie d'une façon toute nouvelle. Citons, comme exemple intéressant de ce changement, la visite que le ministre des Affaires étrangères de France, M. Barthou, fit à Varsovie le 22 avril 1934. Jusque-là les Français avaient reçu les visites des ministres polonais sans les rendre ; ce fut donc la première visite officielle d'un ministre français des Affaires étran-

---

<sup>1</sup> Pendant son séjour à Moscou, M. Beck n'eut pas d'entretien avec M. Staline, qui n'occupait alors officiellement que le poste de secrétaire général du comité central du parti communiste.

M. Beck estimait, en effet, qu'il s'agissait du développement des rapports entre les deux gouvernements et non pas entre le gouvernement et la III<sup>e</sup> Internationale.

Parlant de cette question lors d'une réunion privée des membres des commissions des Affaires étrangères de la Diète et du Sénat (15 janvier 1936), M. Beck rappela qu'il avait inauguré son activité par l'amélioration des relations de voisinage avec les Soviets et qu'il avait été le premier ministre des Affaires étrangères d'Europe en visite à Moscou, mais que, cependant, il n'avait jamais demandé à son collègue, le ministre de l'Intérieur, de modifier pour cette raison sa politique à l'égard du parti communiste en Pologne.

gères. M. Barthou était une personnalité digne d'une attention particulière de notre part. D'abord, parce que c'était lui qui, en 1921, avait signé l'alliance entre la France et la Pologne, en sa qualité de ministre de la Guerre. Ensuite, parce qu'il appartenait à cette grande génération d'hommes d'Etat français qui, après la défaite de 1870, rendirent à la France sa puissance et sa place dans le monde. Il venait d'être rappelé au pouvoir parce que l'opinion publique française s'alarmait beaucoup de l'affaiblissement de la position internationale du pays qui était intervenu sous les gouvernements précédents. Tout le monde, en France, exigeait un « redressement ». Les prises de position de M. Barthou à Genève n'étaient pas toujours pratiques, ni couronnées de succès, mais elles étaient toujours marquées par le courage et le sentiment de la dignité de son pays.

Le Maréchal avait gardé un souvenir très vif de la signature de l'alliance en 1921 : « Millerand était très satisfait ; Berthelot avait un sourire forcé et était visiblement mécontent ; ce vieux cynique de Barthou avait les larmes aux yeux ; il faut lui témoigner beaucoup de sympathie <sup>1</sup>. »

Le premier acte fut plutôt embarrassant ; me rappelant le manque de correction de Paul-Boncour lors de ma première visite à Paris, et songeant que les Polonais ont trop tendance à adopter une attitude servile, je refusai de me rendre personnellement à la gare pour accueillir M. Barthou ; je me fis remplacer par le sous-secrétaire d'Etat et le chef du protocole (Paul-Boncour n'était pas venu m'accueillir à la gare à mon arrivée à Paris). Aussitôt après, cependant, je m'efforçai de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour que M. Barthou se sentît à son aise chez nous, et pour répondre le mieux possible à l'initiative qu'il avait prise de venir en visite à Varsovie. D'ailleurs, le maréchal Piłsudski adopta la même attitude dans ses entretiens avec M. Barthou ; il sut trouver mille

---

<sup>1</sup> Des souvenirs communs, remontant à l'époque où ils collaboraient dans le mouvement socialiste, rapprochaient Piłsudski et Millerand. Ces deux hommes d'Etat se rencontrèrent en 1921 à Paris, l'un comme chef de l'Etat polonais, l'autre comme président de la République française. Au congrès ouvrier de Londres, en 1896, Alexandre Millerand avait donné son chaleureux appui à une résolution proposée par la délégation polonaise en faveur de l'indépendance de la Pologne. Cette proposition avait été préparée par Piłsudski, venu clandestinement de Pologne.

façons de lui témoigner son estime et son amitié, tout en gardant, dans les conversations officielles, la franchise la plus directe. A cette époque, avant le retour de la France à une politique pro-russe, nos conversations portèrent naturellement surtout sur le problème allemand.

— J'en ai assez, de ces concessions ; les Allemands doivent sentir que nous ne céderons plus d'un pas, déclara M. Barthou.

— Vous céderez, Messieurs, vous céderez, répondit le Maréchal, vous ne seriez pas ce que vous êtes si vous ne cédiez pas.

— Comment pouvez-vous nous soupçonner d'une chose semblable, monsieur le Maréchal ?

— Peut-être que vous-même ne désirez pas céder, mais alors ou bien il vous faudra démissionner, ou bien le parlement votera contre vous et vous renversera, telle fut la réponse du Maréchal. Vous rappelez-vous notre visite à Verdun ? Vous avez trébuché en traversant un champ labouré par les obus. Quelqu'un de votre entourage voulut vous venir en aide, mais vous avez dit que c'était inutile, que vous étiez habitué à tomber, qu'en tant que ministre, cela vous était arrivé une douzaine de fois.

Au cours des entretiens, qui eurent lieu au palais du Belvédère, le Maréchal ramenait toujours la conversation sur le même sujet, à savoir une conception plus effective de la collaboration militaire franco-polonaise, particulièrement en ce qui concernait le réarmement de notre armée. Barthou acceptait volontiers, semblait-il, de discuter de ce sujet, mais il essayait cependant de détourner la conversation vers les sujets à la fois militaires et politiques, comme si, sous couvert d'entretiens militaires, il désirait introduire en contrebande les idées politiques du Quai d'Orsay. Il nous proposa d'envoyer à Varsovie le général Pétin, ancien attaché militaire français à Bucarest. Le Maréchal se montra nettement irrité de ce mélange des visées politiques et des méthodes de collaboration ; aussi déclara-t-il que si les Français avaient l'intention de traiter des problèmes militaires comme s'ils rentraient dans les questions civiles, alors il désignerait pour ces négociations le sous-secrétaire d'Etat Szembek, à condition que ce dernier pût lui donner sa parole d'honneur qu'il n'avait jamais fait un jour de service militaire. « Notre ministre des Affaires étrangères est colonel d'artillerie, il en est fier à juste titre, mais il ne pourrait supporter ces bavardages inutiles. »

Le choix d'un général qui n'occupait aucune place importante dans l'état-major général français, mais qui était plutôt une sorte d'agent militaire français pour l'Europe orientale, avait découragé le Maréchal. C'était toujours la même chose : le Maréchal voulait intensifier la coopération purement militaire face à la menace allemande, tandis que les Français cherchaient à nous entraîner dans leurs propres combinaisons dans le Sud-Est européen, combinaisons qui n'avaient guère de rapports avec le problème allemand, seul problème décisif en cas de guerre <sup>1</sup>.

Cependant, nous adressâmes bien des paroles cordiales à M. Barthou, et les deux parties tombèrent d'accord pour reconnaître que l'alliance franco-polonaise était nécessaire tant aux deux pays eux-mêmes qu'à l'Europe tout entière, et que le seul problème à résoudre était de trouver une méthode effective de collaboration <sup>2</sup>.

En dehors des problèmes que posaient nos relations bilatérales avec la France, l'on discuta également de la question de la Société des Nations. Ni l'un ni l'autre des deux interlocuteurs ne nourrissait d'illusion sur la solidité de cet instrument en cas de conflit grave et ils convinrent facilement que le Pacte de la Société des Nations ne pourrait jamais remplacer notre alliance.

Diverses déclarations de M. Barthou prouvèrent qu'il s'était assez bien rendu compte de la situation qu'il avait trouvée en Pologne, situation que l'on pouvait définir comme suit : nous comprenions parfaitement l'importance d'une alliance effective avec la France, pays pour lequel nous éprouvions une amitié traditionnelle, mais à condition que, dans toutes les négociations, on nous traitât en partenaire et non en satellite. Si le fantôme de la politique pro-russe n'était pas réapparu peu après, la visite

---

<sup>1</sup> Quelques semaines après la visite de M. Barthou, ce fut le tour du général Debeney de venir à Varsovie. Cette visite ne donna pourtant pas de résultats appréciables, parce que les Français essayèrent de mêler des considérations d'ordre politique à la discussion des problèmes militaires.

<sup>2</sup> M. Barthou, répondant au discours de M. Beck, déclara : « En présence des problèmes compliqués qui inquiètent l'Europe, l'amitié de la Pologne et de la France constitue un élément de paix, de stabilité, d'ordre et de sécurité. La renaissance nationale de la Pologne sous l'égide du grand et glorieux maréchal Piłsudski, au nom déjà légendaire dans le monde entier, a fait de la Pologne un grand pays, écouté et respecté. Rien ne sépare la Pologne et la France, tout les unit... »

de M. Barthou aurait pu contribuer à une amélioration considérable de nos relations avec la France <sup>1</sup>.

Après la signature et l'entrée en vigueur de la déclaration de non-agression entre la Pologne et l'Allemagne, et la prorogation à dix ans de la validité du pacte polono-soviétique, le maréchal Piłsudski, au printemps de 1934, suggéra au président de la République de Pologne de convoquer une conférence sur la politique étrangère, présidée par le président lui-même, et à laquelle prendraient part tous les hommes d'Etat qui, depuis 1926, avaient rempli les fonctions de premier ministre. La conférence eut lieu au palais du Belvédère. Y assistaient, en plus du président et du Maréchal, le professeur Bartel, M. Switalski, le colonel Sławek, le colonel Prystor, M. Janusz Jedrzejewicz, qui était alors premier ministre, et moi-même.

Selon le désir du président, ce fut le Maréchal qui ouvrit la conférence ; il déclara que cette forme de conférences, réunissant les hommes qui avaient assumé la responsabilité de toutes les affaires du pays, lui paraissait très utile dans les moments de grandes décisions ou d'événements importants. Comparant cette sorte de conférence aux institutions analogues et permanentes d'autres pays, en particulier au « conseil privé » du roi d'Angleterre, dont les membres sont désignés et convoqués par le roi lui-même, il conseilla vivement au président d'en instituer la coutume.

Le Maréchal passa ensuite aux problèmes d'actualité. Il indiqua que les accords récemment signés avec nos deux grands voisins mettaient la Pologne dans une position exceptionnellement favorable, sans précédent dans son histoire. Auparavant, nous avions eu, pendant des siècles, des difficultés soit avec l'un soit avec l'autre, et leur coalition avait, à un moment donné, amené la catastrophe pour notre pays. Cette conjoncture favorable, dit-il, ne pouvait durer éternellement, mais si nous pouvions en prolonger l'existence, chaque instant ainsi gagné permettait de rendre notre pays plus fort. Si cette situation subissait des modifications trop violentes,

---

<sup>1</sup> Vers la fin du mois de mai 1934, M. Barthou eut un entretien avec le commissaire Litvinov au sujet de l'adhésion de l'Union soviétique à la Société des Nations et au pacte européen d'assistance mutuelle.

il se pourrait que nous nous retrouvions devant l'éventualité d'un conflit armé. « Pour ce qui est des problèmes de la guerre, continua le Maréchal, j'ai formulé mes suggestions et exprimé mon avis au président de la République. » Ce jour-là, il ne voulait parler que des principes fondamentaux de notre politique étrangère. « Je vois clairement, dit-il, quelques principes très simples. Le problème le plus important est celui de nos relations avec nos voisins. Ces relations sont garanties par nos alliances. Puis viennent les problèmes qui pourraient se poser dans les régions proches de la Pologne, et ensuite seulement tout le reste... Enfin, je pose le principe suivant : il ne faut jamais s'incliner devant personne. »

Puis il parla une fois de plus des pactes récemment conclus par nous, rappelant que dans le monde entier on avait cru, à peu près comme à un dogme, que les relations entre la Pologne et l'Allemagne iraient toujours en empirant ; il dit aussi, à cette occasion, combien il appréciait ma collaboration pour le règlement de questions aussi difficiles.

A ce propos, et pour illustrer l'opinion que le Maréchal avait de mon activité diplomatique, qu'on me permette de citer la lettre que l'ancien premier ministre Jędrzejewicz m'adressa le 27 février 1940 :

*Mon cher,*

*Repensant à notre dernière conversation de Brasov, où nous essayâmes de reproduire de mémoire les paroles que prononça le maréchal Piłsudski à la conférence des premiers ministres d'après 1926, convoquée au palais du Belvédère au début du printemps de 1934 et présidée par M. I. Mościcki, président de la République, je tiens à te rappeler le passage où le Maréchal parla de toi. Cette phrase, je m'en souviens presque textuellement.*

*Le Maréchal s'exprima ainsi : « Pour ce qui est de la politique étrangère de la Pologne, j'ai trouvé dans la personne du ministre des Affaires étrangères un collaborateur particulièrement capable et intelligent. Je ne puis assez vous féliciter, monsieur Beck. »*

*Ces paroles, venant de la bouche du Maréchal qui louait très rarement ses subordonnés en leur présence, firent une profonde impression sur ceux qui assistaient à la conférence.*

*Crois à ma fidèle amitié et bien cordialement à toi.*

J. JĘDRZEJEWICZ.

Il n'y eut plus, ensuite, qu'un bref échange de vues sur l'historique de ces divers actes politiques.

La conférence du Belvédère resta gravée dans la mémoire de tous ceux qui y participèrent. Depuis, on a commenté de diverses façons les définitions apportées par le Maréchal. Pour ce qui est de mon propre travail, le président de la République se rappela toujours l'opinion exprimée par le Maréchal, car il considérait précisément cette méthode de politique étrangère comme une partie essentielle de ce que l'on pouvait appeler le programme politique du maréchal Piłsudski. Ce fait joua sans aucun doute un rôle prépondérant dans l'évolution de notre activité internationale, même après la mort du Maréchal. Quant au second point formulé par le Maréchal, c'est-à-dire la nécessité, lorsque la situation est particulièrement grave ou que certains événements revêtent une importance extraordinaire, de faire discuter les problèmes de l'Etat par un groupe d'hommes qui ne soient pas nécessairement membres du gouvernement au pouvoir à ce moment-là, il ne fut plus réalisé par la suite. Il arriva, il est vrai, que l'on réunit de temps à autre des conférences groupant un très grand nombre de personnes pour discuter de problèmes tels que l'emprunt pour la défense antiaérienne, etc. ; mais elles ne correspondaient plus à l'idée du Maréchal, ni par leur but, ni par leur composition.

Le Maréchal partait donc de l'idée que les deux pactes de non-agression que nous venions de signer rendaient notre position plus stable sans s'opposer aux alliances existantes, et qu'il en résultait une conjoncture très favorable ; il jugeait donc indispensable d'étudier méthodiquement tous les facteurs qui pouvaient modifier cette situation ; selon son habitude, il s'efforçait d'ailleurs d'avoir recours à des critères aussi simples et aussi concrets que possible pour l'étude d'un problème aussi compliqué que l'évolution des relations internationales. Il résumait le problème sous la forme de cette simple question : « De quel côté le danger viendra-t-il pour nous en premier ? » Un autre moyen de simplifier ou de serrer de plus près le problème consistait à déterminer les éléments qui, à un moment donné, pouvaient décider nos voisins à agir contre la Pologne.

Cette deuxième question était particulièrement difficile à résoudre. Autrefois, la politique dynastique permettait assez facilement de se faire une idée des buts poursuivis par tel ou tel monarque

désireux d'agrandir son territoire ou d'élargir sa zone d'influence. Plus tard, l'impérialisme des grandes puissances ajouta aux facteurs dynastiques de nouveaux éléments tels que les aspirations nationalistes, religieuses ou idéologiques. Au cours des premières années de son existence, l'Union soviétique agit avec la conviction que la révolution mondiale pouvait être réalisée dans un avenir très proche, et sur cette base, elle fonda un nouvel impérialisme.

Vers 1934, aucune de ces tendances ne se manifestait sous une forme caractérisée. La lassitude causée par l'époque qui venait de s'écouler depuis 1914, l'affaiblissement des grands organismes d'Etat, obligés de faire face à de nouveaux problèmes sociaux, économiques et ethniques, et enfin le manque de réserves en hommes et en moyens matériels, tout cela émoussait le mordant des impérialismes et freinait les initiatives. C'étaient certainement les pays totalitaires qui montraient le plus de dynamisme ; en effet, chez eux, la propagande intérieure était une condition primordiale, voire même indispensable, du bon fonctionnement du régime, en même temps qu'elle grevait lourdement l'avenir du pays. Toute fissure importante dans la structure intérieure de ces puissances comportait une menace d'effondrement pour le régime lui-même, ce qui faisait envisager sans déplaisir de se débarrasser des difficultés intérieures par le recours à une politique impérialiste. Il en a toujours été ainsi dans les régimes maximalistes. Il importait toutefois de déterminer exactement ce que chacun de ces pays avait à perdre ou à gagner en déclenchant un conflit extérieur.

Le Maréchal était d'avis que la façon la plus simple de trouver une réponse à toutes ces questions était de suivre attentivement l'évolution intérieure des pays en cause. Or, comme la structure intérieure était assez différente même de pays totalitaire à pays totalitaire, cette étude n'était pas facile et il fallait, en tout cas, la poursuivre sans interruption.

Le Maréchal, désireux de souligner l'importance extrême de ce genre d'enquête, convoqua à une assemblée qu'il présida lui-même tous les inspecteurs généraux de l'armée, le ministre des Affaires étrangères et son sous-secrétaire d'Etat, ainsi que certains officiers supérieurs de l'état-major général. Chacun des participants à cette conférence avait reçu pour tâche d'étudier préalablement la réponse à donner à la question fondamentale suivante : A en juger d'après les données disponibles à ce moment-là (1934), lequel des dangers

qui nous menaçaient fallait-il considérer comme devant être le premier à prendre des formes concrètes ? L'intention du Maréchal était donc, en premier lieu, de forcer tous les participants à bien réfléchir au problème lui-même, et, ensuite, en simplifiant la question et en limitant la réponse à une époque déterminée, de nous habituer à raisonner selon des normes strictement définies, et non pas au moyen d'hypothèses politiques à longue échéance, échafaudées sur des théories nébuleuses et fantaisistes, comme le font d'ordinaire les milieux politiques habitués à raisonner superficiellement.

Afin de donner à ce travail un caractère permanent, on créa un bureau spécial secret sous la direction du général Fabrycy, inspecteur d'armée, avec qui le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Szembek, devait collaborer directement. Périodiquement, le Maréchal se faisait lire en ma présence les rapports de ce bureau, posait des questions et présentait des critiques aux études déjà effectuées. Le travail ainsi organisé offrait en outre l'avantage d'habituer les personnalités de l'armée et de la diplomatie à travailler de concert et à se comprendre. Des fonds spéciaux avaient été attribués pour couvrir les frais de ce bureau, ce qui lui permettait de se procurer plus facilement les renseignements dont il avait besoin. En outre, certains spécialistes tels que les inspecteurs d'armée et autres se virent chargés de tâches particulières, dont les résultats devaient servir de base au travail du bureau.

Après la mort du Maréchal, le général Fabrycy fut envoyé à Lwów et la plupart des officiers de ce bureau spécial furent affectés à d'autres tâches. Mon intervention auprès du général Rydz-Śmigły pour le maintien ou la réorganisation éventuelle de ce bureau resta sans succès.

Les premières études effectuées de la manière indiquée ci-dessus montrèrent (je le répète : en 1934) que ni l'Allemagne ni la Russie ne disposaient d'une supériorité de forces ou de moyens leur permettant d'entreprendre une action militaire avec quelque chance d'obtenir des résultats importants et durables. Il fallait donc considérer que le voisin le plus dangereux était celui qui, à cette époque, était probablement le mieux préparé à courir le risque, c'est-à-dire celui qui avait le moins à perdre dans l'aventure et qui, le premier, aurait à faire face à des difficultés intérieures. Ce voisin le plus capable de jouer le premier le tout pour le tout était alors la Russie soviétique, bien que rien n'indiquât à l'époque que cette menace

dût se préciser dans un proche avenir. En Allemagne, le mouvement national-socialiste progressait encore et obtenait même de nouveaux succès à l'intérieur du Reich, tout en ne recherchant, à l'extérieur, qu'à rendre à l'Allemagne son ancienne position sur le plan international. L'œuvre de reconstruction des forces armées était à peine commencée. Bref, l'Allemagne avait plus à perdre d'une aventure trop risquée.

Toutes ces considérations avaient déjà joué leur rôle lors de la conclusion du pacte de non-agression avec l'Allemagne. Comme le Maréchal me le dit, il avait examiné attentivement le pour et le contre et toutes les chances d'une guerre préventive, avant de prendre la décision de négocier avec l'Allemagne. Il y avait évidemment, à cet égard, beaucoup d'éléments à considérer. Dans le domaine militaire, le Maréchal estimait que le point le plus faible de notre armée était le commandement supérieur. La faiblesse de nos alliés éventuels à cette époque nous fit abandonner l'idée d'une guerre préventive, et ce qui se produisit plus tard, lors de l'occupation de la zone démilitarisée du Rhin par les troupes allemandes, vint amplement confirmer l'appréciation de la situation sur laquelle nous nous étions basés. Ayant vérifié qu'il existait une possibilité de conclure un pacte de non-agression qui nous donnait au moins un répit pour vivre et travailler dans des conditions normales, ce fut presque avec un sentiment de soulagement que nous acceptâmes de signer ce pacte.

Les événements de 1934 montrèrent avec évidence que le processus de désagrégation des institutions internationales allait s'accéléralant de mois en mois. Du programme discuté avec le Maréchal à la Noël 1931, il restait encore le problème du traité sur la protection des minorités, problème qui, à l'époque, avait été ajourné *sine die*, en attendant une occasion propice. Nous savions alors déjà, certes, qu'une discussion objective des faits ne conduirait à rien ; je décidai néanmoins d'en amorcer une, afin de créer un arrière-plan sur lequel le futur fait accompli se détacherait avec toute la netteté voulue. Celui-ci présentait d'ailleurs aussi une grande importance en lui-même, étant donné que les grandes puissances usaient de cette méthode à tout bout de champ. La déclaration des cinq puissances, celle des quatre puissances à la Conférence du désarmement, le projet de pacte à Quatre, etc., c'étaient là, de toute évidence,

autant de faits accomplis en contradiction avec l'ordre juridique de la Société des Nations. Pour nous protéger contre cette politique dangereuse, nous non plus nous n'avions plus le choix. D'autre part, il est toujours possible de consolider les résultats d'un tel acte et de leur donner un caractère durable, pourvu que le bon droit soit incontestablement du côté de la puissance qui en a pris l'initiative, même si cette initiative est en contradiction avec la lettre de quelque stipulation ou de quelque règlement international.

Tout laissait prévoir que les principes de la Société des Nations seraient l'objet principal des débats de la session d'automne 1934. Il était même question d'une révision du pacte, et l'on envisageait de rouvrir la discussion sur l'application de l'article 19. Le règlement intérieur prescrivait que les motions dont l'Assemblée serait saisie devaient être communiquées au plus tard au mois de mai. Aussi présentai-je, pour notre part, une proposition visant à étendre à tous les Etats membres de la Société des Nations l'application des traités sur les minorités. Il était évident qu'il n'y avait pas la moindre chance que l'Assemblée adoptât cette motion, mais le fait de l'avoir présentée obligeait l'Assemblée à discuter de ce problème. Nous avons, quant à nous, déjà décidé, sur le plan intérieur, de la solution que nous voulions donner à cette question, mais je tenais à ce que notre action fût précédée d'une discussion qui justifierait nos intentions. En outre, la nouvelle politique du gouvernement soviétique, la politique européenne instaurée par M. Litvinov, pouvait, ou même devait, comme on le vit bien par la suite, conduire ce pays, à un certain moment, à Genève. Il fallait donc nous tenir prêts pour la partie qui devait s'engager en automne.

La discussion de notre motion au comité politique de l'Assemblée prit la forme devenue classique. Les grandes puissances rejetèrent avec « une noble indignation » l'idée que le traité des minorités pût être appliqué à leur pays, et ceci sans même essayer de donner à leur attitude un semblant de justification, fondé sur un principe quelconque. Même les pays dits « neutres » (selon la définition conservée de la guerre précédente) qui, au tribunal de la Société des Nations, s'étaient posés en champions des traités sur la protection des minorités lorsqu'il s'agissait de les appliquer à d'autres pays, furent incapables de trouver une réponse convenable à opposer à notre thèse. C'était là un exemple de cette « morale internationale d'exportation », dont aucun pays ne voulait accepter pour

lui-même les obligations, lorsqu'il n'était pas assujetti à ce genre de servitude. Les pays de l'Europe orientale directement intéressés à ce problème, de même qu'ils l'avaient été au pacte à Quatre, quittèrent l'arène par peur des grandes puissances. A voir les expériences que nous avons faites précédemment, je ne croyais guère à la possibilité de gagner la Tchécoslovaquie, la Roumanie ou la Yougoslavie à l'idée d'une action commune hardie et courageuse ; cependant, pour des raisons de principe, j'autorisai notre délégué permanent, M. Edouard Raczyński, à essayer de s'entendre avec les pays de la Petite Entente en vue d'une telle action. Le résultat de cette consultation fut absolument négatif<sup>1</sup>.

En même temps, la délégation française, par tous les moyens en son pouvoir, préparait l'entrée de la Russie soviétique dans la Société des Nations, une entrée triomphale, avec la pompe et tous les honneurs dus à une grande puissance, c'est-à-dire sur l'invitation de la Société des Nations elle-même, cette invitation s'accompagnant de l'offre d'un siège permanent au Conseil. La plupart des pays européens et sud-américains acceptaient ce projet sans grand enthousiasme, mais personne n'avait osé poser le problème franchement, c'est-à-dire déclarer qu'il manquait à la Russie d'alors à peu près toutes les qualités que la Société des Nations exigeait de ses membres, conformément aux articles fondamentaux du pacte.

Tous les yeux étaient fixés sur nous.

D'une part, l'on nous soupçonnait de vouloir faire échouer ce projet ; de l'autre, on allait, peu s'en fallait, jusqu'à nous suggérer de réclamer une augmentation de nos prérogatives à Genève, sous forme, par exemple, d'un siège permanent au Conseil. A la première

---

<sup>1</sup> M. Bénès, qui avait d'abord pris position en faveur de la proposition polonaise prévoyant que les Etats liés par le traité des minorités ne pouvaient rester dans une position d'infériorité légale et continuer à être contrôlés par les Etats où le problème des minorités ne faisait l'objet d'aucun règlement, changea d'attitude quelques mois plus tard.

Le 16 septembre 1934, M. Bénès déclara au délégué polonais, M. E. Raczyński, au cours d'une conversation, qu'il n'avait pas la moindre intention d'attaquer le traité des minorités liant la Tchécoslovaquie car, d'après lui, ce traité constituait l'une des garanties de sécurité de son pays. Si, au cours des années antérieures, et même encore l'année précédente, la Tchécoslovaquie avait soutenu le principe de la généralisation, elle l'avait fait pour des raisons de tactique, en vue notamment de paralyser les attaques provenant des pays qui cherchaient à aggraver le système actuel.

(Archives privées de M. Titus Komarnicki, ministre plénipotentiaire.)

séance secrète de la Société des Nations consacrée à ce problème, je déclarai que je ne m'opposerais pas à une initiative qui, si je comprenais bien, était destinée à accroître l'influence de la Société des Nations, mais qu'il me fallait, au préalable, régler certaines questions entre nous et l'Union soviétique ; cette déclaration fit sensation à la Société des Nations.

Ayant mûrement pesé toute cette affaire, je trouvai que ce n'était pas précisément à nous de nous opposer à l'admission de notre voisin au sein de la Société des Nations. De toute façon, le pacte mettait dans une certaine mesure un frein aux intentions agressives des pays faisant partie de cette institution. D'autre part, je devais tenir compte du danger, toujours réel, qu'un pays membre de la Société des Nations et lié à nous par un accord bilatéral en vînt à considérer cet accord comme moins important que sa signature au bas du pacte. Notre politique, qui cherchait à définir avec précision nos relations avec les principaux pays, s'en serait trouvée comme diluée dans les eaux troubles du pacte et dans celles encore plus troubles de son application. Il en allait de même de nos alliances que je m'efforçais sans cesse de mettre à l'abri de ce processus d'affaiblissement.

Pour toutes ces raisons, je formulai, à l'égard de la Russie soviétique, une demande qui surprit l'opinion publique en Europe : je demandai que, par un échange de notes, il fût confirmé qu'indépendamment de la participation ou non de l'un ou l'autre de nos pays à la Société des Nations, tous les accords bilatéraux conclus entre la Pologne et l'Union soviétique seraient inviolables et resteraient en vigueur <sup>1</sup>.

J'en fis une condition *sine qua non* à notre vote au Conseil de la Société des Nations, vote qui était indispensable puisque l'unanimité était exigée pour les décisions de ce genre.

Les milieux genevois témoignèrent d'une grande nervosité. Quant à moi, j'attendis calmement la réponse à ma démarche à Moscou. Il y eut même un léger incident dramatique : en raison d'un retard dans la transmission du chiffre de notre ambassade à Moscou, j'arrivai à sept heures du soir à la deuxième séance secrète

---

<sup>1</sup> *Livre Blanc polonais* (République de POLOGNE, ministère des Affaires étrangères : *Les relations polono-allemandes et polono-soviétiques au cours de la période 1933-1939*. Recueil de documents officiels). Paris 1940. Document n° 158.

du Conseil sans avoir reçu de réponse. Mais un instant à peine après l'ouverture de la séance, un de nos fonctionnaires m'apporta le consentement de Moscou et, en conséquence, j'informai le Conseil que la Pologne appuierait la motion proposant de donner au gouvernement soviétique un siège permanent au Conseil. L'expression de soulagement qui apparut alors sur le visage de M. Barthou fut toutefois immédiatement troublée par l'intervention inattendue de Sir John Simon qui, voyant que nous avions retiré nos objections, se lança dans un long discours d'avocat où il mettait en doute que la Russie d'alors remplît toutes les conditions requises d'un membre de la Société des Nations aux termes de l'article premier du pacte. En réalité, la délégation britannique désirait simplement soulever quelques difficultés et priver de son caractère spontané l'invitation adressée à la Russie par le Conseil. Les Anglais voyaient toute cette entreprise d'un mauvais œil ; mais, comme nous-mêmes, ils ne voulaient pas prendre la responsabilité d'en empêcher la réalisation. La polémique entre M. Barthou et Sir John Simon prit un tour assez grotesque, car Sir John basait toute son argumentation sur la question de savoir si dans le texte français de l'article premier, il y avait un subjonctif, c'est-à-dire un mode permettant une interprétation plus large. Barthou finit par s'énerver et, rappelant qu'il était membre de l'Académie française, il se déclara compétent pour interpréter les textes français. Sir John Simon se contenta d'ailleurs de cette joute oratoire et du retard qu'il avait ainsi apporté à la décision du Conseil, et finit par accepter ce malheureux subjonctif<sup>1</sup>.

De toute façon, l'entrée de la Russie à la Société des Nations n'était plus triomphale, et le ministre des Affaires étrangères de Suède, M. Sandler, qui présidait alors l'Assemblée générale, ajouta à cette impression en adressant à la Russie un discours de bienvenue très digne et mesuré, donnant nettement à entendre que c'était la Russie qui devait se juger honorée d'entrer dans cet organisme international.

---

<sup>1</sup> Extrait du compte rendu de cette séance :

« Cette question donna lieu à une polémique de caractère plutôt grammatical entre les ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne au sujet de l'alinéa suivant de l'article 1 du pacte : « ... pourvu qu'ils donnent des garanties effectives » (texte français), « ... provided that it shall give effective guarantees » (texte anglais). » (Archives privées de M. T. Komarnicki.)

Le triomphe soviétique avait donc échoué, et le mécontentement de Moscou fut d'ailleurs évident ; mais le fait restait que la Russie avait désormais sa place à la table genevoise <sup>1</sup>.

J'estimai que le moment était venu également d'en finir avec la question du traité sur les minorités. Il était, en effet, inadmissible que le représentant de l'Union soviétique pût discuter et décider des affaires intérieures de la Pologne ; aussi pris-je la parole, d'abord à la commission de l'Assemblée, pour constater que notre initiative visant à obtenir une application générale des traités sur les minorités n'avait ni été prise en considération ni soutenue ; puis, en séance plénière, le 13 septembre 1934, je déclarai que la Pologne refusait désormais de coopérer avec une organisation internationale quelle qu'elle fût pour tout ce qui concernait la mise en vigueur des droits des minorités nationales en Pologne.

A cette séance de l'Assemblée, d'ailleurs aussi ennuyeuse que les autres, ma déclaration produisit une assez forte impression. Les délégués, las de la forme vaine et stérile des débats, ressemblaient déjà à ces hommes pour qui, selon la définition du maréchal Piłsudski, « l'hiver vient chaque année comme une surprise ». Sur le moment même, il y eut une certaine émotion et des allées et venues dans les couloirs. Mais, dans la soirée déjà, le nombre de ceux qui nous attaquaient pour notre décision allait diminuant. Les représentants des grandes puissances, les Français en tête, s'efforçaient de convaincre Sir John Simon qu'il devait protester solennellement au nom de toutes les grandes puissances. Les Tchèques et les Roumains s'empressèrent également d'appuyer ce projet. Cependant, à la grande déception de ceux qui avaient

---

<sup>1</sup> Le 14 décembre 1939, le Conseil de la Société des Nations adopta la résolution suivante :

« Le Conseil,

ayant pris connaissance de la résolution adoptée par l'Assemblée le 14 décembre 1939, au sujet de l'appel du Gouvernement finlandais :

1. S'associe à la condamnation par l'Assemblée de l'action de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes contre l'Etat finlandais ;

2. Pour les motifs énoncés dans la résolution de l'Assemblée, vu l'article 16, alinéa 4, du pacte,

constate que par son fait, l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes s'est exclue de la Société des Nations. Il en résulte qu'elle ne fait plus partie de la Société. »

(*Journal officiel de la S.d.N.*, XX<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 11-12, 2<sup>e</sup> partie.)

Ce fut le seul cas d'exclusion d'un membre de la Société des Nations dans toute l'histoire de cette institution.

eu cette idée, Sir John Simon répondit que le gouvernement de Sa Majesté ne voyait dans cette question rien qui touchât aux intérêts britanniques. Il n'y eut donc plus que des protestations individuelles, présentées sans conviction par les représentants de divers pays, et dès le lendemain, il fut évident que l'opération avait réussi. Les Polonais étaient probablement les plus inquiets de tous. Tous mes collaborateurs, et même les meilleurs, ne cessaient de me rebattre les oreilles de la prétendue nécessité de légaliser mon action, fût-ce après coup, par la conclusion d'un accord quelconque. Le Secrétariat de la Société des Nations entama une campagne dans le même but. C'était là, à mon avis, une manière de faire dangereuse et peu sûre, qui aurait eu pour effet d'amoinvrir la valeur réelle de la position que j'avais prise, sans diminuer en rien la réprobation qui s'attachait, à Genève, à tout acte courageux. Je ne doutais pas d'avoir raison, mais, *par acquit de conscience*<sup>1</sup>, je téléphonai au maréchal Piłsudski, qui se reposait à Moszczenica, et lui soumis la situation. Le Maréchal se prononça sans restriction en faveur de mon attitude catégorique, et déclara que non seulement notre décision en tant que telle, mais aussi la forme résolue dans laquelle elle avait été présentée étaient nécessaires dans la situation internationale du moment.

Le zèle exagéré que mirent les Français à protester contre notre action et la poltronnerie complète dont fit preuve la Petite Entente contrastèrent fâcheusement avec la réserve des Britanniques.

Bien que l'entrée de la Russie soviétique dans la Société des Nations n'eût pas été aussi triomphale que le Quai d'Orsay et les diverses organisations genevoises l'eussent souhaité, le gouvernement français s'efforça immédiatement d'étendre le rôle de la Russie dans la politique européenne. Dès que l'U.R.S.S. eut été en quelque sorte « blanchie » aux yeux des pays bourgeois par sa présence à Genève, on commença une propagande en vue d'embrigader la Russie dans la politique de stabilisation des pays occidentaux. La Grande-Bretagne se tenait sur la réserve, mais M. Bénès, toujours empressé, redoubla de zèle, entraînant les Roumains avec lui. Le troisième partenaire de la Petite Entente, la Yougoslavie, ne se laissa pas gagner à ce plan.

Quoi qu'il en soit, après la campagne de propagande préli-

---

<sup>1</sup> En français dans le texte.

minaire, on mit sur le tapis un projet appelé « pacte de l'Est », « Locarno de l'Est », ou d'un autre nom semblable. Officiellement, ce devait être un vaste pacte continental d'assistance mutuelle, organisé par la France et la Russie, mais ouvert à l'Allemagne également. Ce n'étaient là, évidemment, que des apparences. En réalité, il s'agissait de pousser les pays de l'Europe orientale, en particulier nous-mêmes et la Tchécoslovaquie, dans les bras de la Russie, puis de rattacher tout ce groupement à la politique française. Etant donné les circonstances, on savait à l'avance que l'Allemagne ne participerait pas à une combinaison de ce genre, dont le seul résultat possible serait donc une sorte de pseudo-coalition dirigée contre l'Allemagne et placée sous l'égide de la France.

La réapparition du spectre de la puissance russe dans la politique européenne empêchait différents personnages du Quai d'Orsay de dormir. De notre point de vue, un tel pacte risquait tout au plus d'ébranler l'équilibre auquel nous étions parvenus entre la Russie et l'Allemagne, et de nous obliger à garantir les frontières tchécoslovaques. En un mot, ce devait être le couronnement de divers plans fort subtils de la France, qui nous ramenaient dans l'ambiance de 1919-1923 ; en fait, les formules nébuleuses des textes proposés ne cachaient que grossièrement l'essence même et les conséquences inéluctables de ce pacte<sup>1</sup>. M. Litvinov, dans son nouveau rôle d'innocent agneau genevois, faisait revivre les traditions de MM. Sazonov et Isvolski<sup>2</sup>.

Il nous fallut de nouveau jouer le rôle ingrat de trouble-fête. Les pourparlers furent entamés avec nous par une invitation à

---

<sup>1</sup> Le 11 septembre 1934, M. Paul-Boncour dit à M. Komarnicki, délégué de la Pologne auprès de la Société des Nations : « La politique russe de la France est dictée uniquement par les préoccupations de l'état-major français sur la façon de remplir, en cas de conflit, les engagements que nous avons à l'égard de la Pologne, en vertu de notre alliance. Les nouvelles conceptions de l'état-major français, établies pour tenir compte du système des fortifications et de l'organisation de l'armée de métier, peuvent empêcher l'armée française de coopérer activement avec la Pologne et notamment de prendre l'offensive contre l'Allemagne. Il en résulte que la France est obligée de chercher des formules nouvelles, telles que, par exemple, le ravitaillement de la Pologne en munitions par l'intermédiaire de la Russie. La Russie serait tenue d'effectuer ce ravitaillement en vertu de l'article 16 du pacte de la Société des Nations. » (Archives privées de M. T. Komarnicki.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, annexe n° 4, page 280.

dîner, qui me fut adressée par M. Barthou ; ce dernier s'était fait accompagner de MM. Massigli et Bargeton, et avait invité également M. Edouard Raczyński. Au cours du repas, M. Barthou ne parla guère, laissant à ses deux collaborateurs la tâche de nous convaincre<sup>1</sup>. Etant donné les circonstances dans lesquelles s'élaborait ce plan, je jugeai qu'il était absolument nécessaire d'avoir une explication franche avec les Français sur les problèmes politiques de l'Europe orientale. Je ne pouvais accepter les formules françaises traditionnelles où, au lieu de dire ouvertement de quoi il retournait, on nous répétait constamment « qu'en réalité on ne créait rien de nouveau, puisque le pacte de la Société des Nations imposait déjà à tous les membres l'obligation d'assistance mutuelle ; qu'il était possible de faire des réserves ; que, pour le moment, il ne s'agissait que d'accepter le projet *en principe*, etc. ». Pour ces raisons, je rédigeai avec un soin particulier une réponse écrite aux propositions françaises et remis le document à M. Barthou en lui disant, selon mon habitude, que je le faisais « pour qu'il n'y ait pas de malentendu à l'avenir ».

Dans ce document, j'appelais les choses par leur nom. Notre thèse principale était que la participation de l'Allemagne à ce pacte représentait pour nous une condition *sine qua non* du maintien de notre politique d'équilibre entre les deux grandes puissances que nous avons pour voisines. Quant à la Tchécoslovaquie, j'expliquais qu'en dehors de son alliance avec la Roumanie, la Pologne n'avait conclu aucun traité politique avec les pays de la région dite danubienne, avec lesquels elle tenait toutefois à conserver des relations amicales. Je ne voyais donc aucune raison de faire une exception en faveur de la Tchécoslovaquie en lui accordant notre garantie, car, au sud des Carpates, nous ne pouvions nous lier à aucun pays avant d'avoir examiné à fond tous nos intérêts dans cette région.

Le texte de ce document avait d'ailleurs toute la précision voulue et il faut l'étudier dans son ensemble pour apprécier correctement notre point de vue<sup>2</sup>.

Barthou accepta ma note avec tout le sérieux nécessaire et sans amertume ; il souligna même la valeur d'un échange de

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 5, page 281.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, document n° 8, page 335.

vues franc et sincère. Nous nous donnâmes réciproquement l'assurance qu'aucune divergence d'opinion entre nous au sujet de ces vastes combinaisons ne pouvait diminuer la valeur et l'efficacité de notre alliance bilatérale. Pour ma part, je n'hésitai pas non plus à insister, dans mes critiques du pacte de l'Est, sur mon scepticisme à l'égard de tout projet d'accord collectif de ce genre, qui risquait, ne fût-ce qu'indirectement, de « délayer » et d'amoin-drir la valeur de notre alliance, en la combinant avec un trop grand nombre de problèmes et en la faisant déborder de son cadre primitif. J'ajoutai que l'alliance elle-même avait résisté à l'épreuve de la conclusion du pacte de non-agression avec l'Allemagne, mais que la combinaison russe était justement de nature à saper ce principe de « non-agression ».

En contraste frappant avec la réaction calme de Barthou — qui, je n'ai personnellement jamais cessé de le penser, permettait à ses collaborateurs de s'engager dans des plans et des pourparlers au sujet desquels il conservait lui-même bien des doutes — les plus « braillards » des politiciens français, tchèques et genevois, vigou-reusement épaulés par la radio de Moscou, lancèrent aussitôt contre nous une tapageuse et bruyante attaque.

Cette attaque, évidemment, était due au fait que nous avions « compromis » les plans franco-russes, mais on lui donnait la forme d'une noble indignation de l'« Europe opprimée ».

Rien de plus instructif, d'ailleurs, que de comparer cette cam-pagne à l'attaque dont nous fûmes l'objet de la part des mêmes milieux (des Français, notamment) au cours de l'hiver 1932-1933, lorsque nous négociâmes notre pacte de non-agression avec la Russie soviétique.

Le seul résultat de tout ce tapage fut de troubler l'atmosphère entre nous et la Russie, atmosphère qui avait évolué très favora-blement depuis la conclusion et l'extension de validité du pacte de non-agression, et aussi à la suite de notre attitude loyale lors de l'entrée de la Russie soviétique dans la Société des Nations. Les braillards de la presse (genre M<sup>me</sup> Tabouis et autres), ne pouvaient ni ne voulaient comprendre cela.

Il nous avait fallu consacrer, en 1934, beaucoup d'efforts et de temps aux problèmes importants que représentaient, pour nous, l'amélioration de nos relations avec nos deux grands voisins

et le redressement de notre position dans les organisations internationales ; il y avait, toutefois, d'autres problèmes encore, non moins importants, à savoir les problèmes dits régionaux, dont nous nous occupions parallèlement.

Il est possible, en théorie, de diviser l'Europe orientale de telle ou telle façon. Pour ma part, j'estimais que la région qui présentait le plus d'importance pour nous était celle qui se situait sur les rives de la Baltique, ne fût-ce qu'en raison du rôle qu'elle jouait dans nos relations avec la Russie et l'Allemagne. Il n'était pas facile d'agir dans cette région, car l'on ne pouvait guère imaginer mosaïque plus variée que celle des Etats installés sur les côtes de la Baltique. En plus des deux grandes puissances déjà mentionnées, il y avait les Etats scandinaves, pays aux traditions anciennes, qui, au cours de leur histoire, avaient dépensé une bonne partie de leurs forces à la poursuite de leurs intérêts et à la défense des idéaux auxquels ils tenaient. Ayant, dans l'alternance des victoires et des défaites, acquis une tradition brillante, beaucoup d'expérience et un niveau culturel élevé, ces pays s'étaient ensuite retranchés derrière leurs frontières ethniques et n'avaient plus déployé à l'extérieur qu'une activité très limitée. Il leur restait cependant un vif attachement à la valeur intrinsèque de leurs peuples, aux principes et aux idées pour lesquels ils avaient autrefois versé tant de sang, ainsi qu'une crainte presque instinctive, fruit de leur expérience, à l'égard de l'impérialisme russe. A ce point de vue, c'était certainement la Suède qui adoptait la position la plus nette.

Il y avait ensuite les pays neufs, créés après la Grande Guerre, mais sur un fond ethnique indéniable : la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Les conditions de vie et les intérêts politiques de ces petits pays étaient, par la nature des choses, différents de ceux des pays scandinaves, et c'était vrai même dans le cas de la Finlande, qui, en quelque sorte, avait séparé son sort de celui des pays situés sur les côtes sud-est de la Baltique et gravitait nettement vers la Scandinavie. Ces pays, à l'exception de la Finlande, avaient une structure sociale beaucoup plus simple, qui coïncidait avec leurs problèmes ethniques. Les Polonais en Lituanie, les Allemands en Lettonie et en Estonie, étaient considérés comme des étrangers, bien que fixés depuis si longtemps dans ces pays qu'il eût été difficile de séparer cette superstructure sociale

du reste de la nation, en particulier en Lituanie. En Finlande, en revanche, même s'il se produisait de temps à autre quelque friction entre l'élément suédois et les autres couches de la population, il n'y avait pas, entre lui et elles, d'opposition nettement marquée.

Enfin, en plus de tous ces pays situés sur la Baltique, il y avait la Pologne, dont la présence se faisait de plus en plus sentir.

Il fallait donc compter, dans cette région, avec au moins quatre genres d'Etats différents. Pour nous, chacun d'eux avait son importance particulière. D'année en année, nos intérêts maritimes prenaient plus d'ampleur. Avec une rapidité surprenante, le commerce extérieur polonais avait passé d'une prépondérance des transports par voie ferrée à une prépondérance des transports par voie de mer, de telle sorte qu'à notre époque près du 70 pour cent du commerce extérieur se faisait par les voies maritimes. Toute modification politique sur les côtes de cette mer relativement exigüe devait avoir une grande influence sur nos intérêts. Si, au sud des Carpates, nous pouvions dans une certaine mesure choisir tant les problèmes eux-mêmes qui présentaient de l'intérêt pour nous que la manière dont nous voulions manifester cet intérêt, et même, au besoin, nous retirer de cette région, en revanche, sur la Baltique, nous nous trouvions en face d'une situation de fait dont nous ne pouvions pas ne pas tenir compte.

Dans ma politique, je m'efforçai de tirer les conséquences de cet état de choses. Je réservai pour une occasion plus favorable le problème lituanien, qui présentait des difficultés complexes et tenaces, et je tentai tout d'abord de développer nos relations avec les autres pays du sud-est de la Baltique. Le traitement infligé en Lettonie à la population polonaise avait créé un état de tension aiguë entre ce pays et nous, en 1931-1932, mais, après quelques heurts, il avait été possible de l'atténuer, grâce à la conclusion d'un accord raisonnable<sup>1</sup>. Notons en passant que la frontière entre la Pologne et la Lettonie était le seul secteur de la frontière polonaise à ne pas avoir été fixé au moyen des formes juridiques classiques des relations internationales. La partie sud de la Lettonie, la province de Latgalie, avait été, en 1919, reprise aux bolcheviks

---

<sup>1</sup> Il y avait 70.000 Polonais en Lettonie, mais aucune minorité lettone n'existait en Pologne.

par nos troupes, et nous l'avions cédée, d'une façon tout à fait désintéressée, à l'Etat letton, alors en voie de formation<sup>1</sup>. Après la campagne de 1920, la frontière polono-lettonne fut déplacée, *via facti*, assez bizarrement au sud de Dunabourg, ce qui fit passer neuf communes polonaises situées sur la rive gauche de la Dvina en territoire letton. Par la suite, cette frontière ne fut jamais tracée avec précision ni reconnue expressément par aucun document juridique. Il n'y avait qu'un protocole signé à Riga en 1927 par notre ministre plénipotentiaire dans cette ville, M. Łukasiewicz. Lorsque je devins ministre des Affaires étrangères, je n'éprouvai aucune hâte à sanctionner définitivement cette frontière. Il me semblait dangereux, étant donné le peu de résistance que la Lettonie était en mesure d'opposer à une pression éventuelle exercée par la Russie, de laisser Dunabourg et sa tête de pont sur la rive méridionale de la Dvina entre les mains des Lettons. Je profitai donc de ce que leur gouvernement pratiquait une politique assez équivoque entre la Pologne et la Lituanie, et soulevait sans cesse des difficultés à propos de la définition légale du point au sud-est de Dunabourg où se rejoignaient les frontières polonaise, lettonne et lituanienne, et je laissai la question en suspens.

Je ne cessais, cependant, de répéter en toute occasion à la Lettonie — ainsi, d'ailleurs, que je le faisais à l'égard des autres pays baltes — que tant que ces pays maintiendraient leur indépendance politique entière et se montreraient prêts à défendre cette indépendance et l'intégrité de leur territoire, ils pouvaient compter sur la bienveillance et l'aide de la Pologne, même s'il n'existait aucun accord écrit à ce sujet.

Tous les ministres que nous envoyions à Riga ou à Tallinn, ou, plus tard, à Kaunas, recevaient pour instruction de commencer chaque entretien par une affirmation de ce principe. Nous ajoutions en même temps, en guise d'avertissement amical, que si l'un de ces pays renonçait à son indépendance pour une raison quelconque, la Pologne serait alors obligée de reviser sa politique à son égard.

---

<sup>1</sup> Dans les années 1919-1920, Piłsudski, alors chef de l'Etat et généralissime, s'opposa à l'annexion par la Pologne des territoires qu'elle avait conquis à l'Est et qui lui avaient appartenu avant les partages du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son désir était d'assurer l'indépendance des peuples baltes, blanc-russien et ukrainien, subjugués autrefois par la Russie tsariste, et d'avoir avec ces pays des relations étroites et amicales, fondées sur le principe de l'égalité réciproque.

En Estonie, nous trouvions toujours une atmosphère nettement amicale. Tous les dirigeants politiques de ce pays, à commencer par le président Paets, le général Laidoner et d'autres, affirmaient ouvertement et catégoriquement que l'indépendance était une question de vie ou de mort pour la nation estonienne et que le sort de leur pays était indissolublement lié à la situation de la Pologne dans l'Est de l'Europe. Au cours de l'été 1934, je fis un échange de visites avec M. Seljamaa, ministre estonien des Affaires étrangères. A Tallinn, je commençai mon premier discours par ces mots : « La Pologne, en tant qu'Etat balte... », exprimant ainsi combien notre pays était intéressé à cette région du Nord.

En même temps, je fis les premières tentatives en vue de resserrer et approfondir notre contact avec les pays scandinaves. Afin de ménager la prudence traditionnelle de ces pays, nous agîmes d'une manière discrète, mais sur plusieurs plans à la fois. Au point de vue politique, j'avais toujours soin de rester en contact étroit avec les délégués scandinaves à Genève ; je trouvai auprès d'eux une sympathie identique, et cette manière de faire devint bientôt une sorte de tradition aux sessions de la Société des Nations. Dans le domaine de la politique maritime, je fis appel à mes collègues du gouvernement afin de coordonner les intérêts de notre marine marchande avec ceux des marines scandinaves et d'éviter de concurrencer ces dernières. Ainsi la coopération se développait de manière fort satisfaisante. Dans le domaine militaire, nous entrâmes en collaboration avec les excellents établissements Bofors, auxquels nous passâmes des commandes très importantes, et desquels nous acquîmes le brevet pour la fabrication de matériel d'artillerie moderne.

Dans toutes ces entreprises, ce fut auprès du ministre suédois des Affaires étrangères, M. Sandler, peut-être l'homme d'Etat le plus remarquable des pays scandinaves, que je rencontrai le plus de compréhension.

Le développement de nos intérêts sur mer et sur les côtes de la Baltique nous amena forcément à examiner le problème de notre marine de guerre. Le maréchal Piłsudski, désireux surtout de procéder aux travaux en vue de la défense d'un pays dans notre position selon un ordre méthodique, avait commencé par l'armée de terre. Il ne négligeait pas pour autant dans ses projets,

contrairement aux bruits qui ont couru à ce sujet, la question de la marine. Seules sa maladie de plusieurs mois, puis sa mort prématurée l'empêchèrent de donner toute leur extension à ses projets concernant cette arme. Pour attester l'exactitude de mon affirmation, je puis citer non seulement les propres paroles du Maréchal, qui, à la fin de 1934 et au début de 1935, répéta à plusieurs reprises : « Il faut que je m'occupe de la marine », mais aussi le fait qu'il m'autorisa expressément, en tant que ministre des Affaires étrangères, à insister auprès du ministère de la Guerre pour que de nouvelles unités soient commandées pour notre marine de guerre. Par mon intermédiaire, le Maréchal donna au chef de l'administration de l'armée, le général Składkowski, l'ordre d'entreprendre la construction de deux contre-torpilleurs modernes et de deux grands sous-marins ; il approuva en outre ma proposition de passer tout ou partie de cette commande en Angleterre, pays essentiellement maritime et dont la ligne de conduite à l'égard des problèmes qui se posaient sur les côtes orientales de la Baltique était analogue à la nôtre.

C'est ainsi qu'en dépit d'intrigues nombreuses et d'une forte opposition, nous commandâmes en Angleterre deux navires de guerre, le *Grom* et le *Blyskawica*, ainsi que deux sous-marins en Hollande.

L'automne 1934, si riche en événements importants, nous réserva également du nouveau dans la question lituanienne. L'indéniable renforcement de notre position internationale, les appréhensions que faisait naître l'extension de la politique russe en Europe, et enfin, ou peut-être surtout, la surexcitation de la population allemande à Memel, causaient au gouvernement lituanien une inquiétude croissante, étant donné, en outre, que les relations avec la Pologne n'étaient toujours pas réglées.

Les Lituanais commencèrent d'abord par tâter discrètement le terrain à Genève, puis, avec une rapidité bien surprenante de leur part, ils manifestèrent le désir d'entrer en contact avec moi. Au début, M. Klimas, ministre de Lituanie à Paris, vint demander si, en principe, nous accepterions d'entamer des négociations. Je répondis immédiatement par l'affirmative, n'y mettant qu'une seule condition, déjà formulée autrefois par le maréchal Piłsudski, à savoir que je ne pouvais négocier qu'avec des représentants munis de pouvoirs officiels ou dûment mandatés par le gouver-

nement pour traiter en son nom. C'est sur cette base qu'eurent lieu mes rencontres avec le ministre lituanien, M. Lozoraytis.

Si, sur le moment même, le sujet des pourparlers demeurerait secret, le fait que la partie était engagée fut du moins connu du public par notre échange de visites à Genève, et cela était suffisant pour conférer un caractère plus correct à cette tentative de rapprochement.

M. Lozoraytis était un homme charmant et cultivé, mais qui, aux yeux des milieux lituaniens, avait le défaut d'être d'origine polonaise. Il commença l'entretien par des lamentations et des plaintes, répétant le refrain bien connu : que la Lituanie attendait un geste de notre part pour que le gouvernement pût affirmer devant l'opinion publique de son pays qu'il était nécessaire de négocier avec la Pologne. Je lui répondis en rappelant brièvement le résultat des contacts officieux qui avaient eu lieu antérieurement, et je lui fis remarquer que la Lituanie, en se refusant à donner à ses relations avec notre pays les formes usitées dans tout le monde civilisé, et cela tant sur le plan plus général des relations diplomatiques que dans les questions particulières de chaque jour, les problèmes de frontières, le traitement des Polonais en Lituanie, etc., avait gravement compromis, dès le début, sa position à l'égard de la Pologne et ne pouvait donc espérer aucun cadeau de notre part. Ceci ne voulait pas dire cependant qu'ayant si longtemps fait preuve de patience et de calme, nous ne désirions pas faire disparaître les anomalies qui existaient dans les relations entre nos deux pays. J'ajoutai que le fait que nous avions vécu de longs siècles dans le cadre d'une entité politique commune conserverait toujours son importance dans nos relations réciproques et que l'histoire ne pourrait jamais l'effacer ni l'éliminer, mais que les dirigeants responsables de notre pays n'en adoptaient pas moins, maintenant, une attitude conforme à l'esprit de l'époque dans laquelle nous vivions, c'est-à-dire qu'ils reconnaissaient que si la nation lituanienne avait décidé de créer un Etat bien à elle et y était parvenue, c'était son bon droit, et que nous n'avions nullement l'intention de lui imposer par la force quelque autre solution. J'exprimai enfin la conviction que cette déclaration formelle de ma part donnerait au gouvernement lituanien toute la liberté voulue pour ses pourparlers avec nous. Qu'il était naturel, étant donné que nos intérêts avaient été étroitement liés les uns

aux autres pendant des siècles, étant donné aussi l'impossibilité de tracer entre nos deux pays une frontière ethnographique précise, que des difficultés et des revendications surgissent de part et d'autre, mais que la seule façon de résoudre ces difficultés et d'éliminer ces revendications, si nous voulions tenir compte de l'existence d'un Etat lituanien souverain et indépendant, était d'instituer entre nous les seules relations propres à des Etats souverains, c'est-à-dire les relations diplomatiques. Que l'établissement de ces relations n'était même pas un but en soi, mais simplement le moyen de rendre possibles des contacts réguliers, susceptibles non seulement d'améliorer les conditions régnant sur notre frontière commune, mais encore de renforcer la position de l'Etat lituanien lui-même. J'ajoutai encore que, de notre part, l'établissement de relations diplomatiques ne serait subordonné à aucune condition préalable.

M. Lozoraytis ne se méprit pas sur l'importance de mes déclarations, mais il ne se décida pas non plus à prendre de lui-même une position tout à fait nette. Il me fit l'impression de ne chercher, pour le moment, qu'à renforcer la position de la Lituanie face à la menace allemande qui commençait à se préciser, et de redouter, pour le reste, les réactions défavorables de Kaunas à toute décision plus courageuse au sujet des relations entre la Lituanie et la Pologne. Du moins la glace était rompue et M. Lozoraytis déclara qu'il en référerait à son gouvernement.

De la sorte, je rentrai de la session d'automne de la Société des Nations muni de nombreux renseignements importants et riche de beaucoup d'expériences. Etant donné le caractère fondamental de la question de notre position sur le plan international, le fait que la liquidation du traité sur la protection des minorités passât au premier plan prenait la valeur d'un symbole. De Pologne, on me signalait que ces événements avaient considérablement secoué l'opinion publique, et que le peuple polonais en venait de plus en plus, en bonne logique, à se convaincre de la justesse de notre conduite et à accueillir avec sympathie une politique qui visait à débarrasser notre pays, en tant qu'Etat souverain, de toutes les hypothèques accumulées sur lui dans les premiers temps de son existence dans le but de déformer notre indépendance par toutes sortes d'obligations internationales. J'appris également

que l'on préparait des manifestations publiques pour marquer combien on appréciait ce que j'avais fait.

Le maréchal Piłsudski était alors en vacances à Moszczenica, près de Zywiec. Je savais, et je sentais, quelle importance il attachait à la tentative qui venait d'être faite. C'est pourquoi je décidai de me rendre chez lui avant même de regagner Varsovie, afin de lui faire rapport sur les événements et la situation générale. La réaction du Maréchal fut exactement telle que je l'avais prévue. Cet homme, qui exigeait tant de ceux qui occupaient des fonctions élevées, fit preuve, cette fois-ci, d'une cordialité on ne saurait plus émouvante ; il tenait à manifester par là combien il se réjouissait de constater que non seulement lui mais d'autres encore en Pologne étaient prêts à engager une partie difficile sur l'échiquier international, sans se laisser intimider par les menaces ni ébranler par des arguments douteux, lorsqu'il y allait d'une question essentielle, qui concernait notre pays en tant qu'Etat souverain, et non pas en tant que client de cabales internationales. Aussi avait-il, dès avant mon arrivée, pris soin personnellement de faire dénicher à Zywiec une bouteille de vieux vin hongrois. Après avoir entendu mon récit, il versa deux verres de tokay, disant que c'était une habitude polonaise de célébrer avec ce vin les événements qui allaient au cœur.

La forme extérieure des actions et réactions du Maréchal était si intimement liée au fond même de ses pensées qu'il m'est permis de considérer la mention de ce petit détail comme un commentaire suffisant de l'opinion qu'il se faisait de l'importance et de la portée de notre action à Genève.

A Moszczenica, le Maréchal se reposait en éliminant les affaires courantes, mais il n'en continuait pas moins à travailler inlassablement aux problèmes internationaux et militaires. Entre autres choses, il organisa à Moszczenica un exercice de cadres dont le thème était les opérations que la Pologne aurait à effectuer si la Tchécoslovaquie se désintérait ou capitulait devant l'Allemagne. Il s'agissait de s'assurer militairement du territoire de la Silésie de Teschen qui, en 1919, nous avait été arraché au mépris de la justice, et dont la population essentiellement polonaise, mais vivant en dehors de l'Etat polonais, était restée le grand souci du Maréchal <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 6, page 311.

Quelques années plus tard, je signalai à l'inspecteur général des forces armées et au chef de l'état-major général l'existence des études faites à ce moment-là. Les dossiers avaient dû être gardés au bureau de l'inspecteur général, mais personne n'a jamais pu me dire ce qu'ils étaient devenus. Quoi qu'il en soit, les officiers avec lesquels je passai ces quelques heures à Moszczenica avaient tous reçu pour tâche expresse d'étudier les problèmes de stratégie et d'opérations sur notre frontière méridionale et dans les divers secteurs du territoire situé au sud des Carpates.

L'année 1934 nous apporta encore un choc brutal : l'attentat de Marseille, dont furent victimes non seulement le grand roi Alexandre I<sup>er</sup> de Yougoslavie, mais aussi le ministre français Louis Barthou. Heureusement, cet événement n'entraîna pas de complications graves dans les Balkans, si ce n'est une campagne que la Petite Entente lança quelque temps après contre la Hongrie à la Société des Nations et qui, fort heureusement encore, s'épuisa en discours et en libellés. Cette campagne nous donna l'occasion de témoigner notre amitié à la Hongrie, que l'on attaquait alors sans raison (l'assassin, après tout, était Serbe). Notre attitude se définissait de la manière suivante : « Tout en condamnant catégoriquement toutes machinations terroristes et activités subversives, nous ne saurions approuver aucune résolution de la Société des Nations qui porterait atteinte à l'honneur et aux intérêts vitaux de la nation hongroise. » Cette attitude fut vivement appréciée en Hongrie ; elle diminua, à n'en pas douter, le complexe hongrois d'isolement et contribua ainsi dans une certaine mesure à donner à l'évolution de la politique hongroise un tour plus calme, dont les conséquences favorables se firent sentir en 1939. D'autre part, au cours des débats de la Société des Nations, je veillai avec un soin tout particulier à éviter toute parole qui eût pu blesser les sentiments profondément meurtris de la Yougoslavie. Nous y parvînmes même si bien que nous réussîmes ensuite à établir des relations plus étroites avec ce pays et à dissiper de cette manière la supposition sans fondement qui voulait que notre attitude amicale à l'égard de la Hongrie fût en contradiction avec notre politique de rapprochement avec la Yougoslavie.

Après l'assassinat de M. Barthou, sa place fut prise par M. Laval, ce qui eut pour conséquence immédiate de diminuer la pression

exercée sur nous dans l'affaire du pacte de l'Est<sup>1</sup>. M. Laval, indubitablement, se méfiait de ce pacte même s'il devait, plus tard, finir par céder à l'influence toute-puissante de la bureaucratie du Quai d'Orsay et à la propagande croissante organisée à l'intérieur de la France par la Russie soviétique<sup>2</sup>.

C'est ainsi que se termina l'année 1934, si fertile en événements lourds de conséquences pour notre politique. Malgré les diverses tentatives faites pour exercer sur nous une pression de l'extérieur (tentatives qui, plus d'une fois, s'appuyèrent sur l'opposition intérieure), notre politique était restée fermement attachée à sa ligne générale. Les conditions de notre travail devenaient de jour en jour plus difficiles, le nombre des affaires à traiter augmentait sans cesse, et la résistance physique du maréchal Piłsudski diminuait. Nous ne nous rendions pas encore compte de la gravité du mal qui le minait, mais je m'efforçais autant que possible de réduire au strict minimum ses efforts personnels et je n'en référais au Belvédère que dans les circonstances particulièrement importantes ou lorsque le Maréchal lui-même le désirait.

Outre les affaires dont il a été question dans l'analyse que nous venons de faire de l'année 1934, deux autres difficultés très graves commencèrent à se dessiner au cours de l'hiver 1934-1935. L'une était le conflit italo-abyssin, l'autre le fait que le réarmement allemand prenait désormais une allure manifeste et officielle.

A vrai dire, le premier problème ne nous touchait que de très loin et, n'eût été la Société des Nations, nous aurions dû nous en laver les mains<sup>3</sup>. Abstraction faite de ce que l'Abyssinie était officiellement membre de la Société des Nations, le conflit était en réalité une affaire coloniale entre les grandes puissances qui, morceau par morceau, partageaient entre elles le continent noir. Les conditions de vie en Abyssinie ne rappelaient que fort peu ce que la Société des Nations était habituée à rencontrer en Europe. Pour un observateur impartial, ce problème, de même que certains conflits de l'Amérique du Sud, mettait en évidence on ne peut plus

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 6, page 283.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, annexe n° 7, page 285.

<sup>3</sup> Cf. Appendice, annexe n° 8, page 286.

clairement le caractère paradoxal des méthodes genevoises. Les articles du pacte et les règlements de la Société des Nations exigeaient que les problèmes de notre vieux monde, problèmes élaborés au cours des siècles au prix du sang et du labeur des nations qui, dans l'histoire moderne, avaient décidé de la civilisation, fussent traités strictement de la même façon que les problèmes de quelques territoires désertiques, à population clairsemée ou encore incapable de créer ce qui, à nos yeux, constitue une organisation politique digne de ce nom.

En conséquence, pour nous qui n'avions ni colonies ni politique coloniale, ce problème n'existait qu'en fonction de notre appartenance à la Société des Nations et de la rivalité qu'il faisait naître entre les grandes puissances coloniales. Aussi la seule considération qui devait, en fin de compte, déterminer notre attitude avait-elle pour objet les répercussions européennes du conflit, et non le problème africain en lui-même.

Pour moi, personnellement, cette affaire avait un intérêt particulier du fait qu'elle démontrait la justesse des prévisions politiques du maréchal Piłsudski. Près de deux ans avant que le problème se posât, le Maréchal m'avait dit, en passant, qu'il était difficile de parler d'une entente durable entre les puissances européennes « tant que les Léviathans ne se seront pas sérieusement disputés au sujet de l'Afrique ». J'avais retenu cette remarque, bien qu'à l'époque aucun problème africain n'eût encore pointé à l'horizon politique. Un an plus tard, c'est-à-dire de longs mois avant qu'apparussent les premiers symptômes de la crise éthiopienne, comme je revenais d'un de mes voyages à Genève, le Maréchal me demanda inopinément : « Est-ce qu'ils n'ont pas encore commencé à se chamailler au sujet de l'Afrique ? »

Le Maréchal ne voulut pas en dire davantage, mais j'étais averti et, en conséquence, j'abordai la discussion genevoise avec beaucoup de prudence. Je pus encore informer le Maréchal que le problème s'était posé, mais je n'eus plus l'occasion d'en discuter avec lui en détail. De toute façon, c'était là une nouvelle confirmation éclatante de l'opinion exprimée par le Maréchal en 1932, lorsqu'il avait dit à M. Zaleski que notre présence au Conseil de la Société des Nations risquait de nous obliger à nous mêler de questions qui ne nous concernaient pas. Ce problème, cependant, ne prit toute son ampleur qu'après la mort du Maréchal.

Le réarmement de l'Allemagne, ou plutôt son amplification et l'acte symbolique par lequel elle désavoua toute la partie du traité de Versailles qui y avait trait, se produisirent également à un moment où il était trop tôt pour que nous pussions agir et trop tard pour que le Maréchal fût à même de dresser un plan détaillé de notre politique à venir. Etant donné la déclaration des grandes puissances à la Conférence du désarmement, et vu, d'une part, le dynamisme du Troisième Reich, de l'autre, la faiblesse des puissances occidentales, il ne nous restait qu'à prendre acte du fait accompli et à continuer nos efforts constants en vue d'améliorer et d'accroître les forces armées de la Pologne.

Au début de 1935, l'état de santé du Maréchal devint très alarmant. Il était visible que ce n'était plus seulement la fatigue d'une vie rude et active, mais une véritable maladie qui paralysait, pour de longues périodes, sa capacité de travail <sup>1</sup>.

A cette époque, nous étions surtout préoccupés du pèlerinage à Moscou des ministres de l'Europe occidentale. Le premier à s'y rendre fut le lord du Sceau privé, M. Eden ; ensuite ce fut M. Laval. Le Maréchal attachait beaucoup d'importance à un contact personnel avec ces « touristes de passage ». Mais ce ne fut possible qu'avec M. Eden.

Sa visite revêtait, pour moi, une importance particulière en raison du nouvel aspect que prenaient déjà les relations anglo-polonaises. Jusque-là, il n'y avait pas eu, à proprement parler, de rapports directs entre nos deux pays, et ceux qui résultaient, à Genève, des conflits concernant Dantzig ou le problème des minorités étaient plutôt mauvais. L'Angleterre nous considérait tout simplement comme des clients ou des satellites de la France, et le gouvernement britannique n'avait jamais attaché d'importance à un échange de vues direct avec Varsovie. Sir John Simon s'était toujours tenu à cette ligne de conduite d'une manière tout à fait déplaisante pour nous, si bien que notre mise en œuvre d'une politique plus énergique à Dantzig n'avait réussi qu'à susciter des polémiques acerbes avec lui. Il y eut, toutefois, une certaine crise lors de l'élection d'un nouveau haut-commissaire à Dantzig, après la démission de M. Rosting <sup>2</sup>. Sir John voulait

<sup>1</sup> Le maréchal Pilsudski est mort d'un cancer au foie.

<sup>2</sup> Les grandes puissances considéraient que le poste de haut-commissaire à Dantzig relevait de leur domaine et s'efforçaient d'y désigner leurs propres candidats.

nous imposer brutalement son candidat, Lord Clive, ancien gouverneur d'une des colonies britanniques. La personnalité de ce candidat ne nous intéressait pas particulièrement, mais je me vis obligé d'accepter la lutte, afin de défendre le principe que le haut-commissaire ne pouvait être nommé contre la volonté de la Pologne, ni même sans l'approbation expresse de notre gouvernement. Le diapason de la discussion monta rapidement. Sir John Simon me menaçait d'une interprétation extensive de la procédure de la Société des Nations, c'est-à-dire de réunir au Conseil une majorité pour nommer le haut-commissaire à son gré et contre nous. Je dus l'avertir que je ferais alors tout ce qui serait en mon pouvoir pour qu'un haut-commissaire nommé dans de telles conditions ne puisse « tenir » plus de deux mois à Dantzig. Sir John se servit même d'une méthode sans précédent à la Société des Nations : il essaya de brusquer l'affaire pendant mon absence de Genève ; mais je parai la manœuvre en arrivant en quelques heures de Varsovie par avion. Nous aboutîmes de la sorte à une impasse absolue, et la situation n'était même plus légale, étant donné qu'il n'y avait plus de haut-commissaire désigné, même théoriquement. Quand je discutai cette question avec le Maréchal, j'exprimai l'avis que notre obstination était sur le point d'atteindre une limite au-delà de laquelle nous trouverions ou bien une animosité manifeste, ou bien une forme de compromis plus acceptable ; nous décidâmes donc d'envisager un compromis au cas où Londres s'adresserait directement à Varsovie en présentant quelques propositions plus raisonnables, ce qui pourrait améliorer nos relations réciproques ; dans le cas contraire, nous mettrions notre menace à exécution et nous rendrions intolérable la vie d'un haut-commissaire anglais à Dantzig.

La fermeté de notre attitude fit apparemment impression à Londres, car l'ambassadeur britannique, Sir William Erskine, vint me voir pour me proposer de nous entendre. Nous convînmes rapidement d'un compromis : nous acceptons la candidature de M. Lester, un Irlandais, ce qui était une concession à l'empire britannique ; mais M. Lester était également un collaborateur de M. de Valéra et donc un partisan de l'indépendance irlandaise, ce qui était une concession à notre égard. L'attitude prise dans cette affaire par Sir John Simon avait été d'ailleurs franchement critiquée par toute la délégation britannique à la Société des Nations

et, comme nous l'apprîmes plus tard, par le gouvernement britannique lui-même, non seulement quant au fond du problème, mais aussi quant aux méthodes que Sir John avait employées. Ceci était d'autant plus important que les contacts que j'avais avec le deuxième délégué britannique, M. Anthony Eden, devinrent plus intimes, et même amicaux. Eden, représentant de la nouvelle génération du parti conservateur, capitaine au *King's Royal Rifle Corps* pendant la première guerre mondiale, abordait les problèmes européens sans aucun des préjugés caractéristiques de l'ancienne génération anglaise. Il avait appris la politique sur les nouvelles cartes de l'Europe, et il conservait le langage direct du soldat. Certes, il avait acquis sa popularité à la Chambre des communes notamment grâce à sa manière « oxfordienne » de faire des déclarations théoriques sur la politique internationale ; il est vrai également qu'à Genève même les éléments de gauche respectaient en lui le plus fidèle de tous les partisans du pacte de la Société des Nations ; mais, comme homme, il apportait dans toutes les discussions politiques une atmosphère de grande honnêteté et ne cédait au penchant anglais pour les affirmations doctrinales que dans la mesure où les intérêts de l'empire britannique l'exigeaient.

Outre le conflit avec Sir John Simon, qui ne manqua pas de faire impression en Angleterre où l'on aime la fermeté, les circonstances semblaient nous préparer, grâce à Eden, un nouveau terrain d'entente entre nos pays. Le successeur de Simon, Sir Samuel Hoare, changea ouvertement d'attitude envers nous et je considérai la première conférence que j'eus avec lui à Genève comme le premier pas en direction d'une future alliance anglo-polonaise.

Dans son jugement sur l'Angleterre, le maréchal Piłsudski conservait un vif ressentiment dû à la politique de Lloyd George au temps de la Conférence de la paix et de la campagne de 1920<sup>1</sup>. Par la suite, il avait souvent réfléchi à l'importance et à la valeur d'une explication franche au sujet des relations entre Varsovie et Londres. Mais les circonstances mentionnées plus haut et l'indubitable complexe d'infériorité de nos diplomates avaient, jusque-là, mis obstacle à une initiative plus raisonnable en ce sens. Je notai cependant que le Maréchal, en dépit de nos fâcheuses expériences dans le passé, écoutait avec intérêt mes rapports sur mes relations

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 11, page 315.

avec Eden et c'est pour cette raison que j'espérais beaucoup de la visite de cet homme d'Etat.

Au sujet de son voyage en Russie, il y avait, entre Eden et moi, *clara pacta* ; il connaissait parfaitement notre point de vue, défini dans notre note à Barthou au sujet du pacte de l'Est, et il savait aussi que rien ne lui permettait d'espérer un changement d'attitude de notre part. Il avait d'ailleurs lui-même souligné qu'il ne s'arrêterait à Varsovie que pour discuter de questions anglo-polonaises et pour mettre en évidence l'amélioration indubitable de nos relations directes, et non pas pour faire de la propagande en faveur de la Russie.

Le Maréchal reçut M. Eden au palais du Belvédère. Il ne fait aucun doute que l'intention du Maréchal était, par cet entretien, de marquer le tournant auquel nous étions arrivés dans nos relations. Au début, après quelques compliments où le Maréchal fit allusion au tour favorable pris par mes entretiens avec M. Eden et évoqua avec éloge son passé militaire, il parla avec sévérité de Lloyd George. « Je réponds toujours aux lettres, mais il m'est arrivé de recevoir de Lloyd George une longue lettre politique à laquelle je n'ai pas répondu. Et si je ne l'ai pas fait, c'est que ma réponse aurait dû être très offensante, et je ne voulais pas agir ainsi à l'égard d'un membre du gouvernement de Sa Majesté. » Eden répondit qu'il ignorait tout de l'affaire, mais qu'il pouvait dire d'avance qu'il lui serait difficile de plaider la cause de Lloyd George, dont il avait toujours été l'adversaire politique. Tout naturellement, on en vint ensuite à parler de la Russie. Le Maréchal raconta qu'avant la guerre, alors qu'il préparait l'organisation militaire clandestine de la Pologne, il avait étudié très attentivement le fonctionnement des différents services de renseignements des autres pays. Son opinion avait été, alors, que l'Intelligence Service britannique était, à n'en pas douter, le meilleur. Mais il avait été obligé, depuis lors, de changer radicalement d'opinion lorsqu'il avait vu les erreurs capitales commises par ce service par rapport à la Russie d'après 1917 et particulièrement de 1919. « Votre service de renseignements, continua le Maréchal, fondait tous ses espoirs sur Dénikine et Wrangel. On voulait à tout prix m'amener à coopérer avec eux. Voulant me faire une idée de ce que cela pouvait valoir, j'envoyai l'un de mes moins brillants généraux, mais qui avait servi autrefois dans l'armée russe, et je

lui donnai quelques semaines pour m'informer télégraphiquement dans quelle mesure on pouvait compter sur la valeur des troupes et des chefs « blancs ». Le général en question me télégraphia au bout d'une semaine que ces troupes ne valaient rien du tout et étaient sur le point de tomber en miettes ; pourtant, lui-même était un ancien camarade de ces commandants russes<sup>1</sup>. Or, au même moment, l'Intelligence Service basait ses plans sur des conclusions entièrement opposées. Vous savez la suite. »

Eden déclara que son voyage était une nécessité tactique et il ne cacha pas, par ailleurs, qu'il ignorait tout de la Russie et qu'il ne portait pas le régime soviétique dans son cœur. Le Maréchal lui demanda s'il devait rencontrer Staline et, ayant reçu une réponse affirmative, il lâcha : « Je ne vous félicite pas d'avoir une entrevue avec ce bandit. »

Au reste, cet entretien fut rendu très difficile par le fait que le Maréchal était malade et avait, ce jour-là, beaucoup de fièvre : il lui fallut limiter le nombre de sujets, il donnait des signes de fatigue et avait de la peine à formuler sa pensée en français. Eden me pria, après l'entretien, de lui expliquer de façon plus détaillée certaines parties de la conversation. Il était évident, néanmoins, que la personnalité du Maréchal avait fait une profonde impression sur le visiteur anglais. Personnellement, j'eus pour la première fois le sentiment très net que c'était probablement le dernier contact du Maréchal avec un homme d'Etat étranger ; pour la première fois, en effet, je constatais que cet organisme humain, si discipliné, refusait désormais d'obéir à la volonté de fer du Maréchal.

Le voyage d'Eden à Moscou ne donna, le fait est notoire, aucun résultat digne d'être relevé<sup>2</sup>.

Les conséquences possibles de tous ces voyages à Moscou

---

<sup>1</sup> « L'armée Wrangel réunit en Crimée les débris de l'armée Dénikine, environ 30.000 volontaires, dont 12.000 Cosaques. Elle fait des raids heureux sur le Dniepr inférieur et sur le Kouban, mais elle est bientôt obligée de reculer en désordre jusque sur la côte méridionale de la Crimée (novembre 1920). »

» La débâcle de Wrangel marqua la fin de la guerre civile russe. »

(G. WELTER : *Histoire de Russie*, Paris 1946, page 389.)

<sup>2</sup> Les collaborateurs de M. Eden racontèrent que c'était à Stolpce (station frontrière polonaise) qu'ils avaient vu où commençait l'Europe, et qu'après avoir changé de train et pris place dans un wagon polonais propre et clair, ils avaient éprouvé un véritable soulagement d'avoir quitté l'atmosphère déprimante de Moscou. (Relations de fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères polonais.)

furent le dernier grand souci politique du maréchal Piłsudski. Son état de santé était déjà très grave qu'il essayait encore de penser à la réception de Laval, que l'on attendait à Varsovie pour le 10 mai<sup>1</sup>. Dans les derniers moments où il avait encore sa connaissance, il se réveillait la nuit et répétait à ses médecins et à son entourage : « Pourquoi ce fou va-t-il à Moscou ? Cela finira mal pour la France. »

Au cours des années précédentes, il avait souvent été répandu des bruits tendancieux concernant diverses maladies attribuées au Maréchal ; mais, lorsque sa vie fut vraiment en danger, tous à Varsovie, amis ou adversaires, gardèrent le silence. Cette étrange solidarité fut si générale que j'éprouvai des difficultés d'ordre diplomatique à expliquer aux Français qu'il était impossible d'organiser l'audience prévue lors du passage de M. Laval. Allant au-delà de ce que le protocole m'enjoignait, j'accompagnai Laval de la gare à son hôtel et, au cours du trajet, je lui dis franchement : « Votre diplomatie s'alarme, pour des raisons politiques, de ce que nous avons annoncé qu'il était douteux que vous pussiez voir le Maréchal. Je vous donne ma parole d'honneur que je préférerais mille fois toutes les complications diplomatiques — et vous savez que j'attache une grande importance à nos bonnes relations avec vous — à la vérité qui est bien pire : je crois que les jours du Maréchal sont comptés, et vous comprendrez ce que cela signifie pour nous. » M. Laval saisit parfaitement la sincérité de mon attitude et c'est avec beaucoup de tact qu'il s'efforça de nous faciliter les choses dans la situation pénible où nous nous trouvions juste au moment de son séjour à Varsovie. Il apprit la mort du Maréchal à sa descente du train, à Moscou. Pour moi, j'eus mon dernier entretien avec le Maréchal tard dans la soirée du 10 mai lorsqu'il me fit appeler au Palais du Belvédère après m'avoir fait chercher à la réception que nous donnions en l'honneur de nos hôtes français au palais Raczyński.

Il y a, dans les papiers du colonel Beck, un bref fragment inachevé, que voici :

Je ne puis aborder ces souvenirs sans commencer par rapporter exactement le dernier entretien que j'eus avec le maréchal Piłsudski. Le 10 mai, je recevais chez moi M. Laval qui, en route pour Moscou,

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 9, page 288.

s'était arrêté à Varsovie. Au cours de la grande réception que j'avais organisée en son honneur au palais Raczyński, un coup de téléphone du Belvédère m'informa que le Maréchal, qui, d'après mes renseignements, était à l'agonie, désirait me voir. Je demandai au premier ministre d'alors, M. Sławek, de me remplacer avec ma femme et je partis immédiatement, sans me changer. Au Belvédère, les médecins m'accueillirent avec méfiance, mais, après avoir consulté le Maréchal, ils m'introduisirent aussitôt dans le petit salon rond où il était alité. A ma vue, le Maréchal sourit de son bon et beau sourire et m'examina de la tête aux pieds (j'étais en habit, avec mes décorations), et il me dit : « Que vous êtes chic, mon garçon ! Comment ça va, mon enfant ? » L'entretien qui suivit m'émut profondément par son caractère personnel. Le Maréchal reprit : « Alors, mon enfant, est-ce que vous n'avez pas peur ? » Je répondis : « Commandant <sup>1</sup> ! Les hommes que vous avez honorés de votre confiance n'ont jamais peur... » « Ah ! c'est bien que vous n'avez pas peur. Vous avez une tâche difficile... Et maintenant, écoutez-moi. Est-ce que vous avez demandé à ce bêta de Laval pourquoi il se rend à Moscou ? Est-ce que vous lui avez dit que cela ne peut aboutir à rien de bon ? » « Oui, certainement, commandant, je le lui ai dit et je me suis nettement et formellement désolidarisé de cette alliance malsaine. Nous l'annoncerons dans le communiqué officiel. » « Eh oui, mon enfant, pendant quelque temps, ce qu'il y aura de mieux à faire pour vous, ce sera de vous croiser les bras et de voir ce qu'ils vont faire, eux tous. » Je répondis que j'avais l'espoir que la santé du Maréchal se rétablirait, mais qu'en tout cas, j'exécuterais certainement ces instructions fondamentales. « Je vous remercie ; dans ces conditions tout est en ordre, mais quant à moi, je ne pourrai vraisemblablement plus rien faire... » Je m'inclinai, plus bas peut-être que ne le dictaient les usages. Je me dis que les quelques paroles que je venais de prononcer avaient peut-être contribué à apaiser les inquiétudes de mon chef.

---

<sup>1</sup> Dès avant 1914, alors que Pilsudski préparait les cadres des formations militaires constituant l'« Union des Tireurs » dont il était le chef, ses subordonnés l'appelaient « commandant », titre qui exprimait leur attachement et leur confiance à son égard. Ce titre resta en usage dans les Légions (1914-1918) et même plus tard.

### III

## 1935 - 1938

La mort du maréchal Piłsudski<sup>1</sup> posait pour la Pologne un grand nombre de problèmes nouveaux. Néanmoins, la réaction immédiate, celle disons des trois premiers mois, fut si profonde, en Pologne et à l'étranger, qu'il ne fut pas nécessaire d'agir sur-le-champ.

L'étranger, en participant à notre deuil et en envoyant aux obsèques des délégations composées des plus éminentes personnalités politiques et militaires, témoigna en quelque sorte que c'était non seulement l'homme le plus illustre de la nation polonaise qui disparaissait, mais aussi une personnalité de première importance sur le plan mondial. Sauf la Russie soviétique, qui ne put se décider à faire le moindre geste de sympathie, et la Yougoslavie, qui souleva des difficultés protocolaires, tous les pays furent représentés et l'on put dire qu'il y avait longtemps qu'on n'avait plus vu un rassemblement de hauts personnages pareil à celui des journées mémorables de Varsovie et de Cracovie. Le peuple polonais, oubliant les anciennes querelles politiques, eut une attitude d'une telle dignité que l'opinion publique du monde civilisé en fut profondément émue. D'autre part, ceux parmi les Polonais qui souffraient encore d'un complexe d'infériorité, acquis aux temps où la Pologne ployait sous le joug étranger, et qui n'avaient pas encore appris à apprécier leur patrie à sa juste valeur, ne pouvaient pas ne pas être frappés de ces grandes manifestations de sympathie venues des autres pays.

---

<sup>1</sup> 12 mai 1935.

La réunion de personnalités étrangères était si importante qu'en dépit des circonstances particulièrement tristes, certains membres de délégations étrangères firent quelques tentatives pour établir des contacts politiques. Lors de cette réunion sur le sol de Pologne, ce fut surtout à Cracovie, entre les délégations française et allemande, qu'on put en discerner des indices. Le chef de la délégation allemande, le maréchal Gœring, cherchait visiblement à créer ce contact. M. Laval, pour sa part, n'y était certainement pas opposé.

La difficulté venait de ce que la personnalité militaire française que son grade supérieur prédestinait tout naturellement à établir ces contacts était le maréchal Pétain ; or celui-ci, qui avait été jadis, à n'en pas douter, l'un des chefs les plus sages qu'ait eus l'armée française, était alors un vieillard assez peu capable d'un effort politique suivi.

Il ne faisait aucun doute, pour moi, que le maréchal Piłsudski, tout au long de sa vie, s'était efforcé d'adapter la politique polonaise aux possibilités de la Pologne, et non pas au niveau de son génie et de sa volonté. « J'ai assez d'idées pour cinq Polognes, mais je ne puis les réaliser que pour une seule », disait-il. A observer son travail pendant de nombreuses années, j'avais eu la possibilité de me convaincre que ce principe lui tenait tout particulièrement à cœur, et qu'il était en quelque sorte le plus haut symbole de son sens des véritables responsabilités historiques, qu'aucune ambition personnelle ne venait ternir.

Aussi étais-je convaincu qu'il était possible de continuer à appliquer les principes de sa politique tels qu'il les avait lui-même définis, à condition toutefois d'adapter les méthodes au niveau accessible à des hommes ordinaires ; il importait, en effet, de ne pas tomber dans l'erreur dangereuse de vouloir imiter dans sa façon d'agir une personnalité d'une telle envergure.

Je soutins immédiatement cette thèse auprès du président de la République et de mes collègues du Cabinet, et nous arrivâmes à une entente complète à ce sujet avec le président Mościcki et le premier ministre, M. Sławek. J'ajoutai à ma déclaration de principe que tout le monde, en Pologne, avait cru le maréchal Piłsudski à vrai dire sur parole et qu'il nous faudrait donc désormais avoir beaucoup plus souvent recours à des arguments convaincants et renseigner d'une manière plus approfondie les éléments réfléchis de notre peuple, capables d'une pensée politique.

D'autre part, je ne me faisais aucune illusion : je savais pertinemment que les agents étrangers de toutes sortes, certains mouvements internationaux et, enfin, nos propres groupes ou coteries politiques, qui s'étaient tus devant l'autorité du Maréchal, essaieraient bientôt de regagner l'influence qu'ils avaient perdue.

Du moins leur fallait-il, pour cela, du temps, de sorte que, pour l'instant, je pouvais continuer mon travail d'une façon normale. Je décidai tout d'abord de mener à bien un projet dont nous avions discuté lorsque le Maréchal était encore en vie, et auquel il avait donné son approbation, c'est-à-dire ma visite à Berlin. Il s'agissait en l'occurrence de créer, comme à Moscou, l'habitude d'un échange direct d'idées. Je ne pouvais plus attendre très longtemps, car mon voyage avait déjà été renvoyé une première fois en raison de la maladie du Maréchal. En outre, il importait d'observer notre partenaire de très près, puisque désormais il nous faudrait réaliser le programme politique du maréchal Piłsudski sans son concours.

Ma visite eut lieu après les six semaines de deuil officiel, au début de juillet 1935.

Sans parler de l'importance intrinsèque des entretiens personnels, la valeur de cette visite à Berlin consistait essentiellement en ceci que cet événement attestait aux yeux de l'opinion publique la forme nouvelle des relations entre la Pologne et l'Allemagne. Ce qui importait, en un sens, ce n'était pas tant de savoir ce que ces relations seraient à l'avenir, bonnes ou mauvaises. Jusque-là, on avait tout simplement admis qu'elles étaient impossibles ; aussi le seul fait de leur possibilité introduisait-il un élément nouveau dans la politique européenne.

L'un de mes amis américains, homme bien connu, me dit un jour, à peu près à cette époque, qu'indépendamment de la forme que ces relations revêtiraient par la suite, aucun homme sensé ne pouvait plus accorder de crédit à la formule périmée selon laquelle il était et serait toujours impossible d'instituer des relations de bon voisinage entre l'Allemagne et la Pologne.

Hitler, qui du côté allemand était l'initiateur de cette politique, s'efforçait lui aussi de la justifier en quelque sorte aux yeux de l'opinion publique allemande.

Le protocole officiel et le déroulement extérieur de ma réception avaient été préparés avec beaucoup de minutie. Devant la gare de

Silésie, une compagnie SS des gardes du corps du chancelier me rendit les honneurs militaires. Lorsque je déposai une couronne sur le cénotaphe de la Friedrichstrasse, une compagnie du premier régiment de la Reichswehr défila devant moi. A mon avis, ces manifestations extérieures avaient, elles aussi, une valeur politique, car elles rompaient avec l'ancienne tradition allemande solidement établie, qui était de s'incliner bien bas devant les puissances occidentales et de ne réserver pour les pays de l'Est que brutalité et arrogance.

Mon entretien avec Hitler fut évidemment la partie la plus importante de ma visite. Je m'efforçai, au cours de cet entretien, de distinguer entre ce qu'il comportait de contenu réel et la mise en scène assez bizarre qu'il affectait. Les formes, en effet, étaient plutôt grotesques : une poignée de main trop prolongée, un regard fixe et trop intense, etc. En revanche, il était possible de dégager du flot de paroles superflues les formules que le chancelier du Reich lui-même avait soigneusement préparées pour cet entretien.

Hitler commença par dire que les mêmes erreurs se répétaient trop souvent dans l'histoire de l'Europe. « Le territoire de l'Europe ne se prête plus aux grandes guerres ; à peu près tous les cinquante ans, l'on déplace certaines frontières de quelques kilomètres. Mais cela est tout à fait dénué de sens, car le conflit suivant ramène les choses au même point, et, chaque fois, cela coûte des centaines de milliers ou même des millions de vies humaines. C'est pourquoi, continua-t-il, je ne recherche pas la guerre en Europe. Imaginons que nous, les Allemands, vous prenions, à vous, Polonais, un morceau de votre territoire ; le résultat en serait que nous aurions pour voisin une nation qui, pendant des dizaines d'années, ne songerait qu'à la revanche et qui, au premier moment défavorable pour l'Allemagne, lorsque par exemple notre patrie serait engagée ailleurs, nous poignarderait dans le dos pour reprendre ce morceau de terre. Je suis d'avis que cela n'en vaut vraiment pas la peine, et c'est la raison pour laquelle je suis si heureux de l'amélioration de nos relations avec la Pologne. De plus, je suis persuadé, d'une façon générale, que le peuple allemand, pour mettre à profit ses talents et ses aptitudes innés, a besoin de deux choses : sur le plan européen, d'un arrangement (*Ausgleich*) avec la Pologne, et, à l'échelle mondiale, d'une entente avec l'Angleterre. Tous les autres problèmes

sont secondaires<sup>1</sup>. Il faudra bien que les questions coloniales redeviennent un jour l'objet d'entretiens internationaux, mais je préférerais, quant à moi, leur trouver une solution pacifique.»

Hitler termina en disant qu'il espérait m'avoir clairement démontré que sa façon de concevoir la politique à suivre à l'égard de la Pologne ne résultait pas d'une conjoncture tactique, mais qu'elle découlait nécessairement de l'idée fondamentale qu'il se faisait de l'avenir de l'Allemagne.

Je répondis à cette partie de l'entretien en rappelant une fois de plus la conversation qui avait eu lieu à Genève, en 1927, entre le maréchal Piłsudski et M. Stresemann et où il avait été dit que ni l'Allemagne ni la Pologne n'avaient gagné quoi que ce soit à toutes ces années de querelles incessantes. J'ajoutai que, du côté polonais, nous avions considéré l'accord de 1934 comme une première tentative pour orienter plus favorablement le cours de l'histoire. Que, quoi qu'on fasse, les Allemands, tout comme les Polonais, vivent en Europe, que les deux peuples ont derrière eux un passé historique très riche, et que, par conséquent, de toute évidence, il ne vaut pas la peine d'user les forces vives des deux nations dans des luttes qui ne peuvent apporter de victoire définitive ni à l'une ni à l'autre.

Hitler fit ensuite un historique de la politique allemande. Il insista avec passion non seulement sur les pertes imposées par le traité de Versailles, mais aussi sur son caractère humiliant. Il affirma qu'il serait obligé de faire en sorte que cette partie humiliante du traité fût annulée. Parlant de l'évolution des relations polono-allemandes, il déclara que la politique qu'il avait instaurée n'était pas populaire en Allemagne, mais qu'il pensait pouvoir la continuer. Se retournant vers le portrait d'Hindenburg, il m'assura que le vieux feld-maréchal avait dès le début compris ses idées, et qu'il avait donné son appui à cette politique envers la Pologne. Selon lui, les plus grandes difficultés provenaient de la Reichswehr. Le plus grand ennemi de la Pologne et le partisan le plus dogma-

---

<sup>1</sup> Lors de sa dernière rencontre avec l'ambassadeur Lipski, au lendemain de la signature du pacte Ribbentrop-Molotov (23 août 1939), Gøering constata « que la politique étrangère allemande a fait volte-face à 100 %. C'est l'Angleterre qui y a contribué. Il faut se rappeler, en effet, que l'Allemagne est obligée de s'appuyer soit sur la Grande-Bretagne, soit sur la Russie. Elle n'a pas d'autre choix. Dorénavant, dit Gøering, nous serons obligés d'accorder notre action avec la Russie soviétique. » (J. LIPSKI, *Sprawy Miedzynarodowe*, n° 4, 1947.)

tique de l'alliance russe (politique de Rapallo) avait été le général von Schleicher. A l'en croire, lui, Hitler, ce général, même après avoir résigné toutes ses fonctions politiques, était resté obstinément attaché à cette conception. Le chancelier appela mon attention sur la personne du général von Blomberg : « Je l'ai nommé commandant en chef de la Reichswehr, parce qu'il a autrefois commandé à Königsberg, et nous envoyons toujours à ce poste des spécialistes des affaires russes. Mais Blomberg est comme moi, il méprise la Russie, qu'elle soit rouge ou blanche... Parlez avec Blomberg, me conseilla le chancelier, il est très bien disposé <sup>1</sup>... De toute façon, je considère que j'ai surtout eu la chance, dans ma politique à l'égard des pays de l'Est, de trouver en Pologne un interlocuteur aussi génial que le maréchal Piłsudski. Grâce à cette circonstance, nous avons pu, en quelques phrases, aboutir à un accord qui n'aurait jamais vu le jour sous des gouvernements ultraparlementaires. » Hitler ajouta encore qu'il n'avait aucune objection à formuler à l'endroit de notre alliance avec la France, étant donné qu'il n'avait l'intention d'attaquer ni la France ni la Pologne et que cette alliance avait un caractère purement défensif. Il n'éprouvait, dit-il, aucun enthousiasme pour les méthodes de la politique française, mais il ne pouvait nier la grande valeur de l'apport de la France à la civilisation européenne, et il lui semblait tout à fait naturel que nous vécussions en bonne amitié avec ce pays.

Quant à la Société des Nations, Hitler en parla en termes à la fois indignés et méprisants.

Pour ma part, j'ajoutai que le pacte de non-agression avec l'Allemagne n'avait été possible, en Pologne, que grâce à la part éminente que le maréchal Piłsudski prenait à la direction des affaires de l'Etat, car l'histoire de nos relations, tant anciennes que

---

<sup>1</sup> Le feld-maréchal von Blomberg fut limogé en février 1938. Comme le général von Fritsch, il fut victime des intrigues d'Himmler. Au procès de Nuremberg le procureur américain Jackson déclara : « ... les moyens employés contre Fritsch et Blomberg montrent bien le complot et la volonté de se débarrasser des gens opposés à la guerre d'agression ». (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. XII, page 200.)

Note relative à une conversation de M. Beck avec M. Eden au Foreign Office, le 19 mai 1937 : « ... M. Eden ajouta que les conversations avec le général Blomberg à Londres ont chassé de l'esprit des Anglais l'idée que les sphères militaires allemandes seraient tentées de revenir à la politique prosoviétique de Rapallo. » (Archives privées de M. T. Komarnicki.)

récentes, était des plus fâcheuse, de sorte que l'opinion publique continuait à se méfier beaucoup des buts et des méthodes de la politique allemande. Néanmoins, qu'en tant que ministre des Affaires étrangères chargé de réaliser les grandes idées du maréchal Piłsudski, j'étais profondément convaincu qu'il valait la peine d'essayer de changer le cours de l'histoire. Je dis ma satisfaction de ce que le chancelier comprît la permanence de nos bonnes relations avec la France, car la politique polonaise n'était pas une politique abandonnée au hasard et ne sautait pas d'une solution à l'autre. J'expliquai que nous essayions de poursuivre nos activités de façon à assurer à notre génération un développement normal, et que, par principe, nous ne recherchions pas des accords qui pussent être en contradiction les uns avec les autres. Je rappellerai, en outre, les négociations polono-allemandes de 1933-1934, car nous parlâmes très franchement de la portée que devait avoir le pacte. Je terminai en déclarant que la perte que nous avions subie de par la mort du Maréchal était immense, mais que le gouvernement que je représentais avait l'intention de continuer la politique que le Maréchal avait tracée.

Tel fut, à peu près, le canevas de notre entretien officiel. Les ministres du Reich Gœring, Gœbbels et le feld-maréchal von Blomberg soulignèrent, au cours de ma visite, qu'ils étaient animés de la meilleure volonté et s'efforçaient de familiariser l'armée, l'administration et les grandes masses du peuple avec la nouvelle politique du chancelier. Von Blomberg, ainsi qu'Hitler me l'avait fait prévoir, répéta à plusieurs reprises qu'il ne demandait pas mieux que de voir disparaître les vieux préjugés de la Reichswehr à l'égard de la Pologne grâce à des contacts directs entre les deux armées<sup>1</sup>.

L'on sentait, d'une façon générale, que les chefs du régime hitlérien avaient un profond respect pour la grande figure du maréchal Piłsudski. L'on sentait en même temps qu'ils étaient très désireux de vérifier si la mort du Maréchal ne risquait pas d'entraîner un violent changement d'orientation dans notre politique. Pour cette raison, les Allemands attachaient une grande importance à ma visite, et je crois qu'à ce moment-là, en 1935, Hitler cherchait vraiment à faire approuver sa politique de l'Est

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, documents n<sup>os</sup> 9 et 10, pages 338 et 339.

par le peuple. Il sera un jour, sans doute, très intéressant d'étudier dans quelle mesure le revirement complet de la politique de l'Allemagne, quelques années plus tard, peut ou doit être attribué à Hitler lui-même, dans quelle mesure éventuellement il est dû à la trop grande facilité avec laquelle sa politique impérialiste marcha de succès en succès, ou, enfin, si et jusqu'à quel point il n'a pas son origine dans une réaction du vieil esprit prussien à l'intérieur même de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, le résultat des entretiens de juillet 1935 fut, théoriquement, tout à fait satisfaisant ; bien que la Pologne se trouvât affaiblie par la mort du Maréchal, le pacte de non-agression restait en vigueur, et les formules employées par Hitler lui-même n'étaient pas en contradiction avec les principes de notre politique déjà traditionnelle, ni avec les accords internationaux que nous avions conclus antérieurement. En allant à Berlin, j'avais beaucoup redouté ce danger, mais j'étais prêt à me prononcer d'une manière tout à fait nette si, d'aventure, l'on m'avait fait des propositions équivoques.

Il était d'autant plus nécessaire, à cette époque difficile, de préciser les relations entre la Pologne et l'Allemagne, que notre vieux client, Dantzig, ne cessait de nous fournir de nouveaux sujets de souci ou de querelle. A la fin du mois de juillet 1935, ce fut au tour du problème monétaire de provoquer une série de conflits.

Le docteur Schacht avait fait son apparition dans le territoire de la Ville Libre sous l'aspect inoffensif d'un conseiller financier du Sénat. Le Sénat avait alors décidé d'instituer un contrôle des changes, ce qui, nécessairement, ébranlait jusqu'à la base l'édifice entier de nos relations économiques avec Dantzig et créait, en outre, une barrière de plus à l'intérieur de nos frontières douanières. Certes, la Ville Libre se trouvait aux prises avec des difficultés financières réelles, depuis qu'on y avait introduit le régime économique et social du national-socialisme ; mais je soupçonnais aussi très fort M. Schacht, lui-même en butte à de nombreuses difficultés, d'en avoir assez de ce régime économique de Dantzig, fondé sur les subsides du Reich, et, en même temps, de conseiller intentionnellement toute une série de mesures propres à amener un conflit avec la Pologne. Les décisions prises par le Sénat à son instigation nous obligèrent, cela va sans dire, à réagir. Au point de vue pratique, notre riposte consista à exiger que les frais de transport des

marchandises à destination de la Pologne fussent payés en monnaie polonaise, et nous donnâmes, à ce sujet, des instructions concernant les recettes douanières ; notre réaction de principe fut de reprendre la question de l'unification de la monnaie, cette unification étant stipulée par la convention de Paris, mais malheureusement en termes assez vagues et sans indication de date précise. Le Sénat de Dantzig, par une nouvelle mesure agressive, ouvrit les barrières douanières aux marchandises qui ne venaient pas de Pologne.

Le conflit était ouvert. Nous avions pris des mesures douanières immédiates pour empêcher que le trésor ne subît des pertes graves ; mais, si elles étaient maintenues, elles risquaient de placer définitivement la Ville Libre et le port de Dantzig en dehors de nos limites douanières, ce qui eût été la négation de l'un des droits fondamentaux que le traité de Versailles avait reconnus à la Pologne.

Par principe, nous évitions toute négociation officielle directe avec Berlin au sujet de Dantzig, car cela aurait entraîné l'élimination automatique du troisième partenaire intéressé à la question de Dantzig, c'est-à-dire de la Société des Nations, sans sauvegarde de nos intérêts. Néanmoins, l'activité à Dantzig du ministre du Reich Schacht, et le fait que la seule autre frontière terrestre de la Ville Libre était celle de la Prusse orientale, nous permettaient d'exercer une certaine pression sur Berlin sans enfreindre notre attitude de principe. Pour ces raisons, nous eûmes recours, contre Dantzig et en guise de représailles, à une réglementation des tarifs des chemins de fer et des douanes, en même temps que nous entreprenions, à Berlin, des représentations très énergiques sur l'ensemble du problème, principalement par l'intermédiaire de Gœring.

Indépendamment de l'importance pratique qu'il avait pour la Pologne, le problème de Dantzig était, pour moi, la pierre de touche de nos relations avec l'Allemagne. Aussi conseillai-je à notre gouvernement d'attendre encore quelques jours avant de mettre en place nos mesures définitives, ces quelques jours m'étant indispensables pour épuiser nos moyens diplomatiques à Berlin. Quoi qu'il en soit, dès nos premières mesures, Berlin se rendit parfaitement compte de la fermeté de nos intentions et fit immédiatement machine en arrière, rejetant toute la responsabilité de ces difficultés

sur le Dr Schacht et sur les autorités locales de Dantzig. Gœring fit pression sur le Sénat de la Ville Libre, qui changea aussitôt d'attitude, et nous engageâmes des négociations en vue de remédier à la fâcheuse situation où se trouvaient nos droits fondamentaux sur les douanes et le port. Les choses ayant été poussées si loin, les négociations ne pouvaient être faciles ; d'autre part, il fallait faire vite afin d'empêcher que la dangereuse politique du « fait accompli » ne se trouvât en quelque sorte légalisée par le délai. Elles furent menées avec beaucoup d'énergie et d'habileté par le ministre Roman, que j'avais rappelé de congé à cet effet. Pour ma part, j'insistai sur l'urgence de conclure, sans différer la date de mon départ de Gdynia pour ma visite officielle à Helsinki. L'affaire fut littéralement réglée au tout dernier moment. Le président du Sénat de Dantzig, M. Greiser, arriva à Gdynia deux heures avant le départ de mon bateau, et c'est dans le bureau du port que nous ratifiâmes solennellement l'accord conclu, qui nous rendait notre barrière douanière sur les frontières extérieures du territoire de Dantzig et réglait la question des comptes entre la Ville Libre et nous en prenant en considération la nouvelle situation financière.

Je ne pus m'empêcher de croire que, pour Berlin, il s'était agi, en l'occurrence, de mettre à l'épreuve notre force de résistance dans la période nouvelle où la Pologne venait d'entrer. La manière dont cette affaire fut réglée eut des conséquences politiques favorables tant à Berlin que chez nous et dans l'opinion publique européenne.

Mon voyage en Finlande pouvait donc s'effectuer normalement et revêtait même une importance accrue. La Finlande avait stabilisé sa politique et l'avait alignée sur celle des pays scandinaves ; c'était donc une heureuse coïncidence que notre politique eût, entre temps, fait de réels progrès dans les pays nordiques. Nous pouvions ainsi partir d'une base élargie d'intérêts communs, et apaiser les craintes que certains milieux politiques d'Helsinki avaient éprouvées lorsqu'il s'était agi de resserrer les liens avec nous. Grâce à nos relations amicales avec la Suède, qui s'étaient améliorées au cours des deux années précédentes, je pus même, pendant mon séjour, entreprendre une médiation discrète entre les gouvernements suédois et finlandais, médiation qui m'avait été demandée par le ministre des Affaires étrangères de Suède, M. Sandler, et dont le but était de mettre fin à certaines frictions provoquées par la question des écoles suédoises en Finlande, question qui avait

passablement agité l'opinion publique, tant en Finlande qu'en Suède même.

Mes conversations en Finlande se déroulèrent de façon tout à fait satisfaisante. Mon collègue finlandais, M. Hackzell, et moi, nous n'eûmes pas de peine à définir d'un commun accord les intérêts identiques que nous avons à l'égard de la Russie comme l'élément permanent régissant directement nos relations, ni à reconnaître la solidarité de tous les pays riverains de la Baltique, la Scandinavie et la Pologne y comprises, comme une base plus large pour notre politique commune.

Nous faisons ainsi un pas en avant dans notre politique de la Baltique<sup>1</sup>. Nous nous étions toujours refusés à admettre que le qualificatif de « balte » ne s'appliquât qu'aux pays situés sur la côte sud-est de la Baltique. J'étais profondément convaincu, pour ma part, que si, par le passé, nos initiatives politiques à l'égard de ces pays de l'Est de la Baltique avaient échoué, c'était en bonne partie parce que la Pologne avait essayé de nouer des liens avec ces pays maritimes uniquement par voie de terre. Il s'agissait donc, pour moi, de renforcer et de compléter cette politique en développant les communications maritimes, et en recherchant du côté scandinave non seulement un appui politique, mais aussi des partenaires raisonnables, à ce moment où s'ébauchait une réforme de la vie internationale en Europe à la suite des changements continuels au sein de la Société des Nations.

Ma visite à Berlin et ses répercussions firent la preuve que nous entendions poursuivre la politique du maréchal Piłsudski, même après sa disparition. Pour la première fois, cependant, je m'aperçus qu'il faudrait compter désormais avec la possibilité de tentatives de saper notre politique étrangère de l'intérieur, c'est-à-dire qu'il faudrait tenir compte des agissements possibles d'agents étrangers et de l'éventualité de nos propres erreurs.

---

<sup>1</sup> Note relative à une conversation de M. Beck avec M. Eden au Foreign Office, le 19 mai 1937 : « M. Eden insista sur l'importance qu'il attribue au système politique édifié par la Pologne, système qui s'appuie sur les Etats scandinaves et englobe les Etats baltes au nord et la Roumanie au sud. Cette « zone neutre » remplit, à son avis, dans la structure des relations européennes, une mission de haute portée. Seule la position de la Lituanie constitue, malheureusement, une brèche indésirable dans cette structure. » (Archives privées de M. T. Komarnicki.)

La date de notre réélection au Conseil de la Société des Nations tombait en automne 1935. Comme je l'ai déjà dit, le Maréchal avait eu des doutes sur cette question, et elle devenait d'autant plus délicate que le conflit abyssin s'aggravait.

Mais comme cette élection devait avoir lieu très peu de temps après la mort du Maréchal, j'estimai qu'il pouvait être utile d'accepter une nouvelle candidature, afin de faire la preuve que nous entendions apporter aussi peu de changements que possible à notre politique étrangère. L'opinion publique ne pouvait saisir combien le scepticisme du Maréchal à l'égard de l'institution genevoise avait été profond, et ce n'était pas le moment de le lui expliquer. Pour l'homme de la rue ou le lecteur de journaux, le fait seul comptait, même si sa signification profonde pouvait donner lieu à des réserves.

Je m'imposai toutefois une règle de conduite, que j'observai strictement : je tenais à éviter tous les marchandages malsains, toutes les manœuvres ; il importait donc de proposer la chose simplement, avec le minimum indispensable de courtoisie envers les membres de l'Assemblée qui participaient au vote. Au dernier moment, nous perdîmes plusieurs voix à cause de ma réaction violente au discours de Litvinov, qui s'était permis de critiquer la politique de la Pologne dans un exposé plein d'insinuations et de sous-entendus<sup>1</sup>. En revanche, nous gagnâmes des voix très précieuses, celles des pays scandinaves, qui, défendant la « démocratie internationale », avaient pris pour principe de ne jamais participer à une réélection au Conseil de la Société des Nations. Ils firent une exception à cette règle en notre faveur, et nous avertirent de leur décision avec beaucoup d'amabilité et de dignité. En fin de compte, l'élection passa sans difficultés.

Le seul prix dont je dus la payer fut de participer au comité des Cinq, institué pour examiner le conflit italo-abyssin<sup>2</sup>. Je cédai à la persuasion, et même aux prières, de M. Laval notamment, qui, s'alarmant de l'aggravation de la tension entre l'Italie et l'Abyssinie et de l'hostilité des milieux genevois à l'égard de l'Italie, s'efforçait malgré tout d'agir en conciliateur ; il comptait pour cela sur mon aide au sein du comité, d'autant plus que ma candidature avait été bien accueillie à Londres comme à Rome.

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 10, page 288.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, annexe n° 11, page 289.

Ainsi commença pour moi une longue période de conférences et de débats ingrats sur cette question malheureuse ; mais il m'eût été difficile de me soustraire aux travaux du comité, puisque c'était une conséquence logique de notre présence au Conseil de la Société des Nations. Le ministre britannique des Affaires étrangères était alors Sir Samuel Hoare, avec qui, dès le premier contact, il fut possible d'éviter le ton désagréable de nos relations antérieures avec Sir John Simon. Hoare, pour sa part, ne s'engageait pas trop, et l'Angleterre employa Eden comme cheval de bataille. Du côté italien, l'ambassadeur, le baron Aloisi, supportait avec beaucoup de calme toutes les attaques grandes et petites et les piquûres d'épingle qu'on ne lui épargnait pas à Genève ; quant à sa tactique défensive, elle était certainement des plus brillantes. La méthode traditionnelle de Mussolini rendait sa situation extrêmement difficile : elle consistait à ne tenir aucun compte du vote et de l'opinion des petits Etats et de toutes les commissions et comités de la Société des Nations. Dans ces conditions, Eden pouvait toujours s'abriter derrière quelque résolution ou décision, et il évita jusqu'à la fin de se laisser entraîner dans des négociations qui eussent eu lieu exclusivement entre grandes puissances. Laval louvoyait tant qu'il pouvait, étant partisan convaincu d'un rapprochement entre la France et l'Italie ; mais il lui fallait tenir compte des groupes politiques français de gauche et de tout ce petit monde particulier de Genève, qui l'épiaient. Je réussis plusieurs fois à lui apporter l'aide qu'il me demandait en tant qu'allié ; je ne refusai pas cette aide, car j'estimais que l'amélioration graduelle de la solidarité interalliée entre Varsovie et Paris pouvait avoir des avantages, étant donné surtout qu'il nous était difficile de rapprocher nos points de vue sur beaucoup d'autres questions, comme par exemple sur le pacte de l'Est.

L'application de sanctions économiques à l'Italie fit beaucoup de bruit dans la presse mondiale ; mais, comme il fallait s'y attendre, ces sanctions n'eurent aucun effet réel, ni sur l'Italie, ni pour les pays qui les mettaient en œuvre. En ce qui nous concerne, je ne rencontrai qu'une seule difficulté véritable : à protéger nos exportations de charbon vers l'Italie, qui étaient d'autant plus importantes que ce charbon servait alors à payer la construction de nos deux premiers transatlantiques modernes, le *Batory* et le *Pilsudski*. J'y réussis enfin, au moyen d'un accord particulier conclu avec l'Angleterre.

Nos relations politiques avec Eden passaient alors par une épreuve difficile. Tout s'arrangea, grâce à la conduite agréable et loyale de notre interlocuteur anglais. Nous fûmes dès le début parfaitement francs<sup>1</sup>. Nous reconnûmes, tous deux, que nos opinions n'étaient identiques ni quant au fond du problème, ni quant aux méthodes employées par la Société des Nations. Mais nous nous assurâmes en même temps que nous allions en tout cas éviter les querelles et polémiques superflues. Dans le cas de divergence d'opinions, nous nous expliquions préalablement. Aussi nos discussions aux séances officielles étaient-elles toujours calmes, objectives et courtoises. J'ose affirmer que le progrès continu de nos bonnes relations avec l'Angleterre ne s'est point senti de toute cette affaire. J'en étais très satisfait, car, cela va sans dire, l'avenir de ces relations m'intéressait bien davantage que toute l'Éthiopie ; en tout état de cause, il n'eût pas été compatible avec notre conduite, déjà traditionnelle, que de chercher, comme le faisait, par exemple, M. Titulesco, toutes les occasions de nous livrer, sans aucune raison véritable, à des manifestations antiitaliennes. M. Titulesco, par ses exclamations scandaleuses en pleine Assemblée, avait soulevé contre lui et la politique roumaine toute l'opinion publique italienne, sans rien gagner en échange, si ce n'est quelques éloges dans la presse.

Même le fait que nous fûmes les premiers à abolir les sanctions, dès que le conflit s'éteignit tant sur le plan militaire que politique, ne nous causa aucun tort. Je décidai de supprimer les sanctions dès qu'il apparut nettement que les machinations du Secrétariat de la Société des Nations prolongeaient artificiellement les mesures prises contre l'Italie, et ceci contrairement à la lettre du pacte même et aux termes de la décision adoptée sur ce point par le Conseil de la Société des Nations. Il s'agissait pour moi de refréner l'arbitraire du Secrétariat, et la lettre que j'adressai à ce sujet au président du Conseil (alors M. Eden) ne provoqua aucune objection de principe. Certains journalistes, même en Pologne, représentèrent à tort notre décision comme une initiative polonaise tendant à hâter la reconnaissance de l'annexion de l'Abyssinie, ce qui nous valut quelques reproches idéologiques. C'était là, évidemment, une interprétation tout à fait erronée, car la malheureuse Abyssinie avait

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 12, page 289.

déjà, *de facto*, cessé d'exister en tant que pays indépendant et notre décision n'avait pour but que de mettre fin aux mesures d'exception, qui, d'une part, comme on l'avait vu, n'avaient eu aucun effet réel sur le cours des événements, et, d'autre part, n'étaient déjà plus justifiées juridiquement.

Indépendamment de la solution pratique du conflit italo-abyssin, on est en droit de penser que l'animosité anglo-italienne née à cette occasion a persisté jusqu'à l'heure actuelle. D'autre part, la politique de conciliation, mais qui manquait d'énergie, de M. Laval n'a pas empêché le rapprochement italo-allemand qui s'ébauchait déjà à l'horizon. Sans aucun doute, Rome s'était rendu compte de l'isolement dangereux dans lequel l'Italie s'était trouvée et qui, manifestement, était dû non seulement au jeu des intérêts en Afrique, mais aussi, et avec plus de force encore, à l'aversion que divers milieux internationaux éprouvaient pour le régime fasciste. De là, il n'y avait qu'un pas à franchir vers une union de caractère plus permanent entre l'Italie et un Etat ayant un régime proche du sien.

Comme nous l'avions prévu, les premiers effets de l'émotion directe causée par la mort du Maréchal avaient à peine disparu, que les éléments étrangers et polonais qui pendant longtemps n'avaient pas eu le courage d'attaquer franchement notre politique étrangère relevèrent la tête, et cela dès le début de la saison politique d'automne.

Cela commença, naturellement, par le dada traditionnel de ces milieux : le problème tchèque. L'influence tchécoslovaque se faisait sentir en Pologne de deux façons : l'une directe, qui touchait surtout le parti paysan, dont les chefs, selon nos renseignements, recevaient un appui matériel de Prague ; l'autre indirecte, par l'intermédiaire de l'ambassade de France et de ses clients polonais, les nationaux-démocrates et les partis de gauche. Les arguments concrets avancés par le parti protchèque étaient très faibles, l'orientation nettement prosoviétique de la politique tchèque n'était pas du tout populaire auprès du grand public polonais, et cependant les petites doctrines politiques tchèques se répandaient assez facilement, comme tout article d'importation. Les gens oubliaient qu'en 1925 Bénès avait refusé sans ambages au comte Alexandre Skrzyński de conclure une alliance, en invoquant la

crainte de compromettre ses relations avec l'Allemagne. Personne n'ignorait que la Tchécoslovaquie était l'arrière-pays d'où étaient dirigées toutes les activités terroristes et subversives des Ukrainiens ; c'était le secret de Polichinelle que le bureau communiste officiel pour la Pologne était installé en Moravie ; et pourtant, on arrivait chez nous, dans les journaux et les cafés, à faire du bruit autour du problème tchèque. Même certains hommes politiques du camp du « Belvédère »<sup>1</sup>, qui jusqu'alors avaient attaqué notre voisine du sud plutôt avec trop de violence, se laissaient vaincre par n'importe quel argument futile. C'est ainsi que l'éditorialiste Miedzinski se précipita un jour sans aucune raison chez moi et se plaignit, sur un ton dramatique, que nos relations avec Prague n'étaient pas assez bonnes. Je me bornai à répondre vertement que je me serais attendu à plus de constance de vues chez un homme qui avait travaillé sous la direction du maréchal Piłsudski. On put constater également une certaine nervosité dans les couloirs de la Diète, pendant la session d'automne. C'était un spectacle à la fois triste et amusant, de voir ces gens si prompts à perdre la tête et à se laisser intimider par le premier venu. Quand, après mon retour de Genève, je me rendis à Rabka pour soigner une grippe, les inquiétudes des parlementaires augmentèrent à tel point qu'un homme politique de jugement aussi posé et calme que M. Schaetzel jugea nécessaire de m'avertir de la situation et de me suggérer d'avancer avant la Noël l'exposé que j'avais prévu de faire après cette date. Quant aux Tchèques eux-mêmes, ou bien ils s'étaient persuadés qu'ils devaient nous craindre, ou bien ils cherchaient les occasions d'afficher une telle crainte, comme ce fut le cas lorsqu'ils déplacèrent tout un régiment vers la frontière parce qu'une compagnie du génie de Cracovie était occupée à réparer une route et un pont dans la région de Rabka.

Je savais par expérience qu'il ne valait pas la peine de répondre à ceux qui causaient la confusion intentionnellement, et je préférerais laisser à ceux qui perdaient la tête trop facilement le temps de faire tout le bruit qu'ils voulaient ; aussi, en dépit de tous les conseils, je remis mon exposé au début de 1936. Conformément au principe que j'avais moi-même énoncé, je voulais, dans la situation où nous nous trouvions, faire un exposé plus approfondi

---

<sup>1</sup> Les partisans du maréchal Piłsudski.

et plus général, en quelque sorte une revue des principes de base de la politique polonaise, qui permettrait, à l'avenir, des discussions plus complètes au parlement. C'est pourquoi je ne me laissai imposer aucun sujet particulier, mais essayai d'analyser les grands courants de la politique européenne<sup>1</sup>. Prenant le conflit abyssin pour point de départ, j'examinai tout le problème de la Société des Nations et de ses diverses ramifications. Je définis clairement les principes de nos alliances et des accords de non-agression conclus avec nos voisins et je montrai comment ces accords étaient liés entre eux. Je rappelai nos points faibles, l'absence par exemple de relations normales avec la Lituanie, et, vers la fin, je liquidai en quelques phrases tout le tapage fait autour de la question tchèque.

Après les débats au sein de la commission des Affaires étrangères de la Diète, où l'on entendit encore quelques échos des inquiétudes d'automne, l'atmosphère, comme d'habitude, s'éclaircit et se calma pour un certain temps, et c'est ainsi qu'échoua la première tentative pour modifier les principes et les méthodes de notre politique étrangère.

Pendant toute cette période, une série d'événements importants se succédèrent rapidement dans le domaine de la vie internationale. Ces événements, jusque-là, nous arrivaient de l'extérieur et nous obligeaient à prendre promptement position, à réagir contre les tentatives de passer outre à nos propres intérêts ou, du moins, de prendre part à la discussion de sujets qui n'étaient pas de notre choix et sur lesquels il eût parfois mieux valu, pour nous, ne pas nous prononcer.

Dans les intervalles entre ces périodes de tension politique en Europe, et comme en marge de ces problèmes, il était possible et même indispensable de travailler à réaliser nos propres idées et de servir les intérêts strictement polonais.

J'utilisai le bref répit du début de l'année 1936 pour établir, dans les premiers jours de mars, des contacts plus étroits avec la Belgique. Il y avait peu de pays où l'amitié pour la Pologne fût aussi sincère qu'en Belgique. Tout en étudiant l'histoire de son pays, la jeunesse belge apprenait qu'en 1830 et 1831 notre lutte contre le régime tsariste avait empêché la Russie d'intervenir

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 13, page 291.

contre les mouvements de libération de l'Europe occidentale, mouvements auxquels la Belgique devait son existence et son indépendance<sup>1</sup>. Le peuple belge, instruit et cultivé, avait su se créer une réserve considérable d'hommes d'Etat éminents, de tendances politiques très diverses ; après la guerre de 1914-1918, ces hommes politiques avaient su asseoir solidement le prestige international de leur patrie sur l'héroïsme du peuple belge. Néanmoins, et malgré cette tradition d'amitié, malgré l'évidente communauté d'intérêts de nos deux pays dans beaucoup de domaines, la majorité des hommes politiques belges de l'ancienne génération s'étaient abstenus de définir leur attitude envers la Pologne. C'était pour eux quelque chose de trop nouveau. La seule exception était le roi Albert I<sup>er</sup>, l'un des plus remarquables hommes d'Etat de la Belgique, qui connaissait fort bien le problème polonais. Son jeune successeur, le roi Léopold III, manifesta son attitude envers notre pays en envoyant, à l'occasion de son accession au trône, un ambassadeur extraordinaire en la personne de la grande et glorieuse figure du maire de Bruxelles, M. Max. Peu après, le jeune roi trouva un jeune collaborateur en la personne du premier ministre, M. Van Zeeland. Là aussi, comme avec M. Eden en Angleterre, l'expérience prouva que les hommes plus jeunes regardaient la Pologne avec des yeux différents et plus réalistes.

Je profitai de cette situation et procédai à un échange de visites avec M. Van Zeeland. Pour ce qui est du réalisme de ses opinions sur la Pologne, je ne fus pas déçu. M. Van Zeeland, économiste de goût et d'éducation, croyait — peut-être un peu trop, étant donné les menaces qui pesaient sur l'Europe — à la possibilité d'établir les relations entre nations surtout sur les données économiques ; malgré cela, notre collaboration fut excellente jusqu'à la fin. Les vues politiques que je trouvai à Bruxelles étaient claires et nous les comprenions parfaitement. Voici ce qu'on nous y disait, de façon générale : « Si vous nous demandez avec qui nous voulons collaborer, dans quelle direction vont nos sympathies et quel est notre problème principal en cas de conflit, nous répondons que nos regards sont tournés d'abord vers l'Angleterre, ensuite vers la France. Mais le voisinage de l'Allemagne est également une réalité dont il nous faut tenir compte et à laquelle nous devons nous

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 12, page 316.

adapter. Il ne faut pas oublier non plus que les grandes puissances ont la mauvaise habitude d'entraîner les petits pays dans les fluctuations de leur politique puis, lorsque la situation est à son point critique, de s'arranger avec l'adversaire sans les en avertir et sans prendre suffisamment en considération leurs intérêts. En conséquence, nous voulons et nous devons entretenir de bonnes relations avec nos grands alliés, mais, dans la pratique quotidienne, nous sommes obligés d'être très circonspects. »

On devine aisément que, telle étant l'attitude des Belges, nous pouvions nous entendre. Ce fut très nettement le cas, non seulement dans la discussion des problèmes à longue échéance, mais aussi et surtout face à l'ambition de plus en plus évidente de l'Allemagne d'abolir aussitôt que possible toutes les stipulations du traité de Versailles.

Je dois ajouter que je trouvai, chez le roi Léopold III lui-même, la plus profonde et la plus complète compréhension des problèmes discutés.

Je retournai à Varsovie, où se manifestait déjà une certaine nervosité en face des mesures politiques et militaires allemandes qui annonçaient une action contre la zone démilitarisée de la Rhénanie. Ces suppositions furent vite confirmées<sup>1</sup>. A l'aube du 7 mars, je fus réveillé par la nouvelle que des colonnes de l'armée allemande récemment créée pénétraient en Rhénanie et que le gouvernement du Reich donnait officiellement comme but de son action la remilitarisation de la zone rhénane. Il avait toujours été

---

<sup>1</sup> On trouve dans les écrits de M. Lipski, alors ambassadeur de Pologne à Berlin :

« Les plus hautes autorités militaires françaises assurèrent Varsovie que le gouvernement français répondrait par la force à toute tentative de remilitarisation de la zone.

» Peu avant le 7 mars 1936, François-Poncet m'affirma, à son retour de Paris, qu'en cas de violation par l'Allemagne des clauses du pacte rhénan, la France proclamerait la mobilisation générale, ce qui entraînerait le conflit armé. « Ce sera la mobilisation générale, ce sera la guerre », tels furent les termes mêmes employés par M. François-Poncet. Celui-ci me permit de faire usage de sa déclaration, qu'il qualifia d'absolument autorisée. J'en informai Varsovie immédiatement.

» Le maréchal Rydz-Śmigły, ayant été averti des intentions d'Hitler en Rhénanie, envoya en Allemagne un officier d'état-major qui avait toute sa confiance, pour s'entendre avec notre attaché militaire et se rendre compte de l'état des préparatifs allemands. »

(J. LIPSKI, *Sprawy Międzynarodowe*, n° 2-3, 1947, page 16.)

difficile de croire que la clause du traité de Versailles, confirmée par le pacte rhénan (partie du traité de Locarno), qui limitait, sur leur propre territoire souverain, le droit des Allemands à exercer une activité militaire, pourrait être maintenue à la longue, alors que la France construisait d'importantes fortifications de l'autre côté de la frontière. Néanmoins, nous devons traiter de façon très sérieuse cet exemple patent de la politique du « fait accompli ». C'était là une action dirigée contre les intérêts de la France et aussi, en partie, de la Belgique, et il s'agissait d'une action menée par des forces militaires. A mon avis, c'était une épreuve de force, qui devait certainement avoir, dans l'avenir, des conséquences d'une grande portée.

Pour moi, c'était aussi une épreuve de la valeur des relations franco-polonaises ; c'est pourquoi je décidai, après avoir consulté par téléphone le président de la République et le maréchal Rydz-Śmigły, de ne pas attendre que le gouvernement français fasse une démarche auprès de nous, mais, au contraire, de prendre l'initiative et d'inviter l'ambassadeur français<sup>1</sup> à venir me voir à neuf heures du matin. Je lui déclarai alors que je venais d'apprendre l'entrée des troupes allemandes en Rhénanie, ce qui, dans certaines circonstances, risquait d'entraîner un conflit franco-allemand. Je le priai donc d'informer son gouvernement que si ce conflit éclatait dans des conditions conformes à l'esprit de l'alliance, la Pologne n'hésiterait pas à remplir son devoir d'alliée.

L'ambassadeur était très ému en écoutant cette déclaration importante, d'autant plus qu'elle était spontanée et, indépendamment de sa valeur pratique, précisait de la manière la plus nette le rapport qui existait entre le pacte de non-agression polono-allemand et l'alliance avec la France. Je sais que cette déclaration produisit également une impression profonde sur un grand nombre d'hommes politiques français des plus éminents. Malheureusement, il n'y avait personne au Quai d'Orsay, à ce moment-là, qui fût à la hauteur de la situation. Le ministre des Affaires étrangères était alors M. Flandin, le plus triste personnage parmi tous mes anciens collègues français ; il était loin de saisir l'importance de notre décision, et les bureaux du Quai d'Orsay, M. Léger à leur tête, ne firent rien pour me faciliter la tâche. La France ne put se

---

<sup>1</sup> M. Léon Noël.

résoudre à faire preuve de fermeté. L'on eut immédiatement recours aux petites combinaisons, aux déclarations et résolutions vaines et notre démarche fut enterrée dans les dossiers, sans aucun égard pour l'opinion publique française <sup>1</sup>.

A Berlin, en même temps, les esprits étaient surexcités, mais la crainte dominait. Hitler avait gagné la partie, contrairement à l'opinion de ses diplomates et de ses généraux, car il avait bien jugé la psychologie de ses adversaires et compté sur leur faiblesse et non pas sur sa propre force. Toutefois, il est hors de doute qu'il était lui-même très agité et j'étais convaincu qu'il était prêt à accorder de sérieuses compensations politiques pour assurer la réussite de son action, première initiative importante prise avec l'aide de l'armée. Les informations que nous recevions sur l'atmosphère qui régnait à Berlin et aussi sur le manque d'entraînement de la Reichswehr ne laissaient aucun doute à ce sujet. Nous en fîmes part aussitôt à nos amis <sup>2</sup>.

La diplomatie française, au lieu de profiter rapidement de la situation pour riposter soit en opérant des concentrations de troupes, soit en formulant des exigences politiques, se contenta de rédiger des résolutions pathétiques pour le Conseil de la Société des Nations. Tout ce qu'elle y gagna fut de faire convoquer le Conseil à Londres. Là, dès le début, régna la confusion traditionnelle des idées, des

---

<sup>1</sup> L'ancien président du Conseil, M. Paul Reynaud, écrit : « ... le télégramme par lequel notre attaché militaire à Varsovie, parallèlement à notre ambassadeur, faisait connaître que la Pologne était prête à marcher, ne fut transmis par le Quai d'Orsay au général Gamelin que lorsque tout était consommé... » (Paul REYNAUD : *La France a sauvé l'Europe*, Paris 1947, page 356.)

Voici en outre ce que dit M. Łukasiewicz, alors ambassadeur de Pologne à Paris : « La tactique de M. Flandin était cousue de fil blanc. Il craignait que l'attitude adoptée par Varsovie ne renforçât la position des ministres français favorables à une action militaire et n'influat sur l'opinion publique française. Si M. Beck n'avait pas fait sa déclaration, M. Flandin, ainsi que le Quai d'Orsay, auraient expliqué aux hommes politiques et au public que la France ne pouvait répondre à l'occupation de la Rhénanie par une action militaire parce qu'elle n'était pas sûre que la Pologne respecterait ses obligations d'alliée. » (*Wiadomości Polskie*, n° 21/115.)

<sup>2</sup> Le 7 mars 1936, à 17 heures, M. Beck fit venir chez lui le ministre de Belgique à Varsovie, M. Paternotte de la Vaillée, et lui dit : « Je voudrais vous prier de télégraphier immédiatement au premier ministre M. Van Zeeland et de lui communiquer de ma part la déclaration suivante : Si la Belgique marche — nous marchons immédiatement aussi. » (Rapport de l'ambassadeur Michel Sokolnicki, d'après les propres paroles du ministre Paternotte, dans *Wiadomości Polskie*, n° 32, 1946.)

compétences et des responsabilités. D'une part l'on invoquait le pacte rhénan renouvelé, de l'autre, on demandait aux Etats qui n'avaient rien à voir avec ce pacte d'être précisément ceux qui prendraient ou recommanderaient des décisions <sup>1</sup>.

A mon arrivée à Londres, je rendis visite immédiatement à M. Flandin, et, lui rappelant ma déclaration du 7 mars, je voulus, sur cette base, élucider et régler les relations franco-polonaises. Malheureusement, au lieu de trouver chez lui quelque compréhension, je ne rencontrai que bouffonnerie et manque de la courtoisie la plus élémentaire ; il prétendit même nous faire la leçon, et cela alors que la diplomatie française venait de donner la preuve de son incapacité.

Il est difficile de songer sans indignation à cette phase de nos relations avec la France.

Comme d'habitude, les palabres de la Société des Nations n'aboutirent à rien et Hitler, bien au courant de la situation, ne tint même pas les promesses qu'il avait faites au commencement.

Personnellement, je vois dans cet abandon le premier exemple de l'impuissance de l'Europe face à la politique de violence du Troisième Reich. Je suis convaincu que l'impunité de cette action conduisit Hitler sur la voie qui devait être fatale à l'ordre européen et aboutir aux événements de 1939 <sup>2</sup>.

En revanche, je trouvais beaucoup de compréhension pour nos idées et nos manières de voir auprès des Anglais. Il pouvait sembler qu'ils dussent être satisfaits d'avoir évité, cette fois encore, une intervention directe sur le continent, mais, contrairement aux Français pourtant directement menacés, ils étaient au fond très anxieux des conséquences futures de ces méthodes.

Comme, officiellement, j'étais venu à une séance de la Société des Nations, et non pas en visite en Angleterre, je ne fis que

---

<sup>1</sup> Les puissances locarniennes arrivèrent entre elles à un accord et présentèrent un projet qui prétendait imposer à tous les membres de la S.d.N. le point de vue de ces puissances sur les problèmes essentiels de la sécurité, du désarmement, du retour de l'Allemagne à la S.d.N. et des mesures économiques. Cette initiative rencontra principalement l'opposition de la Pologne, mais aussi celle de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, de la Suisse, de l'Espagne et des Pays-Bas.

<sup>2</sup> Dans son chapitre intitulé « Les réactions d'Hitler après Munich », l'ambassadeur N. Henderson écrit : « ... il est peu probable que ses ambitions aient été dès le début aussi vastes qu'elles le sont aujourd'hui. » (Sir Neville HENDERSON : *Deux ans avec Hitler*, Paris 1940, page 189.)

m'inscrire chez le roi Edouard VIII ; mais il me fit savoir qu'il préférait que je demande une audience personnelle. Reçu au palais de Buckingham, je trouvai le roi très préoccupé de la situation. Avec la simplicité et la vivacité qui lui étaient propres, il me demanda immédiatement quel était mon opinion sur la situation politique, ajoutant qu'Eden lui avait dit beaucoup de bien de la politique étrangère polonaise. Je répondis avec la même simplicité : « Sire, en cas de conflit grave, il n'y a, me semble-t-il, que deux solutions possibles : il faut ou bien se battre ou bien s'arranger avec l'adversaire, et ceci immédiatement. Si quelqu'un ne veut ni se battre ni s'arranger, il est condamné à perdre. » Le roi ne cacha pas son approbation pour ce principe, ni son regret que nos amis français ne voulussent pas adopter une forme de raisonnement aussi simple. Bien entendu, il n'y avait pas trace en lui d'« élans belliqueux » ; il ne désirait certainement qu'une chose : plus de fermeté dans l'action et une plus grande aptitude à agir avec simplicité.

Edouard VIII, le futur duc de Windsor, se souvint très bien de cet entretien, car, en 1938, il en répéta les thèmes principaux à ma femme, au cours d'un dîner chez l'ambassadeur Bullitt, à Paris.

Dans ces conditions, il ne me restait plus qu'à rappeler au Conseil de la Société des Nations<sup>1</sup> en termes non équivoques les dangers qu'avaient apportés les accords de Locarno ; en effet, ils avaient créé, dans la manière de sauvegarder les droits et les intérêts des voisins de l'Allemagne, un déséquilibre entre l'Ouest et l'Est. Je

---

<sup>1</sup> L'ambassadeur de Pologne à Paris à cette époque écrit : « M. Flandin et les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay présents à Londres déclenchèrent dans les couloirs de la Société des Nations une violente attaque contre M. Beck. Les mêmes politiciens qui, dix jours auparavant, avaient omis de révéler la déclaration par laquelle le gouvernement polonais affirmait qu'il était prêt à remplir ses obligations militaires envers la France, accusaient maintenant le ministre des Affaires étrangères de Pologne de se désolidariser et insistaient pour qu'il portât une condamnation particulièrement sévère de l'action d'Hitler en Rhénanie. Le jeu était limpide. En dépit des belles phrases de la résolution du Conseil de la Société des Nations, le danger allemand menaçait directement les frontières de la France et, chose plus grave, il s'avéra à cette occasion qu'on ne pouvait pas beaucoup compter sur l'aide de l'Angleterre et de l'Italie, aide prévue pourtant dans les traités. On se décida alors à tenter d'aiguiller le danger vers l'Est, en forçant M. Beck à nuire aux bonnes relations de la Pologne avec Berlin. » (J. ŁUKASIEWICZ, *Wiadomości Polskie*, n° 21/115.)

profitai également de cette occasion pour entamer dans nos relations avec la France, le retour à l'alliance classique, l'alliance de 1921. Et j'en parlai au Conseil (voir ma déclaration du 18 mars<sup>1</sup>).

Dans cet effort, où j'exprimais le fond de ma pensée politique, je trouvai aide et compréhension auprès de M. Paul-Boncour, dont l'action à ce moment ne saurait être passée sous silence. On avait vraisemblablement compris, à Paris, que la conduite de M. Flandin à mon égard avait été — et c'était le moins qu'on pût en dire — inconvenante. En outre, il y avait, ainsi que je l'ai déjà dit, de nombreuses personnalités qui avaient été très touchées par ma démarche du 7 mars. A ce propos, et comme s'il cherchait à améliorer nos relations, M. Paul-Boncour, alors deuxième représentant de la France à la Société des Nations, profitant de ce que M. Flandin était momentanément absent de Londres, vint me voir à l'hôtel Claridge. L'on ne saurait oublier cet acte de M. Paul-Boncour qui, malgré son attachement doctrinaire à la Société des Nations et à ses systèmes, avait eu assez de bon sens et le jugement assez sain pour se rendre compte que la France ne s'était pas conduite convenablement à l'égard de la Pologne. De plus, il eut le courage de me le dire ouvertement. Je le reçus du mieux que je pus et, au cours de notre conversation, nous réaffirmâmes ce principe essentiel qu'avec ou sans la Société des Nations, avec ou sans Locarno, les intérêts communs de nos deux pays face au danger croissant nous obligeaient à envisager une assistance bilatérale et directe entre la France et la Pologne<sup>2</sup>.

Cet entretien effaça partiellement l'effet de la malencontreuse prise de contact avec M. Flandin et nous orienta vers le rétablissement de l'alliance bilatérale, fondée sur les principes que le maréchal Piłsudski avait établis au cours de sa visite à Paris en 1921.

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 14, page 293.

<sup>2</sup> M. J. Paul-Boncour écrit : « Bien que déjà moins chaudes, nos relations avec le gouvernement polonais laissaient subsister les liens précis du pacte d'assistance mutuelle et nos engagements réciproques. La preuve en est que M. Beck, malgré le tour de valse qu'il commençait d'esquisser avec l'Allemagne, nous avait fait savoir que la Pologne était prête à remplir tous les siens.

» Et qu'on ne dise pas que cela lui avait d'autant moins coûté qu'il savait déjà que nous n'agirions pas. »

(Joseph PAUL-BONCOUR : *Entre deux guerres*, Paris 1945. Vol. III, page 36.)

La conséquence de tout cela fut néanmoins que je revins de Londres assez déprimé par le chaos qui régnait dans les relations internationales. Nous avions encore trouvé le temps d'avoir un entretien amical avec Eden et Van Zeeland, au cours duquel nous eûmes l'occasion de procéder à un échange d'idées plus large à la fois et plus précis, ce qui fit faire un nouveau pas en avant au rapprochement anglo-polonais.

Cette détente temporaire et, comme il se révéla plus tard, hélas, illusoire me permit, au cours de 1936, de régler quelques visites officielles dans les pays de l'Est de l'Europe qui nous inté-ressaient.

Nous eûmes successivement, à Varsovie, la visite de M. Munters, chef du ministère des Affaires étrangères de Lettonie, et, fait plus intéressant, celle du ministre norvégien, M. Koht, qui, invité à Moscou, jugea opportun de s'arrêter tout d'abord à Varsovie.

Je pus enfin arranger ma visite à Belgrade, que nous devions à la Yougoslavie depuis longtemps. M. Marinkovitch était venu à Varsovie ; mon prédécesseur n'avait pas été pressé de lui rendre sa visite, puis il y avait eu toutes sortes de difficultés protocolaires, concernant surtout le passage par Budapest. Enfin, le 27 mai, eut lieu ma visite dans la capitale yougoslave.

Lorsque j'envisageais nos relations avec les pays de ce que l'on appelait le bassin danubien, je cherchais toujours, dans ce terrain mouvant, des points relativement plus solides et des organismes politiques plus résistants. De ce point de vue, je m'étais toujours intéressé surtout à la Yougoslavie, dont le chef politique à l'époque, M. Stoyadinovitch, faisait preuve de plus de courage et de caractère que ses collègues de la Petite Entente. En outre, dès les premiers contacts que j'avais eus avec le régent, le prince Paul de Yougoslavie, il s'était établi entre nous une atmosphère de compréhension et de sympathie mutuelles. Le prince Paul, appelé à prendre la direction de l'Etat à la suite de la mort tragique du roi Alexandre, ne semblait pas très bien préparé, à première vue, pour cette mission. Elevé en Angleterre, d'une formation qui rappelait plutôt celle d'un savant, rien dans son éducation ne le destinait aux hautes fonctions qui lui étaient échues.

Mais, bien qu'étant presque un étranger à Belgrade, il avait su, avec beaucoup de calme et de discrétion, trouver assez rapidement une ligne de conduite raisonnable. En politique, notre attitude à l'égard des problèmes relevant de la Société des Nations était assez proche de celle de la Yougoslavie. En outre, comme les Yougoslaves, nous observions avec méfiance les agissements des chancelleries des grandes puissances et nous redoutions pour nos pays des tendances semblables à celles qui avaient abouti au projet de pacte à Quatre.

Les Polonais qui entraient en contact avec les Yougoslaves acquéraient vite de la sympathie pour ces frères de race méridionaux. En Yougoslavie, il y avait également beaucoup d'estime et un vif intérêt pour notre culture et pour tout ce que notre nation avait accompli. S'il y avait un lieu au monde où l'on traitât avec sérieux et sincérité l'idée de la solidarité slave, c'était bien Belgrade. Pour Saint-Pétersbourg, et plus tard pour Moscou et Prague, le panslavisme n'avait été et n'était certainement qu'un instrument du jeu politique. Chez nous, la Russie s'était suffisamment démasquée et avait prouvé à satiété que ses intentions réelles n'avaient en réalité rien de commun avec l'idéal slave<sup>1</sup>.

L'esprit pratique de M. Stoyadinovitch lui permettait de distinguer entre la vérité et l'apparence, et le courage de pensée et de parole dont cet homme d'Etat fit preuve en traitant de la question ne manqua pas de m'impressionner. Dès notre premier entretien, il me montra, en guise d'entrée en matière, une grande carte de son pays suspendue dans son bureau et, la désignant, il affirma qu'indépendamment de toute doctrine ou propagande cette carte fournissait la meilleure explication des intérêts véritables de la Yougoslavie. L'Italie était et demeurait, parmi les principaux Etats avoisinants, celui dont les intentions étaient le plus sujettes à caution. « Il faut tout faire, insista le premier ministre, pour éviter des complications de ce côté », et il ajouta avec satisfaction que, sur ce point, la situation s'était améliorée. « Mais le problème subsiste, conclut-il. On ne cesse de vouloir nous faire peur avec les Allemands, et c'est là, évidemment, un problème important ; mais, de ce côté, la menace n'est pas si directe. » Il m'informa que la Yougoslavie ne prendrait pas les armes pour défendre l'Autriche,

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 13, page 317.

en cas de tentative d'*Anschluss*. Quant à la Tchécoslovaquie, il ne cacha pas son aversion pour la politique de M. Bénès. Il me dit enfin que, pour la Yougoslavie, la Petite Entente était un système d'alliance non seulement traditionnel, mais également très avantageux dans certaines circonstances. Par contre, il ne pouvait imaginer comment les Serbes pourraient secourir les Tchèques en cas de menace réelle venant de Hongrie. « Cela finirait par obliger les soldats serbes à se jeter à la poursuite des Hongrois dans les Carpates. » Bref, tout en conservant sa foi entière dans l'avenir de sa patrie, le premier ministre considérait que les relations existant entre les pays de l'Europe dite centrale n'étaient qu'un *modus vivendi* provisoire. Il comprenait très bien que nous eussions, pour notre part, de bonnes relations avec la Hongrie ; mais il déclara qu'en ce qui concernait la Yougoslavie, l'aspect émotif de ses relations avec la Hongrie était trop prononcé pour que le gouvernement eût vraiment la latitude de rechercher une détente durable.

La Roumanie était, elle aussi, un pays qu'on ne tenait pas en grande estime à Belgrade. Malgré les liens de parenté qui unissaient les deux dynasties, l'on considérait à Belgrade que les relations serbo-roumaines, si elles étaient imposées par la situation géographique, ne reposaient cependant sur aucun fondement plus profond de confiance et de sympathie. En dehors des grandes puissances européennes, avec lesquelles, cela va sans dire, la Yougoslavie devait entretenir des relations politiques raisonnables, la Turquie et la Hongrie étaient seules, comme toujours, de tous les pays orientaux, à jouir d'un réel prestige à Belgrade. Quant à la Pologne, c'était pour les Yougoslaves encore quelque chose de nouveau, mais que l'on considérait avec sympathie. Nous exprimâmes presque simultanément, M. Stoyadinovitch et moi-même, le regret que nos deux pays ne fussent pas situés plus près l'un de l'autre. Nous reconnûmes tous deux que si nous avions été voisins ou presque, nous aurions pu, ensemble, devenir une force avec laquelle il aurait fallu compter.

Nous ne conclûmes point d'accord politique lors de ma visite, mais les entretiens de Belgrade pouvaient être comptés parmi les vérifications les plus intéressantes de notre politique. En outre, comme pour la Scandinavie, il s'agissait pour moi de créer une certaine communauté de pensée et d'action entre ceux des pays de

l'Europe orientale qui ne prétendaient pas au rôle de puissances mondiales, mais qui, en même temps, refusaient d'être les satellites de ces puissances.

Au cours de l'été 1936, notre ponctuel client Dantzig nous rappela naturellement son existence. Cette fois, il s'agissait d'un incident entre le capitaine d'un croiseur allemand et le haut-commissaire, M. Lester. C'était donc une affaire entre l'Allemagne et la Société des Nations, et non pas entre Dantzig et la Pologne. Le différend avait pour origine le désir du Troisième Reich de faire une démonstration contre l'ingérence de la Société des Nations dans les affaires de politique intérieure de Dantzig. Il s'agissait, en fait, de donner un appui moral au mouvement national-socialiste à Dantzig. Or, M. Lester était sincèrement attaché à l'idéologie genevoise. Il ne pouvait par conséquent considérer avec sympathie l'hégémonie du parti hitlérien à Dantzig. C'était la cause de frictions, dont l'aboutissement fut que le capitaine du croiseur *Leipzig* se refusa avec ostentation à rendre la visite traditionnelle au haut-commissaire<sup>1</sup>.

Notre situation était évidemment assez délicate. D'une part, il y avait le fait incontestable que le nouveau Sénat national-socialiste se comportait à l'égard de la Pologne sensiblement mieux que tous les sénats précédents. D'autre part, il ne faisait aucun doute, étant donné le dynamisme du mouvement hitlérien, que toute tentative de la Pologne d'entrer en lutte avec ce parti sur le territoire de la Ville Libre nous mènerait à une alternative aussi désagréable dans un cas que dans l'autre : ou bien ce serait pour nous la défaite à Dantzig, ou bien un conflit avec le Reich, et alors probablement une lutte armée. De plus, et cela jusqu'aux tout derniers temps, nous ne trouvions jamais à la Société des Nations une compréhension véritable des intérêts vitaux de la Pologne à Dantzig. A Genève, l'on profitait surtout des conflits entre Dantzig et la Pologne pour faire telle ou telle concession à l'Allemagne. Telle était la malédiction qui pesait sur le malheureux statut de la Ville Libre de Dantzig, et telle avait été probablement l'intention de ceux qui s'étaient employés à le rendre si compliqué.

---

<sup>1</sup> Cette manifestation était une réponse au fait que le haut-commissaire avait invité des membres de l'opposition dantziçoise à une réception en l'honneur des officiers du croiseur *Admiral Speer*.

La nouvelle de l'incident du croiseur *Leipzig* provoqua une panique à Genève. Tout d'abord, les doctrinaires de la Société des Nations nous eussent volontiers chargés de toutes les conséquences. A une séance secrète du Conseil de la Société des Nations, j'exposai clairement l'affaire aux représentants des puissances européennes. Je commençai par leur demander s'ils pouvaient m'assurer, pour le cas où la Pologne, en défendant le prestige du haut-commissaire de la Société des Nations, viendrait à être entraînée dans un conflit avec le Reich, que les puissances représentées au Conseil, en particulier celles appartenant au comité dit *des Trois* (France, Grande-Bretagne, Suède), apporteraient à la Pologne un appui effectif et immédiat. Le premier à répondre fut M. Delbos, homme d'Etat probe et honnête, qui déclara sur-le-champ que cela ne lui paraissait pas possible. M. Eden et M. Sandler furent du même avis, et les autres membres du Conseil les approuvèrent<sup>1</sup>. Je répondis donc que je ne croyais pas que le gouvernement polonais eût l'intention de mettre en péril la sécurité de son pays parce que le haut-commissaire de la Société des Nations avait adopté telle ou telle attitude dans des questions de politique intérieure de la Ville Libre. Je déclarai cependant que la Pologne, en tant que membre du Conseil de la Société des Nations, était prête à intervenir énergiquement à Berlin pour rétablir le prestige et la position du haut-commissaire de la Société des Nations, à condition toutefois que le Conseil nous le demandât formellement. J'ajoutai que, pour ma part, je croyais qu'il nous serait possible d'obtenir de l'Allemagne un arrangement plus ou moins acceptable pour la Société des Nations. Les membres du Conseil, très embarrassés par toute l'affaire, s'empressèrent

---

<sup>1</sup> Pendant que le Conseil de la Société des Nations siégeait à Genève pour s'occuper de l'incident du *Leipzig*, une conversation eut lieu entre M. Beck et M. Eden à l'hôtel Carlton. Les deux hommes d'Etat procédèrent à un échange de vues sur la situation créée par l'incident et s'efforcèrent de trouver des mesures propres à faire sentir au Sénat de la Ville Libre, et par conséquent aux Allemands eux-mêmes, qu'il serait dangereux de pousser trop loin l'opposition systématique à l'autorité du haut-commissaire représentant la Société des Nations. M. Beck demanda à M. Eden si le gouvernement britannique était, par exemple, disposé à envoyer un croiseur à Dantzig, sous prétexte de visite navale. Une telle visite eût été — de l'avis de M. Beck — sans doute le meilleur moyen de faire comprendre aux Allemands quelle importance la Grande-Bretagne attachait au prestige de la Société des Nations à Dantzig. M. Eden répliqua qu'il ne voyait pas la possibilité de suggérer une pareille mesure au gouvernement de Sa Majesté. (Témoignage d'un des proches collaborateurs de M. Beck.)

d'accepter<sup>1</sup>. En conséquence, j'entamai une négociation avec Berlin et j'obtins finalement un échange de notes, dont le point principal fut une déclaration du gouvernement allemand qui affirmait que le capitaine du croiseur n'avait jamais eu l'intention de porter atteinte à l'autorité du haut-commissaire, et que toute l'affaire était purement personnelle, autrement dit qu'elle résultait de l'attitude adoptée par M. Lester dans ses relations de société. Dans sa note, le gouvernement allemand soulignait en particulier qu'il n'y avait eu aucune intention de sa part de faire une manifestation contre le statut de la Ville Libre ou contre les droits de la Pologne. Les négociations ne furent pas faciles et le résultat obtenu était probablement le maximum de ce qui était possible, étant donné surtout que la situation s'était encore trouvée compliquée et aggravée de l'attitude violente et pleine d'arrogance adoptée par le président du Sénat, M. Greiser, au cours de la séance du Conseil de la Société des Nations. Dans son discours, M. Greiser avait plutôt essayé d'élargir le conflit et de faire une question de principe de cette affaire de personnes. Les membres du Conseil se montrèrent très satisfaits de l'arrangement auquel nous étions arrivés. Les rôles étaient ainsi renversés : ce n'était plus la Société des Nations qui protégeait la Pologne à Dantzig, c'était la Pologne qui devait défendre la Société des Nations dans la Ville Libre. Ceci correspondait d'ailleurs bien à la réalité des choses, que Genève, jusqu'alors, s'était si obstinément refusée à voir. Les efforts que je n'avais pas marchandés dans toute cette affaire avaient eu pour but aussi d'éviter que la Société des Nations, jadis prétendument toute-puissante, n'abandonnât le « champ de bataille » de Dantzig avant qu'on eût pu trouver une forme nouvelle de garantie additionnelle pour sauvegarder les intérêts polonais. Il nous fallut, depuis cet incident, recourir à des moyens artificiels pour maintenir la position de la Société des Nations à Dantzig. Il y eut en outre, en marge des négociations au sujet de l'affaire du croiseur *Leipzig*, une tentative semi-officielle de trouver quelque arrangement plus raisonnable entre Varsovie et Berlin pour garantir du moins le

---

<sup>1</sup> Le 4 juillet 1936, le Conseil de la S.d.N. adopta une résolution en vertu de laquelle le Conseil, « considérant que conformément au statut de la Ville Libre de Dantzig, la Pologne était chargée des Affaires étrangères de Dantzig », invitait le gouvernement polonais à régler l'affaire, en son nom, par la voie diplomatique.

*statu quo* dans la question du statut de la Ville Libre, mais elle ne donna aucun résultat pratique.

Après ces événements, la situation personnelle de M. Lester était de toute évidence devenue intenable. Aussi, après un temps d'attente assez long pour sauver les apparences, fut-il remplacé par le professeur Burckhardt. C'était là une candidature de compromis. Le Secrétariat de la Société des Nations parvint encore à nous faire quelques méchancetés en rejetant nos candidats, que nous avions choisis dans les milieux de la marine (anciens amiraux). Mais cela n'avait plus ni l'importance ni la saveur de nos luttes d'autrefois avec Sir John Simon.

En automne 1936 encore eurent lieu des événements qui devaient susciter bien des commentaires dans le monde : le voyage en France du maréchal Rydz-Śmigły<sup>1</sup>, et l'accord militaire et financier avec la France dit accord de Rambouillet<sup>2</sup>. Tout dans ce voyage, but et conception, correspondait parfaitement aux principes de notre politique étrangère. L'on ne saurait toutefois considérer comme correct, de la part du maréchal Rydz-Śmigły, le fait d'avoir négocié ce voyage en partie à mon insu. Je suppose que le général Sosnkowski y était pour quelque chose. C'était à la fois un manque d'égards et une inconséquence. Ce voyage était la suite logique de notre politique, mais les méthodes adoptées au début des préparatifs permirent toute une série d'intrigues françaises et polonaises. Il me paraît certain qu'à un moment donné les Français essayèrent de m'opposer le maréchal Rydz-Śmigły et de jouer de cette opposition dans les relations franco-polonaises<sup>3</sup>. Informé de ces faits, j'eus une conversation très franche avec le maréchal Rydz-Śmigły, ce qui permit d'éviter d'autres conséquences fâcheuses. Le maréchal Rydz-Śmigły admit sans réserve que j'avais raison et, depuis lors, je n'eus plus aucune occasion de me plaindre d'un manque de coordination dans l'action exté-

---

<sup>1</sup> Du 30 août au 6 septembre. (Il était alors général.)

<sup>2</sup> Au cours du séjour en France du maréchal Rydz-Śmigły, l'accord relatif à l'emprunt fut signé à Rambouillet. Le gouvernement français accorda à la Pologne des crédits en matériel du montant d'un milliard de francs et un crédit financier d'un milliard également. La Pologne n'accepta aucune des conditions politiques ou financières suggérées par les négociateurs français.

<sup>3</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 14, page 317.

rière. Pendant encore assez longtemps, des gens de divers milieux n'en essayèrent pas moins de tirer profit de cette intrigue. — Les pourparlers engagés en France par le maréchal Rydz-Śmigły étaient conformes aux principes politiques fixés par le maréchal Piłsudski. Il s'agissait de développer la coopération des deux armées dans le domaine du matériel, ce qui était nécessaire pour créer l'équilibre entre les alliés. L'entretien que j'eus avec le maréchal Rydz-Śmigły sur ces différents sujets contribua probablement à renforcer ma position en tant que ministre des Affaires étrangères, étant donné les ambitions politiques que commençait à montrer l'inspecteur général des forces armées<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> En invitant le général Rydz-Śmigły à Paris, l'ambassadeur de France, M. Léon Noël, déclara à l'inspecteur général :

« Le gouvernement français est tout disposé à vous aider, mais vous savez qu'à tort ou à raison, les Français n'ont pas confiance en M. Beck ; les Chambres et l'opinion françaises se refuseront — nous le craignons — à admettre l'octroi d'un emprunt important à la Pologne, aussi longtemps qu'il détiendra le portefeuille des Affaires étrangères. » (Léon Noël : *Une ambassade à Varsovie, 1935-1939. L'agression allemande contre la Pologne*. Paris 1946, page 140.)

Prenant la parole, le 5 janvier 1937, à la séance plénière de la Diète consacrée à la question de la ratification de l'accord de Rambouillet concernant l'emprunt, M. Beck déclara :

« Il y a quelques semaines à peine, j'ai eu l'occasion d'exposer à la commission des Affaires étrangères du Sénat l'évolution favorable de nos rapports avec la France au cours de l'année dernière. Je pense aujourd'hui à la forme dans laquelle a eu lieu à Paris la ratification de l'accord qui nous est présenté, aux débats des deux Chambres françaises, à l'attitude prise par le gouvernement français et enfin à la ratification unanime par le Parlement. Comme on l'a souligné à Paris, ce fut le premier vote unanime de la présente session. Nous avons donc affaire ici à un événement important et peu ordinaire... »

« Nous nous trouvons pour ainsi dire de nouveau au point de rencontre de deux époques, entre la crise du premier essai de vie pacifique et la tentative nouvelle qu'il faudra évidemment aborder. C'est justement en ce moment que nous constatons la vitalité des rapports entre Varsovie et Paris, vitalité qui a atteint son point culminant par l'échange de visites entre le général Gamelin et le maréchal Rydz-Śmigły. La voix unanime de l'opinion française, l'unanimité incontestable qui règne en Pologne à ce sujet rappellent aujourd'hui au monde l'existence de notre alliance. Combien prévoyants furent les auteurs de l'accord de 1921 ! »

« Messieurs, vous seriez pleinement autorisés à me demander : « Que se passera-t-il dans l'avenir ? » Je puis vous déclarer que les gouvernements polonais et français sont complètement d'accord pour estimer qu'en prévision d'accords et de négociations futurs l'alliance polono-française doit être maintenue. »

(Joseph Beck : *Przemówienia, Deklaracje, Wywiady, 1931-1939* [Discours, déclarations, interviews], Varsovie 1939.)

L'année 1936 se termina par deux autres actions qui mirent en évidence les méthodes de notre politique étrangère.

La première fut ma visite à Londres qui, cette fois, était officielle ; bien qu'elle n'ait abouti à aucun accord formel, elle fit pourtant comprendre à l'opinion européenne qu'il existait désormais dans les relations internationales un fil direct Londres-Varsovie<sup>1</sup>.

La deuxième fut la visite à Varsovie du nouveau ministre roumain des Affaires étrangères, M. Victor Antonesco. M. Antonesco se rendait bien compte que les passions politiques et les ambitions personnelles de M. Titulesco avaient considérablement altéré les relations entre nos deux pays. Cet homme d'Etat de grande expérience et de grand mérite, qui, autant que je m'en souviens, était ministre des Affaires étrangères pour la quatrième fois, rétablit immédiatement de bonnes relations entre nos deux pays par sa correction et la loyauté de ses déclarations politiques<sup>2</sup>.

Durant l'hiver 1936-37, la Société des Nations fit une enquête sur une réforme possible du pacte. Mais cela ne devait avoir aucun résultat pratique jusqu'au début de la nouvelle guerre européenne. Sur ce point, l'attitude de la Pologne est connue, du fait des documents qui ont été publiés.

---

<sup>1</sup> M. Beck fit le voyage de Londres sur l'invitation du gouvernement britannique, pour rendre la visite que M. Eden avait faite à Varsovie en avril 1935.

Prenant la parole au banquet du lord-maire, le 9 novembre, le premier ministre, M. Baldwin, déclara : « La Pologne a fait de grands efforts dans la voie de sa reconstruction nationale et, sous la direction du maréchal Piłsudski, elle a acquis la place qui lui est due parmi les grandes puissances. La Grande-Bretagne envisage le développement d'une collaboration intime entre les deux pays, qui ont à cœur la même cause : celle de la paix du monde. »

Au cours des entretiens qui eurent lieu à l'occasion de la visite de M. Beck à Londres, on souleva en premier lieu la question du « pacte occidental », alors en discussion, et conçu en vue du remplacer éventuellement les anciens accords de Locarno.

<sup>2</sup> A la même époque, un des hommes politiques roumains les plus en vue entreprit un voyage politique à travers l'Europe. De passage à Berlin, il eut un entretien avec l'ambassadeur de Pologne. Voici ce que ce dernier relate à ce sujet : « Le roi des Belges aurait insisté sur le désir de la Belgique de poursuivre une politique nationale indépendante ; le roi cita à ce propos l'exemple de la Pologne, Etat qui a réussi à aiguiller sa politique étrangère sur une voie conforme à ses intérêts nationaux. »

« M. Delbos considère — rapporte ensuite M. Lipski — que la Roumanie doit ici suivre la voie tracée par la Pologne. M. Delbos aurait ajouté, en insis-

La session du Conseil de la Société des Nations qui se tint en janvier s'employa à liquider les affaires de l'année précédente et n'apporta aucun élément nouveau d'importance dans le domaine de la coopération internationale.

C'est après cette session que, pour la première fois, une violente grippe et l'épuisement général causé par de nombreuses années de travail intense me forcèrent à interrompre pendant un assez long temps mes activités officielles et je dus faire une cure de deux mois dans le Midi de la France. Je priai donc le président de la République de disposer de mon portefeuille. Je reçus toutefois la réponse catégorique que le président préférait un remplacement, même s'il devait se prolonger, à un changement de titulaire au ministère des Affaires étrangères. Mon séjour à Cannes eut donc un caractère privé, mais il me permit cependant de prendre quelques contacts importants. Je voudrais insister ici sur l'entretien politique très approfondi que j'eus en tête à tête avec M. Winston Churchill. En conclusion de notre conversation, nous pûmes constater que nous ne différions guère dans notre manière d'apprécier les dangers que l'Allemagne faisait courir à l'ordre européen. En revanche, nous ne réussîmes pas à concilier nos vues sur la Russie soviétique. Je ne pus me défendre de l'impression que cet éminent homme d'Etat vivait trop sur ses souvenirs de la guerre précédente et qu'il avait trop tendance à considérer la Russie comme un contrepoids relativement important au dynamisme allemand. J'essayai de lui faire comprendre que l'Europe ne pouvait pas avoir la moindre confiance dans la Russie soviétique et que nous, ses voisins, disposions de plus de données que quiconque pour juger le fait russe avec scepticisme. Mais, malgré ce point sur lequel nous ne réussîmes pas à nous mettre d'accord, nous n'en conclûmes pas moins qu'en cas de conflit l'Angleterre et la Pologne

---

tant tout particulièrement sur ce point, qu'en dépit de toutes les apparences, la ligne de l'alliance franco-polonaise avait toujours été maintenue et qu'il existait une complète unité de vues entre vous, M. le ministre, et le gouvernement français. Un certain malentendu de caractère extérieur s'est trouvé dissipé grâce au voyage du maréchal Rydz-Śmigły en France.»

Le rapport de l'ambassadeur Lipski ajoute que l'homme politique roumain fut très impressionné par le fait que tant le roi des Belges que M. Delbos avaient cité en exemple la politique étrangère conduite par la Pologne et insisté sur l'alliance roumano-polonaise.

(Rapport de l'ambassadeur Lipski, N/52/10/36, du 28 nov. 1936. Archives privées de M. T. Komarnicki.)

ne sauraient en aucune façon se trouver dans des camps opposés. J'ai toutes les raisons de croire que cet entretien fit une assez grande impression à M. Churchill.

M. Delbos profita également de ses vacances de Pâques pour avoir une longue conversation avec moi. Je ne pus me défaire de l'impression que cet homme très cultivé et raisonnable n'avait pas encore donné toute la mesure de ses possibilités et qu'il appartenait, en France, à la catégorie des hommes d'avenir. Notre entretien permit d'éclairer de manière satisfaisante les relations franco-polonaises, sans d'ailleurs apporter aucun élément nouveau.

Avant même mon retour en Pologne, je fus informé que le président de la République avait décidé que ce serait moi qui serais chargé de le représenter aux cérémonies du couronnement en Angleterre. L'amélioration sensible de nos relations avec la Grande-Bretagne montrait clairement qu'il était préférable d'envoyer un homme politique et de ne pas se contenter d'une représentation strictement officielle <sup>1</sup>.

J'ai toujours gardé l'impression que l'organisation des cérémonies du couronnement du roi George VI avait été dictée par le souci bien réfléchi de créer une atmosphère plus favorable à la coopération internationale, une atmosphère qui aurait dû contribuer à éloigner de nous la possibilité d'un conflit armé. Dans le cadre splendide des cérémonies qui se prolongèrent près d'une semaine, il y avait place pour des contacts et des entretiens utiles. Les nombreuses réceptions, toutes fort belles, donnaient l'occasion de se rencontrer aux représentants d'un grand nombre de pays qui se trouvaient dans des camps opposés, et le méticuleux protocole britannique avait réservé à chaque délégation une place qui correspondait à l'importance de son pays et lui laissait en même temps toute possibilité pour des entretiens sans contrainte avec d'autres délégations. Comme d'habitude, ce fut la composition de la délégation allemande et de la délégation russe qui créa le plus de confusion. Comme M. von Ribbentrop, encore ambassadeur à Londres, avait déjà réussi, par son manque de tact, à monter l'opinion anglaise contre lui, le gouvernement allemand avait envoyé comme premier représentant le feld-maréchal von Blomberg,

---

<sup>1</sup> La délégation polonaise comprenait en outre notre ambassadeur à Londres, le comte E. Raczyński, le contre-amiral Joseph Unrug et le ministre plénipotentiaire Michel Mościcki.

qui, et je crois à juste titre, passait pour partisan d'une politique modérée. Personnellement, je pus constater avec satisfaction que son attitude à mon égard était irréprochable, ce qui fut remarqué par tous les participants. La Russie avait envoyé M. Litvinov, qui ne parvint pas à prendre une allure dégagée. Il était accompagné de l'amiral Orlov, car, contrairement à ce qui avait été annoncé, Moscou n'avait pu se décider à envoyer un chef militaire de premier plan.

Quant à la délégation française, le fait que le général Gamelin n'avait été désigné que comme troisième délégué fit très mauvaise impression ; il était condamné par conséquent, et on le savait d'avance, à n'occuper que le troisième, éventuellement le dernier rang, derrière le deuxième délégué, M. Léger, dont la personnalité très médiocre ne justifiait point qu'il eût la préséance sur le futur commandant en chef des forces armées. Seule la personnalité sympathique de M. Delbos et le tact dont il fit preuve sauvèrent la position de la délégation française, dont la composition ne correspondait nullement à l'importance des relations franco-anglaises. Les monarchies, elles, s'étaient moins préoccupées, dans la composition de leurs délégations, de mettre l'accent sur l'aspect politique, et, conformément à leurs traditions, elles avaient chargé les princes héritiers de les représenter. Le prince Paul de Yougoslavie cependant fit exception à cette règle, et il profita très habilement de cette occasion pour assurer les intérêts politiques de son pays. Enfin, les mauvaises relations qui existaient alors entre l'Angleterre et l'Italie avaient décidé cette dernière à ne se faire représenter que par son ambassadeur à Londres. Heureusement pour elle, c'était M. Grandi, qui, en tant qu'ancien et éminent ministre des Affaires étrangères de son pays, sut se tirer avec tact d'une situation difficile.

En ce qui nous concernait, nous pûmes constater avec satisfaction que les Anglais veillaient avec le plus grand soin à observer à l'égard de notre délégation les formes dues aux représentants d'un pays considérable et important. On nous traita avec les marques de la plus haute courtoisie protocolaire, ce qui contribua à souligner aux yeux du monde extérieur l'importance de la position que nous nous étions acquise à Londres.

Sur le chemin du retour, après avoir quitté Londres, je profitai de l'occasion pour prendre contact personnellement avec le premier

ministre belge et avec M. Spaak, le nouveau ministre des Affaires étrangères. Cet homme d'Etat, ancien député socialiste, me confirma immédiatement les principes de la politique belge tels qu'ils m'avaient été exposés lors de ma visite officielle en Belgique.

Je m'étais rendu en Belgique en avion, et je réduisis mon séjour au minimum, car je voulais m'occuper personnellement des préparatifs en vue de la visite à Varsovie du prince héritier de Roumanie<sup>1</sup>. Le principe de cette visite avait été discuté avec le roi Carol II, lors de mon séjour à Bucarest du 22 au 26 avril. Ce devait être une façon protocolaire de résoudre les difficultés qui avaient surgi au cours des pourparlers en vue d'un échange de visites entre le président de la République de Pologne et le roi Carol. Aussi longtemps que je fus au service de l'Etat, j'attachai toujours une importance particulière au prestige du chef de l'Etat polonais, qu'en Pologne nous ne considérions pas seulement, ainsi que cela se faisait dans d'autres républiques, comme le plus haut fonctionnaire, mais comme le symbole et la majesté incarnée de notre patrie. Aussi ne pouvais-je consentir facilement à ce que le président fit la première visite, alors que le roi de Roumanie était beaucoup plus jeune que lui et depuis moins longtemps au pouvoir. D'autre part, il fallait tenir compte du point de vue monarchique de la cour de Roumanie. Après d'assez longs pourparlers, nous avons fini, à Bucarest, par nous arrêter à la solution suivante : le prince héritier viendrait en personne inviter le président. La visite n'aurait évidemment aucun caractère politique.

Le but de cet échange de visites entre notre président et le roi Carol, visites qui eurent lieu à très bref intervalle l'une de l'autre, était surtout de contribuer au rétablissement des relations polono-roumaines entrepris avec tant de succès par le ministre Antonesco. Des deux côtés, on fit porter l'accent sur l'alliance bilatérale, et c'était là, à n'en pas douter, de la part de chacune des deux nations, une tentative d'assurer sa propre défense qui lui était imposée par l'écroulement des institutions internationales. Les gouvernements de cette époque, en Roumanie, n'avaient pas de ligne de conduite bien définie, et tout le poids de la politique étrangère de ce pays retombait de plus en plus sur la couronne. C'est pourquoi j'aidai autant que je le pus le roi Carol dans ses efforts pour renforcer

---

<sup>1</sup> Le grand-voïvode Michel.

sa position en Pologne et, par la Pologne, en Europe. A sa demande, je me chargeai même de convaincre son propre ministre des Affaires étrangères qu'il était nécessaire d'élever nos légations dans nos pays respectifs au rang d'ambassades, ce qui ouvrit à la Roumanie la possibilité d'avoir des ambassades dans d'autres pays.

Au ministère des Affaires étrangères, je m'occupais personnellement des relations avec le Saint-Siège, et cela depuis le moment où j'avais assumé les fonctions de sous-secrétaire d'Etat. J'avais d'ailleurs trouvé un chef de section très doué et de grande valeur dans la personne du jeune M. Borkowski. Mais j'estimais qu'un problème aussi important pour la vie polonaise ne pouvait être réglé par des départements ou des sections, lesquels risquaient d'être influencés par des tendances diverses et des courants d'opinion contradictoires, mais qu'il devait rester entre les mains de la personne qui avait la plus grande expérience des affaires de l'Etat, autrement dit entre celles du ministre lui-même ou, du moins, du sous-secrétaire d'Etat.

Je m'efforçais sans cesse d'éliminer les difficultés existantes et de rechercher de nouveaux moyens d'agir pour l'avenir, en ayant recours pour cela à des entretiens francs et fermes, entre quatre yeux, avec le nonce, sans faire intervenir jamais de campagnes de presse ni aucun autre élément politique. Le Saint-Siège, me semblait-il, appréciait assez cette méthode, qui permettait à la fois d'éviter les discussions inutiles, les indiscretions et les intrigues de propagande, et d'arriver à une clarification fondamentale des problèmes, dès qu'ils se posaient, dans l'atmosphère d'un calme échange d'opinions.

Je dois reconnaître, il est vrai, que la position du nonce à Varsovie était rendue difficile par un fait qui, en théorie, aurait dû plutôt faciliter les choses : le pape Pie XI, homme de caractère très exigeant et rigoureux, avait lui-même été le premier nonce envoyé dans la Pologne restaurée et, par conséquent, il faisait preuve d'un esprit très critique à l'égard de toutes les opinions exprimées par ses représentants à Varsovie. C'était un avantage, certes, tant que le Maréchal vivait, car il existait entre les deux hommes, à n'en pas douter, un lien de sympathie et de respect réciproques. Plus

tard, en revanche, l'évolution de la situation polonaise créa de nouveaux problèmes, et les nonces se mirent à craindre le pape ; il arrivait souvent que leur opinion, exprimée trop courageusement, s'attirait, comme me le confia un jour l'un d'eux, cette réponse : « Ah ! mais, je m'y connais tout de même mieux que vous, dans les affaires de Pologne. »

L'on ne saurait parler des affaires du Vatican en Pologne sans mentionner le problème séculaire de l'Eglise de rite byzantino-slave. Le retour de l'Eglise schismatique sous l'autorité de Rome a toujours été et continuera d'être l'un des principaux problèmes auxquels le Saint-Siège doit vouer son attention. Or c'est précisément sur cette question que des divergences d'opinion se manifestaient d'une façon permanente entre la Pologne et le Vatican. Ces divergences ne portaient d'ailleurs pas sur le fond du problème, mais sur le choix des méthodes propres à le résoudre.

Il y a, en Pologne, quatre rites catholiques<sup>1</sup>. Le rite byzantino-slave étant à mi-chemin entre le catholicisme romain et l'Eglise orthodoxe, le Vatican estimait qu'il était une sorte de pont vers la Russie schismatique. Le maintien de formes extérieures analogues à celles de l'Eglise orthodoxe devait, dans son idée, faciliter l'expansion du catholicisme parmi la population orthodoxe. Cependant, l'expérience que nous avons faite en Pologne était que le rite byzantino-slave, doué de moins de prestige, d'une organisation plus faible et d'un clergé de moindre valeur que le rite latin, avait plutôt désorganisé nos provinces de l'Est. A l'époque des partages, sur le territoire annexé par la Russie, le rite latin avait eu à supporter toute la pression exercée par l'administration tsariste et il était, au fond, sorti victorieux de cette épreuve. Jusqu'à son propre écroulement, l'empire tsariste ne réussit ni à détruire ni même à ébranler l'Eglise romaine dans son rite latin. Le rite byzantino-slave, par contre, avait cédé après une courte lutte. D'où notre thèse, souvent répétée par le maréchal Piłsudski, que l'autorité de l'Eglise romaine n'était solidement établie que là où elle pouvait s'appuyer sur l'organisation du rite latin. En effet, si le rite gréco-ruthène avait mieux résisté que le rite byzantino-slave, la raison en était tout d'abord que, sur le territoire de la Galicie orientale, cette Eglise n'avait jamais enduré la persécution des autorités de

---

<sup>1</sup> Romain, grec, arménien, et byzantino-slave.

l'Etat, et ensuite que, dans la Pologne redevenue indépendante, elle s'identifiait de plus en plus avec le nationalisme ukrainien. Cette tendance s'était à tel point accentuée qu'au moment où l'affaire de la dévolution des biens qui avaient appartenu aux Eglises uniates fut réglée à l'amiable entre le Saint-Siège et le gouvernement polonais, les Ukrainiens catholiques votèrent, à la Diète, avec les Ukrainiens orthodoxes de Volhynie, contre cet arrangement, c'est-à-dire qu'ils préférèrent la formule nationaliste aux liens religieux<sup>1</sup>. Je signalai ce fait au nonce en y insistant beaucoup, car, selon moi, il pouvait avoir à l'avenir des conséquences très dangereuses pour l'Eglise aussi bien que pour l'Etat polonais.

Dans la question du rite byzantino-slave, et malgré de nombreuses et longues discussions, nous ne parvînmes pas à nous entendre avec Rome. En pratique, cependant, nous évitions d'accentuer les divergences ; l'Etat, pour sa part, avait plutôt recours à la résistance passive, et l'Eglise, elle non plus, ne poussa pas les choses à l'extrême.

J'ignore dans quelle mesure la politique de Rome sur ce point pouvait être considérée comme durable et définitive, et dans quelle mesure aussi elle résultait d'un attachement personnel du pape Pie XI à cette idée. De toute façon, la discussion était difficile, et sera toujours difficile, puisque le Concordat stipule formellement l'égalité en droit de tout rite reconnu par Rome, et que la crainte de négliger à l'est la mission apostolique de l'Eglise sera toujours un élément déterminant pour toute autorité ecclésiastique.

Pendant tout le temps que je fus en fonctions, la question fit l'objet de très nombreux pourparlers, mais il ne se produisit, à vrai dire, aucun changement, ni dans un sens ni dans l'autre.

---

<sup>1</sup> L'accord prévoyait qu'une partie des biens des Eglises uniates seraient attribués à l'Eglise romaine. En effet, dans la partie de la Pologne occupée jadis par la Russie, sous le régime tsariste, la majorité des uniates avaient été forcés d'abandonner Rome pour se rallier à l'orthodoxie. Plus tard, après l'ukase de tolérance (17 avril 1905), certains de ces dissidents firent retour à Rome, mais en abandonnant le rite uniate pour adopter le rite latin. Juridiquement, cela eut pour conséquence de poser la question de savoir à qui revenait le droit de propriété sur les biens des Eglises situées en territoire polonais anciennement soumis à la Russie, biens ayant appartenu auparavant à un rite uniate qui n'existait pour ainsi dire plus dans cette partie de la Pologne.

On a évalué à 30.000 le nombre des catholiques de rite byzantino-slave en Pologne.

En automne 1937, la menace de la politique dynamique de l'Allemagne, de cette nouvelle Allemagne qui s'armait frénétiquement et qui était minée par la doctrine maximaliste d'Hitler, commençait déjà à se préciser. Outre les questions de la Rhénanie, du réarmement, des fortifications, de l'aviation et d'autres problèmes semblables qui relevaient plutôt de la vie intérieure de l'Allemagne, déjà la puissance d'expansion de ce pays se tournait de plus en plus vers l'extérieur. La doctrine nationaliste, motivée d'ailleurs par la fâcheuse recherche des responsabilités du traité de Versailles, était employée par le Troisième Reich comme moyen de pression, notamment sur ses voisins du sud-est. Fait caractéristique : à notre endroit, l'Allemagne évitait cependant, à cette époque, d'avoir recours à de tels procédés ; elle ne semblait donc pas désireuse de jouer avec nous un jeu plus serré. Notre situation n'était évidemment pas pareille à celle d'autres pays, puisque la minorité allemande en Pologne, dont le pourcentage était inférieur à celui de la minorité allemande en Tchécoslovaquie, était en outre dispersée et composée presque essentiellement d'immigrants. Même dans le fameux « corridor », la proportion de la minorité allemande ne dépassait pas dix pour cent. Néanmoins, une fois déchaînée, la propagande du mouvement nationaliste poursuivait en Allemagne la réalisation de son programme maximum et excitait les esprits, sinon des dirigeants du Reich, du moins des dirigeants de la minorité allemande en Pologne. Cela, naturellement, n'allait pas sans provoquer en retour des réactions de la part des Polonais, surtout dans les régions directement intéressées à ce problème. Dans ce cas, ce fut cependant l'Allemagne qui prit l'initiative d'une solution ; après avoir commencé par parler d'un traité bilatéral de minorités, elle abandonna assez vite l'idée d'un accord international, mais se montra désireuse de trouver quelque moyen politique de diminuer la tension qui, sur ce point, allait croissant entre nos deux pays.

Des pourparlers sur cette question pouvaient être envisagés, car, contrairement aux anciennes exigences unilatérales présentées à la Pologne par l'intermédiaire de la Société des Nations, Berlin accepta d'emblée l'idée d'un accord fondé sur une entière réciprocité. Pour ma part, je repoussai, dès les premiers contacts, toute idée d'une convention liée à une procédure juridique quelconque. Je déclarai franchement aux Allemands que la réalisation d'un tel projet ne ferait qu'envenimer encore, en très peu de temps, nos

relations de voisinage, qu'on verrait alors, des deux côtés de la frontière, des groupes importants de citoyens s'efforcer d'obtenir la protection officielle du gouvernement de l'Etat voisin, et qu'une telle situation serait insupportable. Je ne pouvais toutefois refuser de me rendre compte que, selon toutes probabilités (et la suite montra que je voyais juste sur ce point), les Allemands cherchaient uniquement un moyen d'empêcher que la surexcitation des esprits (attisée par eux-mêmes) ne vînt, à ce moment-là, saper les principes de base de l'accord de 1934. Pour ces raisons, nous nous contentâmes de nous mettre d'accord sur un projet de deux déclarations politiques parallèles, mais unilatérales, qui affirmaient que chacun des deux gouvernements avait l'intention de respecter les sentiments nationaux de la minorité ethnique, polonaise ou allemande, dans les limites des droits et devoirs du citoyen. La rédaction n'en était pas facile, le caractère totalitaire de l'Etat allemand mettant dès le début un obstacle à l'application des principes énoncés dans les déclarations. Nous n'en réüssîmes pas moins à obtenir certaines concessions, telles que l'exemption des Polonais résidant en Allemagne de certains systèmes obligatoires de l'économie nationale, une liberté plus grande dans l'organisation de la minorité polonaise, et enfin certaines concessions en matière scolaire. J'avais raisonné en partant de l'idée qu'il nous était difficile, à ce moment-là, de protéger efficacement nos intérêts, et cela à la suite, d'une part, de la structure même du Troisième Reich, dont il a déjà été question, et, d'autre part, du fait que les Polonais d'Allemagne formaient un groupe économiquement faible, peu conscient de sa nationalité, de culture relativement peu développée, et surtout non encore habitué à compter sur un Etat polonais souverain et fort. Tout au contraire, les Allemands de Pologne disposaient de moyens économiques considérables et d'un grand nombre d'excellentes organisations qui, dès le début, avaient bénéficié des subventions du gouvernement allemand ; aussi, quoique les Allemands eussent perdu la guerre, ce groupe se considérait-il, en Pologne, comme un rejeton de la grande puissance allemande.

A tenir compte de toutes ces considérations, je trouvais pourtant plus avantageux de publier la déclaration envisagée, de caractère (je le répète) purement politique, et qui n'imposait à l'Etat polonais aucune servitude juridique. La déclaration fut donc rendue publique le 5 novembre 1937, à Varsovie et à Berlin simultanément ; elle

fut suivie de témoignages d'amitié des deux chefs d'Etat à l'adresse des minorités en question. Il vaut la peine d'ajouter ici que la faiblesse de notre position était compensée dans une très large mesure par le fait que les Allemands de Pologne possédaient déjà tous les droits proclamés dans la déclaration, tandis que la minorité polonaise d'Allemagne apprenait pour la première fois que ses droits avaient été officiellement reconnus par le gouvernement du Reich.

La session d'automne de la Société des Nations n'indiqua pas qu'on eût vraiment compris le danger de ce qui se passait en Allemagne. Les débats portèrent sur des sujets très généraux et très théoriques, du moins très éloignés des soucis de l'Europe, et qui auraient très bien pu être renvoyés à un moment plus opportun. Dans l'opinion publique polonaise, on pouvait constater, outre les animosités traditionnelles, un intérêt manifestement exagéré pour ces grands problèmes mondiaux, et, ce qui était plus grave encore, une emprise quelquefois consciente, dans la plupart des cas inconsciente, des mots d'ordre lancés par notre voisin de l'ouest.

C'est ainsi que, tour à tour, l'on imitait chez nous les grands plans coloniaux, ou les formes violentes de l'antisémitisme, sans parler de la déformation des principes du régime constitutionnel tels qu'ils avaient été établis du vivant du maréchal Piłsudski.

Si les problèmes coloniaux, d'une part, et le problème juif, de l'autre, n'avaient pas en même temps fait l'objet de discussions sur le plan international, je me serais efforcé, en tant que ministre des Affaires étrangères, de ne pas attacher trop d'importance à ces faits. Dans le domaine des affaires dites « coloniales », la Pologne passa par une phase d'excitation à vrai dire assez puérole. Sur le premier moment, je répondis à nos « colonisateurs » qu'à mon idée les colonies polonaises commençaient à Rembertów<sup>1</sup>. La politique coloniale des puissances ayant une politique à l'échelle mondiale n'était au fond, une fois passée l'époque des conquérants individuels, que le résultat de la nécessité où ces puissances se trouvaient d'utiliser les réserves en biens matériels et en main-d'œuvre qu'elles avaient accumulées en excédent et, en tout cas, de mettre en valeur les ressources matérielles dont elles disposaient. Tout pays qui avait un excédent de population et des richesses

---

<sup>1</sup> Terrains sablonneux aux environs de Varsovie.

excessives était obligé de chercher l'utilisation de ces valeurs au-delà de ses frontières, et comme la période des conquêtes en Europe était terminée, il lui fallait bien chercher ailleurs, dans d'autres parties du globe. La Pologne disposait d'un excédent de naissances, mais elle manquait à n'en pas douter de réserves financières, non seulement pour se lancer dans une politique de conquêtes à travers le monde, mais même pour régler de façon satisfaisante l'organisation de son propre territoire. Il en allait là plus ou moins comme des questions de navigation intérieure, par exemple. En raison de la domination étrangère, et du fait qu'au XIX<sup>e</sup> siècle notre pays n'existait pas en tant qu'Etat indépendant, nous avons tout simplement raté le moment où ce problème aurait pu être résolu assez facilement. Or, en histoire, il est très difficile de rattraper le temps perdu. Aussi, à un moment où le cours de la Vistule n'était pas encore suffisamment régularisé, apparaissait-il assez extravagant de s'appliquer à concevoir des plans coloniaux. En outre, notre position maritime, en cas de guerre, était nettement défavorable, et elle ne nous donnait pas le minimum des moyens qu'il aurait fallu pour imposer nos revendications, si minimes fussent-elles. Il convient de signaler en passant que, dans la plupart des cas, ceux qui, en Pologne, s'enthousiasmaient pour les colonies étaient en même temps défaitistes là où il s'agissait de nos positions essentielles sur le continent européen. Tout le bruit fait par la Ligue maritime et coloniale, qui, tant qu'elle ne fut que maritime, poursuivait des buts raisonnables mais, dès qu'elle devint coloniale, céda trop à l'imagination, en est un exemple classique <sup>1</sup>.

Toutefois, le problème colonial étant, ainsi que je l'ai dit, très discuté sur le terrain international, j'essayai de définir les demandes polonaises de façon raisonnable. C'est pourquoi, lors des discussions internationales à la Société des Nations ou au Bureau international du travail, je formulai les besoins de la Pologne de la manière suivante : Une économie mondiale rationnelle doit tenir compte : 1<sup>o</sup> des besoins des pays à forte natalité ; 2<sup>o</sup> du fait qu'il sera impossible de maintenir le régime économique actuel, si les grandes

---

<sup>1</sup> L'association connue sous le nom de *Ligue maritime* avait pour but d'organiser la propagande de tout ce qui touchait aux choses de la mer. Elle se transforma ultérieurement en *Ligue maritime et coloniale*, ajoutant à ses tâches précédentes celle de populariser les problèmes coloniaux et d'émigration. En 1936-1937, la ligue comptait plus d'un demi-million de membres.

puissances qui monopolisent les sources de matières premières continuent à refuser d'en faire un objet normal d'échanges commerciaux. Il me semblait qu'ainsi, sans négliger la défense des intérêts démographiques et économiques de la Pologne, j'évitais pourtant à notre pays d'être entraîné dans le jeu périlleux des ambitions politiques coloniales. Un exemple frappant du danger que présentait dans ce domaine une action mal coordonnée était la propagande faite en Pologne en faveur de la colonisation de la colonie portugaise d'Angola. Le résultat fut que cinq Polonais finirent par s'y établir, mais le gouvernement portugais prit aussitôt une attitude hostile à l'égard de notre politique, et nos agissements firent naître, dans certains milieux importants d'Angleterre, des inquiétudes au sujet des dangereuses aspirations de la Pologne. Le problème des matières premières relevait plutôt des projets d'accords économiques internationaux, de sorte que je ne m'en occupais qu'indirectement ; par contre, je m'efforçai de régler au mieux pour la Pologne le problème de l'émigration. Il s'agissait tout d'abord, et en principe, de rouvrir la porte à l'émigrant polonais qui, ainsi que l'expérience l'avait prouvé, devenait généralement, dans le pays qui l'accueillait, un élément actif et même un pionnier. Enfin, à l'aide de cette émigration, je m'efforçais de trouver une solution raisonnable et humaine au problème juif <sup>1</sup>.

Ce qui entravait le plus tout travail positif dans ce domaine était que l'activité internationale des milieux juifs influents était dirigée par des juifs occidentaux, qui, en ce qui concerne l'Europe, avaient perdu tout contact réel avec les masses juives de l'Est. En Pologne, nous avions affaire à une masse juive très hétérogène, et il était impossible d'appliquer une commune mesure aux groupes si divers dont elle était composée. La différence résidait dans le caractère des groupements de population juive, et aussi dans la diversité des époques où ceux-ci avaient pénétré en Pologne. Il n'y avait pas grand-chose de commun entre le juif orthodoxe dont les ancêtres avaient immigré aux temps lointains de Casimir le Grand <sup>2</sup> et celui surnommé *litwak*, le pire des types juifs, déporté de Russie vers les provinces polonaises, et qui, à Wilno ou à

---

<sup>1</sup> Au recensement de 1931, on comptait 3.100.000 israélites en Pologne ; selon la presse polonaise, il n'y en avait plus que 80.000 en 1946.

<sup>2</sup> Roi de Pologne au XIV<sup>e</sup> siècle.

Białystok, offensait les oreilles polonaises de son baragouin russe <sup>1</sup>. Très différent était encore le groupe des juifs assimilés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, composé d'hommes qui s'étaient profondément enracinés dans le pays et qui avaient pris leur part des vicissitudes de notre patrie ; à ceux-là, le mouvement d'élimination, très en faveur avant la guerre de 1939, faisait grand tort. Le problème des intellectuels juifs était tout autre ; tout autre encore celui de certains représentants d'organisations internationales qui cherchaient à occuper une position privilégiée dans la vie de notre pays. L'activité de ces deux derniers groupes se faisait surtout sentir dans deux domaines très différents : la littérature et les finances.

Tenant compte de tout cela et comptant en outre sur une discussion internationale du problème de l'émigration, tenant compte aussi de la concentration de la population juive en Pologne qui présentait un danger économique et social, j'entrepris vers la fin de 1937 une pleine activité dans le but de trouver si possible une solution à ce problème. Je mis en avant les principes suivants : 1<sup>o</sup> la population juive, à quelque catégorie qu'elle appartienne, s'adapte difficilement à l'activité économique des autres groupes de la nation ; sa propre activité se déploie généralement dans un sens unique ; 2<sup>o</sup> le type du juif oriental, qui forme le gros de la population juive de Pologne, manque particulièrement de souplesse à cet égard ; 3<sup>o</sup> la modernisation de la vie économique en Pologne, le perfectionnement des moyens de communications, le développement du mouvement coopératif et les exigences croissantes du consommateur polonais, dues aux progrès rapides de la culture dans la Pologne indépendante, tout cela rend superflu, du point de vue économique et social, le petit commerce de détail, principale occupation des juifs de Pologne. Comme il s'agissait d'une population de plus de trois millions et qu'elle ne s'adaptait que lentement aux conditions nouvelles, la seule solution possible paraissait être d'en transférer une partie, notamment la jeunesse, sur des territoires nouveaux. C'est pour cette raison que la Pologne s'intéres-

---

<sup>1</sup> En Russie tsariste, les droits des juifs étaient soumis à des restrictions. Les juifs ne pouvaient résider que dans certaines régions, en particulier dans les territoires de l'ancienne Pologne. Les autorités russes favorisaient ainsi la concentration des masses juives en Pologne, ce qui explique la forte proportion de population juive dans les villes et bourgs de la Pologne orientale.

sait au problème de la Palestine et aussi à toutes les autres possibilités d'émigration juive. Je m'efforçai de placer mes plans et les thèses que j'énonçais à ce sujet lors des réunions internationales dans le cadre plus général de l'émigration polonaise, afin de ne pas toucher au complexe propre à tous les juifs quand on parle de leur émigration. J'essayai également de gagner à cette thèse l'opinion publique juive de Pologne, ainsi que les organisations juives internationales, et enfin les gouvernements représentés à la Société des Nations. Ce n'était pas chose facile : les juifs polonais étaient méfiants de nature, les organisations internationales étaient dirigées par des sionistes qui, recrutés parmi les juifs occidentaux, n'essayaient même pas de comprendre la mentalité du juif oriental, beaucoup plus pauvre et resté à un niveau de culture inférieur ; sur le plan international, je devais prendre garde en outre de ne pas compliquer les difficultés de la Grande-Bretagne avec les Arabes dans le Proche-Orient. Pourtant, et en dépit de ces obstacles, je revenais toujours à mes thèses et tentais d'aboutir à une certaine coopération avec les dirigeants des divers groupes juifs en Pologne, avec les chefs des mouvements internationaux comme M. Weizmann et M. Schechtmann <sup>1</sup>, et aussi avec les gouvernements des pays amis qui avaient des colonies. Je dois reconnaître que M. Léon Blum, alors président du Conseil en France et qui devait par la suite se ranger du côté de ceux qui attaquaient ma politique, fit preuve, à cette époque, de beaucoup de compréhension, bienveillante et profondément humaine, pour mes idées. J'ai l'impression qu'il sentait la sincérité de mes intentions, que je résumais de la façon suivante : résoudre le problème juif de Pologne, qui devenait de jour en jour plus dangereux, par une entente honnête, sans rien concéder aux animosités de race alors en vogue. Ainsi, malgré la résistance routinière de l'administration coloniale française, nous obtînmes du gouvernement français qu'une commission mixte, composée de Juifs et de Polonais, allât faire des études approfondies à Madagascar, région à laquelle nous songions en vue d'une immigration juive considérable venant de Pologne.

La tension croissante de la situation en Europe, les violents incidents de Palestine, et le souci de sauver la paix dans le monde relèguèrent tous ces projets au second plan.

---

<sup>1</sup> M. *Chaim Weizmann*, actuellement chef de l'Etat d'Israël. M. *Schechtmann*, représentant de M. *Zabotyński*, chef des sionistes révisionnistes.

Vers la fin de 1937, la tension européenne se manifestait surtout dans le bassin danubien, pratiquement en Autriche et en Tchécoslovaquie. Dans ces pays, Hitler recourait à une propagande agressive, qu'il camouflait devant les pays d'Occident sous le principe des « nationalités ». Il se servait de l'unité nationale des populations allemandes d'Autriche et d'Allemagne comme tremplin et faisait valoir que la population allemande des Sudètes formait incontestablement une masse autochtone. Depuis l'assassinat de Dollfuss, l'Autriche, gouvernée par Schuschnigg et le prince Starhemberg, avec Guido Schmidt au ministère des Affaires étrangères, insistait sur le fait qu'elle était un pays distinct du Reich et s'efforçait politiquement de se lier au Vatican et au Quirinal. La colère d'Hitler s'en trouva accrue, car il se considérait comme destiné à unifier définitivement l'Allemagne. Le gouvernement italien agissait avec beaucoup de circonspection, tandis que le Saint-Siège, au contraire, donnait à Schuschnigg des conseils assez dangereux. La nomination de von Papen à l'ambassade d'Allemagne à Vienne ne présageait rien de bon.

En Tchécoslovaquie s'ébauchait pour la première fois une tentative de révision profonde de la politique étrangère. A côté de Bénès, tout-puissant, le nouveau président du Conseil, Hodza, personnalité à première vue beaucoup plus sympathique que les anciens personnages politiques de Prague, se faisait remarquer par ses initiatives.

Après être venu à bout de ma tâche à la Société des Nations à Genève, je décidai de me rendre compte par moi-même de la situation dans les régions menacées. Sur le chemin du retour, où je passai par Venise, je m'arrêtai à Vienne en vue d'entretiens au Ballhausplatz. Ils ne me convinrent pas que la situation intérieure en Autriche fût bien solide. Je n'eus pas l'occasion de voir Schuschnigg lui-même, mais rien de ce que me dirent Guido Schmidt et ses proches collaborateurs ne fit sur moi une impression sérieuse. A la brutale volonté d'expansion du Troisième Reich, qui bénéficiait en outre de l'avantage de la formule nationaliste, ces messieurs n'opposaient que quelques petites combinaisons politiques et les méthodes très superficielles grâce auxquelles ils espéraient vainement redonner vie à quelque vague tradition de l'Autriche des Habsbourg. La visite que le ministre Schmidt fit par la suite à Varsovie n'apporta rien de nouveau. J'en restai

persuadé que si l'Italie n'était pas décidée à s'engager à fond pour défendre le *statu quo* territorial et politique de l'Autriche, la situation de ce pays ne tiendrait plus qu'au seul hasard des circonstances.

Quant à M. Hodza, le nouveau président du Conseil tchèque, je tentai d'aboutir à un échange de vues plus sincère avec lui par l'intermédiaire de notre ministre plénipotentiaire, M. Papée. M. Hodza lui-même, d'ailleurs, avait tendance à s'engager sérieusement plutôt du côté de l'Autriche et de la Yougoslavie, tandis qu'il ne trouvait rien d'autre, à notre adresse, que des phrases. Mais, somme toute, cela n'avait pas grande importance, car M. Bénès avait soin, en chaque occasion, de le désavouer et de ruiner ainsi son crédit devant l'opinion publique tchèque aussi bien qu'à l'étranger.

Mes observations eurent pour résultat de me convaincre que toute cette région de l'Europe centrale était complètement à la merci de l'Allemagne, si les autres pays importants de l'Europe, cette fois encore, ne pouvaient se résoudre à adopter une attitude énergique.

Il ne nous restait donc plus qu'à suivre avec la vigilance la plus minutieuse la conduite de ces grandes puissances de l'Europe.

A examiner aussi rigoureusement que possible la situation en Russie soviétique, on voyait clairement que ce pays, en dépit de certaines apparences, ne s'était nullement départi de son attitude négative à priori à l'égard du monde dit « bourgeois ». Le rapprochement franco-soviétique avait été immédiatement suivi, en France, d'une recrudescence de la propagande communiste, assurée pour ainsi dire d'une impunité absolue et d'une tolérance totale. L'on pouvait constater, en tout cas, que le premier souci de ce nouvel ami de la France avait été de s'assurer, grâce aux organisations communistes, un moyen de pression sur le gouvernement français, suffisant pour obliger celui-ci, dans sa politique générale, à céder aux exigences de Moscou. Le bon sens instinctif de la nation française permit peu à peu d'éliminer ou de diminuer ce danger, mais, à un certain moment, la situation paraissait très alarmante. En Pologne, nous ne croyions pas sérieusement que ce communisme français pût s'affirmer au moment décisif, mais à Berlin on prenait la chose fort au sérieux, ce qui ne contribuait guère à calmer les esprits allemands. Quoi qu'il en soit, on pouvait, à la fin de 1937 et au début de 1938, observer ce phénomène paradoxal : la Russie s'était affaiblie elle-même par une série d'« épurations » frénétiques, par l'assassinat d'hommes politiques, de généraux et de diplomates, mais, malgré

cela, elle avait réussi à susciter à la France des difficultés intérieures qui, à leur tour, avaient affaibli très sérieusement la position de notre allié occidental. A ce moment aussi, et ce fut peut-être la conséquence logique de cette évolution, la direction de la politique des puissances occidentales passa de Paris à Londres. Dès lors, et jusqu'au début de la guerre, on put observer que le gouvernement français, même dans la vie de chaque jour, subordonnait sa politique étrangère à celle du Foreign Office, n'abandonnant cette ligne de conduite que dans les cas où intervenait l'influence intérieure ou extérieure du communisme soviétique. A cette époque, il était donc possible de définir la situation de la manière suivante : la France ne fait et ne fera pas tout ce que Londres désire qu'elle fasse, mais elle ne fera certainement rien à quoi Londres s'opposerait catégoriquement. Dans ces conditions, il était difficile de croire que la France pût s'engager activement à quoi que ce fût sans être sûre d'avance de pouvoir compter, le cas échéant, sur l'aide immédiate de l'Angleterre.

Malgré un certain « communisme de salon », dont Baldwin s'était déjà plaint lors de ma visite, disant que dans les autres pays le communisme pénétrait par les masses ouvrières mais qu'il s'infiltrait en Angleterre par les étudiants d'Oxford et les femmes du monde, la Grande-Bretagne consolidait plutôt sa situation intérieure et fut même en mesure de traverser dans le calme et la dignité la crise dynastique causée par les projets de mariage et l'abdication du roi Edouard VIII, l'actuel duc de Windsor. En politique étrangère, les Anglais préféraient toutefois, pour le moment, s'en tenir au mot d'ordre du pacifisme « à outrance ». L'échec de leur politique dans le problème, si délicat pour eux, de l'Abyssinie renforçait encore leur tendance à une prudence tant soit peu exagérée<sup>1</sup>. Il existait donc, virtuellement, un contrepoids occidental au dynamisme allemand, mais on ne pouvait guère espérer une politique énergique de ce côté. En Europe centrale, on parlait beaucoup alors de ce qu'on appelait la politique de l'axe Berlin-Rome. Il s'agissait là d'une notion nouvelle et il était difficile d'en déterminer à l'avance le sens exact et la portée : était-ce plus, ou moins qu'une alliance ? Les intérêts des deux compères de l'axe étaient incompatibles dans plus d'un domaine. Ce qui les poussait à collaborer,

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 15, page 293.

c'était la crainte de l'animosité qui régnait dans le monde à l'égard de leur régime intérieur, animosité qui avait plus d'une fois paralysé les efforts tentés en vue d'une détente générale en Europe. Mais il était difficile de croire que l'Italie pût jamais renoncer de gaité de cœur à sa position dans la région dite danubienne et dans les Balkans ; or, là, les intérêts italiens étaient certainement fort loin de s'identifier avec ceux de l'Allemagne.

Dans ces conditions, j'estimai qu'il serait utile d'essayer d'éclaircir directement ce problème et, par conséquent, j'acceptai avec plaisir l'invitation qui me fut faite de me rendre à Rome au début du mois de mars 1938. L'affaire d'Abyssinie était pratiquement terminée en Europe, et les difficultés protocolaires qui s'étaient produites au sujet de la reconnaissance du titre d'empereur d'Ethiopie au roi d'Italie avaient déjà perdu presque toute importance en raison de l'attitude conciliante adoptée par les autres pays, à l'exception peut-être de la France, qui s'était engagée elle-même dans une impasse en rappelant son ambassadeur à Rome ; elle se trouvait désormais dans l'impossibilité d'en désigner un nouveau, à cause justement de ces difficultés protocolaires.

Avant cette visite, je m'arrêtai, rentrant de Genève, à Berlin, sans que cet arrêt eût un caractère officiel, afin de me rendre compte de l'atmosphère qui régnait dans la capitale allemande en m'entretenant avec le baron von Neurath. Neurath m'informa immédiatement qu'Hitler désirait me voir personnellement. L'entretien eut effectivement lieu le 14 janvier, et en aucune autre occasion peut-être le chancelier du Reich ne fut plus catégorique dans les garanties qu'il me donna que les intérêts directs et indirects de la Pologne ne seraient pas violés. Jamais non plus il ne manifesta avec tant de violence son hostilité envers la Russie, non seulement envers la Russie communiste, mais envers la Russie tout court <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Extraits des pièces relatives aux entretiens du ministre Beck avec le chancelier Hitler, les 14 janvier 1938 et 5 janvier 1939 :

« Le Chancelier a parlé longuement, ensuite, de son attitude à l'égard du communisme, en insistant sur ce que sa position hostile était inébranlable. A cette occasion, il rappela certains points de vue quant à la possibilité d'une évolution de la Russie dans le sens national. Des opinions du même genre se faisaient jour également dans la Reichswehr. On supposait que les milieux militaires soviétiques seraient capables de continuer à imposer leur direction. Il en est advenu autrement : la Russie actuelle

De l'intérêt qu'il portait à l'Autriche et à la population allemande des Sudètes, il est probable qu'Hitler ne voulait parler qu'en termes très circonspects. Sa haine des Habsbourg, exprimée à propos des prétendues activités de l'ex-impératrice Zita, était des plus violentes. C'est alors, si ma mémoire ne me trompe pas, qu'Hitler déclara que l'Autriche était sa passion la plus coûteuse, à laquelle il n'entendait toutefois pas céder imprudemment. Malgré toutes ces précautions oratoires, j'eus l'impression très nette que le problème de l'Autriche et celui des Sudètes entraient dans une phase critique et qu'ils absorbaient toute la pensée d'Hitler. Je n'en fus que plus curieux de vérifier ce qu'on en pensait à Rome.

Ma visite dans cette ville eut lieu aux premiers jours de mars. Le gouvernement italien lui donna un caractère tout particulièrement solennel, peut-être parce que l'Italie venait de passer par une période d'isolement assez prolongée à la suite de la campagne d'Abyssinie, peut-être aussi parce qu'elle cherchait à renforcer sa position en face de la prépondérance croissante de l'Allemagne dans l'Axe. Le cérémonial était presque royal : des compagnies et des bataillons d'honneur, des foules dans les rues, etc. Ce fut alors que je rencontrai pour la première fois le comte Ciano, qui ne jouissait pas d'une grande popularité en Europe. Dès ma première conversation sérieuse avec lui, je pus me convaincre que, sous les dehors plutôt ridicules de ses attitudes théâtrales, il y avait à n'en pas douter un homme qui exécutait avec beaucoup de précision les instructions de son beau-père et donnait l'impression de rapporter très exactement les conversations. C'était déjà beaucoup. Après les préliminaires de courtoisie et les conversations générales au Palais Chigi, la véritable définition de nos points de vue respectifs ne fut donnée que lors de l'entretien avec Mussolini au Palais de Venise. Mussolini s'y entoura des formes très théâtrales de réception qui, chez lui, étaient déjà traditionnelles, et il y recourait même au cours de la conversation ; mais ce qu'il disait était très simple et concret. Rappelant la question du pacte à Quatre, qui avait été

---

est en plein communisme et les généraux ne vivent plus. » (*Livre Blanc polonais*, document n° 36.)

« Pour l'Allemagne, la Russie, qu'elle soit tsariste ou bolcheviste, était tout aussi dangereuse. La Russie bolcheviste est peut-être pire, étant donné la propagande communiste. Par contre, la Russie tsariste était plus dangereuse, militairement, et plus impérialiste. » (*Ibid.*, document n° 48.)

le conflit le plus grave entre la Pologne et l'Italie, Mussolini commença par déclarer très catégoriquement qu'à l'avenir l'Italie était fermement décidée à ne participer à aucun accord international qui ne tiendrait pas compte de la Pologne ou qui ferait peu de cas de ses intérêts. Il ajouta que c'était là pour lui une question de principe et que, contrairement à ce que la presse mondiale prétendait, il n'avait jamais eu l'intention de prendre l'initiative d'un pacte à Cinq ou à Six, car il n'avait pour le moment aucun projet de ce genre. Après quelques compliments sur la Pologne et sa politique, il en vint rapidement à ce qui paraissait l'inquiéter le plus, c'est-à-dire à la situation dans le bassin du Danube, et particulièrement à celle de l'Autriche. Il me demanda immédiatement ce que je pensais du problème autrichien. Je lui répondis que cette question, de toutes celles intéressant en commun nos deux pays, était à n'en point douter la plus grave. J'ajoutai que l'Autriche, à mon avis, avait perdu toute stabilité et se trouvait en porte-à-faux, ce que j'illustrai en essayant d'équilibrer l'encrier de son bureau sur un de ses angles inférieurs ; je soulignai que son avenir pouvait donc dépendre de hasards insignifiants en soi. Alors Mussolini me demanda : « Combien de temps croyez-vous que cela puisse durer ? » Je répondis : « Peut-être une année, peut-être quarante-huit heures. » L'expression du visage de Mussolini changea visiblement. Il appuya sa tête sur sa main et, après un bref silence, dit avec une anxiété manifeste : « Vous estimez donc que les choses en sont déjà là ! » Ayant réfléchi un instant, Mussolini ajouta d'un ton décidé : « Si la France et l'Angleterre s'imaginent que je vais, dans cette affaire, tirer les marrons du feu, elles se trompent. Avoir l'Allemagne pour voisine n'est certes commode pour personne, mais c'est probablement inévitable, et je ne peux pas mettre en péril les intérêts vitaux de la nation italienne pour les combinaisons de qui que ce soit, alors que ces messieurs de Londres et de Paris ne veulent pas en tenir compte dans d'autres domaines. » Je mentionnai en passant le problème de la Tchécoslovaquie. Mussolini me répondit immédiatement que l'existence ou la non-existence de ce pays n'intéresserait pas le moins du monde l'Italie. Dans le bassin danubien, l'Italie avait des obligations à l'égard de la Hongrie ; elle considérait l'amélioration considérable de ses relations avec la Yougoslavie comme un progrès sensible et elle se réjouissait de l'atmosphère amicale qui régnait entre la Pologne et

l'Italie. Comme il revenait à la Tchécoslovaquie, je lui affirmai que nous n'avions pas l'intention de démembrer ce pays et que nous désirions entretenir de bonnes relations avec lui, comme avec tous nos voisins, mais que nous étions bien décidés, nous aussi, à ne plus tirer les marrons du feu pour qui que ce soit. La conversation passa ensuite à la Russie soviétique, dont Mussolini parla avec une aversion profonde, en relevant avec satisfaction que les expériences de la guerre d'Espagne ne semblaient pas indiquer que la Russie eût de grandes possibilités techniques et militaires. Quant à la question espagnole, Mussolini affirma catégoriquement que l'Italie ne recherchait aucun avantage territorial (Baléares, Maroc espagnol) ni même une position politique privilégiée en Espagne même. Il mentionna avec indignation les insinuations de la presse française à ce sujet. Il déclara par contre qu'il ne pouvait admettre sous aucun prétexte qu'un centre et avant-poste communiste s'installât dans le bassin méditerranéen et que l'Italie ne reculerait devant aucun moyen pour empêcher un tel plan de se réaliser. Que l'Italie ne pouvait pas ne pas considérer l'établissement du communisme en Espagne comme une menace directe et absolue contre elle.

Le comte Ciano assistait à cet entretien, et le lendemain il me précisa la conception italienne définitive. Dans la situation actuelle de l'Europe, me dit-il, l'Italie doit s'en tenir à la politique de l'axe Rome-Berlin, et ne peut rien faire contre cette politique. Cela ne veut pas dire cependant que l'Italie n'attache pas une grande importance à l'établissement de relations amicales entre Rome, Belgrade, Budapest et Varsovie. C'était donc là, en quelque sorte, un essai de réassurance contre l'hégémonie des influences allemandes, essai d'ailleurs plutôt timide. Cette idée, présentée sous cette forme modérée, me paraissait raisonnable, et je pouvais y souscrire, d'autant plus que nos relations avec Belgrade et Budapest évoluaient effectivement de façon très satisfaisante. L'on est en droit de supposer que Mussolini ne voyait pas la possibilité de faire obstacle à la pression allemande sur l'Autriche et la Tchécoslovaquie, mais qu'il craignait sérieusement que l'action de l'Allemagne ne s'étendît trop vigoureusement en direction du Sud-Est.

Sur cette conception qui, comme je l'ai dit, était présentée avec beaucoup de prudence, se terminèrent nos entretiens proprement politiques. Mussolini, que Ciano avait tenu au courant de nos conversations, montra à plusieurs reprises qu'il approuvait per-

sonnellement cette politique en prenant part aux réceptions et en m'invitant au centre d'aviation de Guidonia, d'où, pilotant lui-même son avion, il me fit voir les travaux d'assèchement des marais Pontins et les nouveaux plans d'aménagement de la ville de Rome. A cette occasion, nous pûmes voir du haut des airs les vestiges des anciens ports d'Antium et d'Ostie.

Personnellement, c'est lorsqu'il me montra, avec un enthousiasme qui n'était pas feint, les petites villes et les villages construits sur les anciens marais qui, pendant des siècles, avaient défié les efforts des papes et des gouvernements italiens, qu'il me fit la meilleure impression.

Lors de la dernière réception à l'ambassade de Pologne, nous étions déjà sous le coup de la nouvelle du malencontreux plébiscite organisé en Autriche par Schuschnigg<sup>1</sup>. Le ministre d'Autriche à Rome, avec une naïveté désarmante, montrait beaucoup d'optimisme. Ciano était visiblement inquiet, peut-être se rappelait-il notre conversation avec Mussolini trois jours auparavant. Quand il me demanda mon opinion, je répondis que c'était probablement la fin. Ciano s'efforçait encore d'espérer qu'Hitler trouverait quelque solution intermédiaire avant de décider de l'annexion pure et simple. Selon le programme fixé pour ma visite, je devais aller à Sorrento pour me reposer pendant dix jours. L'évolution rapide des événements en Autriche me fit penser que je ne pourrais pas réaliser ce projet. Je fus donc très reconnaissant aux autorités italiennes de ce qu'elles mirent à ma disposition à Sorrento un torpilleur qui pouvait à tout moment m'amener à Naples. Ayant pu ainsi me détacher pendant un certain temps de mon travail quotidien, il me fut possible de récapituler tout ce que je savais de la situation qui se dessinait à l'horizon. Elle se présentait plus ou moins de la manière suivante : Dans l'affaire autrichienne, nous n'avions aucun intérêt, ni aucun moyen d'intervenir ; selon toutes probabilités, le problème tchèque serait le second en date à se poser, ce qui nous permettrait de réfléchir à la conduite à adopter, qui devait naturellement dépendre de ce que feraient les Tchèques eux-mêmes ainsi que leurs protecteurs de l'Europe occidentale, et

---

<sup>1</sup> Le 9 mars 1938, le chancelier Schuschnigg ordonna à l'improviste un plébiscite en vue de constater si l'Autriche voulait être un Etat indépendant. La violente réaction de Berlin et les menées des éléments nazis de Vienne obligèrent Schuschnigg à annuler le plébiscite et à donner sa démission.

enfin de l'attitude de la Russie soviétique. J'estimais, de toute façon, qu'il serait dangereux de demeurer entièrement passifs face à l'expansion allemande. Si nous voulions maintenir notre position en Europe orientale, nous devons pour le moins songer à garantir les intérêts polonais au cas où quelqu'un se déciderait à porter atteinte à l'état de choses existant. Evidemment, il ne s'agissait pas de se lancer dans une course à qui réglerait le plus grand nombre de questions, mais simplement de faire la preuve que nous étions en mesure de réagir, ce qui, sans nous entraîner dans des conflits par trop dangereux, devait constituer un avertissement et marquer que personne n'attenterait à nos intérêts impunément. Les points sensibles, pour nous, étaient, comme depuis toujours : Dantzig, nos relations avec la Lituanie, la Silésie d'outre-Olza, et enfin, dans le cas d'un démembrement de la Tchécoslovaquie, le problème d'une frontière commune avec la Hongrie. Pour l'Allemagne, le problème autrichien venait en premier, mais c'était le plus éloigné de nous, et celui qui, au fond, nous regardait le moins ; c'est pourquoi, à mon avis, notre riposte devait être très prudente.

Pendant que je réfléchissais à ces problèmes, je reçus deux nouvelles coup sur coup. La première, que l'*Anschluss* de l'Autriche à l'Allemagne était chose faite ; la seconde, qu'un incident de frontière s'était produit entre la Pologne et la Lituanie, au cours duquel un soldat du corps des gardes-frontière polonais avait été tué par les gardes lituaniens. Ce deuxième événement coïncidait symboliquement avec les conclusions auxquelles je venais d'aboutir, à savoir que la tension existante devait nous porter à normaliser rapidement nos rapports avec la Lituanie, résultat auquel nous n'avions pu arriver pendant des années de palabres et d'argumentations. Aussi, dès que j'eus reçu la nouvelle, j'annonçai mon retour et, par téléphone, je demandai au président de la République de bien vouloir convoquer pour l'heure même de mon arrivée à Varsovie la conférence habituelle du Château Royal<sup>1</sup> avec le chef du gouvernement et l'inspecteur général des forces armées. A bord du torpilleur qui me conduisait à Naples, je déterminai le plan d'action que je voulais présenter au Château Royal.

A mon passage à Vienne, je fus salué avec tous les égards voulus par le représentant du nouveau gouverneur de l'Autriche, M. Seyss-Inquart.

<sup>1</sup> Le Château Royal, résidence du président de la République à Varsovie.

Au Château Royal, je résumai la situation de la manière suivante : je répétais mon raisonnement général et j'ajoutai que la paix et l'ordre étant ébranlés en Europe orientale, le voisinage d'un pays qui refusait d'avoir avec nous des relations diplomatiques normales devenait dangereux. Il fallait donc traiter l'incident de frontière avec un sérieux tout particulier, d'autant plus que le moment pouvait entraîner des complications plus grandes. J'exposai que si nous intervenions auprès de la Lituanie avec beaucoup de fermeté, notre démarche se trouverait renforcée du fait même de la tension générale des affaires européennes. Si nos demandes étaient modérées et ne portaient pas atteinte aux intérêts essentiels de la Lituanie, nous aurions des chances de les voir accepter et la situation s'en trouverait rapidement détendue. Pour ces raisons, je proposai de donner à notre démarche la forme d'un ultimatum, mais de n'exiger que l'établissement de relations diplomatiques, de frontières et de voisinage normales, comme seul moyen de liquider l'incident de manière pacifique, sans ajouter à cette demande aucune exigence supplémentaire. Toutes les personnalités présentes au Château Royal acceptèrent sans hésiter mes conclusions, à la seule exception du vice-président du Conseil, M. Kwiatkowski, qui appréhendait toujours les décisions graves. J'étais absolument convaincu qu'il y avait le maximum de chances pour que nous réussissions à régler l'affaire pacifiquement, mais j'estimai néanmoins qu'il était de mon devoir de m'adresser au maréchal Rydz-Śmigły et de l'avertir que si nous passions à la menace, il nous faudrait disposer d'un minimum de moyens pour lui donner corps. Le maréchal Rydz-Śmigły commença par alerter la garnison de Wilno, puis, sur l'intervention, semble-t-il, du général Kasprzycki, prit d'autres mesures pour pouvoir, le cas échéant, déclencher sans délai des opérations militaires complètes. J'avoue qu'en fixant le terme de notre ultimatum, je l'avais prolongé de douze heures pour des raisons sentimentales, afin qu'il tombe le jour de la fête du maréchal Piłsudski <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'auteur savait combien le Maréchal avait eu à cœur le problème lituanien et quels avaient été son désir et ses efforts en vue d'un règlement des relations entre les deux pays. Il décida par conséquent de lier la date de la normalisation des relations polono-lituanienes au jour de la fête de Joseph Piłsudski, car, depuis le temps des Légions polonaises (1914-1917), on avait pris l'habitude de célébrer solennellement la Saint-Joseph, le 19 mars de chaque année, et cette tradition s'était perpétuée même après la mort du Maréchal.

Les négociations furent menées avec beaucoup de tact et d'habileté par M. Przesmycki, notre ministre à Tallinn, et son collègue lituanien fut aussi à la hauteur de sa tâche<sup>1</sup>.

Comme je l'avais prévu, l'extrême modération de nos demandes fit impression sur l'opinion publique dans le monde, et la négociation certainement très difficile que nous menions à Augustów aboutit en conséquence à une détente rapide<sup>2</sup>. Pour ma part, dans la déclaration que je fis au Sénat, je pris soin de préparer les voies pour l'avenir, afin qu'on ne s'égarât plus dans des règlements de comptes périmés, et j'employai des termes qui ne pussent en rien offenser les Lituaniens<sup>3</sup>.

Le résultat final de ces négociations fut l'ouverture de communications ferroviaires et routières avec la Lituanie et surtout l'établissement de légations normalement accréditées dans les deux capitales. Après la candidature initiale au poste de ministre de M. Szkirpa, personnalité plutôt secondaire, Kaunas nous envoya le ministre Szaulis, personnage considérable, qui avait, certes, la prudence innée du Lituanien, mais qui était animé de la meilleure volonté. L'amélioration des relations entre les deux pays me permit même, lors de mon voyage à Riga, de m'arrêter pendant une petite demi-heure à l'aérodrome de Kaunas, afin de marquer par ce geste symbolique que la situation avait changé pour le mieux. A l'aérodrome, je fus salué par le chef du ministère à cette époque, M. Urbszys, homme jeune, de souche purement lituanienne, qui me fit la meilleure impression.

L'on peut dire sans hésitation qu'à partir du 19 mars 1938, les relations avec la Lituanie s'orientèrent dans un sens nouveau et constructif, qui ne fut interrompu que par le choc violent de 1939<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> La Lituanie était alors représentée à Tallinn par le ministre plénipotentiaire M. B. Dailidė.

<sup>2</sup> La conférence polono-lituanienne d'Augustów eut lieu du 25 au 28 mars 1938.

<sup>3</sup> Cf. Appendice, annexe n° 16, page 295.

<sup>4</sup> L'ambassadeur d'Allemagne à Paris fit part, le 19 mars 1938, à l'*Auswärtiges Amt*, de l'opinion du ministre des Affaires étrangères français sur le conflit polono-lituanien, exprimée à l'ambassadeur soviétique : « Si la situation provoque, sans incident sérieux, le rétablissement des relations diplomatiques entre la Pologne et la Lituanie, rompues il y a vingt ans, alors, la crise, déplorable en elle-même, aura, en fin de compte, servi la cause de la paix en éliminant un des motifs de friction en Europe. » (*Documents on German Foreign Policy, 1918-1945*, Londres 1949. Ser. D, vol. I, doc. 398, page 611.)

En lançant leur offensive en Autriche, réussie sans effusion de sang, les Allemands s'efforcèrent pendant un certain laps de temps fort bref de ne pas donner de l'inquiétude aux autres pays. L'Italie, outre les manifestations de sympathie adressées personnellement à Mussolini, avait obtenu toute une série d'assurances très importantes. Les Tchèques eux-mêmes avaient reçu des déclarations rassurantes, prodiguées, sinon par Hitler lui-même, du moins par Gœring. Dans nos relations de voisinage, rien n'était changé pour le moment, malgré l'inquiétude temporaire que notre ultimatum à la Lituanie avait fait naître à Berlin. Cependant on ne pouvait se dissimuler que le problème des Allemands des Sudètes (il n'était, évidemment, pas encore question de l'annexion de la Bohême et de la Moravie) se posait en Allemagne sur le même plan que celui de l'Autriche.

Une doctrine, qui avait alors la faveur d'Hitler, postulait que les groupes autochtones de population allemande sur les frontières du Reich ne devaient en aucun cas devenir les instruments d'une politique hostile à l'Allemagne. La propagande hitlérienne se servait habilement des arguments utilisés pendant de nombreuses années par la Société des Nations pour motiver les conventions dites de protection des minorités. Ces conventions, et surtout la procédure qui s'y attachait, savaient, comme je l'ai déjà dit, la notion de la souveraineté de l'Etat, des devoirs civiques et de la stabilité territoriale. Ces messieurs de Genève avaient certainement eu d'autres buts : conformément aux tendances des diverses organisations internationales, ils tentaient de s'ingérer dans les affaires intérieures de différents pays. Genève n'y gagna absolument rien mais Hitler y trouva des arguments à exploiter pour son impérialisme.

Nous n'eûmes donc pas à attendre longtemps pour qu'une recrudescence de l'agitation allemande se produisît en Tchécoslovaquie ; elle prit d'abord la forme d'un mouvement à l'intérieur du pays, grâce au parti d'Henlein. Dans ce domaine, la tactique des Allemands montrait qu'ils se préparaient à mener une longue lutte politique et à procéder à toutes sortes de diversions pour démoraliser les Tchèques et amener les grandes puissances à ne pas intervenir activement.

Tout en observant ces événements avec beaucoup d'attention, je fixai pour le printemps et l'été 1938 tout un programme de

voyages dans les pays scandinaves et dans les autres pays riverains de la Baltique, afin de donner une forme concrète et définitive à nos projets concernant cette région. Ma tâche était facilitée du fait qu'il s'agissait, de toutes façons, de rendre des visites reçues, et non pas de chercher à imposer un rapprochement, ce qui eût été contraire aux manières de penser et aux mœurs des nations nordiques. La première de ces visites devait être pour Stockholm, à la fin du mois de mai.

Vers cette époque, M. Bénès comprit enfin son erreur : il s'était imaginé qu'il pourrait tenir tête à la poussée allemande grâce à des concessions économiques ou en faisant entrer la Tchécoslovaquie dans tous les blocs et combinaisons politiques du monde entier. Il décida donc de mettre l'Europe en état d'alerte générale, afin de renforcer la position politique de son pays. Pour cette raison, outre des travaux de fortifications entrepris à la hâte, outre une activité énergique dans le domaine de l'armée, si négligée jusque-là, il alla même jusqu'à lancer des ordres de mobilisation équivalant presque à des ordres de mobilisation générale. Ce fut précisément à la veille de ma visite en Suède que Prague, aidé des porte-voix de Paris et de Moscou, répandit des nouvelles de plus en plus alarmantes. Nos renseignements, cependant, ne confirmaient pas que les Allemands fussent prêts et eussent décidé de frapper immédiatement. Sur la foi de ces renseignements, et convaincu que nous entrions dans une période où les nerfs de tout le monde seraient certainement mis à l'épreuve pendant longtemps, je résolus de maintenir mon voyage en Suède à la date prévue.

Il paraît que ce fait contribua, dans une certaine mesure, à détendre l'atmosphère générale ; du moins m'affirma-t-on, en Suède, que la Bourse s'était immédiatement calmée à la nouvelle de mon arrivée à Stockholm.

J'attachais beaucoup d'importance à cette visite suédoise, car, outre le fait qu'elle était une conséquence de ma politique dite baltique, c'est-à-dire de la politique qui exprimait ma conviction que la Pologne devait avant tout s'assurer une position forte dans le Nord et maintenir la liberté de ses voies de communication maritimes si elle voulait être en mesure d'entreprendre n'importe quelle activité plus sérieuse dans la région de l'Europe à laquelle elle appartenait, outre cela, donc, je traitais très sérieusement les opinions de M. Sandler, l'éminent ministre suédois des Affaires

étrangères. M. Sandler, socialiste très respecté dans les milieux d'Europe occidentale, était pour moi, depuis quatre ans, un collègue politique de premier plan, dont j'écoutais toujours les avis avec intérêt, les considérant comme une vérification objective de mes propres conceptions politiques. En tant que socialiste jouissant d'une très grande estime dans les milieux de la Deuxième Internationale, il avait néanmoins le courage de refuser officiellement de coopérer avec l'Internationale communiste (la Troisième), exprimant ainsi en même temps ses opinions courageuses sur l'ordre social et sa méfiance pour tous les plans russes, méfiance que nous partagions avec la Suède. En plus, nous étions unis par une même réserve compréhensible à l'égard de la politique trop changeante et versatile de certaines grandes puissances.

Quand je pensais aux années à venir, il me semblait qu'il ne serait pas possible, à la longue, de maintenir la Scandinavie enfermée dans la formule trop étroite de la neutralité telle que les expériences de la première guerre mondiale l'avaient établie. Le pont qui reliait la Pologne à l'Occident et à nos amis occidentaux passait pour moi plutôt par la Baltique et les solides nations scandinaves que par les combinaisons artificielles de la Petite Entente au sud des Carpates.

La façon dont on me reçut en Suède montra que mes efforts pour développer les rapports entre la Pologne et la Scandinavie ne relevaient pas du domaine de la fantaisie. Les Suédois, qui se réclamaient toujours, à l'extérieur, de doctrines ultra-pacifistes, organisèrent cependant à mon intention des réceptions par l'armée et la marine, en plus des entretiens et cérémonies diplomatiques. Le régiment de la Garde royale à cheval effectua en mon honneur une série d'exercices, dont un carrousel, suivis d'un déjeuner au mess des officiers, où, parmi les souvenirs historiques exposés, je vis l'étendard qui avait conduit le régiment à la bataille de Lutzen et le calice que le capitaine Anckerskrona avait enterré sur le champ de bataille de Poltava<sup>1</sup>. La marine de guerre envoya un torpilleur

---

<sup>1</sup> Le roi de Suède Gustave-Adolphe trouva la mort à la bataille de Lutzen, en 1632, pendant la guerre de Trente ans. Dans les rangs de Wallenstein, adversaire des Suédois, combattait la cavalerie légère polonaise d'Alexandre Jez-Lisowski, troupe renommée alors en Europe.

Le roi de Suède Charles XII fut battu le 8 juin 1709 à Poltava (Ukraine) par le tsar Pierre le Grand.

au lac Mälär pour nous conduire au château de Gripsholm, où l'on conserve quelque quarante portraits de personnages polonais <sup>1</sup>.

Dans nos conversations, nous nous mimés facilement d'accord, M. Sandler et moi-même, quant à l'appréciation de la situation générale. La partie la plus intéressante de nos entretiens fut celle qui porta sur la Tchécoslovaquie. C'est M. Sandler lui-même qui aborda le sujet, en me demandant pourquoi il était si difficile d'arriver à une entente entre Varsovie et Prague. Je lui répondis que, premièrement, sur notre passé pesait l'agression commise par les Tchèques en 1919 lorsqu'ils avaient attaqué la Pologne au moment où nos troupes, en petit nombre, se battaient sur tous les fronts pour libérer notre territoire de nos divers ennemis ; deuxièmement, que toute propagande hostile à la Pologne trouvait toujours un appui à Prague et que chaque agent terroriste au service des éléments subversifs qui cherchaient à nuire aux intérêts polonais pouvait être sûr d'être bien reçu dans ce pays ; enfin, que la création du traité de Versailles qui portait le nom de Tchécoslovaquie nous avait toujours semblée artificielle et contraire au principe de la liberté des nations, puisque les Tchèques, qui n'étaient, après tout, qu'une minorité dans leur propre Etat, menaient une politique policière brutale vis-à-vis des autres nationalités, en dépit des principes soi-disant démocratiques affichés par leur régime <sup>2</sup>. Après un moment de réflexion, M. Sandler ajouta : « Un pays ainsi composé et dans une position géographique telle ne devrait pas avoir une politique étrangère comme celle que suit M. Bénès. Les Tchèques ne sont capables d'organiser leurs relations avec

---

<sup>1</sup> Le château de Gripsholm fut une des résidences de la famille royale suédoise des Vasa. Sigismond, fils du roi Jean III, fut élu roi de Pologne en 1587, parce que sa mère Catherine était sœur du dernier roi de Pologne de la dynastie des Jagellons.

Cette élection fut dictée, du côté polonais et suédois, par l'idée d'une union de la Pologne et de la Suède devant la rivalité grandissante de Moscou, dans le *dominium maris Baltici*.

Au château de Gripsholm, lieu de naissance du roi Sigismond, fut installé en 1892 le Musée des Beaux-Arts. Il s'y trouve une belle galerie de portraits historiques.

<sup>2</sup> L'ambassadeur de Pologne à Paris à cette époque écrit que M. Bonnet, le ministre des Affaires étrangères, « critiqua assez sévèrement la politique du gouvernement de Prague, qui n'avait pas tenu compte des avertissements ni rempli l'engagement pris par Masaryk et Bénès de modeler le régime intérieur de la Tchécoslovaquie, pays de plusieurs nationalités, sur le régime cantonal de la Suisse ». (Entretiens de l'ambassadeur J. Łukasiewicz avec le ministre français des Affaires étrangères, mi-avril 1938.)

aucun de leurs voisins, et ils veulent en plus lier la politique de leur pays à toutes les combinaisons politiques les plus fantastiques. A ce compte, tous les conflits qui surgissent dans le monde doivent nécessairement avoir leur contre-coup dans leur pays. Et pourtant, on peut citer la Belgique comme exemple du contraire ; elle aussi est un pays relativement petit et dont la position géographique est des plus difficiles. Néanmoins, grâce au calme et à la modération de ses dirigeants politiques, la Belgique ne crée aucune complication et jouit d'une sympathie générale. »

A part cela, nos entretiens de Stockholm, tant au Palais royal qu'avec les membres du gouvernement, trahirent notre commune préoccupation à l'égard du rôle toujours dangereux joué par la Russie, quelle que soit la couleur de son régime, dans la région qui nous intéressait. Le roi Gustave V, qui nous avait donné des renseignements si exacts sur la situation allemande en 1933, était cette fois-ci plus soucieux, mais il continuait de se dire convaincu que dans la politique internationale il est nécessaire de défendre les vrais intérêts de son pays et de ne pas se laisser influencer par des animosités dues à des différences de régime. D'une manière générale, l'on pouvait constater que l'opinion publique de la Suède faisait preuve de plus de largeur de vues, d'un peu plus de réalisme en face des dangers possibles, mais en même temps force était aussi de convenir que le rythme de cette évolution était très lent. J'eus, en somme, l'impression que nous étions en train de trouver un langage commun, mais que l'on pouvait craindre que la Suède ne fût pas capable de s'adapter assez rapidement aux problèmes nouveaux, si la crise devait éclater très prochainement.

Sur le chemin du retour, à la gare de Berlin, je fus l'objet de la plus grande courtoisie, bien que mon voyage en Suède eût suscité passablement de réserves et même une certaine inquiétude dans la presse allemande.

Je ne voulus pas non plus — me rappelant le vieux principe du maréchal Pilsudski de « suivre son propre chemin jusqu'à la dernière limite des possibilités », c'est-à-dire de réaliser ses plans et ses projets normaux comme si de rien n'était — ajourner mon voyage à Tallinn et à Riga. Pourtant, la tension croissante dans les pays au sud de la Pologne me fit abrégier au minimum mon séjour dans ces deux pays, et je m'y rendis par avion, afin d'être le moins longtemps possible absent de mon poste.

Dans ces deux voyages, ma position se trouva sensiblement renforcée par les résultats de ma visite en Suède. Ma supposition qu'il était plus facile d'atteindre les Etats baltes par l'intermédiaire de Stockholm que par Kaunas, se révéla exacte. En Estonie, où ma visite fut placée sous le signe d'une amitié déjà traditionnelle, ce ne fut peut-être pas une pure coïncidence qu'au moment de notre conférence à la résidence d'été du président, près de Narva, conférence à laquelle assistaient le président Paets, le général Laidoner et le ministre des Affaires étrangères Selter, nous observâmes, tout près des eaux territoriales de l'Estonie, la fumée d'une escadre soviétique. Cette vue nous donna à nous tous sérieusement à réfléchir<sup>1</sup>.

En Norvège, de même que dans les pays baltes, le ton fut donné par ma visite en Suède. Le gouvernement norvégien ne voulut pas être en reste par rapport à la Suède : non seulement il manifesta une grande compréhension pour notre politique et pour le rôle que nous jouions en Europe, mais il n'hésita pas, en outre, à se livrer à une manifestation militaire en nous invitant à une excursion au fjord d'Oslo sur un torpilleur et en nous montrant la base principale de la marine de guerre à Horten. Le professeur Koht, ministre des Affaires étrangères, me déclara franchement qu'il s'efforcera d'éviter que la Norvège ne soit entraînée dans le conflit des grandes puissances, mais qu'en cas de nécessité la Norvège défendrait sa neutralité les armes à la main, en dépit de sa faiblesse matérielle. A cette occasion, jugeant la situation actuelle avec son expérience d'historien, il affirma que si les Scandinaves étaient mis un jour dans l'obligation de choisir, ils ne pourraient que suivre l'Angleterre. Il ajouta que l'un des malentendus les plus graves dans

---

<sup>1</sup> A l'occasion des conférences baltes qui eurent lieu en 1921 avec la participation de la Pologne, M. Litvinov, alors ministre des Soviets à Tallinn, déclara au gouvernement estonien qu'une alliance de l'un quelconque des Etats baltes avec la Pologne constituerait pour l'Union soviétique un *casus belli*. (J. STARZEWSKI, *op. cit.*)

En 1938, à la veille de l'établissement des relations diplomatiques polono-lituanienues, le même M. Litvinov, cette fois commissaire aux Affaires étrangères, s'adressant à l'ambassadeur de Pologne, M. Grzybowski, lui dit : « Ne serait-il pas préférable que nous réglions cette question en commun ? Les Etats baltes, ce ne sont pas de vrais Etats. Il m'a toujours semblé que la Dvina pourrait être une frontière naturelle de sphères d'intérêts. » M. Grzybowski repoussa ces sortes d'avances et M. Beck, approuvant son attitude négative, ajouta : « Nous ne marchandons pas avec les intérêts d'autrui. » (Note de M. Grzybowski, alors ambassadeur de Pologne à Moscou.)

l'histoire des pays scandinaves avait été le conflit anglo-danois à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; d'après lui, cette lutte n'avait pas été le résultat d'un véritable conflit d'intérêts entre les deux Etats, mais ou bien de la politique maladroite de l'Angleterre, ou bien d'une décision irréfléchie du gouvernement danois.

Tous ces voyages dans les pays scandinaves et baltes étaient la conséquence d'un plan soigneusement établi, mais il ne fait aucun doute qu'en 1938 ils n'étaient plus au cœur de nos intérêts ni de nos préoccupations. Notre attention devait être dirigée — et elle l'était, en fait — sur les points où il fallait s'attendre en premier et très rapidement à des événements nouveaux, c'est-à-dire sur les régions au sud de notre pays. Le problème était délicat. Il était difficile, en particulier, de prévoir le cours que suivraient les événements ou d'en apprécier la portée, car Hitler, à cette époque, s'efforçait encore d'obtenir ses succès en ayant recours à la pression psychologique et à des démonstrations militaires. M. Bénès, d'autre part, mobilisait, sans toutefois donner l'impression qu'il eût réellement l'intention de se battre, les autres pays se comportant plus ou moins de la même façon. Il n'en demeurait pas moins que la tension augmentait sans cesse et qu'en conséquence les événements pouvaient surprendre même ceux qui leur avaient donné le branle.

Si Prague mobilisait et prenait des attitudes « menaçantes », M. Bénès n'en faisait pas moins aux Allemands des Sudètes, à quelques semaines d'intervalle, une concession après l'autre. Pour juger sa politique, l'on pourrait dire qu'il faisait régulièrement ses démonstrations de force trop tôt et ses concessions trop tard. Au moment même où il décidait de céder à une demande de l'Allemagne, on lui en présentait de nouvelles. D'autre part, l'alerte qu'il avait donnée en mai ne fut pas confirmée par les événements et, en conséquence, cet avertissement perdit beaucoup de sa valeur. A l'égard de la Tchécoslovaquie, nous avons nos propres revendications à présenter ; elles provenaient de ce que ce pays s'était emparé d'un territoire strictement polonais en Silésie de Teschen, et aussi de l'arbitrage partial de la France qui avait fixé le tracé de notre frontière dans la région des monts Tatra. Mais il n'était certes pas dans notre intérêt de nous mettre au premier rang des pays qui présentaient à Prague des revendications et des exigences de toute sorte.

Tout bien considéré, je formulai de la part de la Pologne une demande simple et en même temps très souple. Je déclarai que nous demandions simplement que si le gouvernement de Prague se décidait à faire des concessions à d'autres pays, nos intérêts fussent traités exactement de la même façon<sup>1</sup>. Quand les diplomates me demandaient de préciser nos demandes ou prétentions, je refusais catégoriquement de le faire et affirmais que la Pologne n'avait pas l'intention de démembrer l'Etat tchécoslovaque, ni de prendre l'initiative d'une attaque contre ce pays, et que, par conséquent, elle n'entendait pas donner à ses revendications une précision rigide. Que si, cependant, l'Etat tchécoslovaque, véritable mosaïque de nationalités, gouverné jusqu'ici selon des méthodes de centralisation brutale, avait l'intention de reviser sa politique ou son régime afin de mieux tenir compte des intérêts d'un groupe national particulier, nous ne pourrions pas admettre que la minorité polonaise, groupée d'une manière très compacte dans une région située sur notre frontière, fût moins bien traitée qu'un autre groupe ethnique quelconque.

Aucun gouvernement étranger ne présenta d'objection de principe à ma thèse.

La tension entre les Tchèques et les Allemands causait évidemment beaucoup de surexcitation à Paris et donnait beaucoup de soucis à Londres. Les représentants des deux puissances venaient souvent me voir à cette époque, en m'exprimant leur appréhension que la Pologne ne fût en train de préparer une agression contre la Tchécoslovaquie.

Je puis toutefois affirmer catégoriquement que, mis à part un certain nombre d'interventions diplomatiques faites de temps à

---

<sup>1</sup> Le principe de la « clause de la nation la plus favorisée » a été admis tant par Prague que par Paris. Le gouvernement tchécoslovaque a donné, le 24 mai, l'assurance que la minorité polonaise en Tchécoslovaquie jouirait d'un traitement égal à celui des autres minorités et obtiendrait les mêmes droits que ceux accordés aux Allemands des Sudètes. Ces assurances furent confirmées par M. Bonnet après entente avec Prague. (Cf. J. ŁUKASIEWICZ, *Sprawy Międzynarodowe*, n° 2-3, 1948.)

Sir H. Kennard écrit, dans un rapport à Lord Halifax du 10 juin 1938 : « M. Slavik [ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie] a informé de nouveau M. Beck que la minorité polonaise recevrait les mêmes concessions que celles accordées aux Sudètes ou aux autres minorités, et même probablement un peu plus en pratique. » (*Documents on British Foreign Policy 1919-1939*, Londres 1949. Third Ser., vol. I, doc. 395, page 464.)

autre à la suite de rumeurs diverses plutôt fantaisistes, le gouvernement français ne donna jamais à entendre que la France fût décidée, face à l'aggravation de la menace allemande, à s'engager à fond, ni qu'elle souhaitât s'assurer notre collaboration à quelque plan de grande envergure pour régler les difficultés européennes. La forme que prenaient les diverses interventions de la diplomatie française semblait plutôt témoigner du désir de soulager la Tchécoslovaquie au détriment des relations polono-allemandes. Jamais ne fut posé franchement le problème principal : comment briser par la force le danger allemand qui nous menace tous ? <sup>1</sup>

Les diplomates britanniques, et cela se voyait, ne se joignaient à leurs collègues français dans ces démarches que pour le respect de la forme. Il ressortait nettement, tant des déclarations de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie que des entretiens de notre ambassadeur à Londres, que l'Angleterre ne se battrait pas pour défendre les intérêts tchèques. Le contraste dans la manière dont l'ambassadeur français et l'ambassadeur britannique traitaient ces problèmes ne laissait aucun doute. Tous deux ne manquaient d'ailleurs aucune occasion de m'assurer que leurs gouvernements exerçaient une très forte pression sur Prague pour l'amener à faire à l'Allemagne les plus grandes concessions possibles.

Si, au printemps de 1938, l'on pouvait encore douter du tour que prendraient les événements, la mission dite de Runciman en Tchécoslovaquie vint clairement définir l'attitude des divers protagonistes. M. Runciman, que le gouvernement britannique avait invité à se charger de cette mission, se posa, dès son arrivée à Prague, en médiateur entre le gouvernement tchécoslovaque et M. Henlein, chef du parti qui poussait les Allemands habitant en Tchécoslovaquie à refuser de remplir leurs devoirs de ressortissants tchécoslovaques. Par son activité, qui, de toute évidence, était officieusement soutenue par le gouvernement britannique, Lord Runciman fit d'un problème de politique intérieure tchécoslovaque une affaire internationale, et, par là, plaça d'avance les citoyens tchécoslovaques de nationalité allemande en dehors de l'Etat tchécoslovaque.

La situation était donc très nette : Prague battait en retraite, toujours en retard d'une étape ; l'Angleterre, qui dominait d'ailleurs

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 15, page 318.

la politique française, voulait acheter la paix aux dépens de la Tchécoslovaquie. Et, au fond, par sa politique et ses méthodes, le gouvernement français se solidarisaient d'avance avec cette manière de procéder.

C'est aujourd'hui un fait universellement reconnu qu'il n'y a jamais eu aucun accord entre la Pologne et l'Allemagne au sujet de la Tchécoslovaquie. Nous nous étions bornés à signifier que la Pologne ne resterait pas indifférente au sort des territoires habités par une population polonaise.

Constatant que, dans l'affaire tchécoslovaque, l'intervention anglaise recevait l'appui de la France, nous nous adressâmes à Londres et à Paris pour demander que, dans la solution du problème tchécoslovaque, il fût tenu compte des intérêts de la population polonaise selon les mêmes principes que ceux auxquels on aurait recours pour régler le sort de la minorité allemande. Nous ne reçûmes que des réponses évasives. Il était visible qu'en intervenant dans toute cette affaire, les puissances occidentales ne cherchaient en aucune façon à corriger l'anomalie qui était née de ce qu'on avait donné aux Tchèques — eux-mêmes une minorité, mais la plus nombreuse, au sein de leur propre Etat — divers territoires dont la population gravitait vers d'autres pays<sup>1</sup>; en l'espèce, il s'agissait simplement, pour elles, de parer au plus pressé et de payer Hitler pour qu'il ne s'aventurât pas trop loin. Pour la dernière fois, l'Occident se disposait à essayer d'acheter sa propre paix aux dépens d'autrui.

Si l'alerte donnée au mois de mai par les Tchèques au sujet d'une prétendue concentration de troupes allemandes n'avait été qu'une manœuvre politique que les renseignements reçus de diverses sources n'avaient pas confirmée, au cours de l'été, en revanche, les mouvements de troupes allemandes prirent un caractère de plus en plus alarmant<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ainsi qu'il ressort des procès-verbaux de la conférence anglo-française tenue à Londres les 28 et 29 avril 1938, au cours de laquelle la question de la minorité allemande en Tchécoslovaquie et des revendications d'Hitler à l'égard du gouvernement de Prague fut amplement discutée, la question des minorités polonaise et hongroise ne fut même pas soulevée. (*Documents on British Foreign Policy 1919-1939*, Londres 1949. Third Ser., vol. I, doc. 164, pages 198-234.)

<sup>2</sup> L'ordre d'Hitler de préparer l'action militaire contre la Tchécoslovaquie pour le 2 octobre 1938 fut donné le 28 mai 1938. (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. I, page 206.)

Lors de deux conférences successives qui eurent lieu au Château, je donnai un aperçu de la situation générale et soulignai que, selon mes hypothèses, 1<sup>o</sup> les Tchèques ne se battraient pas, 2<sup>o</sup> les puissances occidentales n'étaient pas préparées, ni moralement ni matériellement, à se porter à leur secours. La Russie soviétique se bornait, elle aussi, à des démonstrations. L'on pouvait en tirer l'impression que l'URSS préférait compromettre la Tchécoslovaquie et la France dans leurs relations avec l'Allemagne, plutôt que de s'engager elle-même<sup>1</sup>. Un certain nombre d'avions soviétiques, envoyés en Tchécoslovaquie (par la Roumanie, car nous leur avions refusé le droit de survoler la Pologne sans une autorisation préalable), introduisirent tout au plus un nouvel élément de friction entre Prague et Berlin, sans apporter d'aide véritable aux Tchèques. Dès cette époque, Moscou parla de la nécessité de faire passer ses troupes par la Galicie orientale, au cas où la Russie devrait se porter au secours des Tchèques<sup>2</sup>. En même temps, l'observation la plus attentive du territoire soviétique ne permettait pas d'apercevoir le moindre préparatif militaire en vue de cette intervention. Après les fameuses « épurations », dont avaient été victimes tant d'officiers supérieurs, l'armée rouge était en très mauvais état.

Continuant l'exposé de mon point de vue au Château, j'ajoutai toujours aussi catégoriquement que 1<sup>o</sup> nous ne pouvions ni ne devions être les premiers à engager une action quelconque contre la Tchéco-

---

<sup>1</sup> Après l'échec du pacte oriental, la Russie soviétique conclut, en 1935, des pactes d'assistance mutuelle avec la France (2 mai) et avec la Tchécoslovaquie (16 mai).

<sup>2</sup> De Moscou, Lord Chilston écrivait à Lord Halifax, le 17 mars 1938 : « Il [un porte-parole autorisé du commissariat aux Affaires étrangères] leur a assuré que l'URSS interviendra pour la défense de la Tchécoslovaquie, si la France en fait autant. Pressé de déclarer comment cela pourrait se faire en l'absence d'une frontière commune, il paraît qu'il a répondu : « On en trouvera les moyens. » Un des journalistes ayant suggéré que cela entraînerait « la création d'un corridor », il s'est déclaré d'accord et a répété ces mots. » (*Documents on British Foreign Policy 1919-1939*, Londres 1949. Third Ser., vol. I, doc. 92, page 65.)

Au mois de mai 1938, M. Litvinov déclara à Genève à M. Bonnet que la Russie soviétique était prête à remplir les engagements découlant des traités conclus par elle avec la France et la Tchécoslovaquie, mais que la France devait obtenir le droit de passage pour les troupes et les avions soviétiques à travers la Pologne et la Roumanie. M. Petresco Comnène, ministre des Affaires étrangères roumain, qui se trouvait alors à Genève, déclara à M. Bonnet que la Roumanie n'y consentirait jamais. L'ambassadeur Łukasiewicz fit part à M. Bonnet, à Paris, de l'attitude également négative de la Pologne.

slovaquie, et que 2<sup>o</sup>, si mon hypothèse de base se trouvait démentie par les faits, il faudrait, en l'espace de vingt-quatre heures, modifier du tout au tout la politique de la Pologne, car, dans le cas d'une véritable guerre européenne contre l'Allemagne, nous ne pouvions être du côté de cette dernière, même indirectement.

Toutes les observations qui suivirent tendaient cependant à démontrer que mon hypothèse de base était correcte. Les méthodes qui dominaient la politique des puissances occidentales et la réaction des cabinets de Londres et de Paris à nos revendications concernant le sort des Polonais de Tchécoslovaquie montrèrent clairement que nous ne devions compter que sur nos propres moyens pour obtenir quoi que ce fût.

Comme les Tchèques avaient déjà fait des concessions très importantes à la population allemande représentée par le parti d'Henlein, je me vis forcé, le 21 septembre, de demander une compensation équivalente. Je le fis de la façon la plus modérée en dénonçant officiellement la partie de l'accord de liquidation de 1925 qui avait trait aux problèmes des minorités. Cette dénonciation était un acte légal, parfaitement conforme aux stipulations des traités en vigueur. Dans notre note, j'exposai les raisons de cette mesure. La réponse tchèque qui nous fut faite à cette note portait la date du 25 septembre. Elle ne fournissait aucune base pour un règlement du problème à l'amiable. Le même jour, nous fûmes avisés de l'envoi d'une lettre personnelle du président Bénéš au président Mościcki. Détail frappant et bien caractéristique : la lettre de M. Bénéš était du 22 septembre et on nous l'annonçait comme très urgente, mais elle ne fut remise que le 26.

En effet, c'est précisément pendant ce délai de trois jours que nous parvint la fameuse note du gouvernement soviétique, pleine d'arrogance, par laquelle celui-ci nous menaçait des conséquences qu'entraînerait immanquablement tout acte d'agression de notre part. Dans cette note, Moscou nous rappelait que, selon les dispositions du pacte polono-soviétique de non-agression, ce pacte cesserait d'être valide dans de telles conditions. En même temps, la note mentionnait l'alarme causée par nos précautions militaires<sup>1</sup>.

Il existait un lien évident entre la remise de la lettre de M. Bénéš et la date de l'intervention soviétique. Ce détail avait aussi

---

<sup>1</sup> Note soviétique et réponse polonaise du 23 septembre 1938.

son importance du point de vue de l'attitude que nous devons adopter à l'égard de cette démarche du président de l'Etat tchécoslovaque.

Les mesures militaires que j'avais demandé à l'inspecteur général des forces armées de prendre, étant donné qu'en des circonstances aussi difficiles l'on ne pouvait présenter de revendications sans les appuyer par une démonstration de force, se bornaient d'ailleurs à la lente concentration du corps d'armée du général Bortnowski, composé uniquement des effectifs du temps de paix pris dans diverses garnisons.

A la Russie, nous répondîmes avec toute la fermeté voulue que le gouvernement polonais n'ignorait pas les traités qu'il avait signés, ni les conséquences de ces traités ; que nous étions, de plus, fort étonnés que le gouvernement soviétique s'intéressât à nos mesures militaires, qui n'avaient pas été prises sur la frontière soviétique ; et enfin, que le gouvernement polonais considérait qu'il lui appartenait à lui seul de décider quelles mesures étaient nécessaires pour la sûreté de l'Etat.

La lettre tardive du président Bénès <sup>1</sup> contenait des promesses très vagues, mais sa thèse principale restait en contradiction absolue avec la conduite du gouvernement de Prague.

Le président de la République de Pologne répondit sur-le-champ avec beaucoup de courtoisie qu'il transmettrait l'opinion de M. Bénès au gouvernement, lequel l'examinerait à son tour et la mettrait à la base de la décision qu'il avait à prendre <sup>2</sup>. En même temps, le chef de la chancellerie civile du président, M. Łepkowski, relevait, dans une lettre adressée à son collègue tchèque à Prague, la différence frappante qu'il y avait entre la date à laquelle la lettre avait été écrite et celle à laquelle elle avait été remise <sup>3</sup>.

Toutefois, comme M. Bénès, dans sa lettre, mentionnait la possibilité d'une rectification de frontière, nous fîmes parvenir à Prague, en même temps que la réponse du président de la République, une nouvelle note polonaise développant ce point <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Appendice, document n° 11, page 342.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, document n° 12, page 343.

<sup>3</sup> Cf. Appendice, document n° 13, page 344.

<sup>4</sup> La note du gouvernement polonais du 27 septembre posait la question de la rectification de la frontière polono-tchèque en Silésie : elle réclamait la cession immédiate des territoires peuplés par une majorité polonaise incon-

La tension augmentait. La France lança des ordres de mobilisation partielle et la presse française attaqua Berlin avec une violence que ces mesures de mobilisation ne justifiaient pas.

Dans ses discours radiodiffusés, Hitler adoptait un ton brutal et agressif à l'égard de l'Etat tchécoslovaque et insultait carrément M. Bénès.

Pour notre part, nous retardâmes délibérément nos mesures militaires et le maréchal Rydz-Śmigły partit pour des manœuvres en Volhynie.

C'est dans cette atmosphère que, de façon inattendue mais somme toute logique, naquit l'idée de la conférence de Munich, première version concrète du pacte à Quatre, c'est-à-dire du système qui consistait à gouverner l'Europe et à marchander ses intérêts dans des conciliabules accessibles aux seules grandes puissances, sans aucune participation, même officieuse, des autres pays les plus directement intéressés.

Cette conférence fit cadeau à Hitler d'une partie considérable de la République tchécoslovaque, de tout ce qu'Hitler, précisément, réclamait en invoquant des cartes ethnographiques datant de 1910. Ce territoire fut partagé en zones et régions qui devaient être cédées successivement. L'une de ces zones, la plus à l'est, comprenait une partie du territoire que nous avons toujours considéré comme une région d'intérêt vital sur laquelle nous avons de justes droits. Il s'agissait là de certaines régions à population strictement polonaise, et de l'accès au centre ferroviaire de Bohumin, sans lequel nous ne pouvions articuler directement notre réseau à celui de l'Europe centrale. Notre ministère des Affaires étrangères connaissait fort bien ce problème, car le maréchal Piłsudski s'en était jadis occupé personnellement. Aussi donnai-je pour instruction à notre ambassadeur à Berlin de rappeler catégoriquement au ministère des Affaires étrangères allemand que le chancelier Hitler lui-même avait toujours été opposé à tout empiètement sur notre zone d'intérêts vitaux. A la Wilhelmstrasse, tout le monde s'indigna,

---

testable, ainsi qu'une consultation populaire dans les régions à fort pourcentage de population polonaise autochtone.

« Le 26 septembre, l'ambassadeur de Grande-Bretagne remettait une déclaration à Varsovie, stipulant que les gouvernements anglais et français avaient reconnu le bien-fondé des revendications polonaises relativement au territoire de Cieszyn... » (*Pologne 1919-1939*, Neuchâtel 1945-1947, vol. I, page 146.)

la Reichswehr souleva des difficultés, mais, après plusieurs conversations téléphoniques véhémentes, Hitler confirma le bien-fondé de notre revendication et interdit aux unités allemandes de franchir l'Oder vers l'est, nous cédant ainsi toute la région du nœud ferroviaire de Bohumin, sous la seule réserve que les chemins de fer allemands puissent utiliser librement la ligne Breslau-Vienne dans ce secteur contre l'acquittement d'un « péage ». De plus, les Allemands se réservaient le droit de négocier un accord sur le tracé du canal Oder-Danube au cas où ce canal devrait passer sur territoire polonais.

Nous tombâmes d'accord sur tous ces points.

À la conférence de Munich, nos demandes et celles de la Hongrie furent complètement négligées. À la conférence même, il n'en fut pas du tout question, et Varsovie et Budapest furent informées avec désinvolture que ces points n'étaient pas d'actualité et que l'on pourrait peut-être les étudier plus tard <sup>1</sup>.

Nous nous trouvions ainsi en présence de deux faits :

1° Un agrandissement du territoire allemand tout près de notre frontière et dans le voisinage de la Silésie d'outre-Œlza, à laquelle nous attachions une importance particulière.

2° Un partage de territoires européens par une conférence des représentants des quatre puissances qui ne reposait sur aucun texte juridique ou ordre international, sans tenir aucun compte de l'opinion et des intérêts des autres pays. Cette manière de procéder non seulement sapait les bases mêmes de la Société des Nations, dont les principes auraient dû être obligatoires pour deux des puissances réunies à Munich, mais elle violait les principes les plus élémentaires de la souveraineté des États et de l'inviolabilité de leurs territoires.

Étant donné cette situation, j'étais fermement convaincu que nous devions réagir contre ces deux faits et que notre réaction devait être immédiate. À la conférence du Château, je déclarai qu'il fallait, vu ces circonstances, que le général Bortnowski se

---

<sup>1</sup> La déclaration signée à Munich le 29 septembre 1938 par les chefs des gouvernements des quatre puissances stipulait : « Les chefs des gouvernements des quatre puissances déclarent que le problème des minorités polonaises et hongroises en Tchécoslovaquie, s'il n'est pas réglé dans les trois mois par un accord entre les gouvernements intéressés, sera l'objet d'une autre réunion des chefs des gouvernements des quatre puissances aujourd'hui assemblées. » (*Documents and materials relating to the eve of the second world war*, New-York 1948, page 255.)

mît en marche vers la Silésie d'outre-Olza, en guise de protestation contre les procédés de Munich <sup>1</sup>. Cette décision fut approuvée par les plus hautes autorités de l'Etat. Le 30 septembre, utilisant tous les moyens de communication (téléphone, radio, courrier par avion), je réussis à faire remettre à Prague, à 23 h. 45, un ultimatum muni d'un délai d'acceptation de douze heures, dans lequel, me référant à notre précédent échange de notes diplomatiques et aux événements qui venaient de se produire (Munich), je demandais que les territoires de la Silésie d'outre-Olza habités indubitablement par une majorité polonaise fussent cédés à la Pologne et que de petites rectifications fussent apportées sur d'autres points de la frontière où nous les jugions légitimes. Le 1<sup>er</sup> octobre, à 11 h. 30, le gouvernement tchécoslovaque nous pria de prolonger le délai jusqu'à 13 heures, tout en nous informant qu'il était prêt, en principe, à accepter notre ultimatum.

Je consentis à cette prolongation.

A 12 h. 50, notre ministre à Prague, M. Papée, m'avertit par téléphone que l'ultimatum avait été accepté et qu'un général tchécoslovaque <sup>2</sup> avait été désigné pour négocier avec le général Bortnowski la façon dont seraient occupés les territoires dont nous avions demandé la cession.

Sur la base des études effectuées en collaboration avec notre état-major général, nous définîmes ces territoires non d'après les données historiques, mais strictement selon les renseignements dont nous disposions sur l'étendue réelle des territoires de la Silésie habités par une population nationale polonaise. Quant à la frontière slovaque, nous ne fîmes subir à son tracé que de très légères modifi-

---

<sup>1</sup> Au cours d'un entretien avec le chancelier Hitler, le 19 novembre 1937, Lord Halifax avait constaté :

« Une fois qu'un accord entre l'Angleterre et l'Allemagne aura préparé le terrain, les quatre grandes puissances de l'Europe occidentale devront créer ensemble la base sur laquelle une paix européenne durable pourra être construite.

» Toutes les autres questions tombent dans la catégorie des remaniements de l'ordre européen qui pourraient être réalisés avec le temps. Parmi ces questions, il y aurait Dantzig, l'Autriche et la Tchécoslovaquie. »

(*Documents on German Foreign Policy 1918-1945*, Londres 1949. Ser. D, vol. I, doc. 31, pages 56 et 62.)

La conférence des quatre puissances, à Munich (29 octobre 1938), régla la question des territoires de l'Etat tchécoslovaque contestés par l'Allemagne. La question de l'Autriche avait été réglée par Hitler lui-même (13 mars 1938) par l'*Anschluss*.

<sup>2</sup> Le général Hraběyk,

cations dans les monts Tatra (Jaworzyna, Chłodówka), dans les Pieniny, ainsi que par rapport à deux petits embranchements ferroviaires situés l'un près de Muszyna et l'autre sur la frontière de la Galicie orientale. Malgré les demandes de l'opinion publique polonaise et d'un grand nombre de représentants au parlement, je renonçai d'avance à toute revendication importante concernant le territoire slovaque, en particulier dans la région de Spisz et d'Orawa. Ces revendications auraient pu se justifier par des arguments historiques et par l'attitude de la population, mais je songeais à l'avenir de nos relations avec la Slovaquie, et je ne voulais pas, pour quelques avantages immédiats, user de la force contre cette nation en pleine évolution. Cela devait d'ailleurs m'attirer de sévères critiques au parlement (de la part de l'abbé Machay, sénateur, et du député M. Sanojca).

Lorsque la Tchécoslovaquie eut accepté nos demandes, je prononçai un discours radiodiffusé<sup>1</sup> pour expliquer les motifs de notre action, et pour donner l'assurance formelle et réellement sincère que la solution intervenue mettait fin à nos différends territoriaux avec les Tchèques et les Slovaques, que j'appelais tant les uns que les autres nos « adversaires d'hier ». En Silésie d'outre-Olza, les troupes du général Bortnowski avançaient sans rencontrer d'opposition et parmi l'enthousiasme général de la population. On ne pouvait douter du caractère véritablement et profondément polonais de cette province. Il y eut bien quelques escarmouches, à vrai dire sans importance, dans la dernière phase de l'occupation, lorsque nos troupes abordèrent la partie sud de la Silésie et la région de Jaworzyna ; ces incidents, dus à n'en pas douter à une résistance fomentée artificiellement à l'instigation de l'Allemagne qui agissait sous couvert du patriotisme slovaque, furent vite liquidés, et au cours des négociations concernant le tracé définitif, nous fîmes encore plusieurs concessions, prenant en considération les intérêts soit économiques des Tchèques (cession de Gruszów), soit démographiques des Slovaques (retrait de notre frontière pour ne pas englober deux grands villages de la Slovaquie occidentale).

Comme il arrive presque toujours dans les moments de grave tension, nous reçûmes divers appels à la paix, l'un en particulier

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 17, page 297.

du président Roosevelt. Je pus répondre après que les Tchèques eurent accepté notre note, ce qui réglait l'affaire. Il en fut de même des interventions de la France et de l'Angleterre.

Les Hongrois ne purent se décider à prendre des mesures énergiques. Nos conversations avec eux étaient très difficiles, car leur gouvernement passait d'un défaitisme extrême (selon eux, toute violation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne ne pouvait manquer de déclencher immédiatement une guerre mondiale) aux plans les plus fantastiques, nous demandant, par exemple, d'occuper militairement la Ruthénie subcarpatique<sup>1</sup> et la Slovaquie pour les rétrocéder ensuite à la Hongrie. Il était vraiment difficile de trouver un langage raisonnable avec eux<sup>2</sup>. Ma position était rendue encore plus délicate du fait que M. Arciszewski, qui remplissait alors provisoirement les fonctions de deuxième sous-secrétaire d'Etat, s'était laissé aller, à l'encontre de mes instructions, à faire des promesses exagérées au ministre de Hongrie, M. de Hory, de sorte que, pour la première fois dans ma carrière de ministre, je me vis obligé de battre en retraite, ce qui m'était très pénible.

Quant à nous, nous avons, en ce qui concernait la Tchécoslovaquie, obtenu des ajustements territoriaux dans des limites raisonnables ; en revanche, l'idée d'une frontière commune avec la Hongrie ne fut pas réalisée ; bien au contraire, au moment de la désintégration de la République tchécoslovaque, la Ruthénie subcarpatique fut pour la deuxième fois (la première remontait à la Conférence de la paix en 1919) l'objet d'intrigues internationales<sup>3</sup> et M. von Ribbentrop tenta de l'utiliser comme base de ses rêves et entreprises pan-ukrainiens. Le résultat immédiat fut de

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 16, page 319.

<sup>2</sup> Le comte Etienne Csaky, directeur du cabinet du ministre hongrois des Affaires étrangères, vint à Varsovie le 5 octobre 1938, pour conférer au sujet des revendications territoriales de la Hongrie. Le comte Michel Eubiński, directeur du cabinet du ministre polonais des Affaires étrangères, se rendit à son tour à Budapest, le 19 octobre.

<sup>3</sup> Le professeur Masaryk, futur président de la Tchécoslovaquie, avait remis au Foreign Office, le 15 avril 1915, un mémorandum dans lequel il affirmait que la dynastie russe était bien vue des Tchèques et demandait que la Ruthénie subcarpatique fût réunie à la Tchécoslovaquie, parce qu'elle constituait un corridor entre cette dernière et la Russie. Les plans et les désirs de la Russie devaient avoir une importance décisive pour les Tchèques. (W. ŁYPACEWICZ : *Les relations polono-tchèques*, Varsovie 1936.)

surexciter les esprits dans la population ukrainienne de la Galicie orientale <sup>1</sup>.

Il devint vite évident que, malgré les illusions nourries par certains éléments de l'opinion publique anglaise, et en dépit du « Te Deum de la paix » célébré en France, les décisions de Munich, loin d'améliorer la situation, n'avaient fait qu'augmenter le chaos en Europe et surtout en Tchécoslovaquie même. Ce petit pays demeurait à n'en pas douter en voie de désintégration complète. Les Slovaques se rappelèrent la convention de Pittsburg <sup>2</sup> et demandèrent d'abord l'autonomie, et ensuite l'indépendance. Malheureusement, la largeur d'esprit et la courtoisie de l'abbé Hlinka faisaient défaut à ses successeurs, qui n'étaient plus à la hauteur de ses idées. Les modes primitifs de raisonnement de ce peuple qui venait à peine de s'éveiller à la vie nationale et la corruption des dirigeants politiques qui se poussaient en avant paralysaient considérablement le développement de la nation slovaque, dont, à vrai dire, nous nous sentions plus proches que de tous les autres peuples slaves, à l'exception peut-être des Croates. Je faisais tout mon possible pour m'entendre avec ces gens. Le maréchal Piłsudski m'avait dit une fois, il y a très longtemps, qu'il était toujours un peu gêné quand il parlait à des représentants du peuple slovaque. Il avait ajouté que les sentiments manifestés par ces hommes étaient souvent agréables et touchants, de sorte que l'on s'en serait

---

<sup>1</sup> Au cours d'un entretien qu'il eut avec l'ambassadeur de Pologne à Washington le 19 novembre 1938, l'ambassadeur William Bullitt attira l'attention de son interlocuteur sur les plans allemands concernant l'Ukraine, et le rôle que la Ruthénie subcarpatique était appelée à jouer dans ces plans. (L'ambassadeur de Pologne à Washington, G. Potocki, à M. Beck, 21 novembre 1938, n° 3/52 tjn. 25.)

Le 15 décembre 1938, M. Coulondre, ambassadeur de France à Berlin, écrivait à M. G. Bonnet : « Se rendre maître de l'Europe centrale en vassalisant la Tchécoslovaquie et la Hongrie, puis créer la Grande-Ukraine sous l'hégémonie allemande : telle paraît être essentiellement la conception maintenant adoptée par les dirigeants nazis, et sans doute par M. Hitler lui-même... Il n'est pas probable que M. Hitler cherche à réaliser l'entreprise sur l'Ukraine par une action militaire directe... Dans son entourage, on songe à une opération qui reproduirait, à une plus grande échelle, celle des Sudètes ; ...la Ruthénie serait le foyer du mouvement. » (Ministère des Affaires étrangères : *Le Livre Jaune français, documents diplomatiques 1938-1939*. Pièces relatives aux événements et aux négociations qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne d'une part, la Pologne, la Grande-Bretagne et la France d'autre part. Paris 1939, document n° 33.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 17, page 320.

voulu de leur faire du tort, mais que leur maturité politique était tout à fait insuffisante et leur formation politique nullement en rapport avec les problèmes auxquels ils pourraient avoir à faire face. De plus, les Tchèques, qui avaient gouverné ce pays avec l'égoïsme brutal qui leur était propre, avaient laissé la province slovaque sans industrie, sans réserves financières, et même sans personnel administratif de nationalité slovaque. Nulle part peut-être la brutalité innée des Tchèques ne s'est manifestée avec autant d'évidence.

M. Sidor, député au parlement tchécoslovaque, et l'un des chefs de l'ancien parti de l'abbé Hlinka, vint me voir à Varsovie. Nous parvînmes à une entente très satisfaisante, mais j'ai l'impression que M. Sidor, quarante-huit heures après son retour à Bratislava, avait déjà oublié tous les principes sur lesquels nous nous étions entendus. Malheureusement, et malgré tous les efforts, le problème d'une coopération plus étroite entre nous et la Slovaquie était alors insoluble ; de toute évidence, trop de problèmes s'étaient posés en même temps à ces pauvres Slovaques, qui ne manquaient pas, de surcroît, de conseillers aussi puissants que malintentionnés.

La Ruthénie subcarpatique n'avait pas de caractère propre, c'était un typique *no man's land*. C'est là cependant que les Tchèques connurent le seul chapitre héroïque de leur catastrophe, grâce au courage et à l'énergie du général Prhala<sup>1</sup>, seule personnalité digne d'estime dans cette triste époque.

Munich ne résolut donc pas le conflit, et les personnages qui y participèrent ne tinrent même pas leurs promesses.

En effet, ils avaient promis :

1<sup>o</sup> de prendre en considération les demandes polonaises et hongroises (les demandes de la Pologne n'avaient plus d'actualité en raison de notre action). La demande présentée par la Hongrie en vue d'un règlement de ses revendications territoriales ne trouva aucun écho ni à Londres ni à Paris, où on s'en lava les mains, de telle sorte que la rectification de frontière entre la Hongrie, d'une part, la Slovaquie et la Ruthénie subcarpatique, d'autre

---

<sup>1</sup> Le général Lew Prhala est ce général tchèque qui, au moment de l'effondrement de la Tchécoslovaquie, entreprit de lutter les armes à la main pour son pays. En 1939, il commanda la légion tchèque organisée en Pologne.

part, ne fut déterminée que par les Allemands et les Italiens, dans ce qu'il est convenu d'appeler *l'arbitrage de Vienne*<sup>1</sup> ;

2<sup>o</sup> que la Tchécoslovaquie, pour prix de ses concessions territoriales, recevrait les garanties les plus étendues quant à l'indépendance du territoire qui lui restait.

Bien entendu, ni la Pologne ni la Hongrie, qui n'étaient pas présentes à Munich, ne pouvaient avoir d'obligations à cet égard ; mais la Grande-Bretagne et, à sa suite, la France éludèrent les leurs. Il est inutile d'ajouter que Berlin n'était guère pressé de s'en occuper.

Malgré les efforts du comte Ciano, qui était décidé à faire tout ce qui était possible en faveur des Hongrois, l'arbitrage de Vienne, en raison de l'opposition de von Ribbentrop, n'aboutit pas à la création d'une frontière commune entre la Pologne et la Hongrie.

Au milieu de ce chaos, obligé d'engager la politique polonaise dans une région où, jusqu'alors, nous avons été très prudents, je jugeai qu'il était de mon devoir d'élucider la question avec notre allié roumain, qui, après tout, appartenait à cette région danubienne. Après plusieurs entretiens avec l'ambassadeur de Roumanie à Varsovie, M. Franassovici, qui avait été longtemps membre du cabinet roumain, et sur l'initiative de ce diplomate, on s'arrêta à l'idée d'une entrevue personnelle entre le roi Carol II et moi-même. Cette entrevue fut fixée au 19 octobre, à bord du yacht royal, dans le port de Galatz. Je m'y rendis accompagné de notre ambassadeur, M. R. Raczyński, et j'y trouvai également le ministre des Affaires étrangères de Roumanie, M. Petresco Commène. Il y eut, en fait, deux entretiens : l'un entre le roi, le ministre et moi ; l'autre, une brève conversation avec le roi seul. Je présentai la question sans ambages : qu'on le voulût ou non, le fait demeurait que la Tchécoslovaquie était en voie de dissolution définitive. L'alliance polono-roumaine, il est vrai, ne prévoyait de défense commune que dans le cas d'une agression russe et ne nous obligeait en aucune façon sous le rapport de la Hongrie ; il me semblait cependant souhaitable de nous entendre sur la politique à suivre face aux nouveaux problèmes. Je soulignai que je n'oubliais pas les liens anciens de la Petite Entente et que je ne voulais donc

---

<sup>1</sup> Le 2 novembre 1938.

envisager que le cas où l'Etat tchécoslovaque, dans l'ancien sens de ce mot, viendrait à se désintégrer complètement. Je ne cachai pas que la province orientale de cet Etat, la Ruthénie subcarpatique, dont nous avons toujours considéré l'union avec Prague comme artificielle<sup>1</sup>, était l'objet de mes soucis. A notre avis, la logique voulait que le sort de cette province fût réglé par un accord commun entre la Roumanie, la Pologne et la Hongrie. Le gouvernement hongrois s'était adressé à moi, me suggérant de prendre l'initiative d'un tel accord. Le retour de cette province à la Hongrie était de nature à donner satisfaction aux revendications de la nation hongroise dans une mesure considérable et, par suite, à provoquer fort à propos une détente radicale dans les relations entre la Hongrie et la Roumanie. J'avais toutes les raisons de croire que Varsovie était en mesure de jouer avec succès le rôle de médiateur. D'autre part, tenant compte du petit nombre de voies de communication qui reliaient la Pologne et la Roumanie, j'avançai qu'il serait possible et opportun d'offrir à la Roumanie, en guise de récompense pour la bienveillance dont elle aurait fait preuve à l'égard des aspirations de la Hongrie, la partie orientale de la Ruthénie subcarpatique jusqu'à la ligne de chemin de fer Jablonica—(Köresmesó)—Marmarosz Sziget. Ainsi une seconde ligne de chemin de fer viendrait s'ajouter à celle, unique, qui unissait alors la Pologne et la Roumanie par Koloméa—Cernauti<sup>2</sup>.

Lors de la première partie de l'entretien, le ministre Comnène, un parfait imbécile, déversa sur moi un torrent de phrases absolument dépourvues de sens, auxquelles je ne compris rien. Il se livra à des radotages sur les devoirs sacrés de la Petite Entente (que, pour sa part, il n'avait jamais remplis) et sur ce que la France n'admettrait jamais que l'Allemagne s'étendît encore aux dépens de la Tchécoslovaquie, pays qui devait, sous peu, être restauré dans tout son éclat. Je compris que j'avais à faire à un faible d'esprit et coupai court à l'entretien, espérant que je réussirais à m'entendre avec le roi au cours de la conversation entre quatre yeux annoncée pour l'après-midi. Le roi, sur un ton plutôt larmoyant, admit

---

<sup>1</sup> Le président de la République tchécoslovaque, Masaryk, avait déclaré en 1920 au délégué de la Croix-Rouge Gillers : « Nous considérons la Ruthénie hongroise comme un dépôt provisoire de la Russie, que nous lui rétrocéderons à la première occasion. » (W. ŁYPACEWICZ : *op. cit.*, page 37.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 18, page 320.

que j'avais sans doute raison, mais il ajouta aussitôt que s'il s'engageait dans cette opération, cela ferait un tel tapage qu'il serait dans l'incapacité de la mener à bien étant donné surtout l'attitude prise par son gouvernement. Je lui répondis que je considérais avoir loyalement rempli mon devoir d'allié, au sens le plus complet de ce mot, et que si Sa Majesté jugeait impossible de prendre en commun des décisions essentielles, il ne resterait plus à la Pologne qu'à régler elle-même ses affaires, sous la seule réserve, bien entendu, de ne rien faire qui pût être contraire aux intérêts territoriaux ou autres de la Roumanie.

Le ministre Comnène me présenta en outre une théorie ridicule : à son avis, quelles que fussent les pertes territoriales nouvelles de la Tchécoslovaquie sur l'une ou l'autre de ses frontières, la ligne de chemin de fer Marmarosz Sziget—Huszt—Koshice—Bohumín devait rester entre les mains des Tchèques, ce qui était de première importance pour la Roumanie, cette ligne servant au transport de l'équipement militaire fabriqué par la Tchécoslovaquie pour la Roumanie.

Le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, chef de la branche roumaine des Hohenzollern, qui était aussi à bord du yacht, me prit à part, au moment du café, et me dit : « Dieu soit loué que vous soyez venu. Le pauvre roi est plein de bonne volonté, mais il a de si mauvais conseillers parmi ses ministres qu'il ne pourra rien en advenir de bon. » Je dois ajouter que le prince de Hohenzollern, bien que son patriotisme d'Allemand ne fit aucun doute, adoptait une attitude très réservée et même hostile à l'égard d'Hitler et que sans doute aussi il prenait très à cœur les intérêts de la Roumanie.

Finalement, mon désir sincère de m'entendre franchement et honnêtement avec un allié dans des circonstances aussi difficiles fut exploité contre la Pologne par M. Comnène qui, dans les vingt-quatre heures, fit tapage dans toute l'Europe en affirmant que j'avais essayé d'entraîner la Roumanie dans une agression contre la Tchécoslovaquie, ce qui était certainement tout à fait faux, puisqu'il était bien entendu, lors de notre conversation, que je ne proposais une action concertée que pour le cas où la désintégration de la Tchécoslovaquie se poursuivrait sans qu'il y ait de notre faute.

Une chose peut-être, la crainte de voir créer un centre d'activité subversive ukrainienne en Ruthénie subcarpatique, alarmait,

semblait-il, considérablement la Roumanie, bien qu'elle crût dissimuler cette appréhension.

Au total, je dus constater que ma mission se terminait par un double échec, en Roumanie comme en Hongrie, où, pour la première fois, se manifestait le désir réel d'une amélioration durable des relations avec la Roumanie <sup>1</sup>.

Ainsi, l'année 1938 se terminait dans une atmosphère de chaos complet au sud de nos frontières et par l'effondrement du prestige des puissances occidentales en raison de la capitulation de Munich, d'où résultait aussi une série de succès trop faciles de l'Allemagne, qui inspiraient les plus vives inquiétudes.

Il ne restait qu'une chose qui pût être menée à bien rapidement : une détente avec la Russie soviétique. Dans les jours critiques du mois de septembre, le gouvernement soviétique avait fait sur notre frontière, dans la région de Minsk—Litovsk, une démonstration militaire quelque peu théâtrale. Des unités de deux corps d'armée avaient été déplacées vers notre frontière avec un grand nombre de troupes motorisées et blindées. Je dirai que cette démonstration n'était pas très sérieuse, car l'on savait qu'il n'y avait pas eu de mobilisation véritable et que, pour compléter les cadres des corps de frontière, le gouvernement soviétique avait dû faire venir quelque cent cinquante officiers et sous-officiers d'autres garnisons. De notre côté, nous n'avions pas jugé nécessaire de prendre des dispositions spéciales contre cette démonstration d'hostilité, en dehors de quelques patrouilles aériennes le long de la frontière. Par contre, nous profitâmes de la première occasion pour opérer un redressement de nos relations diplomatiques avec Moscou, ce qui fut plus facile par la suite, le commissaire Litvinov, ennemi notoire de notre pays, ayant quitté son poste.

---

<sup>1</sup> « La Turquie se solidarisait entièrement avec les idées polonaises. Elle était convaincue que l'accord polono-roumano-hongrois, réalisé dans les conditions proposées par Varsovie, devait remplacer la Petite Entente, qui avait cessé d'exister, et rapprocher beaucoup ces trois pays du bloc balkanique ; cette conviction ne réussit toutefois pas à modifier la manière de voir des milieux de Bucarest.

» Le plan polonais, entrepris immédiatement après Munich, était l'expression du seul programme constructif concernant l'Europe centrale qui ait vu le jour dans la période d'après Munich. Il ne fut compris ni de l'Europe occidentale, ni de la Roumanie. Il devint ainsi impossible de mettre un obstacle quelconque à l'expansion de l'Allemagne. » (J. STARZEWSKI, *op. cit.*)

La fin de l'année se passa en nous laissant dans la pénible conviction qu'au fond rien n'avait été vraiment résolu et que l'incertitude de l'avenir nous imposait une prudence et une vigilance extrêmes. Je ne manquai pas d'en faire part au président de la République, à l'inspecteur général des forces armées et au premier ministre, car, après la profonde émotion suscitée par la restitution à la Pologne de la Silésie d'outre-Olza, on avait tendance, à Varsovie, à juger la situation avec trop d'optimisme.

Après une année harassante, je profitai d'une accalmie momentanée et décidai de me rendre dans le Midi de la France, ne fût-ce que pour une dizaine de jours, afin de pouvoir y procéder à une analyse tranquille de la situation et préparer mes plans pour l'année suivante.

Le chemin du retour devait me conduire à un tournant dans nos relations avec l'Allemagne — à ma dernière rencontre avec Hitler, à Berchtesgaden.

*Dicté à Brasov (Roumanie)  
pendant l'hiver 1939-1940.*

COMMENTAIRES  
A L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE  
DE LA GUERRE DE 1939

*Pro memoria*<sup>1</sup>

au « Commentaire dipl. de la guerre de 1939 »

Compléments nécessaires :

1<sup>o</sup> Entrée en vigueur du nouveau plan de mobilisation (1. V. 38). — Entretiens avec le chef de l'E.-M. — Assurances données par le min. des Aff. étr. au printemps 1938 qu'un conflit armé ne menace pas la Pologne avant l'automne 38 et que, probablement, il pourra être reculé au-delà de cette année, même si des tensions croissantes ne pouvaient être empêchées.

2<sup>o</sup> L'ensemble des questions se rattachant à la guerre civile espagnole devrait être introduit avant la crise de l'automne 1938.

A souligner

a) l'importance de cette question pour la cristallisation de l'« axe » (seconde étape après l'affaire éthiopienne)

b) les traits caractéristiques de la politique française (prépondérance des animosités doctrinales). Le Quai d'Orsay, instrument du Gr. Orient. La politique réaliste de l'Angleterre — par opposition à celle du Quai d'O. Symptôme dangereux des influences de Moscou.

« Comité de non-intervention » — notre participation —

c) le trafic d'armes.

29/VII

J. B.

---

<sup>1</sup> Traduction de l'aide-mémoire reproduit ci-contre en facsimilé et rédigé par l'auteur en juillet 1940, c'est-à-dire quelques mois après qu'il avait dicté les deux premiers textes du présent ouvrage.

Przemiennie  
do „Komentarza Dypl. do wojny 1939”

Krupniczyska Konieczna:

1° Wyjście wojny nowego planu mobilizacyjnego (1.V.38). — Rozmowy z referat. S. J. — Zaperwiczenie ze strony Niem. S. zagr. dane wrześniu 1938., i w konfliktu wojennym nie grozi Polsce przed jej wyjściem 38, a prawdopodobnie będzie wojna być i po tej stronie odwrócić, nawet gdyby wojna wybuchła nie wojny być odmówić.

2° Całkowitą sprawę wypracować z wojny olemowa hinfaridna, między być wprowadzonym w życie przed kryzysem jesieni 1938.  
do podrocznika

a) Znaczenie sprawy dla krytyki „osi” (drugim etapem po sprawie abizydli)

b) Charakterystyczny obraz polityki francuskiej (preponderancja anikiwizji alioty-ralnych). Quai d'Orsay, jako nacjonalizm H. Wodnicki. Trzecia polityka Anglii — w przeciwności do Quai d'O. Niekupionym wyjątkiem opłynie Moskwy.  
„Komitet międzynarodowy” — nasz udział —

c) Handel bronią.

. 7. D. 22/11

Dans ce qui suit, je voudrais surtout décrire certains faits qui ont été liés de très près à la préparation de la guerre de l'Allemagne contre la Pologne, à l'intervention de la Russie soviétique et aux événements politiques qui se produisirent pendant la campagne de Pologne. Cette relation ne saurait évidemment être complète sans tenir compte de faits bien antérieurs, mais je n'ai pas d'autre intention, pour le moment, que de noter les événements de cette brève période pendant qu'ils sont encore récents, car, en raison des circonstances de la guerre, les archives polonaises ne sont pas complètes.

L'accord de 1934 entre la Pologne et l'Allemagne resta en vigueur, du point de vue de son application pratique, jusqu'à la fin de 1938.

Il faudrait, cela va de soi, consacrer à l'automne 1938 des commentaires très détaillés<sup>1</sup>. Ici, je me bornerai à constater qu'à cette époque il n'existait point d'autre accord entre la Pologne et l'Allemagne que le pacte bien connu de non-agression, qui avait pour but de nous amener « à ne pas nous gêner mutuellement » ; il fonctionnait sans qu'il soit nécessaire d'en discuter

---

<sup>1</sup> Un mois à peine après la conférence de Munich du 29 septembre 1938, M. von Ribbentrop eut avec l'ambassadeur de Pologne à Berlin, M. Lipski, un entretien (24 octobre) au cours duquel il lui proposa une solution d'ensemble (*eine Gesamtlösung*) des questions polono-allemandes. Cet entretien marqua le tournant décisif dans l'attitude du gouvernement national-socialiste à l'égard de la Pologne. M. von Ribbentrop souleva alors pour la première fois la question de la réunion de Dantzig au Reich et de la construction d'une autostrade exterritoriale à travers la Poméranie.

En réponse au rapport qu'il reçut de cet entretien, M. Beck adressa à l'ambassadeur de Pologne à Berlin de longues instructions. En voici quelques passages :

« 4<sup>o</sup> De l'avis du Gouvernement polonais, l'accord éventuel ayant en vue la consolidation du bon voisinage devrait avoir pour objet :

a) un certain perfectionnement quant à la forme et quant à la durée de l'accord de 1934 comme base des relations entre les deux Etats ;

b) un ... règlement de la question de la Ville Libre de Dantzig... La question de la Ville Libre devient d'actualité car, dans l'état présent des choses, alors que la Société des Nations s'est réservé de très larges prérogatives et n'offre pas les moyens de remplir sa mission de façon profitable à la Ville Libre et aux intérêts de la Pologne, se manifeste la nécessité d'un examen franc de ce problème par les Gouvernements polonais et allemand. ...

7<sup>o</sup> ... le Gouvernement polonais propose ... un accord bilatéral polono-allemand. Ce dernier garantirait l'existence de la Ville Libre de Dantzig de manière que la liberté de la vie nationale et culturelle de sa majorité allemande fût assurée et que tous les droits polonais existants fussent garantis. ... le Gouvernement polonais se voit obligé de constater que toute autre solution, et en particulier celle d'incorporer la Ville Libre au Reich, devrait inévitablement aboutir à un conflit. » (*Livre blanc polonais*, document 45.)

abondamment, simplement par le fait que les deux parties reconnaissaient les limites de leurs zones respectives d'intérêts.

Je dois cependant répondre, ne fût-ce qu'en une seule phrase, à la question qui revient toujours : Pourquoi la Pologne n'a-t-elle pas décidé, en 1938, étant donné la pression croissante que l'Allemagne exerçait en direction de l'Est, de s'engager elle-même contre l'Allemagne au moment de l'affaire tchèque, alors que se posait la question des Sudètes ?

1° Nous étions convaincus que les Tchèques ne se battraient pas et l'on ne peut venir en aide à quelqu'un qui ne se bat pas lui-même.

2° Les puissances occidentales n'étaient préparées ni moralement ni matériellement à s'engager vraiment (ainsi que l'a prouvé Munich).

3° L'attitude de la Russie était, à ce moment-là, déjà suspecte.

Pratiquement, le point décisif fut pour moi l'entretien que j'eus avec Hitler à l'Obersalzberg le 4 janvier 1939. Bien que le chancelier lui-même en eût pris l'initiative — notre ambassadeur, M. Lipski, n'avait parlé auparavant que de la possibilité d'une entrevue officielle avec Ribbentrop lors de mon passage par Berlin à mon retour de Monte-Carlo — et bien que du côté allemand on accompagnât cette entrevue de manifestations de courtoisie toutes particulières, en ayant soin de souligner publiquement ces formes de politesse, il y avait dans les paroles d'Hitler des accents nouveaux. Cette entrevue, de plus, me découvrit distinctement la personnalité dangereuse de von Ribbentrop ; je cherchai, justement sur le terrain de Berchtesgaden, à vérifier l'opinion que je m'étais faite de lui. Depuis l'arrivée de von Ribbentrop à la Wilhelmstrasse, l'on pouvait constater un courant nouveau, non seulement par comparaison avec l'époque de von Neurath, mais même par comparaison avec la façon de penser et de parler d'Hitler jusque-là.

Quant à Hitler lui-même, ce fut une nouveauté pour moi de voir combien, le 4 janvier, il traitait à la légère les idées qu'il avait jadis, lui et la propagande allemande, élevées presque au niveau d'une religion.

Lorsqu'il en vint à parler des problèmes particuliers à l'Europe orientale, Hitler employa, alors déjà, des critères très différents selon qu'il s'agissait de l'un ou de l'autre de ces problèmes. C'était tantôt un critère ethnique, tantôt un critère économique, et dans

un troisième cas encore des « questions de prestige ». Déjà apparaissaient les conséquences fâcheuses des succès vraiment trop faciles qu'il avait remportés. Dans les questions qui nous intéressaient directement : Dantzig et le passage à travers la Poméranie polonaise, Hitler, une fois de plus, n'insista pas, après mon refus calme mais dûment motivé, et ne présenta ni formules rigides ni exigences précises. Ribbentrop, en revanche, qui assistait à l'entretien, essaya le lendemain, à Munich, de revenir à cette question avec beaucoup plus d'insistance <sup>1</sup>.

Il y avait donc lieu de supposer qu'Hitler hésitait encore, mais il était clair que Ribbentrop cherchait avec beaucoup d'esprit de suite à aggraver le différend <sup>2</sup>.

J'eus encore l'occasion, lors de la visite de Ribbentrop à Varsovie qui eut lieu peu après, et lors de celle du comte Ciano qui eut lieu à la même époque, de vérifier une dernière fois l'opinion que je m'étais faite de la situation. Toutefois, dès après le 4 janvier, je considérai que mon devoir était d'informer le président de la République et le maréchal Rydz-Śmigły de ces phénomènes alarmants, qui annonçaient peut-être une guerre <sup>3</sup>.

A cette même époque, nous précisâmes les points suivants :

a) Si les Allemands maintiennent leur pression dans des affaires aussi secondaires pour eux que celles de Dantzig et de l'autostrade, alors l'illusion ne sera plus permise et il sera devenu évident que

---

<sup>1</sup> « Affaires ukrainiennes : Il est probable qu'Hitler cherchait quelque marchandage à faire à ce sujet. » (Note ajoutée par l'auteur sur le texte original dactylographié.)

<sup>2</sup> A la conférence des généraux du 22 août 1939, Hitler déclara : « ... je pensais me tourner contre l'Ouest dans quelques années, et seulement ensuite contre l'Est. ... Je voulais établir des relations acceptables avec la Pologne, afin de combattre d'abord contre l'Ouest. Mais ce plan, qui me convenait, n'a pas pu être réalisé, car des points fondamentaux ont changé. Il m'a paru évident que la Pologne nous attaquerait en cas d'un conflit avec l'Ouest. » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. I, page 212.)

<sup>3</sup> « J'avais proposé de considérer les affaires de la Baltique comme essentielles, c'est-à-dire comme des affaires qu'il ne pouvait être question de résoudre par des compensations au sud des Carpates. D'où notre tactique d'extrême prudence dans la question de la frontière hongroise. » (Note ajoutée par l'auteur sur le texte original dactylographié.)

En guise de compensation à une réunion éventuelle de Dantzig au Reich et à la concession d'une autostrade exterritoriale à travers la Poméranie polonaise, Ribbentrop proposa l'établissement d'une frontière commune polono-hongroise (24 octobre 1938) et un condominium en Slovaquie (21 mars 1939). (Cf. *Livre blanc polonais*, documents 44 et 61.)

nous sommes menacés d'un conflit très grave, ces affaires ne servant que de prétexte.

b) Cela étant, une attitude hésitante de notre part nous placerait fatalement sur une pente dont le seul aboutissement possible serait la perte de notre indépendance et notre rabaissement au rôle de vassal de l'Allemagne<sup>1</sup>.

c) Aussi, dans les deux cas, qu'il s'agisse d'un bluff ou que les Allemands aient réellement l'intention de faire la guerre, seule la fermeté peut être envisagée comme base de notre politique, qui doit rester calme et définir clairement, dans chaque question, la limite entre la provocation et notre *non possumus*.

Ce fut le début de la « guerre des nerfs »<sup>2</sup>.

### *Les visites de Ribbentrop et de Ciano à Varsovie*

Le point le plus saillant dans la visite de Ribbentrop fut le fait qu'Hitler fit personnellement pression pour qu'elle eût lieu rapidement. Les entretiens aboutirent cependant à un résultat négatif. Ribbentrop revenait sans cesse, avec une obstination croissante, à ses revendications concernant Dantzig et les voies de communication (bien que je l'eusse averti qu'il lui fallait renoncer au terme d'« exterritorialité » en parlant de l'autostrade) ; en guise de compensation, il mentionnait, pour sa part, la Slovaquie, et il tenta, finalement, de nous entraîner dans une combinaison anti-russe, allant jusqu'à dire, au cours d'une conversation non officielle :

---

<sup>1</sup> A la conférence du 5 novembre 1937, Hitler avait dit : « La question pour l'Allemagne est de savoir où elle pourra effectuer le maximum de conquêtes au minimum de frais. » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. III, page 124.)

<sup>2</sup> M. Léon Noël, ambassadeur de France à Varsovie, à M. G. Bonnet, ministre des Affaires étrangères, 17 avril 1939 : « La tactique allemande vis-à-vis des Polonais paraît très claire : la propagande du Reich s'emploie à les inquiéter, à les énerver, à les lasser par la multiplicité et la persistance des fausses nouvelles, des critiques et des menaces plus ou moins enveloppées, soit qu'elle compte provoquer ainsi chez le peuple polonais un revirement d'opinion, soit qu'elle cherche à affaiblir la force de résistance morale d'un adversaire éventuel. » (*Le Livre Jaune français*, document 102.)

---

*Ci-contre* : Facsimilé de la page 3 du texte dactylographié des « Commentaires à l'histoire diplomatique de la guerre de 1939 », avec note manuscrite de l'auteur (cf. note 3 de la page 183).



« Vous êtes bien obstinés, dans les questions maritimes. La mer Noire est aussi une mer ! » Il se vit alors répondre que nous prenions au sérieux notre pacte de non-agression avec la Russie et que nous le considérons comme une solution permanente. Au cours du dernier entretien, le plus difficile, qui eut lieu au palais Blank, je déclarai à Ribbentrop : « Il importe que vous ne soyez pas optimiste, dans la relation que vous ferez au chancelier Hitler de ce que nous vous avons dit au sujet de Dantzig et de l'autostrade. Vous l'induiriez en erreur ; si vous tentez de reprendre la conversation sur ces questions sans tenir compte de nos arguments et de notre point de vue, alors nous allons au-devant de graves complications. Je vous avertis encore une fois qu'il ne faut pas que vous soyez optimiste. »<sup>1</sup>

Montant en voiture aussitôt après cette conversation, M. von Ribbentrop dit à l'ambassadeur von Moltke : « Eh oui ! ils sont durs. Dans ce cas, il faudra probablement changer l'ordre des affaires et commencer par régler d'autres problèmes. »<sup>2</sup> (Rapport du chauffeur.)

Nous fûmes immédiatement d'avis que la visite de Ribbentrop devait être considérée comme entièrement négative. Je commençai donc à envisager un changement de titulaire à la tête de notre ambassade à Berlin, ce qui eût constitué un avertissement et eût pu être le point de départ du recours à un ton nouveau dans les pourparlers.

Comme j'avais appris, d'autre part, que Ribbentrop avait en quelque sorte opposé la politique du maréchal Piłsudski aux

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 18, page 298.

<sup>2</sup> Ulrich von Hassell écrira, le 7 août 1939, dans son journal : « Ribbentrop a été plusieurs semaines en disgrâce auprès de Hitler : ... 2° parce qu'il lui avait conseillé de « faire » d'abord la Tchécoslovaquie et ensuite seulement Dantzig. » (*D'une autre Allemagne*, Neuchâtel 1948, page 62.)

Le 1<sup>er</sup> juillet 1939, le comte de Welczeck, ambassadeur d'Allemagne à Paris, dira à M. G. Bonnet, ministre des Affaires étrangères, qu'« il était regrettable que la question de Dantzig n'eût pas été soumise plus tôt à la France et à l'Angleterre, avant la question tchécoslovaque... » (*Le Livre Jaune français*, document 149.)

Conformément aux instructions d'Hitler Keitel donna, le 24 novembre 1938, l'ordre suivant : « Il y a également lieu de faire des préparatifs afin de rendre possible l'occupation par surprise de la Ville Libre de Dantzig par les troupes allemandes... La condition à réaliser est une occupation quasi révolutionnaire de Dantzig... » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. III, pages 222-223.)

Ordre de Brauchitsch, du 8 décembre 1938 : « Le plan doit être élaboré de telle façon que l'exécution du « cas Memel » et du « cas Dantzig » puisse suivre immédiatement. » (*Ibid.*, t. XXXIV, page 417.)

principes que j'avais moi-même avancés, j'informai l'ambassadeur von Moltke que si j'attachais une telle importance aux moindres détails de l'affaire de Dantzig, c'était que le maréchal Piłsudski avait répété à plusieurs reprises que Dantzig resterait toujours le baromètre des relations polono-allemandes.

Je pensais que la visite du comte Ciano nous apporterait, de sa part, une tentative de médiation. Je n'en attendais rien de bon ; je voulais simplement vérifier encore une fois si l'obstination de Ribbentrop n'était qu'une manœuvre ou si elle révélait déjà une décision irrévocable<sup>1</sup>. Je ne réussis d'ailleurs pas à comprendre du tout quel était le but de cette visite de Ciano. Dans les conversations politiques, il fut nébuleux et vague ; dans les affaires allemandes, il n'apporta aucune suggestion digne d'attention<sup>2</sup>. Par contre, et de manière très inattendue, il proposa un échange de visites entre le président de la République de Pologne et le roi d'Italie, en insistant pour que la visite polonaise eût lieu dès avril ou mai. Etant donné la disproportion entre la valeur politique des entretiens et la proposition de Ciano, je répondis à cette invitation par une excuse polie.

### *L'alliance anglaise*

Dès nos premières observations alarmantes sur les intentions de l'Allemagne<sup>3</sup>, je me mis à examiner les possibilités de renforcer notre réassurance à l'Ouest. Nous fîmes de nouvelles tentatives pour améliorer le fonctionnement de l'alliance française. Mais les pourparlers languissaient, et la réaction française était pleine d'hésitation ; aussi reportai-je toute mon attention sur l'Angleterre.

<sup>1</sup> Ciano note, le 26 février, dans son journal : « ... Beck souligne souvent avec complaisance, mais sans conviction, les assurances que Hitler lui a données à ce sujet. » (Comte Galeazzo CIANO, *Journal politique 1939-1943*, Neuchâtel 1946, t. I, page 45.)

<sup>2</sup> « Les conversations ont eu un caractère plutôt général. » (*Les Archives secrètes du comte Ciano, 1936-1942*, Paris 1948, page 270.)

<sup>3</sup> Avec l'entrée des Allemands à Prague, l'instauration de la tutelle du Troisième Reich sur la Slovaquie et l'occupation de Memel, la Pologne se trouvait encerclée.

A la conférence des commandants d'armées qui aura lieu le 23 novembre 1939, Hitler déclarera : « La création du Protectorat s'ensuivit, et avec elle

Comme j'avais été informé que la tactique cynique d'Hitler à Munich et après Munich avait suscité une profonde réaction dans ce pays, je profitai du premier entretien que j'eus avec l'ambassadeur anglais pour lui dire que « la seule véritable perte que nous avons faite en renonçant à notre siège au Conseil de la Société des Nations, c'était que nous n'avions plus de contacts directs avec les hommes d'Etat britanniques, et cela à une époque où

---

fut jetée une base d'opérations contre la Pologne, mais je ne voyais pas encore clairement à ce moment-là si je commencerais par l'Est pour continuer à l'Ouest, ou inversement. » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. I, page 200.)

C'est dans ces conditions que Ribbentrop eut, le 21 mars 1939, un nouvel entretien avec notre ambassadeur, M. Lipski. Ribbentrop parla de toutes les questions qui avaient été soulevées, du côté allemand, lors des pourparlers antérieurs, c'est-à-dire depuis le 24 octobre 1938 : la question d'un vaste *Ausgleich* (arrangement) polono-allemand, celle d'une collaboration antirusse, la menace d'un retour de l'Allemagne à la politique de Rapallo, les compensations dans le Sud en échange d'un renoncement à la mer Baltique. Les instructions de M. Beck, du 25 mars, précisèrent :

» 1<sup>o</sup> Le Gouvernement polonais, aujourd'hui comme par le passé, attache la plus grande importance au maintien pour l'avenir le plus lointain de relations de bon voisinage avec le Reich allemand.

» 2<sup>o</sup> ... le Gouvernement polonais est prêt à étudier en commun avec le Gouvernement du Reich les modalités d'une nouvelle simplification et de nouvelles facilités dans le transit ferroviaire et automobile entre le Reich et la Prusse orientale. ... Néanmoins ces facilités accordées sur le territoire polonais ne pourraient être pratiquement réalisées que dans le cadre de la souveraineté polonaise, ...

» ... le Gouvernement polonais considère qu'on pourrait trouver une solution basée sur une garantie commune polono-allemande se rapportant à Dantzig. » (*Livre Blanc polonais*, document 62.)

Le prochain entretien entre notre ambassadeur, M. Lipski, et M. von Ribbentrop eut lieu le 26 mars 1939, dans une atmosphère tendue en raison des mesures militaires qui avaient déjà été prises tant en Allemagne qu'en Pologne et qu'en d'autres pays voisins du Reich. M. von Ribbentrop déclara que tout acte d'agression polonais contre Dantzig serait considéré par le gouvernement du Reich comme une agression contre l'Allemagne. Il envisagea en outre d'un œil critique les conceptions polonaises relatives au problème de Dantzig. Confirmant le désir allemand d'arriver à un *Ausgleich* (arrangement), et reconnaissant l'intérêt primordial de la Pologne dans les questions ukrainienne et slovaque, il revint, à la fin de l'entretien, à la question de l'exterritorialité de l'autostrade et de la souveraineté de l'Allemagne sur Dantzig. (Cf. *Ibid.*, document 63.)

Deux jours après cet entretien, M. Beck attira l'attention de l'ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, M. von Moltke, sur les conséquences qu'aurait tout changement apporté unilatéralement par l'Allemagne au *statu quo* de Dantzig. L'ambassadeur : « Vous voulez négocier au bout des baïonnettes. » Le ministre : « C'est d'après votre système. » (Cf. *Ibid.*, document 64.)

l'Europe pouvait à tout moment devenir le théâtre de grands bouleversements ». La réaction anglaise fut rapide et claire. Quelques jours plus tard, l'ambassadeur Sir Howard Kennard me déclara que ce contact était possible et utile non seulement à Genève, mais aussi à Londres, par exemple, sous un prétexte quelconque, ou même sans prétexte. Etant donné la promptitude de la réaction britannique, nous nous mîmes bientôt d'accord pour la date du 2 avril. A mon avis, la question d'une alliance entre nous, bien que ce fût là une idée toute nouvelle, faisait son chemin d'une manière très réelle. J'avais commencé par penser que l'Angleterre donnerait la préférence à quelque arrangement très général et vague, mais rendu public, quitte à le compléter par un accord secret, peut-être d'état-major à état-major, comme avec la France avant 1914. Comme la politique anglaise évoluait rapidement, je m'arrangeai en tout cas, à la conférence du Château, pour que me fussent conférés les pleins pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un tel accord. La déclaration de Chamberlain du 31 mars, par laquelle la Grande-Bretagne accordait à la Pologne sa garantie (unilatérale), fut rédigée d'entente avec moi-même<sup>1</sup>.

J'étais certain, dès ce moment-là, qu'il était possible d'envisager des solutions plus vastes et plus durables, mais je n'étais pas encore très sûr de ce qui pourrait être annoncé publiquement. Je complétais donc mon programme initial, avec l'approbation, cette fois aussi, de l'habituelle conférence du Château, en y introduisant l'idée

---

<sup>1</sup> La réaction provoquée en Grande-Bretagne par l'entrée des troupes allemandes à Prague trouva son expression dans un projet anglais de déclaration commune de la Grande-Bretagne, de la France, de la Pologne et de l'URSS, déclaration par laquelle ces puissances se seraient affirmées prêtes à se consulter au sujet des mesures propres à contrecarrer l'agression. Un mémorandum sur cette question fut remis le 21 mars 1939 à M. Beck par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Howard Kennard. (Cf. *Livre Blanc polonais*, document 65.)

Dans ses instructions du 23 mars 1939 à l'ambassadeur de Pologne à la cour Saint-James, M. Ed. Raczynski, M. Beck, sans s'opposer formellement à la déclaration projetée, précisa qu'un tel acte, à son avis, ne serait pas à la mesure de la gravité de la situation, et il écrivait : « Je vous prie de demander à Lord Halifax si... le Gouvernement anglais ne pourrait envisager la possibilité de conclure avec nous sans délai une entente bilatérale conforme à l'esprit de la déclaration proposée. » (*Ibid.*, document 66.)

Le 31 mars 1939, M. Chamberlain déclara à la Chambre des Communes que, dans l'intervalle, et jusqu'à ce que les consultations en cours fussent terminées, le Gouvernement de Sa Majesté donnait à la Pologne des garanties expresses d'assistance. (Cf. *Ibid.*, document 69.)

d'une alliance bilatérale, qui augmenterait les chances de notre politique et lui donnerait plus de solidité. Car il était toujours assez difficile de conclure avec les puissances occidentales, lorsqu'il s'agissait de notre politique dans l'Est européen <sup>1</sup>.

Comme il était patent que Londres déterminait pour une bonne part la politique étrangère de la France, je ne doutais pas que la portée d'un tel accord ne fût décisive. Au cours de nombreux pourparlers avec le Quai d'Orsay, où l'on nous présentait chaque semaine de nouveaux projets, suivis bientôt de rétractations, il fut enfin décidé, avec l'accord du maréchal Rydz-Śmigły, d'essayer de renforcer et de préciser, sur le plan militaire, l'alliance qui nous liait à la France, et d'en compléter éventuellement les clauses politiques selon les résultats de l'entrevue de Londres. Dans ces conditions, nous décidâmes de maintenir à tout prix la date du voyage de Londres, malgré la tension accrue due aux nouveaux événements de Tchécoslovaquie.

Je consacrai la première journée de mon séjour à Londres à vérifier si mes suppositions, selon lesquelles l'Angleterre était prête, cette fois, pour les grandes décisions, étaient bien exactes. Dans ce but, je posai d'emblée le principe d'une alliance bilatérale et déterminai avec Chamberlain et Halifax les régions que chacun de nos deux pays considérerait comme d'intérêt vital pour lui. (Les protocoles des entretiens de Londres tiennent très exactement compte des détails.) A en croire un rapport digne de foi, cette manière de poser le problème donna à la négociation un caractère tout différent. Comme l'Angleterre était prête à conclure une alliance rendue publique (sous une forme provisoire, mais avec mise en vigueur immédiate), je pris seul la responsabilité d'accepter un tel accord, afin de ne pas manquer une occasion qui peut-être, par la suite, ne se serait pas représentée de sitôt <sup>2</sup>. Nous

---

<sup>1</sup> « Dans les conversations avec M. I. Mościcki [le président de la République] et Rydz-Śmigły [le maréchal], il [Beck] émit encore l'idée qu'il fallait transformer la garantie britannique unilatérale en un accord bilatéral. — Ils consentirent, nous raconta Beck à Londres, et de même Kwiatkowski [le vice-président du Conseil] et le premier ministre. » (Mémoires inédits d'un des proches collaborateurs de M. Beck.)

<sup>2</sup> « Quant à Beck, il nous donna, lors d'une conversation qu'il eut avec Potocki [le comte Joseph Potocki, alors directeur du département de l'Ouest au ministère des Affaires étrangères de Pologne] et moi-même, une explication intéressante, de caractère confidentiel. Beck était très impressionné

convînmes alors du texte de la déclaration de Chamberlain du 6 avril <sup>1</sup>.

Je me rendais bien compte que la conclusion de cette alliance ne manquerait pas d'aggraver encore les relations déjà tendues avec l'Allemagne. J'étais néanmoins convaincu que c'était ou bien le dernier moyen préventif efficace, ou bien une mesure décisive en vue d'assurer à notre pays un allié puissant pour le cas où il serait impossible d'obtenir que l'Allemagne renonce à ses intentions agressives à notre égard <sup>2</sup>.

Je me souvenais de la conversation que j'avais eue avec Hitler en été 1935, au cours de laquelle il avait affirmé à plusieurs reprises que « la nation allemande, pour bien se développer, a besoin, sur le continent, de bonnes relations avec la Pologne, et, à l'échelle

---

par les décisions à prendre et il ne nous cacha pas la responsabilité dont il s'était chargé. C'était lui, personnellement, qui avait accepté de rendre public l'accord bilatéral avec la Grande-Bretagne. A son départ de Varsovie, il n'avait l'autorisation du président et du maréchal Rydz-Śmigły que pour la conclusion d'un accord secret ; M. Mościcki, en particulier, était opposé à tout accord non secret.

» A mon arrivée ici, nous dit Beck, j'ai constaté que la situation avait à tel point évolué et que l'atmosphère anglaise était si favorable à la collaboration avec la Pologne qu'il est, à mon avis, conforme aux intérêts du pays d'outrepasser les instructions reçues et d'augmenter les engagements de la Pologne. Je me rends parfaitement compte des conséquences que cette décision peut avoir. Elle ne restera pas sans effet sur nos relations avec l'Allemagne ; mais si la guerre est inévitable, il vaut mieux jeter d'avance les cartes sur la table... » (Mémoires inédits d'un des proches collaborateurs de M. Beck.)

<sup>1</sup> Cf. Appendice, document n° 14, page 344.

<sup>2</sup> C'est le 3 avril 1939 que fut lancé l'ordre de Keitel (WFA Nr. 37/39 g.KdosChefs. LIa) : « Le Führer a ajouté les directives suivantes au *Fall Weiss* [Pologne] : 1. Les préparatifs doivent être faits de telle façon que les opérations puissent commencer à n'importe quel moment à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1939. » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. XXXIV, page 381.)

Hitler fit connaître sa décision d'attaquer la Pologne à la conférence du 23 mai 1939. Il y déclara : « Nous ne pouvons pas compter sur une répétition de l'affaire tchèque. Ce sera la guerre. Notre tâche est d'isoler la Pologne ; le succès de cet effort sera décisif. » (*Ibid.*, t. I, page 211.)

Le procès-verbal de cette conférence, rédigé par le lt-colonel Schmudt, dit : « Au cas où il [Hitler] ne réussirait pas à isoler ce pays, il estimait que l'Allemagne devrait d'abord attaquer la Grande-Bretagne et la France et porter en premier lieu ses efforts sur une guerre à l'Ouest, afin d'amener une rapide défaite de ces deux puissances ou, tout au moins, de détruire leur potentiel de guerre. » (*Ibid.*, t. I, page 211.)

mondiale, de bonnes relations avec l'Angleterre. Pour le reste, avait-il ajouté, ce sont des questions secondaires. » Comme cette déclaration remontait à une époque où Hitler parlait des buts de sa politique avec plus de franchise, je devais prendre cet aspect de la question d'autant plus au sérieux<sup>1</sup>.

Le problème russe fut également abordé au cours des pourparlers de Londres. A l'époque de ma visite, cependant, cette question n'était pas encore suffisamment éclaircie, en Angleterre. Chamberlain et Halifax se méfiaient nettement de la Russie soviétique en tant que partenaire sur le plan international, et ils la soupçonnaient en outre de vouloir faire pression sur les décisions britanniques en intervenant dans la politique intérieure anglaise. Deux hommes, dont les tendances semblaient diamétralement opposées à celles des deux précédents, s'intéressaient beaucoup à ce problème : Churchill, qui avait gardé une réserve surprenante d'énergie et une animosité entière contre l'Allemagne, mais qui raisonnait en termes de 1914, c'est-à-dire en considérant la Russie comme un problème en soi et le communisme comme une phase passagère de l'histoire russe ; et Eden, qui, entravé par les manières de penser d'Oxford et de Genève, ne donnait pas l'impression d'avoir approfondi ce problème, mais, ayant été ministre, restait assez lié à toutes ces affaires.

L'on ne pouvait douter, d'autre part, que la France n'exerçât

---

<sup>1</sup> Le 12 avril 1939, M. Daladier, président du Conseil français, disait à l'ambassadeur de Pologne à Paris, M. Łukasiewicz : « Je pense que l'entente conclue par le ministre Beck à Londres est sans doute le résultat d'une politique étrangère polonaise à longue échéance. Si la Grande-Bretagne s'est engagée non seulement à une intervention militaire effective, mais aussi, en acceptant la clause d'une agression indirecte, à laisser à la Pologne le soin de décider quand et dans quelle situation elle déclarera la guerre à l'agresseur, c'est que la Pologne a gagné sa pleine confiance. Cela serait évidemment impossible si la Grande-Bretagne n'était pas sûre que la Pologne est décidée à défendre ses droits et son indépendance en toutes circonstances et, d'autre part, qu'elle fait tout pour éviter la guerre. Votre politique des pactes de non-agression a joué à cet égard un rôle considérable. Il est probablement déjà trop tard pour empêcher la guerre ; néanmoins, c'est un grand succès du ministre Beck que d'avoir introduit l'agression indirecte dans les conditions qui font jouer l'alliance, et ce succès corrige l'un des défauts les plus graves des relations internationales du temps de paix. Celui qui décidera une agression saura maintenant qu'il devra s'attendre, non à quelque débat ou à une simple résolution de la Société des Nations, mais à une action militaire effective des alliés du pays attaqué. » (J. ŁUKASIEWICZ, *Dziennik Polski*, 26 février 1947.)

une action énergique dans ce sens, car elle revenait obstinément à sa conception de la Russie comme clef de l'équilibre européen.

Je voudrais ajouter, en passant, qu'au cours des vingt ans que dura mon activité politique dans le domaine des affaires étrangères, j'ai acquis la conviction que l'élément essentiel qui créait des divergences entre la politique polonaise et la politique française, ce n'était pas la question allemande mais, invariablement, la façon d'envisager le problème russe.

Etant donné la situation que je trouvai à Londres aux premiers jours d'avril, j'estimai qu'il était plus pratique de prendre une position que les comptes rendus de mes entretiens avec Chamberlain ont précisée et qui était, dans les grandes lignes, la suivante : Nous autres, Polonais, nous n'avons pas confiance dans la Russie, ni dans les buts que poursuit sa politique. Nous fondant sur l'expérience, nous voyons deux impérialismes : l'impérialisme tsariste et l'impérialisme communiste. Pour nous, cela revient presque au même. Toutefois, cette manière de voir ne m'empêche pas de comprendre qu'il n'y a aucun intérêt, face à la menace allemande, à rebuter la Russie et qu'il vaut mieux s'assurer au moins de sa position de neutralité. Nous ne croyons pas que la Russie accepte de s'engager à fond à notre côté ou au côté de nos alliés. Nous désirons cependant qu'elle ne prenne pas une attitude d'hostilité. De notre part, tenant compte tant de la dernière chance d'éviter la guerre avec l'Allemagne que de la prudence que l'expérience nous a enseignée, nous avons mis à profit la première occasion qui s'est présentée, après la crise de l'automne 1938, pour rétablir nos relations de bon voisinage, définies dans notre pacte de non-agression avec la Russie. Nous ne nous mettrons pas en travers d'une entente entre l'Angleterre et la France, d'une part, et la Russie soviétique, d'autre part. Nous sommes obligés, cependant, comme lors de la conclusion du pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle, de faire la réserve suivante : aucun accord conclu par nos alliés occidentaux sans notre participation ne saurait imposer à la Pologne des obligations nouvelles. En pratique, nous serons satisfaits si nos alliés réussissent à s'entendre avec la Russie soviétique d'une manière qui permettrait, en cas de guerre avec l'Allemagne, aux envois de matériel de guerre de nos alliés de nous parvenir par la Russie soviétique et à la Russie elle-même de nous fournir les matières

premières et les produits soviétiques dont nous aurions besoin pour la conduite de la guerre.

A cette époque, le Cabinet de Londres était encore franchement hostile à l'idée de négociations avec la Russie soviétique et il partageait plutôt notre point de vue quant aux possibilités pratiques d'un accord éventuel<sup>1</sup>.

Dans la dernière phase des négociations de Londres, nous tentâmes, avec les ministres britanniques, de préciser la notion de réciprocité qui était à la base de notre accord. Les Anglais déclarèrent que le Royaume-Uni était obligé de se défendre non seulement sur son territoire insulaire, où il serait déjà trop tard pour se défendre efficacement, mais aussi sur ses approches, c'est-à-dire sur les côtes de la mer du Nord. A ce propos, les pays qu'ils mentionnèrent en premier lieu furent la Belgique, la Hollande et le Danemark, ajoutant que les Français leur avaient demandé d'englober également la Suisse dans la catégorie des *casus foederis*. Je répondis que j'avais pleins pouvoirs pour accepter le principe de réciprocité et de garantie, mais que l'interprétation donnée par les Anglais à cette notion était si vaste que j'étais obligé de demander d'abord l'approbation de mon gouvernement ; j'ajoutai que, pour ma part, je supposais que notre gouvernement accepterait la formule proposée, mais qu'il serait contraint, de son côté, d'exiger que la garantie de l'Angleterre soit prévue également pour le cas où nous devrions venir en aide aux Etats baltes, ce qui, bien entendu, n'était concevable que si ces Etats défendaient leur indépendance ou leur neutralité les armes à la main et nous demandaient assistance. Tout cela fut consigné dans le protocole à titre de *pactum de contrahendo*. La question roumaine, en revanche,

---

<sup>1</sup> M. G. Gafenco, alors ministre des Affaires étrangères de Roumanie, raconte de la façon suivante l'entretien qu'il eut avec Lord Halifax vers le 24 avril 1939 : « Aussi convaincu que le Premier Ministre qu'il n'y avait plus moyen d'ajouter foi à Hitler, Lord Halifax ne s'efforçait pas moins d'éviter très exactement ce qui eût pu être interprété comme provocateur. La guerre fût-elle inévitable, il fallait agir comme si elle pouvait encore être évitée. C'est dans cet esprit qu'il procédait avec la Pologne. Il ne l'avait pas poussée à s'entendre contre son gré avec l'Union soviétique. Les arguments de Beck à ce sujet lui avaient semblé plausibles. Pour ne pas provoquer de dangereux remous, il préférait tâter d'abord le terrain du côté de Moscou, avant d'engager la Pologne plus avant dans la voie de la collaboration générale. » (Grégoire GAFENCO : *Derniers jours de l'Europe, un voyage diplomatique en 1939*, Fribourg 1946, page 131.)

donna lieu à des controverses plus étendues entre nous. Les Anglais, qui avaient assez inconsidérément donné leur garantie à la Roumanie, sans trop savoir comment ils pourraient, cas échéant, tenir leur promesse, voulaient nous transférer cette responsabilité et se décharger sur la Pologne du soin d'exécuter cette garantie <sup>1</sup>.

J'expliquai, pour ma part, que les intérêts de la Roumanie, qui était notre alliée contre la Russie, ne pouvaient nous laisser indifférents, mais que nous devions, fidèles à notre histoire et à nos intérêts actuels, avoir notre propre politique dans la région danubienne. Comme nos forces n'étaient pas suffisantes pour nous permettre de nous engager d'une façon décisive au sud des Carpates, sinon contre la Russie, nous avions concentré nos efforts sur les points suivants : 1<sup>o</sup> travailler à une normalisation des relations roumano-hongroises ; 2<sup>o</sup> apporter à la Hongrie une certaine assistance morale et politique, nécessaire si l'on voulait que cette nation, si profondément attachée à son indépendance, continuât de résister aux entreprises allemandes dont le but était de faire de la Hongrie un Etat vassal de l'Allemagne. Si la Hongrie venait à capituler sous la pression allemande, cela pourrait naturellement nous amener à reviser notre politique, que, pour le moment, je ne croyais toutefois pas devoir abandonner. J'étais convaincu qu'étendre le *casus foederis* de notre alliance avec la Roumanie à la garantie de ses frontières du côté de la Hongrie équivaldrait à jeter définitivement la Hongrie, qui résistait encore, dans les bras de l'Allemagne ; et cela ne profiterait ni à la Pologne, ni à la Roumanie, ni à l'Angleterre. Cette idée trouva une solution vraiment appropriée dans la formule employée pour la rédaction définitive de notre traité d'alliance avec l'Angleterre, lequel fut signé le 25 août 1939 <sup>2</sup>. J'expliquai d'ailleurs notre position à la Roumanie, c'est-à-dire à son ministre des Affaires étrangères, M. Gafenco, au cours d'une conversation que j'eus avec lui le

---

<sup>1</sup> Une première garantie anglaise unilatérale à la Roumanie avait été donnée le 19 mars. Le 13 avril fut publiée la déclaration relative aux garanties unilatérales accordées par la Grande-Bretagne et par la France à la Roumanie et à la Grèce.

Le gouvernement de Belgrade avait exprimé le désir que la garantie n'englobât pas la Yougoslavie.

Le 12 mai, M. Chamberlain fit part à la Chambre des Communes de l'accord d'assistance mutuelle conclu entre la Grande-Bretagne et la Turquie.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, document n<sup>o</sup> 18, page 348.

17 avril 1939 lorsque, se rendant à Berlin, il passa par Cracovie <sup>1</sup>. M. Gafenco comprit très bien notre politique ; il pensait, lui aussi, qu'une attitude prudente pouvait donner de meilleurs résultats pour la Roumanie.

NB. Je dois constater ici que, pendant la guerre entre l'Allemagne et la Pologne, la Hongrie refusa aux troupes allemandes le droit de passage à travers son territoire. Le gouvernement fit miner le tunnel de Koshice et les ponts de chemin de fer, et m'en informa le 11 septembre. La Hongrie donna comme motif qu'il y allait, dans cette question, de l'honneur de la nation hongroise.

D'autre part, Lord Halifax me fit savoir, dans les premiers jours d'août, par notre ambassadeur, M. E. Raczyński, qu'il s'était convaincu de la justesse de ma thèse concernant la Hongrie.

En rentrant de Londres, j'esquissai à notre ambassadeur M. Lipski, en gare de Berlin, les grandes lignes de notre accord avec l'Angleterre, et j'insistai surtout sur le fait qu'à mon avis cet accord, presque identique, dans son principe du moins, à l'alliance franco-polonaise, n'entraînait en aucune façon en contradiction avec le pacte polono-allemand de non-agression, vu son caractère strictement défensif. En même temps, je chargeai notre ambassadeur de prévenir la Wilhelmstrasse que j'avais l'intention, dès que je serais de retour à Varsovie, d'informer l'ambassadeur du Reich des buts et du caractère de cet accord. Bien que rentré à Varsovie la veille même du jour de Pâques, je fis aussitôt prévenir M. von Moltke que j'étais prêt à le recevoir pour parler de cette question et à remettre à plus tard, s'il le fallait, les quelques jours de vacances que je comptais prendre. L'ambassade d'Allemagne donna une réponse vague, commençant par annoncer que l'ambassadeur viendrait le lendemain, puis ajoutant qu'il avait été retenu à Berlin. L'ambassadeur du Reich, en fait, ne vint jamais me voir à ce sujet. La déclaration que notre ambassadeur, M. Lipski, fit selon mes instructions, demeura sans réponse.

---

<sup>1</sup> L'entrevue des deux ministres Beck et Gafenco eut lieu sur le trajet de Cracovie à Katowice, de 8 heures à 9 heures et demie. (Cf. Appendice, commentaire n° 19, page 320.)

A la conférence du Château qui eut lieu après mon retour, le président de la République, le maréchal Rydz-Śmigły et le premier ministre approuvèrent sans réserve la solution élargie à laquelle je m'étais arrêté à Londres. La presse allemande et les milieux diplomatiques annonçaient une déclaration publique du chancelier Hitler sur la situation européenne. Il était clair, dans ces conditions, que le chancelier et le gouvernement du Reich évitaient tout contact avec nous.

Quant à ma situation personnelle en politique intérieure, elle était devenue assez chargée du fait que, lors de la session du parlement consacrée au budget, je m'étais abstenu de faire le traditionnel exposé des principales questions de notre politique extérieure ; dans mon idée, la situation internationale et en particulier les relations polono-allemandes comportaient alors de tels dangers <sup>1</sup> qu'il eût été imprudent d'exprimer prématurément une opinion générale sur la situation. J'avais donc préféré m'exposer à des reproches de la part de notre opinion publique, plutôt que de risquer de compromettre les intérêts de notre politique étrangère. Il fallait, en outre, prendre en considération le fait que pour le chancelier du Reich les intérêts réels n'étaient plus seuls à jouer un rôle, mais qu'il s'y ajoutait des questions de prestige, plutôt artificielles, qui prenaient à ses yeux une importance considérable. Dès le 4 janvier, à Berchtesgaden, j'avais pu me rendre compte qu'Hitler nourrissait l'ambition d'organiser non seulement l'Allemagne, mais l'Europe, et peut-être même le monde entier.

Dans ces conditions, j'estimai qu'il était préférable qu'il prît la parole le premier, et cela tant pour des raisons de tactique dans les relations polono-allemandes qu'en raison de l'attachement du monde anglo-saxon et de la France à la politique de prudence dès qu'on entrait dans le domaine dit des responsabilités de guerre, prudence qui portait non seulement sur le fond de la question, mais aussi sur les formes extérieures de sa présentation.

---

<sup>1</sup> Conformément à l'ordre de l'OKW du 11 avril, Dantzig fut inclus dans les préparatifs militaires généraux contre la Pologne (*Fall Weiss*). Il y était dit : « La direction politique considère que, dans ce cas, sa tâche est d'isoler si possible la Pologne, c'est-à-dire de limiter la guerre à la Pologne. Une aggravation de la crise intérieure en France et la réserve de l'Angleterre qui en résulterait pourraient faire naître une telle situation dans un avenir non trop lointain. » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. XXXIV, page 398.)

Dans son discours au Reichstag du 28 avril, le chancelier Hitler réclama le rattachement de Dantzig au Reich et une autostrade exterritoriale à travers la Poméranie polonaise comme une revendication qui ne devait pas être discutée et, pour comble, qui n'avait été « posée qu'une seule fois, dans le passé »<sup>1</sup>.

C'est à cette même occasion qu'il proclama que le pacte de non-agression de 1934 « avait cessé d'exister ».

Ayant attendu la convocation d'une session extraordinaire des Chambres, je décidai d'y faire un exposé de l'ensemble de la question, à l'intention à la fois de l'Allemagne, des citoyens de la République de Pologne et du monde entier. Pour la première fois, je jugeai bon de sortir des limites étroites que je m'étais délibérément imposées jusque-là lorsque j'avais à parler de la politique polonaise, politique que je cherchais à dissocier des tendances doctrinaires et impérialistes des grandes puissances. Conscient du conflit fondamental des idées et des intérêts, je m'efforçai de situer le danger qui pesait sur nous dans le cadre général de la crise qui menaçait l'Europe entière. Ce faisant, je voulais éviter que nos problèmes les plus essentiels ne fussent traités comme des problèmes locaux et, une fois de plus, je pensais que seule une présentation claire de la question pouvait nous donner ou bien le dernier moyen d'empêcher le conflit d'éclater, ou bien celui d'engager les forces de notre pays dans une grande guerre de coalition<sup>2</sup>.

Comme je l'ai déjà signalé, nos négociations avec le gouvernement français<sup>3</sup>, dont le but était d'assurer un meilleur fonction-

---

<sup>1</sup> Dans son rapport du même jour, l'ambassadeur de France à Berlin, M. Coulondre, rapportait ce passage du discours d'Hitler de la manière suivante : « La Pologne a cru devoir... rejeter cette proposition unique, qui ne lui sera jamais plus refaite. » (*Le Livre Jaune français*, document n° 105.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, annexe n° 19, page 298.

<sup>3</sup> Immédiatement après la déclaration de Londres du 6 avril 1939, le gouvernement polonais entama des négociations avec le gouvernement français, en vue d'équilibrer les obligations franco-polonaises et les obligations anglo-polonaises. Il fallait tenir compte, en outre, du fait qu'aux termes de l'accord anglo-polonais, le *casus foederis* s'appliquait également à une attaque allemande contre Dantzig. La signature d'un « protocole d'interprétation », dont le texte avait déjà été adopté, se heurta à des difficultés inattendues, que M. Bonnet expliquait par la nécessité de s'entendre avec Londres sur la position de la France. (Cf. J. ŁUKASIEWICZ, *Dziennik Polski* n° 10, 14 et 24 mars 1947.)

nement de notre traité d'alliance, traînaient en longueur, fidèles en cela aux méthodes traditionnelles du Quai d'Orsay. La manière de faire que nous avons adoptée antérieurement et qui consistait à mettre l'accent sur les pourparlers militaires se traduisit par l'envoi en mission à Paris du général Kasprzycki. Cette mission aboutit à la signature d'un protocole entre le général Kasprzycki et le général Gamelin, qui confirma que l'on était prêt, « vu l'impossibilité d'appliquer la procédure de la Société des Nations », à une coopération immédiate ; il fixait également les formes techniques et les délais de l'action directe de la France<sup>1</sup>. Ce protocole me fut communiqué par le maréchal Rydz-Śmigły<sup>2</sup>. J'estimai que son point le plus important était l'obligation pour la France de lancer l'offensive générale dès le quinzième jour de la mobilisation française. Les bruits qui nous parvenaient et selon lesquels le gros des forces françaises devait être concentré contre l'Italie, tandis que ne subsisterait, face à l'Allemagne, qu'une forte protection, furent catégoriquement démentis, à cette occasion, par le général Gamelin.

La situation, telle qu'elle résultait de ces différents accords, nous donnait, du moins sur le papier, un maximum de « réassurances » sans fermer la porte — pour autant que cela dépendait de nous, ainsi que nous l'avions publiquement annoncé — à de nouveaux pourparlers avec l'Allemagne. Je ne me faisais cependant pas d'illusions : la manière dont Hitler avait posé, dans son discours, la question de Dantzig et de l'autostrade créait une situation autant dire sans issue. Il l'avait posée non seulement comme une revendication unilatérale et catégorique, mais encore avec la réserve qu'il s'agissait là du passé et que de nouvelles revendications pourraient venir s'y ajouter<sup>3</sup>. Nos alliés, tout en nous

---

<sup>1</sup> La signature eut lieu le 19 mai 1939. Le lendemain, le général Gamelin informa le général Kasprzycki que le protocole de leurs conversations ne se trouverait prendre le caractère d'accord d'état-major que lorsque serait signé l'accord politique polono-français alors en préparation, c'est-à-dire le « protocole d'interprétation » déjà mentionné dans la note 3 de la page 198. Cet accord politique entre la Pologne et la France ne fut signé que le quatrième jour de la guerre (4 septembre 1939).

<sup>2</sup> Cf. Appendice, document n° 15, page 345.

<sup>3</sup> A la conférence du 23 mai 1939, Hitler reconnut que l'attaque de la Pologne « ne résulterait pas du différend qui s'était élevé entre l'Allemagne et ce pays au sujet de Dantzig, mais de la nécessité d'agrandir l'espace vital de l'Allemagne et d'assurer son ravitaillement ». (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. I, page 211.)

suggérant d'essayer de négocier, nous faisaient part de leur appréciation plutôt pessimiste à ce sujet, et, de leur côté, ils poussaient fiévreusement leurs pourparlers avec Moscou. Dans cette affaire, les Anglais laissaient cependant aux Français la haute main sur les négociations et la présidence de la délégation, et il était très visible qu'ils ne tenaient pas à prendre de responsabilités en cette matière. La Russie adoptait manifestement une tactique dilatoire, présentant coup sur coup de nouvelles demandes, toutes plus inacceptables que les précédentes. Moscou, dont les exigences à l'égard de nos alliés allaient croissant, adoptait en même temps à notre égard le ton de la plus grande courtoisie. La démission de Litvinov avait apporté un élément nouveau. L'on pouvait supposer que le complexe antipolonais particulier à cet homme, qui était *litwak* d'origine, avait disparu avec lui. Molotov, une fois qu'il eut accepté le portefeuille des Affaires étrangères, se mit immédiatement en devoir de liquider les litiges secondaires qui avaient subsisté. Notre accord commercial prévoyait, de la part de la Russie soviétique, l'exportation en Pologne de certaines matières premières importantes du point de vue de la guerre<sup>1</sup>. L'on m'informa, vers cette époque, que Potemkine passerait par Varsovie à son retour de Turquie<sup>2</sup>. Dans le désir d'appuyer la politique de nos alliés et d'essayer de nous garantir, selon nos possibilités politiques, sur le front de l'Est pour le cas d'un conflit avec l'Allemagne, j'exprimai discrètement le désir d'une entrevue avec Potemkine. Cette initiative fut immédiatement acceptée et Potemkine vint me voir à Varsovie le 10 mai.

La conversation dura une heure et demie. J'avais appris que Potemkine, arrivé la veille, avait eu une longue conversation télé-

---

<sup>1</sup> Le 31 mars 1939, l'ambassadeur de l'URSS à Londres déclara au ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne que Staline venait de définir la politique soviétique comme une politique d'assistance contre l'agression à tous ceux qui lutteront pour leur indépendance. (Cf. Déclaration de Sir John Simon à la Chambre des Communes, 13 avril 1939.)

Le 17 avril, l'ambassadeur de l'URSS à Berlin, M. Merekalov, déclara au secrétaire d'Etat Weizsäcker : « La Russie ne voit pas pourquoi il ne devrait pas y avoir de rapports normaux entre elle et l'Allemagne. » (*Nazi-Soviet Relations 1939-1941, Documents from the Archives of the German Foreign Office*, Washington 1948, page 1.)

<sup>2</sup> Au cours de ses visites politiques en Turquie et dans les Balkans, le commissaire-adjoint aux Affaires étrangères W. P. Potemkine se posa en partisan d'une politique de paix et de résistance à l'agression. A Bucarest, il démentit les « bruits fallacieux » qui prétendaient que le gouvernement

phonique avec Moscou pendant la nuit. Notre entretien peut se résumer de la manière suivante : de mon côté, je constatai que j'avais l'impression que tous les bruits qui avaient couru le monde sur de prétendus accords que nous aurions avec l'Allemagne en vue d'une action commune contre la Russie soviétique avaient été on ne peut plus clairement démentis par les événements. J'exprimai la conviction que ce fait écartait les obstacles qui avaient jusqu'ici empêché l'établissement de relations de bon voisinage non seulement selon la lettre mais aussi selon l'esprit de notre accord de 1932. J'insistai sur cette déclaration en soulignant qu'aucune action militaire importante en Europe et dirigée contre la Russie soviétique n'était possible sans notre participation. La sécurité de la Russie soviétique n'était donc pas menacée, puisque le gouvernement polonais n'avait pas d'intentions agressives. Potemkine insista avec chaleur sur l'importance de ce fait et affirma qu'il partageait entièrement mon opinion quant à l'intérêt que la Russie soviétique devait porter à la position de la Pologne. Il me déclara, avec l'autorisation de son gouvernement, que si la Pologne était l'objet d'une attaque lancée de l'Ouest, elle pourrait alors compter, de la part de l'Union soviétique, sur l'attitude la plus bienveillante. Il alla même jusqu'à laisser entendre qu'il serait peut-être bon, un jour, d'approfondir la question. Nous conclûmes l'entretien en constatant que le mieux était de conserver la paix, mais que si quelqu'un voulait la violer, tous les autres pays avaient un intérêt commun à ne pas permettre que les méthodes agressives décident de l'avenir de l'Europe <sup>1</sup>.

Le nouvel ambassadeur de l'URSS me fit savoir, quelques jours plus tard, que Molotov avait étudié plusieurs fois, « avec cette précision propre aux ingénieurs », le rapport de Potemkine sur l'entretien qu'il avait eu avec moi, qu'il avait considéré que cette conversation était très positive et qu'elle définissait exactement le cadre dans lequel devaient s'inscrire les relations polono-soviétiques. L'ambassadeur cita, à cette occasion, ce mot de

---

soviétique était prêt à s'entendre avec l'Allemagne, et donna l'assurance que la démission du commissaire Litvinov n'était pas le signe d'un changement dans la politique suivie jusque-là par l'Union soviétique. (Cf. Grégoire GAFENCO : *Préliminaires de la guerre à l'Est*, Fribourg 1944, vol. I, pages 282-283.)

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 20, page 321.

Molotov : « Au fond, je comprends très bien le colonel Beck. » Je lui répondis — et c'était deux jours après le premier discours de Molotov — que je comprenais encore M. Molotov.

Peu de temps après, la France et l'Angleterre entamèrent, sur initiative française, des négociations concrètes à Moscou en vue de la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle contre l'Allemagne<sup>1</sup>. La Russie soviétique conduisait ces pourparlers en cherchant visiblement des attermoissements et avait sans cesse tendance à demander aux puissances d'accorder des garanties de plus en plus étendues à un nombre croissant de pays, et ceci en méconnaissance absolue de la position des intéressés. Il s'agissait, en particulier, des Etats baltes. Lorsque les négociations en vue d'un accord politique furent sur le point d'aboutir, le gouvernement soviétique changea soudain de tactique et exigea, comme « condition préalable », la conclusion d'une convention militaire, déclarant que la Russie ne pourrait envisager de signer l'accord politique qu'une fois la convention signée. Dans cette phase des négociations, à part les renseignements que les Anglais nous transmettaient de façon très précise et les Français de façon très vague, il ne nous fut jamais demandé, de la part d'aucun des pays en cause, de participer aux pourparlers. Ce furent les Français qui, les premiers, effleurèrent la question lorsque furent abordées les discussions militaires. L'on nous avertit alors qu'un observateur polonais serait probablement appelé à se joindre aux négociateurs<sup>2</sup>. La mission militaire franco-anglaise arriva à Moscou le 11 août<sup>3</sup>. Les Anglais, sans doute intentionnellement, avaient laissé aux Français la présidence de la délégation et toutes les questions concernant les forces

---

<sup>1</sup> Les négociations franco-anglo-soviétiques débutèrent au mois d'avril 1939. Les gouvernements britannique et français voulaient amener Moscou à accorder des garanties à la Pologne et à la Roumanie.

<sup>2</sup> Le 7 juin 1939, M. William Strang, haut fonctionnaire du Foreign Office, en route pour Moscou, s'arrêta à Varsovie. Un des proches collaborateurs du colonel Beck écrit à ce propos : « Beck vit alors Sir Kennard et le mit en garde, à titre privé, contre le manque de sincérité de la Russie soviétique. Beck était sceptique quant à la possibilité, dans ces pourparlers, d'aboutir à un résultat positif quelconque et il refusa d'y participer. Il se rendait bien compte que la Russie soviétique en viendrait à poser des exigences à notre endroit. » (Mémoires inédits d'un des proches collaborateurs de M. Beck.)

<sup>3</sup> Le chef de la mission française était le général J.-E. Doumenc, celui de la mission anglaise l'amiral Sir Reginald Plunkett.

terrestres. En apparence, les pourparlers militaires avancèrent plus vite ; on peut penser que les Russes tentaient de se procurer ainsi le maximum d'informations possible<sup>1</sup>. Au dernier moment, Vorochilov déclara à la délégation franco-britannique que le gouvernement soviétique attendait de ses partenaires, afin d'assurer aux alliés une aide efficace de l'Armée rouge, qu'ils obtinssent de la Pologne le consentement au transit des troupes soviétiques à travers son territoire, et cela dans deux régions : a) par la Galicie orientale, b) par Wilno<sup>2</sup>. Le général Doumenc prit d'abord la seule attitude correcte — selon moi — en déclarant que la Pologne était un Etat souverain et que ce problème ne pouvait donc être discuté que directement avec elle. Après un long débat et une conférence de Vorochilov avec son « gouvernement » (Staline)<sup>3</sup>, Vorochilov déclara qu'il n'y avait pas, entre l'URSS et la Pologne, d'accord qui justifîât une telle démarche, que, d'ailleurs, le gouvernement soviétique n'avait pas l'intention de l'entreprendre et qu'il laissait aux négociateurs le soin de régler cette affaire avec Varsovie. Le président de la délégation militaire franco-britannique se chargea, cette fois, sans nous en prévenir, de s'entremettre pour tâter le terrain.

La démarche en question ne fut pas faite par le canal militaire, mais directement auprès de moi-même, avec beaucoup d'insistance par l'ambassadeur de France à Varsovie, et, pour la forme, par l'ambassadeur anglais.

Je présentai le problème aux autorités suprêmes de l'Etat et déclarai, pour ma part, que je considérais la forme de la démarche soviétique comme inadmissible et que, si elle aboutissait, elle réduirait la Pologne, dans toute cette affaire, au rôle d'un objet inanimé. Ma manière de voir ne rencontra pas d'objections. Aussi répondis-je aux ambassadeurs des pays alliés que je considérais l'attitude prise d'abord par le général Doumenc comme la seule correcte et que notre gouvernement ne pouvait envisager la question autrement. Que, certes, la bienveillance de la Russie soviétique

<sup>1</sup> « Les Russes furent frappés par le petit nombre de divisions (cinq) que les Britanniques promettaient d'envoyer sur le continent au début de la guerre. » (Général Doumenc, *Carrefour*, 21 mai 1947.)

<sup>2</sup> La question du passage des troupes soviétiques à travers le territoire polonais fut soulevée par le maréchal Vorochilov à la seconde séance, le 13 août. (Cf. général Doumenc, *Ibid.*)

<sup>3</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 21, page 322.

nous intéressait, en cas de conflit, dans les limites de ses possibilités réelles, mais que nous ne pouvions pas admettre que notre territoire fût traité comme un objet de marchandages entre Etats tiers. Pour l'ambassadeur du Royaume-Uni, cette réponse suffit. L'ambassadeur de France insista encore pour qu'on trouvât quelque solution et il proposa de transformer les pourparlers en négociations d'états-majors. Je lui répondis qu'il n'y avait, en Pologne, qu'une seule politique, qu'une seule doctrine d'Etat, et que, par conséquent, l'état-major général ne pourrait pas donner une réponse différente de la mienne. Le général Stachiewicz répondit d'une manière analogue aux attachés militaires français et anglais.

Bien que la tactique soviétique fût claire et ne nous inspirât point confiance, je fis, cette fois encore, afin de ne pas entraver l'action de nos alliés, un effort. A la suite de ces pourparlers, nous décidâmes donc d'accepter la déclaration du chef de la mission militaire des alliés à Moscou, déclaration dont la teneur était à peu près la suivante : Les états-majors généraux français et anglais sont convaincus que, dans le cas d'un conflit des pays alliés avec l'Allemagne, provoqué par une agression allemande, il existe des bases pour une entente bienveillante entre la Pologne et l'Union soviétique. Le cadre de cette entente doit être déterminé par les deux pays intéressés. Afin d'éclaircir la situation, la délégation franco-britannique attend des autorités soviétiques qu'elles présentent un plan concret de la coopération de la Russie soviétique contre l'Allemagne. Si ma mémoire ne me trompe pas, Vorochilov écouta cette déclaration sans aucune réaction et, immédiatement après, le gouvernement soviétique publiait sa décision de conclure un pacte de non-agression avec l'Allemagne<sup>1</sup>. Les négociations entre Vorochilov et la mission alliée furent officiellement ajournées. La mission alliée était encore à Moscou lors de la première visite de Ribbentrop, et elle ne quitta la capitale soviétique que sur l'ordre formel des gouvernements français et anglais, ordre qui ne fut donné que lorsque la tactique des Soviets eut éclaté au grand jour<sup>2</sup>. (Dans le communiqué annonçant la

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, documents nos 16 et 17, pages 346 et 348.

<sup>2</sup> Le gouvernement soviétique, parallèlement aux pourparlers avec la France et la Grande-Bretagne, avait entamé des négociations avec le gouvernement hitlérien. C'était Moscou, en avril 1939, qui en avait pris l'initiative. Vers le début du mois de juillet, l'Allemagne présenta une proposition

conclusion du pacte germano-russe de non-agression, il était dit que la décision en avait été prise longtemps auparavant.)

En ce qui nous concerne, aucune autre démarche soviétique n'eut lieu, et ni la conduite de Molotov à l'égard de notre ambassadeur à Moscou, ni celle de l'ambassadeur soviétique à Varsovie n'apportèrent d'éléments nouveaux.

Mais, pour faire mieux comprendre l'ensemble des négociations, j'ai devancé l'ordre chronologique des événements.

Dans les relations polono-allemandes, il n'y eut plus, à partir du mois de mai, aucun échange de vues de quelque importance. Décidé à épuiser tous les moyens qu'il y avait d'éviter un conflit armé, je chargeai l'ambassadeur de Pologne à Berlin de prendre certains contacts d'information, mais sans se départir de la dignité qui devait caractériser sa mission. Je le chargeai, en particulier, de rechercher des occasions de conversation avec le maréchal Gøring qui, depuis 1934, avait manifestement été le représentant attitré de la politique de non-agression à l'égard de la Pologne. Une occasion se présenta lorsque l'ambassadeur Lipski fut invité par Gøring à une série de parties de chasse. En répondant à cette invitation, l'ambassadeur exprima le désir de pouvoir en remercier Gøring de vive voix. La conversation qui s'ensuivit, à Berlin, montra clairement que le maréchal n'avait plus, dans la politique étrangère du Reich, l'importance qu'il avait eue précédemment. Elle montra aussi que les affaires prenaient rapidement un tour inquiétant. Une phrase de Gøring, dans cette conversation, me frappa : « Au fond, Monsieur l'ambassadeur, il n'est pas question pour nous de Dantzig ! C'est votre alliance avec l'Angleterre qui est la pierre d'achoppement. » Quant aux apparences, le chancelier Hitler était le seul qui tentât encore de sauvegarder certaines formes, ce qui se traduisit, entre autres, par l'accueil courtois qui fut réservé à notre ambassadeur lors de la réception donnée à Berlin en l'honneur du prince Paul de Yougoslavie.

---

visant au partage de la Pologne et des Etats baltes. Ce fut précisément pendant que, sur la demande de Vorochilov, les pourparlers de Moscou avec les délégations militaires française et anglaise étaient interrompus, du 15 au 21 août, que les conditions de l'entente soviéto-germanique furent définitivement mises au point. (Cf. *Nazi-Soviet Relations 1939-1941.*)

L'ambassadeur d'Allemagne, von Moltke, pour dire vrai, était absent de Varsovie. Il est certain, en tout cas, qu'il ne vint pas me rendre visite. La propagande allemande entama alors contre nous une campagne sur la question des minorités. La presse signalait jour après jour des exemples plus ou moins imaginaires de la persécution dont la population allemande était victime en Pologne. Cela rappelait nettement la préparation de l'action contre la Tchécoslovaquie. D'autre part, l'on nous prêtait, fort tendancieusement, des intentions guerrières. Il faut avouer que, du côté polonais, certaines imprudences avaient été commises à cet égard. Immédiatement après mon discours du mois de mai, discours dans lequel, en raison de la gravité de la situation, je m'étais à dessein appliqué à la plus grande modération, deux membres du Cabinet tinrent des propos imprudents et parlèrent de nos relations avec l'Allemagne sur un ton agressif, probablement pour complaire à l'opinion publique, très surexcitée, surtout dans nos régions de l'ouest. Je fus donc obligé de m'adresser, par écrit, au président du Conseil pour lui demander de faire en sorte que MM. les ministres ne s'expriment pas publiquement au sujet de nos relations avec d'autres pays sans en avoir préalablement discuté avec moi. Le premier ministre envoya alors une circulaire secrète à tous les membres du gouvernement pour interdire ce genre de manifestations. D'autre part, les voïvodes, en particulier celui de Silésie et celui de Poznań, semblaient rivaliser de zèle entre eux à prendre des mesures aussi peu propres à régler les questions de minorités dans nos provinces de l'ouest qu'elles l'étaient en revanche à alimenter la propagande allemande. Malgré de nombreuses interventions de ma part à ce sujet, je restais assez impuissant en face de ces manifestations. Mais ces erreurs ne pouvaient en aucune façon justifier la manière d'agir du gouvernement du Reich, car 1° la situation de la minorité polonaise en Allemagne était, ne serait-ce qu'en raison de la structure même du régime, incomparablement plus difficile que celle des Allemands en Pologne ; 2° les informations que donnait la presse allemande, inspirée par le gouvernement, étaient soumises chacune en particulier à un examen de notre part, et jamais le gouvernement du Reich ne réussit à faire la preuve des reproches qu'il adressait au gouvernement polonais. Sur la foi d'informations dignes de confiance, il est permis de penser que M. von Ribbentrop et certains de ses collègues exercèrent durant

l'été une pression morale sur Hitler afin d'obtenir de lui qu'il prît la décision définitive de faire la guerre à la Pologne ; dans ce but, ils se servirent de deux catégories de moyens : 1<sup>o</sup> de renseignements soit exagérés soit carrément faux, destinés à peindre à Hitler le prétendu martyr des Allemands en Pologne et à démontrer que des incidents locaux, tels que celui survenu à Tomaszów Rawski <sup>1</sup>, étaient le résultat direct de la politique intérieure générale de la Pologne ; 2<sup>o</sup> de la crainte qu'ils essayaient d'inspirer à Hitler de l'indignation de la nation allemande si les « intérêts éternels de l'Allemagne dans l'Est européen étaient trahis ».

Pendant les mois d'été, la tension des relations polono-allemandes s'accrut, en raison aussi de la fréquence de plus en plus grande des incidents de frontière et de l'activité non ambiguë des Allemands dans la Ville Libre de Dantzig.

Les affaires dantziennes exigeaient de nous un énorme effort de volonté et de patience. Les Allemands — profitant du fait incontestable que la population de la Ville Libre était en grande majorité allemande — déployaient sur ce terrain une activité délibérément provocatrice et, si nous réagissions, se retranchaient, ou, à vrai dire, retranchaient les autorités du Reich derrière le fait que la Ville Libre était un organisme politique distinct. Il arrivait parfois que nous réagissions « dans une mesure correspondant à la provocation allemande », ainsi que j'avais défini cette tactique à nos alliés. Les contestations et discussions prolongées qui avaient eu lieu à la Société des Nations au sujet de Dantzig m'obligeaient à beaucoup de prudence dans cette affaire, car, chez nos alliés, du fait de l'intensité de la propagande allemande, l'opinion publique ne comprenait pas suffisamment que nous avions des intérêts vitaux à défendre dans cette ville, ni quelle était la signification symbolique de Dantzig dans la lutte contre l'impérialisme du Troisième Reich. Les incidents qui étaient suscités avec nos douaniers, le réarmement clandestin de Dantzig qui progressait méthodiquement, d'autres faits encore du même genre, rendaient la situation de nos organes d'Etat dans la Ville Libre intenable <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L'ambassadeur du Royaume-Uni à Varsovie écrivait, le 27 août 1939 : «... nous nous trouvons là en présence d'une provocation délibérée des Allemands, conforme à la politique suivie par eux depuis mars..., politique qui a, depuis cette époque, exacerbé les susceptibilités des deux nationalités. » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. III, pages 245-246.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, commentaire n<sup>o</sup> 22, page 323.

Seul le souci de ne pas heurter l'évolution de l'opinion publique en Angleterre et en France, pays où l'on tient réellement compte de cet élément dans les décisions politiques de l'Etat, expliquait mon extrême réserve. Par une information incessante et complète des cabinets de Londres et de Paris, et aussi du ministre suédois M. Sandler, membre du comité des Trois pour les affaires de Dantzig, je réussis à éviter des malentendus tant sur le but véritable de l'activité allemande que sur notre résolution de ne pas nous laisser provoquer, mais de défendre fermement nos droits fondamentaux.

Faisant le bilan des événements, il me semble que l'on peut affirmer que nous avons persévéré dans cette ligne de conduite jusqu'au bout. C'est, d'ailleurs, ce qu'exprimèrent des déclarations autorisées des gouvernements français et anglais.

Ce problème fut également examiné, au cours d'une discussion détaillée, lors de la visite à Varsovie du général Ironside dans la première moitié de juillet 1939<sup>1</sup>. Conformément à la demande du gouvernement anglais, les pourparlers eurent lieu entre le maréchal Rydz-Śmigły et le général Ironside, avec la participation de représentants diplomatiques. En fait, j'y pris part du côté polonais, et le chargé d'affaires M. Clifford Norton du côté anglais. Le général Ironside, avec son langage simple de soldat, fit la meilleure impression à Varsovie. Il arrivait chez nous avec des instructions tout à fait claires de son gouvernement ; mais il ne connaissait pas suffisamment les possibilités techniques de l'Angleterre dans le domaine militaire, car il était parti pour Varsovie quelques jours à peine après son retour à Londres, de Gibraltar, dont il avait été jusque-là gouverneur militaire. Il affirma que le gouvernement britannique

---

<sup>1</sup> La visite du général Ironside fut précédée de pourparlers entre états-majors britannique et polonais ; au cours de ces pourparlers, qui eurent lieu à Varsovie les 23 et 24 mai 1939, il fut convenu que « l'aviation anglaise de bombardement destinée à entrer en action à partir de bases anglaises et françaises doit constituer une force de choc prête à être immédiatement utilisée ». L'assistance prêtée par l'aviation anglaise à la Pologne attaquée devait se traduire par le bombardement d'objectifs militaires allemands. Les délégués anglais déclarèrent à ce propos que si les Allemands bombardaient des objectifs civils en Pologne, les Anglais répondraient par des bombardements de représailles dirigés contre des objectifs de même genre en Allemagne, même si l'Allemagne n'avait pas encore bombardé le territoire britannique. L'organisation de bases aériennes anglaises sur le territoire polonais était également confiée à l'étude des deux états-majors. (Cf. Général W. STACHIEWICZ, *Wiadomości*, n° 46/47 du 27 novembre 1947, et les Archives de l'Institut Joseph Piłsudski à New-York.)

avait la conviction que la guerre avec l'Allemagne était inévitable et il nous assura que l'Angleterre était décidée à la faire jusqu'au bout, sans aucuns ménagements. Il déclara en outre que le gouvernement et les milieux militaires anglais comprenaient et partageaient entièrement les opinions polonaises : « Il importe de ne pas fournir aux Allemands la possibilité de se donner l'apparence d'avoir été provoqués, mais il n'en faut pas moins rejeter absolument toute tentative de leur part de réaliser par la force leurs exigences politiques et territoriales, car ces exigences sont inacceptables. » De la part de la Pologne, le général Ironside reçut tous les renseignements nécessaires sur les forces et les moyens dont nous disposions pour le cas d'une agression. Nous insistâmes en particulier sur la nécessité d'une coopération immédiate de l'aviation des puissances occidentales, car, dans le cas contraire, l'écrasante supériorité matérielle des Allemands dans ce domaine était en mesure de paralyser notre effort défensif. Le général Ironside reconnut le bien-fondé de nos demandes et promit d'étudier immédiatement la possibilité de transférer des unités de l'aviation anglaise sur territoire polonais ; il craignait toutefois que la nécessité de pourvoir les aérodromes anglais déjà installés en France de personnel technique et de matériel, ce qui portait au double l'effort de l'aviation britannique, ne rendît difficile de porter en quelque sorte cet effort au triple, en l'étendant au territoire polonais. Il était cependant d'avis qu'il fallait absolument, dans la première phase des hostilités, fixer et immobiliser l'aviation allemande et il pensait donc qu'une action adéquate anglo-française à partir des bases françaises devrait dans ce cas avoir lieu aussitôt après la déclaration de guerre. En outre, lors de la mise au point définitive des dispositions concernant l'envoi en Pologne d'une mission de l'état-major anglais, il promit de nous faire parvenir, par Galatz, 100 avions de bombardement du dernier modèle, destinés à s'ajouter au petit nombre de chasseurs Hurricane déjà promis<sup>1</sup>. Il nous informa enfin que les forces anglaises sur territoire français dépendraient d'un commandement unique français, qui seul aurait autorité pour prendre des engagements quant à l'utilisation

---

<sup>1</sup> Aucun de ces appareils ne put être envoyé à temps en Pologne. Lorsque la guerre éclata, 40 avions de chasse étaient en route pour la Pologne par la voie de mer. Ce transport n'arriva pas en temps voulu et sa cargaison fut revendue à la Turquie.

de ces troupes. Il ajouta aussi que la moitié de l'armée britannique du temps de paix, stationnée normalement dans les colonies et les dominions et comptant 60 bataillons d'infanterie anglaise sans les troupes indigènes ni la proportion habituelle d'autres armes, serait concentrée en Egypte en vue d'une grande action stratégique, qui dépendrait du cours suivi par les opérations militaires. L'emploi de ces troupes ne relèverait pas du commandement français. « Peut-être viendrons-nous chez vous par la mer Noire », conclut le général <sup>1</sup>.

Les pourparlers militaires prenaient, comme on le voit, un tour très favorable, qui permettait un certain optimisme.

Le tour pris par les négociations financières que nous essayâmes d'amorcer fut tout différent. Dès le début du printemps, c'est-à-dire dès que j'eus signalé qu'il y avait un réel danger de guerre, les affectations budgétaires mensuelles pour les forces armées avaient été doublées par des crédits supplémentaires hors budget, sans compter l'emprunt intérieur destiné à l'aviation. De cette façon, nos dépenses mensuelles pour la défense du pays avaient atteint la somme de plus de 200 millions de zlotys. Néanmoins, toutes les possibilités de notre potentiel industriel de guerre n'étaient pas mises à contribution. La plupart des fabriques ne travaillaient qu'à deux équipes, alors qu'elles étaient pourvues de l'équipement et du personnel nécessaires pour travailler à plein. Partant de ce fait, et surtout une fois que notre commission technique en France et en Angleterre eut constaté qu'aucun de ces deux pays n'était en mesure de nous fournir rapidement du matériel de guerre, nous proposâmes au gouvernement britannique de nous ouvrir un crédit d'armement.

Les négociations menées à Londres par le colonel Koc s'enlisèrent aussitôt dans des considérations plutôt théoriques sur des questions de devises, du statut de la Banque de Pologne, etc., en quoi il fallait voir la preuve que le chancelier de l'Echiquier, Sir John Simon, ainsi que Sir Frederick Leith Ross raisonnaient sur une base strictement financière, qui ne correspondait en aucune

---

<sup>1</sup> A l'issue d'une conférence qui venait d'avoir lieu chez le président de la République et à laquelle avaient pris part le maréchal Rydz-Śmigły et le général Ironside, M. Beck dit à une personne de son entourage immédiat : « Pour le moment, nous avons établi le bilan réciproque de nos lacunes, qui sont malheureusement importantes. Nous avons cependant constaté que nos excédents et les leurs se complètent très bien. L'essentiel, c'est qu'en cas de guerre ils puissent nous appuyer sérieusement de leur aviation... » (Mémoires inédits d'un collaborateur de M. Beck.)

façon au péril de la situation ni aux principes de l'alliance militaire anglo-polonaise. Il faut reconnaître aussi que les instructions extrêmement vagues reçues du ministre des Finances rendaient la mission du colonel Koc particulièrement difficile. Ces deux personnalités avaient des conceptions diamétralement opposées quant à la politique financière de l'Etat et, pour une raison ou pour une autre, ne pouvaient se résoudre à se l'avouer franchement. La conséquence fut que les propositions anglaises eurent un caractère purement bancaire, concevable peut-être en temps de paix, mais qui ne permettait pas d'aboutir à un accord dont le but eût été d'accroître rapidement la puissance militaire de notre pays. En définitive, nous ne réussîmes pas à nous entendre. Lord Halifax et l'ambassadeur du Royaume-Uni à Varsovie, de même que les autorités militaires anglaises, ne cachaient pas la gêne que leur causait la tournure qu'avait prise cette affaire, mais ils ne parvinrent pas à briser l'opposition du Trésor britannique <sup>1</sup>.

A ces négociations vint encore s'ajouter un embarras de plus du fait que les Français firent dépendre la question de leurs crédits à la Pologne de l'issue des pourparlers de Londres <sup>2</sup>.

Ce détail a de l'importance plutôt pour mettre en évidence la lenteur avec laquelle évoluaient les idées que se faisait le gouvernement anglais de la gravité de la menace de guerre, car il était devenu évident, au point de vue pratique, qu'il n'y avait plus guère de temps à perdre si l'on voulait encore tirer profit de crédits éventuels.

Avec ces questions se clôt la phase au cours de laquelle nous préparâmes méthodiquement la résistance à l'agression allemande dont nous étions menacés.

---

<sup>1</sup> Le 22 août 1939, à une conférence des commandants d'armées, Hitler exprima la conviction que la Grande-Bretagne ne prenait pas au sérieux ses obligations vis-à-vis de la Pologne ; autrement, prétendit-il, elle ne lésinerait pas sur un prêt de 8 millions de livres à la Pologne alors qu'elle a investi un demi-milliard de livres en Chine. (Cf. *Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. XXVI, page 342.)

<sup>2</sup> Les négociations polono-françaises au sujet des crédits militaires débutèrent vers le milieu du mois de mai 1939. Le gouvernement polonais proposa au gouvernement français de consentir à un versement anticipé de 135 millions de francs, cette somme devant de toute façon, en vertu de l'accord de Rambouillet (6 septembre 1936), être mise à la disposition de la Pologne.

La seconde moitié du mois d'août fut plutôt caractérisée par des actions rapides, parfois fiévreuses. Les Allemands faisaient désormais intervenir le facteur russe dans leurs calculs et leurs préparatifs<sup>1</sup>. Comme il arrive toujours en de telles circonstances, il y eut encore un certain nombre d'initiatives diplomatiques, sans grande coordination, dont le but était d'éviter un conflit armé. La tentative de l'Angleterre de s'entremettre entre nous et l'Allemagne fut la plus importante et c'est à elle que nous accordâmes la plus grande attention. Tout en l'entreprenant, les Anglais avertirent l'Allemagne avec beaucoup de gravité qu'ils étaient définitivement résolus à entrer en guerre au cas où la Pologne se verrait attaquée ou si l'Allemagne tentait de créer, à Dantzig, un fait accompli violant les droits polonais. Les Anglais s'adressèrent aux deux parties en cause, les invitant à procéder à un échange de vues direct, mais ils notifièrent à l'avance, d'une manière très loyale, qu'ils respectaient notre thèse et qu'ils la considéraient comme légitime. Etant donné la gravité de la situation et les conséquences terribles d'un éventuel conflit armé, je traitai ces tentatives de médiation positivement ; j'autorisai le gouvernement anglais à déclarer à Berlin qu'indépendamment du problème de la tension locale dans certaines régions, nous étions prêts à tenter une négociation objective avec le gouvernement du Reich, négociation qui ne pouvait, bien entendu, viser à des concessions unilatérales de notre part, mais serait menée dans l'idée d'aboutir à un compromis raisonnable.

Les initiatives du Saint-Siège furent plus malencontreuses. A l'instigation de Mgr Orsenigo, nonce à Berlin, le pape me fit parvenir, par l'entremise de Mgr Cortesi, un message confidentiel dans lequel il suggérait que la Pologne offrît un régime favorable aux minorités allemandes de Pologne et fît à ce sujet des propositions concrètes. Je répondis que ces questions avaient déjà été discutées par le passé entre nous et le gouvernement du Reich, mais toujours sur une base de réciprocité, et que nous ne pouvions donc prendre une telle démarche en considération que si elle était faite simultanément, d'une manière identique, à Berlin et si le

---

<sup>1</sup> Au printemps de 1934, Hitler avait dit à Rauschning : « Peut-être ne pourrai-je pas éviter l'alliance avec la Russie. *Mais je garde cette possibilité comme mon dernier atout.* Ce coup de poker sera peut-être l'acte décisif de ma vie... » (Hermann RAUSCHNING : *Hitler m'a dit*, Paris 1939, page 155.)

Saint-Siège nous informait que le gouvernement du Reich était prêt à prendre des engagements de même nature. Le nonce ne revint plus sur cette question.

Dans les derniers jours d'août, le pape s'adressa encore une fois à nous, nous expliquant que la cession de la Poméranie et de Dantzig pouvait sauver la paix. Je répondis que la publication de cette démarche offenserait les sentiments les plus vifs de la majorité catholique des citoyens de notre pays. J'ajoutai que notre position avait été clairement définie et que je m'en remettais à la discrétion du Saint-Siège pour décider s'il voulait ou non rendre publique sa démarche. Le nonce me remercia par la suite d'avoir traité cette question de cette façon.

A l'appel du président Roosevelt au président Mościcki, qui avait pour but de provoquer un échange de vues analogue entre nous et l'Allemagne et de régler ainsi les questions en litige, le président Mościcki répondit immédiatement qu'il acceptait cette méthode, afin de trouver une issue à une situation devenue dangereuse. Mais le chancelier Hitler ne répondit pas à l'appel du président Roosevelt.

Les expériences faites lors de l'*Anschluss* autrichien et de l'action allemande contre la Tchécoslovaquie, ainsi que la conception allemande de la propagande, que nous connaissions bien, prouvaient clairement que les préparatifs militaires réels allaient de pair avec la propagande, qui dominait la vie du Troisième Reich. La tactique nazie consistait à effrayer l'adversaire non seulement par des paroles, mais aussi par des mesures militaires très poussées ; cette méthode, dont le but était de s'assurer la victoire tout en épargnant les sacrifices à la nation allemande, fut cause qu'il fut assez longtemps difficile d'apprécier exactement quelles étaient les véritables intentions de l'Allemagne. A plusieurs reprises, nous nous efforçâmes d'analyser la situation intérieure du Reich et de pénétrer la psychologie de ses chefs, afin de réussir à distinguer le simple bluff de la réelle menace de guerre.

Néanmoins, grâce à un examen systématique — à partir du printemps, et en collaboration avec le chef de l'état-major général — des mouvements de troupes en Allemagne et des mesures de mobilisation, je fus à même, au début de juin, de proposer aux autorités suprêmes de l'Etat polonais à peu près la formule suivante : « Il se peut qu'il s'agisse encore d'une tentative d'emporter

la victoire au moyen de la terreur psychologique. Mais cela est fort peu probable. En revanche, les préparatifs militaires ont pris de telles dimensions et, en conséquence, l'Etat et la population ont renoncé à leur activité normale du temps de paix dans une telle mesure qu'il est autant dire impossible à Hitler de revenir en arrière.»<sup>1</sup> Dès le début de l'été, je tins donc sérieusement compte d'une possibilité de guerre et j'envisageai le côté diplomatique du problème surtout sous l'angle de la nécessité de nous assurer le concours de nos alliés<sup>2</sup>, sans grand espoir qu'il pût encore se trouver un moyen politique d'éviter le conflit armé en dehors de la capitulation devant les exigences croissantes de l'Allemagne<sup>3</sup>.

Comme je l'ai déjà dit, c'est à la médiation anglaise, honnête et raisonnable dans sa forme<sup>4</sup>, que nous attachions le plus d'importance. Dans les derniers jours d'août, les Anglais étaient en possession de notre réponse formelle, et ils devaient la communiquer à Berlin. C'est à ce moment-là que von Ribbentrop se mit à adopter,

---

<sup>1</sup> Le 14 juin 1939, l'ordre suivant fut donné par le commandant du 3<sup>me</sup> groupe d'armées allemand (Ia N° 150/39 g.K. Chefs.) :

« 1. Le commandant en chef de l'armée a donné l'ordre d'élaborer un plan de concentration (*Aufmarsch*) contre la Pologne qui tienne compte de ce que les dirigeants politiques exigent que la guerre commence à l'improviste et que les succès soient rapides.

» 4. L'ordre de concentration *Fall Weiss* [cas Blanc] entre en vigueur le 20 août 1939 ; tous les préparatifs doivent respecter cette date.

Le commandant en chef du 3<sup>me</sup> groupe d'armées :  
Blaskowitz. »

(*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. XXX, page 18.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, document n° 18, page 348.

<sup>3</sup> Hitler donna l'ordre d'ouvrir les hostilités contre la Pologne le samedi, 26 août, à l'aube. A la nouvelle de la signature du pacte d'assistance mutuelle entre la Pologne et la Grande-Bretagne le 25 août, il rapporta l'ordre d'attaque contre la Pologne. A Gœring, qui lui demandait si c'était une décision provisoire ou définitive, Hitler répondit qu'il avait uniquement l'intention de voir s'il réussirait à éliminer l'intervention britannique. (Cf. *Ibid.*, t. III, pages 258-9.)

Keitel déposa au procès que, le 24 ou 25 août 1939, Hitler l'appela subitement et donna l'ordre : « Arrêtez tout, immédiatement. J'ai besoin de temps pour négocier. » (*Ibid.*, t. X, page 533.)

<sup>4</sup> Hitler ayant proposé à la Grande-Bretagne de conclure une entente une fois la question polonaise réglée, le gouvernement du Royaume-Uni répondit par la proposition de trancher le désaccord polonais par des négociations. (Cf. *Ibid.*, t. I, page 214.)

envers l'ambassadeur Henderson, un ton de plus en plus brutal, exigeant non seulement l'ouverture des négociations, mais déclarant que le gouvernement du Reich ne pouvait pas attendre et qu'il fallait que l'affaire se réglât définitivement ; il ne précisait d'ailleurs pas la nature définitive des exigences allemandes <sup>1</sup>.

N.B. Le fait mérite d'être mentionné que, des ambassadeurs alliés à Varsovie, celui du Royaume-Uni allait droit de l'avant avec détermination, tandis que le représentant de la France continuait de penser à des combinaisons, en particulier avec la Russie. A Berlin, c'était exactement le contraire. L'ambassadeur Coulondre ne se faisait plus aucune illusion sur les intentions allemandes et la nécessité d'une attitude ferme et solidaire des représentants des trois puissances alliées. L'ambassadeur Henderson, envoyé à Berlin par Chamberlain à l'époque pré-munichoise, s'efforçait encore fiévreusement de nouer des négociations avec les Allemands <sup>2</sup>.

Dans la soirée du 30 août — à la demande de Henderson — notre ambassadeur, M. Lipski, s'adressa à moi pour que, par son intermédiaire et indépendamment de notre réponse positive à la proposition anglaise de médiation, nous entrions directement en contact avec les Allemands, dans l'espoir de provoquer une détente. Je ne croyais plus à la possibilité d'arrêter l'agression alle-

---

<sup>1</sup> Lorsque Ribbentrop se rendit en avion à Moscou, le 22 août 1939, pour signer avec Molotov le pacte de non-agression germano-russe, une conférence des commandants d'armées eut lieu chez Hitler. Selon le procès-verbal de cette conférence, Hitler avertit les chefs de l'armée : « Nous donnerons probablement l'ordre de déclencher les hostilités samedi matin [26 août]. » (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. I, page 213.)

Keitel déposa au procès que, lors de cette conférence, « Hitler, à la fin de son discours, déclara qu'un pacte venait d'être conclu avec l'Union soviétique... » (*Ibid.*, t. X, page 533.)

Dans sa déposition, Gøring confirma que l'ordre relatif à la campagne contre la Pologne avait été définitivement donné après la signature du pacte avec la Russie soviétique. (Cf. *Ibid.*, t. III, page 259.)

L'amiral Bøehm releva, lors de cette conférence, l'affirmation suivante d'Hitler : « Il est peu probable que la Grande-Bretagne et la France viennent en aide à la Pologne. » (*Ibid.*, t. I, p. 212.)

<sup>2</sup> « L'ambassadeur du Royaume-Uni se faisait des illusions et croyait que la catastrophe pouvait encore être évitée par des conversations et des discussions. L'ambassadeur de France savait qu'on ne pouvait, par la persuasion, empêcher Hitler d'entrer en guerre. » (J. LIPSKI, *Sprawy Międzynarodowe*, n° 4, 1947, pages 28 et 30.)

mande<sup>1</sup>, mais, par acquit de conscience, je chargeai immédiatement l'ambassadeur Lipski de demander une entrevue avec Ribbentrop et de lui dire que le gouvernement polonais avait accepté la proposition anglaise d'un échange de vues, dans les limites définies par la note de l'Angleterre, et que le gouvernement britannique, en tant que médiateur, en informerai certainement le gouvernement allemand dans les heures qui suivraient. Le 31 août, à 13 heures, l'ambassadeur Lipski sollicita d'urgence une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères du Reich. M. Weizsäcker lui demanda s'il se présentait en plénipotentiaire extraordinaire ou en simple ambassadeur. M. Lipski répondit que, comme ambassadeur, il exprimait l'opinion autorisée du gouvernement polonais et ne demandait l'entrevue qu'à ce titre. Entre 18 et 19 heures, il fut reçu par von Ribbentrop, qui arrangea cette réception selon la mise en scène déjà utilisée pour les Tchèques, c'est-à-dire avec une foule massée dans la Wilhelmstrasse, des détachements spéciaux de SS postés devant l'immeuble, sur les escaliers et à l'entrée, etc. M. Lipski exécuta ses instructions, sur quoi Ribbentrop lui demanda encore une fois s'il était muni de pleins pouvoirs spéciaux pour prendre des décisions rapides. Notre ambassadeur releva qu'il agissait en conformité avec la proposition anglaise de médiation et qu'il ne pouvait se prononcer sur le fond de la question avant de connaître exactement l'attitude du gouvernement du Reich. Ribbentrop promit qu'il en référerait à Hitler<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A la conférence du 22 août 1939, Hitler déclara : « Je crains seulement qu'au dernier moment un *Schweinehund* quelconque ne fasse des propositions de médiation ». (*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. I, page 212.)

<sup>2</sup> Lorsque, conformément à son rôle de médiateur entre la Pologne et l'Allemagne, l'ambassadeur britannique, M. Henderson, se rendit le 30 août chez M. von Ribbentrop, celui-ci lui donna rapidement lecture des seize conditions allemandes pour une entente avec la Pologne, mais refusa de lui remettre ce document.

Le 5 septembre 1939, M. Lipski télégraphia de Copenhague aux ambassadeurs de Pologne à Londres et à Paris :

« Je suis arrivé à Copenhague lundi. Je tiens à souligner que les revendications allemandes, formulées en seize points, n'avaient été présentées ni à moi-même ni au Gouvernement polonais.

» Le 31 août dans l'après-midi, je déclarai à M. Ribbentrop que le Gouvernement polonais répondait de façon positive au Gouvernement britannique au sujet des suggestions de pourparlers directs polono-allemands. »

(*Livre Blanc polonais*, document 141.)

Le 1<sup>er</sup> septembre à l'aube, sans aucune démarche diplomatique, l'Allemagne déclencha les opérations militaires <sup>1</sup>.

Avant de passer à notre activité diplomatique pendant la guerre, je voudrais faire brièvement l'historique des dispositions militaires prises par la Pologne.

Au mois de mars, au moment des interventions allemandes contre Memel et la Tchécoslovaquie et face à des concentrations de troupes de plus en plus importantes en Prusse orientale, le commandement de l'armée, d'accord avec le ministre des Affaires étrangères, décida de mobiliser le IX<sup>e</sup> corps d'armée (Brześć), et les unités de ce secteur (trois divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie) furent dirigées au nord de Varsovie, le long de la frontière de la Prusse orientale.

Dans tout le Reich, des mesures très poussées de mobilisation avaient été prises dès le mois de juin et les détachements mobilisés étaient systématiquement dirigés vers la frontière polonaise, surtout dans la région de la Haute-Silésie, de la Poméranie occidentale et de la Prusse orientale. Nous suivions donc de jour en jour, le chef de l'état-major général polonais et moi, le développement de ces mouvements de troupes et l'accentuation de leur caractère agressif. L'augmentation rapide des concentrations à partir du 20 août fit que nous adressâmes au maréchal Rydz-Śmigły, qui avait quitté Varsovie pour le week-end en raison de son état de santé, en le priant de rentrer d'urgence pour que nous puissions examiner ensemble la situation. Le maréchal donna alors, le 24 août, l'ordre de mobiliser toutes les grandes unités de l'armée qui pouvaient l'être par appels individuels, sans qu'il y ait nécessité de placarder des ordres de mobilisation générale. Cela nous donnait environ 25 divisions d'infanterie et la totalité ou la majorité des brigades de cavalerie, avec, en plus, un certain nombre d'unités spéciales, soit au total à peu près les trois quarts des forces polonaises. Le quatrième jour de leur mobilisation, ces unités furent dirigées, au moyen de transports rapides, vers les

---

<sup>1</sup> Jugement du Tribunal militaire international de Nuremberg : « Le Tribunal est pleinement convaincu par les preuves qui lui ont été soumises, que la guerre déclenchée par l'Allemagne contre la Pologne, le 1<sup>er</sup> septembre 1939, était une guerre d'agression, qui devait par la suite engendrer un conflit mondial. » (*Op. cit.*, t. I, page 215.)

régions de concentration. La mobilisation et la concentration s'accomplirent de manière satisfaisante ; les transports furent achevés dans les quarante-huit heures.

Etant donné les avertissements qui continuaient à nous parvenir de la part de nos alliés, nos propres observations et le ton agressif des dirigeants du Reich et de la presse allemande, la mobilisation générale fut décidée et l'ordre donné pour le 30 août à 16 heures. Au moment même où le conseil de Cabinet prenait cette décision, j'en informai, par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'Etat M. Szembek, les ambassadeurs du Royaume-Uni et de France. Une demi-heure plus tard, ils vinrent me voir tous les deux et protestèrent passionnément contre cette mesure, soulignant qu'il ne s'agissait pas du fond de la question, par rapport auquel ils reconnaissaient notre bon droit et admettaient que nous étions parfaitement justifiés à agir de la sorte, mais qu'ils estimaient que les affiches de mobilisation constituaient en même temps un acte politique qui risquait de précipiter le conflit. Manquant d'expérience militaire, l'ambassadeur Kennard avait de la peine à comprendre les explications que je lui donnais quant à l'impossibilité où se trouvait l'armée de renforcer par d'autres moyens les mesures de sécurité indispensables, étant donné que la limite de la mobilisation dite « d'alerte par voie d'appels individuels » était déjà dépassée. Au cours de la discussion, qui fut assez vive, j'exposai aux deux ambassadeurs de façon catégorique que je pouvais tout au plus demander aux autorités militaires s'il était possible de différer la pose des affiches de mobilisation à Varsovie jusqu'au soir et que, d'autre part, je pouvais imposer la censure de la presse et des télégrammes. Je les prévins toutefois que nous tiendrions leurs gouvernements pour responsables si, en cas d'agression, il nous manquait à peu près dix divisions sur le champ de bataille. Je les prévins aussi que, personnellement, je ne demanderais pas à l'armée de modifier les mesures prises, car, en tant qu'ancien officier, je ne devais plus tenir compte de considérations autres que celles de la sécurité de l'Etat.

Les attachés militaires firent une démarche analogue auprès du chef de l'état-major général, qui différa de quelques heures la pose des affiches de mobilisation. Pour ma part, je m'adressai par téléphone spécial au maréchal Rydz-Śmigły immédiatement après le départ des ambassadeurs pour l'informer de la démarche qu'ils

venaient de faire auprès de moi et de ce que je ne leur avais pas laissé d'espoir, sauf pour ce qui était de la censure de la presse. Je soulignai enfin qu'étant donné la gravité de la situation, je me chargeais, si le maréchal estimait nécessaire de maintenir l'ordre de mobilisation, des difficultés diplomatiques qui pouvaient en résulter.

Après examen de la question avec le général Stachiewicz, le maréchal me fit savoir, vers 18 heures, qu'il avait décidé de différer la mobilisation d'un jour. J'en avertis immédiatement les alliés, ajoutant que c'était le plus grand effort que pussent faire les autorités militaires polonaises pour aligner leur tactique sur celle des alliés, mais que, personnellement, je n'avais pas été partisan de cet ajournement et que j'espérais que les alliés, appréciant notre sang-froid, y répondraient, pour leur part, en accélérant leurs propres préparatifs militaires.

Le gouvernement français nous informa alors qu'ayant encore mobilisé 600.000 hommes, il avait, de son côté, épuisé les mesures de « mobilisation individuelle » et qu'il ne pourrait plus être question, par la suite, que de mobilisation générale. Les Anglais mobilisèrent entièrement leur flotte.

### *La guerre*

La nouvelle que les Allemands avaient engagé les opérations militaires nous parvint au moment même où ils déclenchèrent leur première attaque aérienne sur Varsovie. L'alerte fut donnée vers 6 heures. A 6 heures 15, je recevais un coup de téléphone du chef de l'état-major général m'annonçant que les opérations militaires avaient commencé et que le grand quartier général s'était installé dans un bâtiment de la rue Rakowiecka. Je me rendis immédiatement chez le maréchal pour avoir des renseignements de première main sur les opérations militaires. Je constatai qu'il s'agissait d'une offensive générale sur tout le front, et non pas d'une action partielle ou localisée. J'en informai sur-le-champ nos postes diplomatiques à l'étranger et donnai l'ordre à nos ambassades dans les pays alliés d'entreprendre immédiatement, sur la base de nos accords d'alliance, les démarches en vue de la coopération militaire, en faisant état du fait que nous nous trouvions

indubitablement en présence d'un *casus foederis*. M. Łukasiewicz, notre ambassadeur à Paris, fit d'ailleurs cette démarche dès la première nouvelle des événements reçue par téléphone et en informa également notre ambassadeur à Londres, M. E. Raczyński.

Fait très significatif, jusqu'à 7 heures du matin nous restâmes, par Berlin, en communication téléphonique avec Londres et Paris. La dernière conversation téléphonique avec notre ambassade à Berlin fut coupée vers 7 heures. Il était visible que les Allemands, indépendamment de la tension qui existait depuis des jours, tenaient à l'élément de surprise. J'ajoute, pour être complet, que la version allemande d'une attaque polonaise sur la gare de Gleiwitz, utilisée par le Reich comme prétexte pour légitimer les opérations, était inventée de toutes pièces<sup>1</sup>.

Les opérations de l'aviation allemande se développaient selon un plan dont les grandes lignes étaient les suivantes : 1<sup>o</sup> attaques sur les aérodromes, 2<sup>o</sup> bombardement de gares, lignes de chemins de fer et jonctions de routes, 3<sup>o</sup> bombardement de dépôts de munitions et d'installations industrielles de guerre.

Les gouvernements alliés acceptèrent notre démarche<sup>2</sup> d'une façon qui ne laissait aucun doute sur l'existence du *casus foederis*. Les décisions militaires essentielles n'en furent pas moins retardées du fait de l'emploi de l'ancienne procédure : conseil de Cabinet, décrets des Chambres, etc. En donnant l'ordre de mobilisation générale, la France fixa au 2 septembre le premier jour de mobilisation. Cette date était particulièrement importante pour nous, car les accords militaires franco-polonais prévoyaient une offensive massive sur le front de l'ouest pour le quinzième jour de la mobilisation française (protocole Kasprzycki-Gamelin). Ainsi qu'on le reconnut franchement du côté français et anglais, le gouvernement britannique insista pour que Paris se hâtât de présenter son

---

<sup>1</sup> Il ressort des dépositions faites devant le Tribunal militaire international de Nuremberg que l'aide de camp d'Hitler s'était adressé à l'*Abwehrabteilung* pour se procurer des uniformes polonais. L'attaque du poste émetteur de Gleiwitz fut exécutée par des SS et des prisonniers d'un camp de concentration revêtus d'uniformes polonais. Leur mission accomplie, tous les participants à l'attaque, y compris les SS, furent exécutés. Hitler exploita l'attaque ainsi arrangée dans son discours au Reichstag du 1<sup>er</sup> septembre 1939. (Cf. *Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. II, pages 447-448 et t. X, page 534.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, annexe n° 20, page 303.

ultimatum à l'Allemagne et de lui déclarer la guerre au cas où cet ultimatum, comme on ne pouvait en douter, ne serait pas accepté. Selon les renseignements fournis par l'ambassadeur de France, Halifax déclara aux Français, le 2 septembre, que le gouvernement de Sa Majesté avait presque déjà l'impression d'avoir manqué à sa parole, étant donné qu'il s'était engagé à venir en aide à la Pologne immédiatement<sup>1</sup>. Le 3 septembre, dans les premières heures de la matinée, l'Angleterre présenta à l'Allemagne un ultimatum de deux heures, exigeant la cessation des opérations militaires contre la Pologne et le retrait des troupes allemandes du territoire polonais et de la Ville Libre de Dantzig. La France fit de même quelques heures plus tard, mais son ultimatum comportait un délai plus long, jusqu'au soir. Dans la matinée du 3 septembre, Chamberlain fit à la Chambre des communes une déclaration radio-diffusée, dans laquelle il affirma que l'Angleterre n'avait pas reçu de réponse satisfaisante à son ultimatum et qu'elle se trouvait par conséquent en état de guerre avec l'Allemagne<sup>2</sup>.

La déclaration de guerre française nous fut communiquée au

---

<sup>1</sup> Le 31 août, Mussolini avait proposé à la France et à l'Angleterre de convoquer une conférence avec l'Allemagne. La France et l'Angleterre mirent comme condition à leur consentement que la Pologne fût également invitée à y participer. L'Allemagne était décidée à se soustraire à une telle conférence, mais il était dans son intérêt de retarder l'entrée en scène des alliés de la Pologne. Le 1<sup>er</sup> septembre, dans l'après-midi, les Italiens répétèrent leur proposition à la France. M. Bonnet accepta la suggestion italienne et s'adressa au gouvernement polonais pour lui demander de définir sa position. M. Beck, qui eut alors pour la première fois connaissance du projet de Mussolini, répondit à M. Noël, ambassadeur de France : « Nous sommes en pleine guerre, comme suite à une agression non provoquée. La question qui se pose n'est pas celle d'une conférence, mais celle de l'action commune qui doit être menée par les alliés pour y résister. » (Léon Noël : *Une ambassade à Varsovie, 1935-1939. L'agression allemande contre la Pologne*, Paris 1946, page 475.)

<sup>2</sup> Déposition de Paul Schmidt, qui reçut l'ultimatum britannique des mains de l'ambassadeur Henderson et le remit à Hitler : « Hitler est resté un certain temps assis sur sa chaise, pensif, fixant son regard dans l'espace, d'un air soucieux. Puis il rompit le silence en demandant brusquement au ministre des Affaires étrangères :

— Que devons-nous faire, maintenant ?

Cette atmosphère déprimante se traduisait sur les visages de tous les assistants (Gœring, Gœbbels, etc.). »

M. Horn : « Vous n'aviez donc pas eu l'impression que ces hommes s'attendaient à une déclaration de guerre ? »

Paul Schmidt : « Non, je n'ai pas eu cette impression. »

(*Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. X, page 213.)

début de la soirée. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, le ministre des Pays-Bas à Varsovie demanda une audience immédiate et m'informa que le gouvernement du Reich, par l'intermédiaire de son gouvernement, faisait savoir que le haut commandement allemand avait donné à son aviation l'ordre de ne bombarder que des objectifs d'importance militaire et de s'abstenir de bombarder des villes ouvertes, à condition toutefois que le haut commandement polonais donnât des ordres identiques. Or, quelques jours avant le début des hostilités, un échange confidentiel de notes avait eu lieu entre la Pologne et la Grande-Bretagne au sujet des méthodes de guerre aérienne. Les méthodes envisagées portaient du souci d'épargner la vie et les biens de la population civile et donnaient une énumération détaillée de ce qu'il fallait entendre par « objectif militaire ». Je pus donc répondre immédiatement que l'armée polonaise avait déjà reçu des ordres à ce sujet et s'y conformerait si, du côté allemand, la réciprocité était garantie. C'est à ce moment aussi qu'intervinrent l'accord avec le gouvernement suédois sur la protection des citoyens polonais en Allemagne et l'accord germano-hollandais sur la protection des citoyens allemands en Pologne. Les mesures techniques qui en découlaient furent immédiatement prises.

D'heure en heure nous parvenaient de nouvelles déclarations de neutralité de la part de certains pays qui interprétaient cette neutralité chacun à sa façon. En ce qui concerne la Lituanie, nous fîmes, le premier ou le deuxième jour de la guerre, une démarche destinée à assurer ce pays que nos forces respecteraient strictement sa neutralité. L'attitude de la Lituanie à notre égard fut irréprochable pendant toute la première phase de la guerre.

La Hongrie confirma également, et avec fermeté, son intention de rester neutre et refusa de se prêter à ce que son territoire servît de base à des opérations militaires dirigées contre nous<sup>1</sup>.

La Slovaquie, instrument passif dans les mains de l'Allemagne, était incapable de montrer son propre visage. Dès le premier jour de la guerre, les troupes allemandes attaquèrent notre territoire au sud par la frontière slovaque, dans la direction de la Silésie

---

<sup>1</sup> Le gouvernement de Budapest rejeta une proposition allemande qui lui promettait, en échange du droit de passage pour les troupes allemandes à travers la Hongrie, la cession d'une partie des territoires de la Pologne méridionale.

de Teschen et de Nowy Targ. En revanche, le ministre de Slovaquie à Varsovie, M. Szathmary, m'écrivit une lettre, m'autorisant dans un post-scriptum à la publier, pour me certifier que la Slovaquie agissait sous le coup de la force, mais que les vrais sentiments de la nation slovaque étaient aux côtés de la Pologne. Je publiai cette lettre en la faisant accompagner de son fac-similé, car le DNB s'efforçait de m'accuser de falsification<sup>1</sup>.

La conduite de l'ambassadeur de la Russie soviétique ne laissait rien à désirer ; il se montra même disposé à entamer des pourparlers sur la livraison éventuelle de produits soviétiques. Je chargeai notre ambassadeur à Moscou, M. Grzybowski, de sonder Molotov pour savoir ce que la Russie soviétique serait éventuellement en mesure de nous fournir, et de faire les démarches nécessaires pour assurer le transit des fournitures en provenance des pays alliés.

Avec la Roumanie, nous avons eu précédemment, sur le plan militaire, des pourparlers qui avaient trait au transit par les ports roumains. Un transport d'avions anglais qui nous étaient destinés avait été dirigé sur Galatz et le gouvernement roumain avait discuté avec nous de l'établissement, dans cette région, d'une base qu'auraient utilisée d'autres transports de matériel d'aviation, allant même jusqu'à envisager que le montage des avions se fit en Roumanie.

L'Italie, tout en mettant l'accent sur sa neutralité, n'excluait pas la possibilité d'achever la livraison du matériel de guerre que nous avions commandé en Italie ; elle donnait à entendre que le transport de ce matériel ne serait pas impossible, dans certaines conditions.

En plus de l'activité qui m'incombait, je m'adressai dès le début des hostilités au maréchal Rydz-Śmigły pour lui demander s'il ne pensait pas qu'il serait bon de former immédiatement un « gouvernement de guerre », dans lequel entreraient les ministres et le commandant en chef ; l'organisation d'un tel gouvernement avait été préparée et mise au point par le maréchal Piłsudski lui-même, avec le président de la République et les premiers ministres qui s'étaient succédé à la tête du gouvernement depuis 1926. Pour des raisons que j'ignore, le maréchal Rydz-Śmigły

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, document n° 19, page 351.

n'approuva pas mon projet, préjugant ainsi la position du premier ministre.

Les progrès alarmants de l'offensive allemande, basée sur la coopération de l'aviation intervenant massivement et des troupes blindées qui encadraient et appuyaient les unités, ainsi que sur la destruction méthodique du pays par des attaques aériennes, ne tardèrent pas à imposer aux esprits la nécessité d'évacuer le gouvernement de Varsovie. Cette éventualité avait été prévue et préparée bien des semaines avant le début des hostilités. Ces préparatifs avaient toutefois été confiés à des délégués des différents ministères choisis parmi les grades inférieurs et qui travaillaient sous la direction d'un haut fonctionnaire de la présidence du Conseil des ministres. Aussi, à part l'attribution à chaque ministère d'une région déterminée, la préparation approximative de l'organisation des divers ressorts et la répartition des services en échelons lourds et en échelons avancés, n'y avait-il pas grand'chose de fait. Quand j'avais appris, en juillet sauf erreur, que l'on avait choisi Lublin comme lieu de résidence du président de la République, et Nałeczów et Kazimierz, sur la Vistule, comme siège du ministère des Affaires étrangères, j'avais aussitôt attiré l'attention du maréchal sur le fait que cette région ne possédait pas de moyens de télécommunication par câble enterré et que les communications par ligne aérienne étaient sans aucun doute insuffisantes. J'avais proposé de discuter ces questions plus à fond avec les organes compétents du gouvernement et de l'armée, mais le maréchal m'avait fait répondre qu'il s'occuperait lui-même de prendre les mesures nécessaires ; pour ma part, j'en pris quelques-unes à Nałeczów. Cependant, la rapidité des opérations militaires allemandes et l'impossibilité où nous nous trouvions de nous y opposer efficacement en raison de la supériorité numérique et matérielle de l'adversaire firent naître des doutes quant à la possibilité d'installer les autorités suprêmes du pays dans la région de Lublin. On ne voyait pas comment elles pourraient y organiser leur activité. L'ampleur de l'offensive allemande et le fait que nous doutions déjà de l'opportunité de ce choix me poussèrent à suggérer au maréchal une décision plus radicale, consistant à transférer directement la capitale à Lwów, au cas où l'évacuation deviendrait absolument nécessaire. J'appuyai ma proposition des arguments suivants : 1° L'expérience de la guerre prouve que le transfert, par petites étapes, d'un appareil

aussi compliqué que celui d'un gouvernement avec tous ses organes, aboutit infailliblement à la désorganisation, étant donné que chaque évacuation équivaut à une interruption du travail. Par conséquent, une solution radicale apparaît plus opportune. (Exemple : le transfert, en 1914, du gouvernement français à Bordeaux.) 2<sup>o</sup> Lwów nous assurerait de meilleurs moyens de communication, de meilleurs moyens de défense antiaérienne et de plus grandes possibilités techniques de loger les différents organes de l'administration et le corps diplomatique dans la ville même, ou dans ses environs immédiats. 3<sup>o</sup> Dans tout conflit polonais, sur le plan militaire ou politique, l'ennemi a régulièrement fait porter son effort sur deux points : le problème ukrainien en Galicie orientale et le problème de la région de Wilno. La Russie soviétique a elle-même cherché à pénétrer dans ces deux directions. Ainsi, en transférant le gouvernement à Lwów et en y groupant certaines réserves, serait-il du moins possible de sauvegarder une de nos principales positions historiques au moment où nous n'aurions plus suffisamment de moyens immédiats pour sauver également nos territoires du nord. 4<sup>o</sup> Lwów est située sur la route qui commande l'accès à la seule frontière par laquelle nous puissions essayer de faire passer le matériel nécessaire à l'armée et de communiquer avec le monde extérieur.

L'entretien que j'eus à ce sujet avec le maréchal eut lieu au GQG de la rue Rakowiecka. Le maréchal se mit à réfléchir à toute cette question sans montrer beaucoup d'enthousiasme pour mon idée, et il m'informa, par la suite, qu'il ne croyait pas que ma proposition dût être retenue.

A peu près à la même date, le président du Conseil des ministres donna l'ordre de préparer, puis d'effectuer l'évacuation de l'échelon lourd du ministère, ordre que je complétais en recommandant l'évacuation du corps diplomatique dans la région de Lublin.

Comme je me rendais compte qu'en de telles circonstances je ne pouvais espérer que le travail du gouvernement se fit normalement, je proposai au maréchal de confier au sous-secrétaire d'Etat Szembek la direction du ministère des Affaires étrangères installé à Nałeczów ainsi que le contact avec le corps diplomatique, tandis que je réduirais mon « état-major » politique et technique au strict minimum (notre propre poste émetteur et récepteur de radio et le service du chiffre), de façon qu'il puisse se déplacer dans

dix autos au maximum. Je resterais alors à Varsovie aussi longtemps que le GQG, pour me déplacer ensuite en même temps que le haut commandement. Pour soutenir cette proposition, je rappelai que la guerre avait un caractère de coalition, ce qui exigeait que le commandement militaire restât strictement coordonné à la politique étrangère. J'ajoutai que mon poste de TSF serait aussi en mesure d'assurer à l'armée ses communications avec le monde extérieur.

Les conséquences du caractère spécial de cette guerre ne se firent pas attendre. Avant que ne fût donné l'ordre de quitter Varsovie aux autorités suprêmes de la République, il était déjà devenu évident que la région de Lublin ne pourrait plus servir aux fins envisagées. Le 4 septembre encore, je reçus personnellement, du président du Conseil des ministres, l'ordre de préparer l'évacuation de l'échelon lourd, et le lendemain déjà, soit le 5 septembre, la décision fut prise de transférer le gouvernement en Volhynie, son centre étant à Łuck. Quant au ministère des Affaires étrangères et au corps diplomatique, on commença par leur attribuer, comme centre, la ville de Włodzimierz Wołyński, puis de Krzemieniec. Le gouvernement avait nommé le voïvode Sociański commissaire à l'évacuation et c'est lui qui donna l'ordre de modifier ainsi le plan d'évacuation. Me rendant parfaitement compte des difficultés techniques que tout cela comportait, j'évitai d'y ajouter de nouvelles complications.

L'évacuation du ministère des Affaires étrangères et du corps diplomatique se fit, conformément à ces instructions, d'abord à Nałęczów, et ensuite à Krzemieniec ; ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés techniques que l'on parvint à évacuer les bureaux du ministère, ses fonctionnaires et leurs familles.

Dans la nuit du 6 au 7 septembre, je reçus du président du Conseil le préavis qu'à la demande du haut commandement, le président de la République et le gouvernement, restés à Varsovie avec un très petit nombre de fonctionnaires, devaient se tenir prêts à quitter la ville, et cela pour deux raisons : d'abord parce qu'une division blindée allemande avait fait irruption dans la direction Łódź-Łowicz et s'avavançait sur Varsovie, et secondement en raison du bombardement répété des ponts sur la Vistule ; les ponts de Varsovie n'avaient pas encore été gravement atteints, mais les ponts auxiliaires entre Jeziorna et Świder et le pont de

bateaux au nord de Varsovie avaient été détruits. J'informai donc le président du Conseil que j'avais, d'accord avec le haut commandement, confié la direction du ministère au sous-secrétaire d'Etat Szembek et que j'allais moi-même suivre le GQG, en m'efforçant aussi souvent que possible d'assurer la liaison avec le président du Conseil.

Etant donné que dans la soirée du 6 septembre le commandant en chef ne connaissait pas exactement la situation sur le front et que, indépendamment de l'évacuation du gouvernement préparée pour la nuit, il n'était pas exclu que le GQG restât à Varsovie, je laissai au GQG un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison et je gardai mon « état-major motorisé » dans le bâtiment du ministère des Affaires étrangères. A 3 heures 15 du matin, un téléphone du président du Conseil et du fonctionnaire détaché au GQG m'annonça que le gouvernement et le GQG devaient immédiatement quitter Varsovie. Les objectifs et l'horaire furent également indiqués. Conformément à ce plan, je transférai mon entourage immédiat auprès du GQG à Brześć (le GQG était installé dans la forteresse même).

A Brześć, le ministère établit en deux heures ses communications par radio, mais les dépêches n'arrivaient qu'incomplètes, car le poste était surchargé ; nous avons, en effet, accepté d'assurer la liaison avec les attachés militaires.

A Brześć, je concentrai l'activité diplomatique sur trois points :

a) La pression qu'il fallait exercer sur nos alliés pour obtenir une diversion aérienne immédiate et une accélération de l'action terrestre, étant donné que la presque totalité des forces allemandes étaient concentrées en Pologne, ce qui nous menaçait d'une catastrophe. Les communiqués du front de l'Europe occidentale révélaient une absence complète d'activité<sup>1</sup>. Je reçus de nos ambassadeurs la confirmation qu'ils intervenaient à Londres et à Paris en termes presque brutaux pour souligner cet état de choses<sup>2</sup>.

b) L'urgence, en outre, de trouver un moyen d'acheminer les munitions et le carburant destinés à l'armée en activant les

---

<sup>1</sup> Parlant de la réunion du 23 mai 1939, le général Keitel déclara au procès de Nuremberg : « J'étais toujours convaincu qu'il n'y aurait pas de guerre, car nous n'aurions pu mener une guerre contre la Pologne si les Français nous attaquaient à l'Ouest. » (*Op. cit.*, t. X, page 532.)

<sup>2</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 23, page 323.

pourparlers avec la Russie soviétique et en envoyant des missions techniques et financières dans les pays alliés.

c) La nécessité, enfin, de demander à nos alliés d'intervenir diplomatiquement à Kaunas, car, selon les rapports de notre ministre dans cette capitale, M. Charwat, les Allemands y déployaient une activité intense en vue de pousser la Lituanie à occuper la région de Wilno.

De Brześć, je réussis à établir une communication téléphonique avec le sous-secrétaire d'Etat Szembek, qui m'informa qu'il était arrivé à Krzemieniec avec les bureaux du ministère des Affaires étrangères et le corps diplomatique. Il me signala qu'il avait à faire face à des difficultés considérables, car le corps diplomatique avait déjà tendance à abandonner le territoire polonais, prétextant qu'il n'était plus en contact avec le gouvernement, ce qui, de l'avis du comte Szembek, provenait de ce qu'il manquait de contact avec moi. L'ambassadeur de France avait très sérieusement proposé de préparer le transfert des autorités suprêmes de la République de Pologne en France, pour le cas où la supériorité des forces allemandes viendrait à briser notre résistance armée. Dans ce but, l'ambassadeur avait suggéré, comme première étape, de transférer le corps diplomatique et le ministère des Affaires étrangères dans le Sud, afin de n'être pas empêché de mettre ce plan à exécution s'il fallait s'y résoudre. M. Szembek me dit encore qu'il était lui-même impuissant devant l'attitude du corps diplomatique et que seule mon arrivée à Krzemieniec pouvait porter remède à cette situation. A cette occasion, il fit en outre une légère allusion à des nouvelles alarmantes, répandues par des membres du corps diplomatique sur les intentions de la Russie soviétique. L'importance de ce rapport me fit prendre la décision de me séparer du GQG et de me rendre immédiatement à Krzemieniec.

Dans l'après-midi du 9 septembre, je me rendis donc au GQG, installé dans la forteresse de Brześć, pour discuter de ce problème. En arrivant, on m'apprit que le maréchal était occupé à l'appareil Hughes. L'on m'informa en même temps que le général Sosnkowski avait été nommé ministre de la coordination de l'économie de guerre, avec le titre de vice-président du Conseil, qu'il n'avait pas encore assumé ses fonctions, mais qu'il venait d'arriver au GQG. Je profitai donc de l'occasion pour lui faire une visite. Je le trouvai dans un état de grande excitation. Il m'adressa la

parole en m'assurant qu'il était et demeurerait loyal à l'égard du commandant en chef, qui seul avait le droit et le pouvoir de prendre des décisions ; qu'il tenait toutefois à m'informer très confidentiellement, puisque j'étais ministre des Affaires étrangères et, surtout puisque j'avais été un soldat du maréchal Piłsudski, de ce qu'il se proposait de dire au maréchal Rydz-Śmigły. A son avis, la campagne était perdue et il était urgent d'évacuer le gouvernement et toutes les unités qu'on pouvait encore décrocher de l'ennemi et diriger vers les régions du Sud-Est, proches de la Roumanie, afin d'être en mesure, par la suite, de reconstituer les forces polonaises sur le territoire de nos alliés. Il penchait cependant à croire qu'il était presque déjà trop tard pour prendre de telles mesures, car nos unités étaient restées trop longtemps accrochées dans la région nord-ouest (armées des généraux Bortnowski et Kutrzeba). Pour finir, il insista encore une fois : « J'ai le droit et le devoir de présenter mon opinion. Mais c'est au commandant en chef à prendre les décisions. » Il me demanda de garder le secret sur notre entretien, mais il se déclara satisfait d'avoir pu échanger ses opinions avec le ministre des Affaires étrangères.

Je répondis au général Sosnkowski : « Je vais être aussi franc que vous. A Varsovie, j'avais proposé de transférer la capitale à Lwów, pour des raisons que j'ai déjà données. Je crois que cette idée était juste. Je comprends qu'il soit difficile, moralement, pour le président, le maréchal ou le gouvernement, d'envisager à ce point les pires éventualités ; cependant, en ma qualité de ministre chargé de prévoir l'avenir dans la conjoncture internationale, je suis disposé à reprendre ce problème et à l'approfondir. Je parlerai aujourd'hui au maréchal Rydz-Śmigły et je partirai ensuite, pour essayer de mettre un frein à la panique du corps diplomatique et pour examiner quels sont les moyens qui nous restent de faire face à l'avenir. » J'assurai le général Sosnkowski que je considérerais bien entendu ses déclarations comme strictement confidentielles et personnelles, et comme l'expression de notre souci commun de l'avenir de la République de Pologne face à une situation aussi pleine de menaces.

Je fus deux heures sans avoir la possibilité de voir le maréchal Rydz-Śmigły. Quand je le vis, le soir, il m'informa des décisions qui avaient été prises. Le maréchal ne mentionna pas la conversation qu'il avait eue avec le général Sosnkowski, ni [ce qu'il

pensait]<sup>1</sup> de la campagne. Il se contenta de me dire qu'il avait choisi un plan de campagne conforme à l'évolution de la situation sur le front, et qu'il avait déjà donné les ordres nécessaires. Les armées des généraux Kutrzeba et Bortnowski devaient attaquer dans la direction Łeczyca-Łódź-Kutno, et s'ouvrir ensuite la route de Varsovie. Il ne semblait pas possible de transférer ces armées à l'est de la Vistule. Varsovie avait l'ordre de tenir jusqu'à l'épuisement complet de ses vivres et de ses munitions. Toutes les autres unités et garnisons de places fortes, à commencer par Ossowiec, Białystok et les autres points sur le Narew, qui se défendaient encore la veille, les unités des rives du Bug ainsi que les unités de réserve (en particulier, au nord-est de Brześć, la 35<sup>e</sup> division d'infanterie, composée des cadres du corps de défense de la zone frontière, qui n'avait pas encore été engagée et qui était excellente tant au point de vue des cadres que de l'équipement), toutes ces unités recevaient l'ordre de se retirer en direction de la Galicie orientale. La retraite devait se faire par chemin de fer, si possible, ou, finalement, à pied, afin d'arrêter la retraite de l'armée du général Fabrycy. En cas de possibilité technique, les bataillons de marche seraient transférés dans cette direction. Il était nécessaire que la bataille des deux armées à l'ouest de Varsovie fût un grand exploit militaire, afin d'arracher nos armées à la tactique de la retraite. Les forces engagées étaient si considérables qu'il ne pouvait pas en résulter des pertes, mais il en irait de même pour l'Allemagne, dont les pertes seraient assez sérieuses pour que cela pesât sur le cours ultérieur de la guerre.

Tout en discutant de ces décisions, je relevai que ce n'était pas à moi à exprimer une opinion sur la conduite militaire de la guerre, bien qu'en tant qu'ancien officier de l'état-major général je fusse parfois tenté de le faire. Du moment cependant que la décision était prise et les ordres donnés, il ne me restait plus qu'à constater qu'après cette journée j'avais acquis la conviction 1<sup>o</sup> que si je restais absent de Krzemieniec, le corps diplomatique allait quitter prématurément notre territoire, ce qui causerait un tort considérable aux intérêts de l'Etat, et 2<sup>o</sup> qu'en présence d'une situation militaire suffisamment claire, je pouvais poursuivre efficacement l'action diplomatique, après avoir entendu les infor-

---

<sup>1</sup> Il manque ici un ou plusieurs mots dans le texte original.

mations que les représentants diplomatiques recevraient de leurs gouvernements respectifs. Mon intention était donc de me rendre à Krzemieniec, où je ferais tout ce qui était en mon pouvoir pour obtenir des concessions et des fournitures étrangères ; mais je croyais devoir aussi préparer une issue diplomatique pour le cas où, en dépit de tous nos efforts militaires, nous ne parviendrions pas à contenir l'attaque de l'ennemi.

A la fin de la conversation, le maréchal me dit encore qu'il prévoyait un nouveau déplacement du GQG en direction de Kovel et qu'il m'en informait afin que je pusse établir la liaison.

Le lendemain, 11 septembre, j'arrivai à Krzemieniec. Je me rendis immédiatement compte que les dispositions du corps diplomatique n'étaient pas dues seulement à des considérations d'ordre politique, mais qu'elles avaient une origine d'ordre psychologique profonde, et je reconnus, pour cette raison, que le conseil du sous-secrétaire d'Etat Szembek avait été judicieux. Dans la matinée, je parvins à calmer la nervosité du corps diplomatique en adressant, aux chefs de missions assemblés, un bref discours dans lequel je leur expliquai le caractère nouveau et particulier de cette guerre et les remerciai, au nom du gouvernement, du dévouement personnel avec lequel ils remplitaient leur devoir, malgré les circonstances — ce que notre peuple et nos autorités sauraient apprécier à sa juste valeur<sup>1</sup>. Bien que mon discours eût été très modeste et que j'eusse évité de traiter des aspects politiques, le nonce prit ensuite la parole, d'entente vraisemblablement avec ses collègues, et déclara en termes non équivoques que les gouvernements représentés par les membres du corps diplomatique devaient juger les événements non seulement objectivement, mais aussi avec le sens de la justice, et que le corps diplomatique accrédité en Pologne désirait, quelles que fussent les circonstances, faire son devoir envers un pays qui défendait son honneur et ses droits.

Après cette introduction, les pourparlers politiques s'engagèrent. Aux ambassadeurs alliés, que, contrairement à la coutume antérieure, je reçus ensemble, j'exposai deux idées fondamentales :

---

<sup>1</sup> Sept ambassadeurs et dix-sept ministres ou chargés d'affaires accrédités auprès du président de la République de Pologne assistèrent à la conférence du 11 septembre 1939. La liste complète du corps diplomatique pour juin 1939 donne : dix ambassadeurs, vingt-trois envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires et cinq chargés d'affaires.

1<sup>o</sup> Je constatai avec regret qu'à mon avis le devoir d'assistance immédiate de nos alliés n'avait pas été rempli, ce qui pouvait nuire à la cause commune <sup>1</sup>. Il suffisait de citer, à titre d'exemple, l'aviation allemande, qui paralysait impunément notre défense.

2<sup>o</sup> Je déclarai qu'indépendamment de ce que je devais ressentir à ce moment-là en tant que Polonais, je m'efforçais de m'élever au niveau de l'objectivité et qu'à ce propos je priais les deux ambassadeurs de dire à leurs gouvernements, tout en répétant les réserves que je venais de faire, que je savais apprécier leurs efforts à longue échéance et le fait qu'ils envisageaient une guerre de trois ans, mais que je craignais toutefois que les puissances occidentales ne s'en tinsent trop fidèlement à leurs expériences de la guerre européenne précédente, où la situation n'avait pas été la même. Que le point le plus faible dans la position de l'Allemagne était sa situation intérieure, c'est-à-dire d'une part l'habitude qu'avait prise sa population de victoires politiques, psychologiques ou militaires trop faciles et, d'autre part, le peu de force de résistance du régime face à un échec quelconque. En 1914, les réserves en hommes et en matériel étaient incomparablement plus fortes, parce que datant d'une période de prospérité et basées sur l'existence d'une génération née et élevée dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, c'était un monde fatigué qui entrait en lutte. Je savais que la menace d'une guerre longue pouvait être très dangereuse pour les dirigeants de l'Allemagne. Je n'ignorais pas que les mesures de propagande avaient aussi leur importance. Mais, en homme qui connaissait l'Allemagne et particulièrement les dirigeants du Troisième Reich peut-être mieux que bien d'autres hommes politiques en Europe, j'étais obligé de constater que le bombardement de fabriques d'avions ou de nœuds ferroviaires était, pour les esprits allemands, une bien meilleure propagande que des déversements de tracts par avions. Je priai les deux ambassadeurs de faire part à leurs gouvernements respectifs de mon opinion, que je leur présentais comme une manière de voir générale, et non pas comme une revendication polonaise, ni comme un reproche à nos alliés de ne pas avoir suffisamment rempli leurs obligations à notre égard. Les deux ambassadeurs se montrèrent très impressionnés et ils me promirent de rapporter cet entretien très fidèle-

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, document n<sup>o</sup> 20, page 351.

ment à leurs gouvernements. L'ambassadeur de France me fit part en outre de son inquiétude au sujet de l'attitude de la Russie soviétique. Le chef de la mission soviétique m'ayant annoncé sa visite immédiatement après celle des représentants des puissances alliées, je renvoyai à plus tard la conversation sur ce sujet.

L'ambassadeur de l'Union soviétique vint me voir le 11 septembre à midi et me déclara que sa liaison avec le gouvernement de Moscou, vu la gravité de la situation, était insuffisante. Aussi désirait-il partir pour Szepietówka, où il serait en communication téléphonique directe avec Moscou. A cette occasion, il ajouta 1<sup>o</sup> qu'il laissait à Krzemieniec son secrétaire d'ambassade en qualité de chargé d'affaires ; 2<sup>o</sup> qu'il reviendrait le surlendemain, si le gouvernement soviétique se contentait d'une conversation téléphonique, et que s'il était appelé à Moscou, il reviendrait dans une semaine ; 3<sup>o</sup> que la question des livraisons de matériel et de produits soviétiques ayant un caractère d'actualité, il avait, de son propre chef, accordé un visa au colonel Z. pour qu'il pût se rendre à Moscou et y négocier l'achat de matériel sanitaire et autre. Qu'il ne pouvait toutefois, de par ses instructions, accorder un visa au colonel Kowalewski, étant donné que cet officier était déjà accrédité officiellement à Moscou. Il se déclara en outre optimiste au sujet d'un développement des fournitures soviétiques à la Pologne. Quand je mentionnai la question du carburant, il me répondit que le pétrole russe suffisait juste, normalement, à satisfaire les besoins propres de l'URSS et que, par conséquent, cette question devenait une question de principe, non plus seulement de commerce, et qu'il fallait la discuter à Moscou. Le 12 septembre à l'aube, Charonov partit en auto pour Szepietówka, accompagné de l'attaché militaire russe et de quelques personnes de l'ambassade<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le 2 septembre 1939, l'ambassadeur de l'Union soviétique, Charonov, pressant le gouvernement polonais de négocier avec l'URSS en vue de l'achat de matériel nécessaire à la conduite de la guerre, avait rappelé l'interview accordée par le maréchal Vorochilov à un envoyé des *Izviestia* (27 août 1939), Vorochilov y disait : « L'assistance sous la forme de fournitures de matières premières et de matériel de guerre est une question commerciale et c'est pourquoi, pour donner à la Pologne des matières premières et du matériel de guerre, il n'est nullement nécessaire de conclure un pacte d'assistance mutuelle et encore moins une convention militaire. » (*Livre Blanc polonais*, document 120.)

Le 8 septembre, Molotov, prenant prétexte, devant l'ambassadeur Grzybowski, du changement de la situation, rejeta les demandes de fournitures présentées par la Pologne. (Cf. *Ibid.*, document 172.)

Je fis part à l'ambassadeur de France des impressions plutôt mélangées que m'avait laissées mon entretien avec l'ambassadeur de l'Union soviétique, et il m'apprit à son tour que son collègue, l'ambassadeur de France à Moscou, craignait que la Russie ne cherchât à susciter des troubles parmi la population ukrainienne de Galicie orientale, afin d'avoir un prétexte à intervenir. Il ajouta, pour sa part, que les observations du personnel de l'ambassade en territoire polonais tendaient plutôt à démontrer que la population ukrainienne adoptait une attitude calme et loyale, mais qu'il ne fallait pas oublier que la Russie se contentait de très peu de chose, quand elle avait besoin d'un prétexte. De toute façon, il n'entrevoyait de menace soviétique qu'en liaison avec le déclenchement de troubles par les Ukrainiens, et consécutivement à eux. D'autre part, il n'avait pas de renseignements quant à la possibilité d'une action semblable dans le secteur sud. Dans la nuit du 11 septembre, je transmis par courrier spécial, toutes ces informations au commandant en chef dans un rapport sur les entretiens que j'avais eus avec les membres du corps diplomatique et sur leurs manières de voir.

La nouvelle de la mobilisation de plusieurs classes dans les régions occidentales de la Russie soviétique nous parvint sous une forme assez vague, et notre ambassadeur à Moscou, M. Grzybowski, qui avait laissé percer dans sa dépêche une certaine appréhension que la Russie soviétique ne cherchât à mettre à profit la situation, nous disait qu'il ne croyait pas que ces mesures de mobilisation fussent suffisantes pour lui permettre de s'engager sérieusement dans la guerre. Je discutai de tous ces problèmes avec l'ambassadeur de France, mais il ne me fut pas possible, en raison des distances et du manque de communications téléphoniques, de m'entendre directement avec le président de la République, le commandant en chef et le premier ministre. Je revins donc de ma propre initiative à la question du transfert de la résidence des autorités suprêmes en territoire français, pour le cas où nous ne pourrions éviter la défaite militaire, en reprenant la démarche qui avait été faite, d'après le rapport de M. Szembek, par l'ambassadeur de France, M. Noël. Je le priai de s'enquérir en mon nom auprès du gouvernement français afin de savoir s'il était prêt, en cas de nécessité, à accorder au chef de l'Etat et au gouvernement polonais des droits d'exterritorialité (droit de résidence) en France, sur la base de ce

qu'il avait fait en 1914 pour le gouvernement belge. J'ajoutai, à cette occasion, que je prévoyais, en pratique, le transit par la Roumanie, puis le transport par une escadre, française ou anglaise, à partir d'un port roumain, et cela pour le président de la République et quelques membres au moins du gouvernement, afin que la transmission des pouvoirs pût se faire d'une manière légale. L'ambassadeur de France me répondit qu'il ne doutait pas un instant que le gouvernement français ne nous accordât toutes les facilités voulues, et qu'il allait immédiatement demander confirmation formelle de cet accord. Nous examinâmes également la question de savoir laquelle des deux flottes, française et anglaise, était à même de mettre ce plan à exécution avec le plus de rapidité. L'ambassadeur de France ajouta que le président de la République de Pologne et le gouvernement bénéficieraient immédiatement, dès la montée à bord d'un vaisseau d'une puissance alliée, du droit de résidence et d'exterritorialité. Je priai sur-le-champ l'ambassadeur de Grande-Bretagne de venir me voir et je lui fis part de cette démarche, afin qu'il en informât son gouvernement ; je lui dis que je me réservais de faire appel au gouvernement britannique pour l'envoi d'un navire de guerre.

Le nonce apostolique, qui résidait avec le cardinal Hlond au presbytère de Krzemieniec, me proposa, de façon assez étrange, de retourner à Varsovie lorsque le corps diplomatique serait obligé de quitter le territoire de la Pologne. Je répondis que ce n'était pas à moi à intervenir dans les missions spirituelles que le Saint-Père confiait aux hauts dignitaires de l'Eglise, mais que je craignais toutefois qu'une telle conduite ne donnât lieu à de graves malentendus quant à l'attitude du Saint-Siège à l'égard des conséquences de l'invasion de la Pologne par les Allemands.

Le 12 septembre, à 19 heures, je reçus un téléphone du président du Conseil, à Łuck, qui m'appelait à Ołyka<sup>1</sup> pour une conférence chez le président de la République. Le premier ministre ajouta que le commandant en chef devait également y assister. Je partis immédiatement, mais n'arrivai que très tard dans la nuit, en raison de la distance et des difficultés de la circulation. Le maréchal était justement en train de faire rapport au président de la Répu-

---

<sup>1</sup> Résidence des princes Radziwiłł, où le président de la République de Pologne logea pendant quelques jours en septembre 1939.

blique sur la situation du front, mais il ne donnait que des détails, sans vue d'ensemble, et il n'en tirait aucune conclusion ni déduction. J'essayai en vain d'élargir le débat. Je dus me borner à déclarer que nous n'échapperions pas aux décisions radicales, destinées à assurer la position de notre pays dans la coalition. Je fis part des suggestions françaises et je me réservai de revenir à ce sujet ultérieurement ; ni le président de la République ni le commandant en chef ne semblaient désireux d'approfondir cette question.

Dans la journée du 13 septembre, j'essayai d'entrer en contact avec le président du Conseil, dont le bureau se trouvait à Łuck, où M. Arciszewski, resté dans cette ville pour assurer la liaison, me remplaçait aux séances du Cabinet. En raison des bombardements aériens, cette liaison était cependant devenue impraticable. Les légations accréditées en Pologne m'envoyèrent une délégation, composée des ministres d'Estonie, de Lettonie et de Hongrie, pour demander, après avoir déjà présenté la même requête au nonce, que le corps diplomatique fût évacué, puisque sa sécurité ne pouvait plus être garantie. Les ambassadeurs, ainsi que le chargé d'affaires d'Égypte, s'abstinrent, en tant que représentants de pays belligérants, de s'associer à cette démarche. Par l'intermédiaire du nonce, que j'invitai dans la soirée à venir me voir, j'informai les chefs de mission que, ne pouvant assurer leur sécurité contre les attaques aériennes, je leur laissais le libre choix de rester en Pologne ou de quitter son territoire. Que je n'avais pas de conseils à leur donner, puisque l'importance politique de leur mission dépendait de leur propre jugement. Après cette déclaration, les ministres abandonnèrent Krzemieniec pour la Roumanie ; mais les ambassadeurs déclarèrent que tant que je resterais moi-même en territoire polonais, ils considéreraient que leur devoir était de représenter personnellement leur chef d'Etat.

Dans la nuit du 13 au 14 septembre, à minuit et demi, le directeur Kobylański, du ministère des Affaires étrangères, vint me trouver, accompagné du colonel Biegański. Ils m'apprirent que le GQG et le gouvernement, ainsi que les unités blindées et anti-aériennes rattachées au GQG, étaient en pleine retraite, et ils me demandèrent de donner l'ordre d'évacuation immédiate en direction de la frontière roumaine. Je répondis à ces messieurs que je n'avais pas l'habitude de battre en retraite sans en avoir reçu l'ordre. A 4 heures du matin, le général Faury, envoyé par l'ambas-

sadeur de France, vint également me trouver. Il me déclara que l'ambassadeur l'avait délégué, lui, général, étant donné que j'étais moi-même officier, afin de me convaincre que la campagne était perdue et qu'il ne pouvait être déshonorant pour un officier, même s'il remplissait d'autres fonctions publiques, de donner, par souci des intérêts de son pays dans l'avenir, l'ordre d'évacuer immédiatement les bureaux placés sous sa direction et le corps diplomatique vers la seule frontière qui, en cas de défaite militaire, pouvait encore permettre de maintenir, avec le privilège de l'exterritorialité, les autorités suprêmes de l'Etat polonais. Le général Faury, après avoir fait allusion à une conversation qu'il avait eue avec le maréchal Rydz-Śmigły, conclut en ces termes : « L'ambassadeur de France et moi-même, votre ancien camarade de la guerre de 1920, nous vous supplions de transférer à la frontière d'un pays ami tous les éléments essentiels du gouvernement polonais, afin qu'il puisse continuer la lutte en collaboration avec les alliés même si, faute de munitions et en raison de l'écrasante supériorité numérique des forces ennemies, il était contraint de quitter le territoire national polonais. »

Je répondis au général Faury que j'appréciais beaucoup son intention et la façon dont il s'était adressé à moi, mais que, précisément « en tant qu'ancien combattant », je ne battrais en retraite que sur ordre. « Si je reçois, lui dis-je, l'ordre du chef de mon gouvernement, je l'exécuterai loyalement. Sinon, je remplirai mon devoir jusqu'à la fin, sans me préoccuper des conséquences. »

Le général Faury me demanda encore : « Et s'il n'y avait plus moyen de vous faire parvenir les décisions du président du Conseil, évacueriez-vous ? » Je lui répondis que, dans ce cas, le ministère des Affaires étrangères serait évacué et que, quant à moi, je ferais ce que je jugerais convenable.

A 6 heures 45, le vice-directeur Gwiazdoski me remit un message écrit m'informant que le premier ministre avait donné l'ordre d'évacuer immédiatement le ministère des Affaires étrangères dans la région de Kosów-Kuty. Le sous-secrétaire d'Etat Szembek ajoutait, de sa part, qu'il avait donné les ordres d'évacuation et averti le corps diplomatique. A titre de commentaire, M. Szembek me signalait que les formations blindées allemandes avaient dépassé Lwów au nord et au sud, menaçant ainsi de couper les communications avec la Galicie orientale.

Le 14 septembre, je partis pour Kutu avec l'« échelon avancé » du ministère des Affaires étrangères.

J'arrivai à Kosów dans la journée et j'appris que cette localité avait été désignée comme lieu de résidence du président de la République et de la plupart des ministères ; aussi m'installai-je à Kutu. J'appris, trop tard, que le corps diplomatique, à la suite d'un malentendu, avait été dirigé sur Zaleszczyki. Je trouvai néanmoins l'ambassadeur de Grande-Bretagne déjà installé à Kutu et, par la voie administrative, j'invitai immédiatement les chefs de mission qui avaient l'intention de rester en Pologne jusqu'à la fin à venir à Kutu.

Le 15 septembre, je pris contact avec le premier ministre, à Kosów, et j'essayai d'obtenir de lui des renseignements sur la situation militaire. Il m'apprit que le GQG s'était transporté à Koloméa ; aussi me rendis-je, dans l'après-midi, chez le commandant en chef.

Le maréchal Rydz-Śmigły m'informa que la pression allemande avait tendance à faiblir, ce qu'il attribuait à la fatigue des troupes et à l'usure du matériel, surtout des chars d'assaut. Il montrait cependant de l'inquiétude au sujet de notre aile sud, dont le commandement avait été assumé, ainsi qu'il me l'apprit à cette occasion, par le général Sosnkowski, qui avait renoncé à son poste ministériel. Le maréchal émit l'avis que, dans ces conditions et en défendant Varsovie, nous réussirions à gagner un temps précieux, qui permettrait à une offensive de diversion des alliés de déployer ses effets. Il me montra alors une dépêche personnelle du général Gamelin, transmise par le général Faury, dans laquelle le généralissime français l'informait que, conformément aux accords conclus, il lancerait le quinzième jour de la mobilisation, soit le 17 septembre, une offensive générale sur le front occidental. Etant donné le repli des autorités et du GQG à proximité de la frontière roumaine, je déclarai au maréchal que, malgré tout mon désir de voir la résistance se prolonger dans cette région aussi longtemps que possible, je préparerais de mon propre chef, par la voie diplomatique, le transfert éventuel des autorités de l'Etat polonais en France et que je m'efforcerais de gagner le président de la République à cette idée. « Comme soldat, je serais heureux que ce transfert ne soit pas nécessaire. Comme ministre des Affaires étrangères, je dois le préparer. »

Le 16 septembre, j'essayai d'atteindre, dans la zone frontière, l'ambassadeur de Roumanie<sup>1</sup>, afin de compléter l'accord projeté avec la France au sujet du droit de résidence par un accord avec la Roumanie quant au droit de passage.

Dans la soirée, on m'informa de l'action de l'ambassadeur de France et du nonce.

Le 17 septembre, à 6 heures du matin, M. Sedzielowski, de mon cabinet, me réveilla pour m'annoncer que les troupes soviétiques avaient pénétré en territoire polonais, sur toute la longueur de la frontière<sup>2</sup>. Le corps de défense de la zone frontière résistait et livrait des combats de retardement. A ce moment, j'ignorais encore tout de la démarche faite par Potemkine auprès de notre ambassadeur à Moscou<sup>3</sup>. Après avoir atteint, par téléphone, le GQG, qui me confirma l'authenticité de cette nouvelle, je donnai immédiatement des instructions aux postes diplomatiques polonais à l'étranger, afin qu'ils informassent les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités de ce qu'un acte d'agression venait d'être commis par l'Union soviétique contre la Pologne<sup>4</sup>. A nos alliés, je déclarai que des unités polonaises de couverture frontière

---

<sup>1</sup> Le 16 septembre 1939, l'ambassadeur de Roumanie, M. Grigorcea, fut appelé en Roumanie par son gouvernement. Il rentra à Kutu le lendemain.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 24, page 324.

<sup>3</sup> En 1935, l'ambassadeur de l'Union soviétique à Paris, le même Potemkine, avait déclaré au ministre français Fabry : « Pourquoi la guerre nous effraierait-elle ? La Russie des Soviets est sortie de la dernière guerre. L'Europe des Soviets sortira de la prochaine. » (Paul Reynaud : *op. cit.*, t. I, page 117.)

<sup>4</sup> L'action armée de la Russie soviétique contre la Pologne fut précédée de pourparlers diplomatiques entre Berlin et Moscou. Dès les premiers jours de la guerre, le gouvernement national-socialiste avait fait pression sur le gouvernement russe pour que l'armée rouge attaquât immédiatement la Pologne par l'Est. Le 10 septembre, Molotov avait déclaré à l'ambassadeur du Reich, von der Schulenburg, que le gouvernement soviétique avait l'intention de proclamer qu'il était devenu indispensable de porter secours aux Ukrainiens et aux Blancs-Russiens, « menacés » par les Allemands, ceci afin de justifier aux yeux des masses l'intervention de l'Union soviétique et de lui enlever le caractère odieux de l'agression.

Jusqu'au 16 septembre, le gouvernement soviétique trouva sans cesse de nouveaux arguments pour expliquer aux Allemands le retard de son intervention. (Cf. *Nazi-Soviet Relations 1939-1941*, Washington 1948.)

résistaient<sup>1</sup> et que le gouvernement polonais comptait sur les Etats alliés pour qu'ils adoptassent une attitude ferme à l'égard du gouvernement soviétique<sup>2</sup>. Etant donné la situation, sur laquelle je ne me faisais pas d'illusions, je n'invoquai pas, auprès de la Roumanie, le *casus foederis*, persuadé qu'il ne serait certainement pas respecté par cet Etat.

Ces instructions données, je partis pour Koloméa, au GQG, où, vers 11 heures 30, je trouvai le premier ministre.

Le maréchal expliquait qu'il songeait à rejoindre les troupes du général Sosnkowski. Le premier ministre annonça que, dans ce cas, il était prêt à transférer le gouvernement auprès du maréchal. J'attirai l'attention du premier ministre sur le fait que « commandement » et « gouvernement » sont deux notions différentes. Qu'à mon avis, étant donné qu'il s'agissait d'une guerre de coalition, l'Etat polonais devait rester un élément actif, et non passif, des événements internationaux. Que je jugeais donc plus rationnel, pour le président de la République et le gouvernement, de mettre à exécution un plan dont nous conviendrions avec les alliés et qui permettrait au président et au gouvernement de poursuivre leur activité dans un pays allié, en usant du droit de résidence.

Comme cette conversation n'avait abouti à aucune décision nette, je déclarai que je considérais comme indispensable 1<sup>o</sup> de transférer immédiatement la résidence provisoire du président de la République à Kosów, ou, mieux, à Kutý ; 2<sup>o</sup> de faire en sorte qu'une séance commune eût lieu le plus rapidement possible, afin de discuter des décisions à prendre. Quant au maréchal, je lui dis : « Venez à Kosów ou à Kutý pour cette conférence ; vous avez, de là, par Nadwórna et Stanisławów, un chemin beaucoup plus sûr que celui par Koloméa, pour rejoindre le général Sosnkowski, et, après la conférence, vous pourrez prendre une décision définitive. »

Le maréchal déclara qu'il avait besoin de réfléchir à ses décisions, qu'il resterait donc certainement à Koloméa jusqu'à la nuit, mais que, dans la soirée, soit par téléphone, soit par estafette, il informerait le gouvernement de la situation et de la décision qu'il aurait prise.

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n<sup>o</sup> 25, page 325.

<sup>2</sup> Cf. Appendice, documents n<sup>os</sup> 21 et 22, pages 353 et 354.

Au même moment, M. Łepkowski, arrivé à Koloméa, m'informa, dans la salle d'attente du maréchal, qu'il avait pu établir une communication téléphonique avec le président de la République. J'en profitai pour prier le président de quitter immédiatement Sniatyń et de venir à Kutu, afin d'y examiner la situation et de prendre les décisions nécessaires.

Après cette conversation, je m'en retournai à Kutu<sup>1</sup>. Une heure plus tard, le président de la République arrivait dans la maison où je logeais. Peu après apparut l'ambassadeur de Roumanie, qu'on avait enfin retrouvé. Les ambassadeurs de France et de Turquie étaient déjà sur place. L'ambassadeur de Roumanie, avec lequel je voulais discuter les conditions de notre transit par la Roumanie, me devança en me déclarant, au nom du roi Carol, que le roi nous offrait, au président de la République et au gouvernement, « l'hospitalité ou le droit de passage ». Dans mes remerciements à l'ambassadeur pour cette offre, j'inclus la déclaration que je ne demanderais pas l'application de l'alliance polono-roumaine par rapport à l'agression soviétique, car je comprenais, dans une situation internationale aussi difficile, que la Roumanie ne fût probablement pas en mesure de remplir ses obligations ; j'ajoutai cependant que j'espérais que la question du transit des autorités suprêmes de l'Etat polonais serait traitée par le gouvernement roumain avec une bonne volonté toute particulière. L'ambassadeur n'exprima pas le moindre doute à ce sujet et affirma qu'il attendrait la décision du président de la République et du gouvernement, afin de leur faciliter personnellement le passage de la frontière<sup>2</sup>.

L'ambassadeur de France, en des mots chaleureux, m'assura de la solidarité éprouvée par son gouvernement à l'égard du gouvernement polonais dans cette situation difficile, et il affirma que bien que les détails techniques de la résidence en France du

---

<sup>1</sup> Il était alors midi.

<sup>2</sup> A Kutu, l'ambassadeur de Roumanie, M. Grigorcea, admit sans réserve aucune que le transit devait se faire conformément aux dispositions de la convention de La Haye de 1887 et 1907. Après s'être entretenu par téléphone avec M. Gafenco, alors ministre des Affaires étrangères de Roumanie, l'ambassadeur confirma que le gouvernement roumain consentait au passage du président de la République et du gouvernement polonais à travers le territoire de la Roumanie, en direction de Copstantza ; il ne demanda qu'une chose : que le transit s'effectuât le plus rapidement possible, sans halte intermédiaire.

gouvernement polonais ne lui fussent pas encore parvenus, en raison d'une erreur dans la transmission du chiffre, il n'y avait aucun doute sur le fond de la décision elle-même.

L'ambassadeur de Turquie<sup>1</sup> me déclara que, conformément à la tradition séculaire de son pays, il resterait près de moi sur territoire polonais jusqu'au dernier moment et qu'il était chargé de m'assurer, au nom du chef de l'Etat turc et de son gouvernement, que celui-ci ferait tout son possible pour nous être utile. Il nous pria de croire que les événements matériels ne modifiaient en aucune façon l'opinion du gouvernement turc sur les droits moraux de la Pologne en tant qu'élément indispensable à la constitution de l'Europe orientale.

Vers 16 heures, le maréchal Rydz-Śmigły, inopinément pour moi, arriva à Kutuy en compagnie du premier ministre. D'après ses propres paroles, il était venu signaler au président de la République à quel point la situation militaire était désespérée, et il ajouta qu'il lui semblait que le président de la République et le gouvernement devaient quitter le territoire de la Pologne au plus tôt, que c'était une question d'heures. A son avis, le franchissement de la ligne du Dniestr par les troupes russes devait être décisif. Des détachements polonais très réduits tenaient encore les ponts et les gués du Dniestr, mais c'était le dernier obstacle à l'avance des troupes soviétiques, qui disposaient de moyens matériels très considérables, en particulier d'unités blindées et de cavalerie.

Au même moment, M. Łepkowski nous présenta le projet de la proclamation que le président de la République se proposait de lancer pour expliquer aux citoyens polonais sa décision de quitter le territoire national<sup>2</sup>. Le texte de la proclamation fut accepté sans longue discussion. Le maréchal ne nous apprit rien sur ses intentions personnelles. Etant donné les déclarations réitérées qui nous avaient été faites que la situation devait d'abord être éclaircie et que le GQG ne manquerait pas de prévenir le président de la République et le gouvernement de la progression des troupes

---

<sup>1</sup> M. Cemal Hüşnu Taray.

<sup>2</sup> Cette proclamation affirmait, entre autres choses : « J'ai décidé de transférer le siège du président de la République et des autorités centrales de l'Etat dans un des pays alliés. De cette nouvelle résidence, et dans des conditions leur assurant une pleine souveraineté, les autorités centrales de l'Etat pourront veiller aux intérêts de la République et poursuivre la guerre aux côtés de nos alliés. »

ennemies, les décisions furent pratiquement renvoyées au moment où l'on disposerait d'informations complètes.

Le maréchal et le premier ministre s'en allèrent aussitôt après la conférence, en nous certifiant qu'ils prendraient contact avec nous dans la soirée.

Au souper, vers 20 heures 15, un téléphone du premier ministre nous annonça que les troupes blindées et la cavalerie soviétiques se trouvaient à trente kilomètres au maximum de Kutuy et que, par conséquent, l'accès de la frontière roumaine risquait d'être définitivement coupé dans quelques heures.

Je demandai de quels moyens nous disposions pour nous opposer à l'avance des troupes soviétiques ; il me fut répondu qu'il n'en existait point, à part l'escorte du président de la République, composée, aux dires du général Schally, de douze gendarmes qui se trouvaient alors à Kutuy, et d'une quarantaine de soldats du détachement de la garde du palais (présidentiel), dont le lieu de cantonnement était inconnu. Le premier ministre insista, en invoquant l'avis du commandant en chef, pour que le président de la République et le gouvernement franchissent immédiatement la frontière.

J'en informai le président, et le départ dans la direction du pont conduisant à Vyjnitsa eut lieu deux heures plus tard, dans la nuit. L'ambassadeur de Roumanie m'avait fait dire par son attaché militaire qu'il nous attendrait sur le pont pour conduire le président de la République et les membres du gouvernement jusqu'à l'autre rive, conformément au *gentlemen agreement*. La traversée eut lieu pendant la nuit.

A Cernauti, nous trouvâmes des quartiers préparés, pour le président et les membres du gouvernement, dans le palais du métropolitain, à la résidence royale et dans l'un des hôtels de la ville. J'appris à l'aube, par un téléphone du premier ministre, qui m'appela de Vyjnitsa, que le maréchal avait lui aussi passé la frontière et qu'il était retenu près du pont en raison du mauvais traitement infligé par les autorités roumaines à des unités de son armée. Le premier ministre me demandait, au nom du maréchal, d'intervenir. Je le fis dans une démarche auprès de M. Crucesco, le chef du protocole roumain, qui s'était présenté chez moi au nom de son gouvernement. Des instructions furent alors données en vue de résoudre cette question.

De très bonne heure dans la matinée du 18 septembre, l'ambassadeur de Roumanie à Varsovie et M. Crucesco vinrent me trouver pour me demander, au nom du gouvernement roumain, de faire une déclaration, dont je possède encore le texte original manuscrit, de la main d'un Roumain. Voici ce que ce texte disait : « Monsieur le Ministre ! En venant demander pour le Gouvernement polonais le transit à travers la Roumanie vers un pays neutre, je déclare que depuis son entrée dans ce pays ami et neutre, le Gouvernement polonais a renoncé à toutes ses attributions constitutionnelles, politiques et administratives. Veuillez, etc. »

Je répondis que ce texte était évidemment inacceptable pour moi et mes collègues, et qu'il ne correspondait pas au principe qui avait été entendu avec l'ambassadeur de Roumanie à Kutu. Que j'étais prêt, par contre, à déclarer formellement, au nom du gouvernement, que nous étions décidés, pendant toute la durée de notre passage à travers la Roumanie, à respecter intégralement la neutralité de ce pays. Que c'était le maximum de ce que j'étais en mesure de faire. Après plusieurs téléphones avec Bucarest, M. Crucesco nous informa que le gouvernement roumain, en raison de la précipitation des événements, nous proposait de nous rendre en un endroit situé en dehors de la Bucovine, et que M. Gafenco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, y viendrait en personne pour examiner avec moi la conduite à suivre et la formule de déclaration qu'on nous demandait <sup>1</sup>. L'on nous avertit en même temps qu'un train spécial allait être formé pour conduire, à 11 h. 30, les membres des autorités suprêmes de Pologne en plusieurs convois dans des endroits déterminés, où ils pourraient séjourner confortablement jusqu'au moment où la question du transit serait réglée. Ayant vite pris contact avec le président de la République et le maréchal Rydz-Śmigły, je demandai que l'heure du départ fût différée, car plusieurs ministres n'étaient pas encore arrivés à Cernauti ; je déclarai que nous acceptions de considérer que notre départ de cette localité s'imposait en raison des ordres de mobilisation qui s'appliquaient à la région, mais que nous attendions du gouvernement roumain que la suite des opérations de transit nous fût facilitée. Les représentants de la Roumanie firent alors

---

<sup>1</sup> M. Gafenco ne rencontra M. Beck que le 4 octobre, à la gare de Chitila (Bucarest), alors que M. Beck avait cessé d'être ministre des Affaires étrangères de Pologne et se rendait, en tant qu'interné, de Slanic à Brasov.

timidement allusion à ce que la situation du gouvernement roumain avait été rendue plus difficile du fait que la proclamation du président de la République avait été faite sur territoire roumain. Je démentis catégoriquement cette assertion, précisai que la proclamation avait été faite à Kutu et que le consul de Pologne à Cernauti n'avait fait qu'en répéter télégraphiquement le texte, afin d'en faciliter la diffusion technique et d'assurer son envoi à nos postes diplomatiques à l'étranger. A mes questions concernant le régime, le lieu et la façon dont le président de la République, le maréchal et le gouvernement devaient être installés en Roumanie, je reçus pour toute réponse, de la part des représentants de la Roumanie, qu'ils n'avaient aucune instruction de détail à cet égard et qu'il s'agissait là d'un problème urgent, qui devait être résolu par un accord réciproque.

L'ambassadeur de Pologne à Bucarest, que j'avais fait venir à Kutu, où je lui avais donné communication, le 17 septembre, des décisions prises, en lui demandant de veiller, du côté roumain, à ce que le *gentlemen agreement* concernant notre droit de passage fût observé, était présent à Cernauti, dans la nuit du 17 au 18, mais il était reparti à l'aube pour Bucarest, sans venir me voir.

La manière visiblement combinée à l'avance dont le gouvernement roumain dirigea le président de la République avec une petite suite sur Bicz, le maréchal Rydz-Śmigły sur Craiova, et les membres du gouvernement sur Slanic, prouvait indubitablement que le coup avait été prévu et concerté. Toutes les personnalités politiques polonaises se virent aussitôt appliquer des méthodes d'internement que ne justifiait aucune convention internationale. Il était clair que les Roumains, sous l'influence de telle ou telle puissance, s'étaient décidés à empêcher le transfert des autorités légales suprêmes de l'Etat polonais dans un pays allié<sup>1</sup>.

Sans entrer dans le détail de la situation créée en Roumanie par l'intervention de puissances ennemies telles que l'Allemagne et la Russie, d'une puissance alliée — la France — et de certains éléments polonais qui cherchaient à mettre à profit les circons-

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 26, page 325.

tances de cette grande tragédie historique pour régler leurs différends de politique intérieure, je tiens simplement à constater ceci : dès qu'il fut devenu évident qu'il serait impossible de transférer en France les autorités suprêmes de l'Etat polonais conformément aux accords conclus, le président de la République de Pologne, agissant en parfaite entente avec le gouvernement, n'hésita pas à renoncer à sa haute dignité et à la transmettre à une personnalité politique polonaise qui se trouvait en territoire français<sup>1</sup>. Les membres de l'ancien gouvernement polonais, informés de cette décision du président de la République, donnèrent aussitôt leur démission<sup>2</sup>, en rendant hommage au nouveau président, car, depuis que la frontière avait été franchie, toute leur activité n'avait plus tendu qu'à un seul but : empêcher que ne disparaissent du camp des alliés les autorités de l'Etat polonais. La Pologne avait été la première parmi les alliés à consentir les plus durs sacrifices pour la défense des idées professées en commun. Il n'y eut pas un seul membre du gouvernement polonais pour faire passer ses intérêts personnels avant ceux de l'Etat. Des dépêches en ce sens furent envoyées au président Raczkiewicz, sans parler de celle qui exprimait à l'ancien président, le professeur Mościcki, l'entière solidarité de tous les membres du gouvernement avec lui dans sa décision. Les mesures que les autorités roumaines prirent à l'égard du professeur Mościcki et des membres de l'ancien gouvernement, mesures qui eurent un caractère de représailles, ne sauraient trouver de justification ni dans les stipulations du droit international, ni dans aucun des usages généralement reconnus par la tradition.

Le président de la République de Pologne, M. Władysław Raczkiewicz, et le gouvernement nommé par lui demeurent la seule autorité légale de l'Etat polonais, la seule qui puisse exiger des alliés l'accomplissement de tous les engagements pris envers la Pologne<sup>3</sup>.

*Dicté à Brasov,  
au mois d'octobre 1939.*

---

<sup>1</sup> L'article XIII-2b de la constitution de la République de Pologne du 23 avril 1935 autorise le président de la République à désigner lui-même, « pour la durée de la guerre », son successeur.

<sup>2</sup> Le 30 septembre 1939.

<sup>3</sup> Cf. Appendice, document n° 23, page 354.

FRAGMENTS D'UNE ÉTUDE SUR  
VINGT ANS  
DE POLITIQUE INTERNATIONALE

L'auteur du présent volume avait l'intention d'écrire une étude dans laquelle il se proposait d'analyser les événements des vingt années qui vont de 1919 à 1939. Cette étude se serait alors composée de trois parties :

1. Institutions et accords internationaux.
2. Caractéristiques des hommes d'Etat de ces vingt ans.
3. Conclusions.

La troisième partie devait exprimer les opinions de l'auteur sur l'organisation future de la vie internationale, qu'il lui semblait nécessaire de modifier si l'on voulait éviter les erreurs qui avaient contribué au déclenchement de la seconde guerre mondiale.

Comme cette étude devait être un travail absolument indépendant des deux premiers textes du présent ouvrage, le lecteur y trouvera des opinions et des jugements déjà exprimés par l'auteur dans ce qui précède.

L'aggravation rapide de son état de santé ne permit pas à l'auteur de mener à bien cette étude, qu'il avait commencé d'écrire au mois de mars 1943, et dont on trouvera ci-après les seuls fragments qu'il ait rédigés.

*Le comité de rédaction.*

Lors de la guerre de 1914-1918, dans toute la période qui précéda l'intervention du président Wilson, les déclarations politiques et les accords internationaux n'envisageaient que la carte politique de l'Europe d'après-guerre et les colonies, plutôt qu'un quelconque système de collaboration internationale. On tendait instinctivement à revenir au système qui avait cours avant la guerre, en apportant tout au plus quelques modifications à la répartition des forces entre les partenaires de la vie internationale, mais sans viser sérieusement à changer les méthodes d'organisation du monde.

Dans la guerre actuelle, j'ai l'impression que cette tendance conservatrice a été remplacée par une sorte de désir irréfléchi de tout réformer et de tout bouleverser de fond en comble. Peut-être ne s'agit-il là même pas d'un désir, mais plutôt de la conviction que des réformes profondes sont devenues inévitables. Indépendamment des chances de victoire, ce courant de fatalisme réformateur a été imposé au monde par les Etats totalitaires — les puissances de l'Axe et la Russie soviétique — qui eux-mêmes ont radicalement réformé leur régime. Aussi, jusqu'à présent (mars 1943), les puissances dites démocratiques ont-elles déjà préconisé toute une série de doctrines et de plans concrets en vue de la réorganisation du monde d'après-guerre ; mais on ne peut se défendre de l'impression qu'il s'agit, pour elles, beaucoup plus de se soumettre à quelque chose d'inévitable, que de faire acte d'initiative spontanée. Et bien que les déclarations publiées jusqu'à maintenant évitent sagement les précisions trop poussées et les formules trop rigides, sans doute parce que l'on se souvient des expériences amères de l'ère wilsonienne, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de principes semblent avoir déjà universellement cours.

Les hommes d'Etat des différents pays, s'ils ont réellement, et non pas formellement seulement, conscience de leur responsa-

bilité, seront bien obligés, avant de s'assembler autour de la table des dernières délibérations, de procéder à une analyse très serrée des expériences faites au cours des années 1919 à 1939. Et, en disant qu'ils devront agir ainsi, je ne fais qu'une supposition, car tout ce qui a été dit ou écrit jusqu'à présent sur ce sujet semble révéler la totale absence d'une analyse de ce genre.

Si, dans le domaine des faits, le déclenchement des hostilités a été le plus grand, le plus bouleversant des événements, il semble que, dans le domaine de la pensée politique, la fin de la guerre sera le moment critique. Bien entendu les raisons ne manquent pas de prétendre qu'il est sage d'attendre le déroulement complet des événements de la guerre avant de couler les idées sur l'avenir dans un moule définitif. Mais il y a aussi lieu de craindre, d'autre part, que la masse des problèmes concrets qui se poseront lors de la cessation des hostilités ne prenne de telles proportions que plus personne n'aura le temps d'y réfléchir mûrement. Et, en attendant, certains jugements et certaines opinions, insuffisamment vérifiés d'après les données de l'expérience, risquent de s'ancrer dans les esprits et de peser automatiquement sur les décisions les plus graves.

Ces remarques me semblent valables pour tous les problèmes mondiaux. Pour nous Polonais, il existe en outre un souci supplémentaire : le souci que, pendant les vingt années à peine de la paix, le monde ne s'est pas encore suffisamment accoutumé à l'existence de la Pologne et à la renaissance de son caractère propre. Il y a là un obstacle auquel toute action polonaise se heurterait et continue à se heurter, quels que soient par ailleurs les jugements objectifs, même les plus sévères, portés sur l'œuvre accomplie par l'Etat polonais pendant cette période. Si donc, au caractère instable des doctrines mondiales actuelles et des plans concernant l'après-guerre nous ajoutons l'instabilité des jugements portés sur la Pologne, il nous faut prévoir que la Pologne, au moment critique de l'après-guerre où la réorganisation du monde sera entreprise, aura à faire face à des tâches d'une inquiétante complexité.

En abordant cette étude, où je voudrais passer brièvement en revue et classer nos expériences et analyser les doctrines nouvelles à la lumière des événements des vingt dernières années, je n'ai nullement la prétention d'écrire un ouvrage qui épuise le sujet. Je ne répéterai donc pas certaines choses universellement connues, et je tiendrai d'avance pour acquis que le lecteur connaît, dans

leurs grandes lignes, les institutions et les accords internationaux qui ont joué un rôle pendant cette période. Je me propose, en revanche, de mettre tout spécialement en lumière les aspects de ces accords et de ces institutions qu'il n'était possible de saisir qu'en observant de très près le fonctionnement des relations internationales. Ces aspects restent souvent cachés aux yeux non seulement des lecteurs ordinaires de journaux, mais même à ceux de nombreuses personnes qui s'occupent activement de politique.

### *Le traité de Versailles*

La structure et le fond même du traité de Versailles<sup>1</sup> sont le résultat de la lutte opiniâtre engagée par Wilson, le réformateur, contre les systèmes démodés des puissances européennes. Dans la rédaction définitive, l'influence prépondérante du réformateur ne fait, en tout cas, aucun doute. Le traité lui-même, son histoire, le rôle joué par ses divers « auteurs » et le sort qui y est réservé aux différents problèmes, autant de questions qui ont fait depuis longtemps l'objet d'un très grand nombre de travaux, et sur lesquelles je n'ai pas l'intention de revenir. Nombreux aussi sont ceux qui ont critiqué le traité. Je voudrais pourtant mettre en évidence deux traits caractéristiques de cet instrument diplomatique que la littérature politique a plutôt négligés.

Le premier, signalé déjà par certains écrivains<sup>2</sup>, mais passé en général sous silence par les hommes politiques, c'est — chose nouvelle dans un traité de paix — l'exposé des motifs des différentes dispositions du traité, l'énonciation des raisons, du fameux *pourquoi*<sup>3</sup> de ces dispositions. C'est ainsi que l'on a inséré dans le traité la clause établissant qui était responsable de la guerre ; et toute une

---

<sup>1</sup> Pour simplifier les choses, l'expression « traité de Versailles » servira, dans ce qui suit, à désigner tous les traités de paix qui ont été conclus en 1919. Il s'agit, en effet, dans cette étude, d'observations de caractère général, valables plus ou moins pour tous ces traités. (Note de l'auteur.)

<sup>2</sup> Par ex. : Frank Simonds, dans *L'Europe d'après-guerre*. (Note de l'auteur.)

Le titre complet de l'ouvrage cité est : *Histoire de l'Europe d'après-guerre, de Versailles au lendemain de Locarno*, Paris 1929.

<sup>3</sup> En français dans le texte original.

série d'articles ont été rédigés dans le même esprit. Même ceux qui ont trait à la limitation des armements allemands sont ainsi motivés, puisqu'ils annoncent le désarmement universel. Comme l'ont très justement remarqué certains commentateurs, la raison de cette manière de faire, inconnue jusque-là, doit être cherchée sans doute dans le fait qu'en 1919, pour la première fois dans l'histoire, un traité de paix a été élaboré non par des diplomates, mais par des parlementaires, c'est-à-dire par des gens habitués aux polémiques et à défendre leurs thèses à grands renforts d'arguments.

On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que c'est pour se concilier la faveur de tel ou tel parlement, de l'opinion publique de tel ou tel pays, que l'on a introduit dans le texte du traité tous les éléments dont les Allemands avaient politiquement besoin pour ne pas l'exécuter. On pourrait ajouter, si l'on voulait être méchant, que la présence, parmi les parlementaires, de nombreux avocats n'était pas faite pour simplifier les choses, bien au contraire. On a donc abouti à une sorte de jugement en première instance, dont il suffit de battre en brèche les considérants, ou seulement de mettre en doute leur bien-fondé, pour que l'ensemble de l'édifice s'écroule. Or, l'instance d'appel, quand il s'agit de régler de telles affaires, ce n'est pas une cour de justice ! Quoi de plus aisé, d'autre part, que de rouvrir le débat politique sur une question aussi compliquée que celle de la responsabilité de la guerre ! Dans un tel domaine, où il n'y a pas de critères précis et sûrs, la discussion aurait pu durer interminablement, s'il n'y avait pas eu un acte aussi inconsidérément brutal que l'invasion de la Belgique. En outre, dans une discussion de ce genre, les juges d'hier tombent aussitôt au rang de parties en cause et y perdent, de la sorte, leurs principales positions.

J'insiste sur ce phénomène, car il est hors de doute, pour moi, qu'il a joué un rôle déterminant dans les préliminaires de la guerre de 1939.

Je reviendrai encore à ce problème lorsque je passerai en revue les principales étapes du chemin qui nous a conduits au nouveau conflit des armes.

Le second trait caractéristique du traité de Versailles, c'est l'absence totale d'une hiérarchie bien établie, définissant le degré d'importance des différentes clauses du traité. Cette question, elle aussi, n'a fait l'objet que de très rares commentaires. Lorsque,

d'entente avec le maréchal Piłsudski, je soulevai, à l'occasion de réunions à Genève, cet aspect du problème, je ne rencontrai aucune compréhension pratique de la portée de cette question. En théorie, l'on me donnait raison, mais il s'avéra impossible d'introduire n'importe quelles rectifications, je ne dis pas dans les textes, cela n'était pas concevable, mais du moins dans les usages de l'institution genevoise. Dans une telle hiérarchie, les questions territoriales, de l'avis du maréchal Piłsudski, auraient dû occuper la première place, car ce sont elles qui touchent de plus près à la vie des peuples, elles aussi qui portent en germe les plus graves conflits, et elles enfin qui sont le plus dangereuses pour cette « sécurité » dont on a tant parlé pendant vingt ans. La seconde place aurait dû revenir à la question de la limitation des armements, autrement dit de l'instrument indispensable à quiconque nourrit des intentions agressives. Et ce n'est que très loin derrière ces deux grands problèmes qu'il aurait fallu ranger tous les autres règlements, grands, petits ou infimes, qui abondent dans le traité et dans le pacte de la Société des Nations. En bonne logique, la responsabilité, en cas de violation de certaines dispositions du traité, et la réaction collective prévue contre cette violation auraient dû être proportionnées au degré d'importance des dispositions enfreintes, conformément à la hiérarchie que nous venons d'esquisser. Or, en pratique, on a vu, à Genève, les gardiens du traité de Versailles déchaîner de véritables ouragans à propos de quelque détail de pure forme, et vouloir appliquer, aux questions territoriales précisément, le fameux article 19 du pacte, qui était le moyen le plus facile d'aboutir à la revision du traité.

Bien que cela concerne surtout les usages, ou plutôt le manque d'usages de la Société des Nations, je voudrais rapporter ici une remarque faite au cours d'une des interminables sessions du Conseil de la Société des Nations par le ministre des Affaires étrangères d'un Etat de moyenne importance, mais jouissant de la considération générale. Ce distingué collègue m'arrêta un jour à la sortie de la salle des délibérations et me dit, un accent de regret dans la voix : « Après huit jours de travail à Genève, on perd totalement le sens des proportions. Dantzig semble atteindre les dimensions de l'Amérique, et la Chine paraît réduite à la superficie de Monaco. » Un autre jour, alors que figuraient simultanément à l'ordre du jour d'une séance du Conseil la question de la Mandchourie et

celle de la police portuaire de Dantzig, je ne pus me retenir de faire cette réflexion : « Voilà ! Nous avons ce soir, à l'ordre du jour, une affaire mondiale et une affaire municipale. » Ces deux questions étaient placées sur le même plan, et leur mode de présentation faisait perdre le sens de leur valeur respective. Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que même des hommes raisonnables se montraient souvent convaincus que la réaction internationale à la violation d'une clause insignifiante du traité serait en fait aussi violente que dans le cas d'un conflit vraiment grave. Or l'avenir devait prouver que par une sorte de perversité, la force de cette réaction diminuait dans la mesure où croissait l'importance des problèmes.

Ce second aspect du traité devait contribuer lui aussi, cela est hors de doute, à diminuer dangereusement le nombre des étapes qui nous séparaient du futur conflit.

### *La Société des Nations*

Parmi les critiques les plus répandues de l'institution genevoise, je voudrais insister d'abord sur celle qui me paraît la plus importante, c'est-à-dire celle qui a trait au fait que la Société des Nations, conçue et organisée comme une institution mondiale avec un champ d'action universel, a dès l'origine perdu ce caractère par suite — ô ironie du sort — de la non-ratification du traité par les Etats-Unis. Il en résulta que les prescriptions, règlements intérieurs et autres règles de procédure, parfois futiles, dont quelques-uns réglementaient jusque dans leurs moindres détails certains aspects de la vie de différents pays, ne pouvaient pas ne pas apparaître à ces pays comme un amas de prétentions plutôt mal fondées. Il leur manquait, en effet, un contrepoids essentiel, c'est-à-dire précisément ce caractère d'obligations universelles qui eût permis, jusqu'à un certain point, d'espérer que ce système réussirait à garantir la tranquillité de la vie internationale. Là était le vice de construction fondamental. Tous les autres malheurs et vicissitudes de toutes sortes furent plutôt dus aux mauvaises habitudes qui s'étaient implantées à Genève. Or il ne fait aucun doute que cette première tentative de « démocratiser » la vie internationale,

tentative manquée, pèse aujourd'hui d'un grand poids sur la pensée politique et continuera fatalement à exercer sur son évolution une influence non négligeable.

Comme pour le traité de Versailles, outre les critiques universellement connues et admises, il existe un certain nombre de péchés honteux dont on ne parle pas volontiers.

Un des défauts incontestables de l'institution genevoise, c'était son manque de pouvoir exécutif, l'absence de moyens efficaces, prévus d'avance, et capables d'assurer l'exécution des verdicts de la Société des Nations. On peut dire, non sans raison, que ce défaut résultait dans une large mesure du nombre excessif de tâches dont on avait chargé l'institution. De la sorte, la disproportion entre les tâches elles-mêmes et les moyens d'y suffire s'est trouvée démesurément accrue. Mais il s'agit là encore d'un péché avoué publiquement. Quant aux péchés honteux, il me semble que celui qui prime tous les autres, c'est qu'il ait été créé une organisation dans laquelle des éléments complètement irresponsables s'arrogeaient le droit de décider des problèmes les plus essentiels de notre époque. D'un côté, nous avons affaire à un énorme Secrétariat, organisme bureaucratique compliqué, où rapporteurs, experts et conseillers de tous genres préparaient et négociaient régulièrement toutes les décisions au préalable, de sorte que, pratiquement, elles étaient présentées déjà prises aux organes qui exerçaient les pouvoirs légaux de l'institution, c'est-à-dire au Conseil et à l'Assemblée. D'autre part, il est incontestable qu'au sein de cette machine bureaucratique, certaines coteries internationales exerçaient une influence prédominante. Je ne veux pas agiter ici le fantôme de telle ou telle secte maçonnique, mais je tiens à affirmer avec force que les solutions de bon nombre de problèmes étaient discutées par avance en dehors du cadre officiel de la Société des Nations, et certainement pas par les représentants légalement responsables de la politique des gouvernements intéressés.

Durant la première période de l'existence de la Société des Nations, le secrétaire général, Sir Eric Drummond, le futur Lord Perth, appliqua une méthode de travail convenable. Il mettait un certain frein à ces intrigues de coulisses et avait à cœur d'assurer la dignité des réunions auxquelles prenaient part des délégués publiquement et officiellement mandatés par leur pays. Après le départ de Sir Eric, on ne se soucia même plus de sauvegarder les

apparences. Des « internationales » de tout acabit offraient leurs bons offices à telle puissance pour intriguer contre telle autre, et tout cela le plus souvent au détriment des Etats moyens ou petits, en se dissimulant derrière le paravent redoutable des procédures stipulées par le traité et par le pacte lui-même. Des personnages remuants et jouant les importants s'arrogeaient le droit de fourrer leur nez dans les affaires intérieures des Etats moyens ou petits, au mépris non seulement des principes fondamentaux de la souveraineté nationale, mais même de l'ordre légal le plus élémentaire. Le comble fut atteint dans la question des « traités sur la protection des minorités nationales ». Mais ces procédés désastreux furent employés aussi dans beaucoup d'autres circonstances, tant à la Société des Nations proprement dite qu'au Bureau international du travail. Indépendamment du caractère irritant d'un pareil état de choses, il faut s'étonner de cette politique à courte vue, qui désorganisait l'ordre intérieur des Etats de petite et de moyenne grandeur. Ce faisant, on ouvrait, le plus simplement du monde, la voie aux entreprises impérialistes des grandes puissances qui nourrissaient de mauvais desseins. Il suffit d'étudier la campagne politique et de propagande entreprise par le Troisième Reich lors de la préparation de l'invasion de l'Est européen, pour se rendre compte de l'appui qu'elle trouva constamment dans les débats de Genève et dans les interprétations des traités sur la protection des minorités.

Il n'est nullement exagéré de dire que, dans ce domaine, Genève a contribué pour une large part à préparer la campagne politique d'Hitler.

Au Bureau international du travail, on fabriquait convention sur convention, afin d'imposer, par voie d'obligations internationales, une législation spécifique en matière de protection du travail. Il s'agissait de payer un tribut aux doctrines de la Deuxième Internationale, ou alors de rendre service à celles des grandes puissances qui, contraintes d'introduire chez elles des réformes de ce genre, craignaient la concurrence des pays où l'on travaillait davantage. Tout cela se faisait naturellement sous le noble accoutrement de la défense des intérêts des classes laborieuses. Mais si, devant le même forum, venait à être posée la question des terres des colonies restant inexploitées — phénomène choquant, étant donné le chômage qui régnait dans de nombreux pays européens —

les mêmes porte-parole du *Labour Party* britannique, saisis d'une belle indignation, se refusaient à toute discussion sur ce sujet. Et pourtant, il y allait de millions d'êtres humains qui, à cette époque, ne pouvaient trouver d'emploi dans leur propre pays. Lorsque, dans les débats publics, il devenait difficile de trouver des arguments décents contre les justes propositions des pays souffrant d'un excédent de main-d'œuvre, les obligeants bureaux du Secrétariat savaient toujours découvrir quelque procédure ou point de forme permettant de paralyser toute action utile. Dans ces conditions, l'unique force efficace dont disposaient les institutions internationales, c'est-à-dire l'autorité morale, qui n'est nullement négligeable, se trouvait sapée d'avance.

Il y avait, cependant, un remède partiel à tous ces défauts, et cela dans les rencontres périodiques des chefs politiques responsables des pays membres de la Société des Nations, d'autant plus que ces rencontres avaient lieu plusieurs fois l'an. Quoique les pourparlers les plus importants eussent généralement lieu en dehors du palais de la Société des Nations, et en dehors du cadre officiel des sessions, la valeur de ces rencontres ne doit pas être sous-estimée. Non seulement ces contacts personnels permettaient de régler de nombreuses questions concrètes, mais le sentiment même de la possibilité de tenir périodiquement des réunions de ce genre était un facteur psychologique puissant. J'ose prétendre que même l'homme politique le plus accompli, lorsqu'il lui faut rédiger une note concernant une question difficile, se trouvera, qu'il le veuille ou non, influencé par la perspective d'avoir à s'expliquer personnellement, dans deux ou trois mois, à l'occasion d'une session de la Société des Nations, avec le partenaire auquel cette note est adressée. Ce qu'il y a de pire, dans la diplomatie, c'est de se mitrailler à distance de notes rédigées sur un ton menaçant et sous la pression de l'opinion publique. Il y avait, bien entendu, des conférences et des rencontres de ministres ailleurs aussi qu'à Genève, mais elles prenaient alors l'allure d'événements politiques qu'il n'est pas recommandable de provoquer trop souvent. J'insiste sur ce point, car j'ai la conviction qu'il s'agit là d'un aspect positif de l'expérience de Genève, le seul peut-être, mais à n'en pas douter d'une très grande importance.

Le principe des conférences périodiques, inauguré au congrès de Vienne, ne fut vraiment réalisé qu'à Genève, un siècle plus

tard. Il y a lieu de supposer qu'on trouvera bien le moyen de revenir à ce système dans l'avenir. N'est-il pas raisonnable de se rencontrer pour discuter des difficultés qui surgissent ? Ce qui importe, toutefois, c'est que l'objet même des débats soit soumis à une analyse rigoureuse et hardie. A Genève, les vrais échanges de vues et d'idées, entre gens qui avaient à faire face à des difficultés différentes mais qui avaient un certain nombre de soucis communs, avaient lieu pour ainsi dire furtivement, dans un hôtel, ou au cours d'une promenade. Les séances du Conseil de la Société des Nations n'avaient plus rien de commun avec la notion même de débats. Quelque part dans les coulisses, on se livrait à toutes sortes de combinaisons, on décidait d'avance de ce qui devait être fait, on dressait une majorité contre une minorité ou, le plus souvent, contre un pays ou un individu déterminé, sur quoi une quinzaine de personnages prenaient théâtralement place à une table pour prononcer des discours plus ou moins pathétiques, destinés aux journalistes et au public. Je voudrais citer un détail qui montre jusqu'à quel point cette caricature des débats s'était imposée à la Société des Nations. Dans l'ancien bâtiment de la Société, dans la fameuse « orangerie » de l'hôtel National, il y avait une table ovale pour ce qu'on appelait les délibérations de ces messieurs. Or, dans le nouveau bâtiment, l'architecte, se conformant aux instructions reçues du Secrétariat, n'installa même plus de table, mais une sorte de tribune collective, légèrement incurvée vers l'extérieur, autrement dit vers l'auditoire, de sorte que les membres du Conseil en session faisaient tous face au public et aux photographes, et ne se regardaient plus les uns les autres. Je cite ce détail ridicule parce qu'il est caractéristique de ce que l'on a appelé l'atmosphère genevoise.

Espérons qu'à l'avenir les délégués qui auront à siéger ensemble se regarderont dans les yeux !

Il ne serait pas conforme à la vérité historique de ne pas reconnaître que la Société des Nations, comparée à l'attitude brutale des quatre grandes puissances à la Conférence de la paix, a été, pourrait-on dire, une tentative de démocratiser la vie internationale. Je viens de rappeler quelques-uns des usages qui devaient faire de cette « démocratisation » une simple façade. Mais il y a encore, dans ce domaine, bien d'autres choses qui méritent d'être relevées, les unes bonnes, les autres moins.

Parmi les bonnes, l'une était que chaque membre de la Société des Nations avait le droit, au moins une fois par année, d'exposer son point de vue à l'Assemblée *coram publico*. Les autres étaient forcés, bon gré mal gré, de l'écouter. Autre fait, peut-être plus important encore : il y avait un certain nombre de décisions réservées au vote de l'Assemblée ; cependant, l'application du vote majoritaire avait pour effet de diminuer, dans la plupart des cas, la valeur individuelle du vote d'un délégué déterminé. En outre, tous les Etats membres de la Société des Nations, sans exception, étaient appelés à faire partie du Conseil, sinon de façon permanente, du moins de période en période, et là ils étaient au bénéfice, dans un grand nombre de cas, du droit ultradémocratique de veto, sans que fût exigée l'unanimité des décisions.

C'était tout de même quelque chose, on ne saurait le nier.

Mais ce « quelque chose » était, en fait, extrêmement limité par des règlements et des usages de toutes sortes.

Le trait peut-être le plus important, c'était que, dans un grand nombre de cas où l'on appliquait la procédure du pacte, le Conseil, d'organe délibérant, se muait en tribunal. Et le pauvre monsieur qui n'avait pas l'heur de représenter une grande puissance et qui était invité à la table du Conseil, se trouvait en somme placé sur la sellette. La Pologne, qui n'est pourtant pas précisément un tout petit pays, avait été pendant de longues années l'objet d'un pareil traitement, et il avait fallu avoir recours à des moyens assez brutaux pour faire cesser cette fâcheuse coutume.

Lorsqu'il s'agissait de questions qui ne touchaient en rien votre pays, vous pouviez parler tant que vous vouliez, vous mêler de ce qui ne vous regardait pas et voter à votre guise. En revanche, lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts légitimes de votre propre pays et sa souveraineté, vous ne pouviez le faire que dans des conditions à proprement parler humiliantes. Si, par exemple, le délégué du Paraguay en avait envie, il pouvait obliger le représentant de la Pologne à s'expliquer abondamment et humblement au sujet, disons, de la décision du directeur des postes de Katowice de mettre un facteur à la retraite, ou bien à rendre compte des raisons qu'avait eues le ministre polonais de l'Industrie et du Commerce de faire charger, dans le port polonais de Gdynia, une certaine quantité de ciment sur un bateau polonais.

Les cas de ce genre étaient nombreux. Pour un homme qui

avait le sens de ses responsabilités, il en résultait réellement un sentiment de malaise profond.

*En résumé, les délégués des Etats membres jouissaient de droits trop étendus quand il s'agissait des affaires des autres, mais dans les questions d'un intérêt vital pour leur propre pays, leur voix n'était pas suffisamment prise au sérieux.*

Ce tableau de la situation n'est pas du tout exagéré. Il n'est, pour s'en convaincre, que de se rappeler le type malsain du politicien qui foisonnait à la Société des Nations et cherchait à y faire une carrière personnelle sur le plan européen ou mondial, bien que le pays qu'il représentait n'eût aucune, ou presque aucune influence sur le cours réel des événements européens ou mondiaux. Ces personnages, fort commodes dans les intrigues de coulisses, parlaient et agissaient toujours, bien entendu, au nom des sublimes principes qui devaient présider à la vie internationale. On aurait encore compris, si leur pays, par hasard, en avait retiré un quelconque avantage, mais souvent il n'en était rien, et on s'en passait. Il suffisait à tel politicien de se parer ainsi de l'auréole d'un « grand homme d'Etat », pour que sa position dans son propre pays en fût assurée. Les hommes de cette catégorie se recrutaient, cela va sans dire, parmi les représentants des petits pays, et ils offraient leurs bons offices au premier venant. Ce phénomène était l'un de ceux qui contribuaient le plus à compromettre la dignité des petits Etats, en dépit des apparences, dans les réunions de Genève. Cette remarque se rattache, du reste, au problème du comportement des petites et moyennes puissances, qui est un élément essentiel de la coopération internationale. J'y reviendrai dans le chapitre où j'essaierai de caractériser à grands traits les principales personnalités de la vie internationale d'avant-guerre et de guerre, ainsi que dans les pages où j'exprimerai mon opinion sur l'organisation de la vie internationale dans l'après-guerre <sup>1</sup>.

Toutes les remarques qui viennent d'être faites s'appliquent aussi bien à la Société des Nations proprement dite qu'au Bureau international du travail et aux autres organismes émanant de l'institution genevoise, telle, en particulier, la Conférence du désarmement. Cette malheureuse conférence fournit en quelque sorte

---

<sup>1</sup> Cf. texte de présentation, page 248.

la preuve de la paralysie qui avait frappé tout instinct politique sain dans l'Europe d'alors. Organiser de longues et très fréquentes sessions et délibérer des années entières à seule fin de donner à l'Allemagne un prétexte politique légal de réarmer — c'était vraiment paradoxal !

Il va sans dire, il est vrai, qu'on était plus ou moins tenu de convoquer une telle conférence, étant donné les articles du traité de Versailles qui annonçaient, comme conséquence de la limitation des armements allemands, une limitation des armements de tous les pays. La rédaction de cette clause était cependant plutôt vague ; elle ne stipulait aucune forme ni date précises pour les mesures à prendre dans l'avenir. Aussi, pour qui était au courant des usages genevois, cet accès soudain de conscience scrupuleuse parut-il assez surprenant. Quoi qu'il en soit, la conférence fut convoquée sans aucune préparation politique ni technique, et, naturellement, aussitôt des « sauveurs du monde » de tout acabit se mirent à élaborer des projets maximum. A cette époque déjà, les puissances européennes représentées à la conférence étaient loin d'avoir le sentiment que leur sécurité et leur tranquillité étaient assurées. Leur ardeur au travail fut donc très modérée. De plus, il y avait, aux yeux de tous, un élément qui paralysait par avance toute tentative d'aboutir à un accord raisonnable et universel sur une limitation des armements ; cet élément, c'était la Russie soviétique, avec son régime, son organisation et sa politique. Limiter ses propres moyens de défense est pour tout pays un acte difficile et plein de risques. Il n'est donc pas étonnant que, parallèlement à la question du désarmement, ait été soulevée celle des garanties les plus diverses pouvant servir à diminuer ces risques. La plus efficace des garanties eût été évidemment la conviction, chez tous les signataires d'une convention générale, que les clauses de limitation des armements seraient : *a)* formulées clairement et difficiles à éluder ; *b)* simples, donc faciles à contrôler ; dans ce genre de questions, en effet, seules les choses simples peuvent être contrôlées ; *c)* soumises à un contrôle réel et efficace. Or on pouvait prévoir d'avance qu'il serait impossible d'organiser un tel contrôle en Russie soviétique, mais on n'avait pas le courage de reconnaître ouvertement ce fait, par crainte, sans doute, d'effaroucher les Soviets.

L'on eut alors recours à l'une des méthodes classiques auxquelles tant de conférences doivent leur pitoyable échec. En effet, lorsque

l'on constata, ce qui n'était guère une surprise, que la discussion générale en était arrivée au point mort, on décida, soi-disant pour empêcher les travaux de la conférence de se ralentir, de nommer une série de commissions d'experts ayant pour tâche d'élaborer un programme de limitation des armements sur le plan technique, suivant la formule fameuse : « Qu'arriverait-il, si ... ? » Un nombre imposant de généraux et d'officiers d'état-major de tous les pays se mirent à la besogne et se creusèrent la tête pendant longtemps et sans aucun résultat. Comment faire, en effet, pour mettre au point les détails techniques d'un accord dont les principes ne sont pas encore définis ? Tout cela aboutit finalement à la création d'une sorte de scolastique militaire, dotée d'une terminologie nouvelle, inconnue auparavant, et assez peu intelligible, ainsi qu'à une accumulation indescriptible de schémas, de relevés, de tableaux, etc. Ce jeu, j'insiste sur ce point, était extrêmement dangereux. Les avis et conclusions d'experts ne lient en apparence personne, mais ils n'en créent pas moins une sorte de maximum fictif, qui pèse ensuite sur chaque conférence. Comparée aux merveilles de subtilité inventées par les savants officiers d'état-major (on vit même, à cette occasion, apparaître un type spécial d'officier d'état-major genevois), toute proposition modeste et simple, mais beaucoup plus facile à réaliser, présentée au cours des débats était mal vue et condamnée d'avance. Ce fut, cette fois, au gouvernement polonais, pourtant si prudent, depuis les événements de mai<sup>1</sup>, lorsqu'il s'agissait d'élaborer quelque projet international, à en faire la décevante expérience. Sachant pertinemment que des plans grandioses n'avaient aucune chance d'être adoptés par la conférence, nous essayâmes de proposer la réalisation d'une première étape très simple vers la limitation des armements, ce qui souleva aussitôt une tempête de protestations. Le projet polonais, dit « projet minimum », se bornait effectivement à une proposition très simple. Considérant qu'il est très difficile d'arriver, d'un seul coup, à une entente de grande envergure, nous propositions de limiter ce qu'on peut le plus facilement contrôler et dont la limitation, en tout cas, est de nature à entraver sérieusement une reprise de la course aux armements. Notre proposition comportait donc, tout bonnement, la fixation d'un calibre maximum pour l'artillerie, la

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice, commentaire n° 1, page 305.

suppression de l'aviation de bombardement, et quelques autres mesures restreignant les moyens de combat. Nous réservions à des discussions ultérieures la question de la quantité du matériel et du nombre des cadres, question beaucoup plus difficile à négocier et à contrôler. Nous définîmes nous-mêmes notre projet comme une première étape qui ne devait préjuger en rien l'avenir, mais avait pour but d'amener immédiatement une certaine détente politique dans toute cette affaire si embrouillée. La sainte indignation que notre projet souleva fut des plus caractéristique. Que les Anglais, qui considéraient leur matériel terrestre, datant de la grande guerre, comme bon à jeter au vieux fer et qui n'en avaient pas de neuf, condamnent notre projet comme trop modeste et réclament des mesures de désarmement plus rigoureuses, cela, de leur point de vue, ne manquait pas de logique. Mais que les Français, dont le matériel ne valait pas mieux et qui, du reste, dans leur propre pays, se souciaient fort peu de ces questions, poussent les hauts cris pour défendre leurs vieux canons de gros calibre et leurs tanks rouillés et démodés, voilà qui était déjà plus difficile à comprendre. Ainsi, les uns se plaignaient de ce que nos propositions étaient trop modestes et les autres prétendaient en se lamentant que la sécurité du monde serait ébranlée s'ils étaient obligés de faire des concessions quelconques. Quant aux bolcheviks, ils réclamèrent, cela va sans dire, la suppression de toutes les forces armées, convaincus qu'ils étaient qu'ils réussiraient toujours à conserver les leurs sous une forme ou sous une autre. Je reconnais volontiers que l'« égoïsme sacré » n'était pas absolument étranger non plus à notre projet ; en effet, nous tenions compte du fait que le manque de réserves d'équipement de toute sorte, même de matériel légèrement démodé, était pour nous un handicap considérable et que les dépenses militaires prenaient d'ores et déjà, pour l'Etat pauvre que nous étions, un caractère ruineux. Quoi qu'il en soit, notre projet, tout modeste qu'il fût, était certainement raisonnable et défendable sur le terrain de la logique. Pour le défendre efficacement, cependant, il eût fallu pouvoir discuter posément, dans le calme, et non dans l'atmosphère de meeting qui permettait aux éléments démagogiques de harceler les délégations de tous les pays. Aussi ne le défendîmes-nous pas outre mesure, et cela d'autant moins que les difficultés politiques qu'il nous occasionnait n'étaient en aucune façon compensées par des chances réelles de succès.

La conférence continua donc à donner son approbation à des thèses de plus en plus radicales, tout en se rendant de mieux en mieux compte qu'il serait impossible de les faire passer dans la réalité. Pour l'Allemagne, le moment vint où il ne lui resta plus rien d'autre à faire qu'à remplir une simple formalité, c'est-à-dire à informer la conférence qu'étant donné la non-exécution de la promesse de limitation générale des armements, elle se considérait comme déliée de l'obligation d'observer les limitations qui lui avaient été imposées. La nouvelle déclencha beaucoup de vains regrets et un flot de lamentations, mais on avait si gentiment préparé la voie aux Allemands que personne ne put se résoudre à réagir énergiquement.

J'insiste, une fois de plus, sur cette malencontreuse méthode. Passer abruptement de projets grandioses et des menaces les plus sévères au refus poltron de réagir d'une façon quelconque devant le « fait accompli » — c'était là, hélas ! le trait le plus caractéristique des dix années qui ont précédé la guerre. Mais ce qui était drôle, dans cette affaire, c'est que ces brusques passages d'un extrême à l'autre étaient le fait des mêmes hommes, des mêmes groupes politiques ou idéologiques.

Il me resterait encore quelques mots à dire de la Cour permanente de justice internationale de La Haye, de celle qui avait été créée par la Société des Nations, non de celle qu'avait instituée la conférence de La Haye avant la guerre de 1914. Ce qui choquait en elle, dans sa conception même, c'était la volonté de régler des problèmes essentiellement politiques au moyen d'une procédure purement juridique, abandonnée à des arbitres juristes de métier. L'ancienne cour de La Haye avait joué, jusqu'à un certain point du moins, le rôle d'une soupape de sûreté dans le cas de conflits subits et violents mais de moindre importance, puisque sa compétence devait être acceptée librement par les intéressés et qu'elle jugeait en se basant sur les questions que les parties formulaient d'un commun accord. La cour issue de la Société des Nations fut, au contraire, de par le pacte de la Société et sa procédure, une instance obligatoire pour plusieurs catégories d'affaires, dont la compétence n'était pas soumise à la libre acceptation des parties en cause. Cela la plaçait d'emblée dans une position fautive. La justice prétendument parfaite qu'elle rendait devait être intangible, les juges qui la rendaient devaient être irresponsables poli-

tiquement et à tout autre point de vue. C'était trop de perfection, en somme, pour notre pauvre humanité. Les juges de la Cour, désignés *ad personam*, devaient jouir d'une indépendance absolue vis-à-vis de leur propre gouvernement. Or c'était un fait bien connu qu'un observateur perspicace pouvait, en se basant sur la nationalité des juges appelés à siéger, prédire dans chaque cas l'issue d'un procès. Ce fait donnait clairement à penser que la Cour était constamment soumise à de puissantes influences politiques. Du point de vue des intérêts vitaux des différents Etats, le principal avantage de cette institution presque « supraterrrestre » était qu'elle ne disposait d'aucun pouvoir exécutif. Toutefois, le refus de se soumettre au verdict de la Cour de La Haye risquait de soulever une indignation que chacun préférait éviter. Aussi, lorsque j'eus à m'occuper du rôle très désagréable joué par la Cour dans le différend polono-allemand au sujet de la réforme agraire en Posnanie, appliquai-je une méthode plus modeste. Je déclenchai une controverse entre notre gouvernement et la Cour sur la question de la date du procès. Très sûre d'elle-même, la Cour me fit savoir sur un ton menaçant que c'était à elle de fixer les dates, et elle ajouta, imprudemment, que la cause serait jugée même au cas où l'une des parties ne se ferait pas représenter. Là-dessus j'informai immédiatement la Cour que je ne paraîtrais pas à la date fixée, en donnant à mon absence des raisons techniques. Ce procédé, si simple en soi, s'avéra efficace. La brave Cour de La Haye changea radicalement d'attitude et trouva, cela va sans dire, d'excellentes raisons pour ajourner indéfiniment le procès. Je ne dirai pas qu'il est agréable de se défendre par des tours d'adresse au lieu de se servir d'arguments raisonnables, mais le cas que je viens de citer est une preuve flagrante de l'impossibilité où l'on était de se défendre autrement.

Résumons donc brièvement quelle était la base de départ du système international appelé à organiser la vie de l'après-guerre. Le traité de paix, de par sa structure même, comportait un certain nombre de dangers ; de plus, son importance fut ébranlée dès le début par le refus des Etats-Unis de le ratifier. L'organe directeur qui avait organisé la guerre et dicté la paix, autrement dit l'Entente (la grande), n'avait même pas survécu aux négociations de la paix. La seule trace plus ou moins durable qui en subsista fut une certaine solidarité des grandes puissances face aux Etats moyens ou

petits et à leurs revendications ; cette solidarité se maintint assez longtemps, même au sein de la Société des Nations.

La Société des Nations, conçue à l'origine comme devant être l'organe directeur de la vie internationale et la gardienne du traité de paix, fut atteinte dès le début, elle aussi, dans ce qu'elle avait de plus essentiel par la non-ratification américaine : non seulement cette non-ratification la privait de la collaboration des Etats-Unis, mais elle lui faisait perdre dans une large mesure son caractère universel. Comme, d'autre part, sa composition variait constamment, ses membres se trouvaient dans une position embarrassante. Au fond, on était toujours tenté de se demander s'il valait la peine d'imposer à son pays des obligations aussi étendues et d'un effet plutôt incalculable, du moment qu'il y avait tant de questions qu'il était impossible de résoudre à Genève. A raisonner à froid, on finissait par avoir des doutes à ce sujet ; cependant, l'atmosphère politique du monde d'après-guerre conféra malgré tout à la Société des Nations une situation politique privilégiée qu'on ne pouvait négliger, surtout pendant les dix premières années de son existence. C'est en cela que résidait la force assez appréciable de cette institution, si imparfaite par ailleurs, force dont on aurait pu, semble-t-il, faire un usage un peu plus judicieux. C'est la politique des grandes puissances, sans aucun doute, qui constituait le plus grand danger pour la Société des Nations. Les grandes puissances, en effet, étaient toujours prêtes à exiger des autres membres de la Société un respect scrupuleux de toutes les dispositions du pacte, même des plus insignifiantes, ainsi que de ses annexes, mais cela ne les empêchait nullement de trahir le plus tranquillement du monde les principes mêmes de la Société dès que cela leur convenait. Dans ces conditions, une puissance de petite ou de moyenne importance ne pouvait que se sentir inquiète sur le terrain de Genève et devait y craindre toutes les surprises. On exigeait d'elle une prise de position dans des affaires qui ne la concernaient en rien, ce qui l'amenait à se faire des amis et des ennemis imprévus, en rapport avec des questions qui n'avaient rien de commun avec ses propres intérêts.

La Société des Nations n'a jamais joui d'une autorité véritable ni d'un vrai prestige moral, mais, je le répète, elle a joué pendant longtemps un rôle au-dessus de ses possibilités réelles.

Dans l'atmosphère de fatigue générale qui s'était emparée

après la guerre aussi bien des vainqueurs que des vaincus et des neutres, cet état de choses réussit à assurer, pendant un certain temps, un *modus vivendi* européen plus ou moins solide, qui aurait peut-être même duré plus longtemps si une suite d'événements n'étaient venus abrégier les étapes de la décomposition de l'ensemble du système.

En plus des causes générales, dont il vient d'être question, il n'est pas inutile de rappeler quelques manifestations particulièrement frappantes de ce processus de décomposition.

### *Locarno*

Si quelqu'un avait jamais nourri de sérieuses illusions sur la possibilité, pour la jeune organisation internationale, de renforcer petit à petit sa structure, ses faiblesses étant le fait de son jeune âge, la conclusion du traité de Locarno dut le guérir de ces illusions. Négligeant complètement les principes fondamentaux du pacte de la Société des Nations, en vertu desquels *toute* agression devait se heurter à la réaction collective et solidaire des membres de la Société et *tous* les droits contractuels devaient être assurés de la protection collective des signataires du pacte, les grandes puissances conclurent, le plus tranquillement du monde, dès 1925, un traité qui était bel et bien en contradiction avec ces principes.

La partie essentielle des accords de Locarno était constituée par ce qu'on a appelé le pacte rhénan. Par ce pacte, les puissances occidentales se garantissaient mutuellement l'inviolabilité des frontières occidentales de l'Allemagne et leur sécurité. En outre, en acceptant la participation de l'Allemagne au pacte rhénan, elles lui ouvraient l'accès de la Société des Nations et de ses organes directeurs. Comme elles s'abstenaient totalement de garantir en même temps les frontières entre l'Allemagne et ses voisins de l'Est, il était clair, et aucune interprétation si tortueuse fût-elle n'y pouvait rien changer, qu'on avait créé en Europe, politiquement et légalement, deux catégories de frontières et classé les régions en deux catégories de valeur inégale. On chercha bien à atténuer le caractère trop manifeste de ce nouveau système en rattachant, mais d'un lien fort lâche, les pactes de garantie polono-français et

franco-tchécoslovaque aux accords de Locarno, mais cela ne modifiait en rien le fond même de la question.

L'Allemagne fut ainsi solennellement invitée à attaquer à l'Est, et c'est à ce prix qu'on acheta la paix à l'Ouest. Telle est la vérité concernant les accords de Locarno, dont les effets pesèrent, sans aucun doute, sur les événements de 1938 et 1939.

Lorsque je demandai un jour au maréchal Piłsudski s'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que je critique un peu vertement le pacte de Locarno lors d'une conférence internationale, il me répondit : « Ce que vous avez de mieux à faire, c'est de déclarer que tout bon Polonais crache de dégoût en entendant prononcer ce nom ! » En fait, je me vis forcé, un jour, de faire une déclaration en ce sens, mais sous une forme légèrement atténuée.

Nous devons, en somme, considérer la date de Locarno comme la première étape distincte sur le chemin qui conduisait à la catastrophe de la guerre.

Le pacte de garantie polono-français, dont il vient d'être question, devait pour ainsi dire légaliser le traité d'alliance polono-français de 1921. Ce traité avait été conclu, il est vrai, avant la constitution définitive de la Société des Nations, mais il ne comportait pas de clause de dénonciation. De longues discussions s'engagèrent pour savoir si le nouveau pacte remplaçait l'alliance ou ne faisait que l'interpréter et l'adapter au système de la Société des Nations. La controverse était plutôt théorique. Pour ma part, je n'étais guère partisan d'une trop grande précision, car j'estimais que le traité primitif était simple et clair, et que les nouvelles inventions locarniennes ne pouvaient que lui nuire. Finalement, on admit que l'un et l'autre seraient obligatoires. Cet état de choses dura jusqu'à la guerre polono-allemande.

### *Le pacte à Quatre*

Une autre trouvaille des grandes puissances, caractérisée elle aussi par un dédain absolu des principes de la Société des Nations et des intérêts des petits et moyens Etats, fut le projet de pacte à Quatre. L'instigateur en avait été Mussolini. Nouveau venu dans le concert des grandes puissances, il poursuivait, ce faisant, des

buts concrets, mais il était certainement aussi mû par des considérations de prestige. Le pacte lui-même ne fut jamais conclu formellement, mais l'idée en subsista et se manifesta à plusieurs reprises sous des formes diverses, pour atteindre à une espèce d'apogée à la conférence de Munich. L'idée maîtresse du pacte à Quatre répondait au désir clair et net des grandes puissances de régler leurs malentendus et leurs différends aux dépens des intérêts d'autrui. Si les quatre Grands s'étaient contentés de s'entendre en vue de régler entre eux leurs propres affaires, dans les limites de leurs propres intérêts, la contradiction de ce pacte avec celui de la Société des Nations n'eût été que formelle. Mais, en fin de compte, on ne pouvait se faire d'illusion. Le pacte à Quatre, s'il avait été conclu, n'eût fait que sanctionner un renoncement total aux maigres avantages qui constituaient l'apport de la pauvre institution genevoise à la vie internationale. La presse mondiale ne cessait de se plaindre des difficultés qui éclataient entre les petits Etats ou à l'intérieur de chacun d'eux. Différents accords internationaux avaient été conclus en vue de consolider leur situation intérieure et leurs relations entre eux, et voilà que l'on mettait soudain en avant un projet qui ne pouvait pas ne pas ébranler le sentiment de sécurité de toutes les petites nations.

Dans toute l'Europe, la réaction fut assez vive et des plus caractéristique. En France, le projet se heurta immédiatement à une opposition énergique du parlement. Le mécontentement des milieux politiques partisans de la Société des Nations y fut certainement pour quelque chose, mais la raison principale de cette opposition semble avoir été la crainte qu'inspirait aux Français la perspective de marchandages entre l'Angleterre et l'Italie, ce qui risquait d'aboutir à un isolement de la France dans le cadre des Quatre. Chez les Italiens, auteurs du projet, la réaction vigoureuse de Varsovie fit une impression considérable. Rappelons que le comte Jerzy Potocki, qui venait d'être nommé ambassadeur de Pologne à Rome, renonça à sa mission en déclarant qu'il l'avait acceptée dans le but de poursuivre une politique d'amitié et de rapprochement, mais que, étant donné l'initiative italienne, une telle mission était devenue sans objet.

En bonne logique, on eût dû s'attendre, avant tout, à une réaction solidaire et à l'adoption d'une attitude commune de la part des moyens et petits Etats. Or l'on assista à un phénomène qui,

après ce que nous avons dit de la responsabilité des grandes puissances, peut être considéré comme le second point faible de la vie internationale. Certains Etats, même petits, mais riches d'une tradition solide et soucieux du respect de leurs propres droits, adoptèrent effectivement une attitude solidaire, résolument hostile au pacte à Quatre. En revanche, il y en eut d'autres, aux traditions moins sûres, qui se déroberent, donnant ainsi la preuve d'une faiblesse dangereuse même pour les intérêts internationaux. Parmi eux figurèrent comme toujours, en première ligne, la Tchécoslovaquie et la Roumanie. Leur hâte à capituler devant le bon plaisir des puissants de la terre et leur désir de complaire à l'un ou à l'autre de leurs protecteurs contrastèrent d'une manière frappante avec le sérieux des entretiens qui se poursuivaient entre les autres Etats. Voici un fait caractéristique à cet égard : apercevant, pour la première fois depuis longtemps, dans l'opposition au pacte à Quatre une base sérieuse d'entente avec la Tchécoslovaquie, nous sortîmes de notre réserve habituelle à l'égard de ce pays et lui offrîmes de prendre amicalement contact au sujet du pacte à Quatre. Celui-ci, du reste, et les événements ultérieurs l'ont prouvé, comportait plus de dangers pour les Tchèques que pour nous-mêmes. Il fut donc entendu que je rencontrerais le président Masaryk et M. Bénès à Prague, afin de déterminer avec eux une ligne de conduite commune. Mais, avant que j'aie eu le temps d'arriver dans la capitale tchèque, M. Bénès s'était hâté de faire une déclaration de soumission à la volonté des Quatre, ce qui enlevait à notre entente sa raison d'être.

Cet épisode est caractéristique, non seulement en ce qui concerne les relations polono-tchèques, bien qu'à ce point de vue il ne soit pas négligeable non plus, mais surtout en tant que symptôme. C'était, en somme, une nouvelle preuve de l'existence de trois catégories d'Etats : *a*) les grandes puissances, *b*) les petits et moyens Etats qui, malgré leur superficie et leur population relativement peu considérables, avaient leur politique propre et une ligne de conduite indépendante, *c*) les Etats manifestement *clients* de protecteurs de rechange. Le rôle joué par les Etats de cette dernière catégorie met en relief les aspects négatifs de la politique des grandes puissances. Avant 1914, on avait beaucoup parlé du danger balkanique. Or, après la guerre, on avait « balkanisé » toute l'Europe du Sud-Est jusqu'aux Carpathes. Cette « balkanisa-

tion », considérée comme un danger, ne résultait pas tant des querelles locales entre les Etats de cette zone, mais bien plus de la facilité avec laquelle les grandes puissances y trouvaient des clients, utiles à leurs combinaisons et intrigues de toutes sortes. Les conflits de grande envergure étaient dus, en règle générale, à la rivalité entre les grandes puissances, et non à des différends locaux. Ainsi, lorsque le cabinet d'une grande puissance hésitait à prendre une mesure énergique dont la responsabilité directe serait retombée sur lui, il se servait volontiers d'un client de cette sorte, sur lequel il pouvait ensuite se décharger de la responsabilité, ce qui était essentiel pour lui. D'autre part, le comportement des pays de cette troisième catégorie servait très facilement de prétexte à émettre l'opinion que la démocratisation de la vie internationale ne devait pas être poussée trop loin, étant donné qu'elle conduirait on ne sait où. Je ne pense pas, pour ma part, qu'il soit possible d'instaurer en Europe tant soit peu d'ordre sans commencer par mettre un terme à la facilité avec laquelle les grandes puissances négligent les droits et les intérêts d'autrui, sans imposer ensuite certaines règles de conduite à cette catégorie d'Etats de moindre importance que j'appelle les Etats-clients.

Si l'on veut parler sérieusement d'organisation internationale, il faut créer une norme quelconque servant à équilibrer les droits et les devoirs, obligatoire pour tous. Ce sera, en même temps, une norme de la responsabilité des Etats. Il faut que les grandes puissances renoncent à leur propension à l'arbitraire et que les Etats dont la consistance politique est trop faible se voient imposer certaines règles de conduite et certains usages. Il s'agit de se rendre compte qu'il y a des limites qu'on ne doit pas franchir, que l'on soit très grand ou très petit.

### *La remilitarisation de la zone rhénane*

L'une des clauses militaires du traité de Versailles concernait la démilitarisation de la zone frontière allemande du côté de la Belgique et de la France. C'était un exemple de plus de l'inépuisable ingéniosité avec laquelle on avait accumulé les garanties de sécurité de toutes sortes en faveur de l'Europe occidentale. La contrepartie

partielle primitivement envisagée de cette clause, à savoir le démantèlement des fortifications allemandes de l'Est, en particulier de la Prusse orientale, avait rapidement disparu, sous prétexte que l'Allemagne était menacée par les Soviétiques. La limitation de la souveraineté allemande dans les provinces occidentales du Reich, telle qu'elle résultait de la démilitarisation, était aussi peu pratique du point de vue militaire qu'irritante pour l'Allemagne au point de vue politique. La valeur intrinsèque de cette clause était certainement minime, mais elle faisait partie de l'ensemble des dispositions du traité qui avaient été une fois de plus solennellement garanties par le pacte rhénan. C'est en cela que résidait son importance politique et psychologique. Se rendant parfaitement compte de tous les points faibles de cette question, c'est elle précisément que le Troisième Reich choisit pour premier objectif d'une attaque concrète après le rétablissement de sa liberté en matière d'armements.

Ce qui caractérise le mieux cette action de l'Allemagne, c'est avant tout qu'elle était calculée exclusivement en fonction de la psychologie de l'époque. Le Reich, en effet, ne disposait pas, à ce moment-là, de la force militaire nécessaire pour abattre *manu militari* des obstacles sérieux. Il ne faut pas oublier que les troupes de la nouvelle Reichswehr, non encore entraînées et insuffisamment équipées, éprouvèrent même des difficultés à exécuter une opération pourtant aussi simple que l'occupation d'une partie du territoire national, sans résistance de la part de l'ennemi. Berlin était en proie à la panique. Hitler avait pris ses décisions contre la volonté et contre l'avis des commandants de la Reichswehr et des hommes politiques de la Wilhelmstrasse. Le ton de la déclaration allemande publiée à cette occasion et l'envoi ultérieur de Ribbentrop à la session de Londres du Conseil de la Société des Nations montraient clairement qu'Hitler se réservait la possibilité d'une solution transactionnelle ou de certaines compensations politiques, pour le cas où il se serait heurté à un peu plus de fermeté dans l'attitude de ses adversaires, c'est-à-dire des signataires du pacte rhénan.

Je suis absolument convaincu, pour ma part, que c'était là l'aspect essentiel du problème. Je possède en effet des données qui m'autorisent à considérer la question rhénane comme le tournant de toute la politique du Troisième Reich.

Venant après la remilitarisation de l'Allemagne, l'occupation

militaire de la zone rhénane fut le dernier acte antiversaillais accompli à l'intérieur des frontières du Reich. Les actes ultérieurs devaient nécessairement entraîner des conflits extérieurs. Les rapports des informateurs d'Hitler et ses propres observations s'accordaient à constater la faiblesse de l'Europe d'alors et l'état de désorganisation dans lequel se trouvaient tous les systèmes de collaboration internationale. Par contre, les diplomates et les militaires de carrière mettaient Hitler en garde contre une appréciation trop optimiste des possibilités. Les uns et les autres avaient raison, à leur façon. Le sondage approfondi de la situation que permirent la remilitarisation de la Rhénanie et la réaction, ou plutôt le manque de réaction à celle-ci, poussa le Troisième Reich dans la voie des entreprises très hasardées et fit pencher la balance, à Berchtesgaden, en faveur des informateurs optimistes. Une fois engagée dans cette voie, la politique du Reich ne devait plus s'en départir.

Comme je l'ai déjà rappelé, l'action fut lancée sans préparation militaire, et ce fut peut-être la dernière fois qu'Hitler envisagea la possibilité de concessions, passagères du moins. Quelle fut la réaction des puissances les plus directement intéressées dans cette affaire, c'est-à-dire des signataires du pacte rhénan ? Selon l'esprit et la lettre du pacte, on aurait dû s'attendre à une intervention militaire collective des Etats garants.

La réaction la plus immédiate et la plus puissante aurait dû venir de la France, qui, à cette époque, disposait seule de moyens suffisants pour agir. Ses partenaires, à l'exception de l'Italie, qui se serait tenue à l'écart, auraient dû lui apporter leur appui, ou en tout cas faire une démonstration. C'est ainsi du moins que le fameux pacte aurait dû fonctionner, ce pacte dont on avait jalousement écarté, à Locarno, les voisins orientaux de l'Allemagne, c'est-à-dire la Pologne et la Tchécoslovaquie. Car c'était précisément pour assurer une action efficace que tout ce mécanisme locarnien avait été mis sur pied en dehors de la Société des Nations. En 1936, personne cependant ne s'attendait à une action de grand style, vraiment énergique. Il semblait pourtant qu'il restait à la France et à l'Angleterre un moyen d'agir beaucoup plus facile, je veux dire une intervention diplomatique rapide, appuyée, peut-être, d'une démonstration militaire, pour s'assurer, de la part de l'Allemagne, des garanties politiques en Occident en

contrepartie de la reconnaissance du nouvel état de choses. J'étais convaincu, alors, et je le suis pareillement aujourd'hui, que ce moyen de résoudre la question était assez facile à mettre en œuvre et qu'il aurait donné du moins aux Allemands le sentiment qu'ils ne pouvaient remporter leurs succès gratuitement. Du côté polonais, il fut déclaré spontanément aux Français que si la crise devait dégénérer en conflit armé, la Pologne était prête à remplir loyalement ses obligations d'alliée. Il semble que cette démarche aurait dû assainir complètement l'atmosphère entre nous et la France et dissiper les effets nocifs de certaine propagande, notamment de la propagande soviétique, qui s'efforçait d'insinuer que la Pologne avait conclu des accords secrets avec l'Allemagne.

Les puissances signataires du pacte rhénan ne prirent aucune mesure énergique. Après un échange désordonné de correspondances diplomatiques, on se borna à convoquer à Londres le Conseil de la Société des Nations, et de le saisir de la question. Une fois arrivés dans la capitale britannique, nous constatâmes les uns et les autres que les garants de Locarno se proposaient tout simplement de se décharger de leur responsabilité sur la Société des Nations et que, tout en ne faisant rien eux-mêmes, ils exigeaient des autres membres du Conseil, non liés par les garanties du pacte rhénan, qu'ils rendissent en commun un verdict solennel de condamnation sur l'action de l'Allemagne. Spectacle proprement étonnant ! Les signataires du pacte se gardent bien, non seulement de tenir leurs obligations, mais même de défendre leurs propres intérêts directs, et, en même temps, ils invitent ceux dont ils ont manifestement refusé toute collaboration à Locarno à endosser à leur place tout le poids de la responsabilité du conflit politique possible. Il ne faut donc pas s'étonner si je n'ai pu m'empêcher de faire la déclaration publique que l'on sait <sup>1</sup>, dans laquelle j'ai dit clairement ce que nous pensions, en Pologne, de Locarno et des procédés auxquels on eut alors recours. Au roi d'Angleterre (Edouard VIII), qui me demandait notre avis sur la situation, je répondis carrément : « Quand la situation est grave, il y a deux moyens de s'en sortir : se battre, ou bien négocier. Celui qui ne veut ni se battre ni négocier ne peut que perdre la partie. »

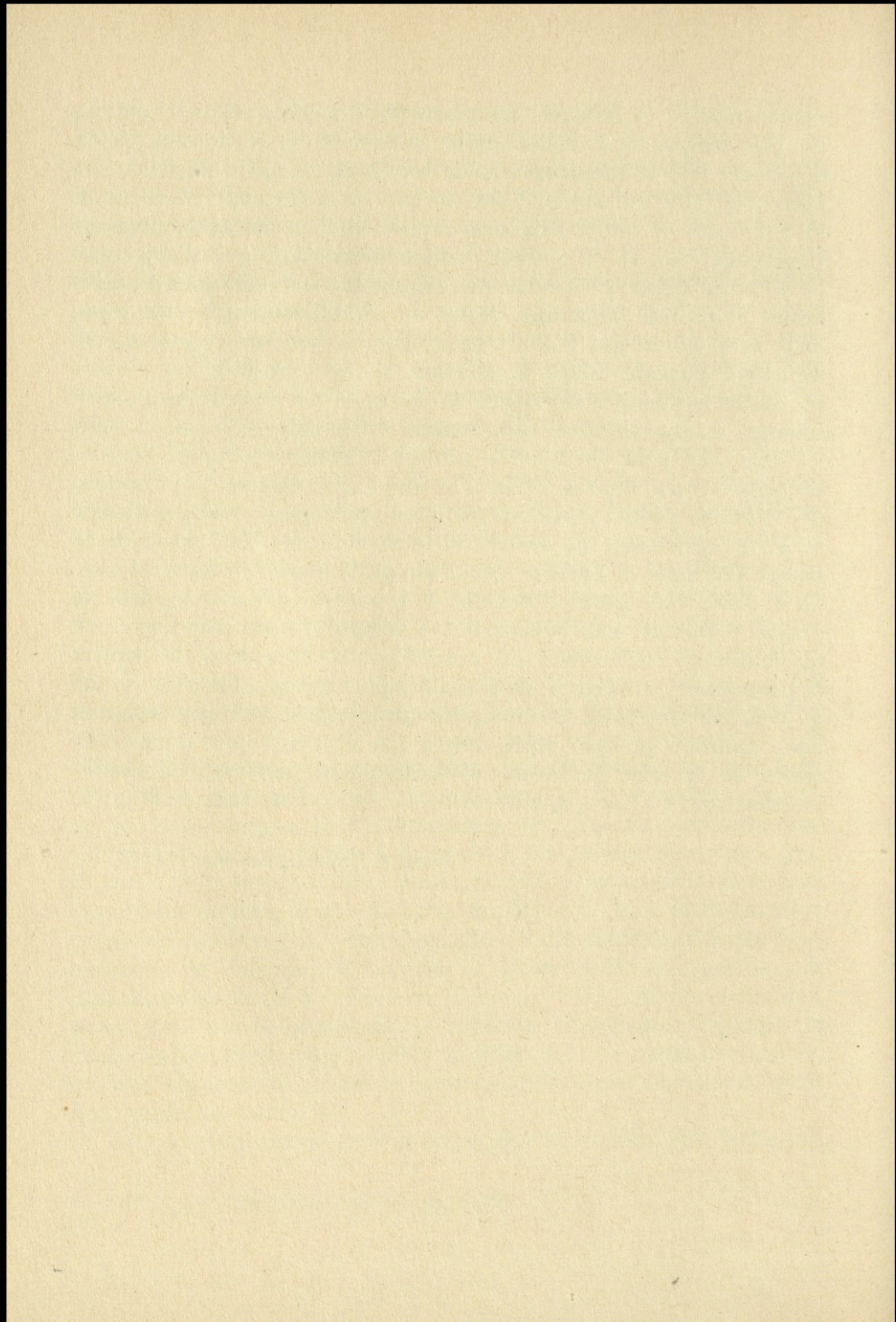
Le caractère risqué de son entreprise avait inquiété Hitler lui-

---

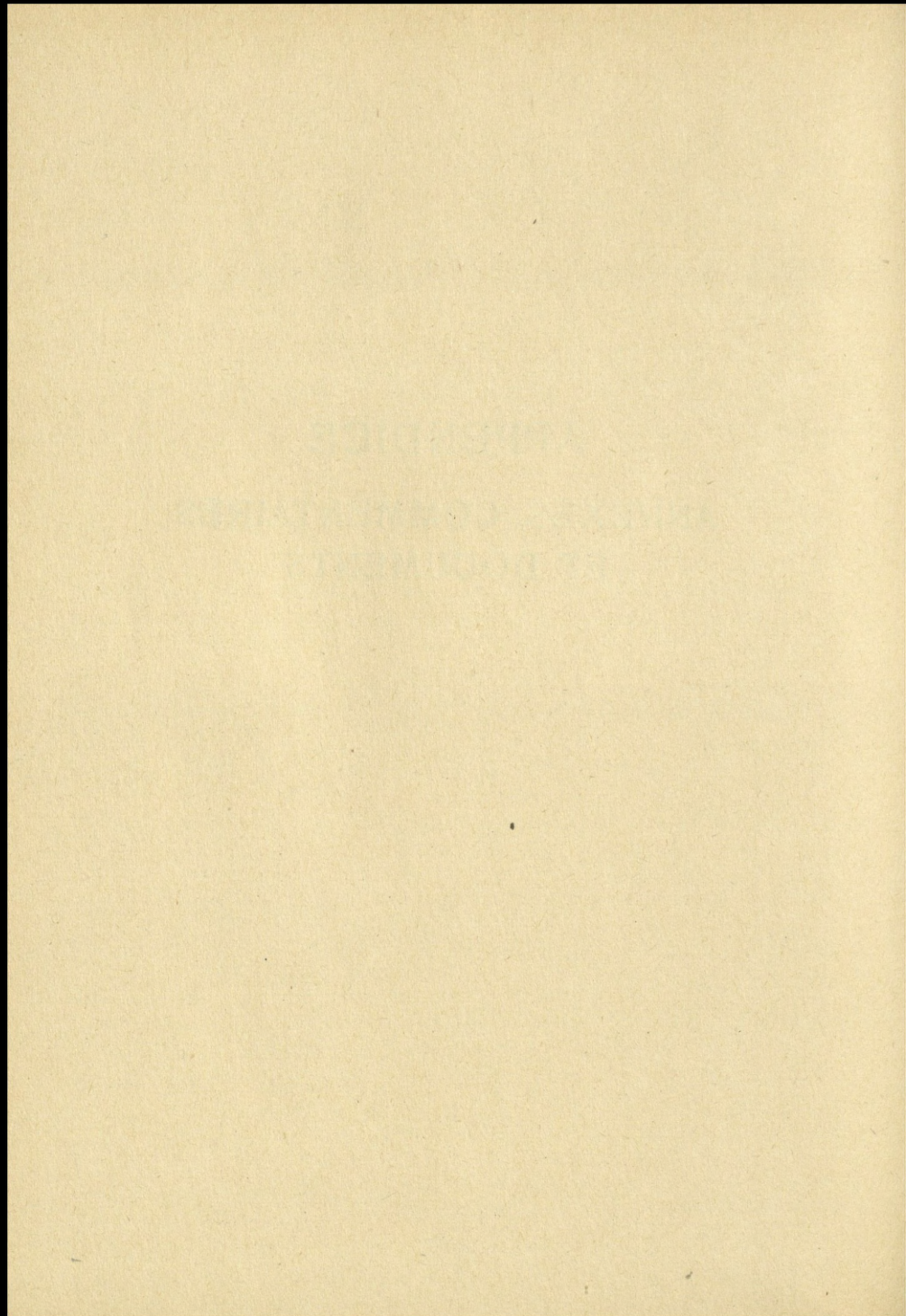
<sup>1</sup> Cf. Appendice, annexe n° 14, page 293.

même, malgré la faiblesse manifeste de ses adversaires. Il oublia, pour un temps, son aversion contre la Société des Nations et décida d'envoyer von Ribbentrop à Londres. Ce dernier prit officiellement place à la table du Conseil. Il est certain qu'il s'attendait à ce qu'on lui présentât certaines exigences ou, du moins, certaines propositions concrètes. Il ne pouvait évidemment s'agir que d'exigences ou de propositions prévoyant des compensations politiques ou militaires, et non de demandes visant au rétablissement du *statu quo ante*, proposition qui n'avait naturellement aucune chance d'être acceptée, puisque toute l'opération s'était terminée sans avoir rencontré la moindre résistance. Or les débats n'aboutirent qu'à un échange d'impertinences qui, comme on le sait, ne mena à rien. Et dire que, pour certains, le fait que Ribbentrop prêta l'oreille à quelques sermons peu sérieux et que le Secrétariat de la Société des Nations publia plusieurs communiqués pompeux constituait ce qu'ils appelaient un succès de la Société des Nations et de la pensée politique de Genève ! Pour ma part, je quittai Londres avec un sentiment de profond dégoût, et je rentrai à Varsovie plein de graves soucis et d'appréhensions. J'essayai de me reconforter en me disant qu'une déconfiture aussi flagrante ébranlerait les esprits et permettrait, à l'avenir, de travailler plus raisonnablement, avant qu'il ne soit trop tard. Le manque de préparation militaire du Reich nous donnait quelque répit. Deux ans et demi nous séparaient encore de la crise qui devait définitivement mettre fin à l'ordre international en Europe, autrement dit de la conférence de Munich.

*Dicté à Bucarest, en mars 1943.*



APPENDICE  
ANNEXES, COMMENTAIRES  
ET DOCUMENTS



## ANNEXES

(Entretiens inédits, extraits de discours, d'exposés, de déclarations et d'instructions du ministre Joseph Beck.)

### 1. ATTITUDE DE LA POLOGNE A L'ÉGARD DE L'ALLEMAGNE

(Extrait de l'exposé du 15 février 1933, devant la commission des Affaires étrangères de la Diète polonaise.)

Qui a suffisamment de temps et d'argent peut faire la propagande qu'il veut et il trouvera toujours un certain nombre de personnes pour l'écouter. Je ne pense pas qu'il faille surestimer l'importance de ce fait. Personne n'a encore jamais modifié le statut de l'Europe avec des mots. J'ai pourtant eu à m'occuper de cette question ces derniers jours, lorsque le nom du chancelier du Reich a été cité dans un article paru dans un journal anglais qui traitait de questions de ce genre. Or un communiqué publié avant-hier par l'agence officielle allemande a reproduit la même déclaration sous une forme amendée, admissible dans les relations internationales. De telles paroles, indépendamment de leur portée internationale, joueront nécessairement toujours un certain rôle dans les relations directes polono-allemandes. Ces relations sont très simples : notre attitude à l'égard de l'Allemagne sera exactement pareille à l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la Pologne. Pratiquement, en ce domaine, les choses dépendent donc davantage de Berlin que de Varsovie.

(Józef BECK : *Przemówienia, Deklaracje, Wywiady, 1931-1939*  
[Discours, déclarations, interviews], Varsovie 1939.)

### 2. GARANTIES A ACCORDER AUX ÉTATS BALTES

(Déclaration au cours de la discussion qui suivit l'exposé de M. Beck devant la Diète polonaise, le 1<sup>er</sup> février 1935.)

Je voudrais préciser notamment que, lorsque nous fut adressée la proposition de garantir en commun les territoires de ces Etats, le gouvernement polonais a répondu comme il répondra toujours à des pro-

positions de ce genre, c'est-à-dire qu'il a déclaré que nous ne pouvions nous prononcer dans une affaire concernant des États tiers — quelles que soient leur importance, leur étendue, leur puissance, du moment que ce sont des États souverains — si ce n'est sur le désir et avec le consentement de ces États, et que, par conséquent, la seule voie qui s'offrît à nous était de nous adresser à ces États pour connaître leur opinion. Ce qui a été fait.

(Joseph BECK : *op. cit.*)

### 3. CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

(Déclaration devant la commission des Affaires étrangères de la Diète, 15 février 1933.)

En ce qui concerne la technique même des travaux de la Conférence du désarmement, un épisode particulier a donné lieu à bon nombre de discussions et de commentaires. Je veux parler de ce qu'on appelle la « conférence des cinq puissances ». Le fait qu'il paraissait s'agir là de la création d'un organe international au-dessus, ou, en tout cas, en dehors de la Société des Nations et de la Conférence, a suscité de vives réactions politiques, et ne nous laisse pas non plus indifférents. Notre représentant s'est clairement prononcé à ce sujet et, grâce à son intervention, nous avons obtenu des milieux les plus autorisés des éclaircissements et l'assurance qu'une tentative de cette nature ne répondait ni aux intentions ni aux buts des puissances participant à la conférence en question. Je considère ces explications comme extrêmement utiles ; autrement, en effet, nous aurions été obligés de faire les plus expresses réserves et de rappeler qu'aucune décision touchant nos intérêts directs ou indirects prise sans notre participation ne pouvait, bien entendu, nous lier en quelque façon que ce fût.

(Joseph BECK : *op. cit.*)

### 4. ENTRETIEN BECK-LITVINOV

(Note concernant l'entretien de M. Beck avec M. Litvinov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'URSS, à Genève, le 5 juin 1934, au siège de la délégation polonaise.)

À l'occasion d'un dîner offert par la délégation polonaise en l'honneur de M. Litvinov et de M. Stein, notre ministre des Affaires étrangères, M. Beck, a eu un entretien d'une heure et demie avec M. Litvinov. Ce dernier a déclaré, à cette occasion, de but en blanc, qu'il considérait la guerre comme imminente et que le seul moyen de la prévenir était à son avis d'isoler l'Allemagne et le Japon. Cette manière de voir explique

toutes les démarches qu'il fait depuis un an. Litvinov a exprimé sa conviction que la paix mondiale pourrait être consolidée à l'aide de trois pactes :

- 1° un pacte oriental,
- 2° un pacte méditerranéen et
- 3° un pacte du Pacifique.

A l'issue de l'entretien, M. Beck a fait noter les points suivants :

1° Litvinov s'est exprimé en termes extrêmement malveillants à l'égard de la Société des Nations et des méthodes genevoises.

2° Litvinov a déclaré que les pourparlers avec la France en vue d'une « assistance mutuelle » ont été engagés à la demande de la France.

3° Litvinov a rejeté le projet Titulesco relatif à un accord de garantie à trois (Pologne-Roumanie-Union soviétique).

.....  
(Archives privées de M. Titus Komarnicki, ministre plénipotentiaire, ancien délégué de la Pologne à la Société des Nations.)

## 5. ENTRETIEN BECK-BARTHOU

(Note concernant le déjeuner offert par M. Barthou, alors ministre français des Affaires étrangère, à M. Beck, à Genève, le 4 juin 1934.)

M. Barthou a ouvert l'échange de vues entre les convives en précisant que les négociations ou pourparlers avec le gouvernement soviétique ont été entamés par son prédécesseur, M. Paul-Boncour, dès la fin de l'année précédente. Suspendues un assez long temps, ces conversations ont repris dès l'entrée en fonctions de M. Barthou, menées cette fois par M. Léger, d'une part, et le conseiller d'ambassade de l'ambassade d'URSS à Paris, M. Rosenberg, d'autre part, et cela au moment précis où M. Barthou était en visite en Pologne. L'étape suivante a été marquée par l'entretien que M. Barthou a eu le 11 mai avec M. Litvinov, à Genève, où le ministre français était venu assister à la session de mai du Conseil de la Société des Nations. Enfin, les deux ministres ont eu un nouvel entretien dans la matinée du 4 juin 1934. M. Barthou a ajouté qu'il se proposait d'envoyer le soir même M. Bargeton à Paris, en le chargeant de présenter au Cabinet français un compte rendu de cette dernière conversation. M. Beck a donc été mis au courant immédiatement, alors que les représentants des autres pays, M. Bénès en particulier, n'ont pas encore été informés.

Les entretiens Barthou-Litvinov ont porté sur la question des pactes régionaux d'assistance mutuelle et celle de l'entrée de l'Union soviétique à la Société des Nations. M. Barthou a souligné que, pour ce qui est des pactes régionaux, les pourparlers n'ont pas encore dépassé le stade préliminaire et que le gouvernement français a conservé pour le moment ses coudées franches. Qu'avant d'entreprendre de nouvelles démarches,

il désirait débattre la question à fond avec le ministre des Affaires étrangères de Pologne. Qu'il serait heureux surtout de connaître de façon précise la manière de voir du gouvernement polonais sur l'ensemble du problème, étant bien entendu que, lors de pourparlers ultérieurs éventuels, chaque gouvernement garderait son entière liberté par rapport aux différents points du projet en question.

Après cette entrée en matière, M. Barthou a déclaré, parlant des idées de M. Litvinov (lequel se heurterait, paraît-il, au sein même de son gouvernement à d'assez grosses difficultés et à beaucoup d'hésitation), que l'Union soviétique fait dépendre son adhésion à la Société des Nations de la mise au point des pactes régionaux, tandis que le gouvernement français, lui, pose comme condition préalable à la mise au point des pactes régionaux l'adhésion des Soviets à la Société des Nations. M. Barthou explique ensuite en quelques mots l'attitude française par la nécessité de trouver moyen de libérer la France, en cas de conflit, des obligations qui lui incombent en vertu du pacte rhénan. Afin de préciser la portée et la valeur qu'aurait selon lui un « pacte du Nord-Est », il le définit comme un « Locarno oriental » et indique que ce pacte devrait, de l'avis de la France, grouper les Etats baltes, l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, ainsi que l'Allemagne. Dans ses premiers projets, Moscou laissait l'Allemagne en dehors de la combinaison, mais le gouvernement français est d'avis que la participation de l'Allemagne est la condition indispensable d'un Locarno oriental. M. Beck ayant à ce propos posé la question de la participation éventuelle de la Roumanie, M. Barthou a répondu en termes plutôt vagues que la contrepartie du « pacte du Nord-Est » serait un pacte méditerranéen, auquel la France voudrait voir adhérer, semble-t-il, l'Italie, la Yougoslavie, la Grèce, la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Union soviétique. Ayant ainsi esquissé les grandes lignes des projets discutés avec les diplomates russes, M. Barthou a demandé à brûle-pourpoint à M. Beck si le gouvernement polonais approuvait en principe cette conception, en se réservant éventuellement de formuler certaines conditions, ou s'il y était absolument opposé.

Prenant à son tour la parole, M. Beck a rappelé que le traité de Versailles, qui a mis fin à la guerre mondiale, comporte des clauses de garanties précises, permettant de sauvegarder les intérêts des puissances occidentales victorieuses, mais qu'en revanche il n'avait pas réglé le sort de l'Europe orientale. Les traités de Locarno, conclus six ans après, ont encore accentué cette différence dans le traitement appliqué respectivement aux problèmes occidentaux et aux problèmes orientaux. La situation de l'Occident a été réglée dans l'intérêt des puissances occidentales et au détriment de la zone orientale, où l'on a pour ainsi dire laissé carte blanche à l'Allemagne pour y rechercher des compensations aux concessions faites par elle à l'Ouest. La Pologne a travaillé pendant huit ans à rétablir cet équilibre compromis. Elle a remporté, dans ce domaine, des succès importants, qu'elle doit veiller à ne pas remettre en question. Le gouvernement français n'a pas toujours fait preuve de la compréhén-

sion qu'il témoigne aujourd'hui aux initiatives prises par la Pologne dans cette région. Ainsi, au moment où le gouvernement polonais déployait les plus grands efforts en vue de faire aboutir, parallèlement à notre pacte de non-agression avec l'Union soviétique, un pacte roumano-soviétique, au moment précis où ce projet était sur le point de se réaliser, M. Tardieu a détourné le gouvernement de Bucarest de la voie où ce dernier allait s'engager. C'est là un fait, que M. Beck a dit avoir appris de la bouche même du prince Ghica, qui était alors ministre des Affaires étrangères de Roumanie. En ce qui concerne le projet concret relatif à la conclusion d'un pacte du Nord-Est, M. Beck a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de gêner l'action du gouvernement français, mais qu'il était pourtant obligé, à ce sujet, de réserver l'attitude de la Pologne. Il a encore ajouté qu'il ne pouvait cacher son scepticisme quant aux chances de succès des projets français.

(Archives privées de M. T. Komarnicki.)

## 6. ENTRETIENS BECK-LAVAL

(Résumé d'une note dictée par M. Beck au sujet de ses entretiens des 16 et 19 janvier 1935, à Genève, avec M. Laval.)

Après les propos préliminaires, j'ai tout d'abord dit à M. Laval que je ne pensais pas qu'il possédât, dans son dossier, le compte rendu de la conversation du maréchal Pilsudski avec M. Barthou, conversation au cours de laquelle avaient été formulés les éléments de base de notre politique ; que j'estimais donc nécessaire de reprendre les idées exposées à cette occasion. La politique polonaise, ai-je dit, repose sur les éléments suivants : il résulte aussi bien de notre position géographique que des expériences de notre histoire que les problèmes auxquels nous devons attacher une importance décisive sont ceux que posent les relations avec nos deux grands voisins, l'Allemagne et la Russie. C'est donc à ces problèmes qu'il nous faut consacrer la plus grande partie de notre activité politique et de nos modestes moyens d'action. L'histoire nous enseigne : 1° que la plus grande catastrophe dont notre nation ait été victime a été le résultat de l'action concertée de ces deux pays, et 2° que, dans cette situation désespérée, il ne s'est trouvée aucune puissance du monde pour se porter à notre secours.

C'est donc de la manière dont nous saurons résoudre ce problème fondamental de notre politique que dépendra en premier lieu la sauvegarde de nos intérêts.

Une autre conclusion qui s'impose est que la politique de Varsovie ne doit jamais être sous la dépendance de Moscou ni de Berlin.

J'ai rappelé cette déclaration parce qu'elle définit clairement les limites de nos possibilités politiques. Chaque fois qu'on nous demandera de nous prononcer sur des faits ou conceptions qui sortent du cadre de ces possibilités, nous serons donc obligés de répondre : *non possumus*. La

Pologne restaurée, tout comme celle de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, a dû constater que si elle veut aboutir à des résultats réels et positifs vis-à-vis de ses deux partenaires — à quoi, cette fois-ci, elle est heureusement parvenue — elle ne doit compter que sur ses propres forces.

M. Laval a répondu que la combinaison politique envisagée, à laquelle participeraient et l'Allemagne et la Russie, ne serait donc pas en contradiction avec ces principes. Comme je lui demandais s'il entendait faire allusion au pacte oriental, il m'a répondu par l'affirmative. A cela, j'ai objecté que nous ne savons encore en aucune façon si l'Allemagne est disposée à entrer dans cette combinaison et qu'à ce propos mes prévisions sont plutôt pessimistes, et que, secondement, l'action diplomatique concernant le pacte oriental a mal débuté et ne semble pas tendre vers l'équilibre qu'il s'agit de réaliser, étant donné qu'elle a son origine dans la tentative de la Russie d'organiser un bloc dirigé contre l'Allemagne. Laval m'a répliqué qu'il ne fait aucunement une politique antiallemande et qu'il ne considère le pacte qu'en tant que problème général. S'excusant de sa franchise, il nous a reproché cependant de nous opposer égoïstement à une large initiative ayant en vue le bien de tous. J'ai rappelé, en ce qui concerne la sécurité collective, que nous avons commencé, pour notre part, par conclure deux alliances et par entrer dans la Société des Nations, et cela malgré les difficultés et les désagréments que nous savions devoir y rencontrer et qui ont rendu l'institution genevoise fort impopulaire en Pologne. Qu'enfin, nous avons réglé nous-mêmes la question difficile de nos relations avec les pays voisins. Que le bilan de l'activité politique déployée par la Pologne en faveur de la paix au cours des dernières années, ainsi que des résultats qu'elle a pu ainsi obtenir, me paraît de nature à nous permettre de le considérer la conscience parfaitement tranquille.

J'ai souligné également que nous avons suivi avec un bienveillant intérêt le voyage de M. Laval à Rome, que nous estimons que les résultats de ce voyage sont positifs et les projets relatifs au bassin du Danube pratiques et raisonnables. Qu'ils représentent à n'en pas douter le maximum de ce que l'on peut réaliser sur ce terrain aussi difficile qu'instable. Qu'à ce propos nous nous étions enquis de l'opinion de Budapest, car, voulant rester fidèles à la politique traditionnelle de la Pologne, nous n'aurions pu en aucun cas nous rallier à une conception dirigée contre la Hongrie.

La définition de notre position à l'égard des accords de Rome a eu pour résultat d'amener une détente dans l'entretien. Revenant au pacte oriental, Laval a affirmé une fois de plus qu'il s'agit pour lui, allant au fond des choses, d'un accord destiné à assurer la sécurité collective au moment où la question des armements allemands revient sur le tapis ; à ce propos, il a déclaré qu'en dehors de son alliance avec la Pologne, la France n'a pas d'intérêts particuliers en Europe orientale.

Cette conversation m'a permis de constater que les questions relatives à l'Europe occidentale et à l'Allemagne intéressent Laval à un beaucoup plus haut degré que la politique russe, au sujet de laquelle il a répété

à deux reprises qu'en fin de compte ce n'est pas lui qui est l'auteur du projet de pacte oriental. Il n'en reste pas moins que Laval s'est abstenu de rechercher un échange de vues plus franc sur le problème russe.

Parlant de l'Est européen et des possibilités d'accords dans cette région, Laval a souligné à deux reprises le rôle qu'y joue la Pologne en tant que « grande puissance ». J'ai répondu que la Pologne n'est pas une grande puissance, bien qu'à mon avis cette notion soit en passe de subir une certaine évolution, car la Pologne n'a pas de politique mondiale, mais plutôt une politique régionale. En revanche, il résulte clairement de l'orientation de base de notre politique, ainsi que des déclarations de M. Laval au sujet des intérêts de la France dans l'Est européen, que ce qui, pour la France, n'est qu'un élément de sa politique générale, à savoir le pacte oriental, représente pour la Pologne un problème mettant en cause tous ses intérêts majeurs. Mon intention n'est pas, ai-je déclaré, de partir en guerre contre le projet de pacte oriental, mais il est évident que je ne puis enfreindre les principes énoncés dans notre aide-mémoire du 2 septembre 1934.

A l'issue de l'entretien, nous avons confirmé tous deux d'un commun accord que nous restons sur le terrain de l'alliance franco-polonaise.

(Archives privées de M. T. Komarnicki.)

## 7. ENTRETIEN DEBICKI-GWIAZDOSKI - BARGETON

(Extraits d'une note relative à l'entretien du 15 janvier 1935, à Genève, entre MM. Debicki, directeur, et Gwiazdoski, directeur-adjoint au ministère des Affaires étrangères de Pologne, d'une part, et M. Bargeton, directeur politique au Quai d'Orsay, d'autre part. L'entretien, venant après le mémorandum allemand et la note française concernant l'égalité des droits de l'Allemagne en matière d'armements, eut trait principalement au projet de pacte oriental.)

.....

2° La conversation ayant abordé le problème le plus important de la note française, à savoir les principes fondamentaux du pacte envisagé, autrement dit la question des consultations et de l'assistance mutuelle, M. Bargeton a précisé de la manière suivante quelles seraient, à son avis, les différentes phases du fonctionnement du système d'assistance mutuelle : l'Etat attaqué ferait appel à la Société des Nations et, en même temps, aux signataires du pacte oriental. Le Conseil de la Société des Nations déclencherait la procédure normale, tandis que les signataires procéderaient à une consultation, dont les résultats influenceraient la décision que prendrait le Conseil, tout en facilitant et en accélérant la procédure engagée devant cette instance. Le fonctionnement du système d'assistance mutuelle ne serait donc pas automatique, puisque la décision finale au sujet de l'assistance à prêter par les parties contractantes

contre l'agresseur appartiendrait au Conseil de la Société des Nations, cette décision devant être prise par le Conseil conformément à l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

A la question, que nous lui avons alors posée, de savoir comment, dans ces conditions, il fallait entendre l'application de l'assistance mutuelle prévue par les accords bilatéraux existants, M. Bargeton a répondu en toute franchise que, sous ce rapport, le principe du pacte oriental ne diffère en rien du principe sur lequel sont fondées, par exemple, les obligations d'assistance découlant de l'accord franco-polonais de Locarno.

3<sup>o</sup> ... Ainsi qu'il ressort de ses propos, M. Bargeton considère comme tout à fait naturel que la France garantisse la frontière occidentale de la Russie et la Russie la frontière orientale de la France... Il n'est pas exclu non plus que les bureaux du Quai d'Orsay, gagnés à la conception générale du pacte d'assistance mutuelle, se soient habitués à l'idée que le pacte oriental neutraliserait les différentes obligations que la France a contractées en Europe orientale.

(Archives privées de M. T. Komarnicki.)

## 8. LA QUESTION ÉTHIOPIENNE

(Note résumant les considérations et conclusions émises par M. Beck au cours de conversations qu'il eut les 27 et 29 juillet 1935 avec ses plus proches collaborateurs au sujet de l'attitude que la Pologne devait adopter dans le conflit italo-éthiopien.)

1<sup>o</sup> Le fond du conflit italo-éthiopien ne nous intéresse en rien. Nous ne sommes pas une puissance coloniale et nous ne savons pas comment la situation évoluera là-bas.

2<sup>o</sup> Il est beaucoup question de la nécessité d'appliquer strictement les principes de la Société des Nations ; or, en réalité, les négociations essentielles découlent d'accords conclus entre trois puissances (l'Angleterre, la France et l'Italie) d'après un traité d'avant-guerre (datant de 1906) qui est, en fait, en contradiction avec l'article 20 du pacte et devrait être abrogé.

3<sup>o</sup> Nous n'avons aucune raison de tirer les marrons du feu au profit de la politique coloniale anglaise, ni de venir en aide au gouvernement britannique dans sa politique intérieure, inspirée par des considérations électorales. La ferveur subite de l'Angleterre pour la Société des Nations est d'une nature très particulière ; elle serait certainement beaucoup moins ardente si, par exemple, l'Allemagne menaçait, en Europe, la Pologne ou la Tchécoslovaquie.

4<sup>o</sup> *Qui trop embrasse mal étreint*<sup>1</sup>. Jamais peut-être ce proverbe n'a été plus vrai que dans le cas qui nous occupe. La façon dont l'Angleterre

---

<sup>1</sup> En français dans le texte.

veut actuellement soutenir la Société des Nations, à seule fin de sauvegarder ses propres intérêts, pourrait fort bien hâter l'écroulement définitif de cette institution. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que la réserve et le scepticisme avec lesquels nous accueillons l'enthousiasme de l'Angleterre pour la Société des Nations sont dictés par notre idéologie prétendue productoriale et antipacifique. C'est là une hypocrisie qu'il s'agit de combattre énergiquement.

5° Quant au point de vue de la Pologne en ce qui concerne la manière dont il faudrait s'y prendre pour empêcher la guerre d'éclater entre l'Italie et l'Abyssinie, nous estimons que la méthode anglaise consistant à engager la Société des Nations est mauvaise et que le règlement du conflit dans le cadre du traité de 1906 n'est ni légitime, ni moral, du point de vue des principes ayant actuellement cours en matière de solidarité internationale et de traitement équitable de toutes les races, tribus et nationalités. Il y a lieu de constater, tout d'abord, que l'Éthiopie est le jouet d'une lutte entre deux conceptions du monde rivales. Ceux qui prennent la défense de l'Abyssinie — travaillistes, pacifistes, II<sup>e</sup> Internationale — souhaitent avant tout, et même exclusivement, l'écroulement du régime fasciste, afin de frapper ainsi indirectement Hitler. Cela fait le compte du gouvernement britannique, qui voudrait que le monde entier l'aide à défendre des intérêts qui n'ont une importance vitale que pour l'impérialisme britannique (Égypte, Soudan, route des Indes, opposition aux mouvements nationaux parmi les peuples de couleur). Pourquoi la Pologne aurait-elle à donner des conseils sur la meilleure manière d'accomplir une telle tâche ? Nous ne sommes point partie aux négociations fondées sur l'accord de 1906, par lequel les puissances, sous prétexte de garantir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Abyssinie (tout comme cela s'était passé autrefois dans le cas de la Turquie et de la Perse), se sont partagé des sphères d'influence et d'intérêts, cet accord devant d'ailleurs leur permettre également de se contrôler mutuellement. Consulte-t-on la Pologne, lorsqu'on essaie de résoudre le différend dans le cadre de cet accord ? En aucune façon.

.....

7° Dans la situation actuelle, la Pologne, fidèle à la politique du maréchal Piłsudski, doit avoir une ligne de conduite entièrement indépendante. Elle ne fait partie ni du « syndicat des dictateurs », ni d'aucune internationale pacifiste ou libérale quelconque. Nous devons maintenir cette attitude. Nous n'avons rien à gagner dans la question de l'Éthiopie, et il nous faut prendre garde de ne rien y perdre. Dans ce but, il faut éviter que la Pologne ne soit entraînée dans l'un ou l'autre camp, sans aucun avantage pour ses intérêts vitaux. C'est pour cette raison que nous avons donné à nos délégués des instructions leur recommandant la plus grande réserve et la plus grande retenue possibles.

(Archives privées de M. T. Komarnicki.)

## 9. ENTRETIEN BECK-LAVAL

(Extrait d'un dossier de documents et de notes secrètes du cabinet du ministre des Affaires étrangères — Nr. GMP-3961/F — concernant la visite de M. Laval à Varsovie et se rapportant à trois conférences confidentielles qui eurent lieu les 10 et 11 mai 1935, en présence, outre MM. Beck et Laval, de M. Szembek, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères de Pologne, de M. Léger, secrétaire général du Quai d'Orsay, et de M. Laroche, ambassadeur de France à Varsovie.)

[M. Laval affirme que] ... la conception d'un pacte multilatéral remonte à une initiative allemande. C'est en mars 1935 que le gouvernement du Reich s'en serait ouvert aux ministres anglais, lors de leur dernière visite à Berlin. M. Laval ajoute que cette conception répond aux désirs de l'Angleterre et de l'Italie, et qu'il est lui-même, à Varsovie, le porte-parole de ces puissances. Selon lui, le pacte proposé ne serait pas dirigé contre l'Allemagne. Il aurait pour but, au contraire, de réintégrer l'Allemagne, qui représente la plus grave menace pour la paix, dans l'organisation commune de la paix, autrement dit dans le système international de sécurité.

Il faut, dit-il, tendre par étapes vers l'organisation de la sécurité européenne et, si l'on peut réaliser un progrès, il faut le faire.

Le pacte multilatéral qu'il propose devrait englober « tous les Etats intéressés ». M. Laval voit au nombre des signataires éventuels : la Pologne, la Tchécoslovaquie et les pays baltes ; il en écarte, en revanche, le Danemark et la Suisse. Quant aux autres Etats scandinaves et à la Roumanie, il est incédecis. Parlant à ce propos des relations franco-soviétiques, il assure qu'il n'est nullement dans ses intentions d'imprimer à la politique française une tendance prosoviétique ; il affirme même que si le pacte multilatéral était effectivement conclu, l'accord franco-soviétique signé récemment deviendrait tout à fait inutile.

En réponse à M. Laval, M. Beck insiste sur « les intérêts particuliers de la Pologne dans tout le Nord-Est de l'Europe ».

(Archives privées de M. T. Komarnicki.)

## 10. RÉPONSE A M. LITVINOV

(Déclaration faite à la séance plénière de l'Assemblée de la Société des Nations, le 16 septembre 1935.)

Le discours prononcé samedi dernier par M. Litvinov, premier délégué de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, m'oblige à faire de cette tribune une brève déclaration :

Dans quelques phrases de son discours, bien explicites dans ses allusions, M. Litvinov a cru pouvoir juger avec un parti pris manifeste,

et d'une façon complètement arbitraire, certains actes diplomatiques conclus par mon pays. Contre un pareil procédé, je tiens à faire ici des réserves les plus expresses.

Il est évident que, pour mon gouvernement, des opinions semblables sur la politique polonaise sont parfaitement indifférentes. Je suis toutefois persuadé, en tant que représentant d'un Etat membre fondateur de la Société des Nations, que de tels procédés, inusités au sein de cette Haute Assemblée, ne peuvent que nuire à une collaboration internationale loyale, condition indispensable de notre travail commun.

(Société des Nations, *Journal officiel*. Supplément spécial n° 138, Genève 1935. « Actes de la seizième Session Ordinaire de l'Assemblée. Séances plénières. Compte rendu des débats », page 84.)

## 11. RAISONS DE LA PARTICIPATION POLONAISE AU COMITÉ DES CINQ

(Passage d'un exposé devant la Diète, du 15 janvier 1936.)

Je considérerais comme déplacé ... de chercher à intervenir dans des affaires qui dépassent le cadre de nos intérêts et de nos possibilités, de fourrer pour ainsi dire notre nez partout. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier qu'en raison tant de notre situation géographique que du rôle important que la Pologne, de l'avis général, est appelée à jouer dans la vie internationale, il ne nous est permis à aucun moment de descendre, par commodité ou par opportunisme, au-dessous du rang que nous assigne le rapport des forces vives dans la vie internationale.

(Joseph BECK : *op. cit.*)

## 12. ENTRETIEN BECK-EDEN

(Note « strictement secrète », rédigée par M. T. Komarnicki, délégué de la République de Pologne auprès de la Société des Nations, immédiatement après l'entretien du 9 octobre 1935 entre M. Beck et M. Eden, ministre de Grande-Bretagne pour les affaires relatives à la Société des Nations.)

M. Beck a eu aujourd'hui un assez long entretien avec M. Eden, au siège de la délégation polonaise à Genève.

M. Beck a défini le point de vue de la Pologne dans la question des sanctions de la manière suivante :

1° Le gouvernement polonais se rend compte de ce que l'exécution des obligations découlant du pacte de la Société des Nations lui imposera

certain sacrifices. Il ne considère cependant pas que les sacrifices à consentir en cette matière, de quelque sorte fussent-ils, puissent faire l'objet de marchandages. *Nous ne réclamons pas de cadeaux*<sup>1</sup>. Ici, M. Beck a déclaré à M. Eden qu'il y a sans doute des pays désireux de profiter de l'occasion pour se procurer des avantages économiques ou politiques. La manière dont M. Eden a réagi à cette remarque prouve à quel point elle répond à la réalité des choses. Si, cependant, nous ne réclamons pas de cadeaux, a continué M. Beck, pour ce que nous considérons comme l'accomplissement pur et simple d'un des devoirs de chaque membre de la Société des Nations, nous n'admettons pas, d'autre part, que l'on nous impose des obligations dont la mise au point aurait été arrêtée sans notre concours.

2° Le gouvernement polonais estime que les sanctions ne devraient pas aboutir à un renforcement de l'action de la II<sup>e</sup> Internationale, patronnée par la III<sup>e</sup>. Or certaines mesures, de portée excessive, ne peuvent avoir d'autre résultat. A cela, M. Eden a répliqué avec vivacité qu'il est conservateur et qu'il ne souhaite nullement l'avènement en Europe du *règne de M. Litvinov*<sup>1</sup>. M. Beck a fait remarquer qu'il ne pensait point aux résultats que ces mesures pourraient avoir dans le domaine de la politique intérieure, car, pour la Pologne par exemple, ce problème ne se pose même pas.

3° Toutes les sanctions devraient être prises en commun. Sinon, le gouvernement polonais se trouverait dans une situation délicate vis-à-vis de l'opinion publique de son pays. Il existe, en Pologne, une vieille et profonde sympathie pour le peuple italien. L'opinion polonaise condamne néanmoins résolument l'emploi des méthodes de violence dans les relations internationales, surtout lorsqu'on s'en sert à l'égard d'un plus faible que soi. Pourtant, si la question des sanctions devait être réglée de telle façon qu'il faille craindre une rupture du principe d'équilibre entre les mesures adoptées par les divers pays, un revirement pourrait se produire dans l'opinion. En Pologne, l'attention de l'opinion publique a déjà été attirée sur le fait que de très importants intérêts impériaux anglais sont en jeu dans cette question. Il faut donc conserver aux sanctions leur caractère de mesures collectives, et éviter de donner l'impression qu'il s'agit de servir directement des intérêts anglais. Nous pensons en outre qu'il importe au plus haut point de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'Etats *bénéficiaires*<sup>1</sup> des sanctions, c'est-à-dire d'Etats qui, en se dérochant à certaines obligations, puissent profiter de la situation créée par la suspension de certains échanges commerciaux entre l'Italie et quelques-uns seulement des autres pays.

.....

(Archives privées de M. T. Komarnicki.)

---

<sup>1</sup> En français dans le texte.

### 13. ANALYSE DE QUELQUES PROBLÈMES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE POLONAISE

(Extraits d'un exposé fait devant la commission des Affaires étrangères de la Diète, le 15 janvier 1936.)

... Je commence par une question qui occupe à l'heure actuelle la première place dans les débats de la diplomatie et de la presse, à savoir le conflit italo-éthiopien. Pour nous, c'est une affaire lointaine, mais néanmoins pleine d'enseignements lorsqu'il s'agit d'apprécier les éléments les plus importants de la vie internationale d'aujourd'hui. ... De fait, l'Afrique est pour nous une terre lointaine, où nous n'avons pas d'intérêts directs. ...

L'attitude du gouvernement anglais a joué un rôle de premier plan dans le développement de ce conflit sur la scène de la Société des Nations. ... Nous entretenons les meilleurs rapports avec la Grande-Bretagne. ... Il me paraît absolument invraisemblable qu'il puisse se produire une opposition quelconque entre les buts essentiels de la politique anglaise en Europe et les intérêts politiques vitaux de la Pologne.

Notre attitude, dans le conflit en question, est donc pleinement objective et désintéressée. ...

Le conflit a naturellement suscité l'intérêt des Etats qui sont directement engagés dans les affaires d'Afrique; d'autres puissances y attachent une importance spéciale en raison de leur attitude négative envers le régime fasciste italien; enfin, pour tous les Etats sans exception, la portée du conflit réside dans les répercussions qu'il aura sur l'avenir et sur l'existence même de la Société des Nations.

Le premier de ces motifs, c'est-à-dire la politique africaine, ne nous touche pas directement. Le second n'est pas de nature non plus à influencer sur nos décisions. C'est un signe des temps que cette variété sans précédent dans la structure et le régime politiques des différents Etats, et que l'évolution pour ainsi dire universelle à laquelle on assiste dans ce domaine, évolution qui s'opère dans les sens les plus divers et les plus divergents.

Sans chercher plus loin, constatons que chacun des six pays qui confinent à la Pologne se gouverne selon un système et des méthodes différents, que chacun a choisi un régime autre que celui du voisin, et qu'il applique ce régime en vertu de principes différents eux aussi. Si donc nous voulions régler notre politique étrangère et nos rapports avec les divers Etats selon leurs doctrines politiques et constitutionnelles, nous pourrions bien, en fin de compte, aboutir, dans le monde entier, à une sorte de « guerre de religion ». Or le monde, fatigué des difficultés qui l'assaillent de toutes parts, a besoin de quelque chose de diamétralement opposé à cela, autrement dit d'un quelconque *modus vivendi* supportable. J'estime qu'il est beaucoup plus raisonnable de laisser chaque Etat organiser sa vie intérieure à sa guise et de rechercher, en revanche, la solidarité et l'entente partout où elles sont humainement possibles,

sans se laisser guider, en matière de politique internationale, par ses sympathies ou antipathies pour tel ou tel régime politique.

Reste donc le dernier élément à considérer, la Société des Nations...

A une époque où toute la vie internationale est en perpétuelle évolution, notre gouvernement ne peut se permettre de contribuer à l'affaiblissement de cet instrument de coopération internationale. C'est ce principe qui nous a guidés lorsqu'il s'est agi de déterminer la ligne de conduite de la délégation polonaise à Genève. ... Cette fluidité des événements, la facilité avec laquelle s'opèrent les changements, la difficulté d'organiser quoi que ce soit de durable, — c'est là encore, malheureusement, un signe des temps. Le grand nombre de plans et de projets, de pactes et d'accords présentés et discutés jusqu'à ces derniers temps ne fait que confirmer cet état de choses.

.....

Prévoyant cette désintégration des relations internationales à laquelle nous assistons présentement, la politique polonaise s'est résolument mise, depuis un certain nombre d'années déjà, à la recherche d'éléments constructifs et réalistes et de solutions utiles et pratiques aussi bien pour nous que pour les autres pays. C'est ce qui explique la simplicité de cette politique, qui a trouvé sa pleine expression dans la façon dont ont été réglés les rapports avec nos voisins.

.....

L'universalisme de la Société des Nations ayant fait faillite — en fait, il n'a jamais existé — il n'est pas étonnant que l'idée de créer des organisations régionales se fasse jour dans les considérations politiques d'aujourd'hui. Il y a là peut-être une idée juste. Cependant, il nous faut, quant à nous, insister sur le fait que c'est à la Pologne qu'il appartient de définir ce que nous considérons comme notre sphère d'intérêts.

.....

Depuis assez longtemps déjà, l'opinion publique polonaise s'émeut de la façon dont les Polonais sont traités dans la République voisine de Tchécoslovaquie. ... Nous avons échangé avec Prague, à ce sujet, de nombreuses notes diplomatiques, en nous basant sur les accords existants, qui nous autorisent à soulever la question. Au cours de ces échanges de notes, ainsi que des conversations que j'ai pu avoir à Genève il y a déjà quelques années avec le chef de la politique étrangère du gouvernement tchécoslovaque d'alors, j'ai exprimé la conviction que ce sera toujours l'état de fait, autrement dit la manière effective de traiter les Polonais de Tchécoslovaquie, qui décidera en premier lieu de l'atmosphère qui régnera entre nos deux pays. ... Toute manifestation de bonne volonté de la part du gouvernement de Prague se rapportant au fond du problème sera appréciée par nous à sa juste valeur. Je ne demande pas mieux que de pouvoir considérer l'abolition de l'« état d'exception » en Silésie d'outre-Olza comme une manifestation de ce genre.

(Joseph BECK : *op. cit.*)

## 14. REMILITARISATION DE LA RHÉNANIE

(Extraits du discours prononcé le 18 mars 1936 à Londres, lors de la session du Conseil de la Société des Nations consacrée à la violation par l'Allemagne de certains articles du traité de Versailles.)

L'entrée de détachements militaires allemands dans la zone démilitarisée est un fait que personne ne conteste et que le Conseil doit constater. Quant aux circonstances dans lesquelles ce fait s'est produit, j'estime qu'il appartient aux signataires du pacte rhénan de les apprécier.

.....

Il est généralement connu que ces accords de Locarno n'ont pas été accueillis avec sympathie dans mon pays. Mais, s'il est vrai qu'ils ont soulevé à l'époque des objections de la part de l'opinion publique polonaise du fait qu'en entourant de garanties spéciales la stabilité politique du Rhin ils pouvaient donner l'impression de réserver à l'Europe orientale une sécurité plus précaire, il n'en demeure pas moins que, grâce aux efforts communs des gouvernements français et polonais, il a toutefois été possible de maintenir l'alliance franco-polonaise en l'intégrant dans l'ensemble des accords de 1925 sous forme d'un traité d'assistance mutuelle. Grâce à l'action commune des deux gouvernements, cette alliance, qui est antérieure aux accords de Locarno, est restée et reste toujours en vigueur.

(Joseph BECK : *op. cit.*)

## 15. ENTRETIEN BECK-EDEN

(Genève, 26 janvier 1938.)

*Question de la Société des Nations.*

M. Eden a accueilli, en les approuvant, les déclarations de M. Beck exprimant l'avis que, dans la phase actuelle, le plus sage est d'agir le moins possible sur le terrain de la Société des Nations.

.....

M. Eden a déclaré à son tour que *le maintien de la Société des Nations est dans l'intérêt de l'Angleterre, car cette dernière désire rester en contact avec l'Europe; or, en dehors de ses relations avec la France, la Belgique et la Hollande, la Grande-Bretagne n'a et ne peut avoir d'autre forme de collaboration politique ni contracter d'engagements avec les Etats européens sous quelque forme que ce soit.*

Les déclarations de M. Eden sur la situation actuelle de la Société des Nations étaient empreintes d'une grande sincérité. En tout cas, il n'a en aucune façon cherché à cacher à M. Beck son pessimisme à ce sujet.

### *Question de Dantzig.*

M. Beck a informé M. Eden de l'obligation dans laquelle il se trouve de prendre des assurances *pour le cas où la Société des Nations se révélerait incapable de maintenir sa position à Dantzig*. Il est, du reste, au courant de certaines manœuvres et de certains sondages qui visent à supprimer la garantie du statu quo de Dantzig par la Société des Nations. *M. Beck a obtenu les assurances nécessaires à Berlin ; il désire néanmoins faire remarquer qu'il n'a en rien contrevenu aux traités en vigueur ni à la procédure de la Société des Nations.*

### *Politique allemande*

M. Beck a commencé par affirmer qu'il ne faut plus songer à voir l'Allemagne revenir à la Société des Nations. M. Eden a remarqué que cela concorde avec les rapports de l'ambassadeur du Royaume-Uni à Berlin, Henderson, et lui enlève ses dernières illusions à ce sujet.

M. Beck a précisé ensuite que, du côté allemand, on lui a fait part de la manière de voir du gouvernement du Reich quant à un certain nombre de problèmes généraux de la politique internationale, mais sans qu'il ait été l'objet d'aucune tentative de pression, ni le témoin d'aucun désir de l'Allemagne d'influer directement sur l'attitude du gouvernement polonais à l'égard de ces problèmes.

M. Beck a confirmé en outre que le problème colonial est incontestablement l'un des objectifs de la politique allemande.

### *Italie*

M. Beck a informé M. Eden de son projet de voyage en Italie.

M. Beck a relevé que l'animosité franco-italienne l'inquiète beaucoup plus que l'animosité anglo-italienne, et cela principalement pour la raison que les races latines ne savent pas s'arrêter et se dominer à temps. M. Beck a dit qu'il désire se faire une idée précise du point de vue italien, celui-ci étant l'un des éléments qui permettent de comprendre la situation de notre alliée, la France. C'est là d'ailleurs la raison principale de l'intérêt que nous portons aux problèmes italiens. En effet, il semble à peu près certain, pour ce qui est de la région danubienne, où la Pologne a certains intérêts, que les Italiens ont décidé désormais de s'en désintéresser.

### *Armements*

M. Eden a dit qu'il avait l'autorisation de son gouvernement de fournir à M. Beck toute une série d'informations relatives aux progrès du réarmement britannique. ...

A ce propos, M. Eden a fait deux remarques :

1<sup>o</sup> Le gouvernement britannique est déçu des résultats obtenus par les Français en matière d'aviation.

2<sup>o</sup> La Grande-Bretagne s'est beaucoup plus rapprochée des Etats-Unis qu'on ne le pense généralement.

M. Beck a rappelé à ce propos la conversation qu'il a eue avec le Premier britannique, M. Chamberlain, à l'occasion des fêtes du couronnement. Il a réaffirmé que la Pologne est le seul pays du continent qui puisse porter secours aux pays amis de la Grande-Bretagne en Europe. Il ne doute pas que M. Delbos ait informé le gouvernement britannique des résultats de sa visite à Varsovie, au cours de laquelle nous avons confirmé résolument nos obligations d'alliée vis-à-vis de la France. Pour assurer à la Pologne la possibilité de remplir sans restriction les obligations qui découlent de son traité d'alliance avec la France, il faut tenir compte de deux points :

1<sup>o</sup> *L'organisation à venir de l'Europe doit laisser à la France et à la Pologne toute latitude pour remplir les obligations résultant de leur alliance.*

2<sup>o</sup> Il s'agit ensuite de certaines questions relatives au réarmement de la Pologne. Celle-ci a fait, l'année écoulée, un effort considérable dans ce domaine ; elle a construit, entre autres, sept nouvelles usines d'armements. *Il lui manque cependant certains armements spéciaux, principalement de l'artillerie lourde antiaérienne.* Nous avons dû constater à notre grand regret que l'industrie de guerre française, paralysée par les grèves, n'est pas en mesure de nous fournir le matériel qu'elle s'était engagée à nous livrer, et dont nous avons grand besoin. Nous voudrions savoir si, dans ces conditions, nous ne pourrions pas compter, dans ce domaine, sur une certaine aide de la Grande-Bretagne.

M. Eden a répondu qu'il considère ces suggestions comme tout à fait raisonnables et que son gouvernement sera certainement prêt à étudier à fond la question.

(Archives privées de M. T. Komarnicki.)

## 16. LA QUESTION LITUANIENNE

(Extraits du discours prononcé au Sénat le 23 mars 1938.)

... Je serai bref au sujet de l'incident lui-même. ... Un soldat du Corps des gardes-frontière a trouvé la mort. Si son sang doit contribuer à consolider l'entente entre deux peuples voisins — la Pologne et la Lituanie —, nous pourrions dire qu'il est mort pour une noble cause.

D'autre part, il faut que l'on sache, dans le monde, qu'en Pologne tout soldat qui accomplit son devoir en service commandé a derrière lui l'Etat tout entier.

... Je dois dire qu'au cours des longues années qui ont précédé les événements actuels, le gouvernement de la République n'a négligé

aucune possibilité ni aucun moyen d'améliorer l'état de choses anormal et, de ce fait même, dangereux, qui a caractérisé jusqu'ici nos rapports avec la République lituanienne, et qu'il s'est efforcé de placer ces rapports sur une base plus raisonnable. Lorsque nous fûmes obligés de constater que nous avions épuisé tous les moyens diplomatiques dont nous disposions à cette fin, il s'était produit simultanément un grave fléchissement dans le fonctionnement des institutions et des méthodes internationales qui pendant longtemps avaient complété l'activité normale de la diplomatie. Opposant les conceptions de notre gouvernement à la nervosité croissante qui résultait de cette évolution de la situation générale, j'ai rappelé à mainte reprise, d'une part, que le besoin vital de s'entendre entre nations subsistait, surtout — et ceci nous concerne particulièrement — entre nations européennes, et, d'autre part, qu'il restait le vieux moyen très simple, mais qui a fait ses preuves, du contact direct par la voie diplomatique.

Ce fut dès lors pour nous un sujet de grave inquiétude que de savoir qu'il y avait en Europe un cas où ce moyen ne pouvait être employé : celui de nos rapports avec la Lituanie. L'absence, entre nos deux pays, de cette forme — la plus simple — de contact international devait créer des dangers politiques et paralyser le fonctionnement normal des rapports de voisinage dans la vie de tous les jours.

Aussi, dès l'instant où nous eûmes à faire face à une tension aussi grave que celle de ces derniers jours, la première chose à faire était-elle de nous demander en quoi consistait ce dangereux obstacle qui nous empêchait de vivre en meilleurs termes avec un pays voisin, à l'égard duquel nous ne sommes animés, à priori, d'aucun sentiment d'hostilité. La réponse à la question ainsi posée était claire : le mal venait de l'impossibilité où nous étions d'établir un contact direct. La conclusion n'était pas moins claire : il fallait nous attaquer sans tarder à ce problème, dont la solution devait décider de notre attitude future. ...

Le 19 mars, les relations diplomatiques ont été établies entre nous et la République lituanienne.

... Tous ceux qui s'intéressent, en Pologne, aux graves problèmes de notre vie nationale doivent certainement se demander, à l'heure actuelle, ce que cela va donner, quelle sera la suite des événements. Des opinions et des projets divers surgissent un peu partout. Il y aura certainement aussi des voix pour reprocher au gouvernement de n'avoir pas défini l'avenir de ces relations avec plus de précision.

À cela, je répondrai qu'il s'agit de revenir à certains principes et à certaines traditions de la politique polonaise. Nous cherchons à nous entendre avec les autres peuples dans un esprit de respect mutuel, et c'est en accord avec notre partenaire, et non pas contre lui, que nous désirons entreprendre toute action sérieuse. ...

(Joseph Beck : *op. cit.*)

## 17. RETOUR DE LA SILÉSIE TRANSOLZIENNE A LA POLOGNE

(Extraits du discours radiodiffusé, prononcé à l'occasion du retour à la Pologne de la Silésie d'outre-Olza, le 1<sup>er</sup> octobre 1938.)

L'histoire et la politique, qui marquent la voie suivie par les nations et les Etats, ont un cours ininterrompu. Pour l'entendement humain, elles n'ont ni commencement ni fin.

Mais ce flux continu, marqué par la succession qui semble monotone des jours du calendrier, présente néanmoins des aspects très différents selon le degré d'intensité des forces et des pensées que les peuples, aux différentes époques de leur vie, consacrent aux affaires qui leur sont communes, c'est-à-dire aux questions internationales. ...

L'époque que nous traversons depuis plusieurs années peut être considérée comme un nouvel examen que passent les Etats de l'Europe d'après-guerre.

Notre propre existence nationale une fois restaurée, en automne 1918, nous nous sommes mis à travailler dans des conditions extrêmement difficiles. Mais, dans la vie internationale, il n'y a pas de « circonstances atténuantes ». Il n'y a que la lutte directe, pour ne pas dire brutale, des valeurs et des forces. On peut même aller plus loin et dire que très souvent on voit se manifester un désir de diminuer quiconque ne sait faire valoir avec assez de courage ses droits légitimes.

La Pologne, sortie toute exsangue de la lutte pour son indépendance, a dû maintes fois faire face à des tentatives de l'humilier et de la traiter avec dédain. En évoquant ces moments-là, je ne puis oublier un instant les souffrances indicibles endurées par le maréchal Piłsudski, qui, pensant et agissant toujours en chef de l'Etat polonais, se distingua par sa vision intérieure, grâce à laquelle, et en dépit parfois de la réalité matérielle, il n'y avait pour lui qu'une seule Pologne, revêtue de la pourpre de la majesté et pleine de dignité. Le contraste entre l'image d'une Pologne sublime qu'il se faisait par la pensée et le sentiment et le sort que le monde voulait réserver à notre patrie était certainement ce qui en lui forçait le plus l'admiration. Piłsudski dit un jour qu'il pouvait penser pour cinq Polognes, — mais qu'il ne pouvait réaliser que ce qu'une seule Pologne était capable de mener à bien. Cependant, si modeste que fût le champ d'action, volontairement restreint, qu'il assignait à cette Pologne unique, il était pourtant encore suffisamment grand pour nous obliger à déployer tous les efforts dont nous étions capables, si nous ne voulions pas rester au-dessous, je ne dirai pas de ses rêves, mais de ses pensées réfléchies sur les tâches de la Pologne.

Le jour que nous vivons aujourd'hui est marqué par un événement considérable, puisque c'est la date à laquelle une terre polonaise de nos ancêtres — la Silésie d'outre-Olza <sup>1</sup> — rentre dans le giron de la Répu-

---

<sup>1</sup> Du nom de la rivière Olza, qui marquait jusque-là la frontière polono-tchèque dans la région de Teschen.

blique. La réunion à la patrie d'un de ses plus anciens territoires est vraiment un événement de grande importance. ...

Une portion de notre territoire avait été arrachée à notre patrie en 1919. Ce fait — comme toute erreur — pesa lourdement sur la vie de cette partie de l'Europe où nous avons notre place marquée par l'histoire. Il a fallu de profonds bouleversements pour que cette terre nous soit rendue. ...

(Joseph BECK : *op. cit.*)

## 18. ENTRETIEN BECK-SZEMBEK

(Fragment d'une note du comte Szembek sur son entretien avec M. Beck après la visite de M. von Ribbentrop à Varsovie.)

M. Beck a rejeté le postulat d'une autostrade qui serait exterritoriale, car la Pologne ne pouvait admettre que l'Allemagne jouisse de droits souverains sur une partie de son territoire. Par contre, il se montra disposé à engager des entretiens au sujet de facilités de transit à travers la Poméranie. Il déclara ensuite à M. de Ribbentrop que la Pologne ne pouvait guère faire de concession en ce qui touchait Dantzig, étant donné qu'elle ne pouvait renoncer à des réalités en échange de simples déclarations. Aucun Gouvernement polonais ne pourrait présenter un arrangement de ce genre à l'opinion publique. A la remarque de M. de Ribbentrop que l'Allemagne avait douloureusement ressenti la perte de Dantzig après la guerre, M. Beck fit observer qu'en Pologne également on se souvenait que pendant des siècles Dantzig faisait partie de la République.

(*Livre Blanc polonais*, document n° 53.)

## 19. DISCOURS DU 5 MAI

(Prononcé à la Diète le 5 mai 1939, en réponse au discours d'Hitler du 28 avril 1939.)

Messieurs,

Je profite de la réunion du Parlement pour combler certaines lacunes qui sont apparues dans mon activité de ces derniers mois. Le cours des événements internationaux justifierait sans doute, de la part du ministre des Affaires étrangères, des déclarations plus nombreuses que l'unique exposé que j'ai fait devant la commission des Affaires étrangères du Sénat.

Mais, par ailleurs, le cours si rapide des événements m'a incité précisément à renvoyer ma déclaration publique à un moment où

les problèmes essentiels de notre politique auraient pris une forme plus mûre.

L'affaiblissement des institutions internationales collectives et la modification profonde des méthodes de collaboration entre Etats ont eu pour conséquence — ainsi que je l'ai, du reste, plus d'une fois signalé aux Chambres — l'apparition, dans diverses parties du monde, de toute une série de problèmes nouveaux. Ces conséquences ont même atteint, au cours de ces derniers mois, les frontières de la République.

Ce que l'on peut dire de plus général au sujet de ces phénomènes, il est loisible, me semble-t-il, de le résumer dans la constatation que les rapports entre les différents Etats ont revêtu un caractère et un aspect plus individuels. Les normes générales se sont trouvées affaiblies. Tout simplement : on parle, de façon de plus en plus directe, d'Etat à Etat.

En ce qui nous concerne, il faut constater que des événements très importants se sont produits. Nos contacts avec certains Etats se sont approfondis et sont devenus plus aisés. Dans d'autres cas, de graves difficultés ont surgi.

Prenant les choses dans l'ordre chronologique, je citerai en premier lieu notre accord avec la Grande-Bretagne. Après une série de contacts par la voie diplomatique, dont le but était de définir l'étendue de nos relations futures, nous avons abouti, lors de ma visite à Londres, à un accord direct, fondé sur le principe de l'assistance mutuelle en cas de menace directe ou indirecte pour l'indépendance de l'un de nos deux pays. Vous connaissez, Messieurs, la formule de l'accord par la déclaration du Premier Ministre, M. Chamberlain, en date du 6 avril ; cette déclaration, dont le texte a été établi d'entente avec nous, doit être considérée comme un accord régulièrement conclu entre nos deux gouvernements. J'estime qu'il est de mon devoir d'ajouter que la méthode suivie dans ce cas et le caractère si complet des conversations que j'ai eues à Londres donnent à l'accord en question une valeur toute particulière. Je désire que l'opinion publique polonaise sache que j'ai rencontré chez les hommes d'Etat anglais non seulement une profonde compréhension des problèmes généraux de la politique européenne, mais aussi, à l'égard de notre pays, une attitude qui m'a permis de discuter avec la plus grande franchise et confiance toutes les questions essentielles, sans réserve ni doute.

S'il a été possible d'aboutir rapidement à une définition des principes de la collaboration anglo-polonaise, c'est surtout grâce au fait que les intentions de nos deux gouvernements — ainsi que nous l'avons clairement constaté — concordent quant aux grands problèmes européens. Il est certain que ni l'Angleterre ni la Pologne ne nourrissent d'intention agressive contre qui que ce soit. Mais, d'autre part, elles se tiennent solidement sur le terrain du respect de certains principes d'action fondamentaux de la vie internationale.

Les déclarations parallèles des dirigeants de la politique française constatent que Paris et Varsovie sont d'accord pour estimer que l'efficacité de notre accord défensif non seulement ne doit pas être diminuée

par les changements intervenus dans la conjoncture internationale, mais qu'au contraire cet accord doit rester un des éléments constitutifs essentiels de la structure politique de l'Europe.

Le Chancelier du Reich a pris prétexte de l'entente anglo-polonaise pour déclarer unilatéralement que l'accord que M. le Chancelier du Reich lui-même avait conclu avec nous en 1934 avait cessé d'exister.

Avant d'en venir au stade actuel de la question, permettez-moi, Messieurs, d'en faire brièvement l'historique.

Le fait que j'aie eu l'honneur de prendre une part active à la conclusion et à l'application de cet accord m'impose l'obligation d'en faire l'analyse. L'accord de 1934 fut un événement de grande envergure. C'était une tentative d'imprimer un cours plus favorable à l'histoire des relations de deux grandes nations, d'échapper à l'atmosphère malsaine des dissentiments quotidiens et des intentions hostiles plus étendues, de s'élever au-dessus des animosités accumulées depuis des siècles et d'établir des bases solides de respect mutuel.

La tentative de s'opposer au mal offre toujours la plus belle possibilité d'action politique. Dans les moments les plus critiques de ces derniers temps, la politique polonaise a prouvé qu'elle respectait ce principe.

Considérée sous cet angle, la rupture de l'accord en question, Messieurs, n'est pas un fait de peu d'importance. Mais tout accord ne vaut que ce que valent ses conséquences. Du moment donc que la politique et le comportement d'un partenaire s'écartent du principe d'un accord, nous n'avons aucune raison de porter le deuil de son affaiblissement ou même de sa disparition. L'accord polono-allemand de 1934 était un accord de respect mutuel et de bon voisinage et, comme tel, il apportait une contribution utile à la vie de notre Etat, à la vie de l'Allemagne, et à la vie de l'Europe entière ; mais il a perdu son véritable caractère à partir du moment où l'on vit se manifester des tendances qui prétendaient l'interpréter dans un sens restrictif pour la liberté de notre politique, ou s'en servir comme d'un prétexte pour exiger de nous des concessions unilatérales et incompatibles avec les intérêts vitaux de notre pays.

Passons maintenant à la situation actuelle.

Il a suffi au Reich allemand du seul fait de la conclusion de l'entente polono-britannique pour rompre l'accord de 1934. Du côté allemand, diverses objections juridiques ont été soulevées. Je me permets de renvoyer les juristes au texte de la réponse au mémorandum allemand qui sera remise aujourd'hui même au gouvernement du Reich.

Je ne voudrais pas non plus retenir trop longuement votre attention sur les aspects diplomatiques de cet événement. Il en est un, cependant, qui se présente sous un jour tout particulier. Le gouvernement du Reich, ainsi qu'il ressort du texte même du mémorandum allemand, a pris sa décision sur la base d'informations de presse, sans s'enquérir de l'opinion du gouvernement britannique ni de celle du gouvernement polonais sur le caractère de l'arrangement conclu. Cependant, cela n'eût guère présenté de difficultés, car, dès mon retour de Londres, je m'étais déclaré disposé à recevoir l'ambassadeur du Reich, lequel, jusqu'à ce jour, n'a pas cru devoir profiter de cette occasion,

En quoi cette circonstance a-t-elle de l'importance ? Il est clair, pour qui raisonne simplement, que ce ne sont ni le caractère, ni le but, ni le cadre de l'accord polono-britannique qui ont déterminé la décision du Reich, mais bien le fait même de la conclusion de cet accord. Et cela, à son tour, est important pour apprécier les intentions de la politique du Reich. Si, en effet, contrairement à ses déclarations antérieures, le gouvernement du Reich avait interprété la déclaration de non-agression conclue entre la Pologne et l'Allemagne en 1934 comme l'expression du désir d'isoler la Pologne et de lui rendre toute collaboration normale et amicale avec les puissances occidentales impossible, il est bien entendu que nous aurions nous-mêmes toujours repoussé cette interprétation.

Messieurs, pour se faire une idée exacte de la situation, il convient avant tout de se poser la question : de quoi s'agit-il, à vrai dire ? Si nous ne nous posions pas cette question et ne lui donnions pas de réponse, nous serions incapables d'apprécier comme il convient le fond de la déclaration allemande sur les problèmes intéressant la Pologne.

J'ai déjà parlé de notre attitude à l'égard de l'Occident. Reste le problème de la proposition allemande touchant l'avenir de la Ville Libre de Dantzig, les communications entre le Reich et la Prusse orientale à travers le Palatinat de Poméranie, ainsi que d'autres sujets soulevés en tant que questions intéressant en commun la Pologne et l'Allemagne.

Examinons ces problèmes l'un après l'autre.

En ce qui concerne Dantzig, je commencerai par quelques observations générales. La Ville Libre de Dantzig n'est pas une invention du traité de Versailles, mais un phénomène historique vieux de plusieurs siècles. A proprement parler, et le facteur émotif mis à part, elle est la résultante d'une interpénétration positive d'intérêts polonais et allemands. Les marchands allemands de Dantzig ont assuré le développement et le bien-être de cette ville grâce au commerce maritime de la Pologne. Non seulement le développement, mais la raison d'être elle-même de cette ville découlent du fait qu'elle est située — ce qui, dans le passé, avait une importance décisive — à l'embouchure de l'unique grand fleuve polonais et sur la voie fluviale et ferroviaire qui assure aujourd'hui encore notre liaison avec la Baltique. C'est là une vérité qu'aucune formule nouvelle ne pourra effacer. Aujourd'hui, la forte majorité de la population de Dantzig est allemande, mais son existence et son bien-être dépendent de la puissance économique de la Pologne.

Quelles conséquences en avons-nous tirées ? Nous nous sommes toujours placés et nous nous plaçons résolument sur le terrain des droits et des intérêts de notre politique maritime à Dantzig. Recherchant des solutions raisonnables et conciliantes, nous avons délibérément renoncé à exercer une pression quelconque sur le libre développement national, idéologique et culturel de la population allemande de la Ville Libre.

Je n'allongerai pas mon discours en citant des exemples ; ils sont suffisamment connus de ceux qui, à un titre quelconque, ont eu à s'occuper de ce problème. Mais, du moment que j'apprends — après tant de déclarations d'hommes d'Etat allemands qui respectaient notre attitude et exprimaient l'opinion que « cette ville de province ne

ferait jamais l'objet d'un conflit entre la Pologne et l'Allemagne » — que l'on exige l'annexion de Dantzig au Reich ; du moment aussi que notre proposition, formulée le 26 mars, de garantir en commun l'existence et les droits de la Ville Libre reste sans réponse et qu'au contraire j'apprends qu'on l'interprète comme un refus de négocier, je suis obligé de me poser la question : de quoi s'agit-il, à vrai dire ? De la liberté de la population allemande de Dantzig, qui n'est pas menacée, ou de questions de prestige, ou d'écarter la Pologne de la Baltique, dont notre pays ne se laissera pas repousser ?

Les mêmes considérations s'appliquent à la question des communications allemandes à travers notre Palatinat de Poméranie. J'insiste sur ces mots : « Palatinat de Poméranie », car le terme de « corridor » est une invention artificielle, étant donné qu'il s'agit d'une province qui, de tout temps, a été polonaise et ne compte qu'un pourcentage insignifiant de colons allemands. Nous avons accordé au Reich allemand toutes les facilités pour ses communications ferroviaires. Nous avons autorisé les citoyens de cet Etat à passer du Reich en Prusse orientale sans être soumis aux formalités de douane ou de passeports. Nous avons proposé d'étudier des facilités analogues pour le trafic routier.

Et ici l'on voit réapparaître la question : de quoi s'agit-il vraiment ?

Nous n'avons aucun intérêt à gêner les citoyens allemands dans leurs communications avec leur province de l'Est. Nous n'avons toutefois aucune raison non plus de restreindre notre souveraineté sur notre propre territoire.

Dans ces première et seconde questions, c'est-à-dire dans celle de l'avenir de Dantzig et celle des communications à travers la Poméranie, il ne s'agit toujours que de concessions unilatérales que le gouvernement allemand semble nous réclamer. Un Etat qui se respecte ne fait point de concessions unilatérales. Où donc est la réciprocité ? Les propositions allemandes manquent de clarté à cet égard. M. le Chancelier du Reich a parlé, dans son discours, d'un triple condominium en Slovaquie. Je suis obligé de déclarer que la première fois que j'ai entendu cette proposition, c'est précisément dans le discours de M. le Chancelier du 28 avril. Au cours des conversations qui l'ont précédé, on s'est borné, du côté allemand, à faire allusion à la possibilité de discuter la question de la Slovaquie au cas où un accord général interviendrait. Nous n'avons pas cherché à pousser plus loin cette sorte de conversations, n'ayant pas l'habitude de traiter les intérêts d'autrui en objets de marchandages. De même, la proposition de porter la durée du pacte de non-agression à 25 ans ne nous a pas été présentée sous une forme concrète au cours des dernières conversations. Seules des allusions non officielles ont été faites à ce sujet, provenant il est vrai de représentants éminents du gouvernement allemand. Mais, Messieurs, dans ces conversations, il y a eu encore d'autres allusions, allant bien au-delà des sujets débattus. Je me réserve, au besoin, de revenir à cette question.

Dans son discours, M. le Chancelier du Reich propose, comme concession de sa part, de reconnaître et d'accepter définitivement les frontières établies entre la Pologne et l'Allemagne. Je suis obligé de

constater qu'il s'agirait là simplement de reconnaître *de jure* et *de facto* ce qui est incontestablement notre propriété. Il en résulte donc que cette proposition n'est pas non plus de nature à infirmer ma thèse, selon laquelle la demande de l'Allemagne d'annexer Dantzig et de construire une autostrade à travers la Poméranie aboutirait à une concession unilatérale de notre part.

A la lumière de ces considérations, vous attendez de moi, Messieurs, et avec raison, une réponse au dernier passage du mémorandum allemand, au passage où il est dit : « Si le gouvernement polonais tient à aboutir à un nouveau règlement contractuel des relations polono-allemandes, le gouvernement allemand est disposé à s'y prêter. » Il me semble, quant au fond de la question, que j'ai défini notre attitude. Voici, pour la clarté de l'exposé, un résumé.

La raison d'être d'un tel accord serait « la paix », mot que le Chancelier du Reich a cité avec insistance dans son discours.

La paix est, à coup sûr, le but des efforts ardues et intenses de la diplomatie polonaise. Deux conditions doivent être remplies pour que ce mot prenne toute sa valeur réelle : 1<sup>o</sup> des intentions pacifiques ; 2<sup>o</sup> le recours à des méthodes pacifiques. Si, dans ses rapports avec notre pays, le gouvernement du Reich se laisse guider par ces deux principes, toute conversation, à condition de respecter les principes que je viens d'exposer, est possible.

Si, par conséquent, une telle conversation est engagée, le gouvernement polonais, selon son habitude, étudiera la question d'une manière objective, en tenant compte des expériences de ces derniers temps, et sans refuser d'y engager son entière bonne volonté.

La paix est un bien précieux et désirable. Notre génération, ensanglantée par les guerres, mérite assurément une période de paix. Mais si la paix a un prix élevé, ce prix, comme presque toutes les choses de ce monde, est mesurable. Pour nous, Polonais, la notion d'une paix à tout prix n'existe pas. Il n'y a qu'une chose, dans la vie des hommes, des peuples et des États, qui soit sans prix — c'est l'honneur.

(Joseph BECK : *op. cit.*)

20. M. J. BECK AUX AMBASSADEURS J. ŁUKASIEWICZ  
ET E. RACZYŃSKI

Varsovie, le 1<sup>er</sup> septembre 1939.

1<sup>o</sup> Je vous prie, Monsieur l'Ambassadeur, de communiquer au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, qu'en dépit de la collaboration polonaise à l'initiative de la Grande-Bretagne, collabora-

tion connue des Gouvernements alliés, les troupes allemandes ont attaqué à l'aube le territoire polonais, en même temps que l'aviation bombardait un grand nombre de localités.

2° Le Gouvernement polonais, décidé de défendre jusqu'au bout l'indépendance et l'honneur de la Pologne, exprime l'assurance que, conformément aux alliances existantes, il bénéficiera, dans cette lutte, de l'aide immédiate des alliés.

(*Livre Blanc polonais*, document 121.)

## COMMENTAIRES

### 1. PRISE DU POUVOIR PAR JOSEPH PIŁSUDSKI

Les événements de mai 1926, qui donnèrent le pouvoir au maréchal Piłsudski, ne furent à proprement parler ni une révolution ni un coup d'Etat. Piłsudski avait décidé de combattre pour amener un changement de régime. Le système politique existant, façonné sur celui de la France, avait abouti en effet à un affaiblissement intérieur et extérieur de la Pologne. Conçue sous forme de démonstration militaire, l'intervention de Piłsudski dégénéra, contre la volonté du Maréchal, en combats sanglants, qui durèrent plusieurs jours. L'armée prit sur elle de liquider la crise intérieure. Le parti socialiste polonais et, sous son influence, les syndicats de cheminots contribuèrent à assurer la victoire de Piłsudski.

Le président de la République, Wojciechowski, et le gouvernement démissionnèrent ; d'entente avec Piłsudski, le successeur constitutionnel du président de la République, le président (ou maréchal) de la Diète, Rataj, confia au professeur Bartel la mission de former un nouveau gouvernement. Quinze jours plus tard, les deux chambres réunies élurent Piłsudski à la présidence de la République. Mais le Maréchal ne se décida pas à accepter ces hautes fonctions, et ce fut au professeur Ignace Mościcki qu'elles échurent.

Durant les neuf années qui suivirent, le maréchal Piłsudski fut inspecteur général des forces armées et ministre de la Guerre. A plusieurs reprises, dans les moments difficiles, il assumait également la présidence du Conseil des ministres. D'accord avec le président de la République, M. Mościcki, il eut en outre la haute main sur les relations extérieures de la Pologne. Grâce à son autorité personnelle, il joua ainsi un rôle décisif dans les affaires les plus importantes de l'Etat.

### 2. RELATIONS AVEC LA LITUANIE

#### *I. Historique.*

Parmi les problèmes politiques de l'Europe dans la période qui va de 1918 à 1939, celui des relations polono-lituanienues occupe une place à part. Refusant opiniâtement de nouer des relations normales avec la

Pologne, la Lituanie prétendait être avec ce pays dans un état de « guerre sans guerre ». Cette situation paradoxale était l'aboutissement singulier d'une longue destinée commune.

L'union de la Pologne et de la Lituanie remonte à l'année 1385. Depuis cette date jusqu'au dernier partage de la Pologne, en 1795, ces deux pays formèrent un seul et même Etat. Le sentiment de leur unité, qui s'était ancré aux cours des siècles dans la conscience des deux peuples, resta très viv même après la perte de l'indépendance. C'est ce qui explique, par exemple, que la Lituanie prit une part active à tous les soulèvements polonais, de 1794 à 1863. Mais la suite des événements modifia profondément l'attitude des Lituanienis à l'égard de la Pologne.

Avant son union avec la Pologne, la Lituanie avait fait la conquête de plusieurs principautés ruthènes, dont la superficie était dix fois plus grande que celle de la Lituanie proprement dite. Les boyards de Ruthénie avaient réussi à imposer à leurs conquérants leurs propres mœurs et à faire de leur langue la langue officielle du pays. Puis, du fait de l'union avec la Pologne, la « ruthénisation » se trouva contrebalancée par l'influence polonaise, qui devint prépondérante à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Pendant ces quatre siècles de vie commune, le grand-duché de Lituanie conserva son statut particulier, qui lui garantissait une égalité absolue. Il n'en est pas moins vrai que la force d'attraction de la culture polonaise et du régime intérieur de la Pologne fut très grande sur les Lituanienis et que ces deux éléments y exercèrent une action profonde. Seul le peuple des campagnes habitant la Lituanie ethnographique conserva l'usage de sa langue et ses coutumes populaires, et c'est à cette source que puisa, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le nationalisme lituanien contemporain.

## *II. La renaissance nationale lituanienne et la restauration de l'Etat lituanien.*

L'« intelligentsia » lituanienne, qui commença à se constituer vers 1880, était issue de milieux populaires. Les pionniers du mouvement national estimèrent que leur tâche principale était de mettre fin à la polonisation des Lituanienis. Dans ce but, ils manifestèrent non seulement une tendance au séparatisme, mais même à une isolation complète par rapport à la civilisation polonaise. La Russie tsariste ne manqua pas d'encourager ce courant antipolonais et s'ingénia de surcroît à multiplier les malentendus entre Lituanienis et Polonais. Lorsque le nouvel Etat fut créé, en 1918, les tendances isolationnistes, encouragées cette fois par l'Allemagne, se traduisirent non seulement par une répugnance à renouer les liens historiques, mais même par le refus d'établir des relations normales avec la Pologne.

Le gouvernement lituanien présenta aussitôt des revendications territoriales, et réclama notamment l'inclusion de Wilno dans l'Etat lituanien, sous prétexte que cette ville avait été le berceau de l'ancienne Lituanie. Or, en réalité, Wilno avait été, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, l'un des principaux centres de rayonnement de la culture polonaise, et se trouve

d'ailleurs située en dehors des limites de la Lituanie ethnographique. Le recensement de la population effectué par les Allemands en 1916 avait donné les résultats suivants : Polonais, 54% ; Juifs, 41% ; Russes, 2% ; Lituaniens, 1,4%. Le recensement effectué par les Polonais en 1919 donna un résultat à peu près pareil, soit 56% de Polonais, 36% de Juifs, 3,1% de Russes et 2,2% de Lituaniens.

Après le départ des Allemands, Wilno fut d'abord occupée, en 1919, par les troupes soviétiques, mais libérée peu après (avril 1919) lors de la première offensive polonaise. Après la libération de la ville, Joseph Piłsudski, alors chef de l'Etat polonais, adressa *Aux habitants de l'ancien grand-duché de Lituanie* une proclamation dans laquelle il déclarait : « Je suis résolu à vous donner la possibilité de régler vos affaires intérieures, nationales et religieuses selon vos désirs, et sans aucune violence ni pression de la part de la Pologne. »

Après la seconde libération, la région de Wilno, qui avait été occupée temporairement par les armées bolcheviques en 1920, élit, le 8 janvier 1922, une assemblée constituante, qui vota la réunion du pays à la Pologne. Cette décision fut reconnue par la Conférence des ambassadeurs le 15 mars 1923.

### *III. Les relations entre les républiques de Pologne et de Lituanie.*

Après le coup d'Etat de décembre 1926, le gouvernement lituanien de Voldemaras élabora un nouveau projet de constitution, spécifiant que Wilno était la capitale de la Lituanie, et inaugura une politique d'oppression vis-à-vis des écoles, des organisations et des dirigeants polonais. La Pologne ayant répondu par des représailles, M. Voldemaras adressa une protestation à la Société des Nations, en insistant sur la menace que la Pologne faisait, disait-il, peser sur la Lituanie.

Le problème des relations de la Pologne et de la Lituanie était inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la Société des Nations du 10 décembre 1927, à laquelle prit part également le maréchal Piłsudski.

## 3. RELATIONS AVEC L'ALLEMAGNE

Le traité de Versailles avait tracé la frontière germano-polonaise, à la suite d'un compromis entre les principales puissances, sans tenir compte ni de la sécurité de la Pologne, ni de ses besoins économiques. De plus, il avait laissé à l'Allemagne une région habitée en majorité par une population autochtone polonaise d'un million et demi de personnes, tandis que les Allemands vivant en Pologne, au nombre de 740 000, étaient dispersés sur tout le territoire de la République.

L'Allemagne n'eut pas plus tôt signé le traité de Versailles qu'elle se mit à manœuvrer en vue d'en abolir ou d'en rendre inopérantes les

stipulations. La République de Weimar adopta une attitude hostile à l'égard de la Pologne restaurée, à laquelle venaient d'être restitués les territoires que la Prusse de Frédéric lui avait arrachés au moment des partages, et poursuivit par tous les moyens sa campagne antipolonaise tendant à la révision de sa frontière orientale. Son attaque principale s'engagea dans la voie séculaire de l'expansion allemande, c'est-à-dire contre la Poméranie polonaise, qu'on désigna du nom, fabriqué à Berlin, de « corridor ».

Le traité concernant la « protection des minorités nationales », imposé à la Pologne par le traité de Versailles, servit à l'Allemagne de moyen pour essayer de saper l'Etat polonais de l'intérieur. Des négociations, entamées en vue de conclure un accord commercial, aboutirent à une guerre douanière germano-polonaise, dont le but évident était de frapper la Pologne dans sa vie économique. Mais elle eut, au contraire, pour résultat de favoriser en Pologne le développement de nouvelles branches d'industrie et, en quelques années, d'accroître les exportations polonaises de plus de 100 %.

#### 4. RELATIONS AVEC LA RUSSIE SOVIÉTIQUE

Les relations polono-soviétiques de 1920 à 1939 doivent être étudiées à la fois à la lumière de l'expansion plusieurs fois séculaire de l'empire russe et des tendances révolutionnaires du communisme mondial. Elles résultèrent de la guerre polono-soviétique de 1919-1920.

Les victoires remportées dans cette guerre par le maréchal Pilsudski décidèrent du sort de la Pologne et du maintien de l'indépendance des Etats baltes. Elles sauvèrent en même temps l'Europe de la « marée rouge ». Lord d'Abernon a souligné ce rôle historique de la Pologne dans son livre : *The eighteenth decisive battle of the World* (Londres 1931).

A certains moments de l'histoire, des troupes polonaises ont tenu garnison au Kremlin et des régiments russes ont occupé Varsovie. Le traité de Riga, signé le 18 mars 1921, devait inaugurer une ère nouvelle dans les relations entre la Pologne et la Russie. Mais le gouvernement soviétique se révéla un partenaire peu commode et déloyal. Moscou avait intérêt à ce que l'atmosphère d'incertitude à l'égard de la frontière occidentale de l'URSS subsistât. D'autre part, certaines clauses du traité ne furent pas exécutées, notamment celles qui stipulaient la restitution du patrimoine culturel polonais, des cessions d'or à la Pologne et des réparations à régler en matériel roulant et en équipement d'usines.

Ce fut le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Constantin Skirmunt, qui, le premier, tenta, en 1922, d'amener une détente dans les relations polono-soviétiques. Lors de la conférence de Gênes, il appuya la proposition de Lloyd George d'inviter l'Union soviétique à s'y faire représenter. Il fit en outre une tentative de médiation entre l'Union

soviétique et la France et invita les représentants de la Russie à participer à la conférence des Etats baltes qui se réunit à Varsovie en 1922. « La méthode des gestes d'amitié unilatéraux » à l'adresse de Moscou ne donna toutefois pas de résultats positifs. (Cf. J. Łukasiewicz : *L'Expérience du passé.*)

En avril 1922, l'Union soviétique signa avec l'Allemagne le traité de Rapallo. L'accord de ces deux pays était dû au fait que la Russie soviétique poursuivait un but semblable à celui de la République de Weimar. Lénine n'avait-il pas écrit, dans la *Pravda* du 8 octobre 1920 : « En détruisant l'armée polonaise, nous détruisons la paix de Versailles. »

La zone frontière orientale de la Pologne, de même que la zone correspondante des Etats baltes et de la Roumanie, était constamment troublée par des attaques de bandes, organisées en territoire soviétique. Le gouvernement polonais se vit obligé de constituer une formation militaire spéciale — le Corps des gardes-frontières — pour assurer la protection de la vie et des biens de la population de ces régions. Moscou organisa également en Pologne une agitation communiste et y entretint l'activité d'éléments subversifs. Une action similaire aboutit, vers la même époque, à des attentats communistes en Hongrie, en Allemagne, en Bulgarie et en Estonie. En 1925, les autorités polonaises découvrirent que les membres de la légation de l'Union soviétique à Varsovie se livraient à l'espionnage et que les membres de la mission commerciale des Soviets provoquaient des grèves en Haute-Silésie. En réponse à une note polonaise à ce sujet, le gouvernement russe accusa la Pologne de « préparer la guerre contre l'Union soviétique avec l'or anglais ».

La détente qui se produisit en 1925 trouva son expression dans la visite du commissaire Tchitchérine à Varsovie, le 27 septembre de la même année. Le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'URSS et le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Alexandre Skrzyński, ne réussirent pas, il est vrai, à harmoniser leurs points de vue, mais cette visite n'en marqua pas moins la fin de la propagande antipolonaise de Moscou insinuant que la Pologne nourrissait des intentions agressives et des projets d'intervention contre l'Union soviétique. (D'après le livre inédit de J. Starzewski, ministre plénipotentiaire : *La politique étrangère de la Pologne.*)

## 5. LA QUESTION DE DANTZIG

### *I. Historique.*

Située sur la Baltique, à l'embouchure de la Vistule, Dantzig est une ville dont le sort a toujours été très intimement lié à celui de la Pologne, tant au point de vue politique qu'économique. De fait, durant plusieurs siècles, cette ville a été rattachée à la Pologne.

Simple colonie, à l'origine, de la tribu slave des Poméranien, Dantzig se trouva, dès le X<sup>e</sup> siècle, placée sous la dépendance des rois de Pologne.

L'expansion des éléments germaniques le long des côtes de la Baltique eut pour effet de germaniser Dantzig et de chasser les tribus slaves de la région qui devait devenir plus tard la Prusse orientale, tout en constituant de fortes colonies allemandes à Memel, Riga et Tallinn.

Au long des siècles, ce fut toujours l'hinterland polonais qui fit la richesse de Dantzig. Le port de cette ville jouit, à certaines époques, du droit exclusif ou autant dire du monopole du commerce maritime et de la navigation de la Pologne. Cette situation, si avantageuse, tenait à toute une série de privilèges royaux, dont le principal, le *privilegium magnum*, lui avait été accordé au XV<sup>e</sup> siècle par le roi de Pologne Casimir Jagellon.

A partir des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et jusqu'à l'époque du démembrement de la Pologne, l'histoire des relations polono-dantzicoises est caractérisée par l'attachement de la bourgeoisie de Dantzig à la Pologne et à ses rois, ce qui n'excluait pas une farouche opposition de cette même bourgeoisie chaque fois que les rois de Pologne entreprenaient, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle en particulier, de construire de nouveaux ports sur la Baltique et de développer la marine polonaise.

L'union de Dantzig avec la Pologne lui a assuré, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la position de premier port de la Baltique.

Après les partages de la Pologne, Dantzig, privé de son hinterland naturel, ne fut plus qu'un port secondaire de cette même mer.

## *II. Le statut de Ville Libre et les droits de la Pologne.*

En 1919, Dantzig devait être attribuée à la Pologne. Mais, sous l'influence de Lloyd George, et contrairement aux intentions primitives de Wilson et de Clemenceau, il fut décidé de créer une ville libre, placée sous la protection de la Société des Nations. Le statut juridique de Dantzig et les droits que la Pologne devait désormais y détenir furent définis dans la III<sup>e</sup> partie, section IX, du traité de Versailles, dans la convention polono-dantzicoise basée sur ce traité et signée à Paris le 9 novembre 1920, et enfin dans l'accord additionnel, signé à Varsovie le 24 janvier 1921. Le port de Dantzig devait donner à la Pologne un accès à la mer, libre de toute entrave.

## *III. Après 1919.*

Dans les années qui suivirent, Dantzig devint bientôt le troisième port de commerce de la Baltique, immédiatement après Stockholm et Copenhague.

Le mouvement du port, qui s'élevait en 1913 (port allemand) à 1.872.000 tonnes, était, en 1930 (port rattaché à la Pologne), de 8.290.000 tonnes.

Mais Dantzig devint aussi l'un des centres de la politique revisionniste allemande. Le Sénat de la Ville Libre multiplia les différends avec la Pologne, en invoquant chaque fois l'arbitrage de la Société des Nations,

afin de faire la preuve qu'il était impossible d'établir des relations normales dans le cadre des dispositions du traité de Versailles. Lors de la guerre douanière germano-polonaise, Dantzig servit de base à la contrebande des marchandises d'origine allemande en direction de la Pologne.

## 6. RELATIONS AVEC LA TCHÉCOSLOVAQUIE

### *I. Genèse du problème de la Silésie d'outre-Olza.*

La Silésie de Teschen (Cieszyn) est une très vieille terre polonaise. D'après le dernier recensement autrichien, celui de 1910, sa population était de 450.000 personnes, dont 76,4% de Polonais, 14% de Tchèques et près de 10% d'Allemands. Ce pays, riche en houille de haute qualité et en minerai de fer, possède une industrie métallurgique et textile très développée ; la gare de Bohumin (Oderberg), située sur son territoire, est l'un des plus importants nœuds ferroviaires de l'Europe centrale.

Après l'effondrement de la monarchie austro-hongroise, en 1918, les limites respectives des territoires polonais et tchèque furent déterminées par l'accord du 5 novembre 1918 entre le *Rada Narodowa* (Conseil National) polonais et le *Narodni Vybor* tchèque. Ce partage se basait sur le principe des nationalités. Mais, profitant de ce que les forces armées polonaises étaient occupées à lutter contre les Allemands à l'Ouest et contre les Ukrainiens à l'Est et qu'elles avaient en outre à faire face à la menace d'un conflit avec la Russie soviétique, les Tchèques, dans la nuit du 23 janvier 1919, attaquèrent à l'improviste la gare de Bohumin. Des officiers tchèques, vêtus d'uniformes français et se faisant passer pour des membres de la mission militaire interalliée, se présentèrent, ce jour-là, au général Latinik, qui commandait les troupes polonaises, et exigèrent que celles-ci évacuassent la Silésie. Le général Latinik ne fut pas dupe de la supercherie, mais il n'eut pas le temps non plus de procéder à l'arrestation des Tchèques.

Des renforts étant arrivés, l'attaque tchèque put être contenue par nos troupes sur la haute Vistule. Puis, à la suite de l'intervention des puissances occidentales, un armistice fut conclu, le 3 février 1919, et un accord signé à Paris établit une délimitation provisoire. La frontière définitive devait être tracée selon les résultats du plébiscite envisagé. Cependant, au fort de l'été 1920, alors que les travaux en vue du plébiscite étaient déjà avancés et que, d'autre part, la Pologne passait par le moment le plus critique de la guerre avec la Russie soviétique, elle se vit imposer l'accord de Spa (25 août 1920), par lequel la décision en cette matière fut remise à la compétence de la Conférence des ambassadeurs. A peine trois jours plus tard (28 août), la Conférence procédait, sans plébiscite, au partage de la Silésie de Teschen.

Sur les huit districts ou arrondissements que comptait la Silésie de Teschen, six (les plus riches, y compris le nœud ferroviaire de Bohumin)

étaient attribués à la Tchécoslovaquie, avec une population autochtone de 180.000 Polonais.

L'attitude de la France dans les questions polono-tchèques résultait de l'accord que le D<sup>r</sup> Bénès avait conclu avec M. Pichon, ministre français des Affaires étrangères, le 28 septembre 1918. Par cet accord, le gouvernement français s'était engagé à assurer l'instauration d'un Etat tchécoslovaque indépendant dans les limites historiques des anciennes provinces de Bohême, Moravie, Silésie autrichienne et Slovaquie.

Dans son livre : *Les problèmes de la nouvelle Europe* (titre de l'édition polonaise d'où est tirée la citation : *Problemy Nowej Europy*), publié en 1924, le D<sup>r</sup> Bénès écrit : « En signant cet accord avec la Tchécoslovaquie, la France ne supposait pas qu'il y aurait conflit au sujet du territoire de Teschen (« Silésie autrichienne », dans l'accord Pichon-Bénès). Pour elle, ce qui importait avant tout, c'était la frontière avec l'Allemagne. Si j'avais soulevé alors la question de la frontière avec la Pologne, l'accord n'aurait jamais été signé. »

(D'après Andrzej BRZOZA : *Rocznica dobrego poczatku*, dans *Myśl Polska*, n<sup>o</sup> 81, 15 novembre 1944.)

## II. La réaction polonaise à la décision de la Conférence des ambassadeurs.

Recevant la délégation de la Silésie de Teschen, venue à Varsovie après la décision de la Conférence des ambassadeurs, le maréchal Piłsudski, alors chef de l'Etat polonais, déclara : « Nous ne renoncerons jamais à la Silésie. La Diète l'a affirmé solennellement par un vote unanime. La Silésie de Teschen est polonaise. Gardez la foi et ne vous laissez pas abattre. Je vous le répète : Nous ne renoncerons jamais à vous. » (J. LEMAŃSKI : *A.B.C. des relations polono-tchèques*, 1943, page 11.)

Lorsque, en sa qualité de délégué du gouvernement polonais, il fut obligé d'apposer sa signature sous la décision relative à la Silésie, Ignace Paderewski écrivit au président du Conseil suprême des alliés : « Il n'est guère probable que le si noble but poursuivi par le Conseil National, c'est-à-dire de mettre un terme au conflit et d'établir des relations normales et amicales entre les républiques de Pologne et de Tchécoslovaquie, puisse désormais être atteint. En effet, la décision prise par la Conférence des ambassadeurs vient de creuser entre les deux nations un abîme que rien ne saurait combler. » (Prof. D<sup>r</sup> K. KUMANIECKI : *Reconstruction de l'Etat polonais. Documents 1912-1924*, Varsovie-Cracovie 1924, page 382, doc. 188.)

Vincent Witos, chef du parti paysan polonais et alors premier ministre, affirma, à la séance de la Diète du 24 novembre 1920, que « la décision injuste relative à la Silésie de Teschen a creusé un abîme entre les deux nations ». (*Bulletin sténographique* de la 167<sup>e</sup> séance de la Diète.)

## III. L'année 1920.

L'accord du 26 mars 1919, conclu entre les gouvernements autrichien, polonais et tchécoslovaque, la France ayant joué le rôle d'intermédiaire,

obligeait la Tchécoslovaquie à permettre le transit par son territoire des transports de matériel de guerre destinés à la Pologne. A Spa, en 1920, M. Bénès donna l'assurance au premier ministre de Pologne, M. Grabski, que le transit serait libre. Trois semaines plus tard, le 9 août 1920, alors que l'armée rouge marchait sur Varsovie, M. Bénès signifia au ministre de Pologne à Prague, M. Wysocki, qu'il s'opposait au transit par la Tchécoslovaquie du matériel de guerre destiné à la Pologne,

Lord d'Abernon, qui était alors ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin et membre de la mission anglo-française envoyée en Pologne à la suite de l'accord de Spa, note dans son journal, à la date du 24 juillet 1920 : « Non seulement il [le président de la République tchécoslovaque, Masaryk] considère la prise de Varsovie par l'armée bolchevique comme absolument certaine, mais il nous a mis en garde en outre contre toute intervention militaire en faveur de la Pologne... En prenant ouvertement parti pour les Polonais dans leur situation désespérée, nous ne leur serions d'aucun secours et nous nous ferions tort à nous-mêmes. Il était impossible qu'une telle assertion, venant de si haut, ne fît sur nous une profonde impression ; cependant, il ne nous restait rien d'autre à faire que de nous conformer aux instructions reçues. » (V. E. d'Abernon : *op. cit.*, page 20.) Détail caractéristique : c'est par Ignace Paderewski, ami du président Wilson, que, pendant la première guerre mondiale, le professeur Masaryk, qui faisait campagne en faveur de l'indépendance tchèque, avait été introduit à la Maison Blanche.

## 7. NÉGOCIATIONS ROUMANO-SOVIÉTIQUES DE 1932

Les négociations roumano-soviétiques en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression débutèrent à Genève, pendant la Conférence du désarmement, en 1932. M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, et M. Litvinov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'Union soviétique, ne discutèrent pas directement. Le rôle d'intermédiaire fut joué par M. Schaetzel, qui était alors chef de la section orientale au ministère polonais des Affaires étrangères, et qui fut présenté aux deux négociateurs par M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères de Pologne. Les difficultés provenaient surtout de ce que M. Titulesco craignait que la formule relative à la Bessarabie ne fût exploitée contre lui sur le terrain de la politique intérieure roumaine. Le départ de Genève des deux ministres mit fin à cette première phase des négociations.

Lors de la session suivante de la Conférence du désarmement, M. Titulesco ne faisait plus partie du gouvernement roumain. Les négociations furent reprises par M. Litvinov et le ministre de Roumanie à Varsovie, M. Cadéré, avec le concours, au début, de M. T. Schaetzel.

Les négociations furent toutefois torpillées au moment où elles allaient aboutir. Leur échec fut attribué aux agissements de M. Titulesco. (Note de M. T. Schaetzel, prise en 1940.)

## 8. ENTRETIEN HITLER-WYSOCKI

Conformément aux instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, M. A. Wysocki, ministre de Pologne à Berlin, sollicita un entretien avec le Chancelier Hitler, entretien qui eut lieu le 2 mai 1933 et au cours duquel M. Wysocki déclara notamment :

« La Pologne et l'Allemagne continuent à se tenir dans deux camps hostiles... Les chefs et la presse de ce parti [le parti national-socialiste de Dantzig] cherchent à accréditer l'opinion que la réunion de la Ville Libre de Dantzig à l'Allemagne n'est qu'une question de temps, en particulier depuis qu'Adolphe Hitler a pris les rênes du pouvoir.

» Je tiens à faire observer, en ma qualité de représentant de la Pologne à Berlin, que, jusqu'à présent, je n'ai jamais trouvé, dans les actes et les discours du Chancelier, la confirmation de telles menaces...

» ... Nos pères..., une fois déjà, ... n'ont pas apprécié à sa valeur le rôle qui incombait à la Pologne sur la Baltique. Cette erreur, notre génération ne veut et ne peut la commettre. Tout Polonais, sans exception, considère notre accès à la mer comme d'intérêt vital pour la Pologne ; il est prêt à le défendre jusqu'au dernier souffle.

» Il serait donc particulièrement désirable que, sous la forme qu'il jugera convenable, le Chancelier voulût bien déclarer que ni lui-même ni le Gouvernement du Reich n'ont l'intention de porter atteinte aux droits et aux intérêts de la Pologne dans la Ville Libre de Dantzig. »

» Le Chancelier Hitler répondit que « ni lui-même ni aucun membre de son Gouvernement n'ont fait ni dit quoi que ce soit qui serait de nature à justifier une telle inquiétude. Le Gouvernement du Reich, présidé par le Chancelier, n'a nulle intention de porter atteinte aux traités existants et les considère comme obligatoires pour lui. »

(*Livre Blanc polonais*, document n° 1.)

A la suite de cet entretien, l'agence Wolff fit paraître, le 3 mai 1933, un communiqué disant : « Le Chancelier souligna la ferme décision du Gouvernement du Reich de régler sa conduite ainsi que son attitude strictement dans le cadre des traités en vigueur. Le Chancelier exprima le désir que les deux Pays examinent et traitent leurs intérêts communs dans un même esprit, dépourvu de passion. »

(*Ibid.*, document n° 2.)

## 9. MEMEL

Avant 1914, le mouvement du port de Memel, situé à l'embouchure du Niémen dans la Baltique, portait principalement sur le commerce du bois. Sa provenance géographique était la suivante : Prusse orientale, 5 % ; territoire de la Lituanie dans les frontières de 1918-1939, 20 % ; Nord-Est de la Pologne, 60 %. Par décision de février 1923, les puissances

attribuèrent Memel à la Lituanie, tout en réservant à la Pologne le droit d'utiliser le port. Mais les Litvaniens ne respectèrent jamais ce droit.

Les Allemands constituaient la grande majorité de la population de Memel, ce qui eut pour conséquence de rendre de plus en plus mauvaises les relations germano-litvaniennes. La situation devint particulièrement tendue au printemps de 1933, immédiatement après l'arrivée au pouvoir d'Hitler.

## 10. LA POLOGNE ET LA PETITE ENTENTE

La première conférence de la Petite Entente se réunit le 21 août 1921, à Prague. En Pologne, la situation intérieure était alors des plus favorable à un rapprochement entre la Pologne et la Petite Entente.

Néanmoins, les instructions du ministre polonais des Affaires étrangères, M. Skirmunt, (automne 1921) précisèrent que la Pologne n'avait pas l'intention d'adhérer à la Petite Entente. Quoique la politique de la Pologne visât, tout comme celle de la Petite Entente, à assurer l'inviolabilité des traités et la reconstruction économique d'une région commune, les buts essentiels de la Petite Entente n'étaient pas identiques à ceux de la politique étrangère de la Pologne, qui, prise entre l'Allemagne et la Russie, se voyait obligée de régler ses rapports avec chaque membre de la Petite Entente séparément.

## 11. LLOYD GEORGE ET LA POLOGNE

A la Conférence de la paix à Versailles, Lloyd George, en sa qualité de représentant de la Grande-Bretagne, s'opposa à un affaiblissement trop marqué de l'Allemagne. Cela explique pourquoi il refusa de reconnaître à la Pologne restaurée les frontières occidentales qui correspondaient à ses droits historiques, à sa sécurité et à ses besoins économiques. C'est donc à son influence principalement qu'il faut attribuer aussi le refus que les puissances opposèrent à l'incorporation de Dantzig à la Pologne, le rétrécissement de l'accès de la Pologne à la mer et le fait qu'on revint sur la décision, déjà prise, de céder toute la Haute-Silésie à la Pologne. Les plébiscites qu'on organisa en Silésie et en Masure, le furent dans des conditions qui préjugeaient automatiquement un résultat défavorable à la Pologne.

L'attitude adoptée par Lloyd George dans la question des frontières orientales de la Pologne fut aussi contraire aux intérêts de cette dernière. Il s'obstina à vouloir résoudre cette question au moment le plus grave de la guerre polono-russe et c'est à sa politique qu'on doit ce qu'on a appelé « ligne Curzon ». Cette ligne, proposée en 1919 par les

alliés comme ligne de démarcation *provisoire*, n'incorporait à la Pologne que les territoires reconnus par tous les intéressés comme incontestablement polonais. En en faisant la proposition, les puissances alliées réservèrent cependant les droits de la Pologne aux territoires situés plus à l'est. Ni les puissances en question ni Moscou ne considéraient alors la « ligne Curzon » comme la frontière définitive de la Pologne.

En 1921, M. Take Jonesco, éminent homme d'Etat roumain, eut avec Lloyd George un entretien important sur la question de la Pologne. M. Jonesco, constatant que la politique anglaise était par principe et immuablement hostile à la Pologne, demanda : « Pourquoi avoir créé cet Etat, si ce n'était que pour lui refuser maintenant ce qui est nécessaire à son existence ? — Je ne tiens en aucune façon à écraser la Pologne, répondit Lloyd George. Je ne parviens pas à anéantir 3 millions d'Irlandais, comment donc viendrais-je à bout de 20 millions de Polonais ? — Pourtant, répliqua M. Jonesco, on ne saurait créer un Etat sans lui donner de frontières. Si l'on veut éduquer un jeune Etat, la première règle à observer est de ne pas le traiter avec malveillance et de ne pas lui fournir des raisons de s'adonner à une démagogie chauvine, en essayant de lui imposer des décisions défavorables dans toutes les questions essentiellement vitales pour lui, et cela contre l'avis de ses hommes d'Etat, dont les propos respirent le bon sens et la sagesse... » (Extrait d'un rapport du ministre Al. Skrzyński du 14 octobre 1921, reproduit dans l'ouvrage inédit de M. J. STARZEWSKI sur *La politique étrangère de la Pologne*.)

## 12. RELATIONS AVEC LA BELGIQUE

En 1830, lorsque le tsar Nicolas I<sup>er</sup>, celui qu'on surnomma le « gendarme de l'Europe », apprit que la révolution avait éclaté en Europe occidentale, il décida d'intervenir militairement et d'entraîner à sa suite l'Autriche et la Prusse. L'armée polonaise, du royaume de Pologne créé par le congrès de Vienne en 1815, était prévue pour faire partie des forces destinées à cette intervention sur le Rhin. L'insurrection polonaise du 29 novembre 1830 fit échouer les plans de Nicolas et assura ainsi le succès de la révolution en France, en Suisse, en Allemagne du Sud-Ouest, et permit également à la Belgique de réaliser son indépendance.

Après l'écrasement de l'insurrection polonaise, un grand nombre d'émigrés politiques polonais bénéficièrent de l'hospitalité des Belges, dont le premier roi, Léopold I<sup>er</sup>, invita une soixantaine d'officiers polonais à s'établir en Belgique. Un des chefs de l'insurrection, le général Skrzynecki, fut l'organisateur de l'armée belge et même, un certain temps, son commandant en chef.

### 13. L'IDÉE SLAVE

Il convient de distinguer très nettement entre trois tendances : l'idée slave, le panslavisme et le néoslavisme.

L'idée slave est l'expression du sentiment que des liens existent entre les nations slaves, ces liens reposant sur la parenté de langue et la communauté de certains éléments de culture. Cette idée s'est concrétisée dans la collaboration de certaines organisations scientifiques, artistiques et littéraires des diverses nations slaves.

Le panslavisme, en revanche, tout comme le néoslavisme qui lui a succédé, est une idée créée à l'usage de la politique impérialiste de la Russie tsariste, et léguée par celle-ci à la Russie soviétique.

La doctrine panslaviste a été formulée par N.-I. Danilevski dans son livre : *La Russie et l'Europe*, publié en 1869. Danilevski y prétend que la Russie doit s'incorporer la Galicie orientale et la Ruthénie subcarpatique, puis devenir le centre d'une Fédération slave, dont la capitale serait Constantinople. La Pologne étant une source permanente de révolte serait exclue de cette Fédération.

Le néoslavisme, né quelques années après la défaite de la Russie en Extrême-Orient, était dirigé contre la monarchie austro-hongroise et la Turquie.

L'idée slave trouva un écho favorable dans les populations et les milieux sociaux qui avaient conservé le plus vivement le souvenir et la conscience des anciens liens de tribus, c'est-à-dire dans les milieux paysans.

L'idée slave fut bien accueillie surtout par les peuples serbe et tchèque, qui fondaient leurs espoirs d'indépendance politique sur la puissance de la Russie. En Pologne, où la plus grande partie du pays s'est trouvée, pendant plus de 120 ans, sous la domination russe, le panslavisme n'a jamais compté d'adeptes sérieux.

### 14. VOYAGE DU GÉNÉRAL RYDZ-ŚMIGŁY EN FRANCE

Lors des démarches préliminaires en vue de l'octroi par la France de crédits d'armements à la Pologne, un voyage à Paris de l'inspecteur général des forces armées, le général Rydz-Śmigły, avait été envisagé. L'ambassadeur de France à Varsovie, M. Noël, de son côté, s'était employé dans le même sens.

Certains milieux français voulaient profiter de la visite du général Rydz-Śmigły et du prêt accordé à la Pologne pour obtenir la démission de M. Beck.

Au cours d'un séjour qu'il avait fait à Paris au début de juin 1936, M. Noël avait mis cette affaire au point dans le détail. Il s'agissait, du côté français, de poser comme condition à l'octroi des crédits militaires que M. Beck donnât sa démission. M. Delbos, ministre français

des Affaires étrangères, s'était chargé de présenter lui-même la question au général Rydz-Śmigły, conformément à « ce qui avait été prévu de la façon la plus catégorique ». Mais, malgré les efforts de M. Noël, M. Delbos renonça, au dernier moment, à formuler cette condition. (D'après Léon Noël : *Une ambassade à Varsovie, 1935-1939. L'agression allemande contre la Pologne*. Paris 1946, page 145.)

M. Slavik, ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie, envoyait, le 8 avril 1937, le rapport suivant à Prague : « Noël m'a remercié à plusieurs reprises de lui avoir procuré une entrevue avec le général Sikorski, qu'il a vu peu après Pâques et qu'il a rencontré le lendemain, par hasard, dans le train de Gdynia. Il a eu, à ces deux occasions, des entretiens très intéressants et précieux avec lui ; Sikorski lui a donné des informations qui font apparaître différentes questions sous un nouveau jour. Il semble que Noël a convaincu Sikorski qu'il n'avait pas succombé au charme de M. Beck et que ce n'était pas de sa faute (à lui, Noël) que l'on n'ait pas réussi à liquider Beck lors de la négociation de l'emprunt. Noël doit encore me montrer la correspondance qu'il a échangée avec Paris dans cette affaire, afin d'avoir vis-à-vis de moi également un alibi prouvant qu'il a fait dans ce but tout ce qui était en son pouvoir et que c'est à Paris qu'on a fait preuve de faiblesse. » (*Europäische Politik 1933-1938 im Spiegel der Prager Akten*, Essen 1942, document n° 75, pages 70-71.)

Les questions que posait le voyage du général Rydz-Śmigły furent examinées à Genève, à fin juin 1936, entre M. Beck et M. Łukasiewicz, qui venait d'être nommé ambassadeur de Pologne à Paris et qui, rejoignant son nouveau poste directement de Moscou, se trouvait de passage dans cette ville.

À Paris, au cours d'un entretien avec M. Łukasiewicz, l'ambassadeur de l'Union soviétique, M. Potemkine, fit également allusion à la visite du général Rydz-Śmigły et à l'emprunt militaire. Il affirma qu'il s'était entretenu de ces questions avec certains membres du gouvernement français et qu'il voyait ces projets avec sympathie. Il ajouta que l'octroi du crédit serait subordonné à de nouvelles obligations de la Pologne, relatives à l'ensemble de sa politique, et en particulier à son attitude à l'égard de la Tchécoslovaquie.

L'indiscrétion de l'ambassadeur soviétique fit que, du côté polonais, l'on suspendit les pourparlers en vue de la visite du général Rydz-Śmigły.

À Paris, on changea alors d'attitude. C'est ainsi que fut prise l'initiative d'envoyer le général Gamelin à Varsovie (août 1936), pour discuter les questions touchant à la visite du général Rydz-Śmigły en France. (D'après J. ŁUKASIEWICZ, dans *Wiadomości Polskie*, n° 21/115.)

## 15. ENTRETIENS ŁUKASIEWICZ-BONNET

L'ambassadeur de Pologne à Paris, M. J. Łukasiewicz, eut, à cette époque, une série d'entretiens avec M. Bonnet, au sujet desquels il a donné les précisions suivantes :

Le 21 mai 1938, M. Bonnet proposa au gouvernement polonais de se joindre à la démarche que devaient faire, à Berlin, les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne pour mettre le gouvernement allemand en garde contre les conséquences d'un recours à la force dans le cas de la Tchécoslovaquie.

M. Beck préféra ne pas s'associer à cette démarche. Mais, se référant à l'attitude que le gouvernement polonais avait adoptée lors de la remilitarisation de la Rhénanie (7 mars 1936), il déclara que le gouvernement polonais était prêt à faire honneur à ses obligations d'allié de la France.

M. Bonnet ne saisit ni le sens ni l'importance de l'attitude polonaise, qui fut, en revanche, fort bien comprise par le secrétaire général du Quai d'Orsay et par son directeur politique, M. Massigli.

Rien ne permet, d'autre part, d'affirmer que le gouvernement français lui-même ait fait, à Berlin, la démarche qu'il avait suggérée à la Pologne. Voici ce que M. Łukasiewicz écrit à ce propos : « Aux impressions que je retirai de mes conversations avec M. Bonnet s'ajouta le résultat complètement négatif des entretiens de notre conseiller d'ambassade M. Frankowski avec le directeur politique du Quai d'Orsay, M. Massigli. Je dus me convaincre que si nous acceptions la proposition de M. Bonnet concernant une intervention de notre part à Berlin, cela n'aboutirait qu'à nous engager unilatéralement contre l'Allemagne. Il n'est pas impossible qu'on ait voulu alors, entre autres choses, orienter la politique d'expansion de l'Allemagne contre le « Corridor » et Dantzig, afin de la détourner de la Tchécoslovaquie. » (*Sprawy Miedzynarodowe*, n° 2/3, 1948, pages 38-44.)

## 16. RUTHÉNIE SUBCARPATIQUE

La Ruthénie subcarpatique n'a qu'une faible superficie. C'est un pays très primitif, situé sur le versant méridional des Carpates, dans la zone où se rencontrent les frontières de Pologne, de Hongrie, de Roumanie et de Slovaquie. La population est assez mélangée, mais l'élément ruthène prédomine. Après avoir appartenu pendant des siècles à la Hongrie, ce pays a été attribué, en 1919, à la Tchécoslovaquie. Afin d'assurer les communications entre la Tchécoslovaquie proprement dite et la Ruthénie, on a rattaché à cette dernière une partie de la plaine hongroise du nord-est. Il n'y avait jamais eu, auparavant, de liens politiques ni ethniques entre la Ruthénie subcarpatique et les pays tchèques. Le vrai motif de la réunion de ce pays à la Tchécoslovaquie fut le désir de créer une frontière commune entre la Tchécoslovaquie et la Russie non communiste, à laquelle, au temps de la Conférence de la paix, les puissances occidentales avaient réservé la Galicie orientale.

A l'automne de 1938, la Ruthénie subcarpatique fut dotée d'un statut autonome ; en mars 1939, elle se vit rattacher à la Hongrie. En 1945, elle fut incorporée à l'Union soviétique.

## 17. ACCORD DE PITTSBURG

Le 30 mai 1918, les représentants des organisations tchèques et slovaques avaient signé, à Pittsburg (Etats-Unis), un accord qui spécifiait que « la Slovaquie aurait son administration, sa diète et ses tribunaux propres ». Les Tchèques ne tinrent pas leurs engagements et les Slovaques se trouvèrent, en Tchécoslovaquie, dans la situation d'une minorité nationale. En 1935, ils créèrent un « bloc électoral des minorités », englobant les Polonais, les Ruthènes, les Hongrois et les Juifs. En mai 1938, une délégation spéciale des Slovaques d'Amérique, conduite par le Dr Hledko, emportant avec elle l'original de l'accord de Pittsburg, se rendit en Slovaquie, où les manifestations qui eurent lieu à cette occasion furent suivies de la publication d'un projet d'autonomie et d'un manifeste du parti paysan, qui rejetait la conception d'un peuple « tchécoslovaque » unique et affirmait au contraire l'existence de deux peuples distincts : le peuple tchèque et le peuple slovaque.

## 18. LES COMMUNICATIONS DE LA POLOGNE VERS LE SUD

La situation géographique de la Pologne, prise entre l'Allemagne et la Russie, et les fâcheuses expériences qu'elle avait faites avec Dantzig et la frontière tchécoslovaque en 1920, incitèrent les milieux dirigeants polonais à vouer une attention toute particulière à la question des communications de la Pologne avec le monde extérieur en cas de guerre. De là l'intérêt que la Pologne portait à la Ruthénie subcarpatique, aux ponts sur le Danube et à la création d'une ligne de navigation sur la mer Noire.

Afin d'assurer son ravitaillement en cas de guerre, la Pologne, en novembre 1925, conclut avec la Roumanie et la Yougoslavie un accord ferroviaire qui lui donnait le droit d'utiliser la zone yougoslave du port de Salonique, ainsi que la voie ferrée Belgrade—Nish—Skoplje—Djerdjelia—Salonique.

Dans les jours critiques de 1939, c'est par les frontières polono-roumaine et polono-hongroise que le gouvernement polonais, une partie de l'armée et un grand nombre de personnalités dirigeantes échappèrent à l'étreinte germano-soviétique. C'est par cette voie également que fut évacué l'or de la Banque de Pologne, et de même des trésors d'art historiques. Ajoutons que les avions anglais destinés à l'aviation polonaise furent dirigés sur le port roumain de Constantza.

## 19. ENTREVUE BECK-GAFENCO

En avril 1939, M. Grégoire Gafenco, alors ministre des Affaires étrangères de Roumanie, entreprit un voyage dans plusieurs capitales euro-

péennes. Les deux ministres, MM. Beck et Gafenco, qui étaient d'ailleurs en très bons termes, avaient déjà eu l'occasion de procéder à un échange de vues approfondi lors de la visite du chef de la diplomatie roumaine à Varsovie, du 4 au 6 mars 1939 ; il fut néanmoins convenu qu'ils auraient une nouvelle entrevue au cours du voyage de M. Gafenco à Berlin.

Cette entrevue eut lieu le 17 avril, dans le train, entre Cracovie et Katowice, de 8 heures à 9 heures et demie du matin.

« Le dimanche, 16 avril, dans l'après-midi, écrit à ce sujet l'un des proches collaborateurs de Beck, nous partîmes de Varsovie pour Cracovie. Beck acceptait très volontiers la suggestion de Bucarest de rencontrer M. Gafenco lors de son passage par la Pologne. En cours de route, Beck me fit appeler et, pendant deux heures, il discuta avec moi toute une série de questions.

« La décision dont je vais faire part à Gafenco, me dit-il, n'est pas » agréable. Les Roumains nous proposent d'élargir notre alliance et de » nous entendre pour qu'elle joue également contre l'Allemagne. Nous ne » pouvons pas accéder à ce désir. D'abord, nous n'avons rien à chercher » au sud de la ligne des Carpates. Ensuite, et cela est de beaucoup plus » important, si l'Allemagne attaque à l'Est, nous serons forcés de nous » défendre depuis la Prusse orientale et Gdynia jusque dans les parages » du col de Jabłonków. Nous ne pourrions leur être alors d'aucun » secours. » (Jabłonków est situé à la frontière polono-slovaque.)

(Mémoires inédits d'un des proches collaborateurs de M. Beck.)

Au cours de son séjour à Bucarest, dans les premiers jours de mai 1939, le commissaire-adjoint aux Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Potemkine, avait posé à M. Gafenco certaines questions concernant le caractère de l'alliance polono-roumaine. M. Gafenco avait répondu que cet accord était conçu, sur le plan politique, sous une forme générale et que, sur le plan militaire, il ne prévoyait d'assistance mutuelle que dans le cas d'une attaque soviétique. Le ministre roumain des Affaires étrangères avait ajouté que « rien n'empêchait cependant que d'autres hypothèses fussent prises en considération », et que « le Gouvernement roumain était prêt à étendre la convention à tous les actes prévisibles ». (G. GAFENCO : *Derniers jours de l'Europe*, pages 202-203.)

## 20. ENTREVUE BECK-POTEMKINE

Le résultat des entretiens entre M. Beck et M. Potemkine, commissaire-adjoint aux Affaires étrangères d'URSS, fut porté à la connaissance de l'ambassadeur de Pologne à Paris par un télégramme du 13 mai 1939, dont voici la teneur :

« Les entretiens qui ont eu lieu avec M. Potemkine lors de son passage à Varsovie, le 10 mai, ont démontré que le gouvernement soviétique comprend notre point de vue quant aux relations polono-soviétiques, lesquelles évoluent actuellement de façon tout à fait normale.

» Les Soviets comprennent que le gouvernement polonais répugne à

conclure, avec l'un des grands voisins de la Pologne, un accord quelconque dirigé contre l'autre de ces voisins, et ils se rendent compte des avantages que cela implique pour eux-mêmes.

» M. Potemkine a déclaré en outre qu'en cas de conflit armé entre l'Allemagne et la Pologne, le gouvernement soviétique adopterait à notre égard « une attitude bienveillante ». Comme M. Potemkine l'a lui-même souligné, ses déclarations étaient conformes aux instructions qui lui ont été adressées de Moscou à Varsovie. »

(*Poland in the British Parliament 1939-1945*, New-York 1946, vol. I, p. 59.)

## 21. UNE SÉANCE SECRÈTE DU POLITBUREAU

Lors d'une séance secrète du Politbureau du parti communiste de l'URSS, le 19 août 1939, Staline aurait prononcé un discours dans lequel il aurait déclaré.

« La paix ou la guerre. Cette question est entrée dans sa phase critique. Sa solution dépend entièrement de la position que prendra l'Union soviétique. Nous sommes absolument convaincus que si nous concluons un traité d'alliance avec la France et la Grande-Bretagne, l'Allemagne se verra obligée de reculer devant la Pologne et de chercher un *modus vivendi* avec les puissances occidentales. De cette façon, la guerre pourra être évitée et, alors, le développement ultérieur de cet état de choses prendra un caractère dangereux pour nous.

» D'autre part, si nous acceptons la proposition de l'Allemagne, que vous connaissez, de conclure avec elle un pacte de non-agression, l'Allemagne attaquera certainement la Pologne, et l'intervention dans cette guerre de l'Angleterre et de la France deviendra inévitable.

» Dans ces circonstances, nous aurons beaucoup de chances de rester à l'écart du conflit et nous pourrions attendre avantagement notre tour. C'est précisément ce qu'exige notre intérêt.

» Ainsi notre choix est clair : nous devons accepter la proposition allemande et renvoyer dans leurs pays, avec un refus courtois, les missions anglo-françaises.

.....

» ...Je vous répète qu'il est dans votre intérêt que la guerre éclate entre le Reich et le bloc anglo-français. Il est essentiel pour nous que cette guerre dure le plus longtemps possible, pour que les deux parties s'épuisent. C'est pour ces raisons que nous devons accepter le pacte proposé par l'Allemagne et travailler à ce que la guerre, une fois déclarée, se prolonge au maximum. En même temps, nous devons intensifier le travail économique dans les pays belligérants, afin que nous soyons bien préparés pour le moment où la guerre prendra fin. »

(*Revue de droit international, de sciences diplomatiques et politiques* [*The International Law Review*], fondée et publiée par le Dr Antoine Sottile, Genève 1939, n° 3, pages 247-249.)

## 22. CONTREBANDE D'ARMES ENTRE DANTZIG ET LA PRUSSE ORIENTALE

Dès le mois de mars 1939, on put constater que des armes étaient introduites en contrebande de Prusse orientale à Dantzig. Comme l'activité des inspecteurs polonais des douanes entravait cette contrebande, le Sénat de Dantzig exigea que le nombre des inspecteurs fût réduit et leurs compétences limitées, ce qui était contraire aux accords en vigueur. Dans la seconde moitié du mois de mai 1939, des incidents de frontière éclatèrent à ce propos. Le plus grave se produisit à Kalthof. Au cours de l'attaque du poste de douane polonais par des Allemands venus de Prusse orientale, un des assaillants trouva la mort. L'enterrement eut lieu à Malborg (Marienburg) et donna lieu à une manifestation antipolonaise. Hitler envoya une couronne par avion.

Le 18 juin 1939, Goebbels se rendit à Dantzig et y prononça, devant la foule, un discours agressif à l'égard de la Pologne et de la Grande-Bretagne.

Devant la gravité de la situation, et sur la recommandation pressante des alliés, soucieux d'éviter tout acte susceptible de servir de prétexte aux Allemands, le gouvernement polonais veilla scrupuleusement à ce que rien dans sa conduite, ni geste inconsidéré, ni manifestation de faiblesse, ne pût être interprété comme une provocation à l'égard des Allemands.

## 23. INTERVENTIONS POLONAISES AUPRÈS DES ALLIÉS

Dès le début des hostilités, et jusqu'au 17 septembre 1939, la Pologne ne cessa de faire pression sur ses alliés pour essayer de les tirer de leur inaction.

A Paris, l'ambassadeur de Pologne, M. Łukasiewicz, multiplia les interventions, s'adressant tour à tour au président Lebrun, aux présidents des Chambres, MM. Herriot et Jeanneney, au président du Conseil, M. Daladier, aux ministres Reynaud, Mandel, de Monzie, Blum et Paul-Boncour. Tous reconnurent que les demandes de la Pologne étaient légitimes, mais ces interventions n'en restèrent pas moins sans effet.

A Londres, notre ambassadeur, M. E. Raczyński, se rendit auprès de Lord Halifax et insista sur la nécessité d'intervenir immédiatement, sur le plan militaire, à l'Ouest.

Lord Halifax prit connaissance de cet appel et informa l'ambassadeur polonais que sa lettre à M. Churchill, sur le même sujet, avait été lue à une séance du Cabinet, le 5 septembre. Il donna à M. Raczyński l'assurance solennelle qu'il comprenait et participait à toutes nos

angoisses comme si c'étaient les siennes. Mais que le gouvernement britannique, quoique décidé à demeurer auprès de la Pologne jusqu'à la fin, ne pouvait disperser ses forces, nécessaires pour une action décisive. (Cf. *Livre Blanc polonais*, document n° 140).

Le 9 septembre, le général Gamelin déclara au général Burhardt-Bukacki, qui venait d'arriver à Paris comme chef de la mission militaire polonaise, que les opérations préliminaires sur terre commencent le lendemain et qu'une attaque plus sérieuse de la ligne Siegfried aurait lieu le 15<sup>e</sup> jour de la mobilisation, c'est-à-dire vers le 17 septembre.

Le 6 septembre, M. Léger nous avait annoncé qu'un raid important de bombardiers français et anglais sur l'Allemagne était prévu pour le 7 ou le 8 septembre. Le 10 septembre, M. Daladier déclara que l'action aérienne annoncée n'avait pu avoir lieu, les Anglais ayant refusé d'y participer. Le président du Conseil français expliqua le refus anglais par la crainte de Londres de mécontenter l'opinion publique américaine, très sensible au bombardement des populations civiles. L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. W. Bullitt, interpellé à ce sujet par les Polonais, s'enquit à Washington de ce qui en était et, le 10 septembre, affirma catégoriquement que les milieux autorisés américains n'avaient rien dit qui pût amener le gouvernement anglais à refuser de prendre part à une action aérienne contre l'Allemagne.

Un des membres du gouvernement français, M. Mandel, au cours d'une conversation qu'il eut avec M. Łukasiewicz, lui avoua : « Dès le début de l'agression allemande, l'Angleterre a traité la guerre polono-allemande en simple épisode de la guerre franco-anglo-germanique, épisode voué d'avance à l'échec et dans lequel il ne fallait pas engager nos propres forces. » (J. Łukasiewicz : « Septembre 1939 à Paris », dans *Orzeł Biały*, n°s 35 et 39, 1948.)

## 24. PRÉLUDE DIPLOMATIQUE À L'INVASION SOVIÉTIQUE

L'intervention militaire de la Russie soviétique contre la Pologne fut précédée d'une série de démarches entre Berlin et Moscou. Dès les premiers jours de la guerre (3 septembre), le gouvernement national-socialiste fit pression sur Moscou pour que l'armée soviétique attaquât la Pologne par l'Est. Après la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne et de la France, le haut-commandement allemand se vit obligé de tenir compte du fait qu'en cas d'attaque à l'Ouest par les alliés occidentaux de la Pologne, il lui faudrait envoyer sur le front occidental une partie des troupes engagées en Pologne. Jusqu'au 16 septembre, le gouvernement soviétique trouva sans cesse de nouveaux arguments pour justifier, auprès de l'Allemagne, le retard apporté à son intervention. (D'après *Die Beziehungen zwischen Deutschland und der Sowjetunion 1939-1941, Dokumente des Auswärtigen Amtes*, Tübingen 1949, documents 62-63, 66-75.)

## 25. CONTINUATION DE LA LUTTE EN POLOGNE

En donnant, le 17 septembre 1939, à l'armée russe l'ordre d'envahir la Pologne, le gouvernement soviétique invoqua le motif suivant : « L'Etat polonais et son gouvernement ont, de fait, cessé d'exister ». En réalité, le président de la République, le gouvernement et le corps diplomatique se trouvaient encore, à ce moment-là, en territoire polonais, et l'armée polonaise se battait dans le camp des alliés, livrant des combats acharnés contre les Allemands. La grande bataille de Kutno était en cours, le général Sosnkowski avait remporté un succès important près de Lwów. La bataille faisait rage entre la Vistule et le Bug. En raison de la fatigue des troupes, de l'usure du matériel et du manque d'essence et de munitions, la pression allemande faiblissait partout.

Pour tromper les Polonais et éviter qu'ils ne réagissent, les troupes soviétiques répandaient partout devant elles le bruit qu'elles venaient au secours de la Pologne. En même temps, la radio de Moscou annonçait que l'armée rouge s'appêtait à « libérer les Ukrainiens et les Blancs-Russiens », tandis que, de son côté, le général Timochenko lançait une proclamation aux soldats polonais pour les inviter à cesser le feu et à égorger leurs officiers, en faisant appel aux éléments subversifs.

La radio allemande, d'autre part, accueillait l'armée rouge qui pénétrait en Pologne en alliée.

Il y eut malgré tout de sérieux engagements entre les troupes polonaises et l'armée rouge dans les régions de Kowel, de Polésie, de Wilno, d'Orany, de Grodno et de Białystok. Lwów, qui avait jusque-là victorieusement résisté aux attaques allemandes, se vit obligée de se rendre à l'approche de l'armée russe. Varsovie capitula le 27 septembre, après un siège de trois semaines. Modlin ne déposa les armes que le 30 septembre, Hel le 2 octobre. La dernière grande bataille fut livrée à Kock, par un groupe de divisions polonaises, le 5 octobre. Les combats de partisans se prolongèrent jusqu'au printemps 1940.

Le jour même de la capitulation de Varsovie, une organisation militaire clandestine fut créée, qui devint plus tard l'« Armée de l'Intérieur », dont les effectifs, en 1944, étaient de 350 000 officiers, sous-officiers et soldats. Pendant toute la guerre, elle fit preuve d'une grande activité sur les arrières de l'armée allemande.

Le point culminant de cette activité fut l'insurrection de Varsovie (1<sup>er</sup> août-2 octobre) en 1944.

## 26. L'INTERNEMENT DES AUTORITÉS SUPRÊMES DE POLOGNE EN ROUMANIE

Le président de la République, M. Ignace Mościcki, le maréchal E. Rydz-Śmigły et la plupart des membres du gouvernement montèrent dans le train de Cernauti à 16 heures, avec leur entourage et un petit

groupe de fonctionnaires. Pendant le voyage, le train fut divisé en trois parties et chacune d'elles dirigée vers une autre destination.

Le maréchal Pétain, alors ambassadeur de France à Madrid, avait averti, le 12 septembre, le ministre de Pologne que les Roumains se préparaient à interner les autorités suprêmes polonaises si elles se réfugiaient en Roumanie. L'ambassade de Pologne à Bucarest n'avait pas transmis à son gouvernement la dépêche mentionnant ces préparatifs.

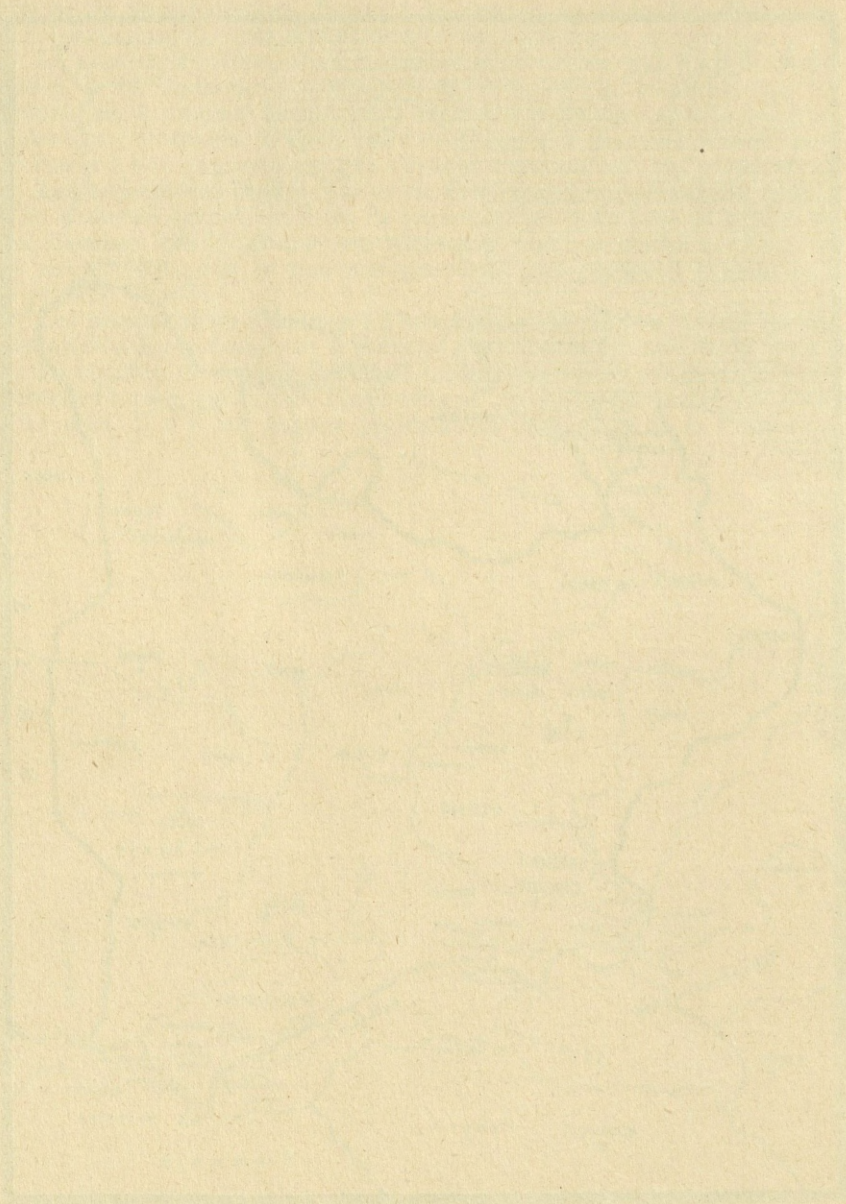
Les ambassades de Pologne et de France à Bucarest avaient établi d'un commun accord les listes de personnalités politiques et militaires qui devaient bénéficier du visa nécessaire pour se rendre en France, où devait se former le nouveau gouvernement polonais, présidé par le général Sikorski.

Les personnalités soumises à l'internement le plus rigoureux furent le maréchal Rydz-Śmigły et le ministre des Affaires étrangères, M. Beck.

La légation de Grande-Bretagne à Bucarest protesta auprès du gouvernement roumain contre l'internement des autorités suprêmes d'un Etat allié. Il n'y eut aucune protestation de la part de la France.

# LA POLOGNE en 1939





## DOCUMENTS

### 1. ACCORD FRANCO-POLONAIS DE 1921 (19 février 1921)

Le Gouvernement polonais et le Gouvernement français, également soucieux de sauvegarder, par le maintien des traités qui ont été signés en commun ou qui seront ultérieurement respectivement reconnus, l'état de paix en Europe, la sécurité et la défense de leur territoire ainsi que leurs intérêts mutuels politiques et économiques, ont convenu ce qui suit :

1<sup>o</sup> Afin de coordonner leurs efforts pacifiques, les deux Gouvernements s'engagent à se concerter sur toutes les questions de politique extérieure intéressant les deux Etats et relatives au règlement des relations internationales dans l'esprit des traités et conformément au pacte de la Société des Nations ;

2<sup>o</sup> Le relèvement économique étant la condition primordiale du rétablissement de l'ordre international et de la paix en Europe, les deux Gouvernements s'entendront à cet égard en vue d'une action solidaire et d'un mutuel appui.

Ils s'emploieront à développer leurs relations économiques : des accords spéciaux et une convention commerciale seront conclus à cet effet ;

3<sup>o</sup> Si, contrairement aux prévisions et aux intentions sincèrement pacifiques des deux Etats contractants, ceux-ci ou l'un des deux se voyaient attaqués sans provocation de leur part, les deux Gouvernements se concerteraient en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes dans les limites précisées dans le préambule ;

4<sup>o</sup> Les deux Gouvernements s'engagent à se consulter avant de conclure de nouveaux accords intéressant leur politique en Europe centrale et orientale ;

5<sup>o</sup> Le présent accord n'entrera en vigueur qu'après la signature des accords commerciaux actuellement en négociation.

Paris, le 19 février 1921.

Aristide BRIAND,  
E. SAPIEHA.

(*Dziennik Ustaw* [Bulletin des lois, Pologne], n<sup>o</sup> 63, 9 août 1922. Publié également dans le *Livre Jaune français*, Paris 1939, page 419.)

## 2. CONVENTION MILITAIRE SECRÈTE DU 19 FÉVRIER 1921

(Dans un état des « Traités, conventions et accords politiques et militaires existants ou projetés entre la France, la Pologne et les Etats de la Petite-Entente », état rédigé en 1929 et mis à jour en 1930, l'état-major de l'armée française analysait et résumait comme suit la convention militaire secrète signée le 19 février 1921 entre la France et la Pologne pour compléter l'accord politique du même jour :)

Cette Convention militaire contient des clauses d'ordre politique engageant les gouvernements.

Elle vise explicitement le cas d'une agression allemande contre l'un des deux pays et le cas d'une guerre entre la Pologne et l'U.R.S.S.

L'aide que se prêteraient les deux pays est ainsi définie :

La France fournirait à la Pologne du matériel et du personnel technique, mais n'enverrait pas de troupes françaises combattantes en renfort de l'Armée polonaise ; elle assurerait également dans la mesure de ses moyens la sécurité des lignes de communication entre elle et la Pologne y compris les lignes maritimes.

La Pologne s'engage à maintenir en temps de paix 9 brigades de cavalerie, un minimum de 30 divisions d'infanterie et des réserves générales correspondantes.

En outre l'aide financière de la France pour l'équipement matériel de l'Armée polonaise et la collaboration permanente des deux états-majors sont précisées.

(Général GAMELIN : *Servir*, Paris 1946, vol. II, annexe II, page 466.)

## 3. CONVENTION D'ALLIANCE DÉFENSIVE ENTRE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE ET LE ROYAUME DE ROUMANIE

(3 mars 1921)

Fermelement résolu à sauvegarder la paix acquise au prix de tant de sacrifices, le Chef de l'Etat de la République de Pologne et Sa Majesté le Roi de Roumanie se sont mis d'accord pour conclure une convention d'alliance défensive.

.....

### *Article premier*

La Pologne et la Roumanie s'engagent à s'aider réciproquement dans le cas où l'une d'elles serait attaquée, sans provocation de sa part, sur ses frontières orientales actuelles.

En conséquence, au cas où l'un des deux Etats serait attaqué sans provocation de sa part, l'autre se considérera en état de guerre et lui prêtera une assistance armée.

*Article 2*

Afin de coordonner leurs efforts pacifiques, les deux gouvernements s'engagent à se concerter sur les questions de politique extérieure qui ont trait à leurs rapports avec leurs voisins de l'Est.

*Article 3*

Une convention militaire fixera la manière dont les deux pays se prêteront assistance, le cas échéant.

Cette convention sera soumise aux mêmes conditions que la présente convention quant à la durée et la dénonciation éventuelle.

*Article 4*

Si, malgré leurs efforts pacifiques, les deux Etats se trouvaient en état de guerre défensive conformément à l'article 1<sup>er</sup>, ils s'engagent à ne traiter ni conclure l'armistice ni la paix l'un sans l'autre.

*Article 5*

La durée de la présente convention est de cinq ans à partir de sa signature, mais chacun des deux gouvernements est libre de la dénoncer après deux ans, en avisant l'autre six mois d'avance.

*Article 6*

Aucune des Hautes Parties Contractantes ne pourra conclure une alliance avec une tierce puissance sans s'être concertée au préalable avec l'autre.

Sont dispensées de cette condition les alliances en vue du maintien des traités déjà signés en commun par la Pologne et par la Roumanie.

De pareilles alliances devront cependant être communiquées.

.....  
Fait à Bucarest, en double exemplaire, le 3 mars 1921.

(L.S.) Take JONESCO

(L.S.) E. SAPIEHA.

(*Dziennik Ustaw*, n° 81, 8 octobre 1921.)

4. TRAITÉ DE GARANTIE ENTRE LA FRANCE  
ET LA POLOGNE

(Signé à Locarno le 16 octobre 1925)

*Article premier*

Dans le cas où la Pologne ou la France viendrait à souffrir d'un manquement aux engagements intervenus en date de ce jour entre elles et l'Allemagne, en vue du maintien de la paix générale, la France et

réciiproquement la Pologne, agissant par application de l'article 16 du Pacte de la Société des Nations, s'engagent à se prêter immédiatement aide et assistance, si un tel manquement est accompagné d'un recours aux armes qui n'aurait pas été provoqué.

Dans le cas où le Conseil de la Société des Nations, statuant sur une question portée devant lui, conformément auxdits engagements, n'aurait pu réussir à faire accepter son rapport par tous ses membres autres que les représentants des Parties au différend, et où la Pologne ou la France se verrait attaquée sans l'avoir provoqué, la France ou réciproquement la Pologne, agissant par application de l'article 15, alinéa 7, du Pacte de la Société des Nations, lui prêterait immédiatement aide et assistance.

.....

ARISTIDE BRIAND

AL. SKRZYŃSKI

(*Dziennik Ustaw*, n° 114, 13 novembre 1926 ; *Le Livre Jaune français*, page 420.)

## 5. PACTE DE NON-AGRESSION ENTRE LA POLOGNE ET L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

(25 juillet 1932)

### *Article premier*

Les deux Parties Contractantes, constatant qu'elles ont renoncé à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles, s'engagent réciproquement à ne se livrer à aucune action agressive ni à l'invasion contre l'autre Partie, aussi bien séparément que conjointement avec d'autres Puissances.

Sera considéré comme acte contraire aux engagements prévus au présent article tout acte de violence portant atteinte à l'intégrité et à l'inviolabilité du territoire, ou à l'indépendance politique de l'autre Partie Contractante, même si ces actes avaient été commis sans déclaration de guerre et en évitant toutes ses manifestations possibles.

### *Article 2*

Au cas où une des Parties Contractantes viendrait à être attaquée par un Etat tiers ou par un groupe d'Etats tiers, l'autre Partie Contractante s'engage à ne prêter aide et assistance ni directement ni indirectement à l'Etat agresseur pendant toute la durée du conflit.

Si une des Parties Contractantes avait commis un acte d'agression contre un Etat tiers, l'autre Partie Contractante aura le droit de se délier du présent traité sans dénonciation préalable.

Article 3

Chacune des Parties Contractantes s'engage à ne participer à aucune entente qui, au point de vue de l'agression, serait ouvertement hostile à l'égard de l'autre Partie.

Article 4

Les engagements stipulés aux articles 1 et 2 du présent traité ne sauraient en aucun cas limiter ni modifier les droits internationaux et obligations, découlant pour chaque Partie Contractante des accords conclus par elle avant l'entrée en vigueur du présent traité, pour autant que lesdits accords n'impliquent pas des éléments d'agression.

.....  
(Original polonais et russe dans *Dziennik Ustaw*, n° 115, 24 décembre 1932. Texte français complet dans le *Livre Blanc polonais*, document n° 151.)

6. DÉCLARATION POLONO-ALLEMANDE DE NON-RECOURS  
A LA FORCE

(26 janvier 1934)

Le Gouvernement polonais et le Gouvernement allemand considèrent que le moment est venu de commencer une nouvelle période dans les relations polono-allemandes par la voie d'accords directs entre les deux Etats. Par conséquent, ils ont décidé par la présente déclaration d'établir une base pour le développement futur de ces relations.

Les deux Gouvernements choisissent, comme point de départ, le principe que le maintien et la stabilisation d'une paix durable entre leurs Pays constituent une condition réelle de la paix générale en Europe. Par conséquent, ils ont décidé de baser leurs relations réciproques sur les principes stipulés dans le Pacte de Paris du 27 août 1928, et désirent préciser l'application de ces principes pour ce qui concerne les relations polono-allemandes.

En même temps, chacun des deux Gouvernements constate que les obligations internationales qui l'engagent envers des tiers n'empêchent pas le développement pacifique de leurs relations réciproques, ne sont pas en contradiction avec la présente déclaration, et demeurent intactes. En outre, les deux Gouvernements constatent que la présente déclaration ne concerne pas les problèmes qui, conformément au droit international, doivent être considérés comme relevant exclusivement des affaires intérieures de l'un des deux Etats.

Les deux Gouvernements déclarent qu'ils ont l'intention de s'entendre directement sur tous les problèmes ayant trait à leurs relations réciproques. En cas de questions litigieuses que l'on ne pourrait pas régler par la voie de pourparlers directs, les deux Gouvernements chercheront ces solutions, pour chaque cas particulier, dans un esprit d'entente réci-

proque, par d'autres moyens pacifiques ; toutefois, en cas de nécessité, la possibilité de recours à de telles façons d'agir qui sont prévues pour un tel cas par d'autres accords, liant réciproquement les deux Pays, reste entièrement sauvegardée. En aucun cas, néanmoins, ils ne recourront à l'usage de la force pour régler les problèmes litigieux de cet ordre.

La garantie de la paix, basée sur les principes ci-dessus, facilitera aux deux Gouvernements la tâche de trouver pour les problèmes politiques, économiques et culturels, des solutions basées sur une application juste et équitable des intérêts réciproques.

Les deux Gouvernements sont persuadés que les relations entre leurs deux Pays se développeront, de la sorte, fructueusement, et aboutiront à fonder des rapports de bon voisinage qui auront des suites salutaires, non seulement pour les deux Pays, mais aussi pour les autres nations de l'Europe.

La présente déclaration sera ratifiée, et les instruments de ratification seront échangés à Varsovie aussi rapidement que possible. La déclaration demeurera en vigueur au cours d'une période de dix ans, comptant à partir de la date de la remise des documents de ratification. Dans le cas où aucun des deux Gouvernements ne la dénoncerait dans un délai de six mois avant son expiration, elle continuera de rester en vigueur. Ensuite, toutefois, chacun des deux Gouvernements pourra la dénoncer dans un délai de six mois.

Rédigé en deux exemplaires, en langues polonaise et allemande.  
Berlin, le 26 janvier 1934.

*Pour le Gouvernement Polonais :*

JOSEPH LIPSKI

*Pour le Gouvernement Allemand :*

BARON DE NEURATH

*(Livre Blanc polonais, document n° 10.)*

## 7. CONVENTION DE DÉFINITION DE L'AGRESSION

(Signée à Londres, le 3 juillet 1933, par l'Afghanistan, l'Estonie, la Lettonie, la Perse, la Pologne, la Roumanie, la Turquie et l'URSS.)

### *Article premier*

Chacune des Hautes Parties Contractantes s'engage à accepter dans ses rapports mutuels avec chacune des autres et à partir du jour de la mise en vigueur de la présente convention, la définition de l'agression telle qu'elle a été expliquée dans le rapport du Comité pour les questions de sécurité en date du 24 mai 1933 (Rapport Politis) à la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, rapport fait à la suite de la proposition de la délégation soviétique.

### Article 2

En conséquence, sera reconnu comme agresseur dans un conflit international, sous réserve des accords en vigueur entre les parties en conflit, l'Etat qui, le premier, aura commis l'une des actions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Déclaration de guerre à un autre Etat ;
- 2<sup>o</sup> Invasion par ses forces armées, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre Etat ;
- 3<sup>o</sup> Attaque par ses forces terrestres, navales ou aériennes, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires ou des aéronefs d'un autre Etat ;
- 4<sup>o</sup> Blocus naval des côtes ou des ports d'un autre Etat ;
- 5<sup>o</sup> Appui donné à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre Etat, ou refus, malgré la demande de l'Etat envahi, de prendre, sur son propre territoire, toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes de toute aide ou protection.

### Article 3

Aucune considération d'ordre politique, militaire, économique ou autre ne pourra servir d'excuse ou de justification à l'agression prévue à l'article 2.

### Article 4

La présente convention sera ratifiée par les H.P.C. conformément à la législation de chacune d'entre elles.

.....  
(*Dziennik Ustaw*, n<sup>o</sup> 93, 29 novembre 1933, et *Livre Blanc polonais*, document n<sup>o</sup> 152.)

## 8. MÉMORANDUM DU GOUVERNEMENT POLONAIS

(Réponse au projet français de pacte oriental)

En se référant aux conversations qui ont eu lieu à diverses reprises entre le Gouvernement polonais et le Gouvernement français au sujet d'un projet de traité d'assistance régionale, et tout particulièrement à l'entretien du 7 septembre 1934 entre S. E. M. Barthou et M. Beck, le Gouvernement polonais croit devoir préciser dans le présent exposé ses vues essentielles relatives au susdit projet.

Il conviendrait tout d'abord de rappeler les changements survenus au cours des deux dernières années dans la situation de la région visée principalement par le projet du Gouvernement français, situation que l'on considérerait comme étant particulièrement troublée et pleine de menaces pour la paix. Le Gouvernement polonais, conscient de ses responsabilités, a contribué dans toute la mesure de ses moyens à stabi-

liser la situation politique dans cette région de l'Europe. Le Gouvernement polonais est convaincu d'avoir agi ainsi dans l'intérêt général et d'avoir travaillé utilement à l'affermissement de la paix.

Les efforts persévérants de la Pologne et des autres Etats intéressés ont abouti à des résultats positifs, consacrés par une série d'instruments diplomatiques, parmi lesquels il y a lieu de mentionner les pactes de non-agression conclus entre la Pologne et les Etats baltes d'une part, et l'URSS de l'autre, pactes dont la validité a été récemment étendue jusqu'à l'année 1945, la convention pour la définition de l'agresseur, signée par huit Etats voisins de l'URSS, ainsi que par cette dernière, en 1933, enfin l'accord polono-allemand du 26 janvier 1934, visant à inaugurer une phase nouvelle dans les rapports entre les deux pays par l'établissement d'un contact direct.

Il n'est pas contestable qu'au malaise et au trouble dont l'Est de l'Europe souffrait manifestement depuis assez longtemps, a succédé un état d'apaisement et d'équilibre dont la pleine conservation importe à l'intérêt général.

Aussi le Gouvernement polonais, espérant que la situation de l'Est de l'Europe continuera à évoluer favorablement, convaincu également de la grande importance des résultats déjà acquis, aurait-il été disposé à les considérer comme constituant en ce moment une base satisfaisante et suffisante pour les relations politiques entre les différents Etats appartenant à cette région de l'Europe.

Les suggestions émises par le Gouvernement de la République française, amie et alliée de la Pologne, ont néanmoins déterminé le Gouvernement polonais à procéder à un examen approfondi, de manière à rechercher les moyens de concilier les vues du Gouvernement français avec les nécessités primordiales qu'impose au Gouvernement polonais le souci de veiller à la sauvegarde d'une situation améliorée et au maintien d'un équilibre heureusement réalisé à la suite de longs et persévérants efforts.

Après examen, le Gouvernement polonais se voit obligé de faire les observations suivantes :

1° Les éléments d'information fournis par le Gouvernement français font apparaître le désir de ne laisser en dehors du groupement envisagé aucun des Etats directement intéressés. Le Gouvernement polonais partage entièrement cette manière de voir. Il est d'avis qu'aucune œuvre durable ne pourrait être faite en dehors de la participation de ceux-ci et sans le concours actif de leur bonne volonté.

Par conséquent, l'absence de l'Allemagne parmi les signataires éventuels du pacte serait de nature à créer une situation entièrement nouvelle et à modifier complètement l'économie du projet communiqué par le Gouvernement français.

Dans l'opinion du Gouvernement polonais, la réalisation du projet de pacte d'assistance, tel que le Gouvernement français l'a conçu, exigerait donc, de toute évidence, l'adhésion de l'Allemagne.

Au cas où, cette condition importante étant remplie, le projet de pacte entrerait dans une voie de réalisation, le Gouvernement polonais,

désireux de sauvegarder et de consolider dans toute la mesure du possible les progrès survenus dans la région qui l'intéresse tout particulièrement, demanderait l'insertion dans le texte de l'instrument diplomatique envisagé d'un article stipulant le maintien intégral de l'accord polono-allemand du 26 janvier 1934, en tant que base essentielle des rapports entre les deux pays.

2° En envisageant l'hypothèse d'un pacte d'assistance nord-est de l'Europe, le Gouvernement polonais doit faire remarquer qu'il ne saurait en aucun cas assumer des obligations quelconques ni donner sa garantie, de quelque nature qu'elle soit, au profit des Etats qui n'entretiennent pas avec la Pologne des relations diplomatiques normales.

3° Une troisième considération s'impose à l'attention du Gouvernement polonais, relativement à la délimitation de la région devant être la bénéficiaire du pacte envisagé. Dans l'esprit du Gouvernement français, il semblerait qu'il s'agit d'un pacte applicable à la région nord-est de l'Europe. Cependant, le choix des Etats participants ne paraît pas correspondre à cette définition. Ainsi la République tchécoslovaque, proposée par la France comme signataire du pacte, appartient indubitablement à la région danubienne. Le Gouvernement polonais ne pourrait donc se résoudre à assumer de nouvelles obligations à l'égard de la Tchécoslovaquie qu'après avoir étudié l'ensemble des questions qui se posent dans cette région.

Sans préjuger les résultats auxquels pareille étude pourrait aboutir, il apparaît à première vue que la participation à un groupement du Nord-Est d'un Etat à intérêts principalement danubiens serait susceptible d'en compliquer et d'en alourdir la formation. En joignant aux problèmes propres de la région nord-est une nouvelle catégorie de problèmes intéressant plus spécialement la région danubienne, on fait surgir automatiquement la question des autres Etats danubiens et de leurs rapports éventuels avec le groupement du Nord-Est. La Pologne, traditionnellement favorable, pour des raisons diverses, à tous les Etats de la région danubienne, verrait donc par conséquent un grand inconvénient à opérer un choix en quelque sorte arbitraire parmi les Etats danubiens appelés à adhérer au pacte d'assistance du Nord-Est.

En terminant, le Gouvernement polonais tient à souligner qu'à son avis, et quelle que soit l'issue finale de la négociation actuellement engagée, il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde d'un état de sécurité et d'équilibre actuellement existant dans la région du Nord-Est de l'Europe et qui représente cependant un progrès essentiel par rapport à un passé encore très proche. Obtenus à la suite de longues négociations bilatérales entre les principaux Etats intéressés, les progrès indiscutables réalisés dans la région nord-est de l'Europe représentent une situation politique acquise qu'il convient de préserver contre toute atteinte pouvant résulter de l'issue incertaine d'une négociation multilatérale, dont l'expérience démontre les difficultés et la complexité.

Attaché à la conservation des résultats certains, bien que limités,

réalisés dans le Nord-Est de l'Europe au cours des deux dernières années, le Gouvernement polonais ne peut que confirmer l'attitude dans laquelle il s'est placé jusqu'à présent vis-à-vis du projet de pacte d'assistance, mis en avant par le Gouvernement de la République française.

Genève, le 27 septembre 1934.

(Reproduit d'une copie faite sur le texte original français et revue par le colonel Beck lui-même. Archives privées de M. T. Komarnicki.)

## 9. DIRECTIVE DE VON BLOMBERG

[Le 24 juin 1937, le feld-maréchal von Blomberg, alors ministre de la Guerre du Reich et chef suprême de la Wehrmacht, donnait une « Directive pour unifier les préparatifs de l'Armée en vue de la guerre » (Nr. 55/37 g. K. Chefsache L I a). Cette directive, mise en vigueur pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1937 jusque probablement au 30 septembre 1938, était divisée en trois parties, dont la première exposait les « principes généraux » et débutait par les considérations suivantes :]

1) La situation politique générale permet de supposer que l'Allemagne n'a pas à craindre d'être attaquée, de quelque côté que ce soit. En fait foi en premier lieu, outre le manque de volonté guerrière d'à peu près tous les peuples, et notamment des puissances occidentales, la préparation insuffisante à la guerre de toute une série d'Etats, en particulier de la Russie.

L'Allemagne elle-même n'a pas davantage l'intention de déclencher une guerre européenne.

Néanmoins, la situation mondiale actuelle, politiquement peu stable et qui n'exclut pas des incidents inattendus, exige que la Wehrmacht soit en un état permanent de préparation à la guerre, et cela afin

- a. de pouvoir résister en tout temps à une agression,
- b. d'être à même de tirer militairement profit des conjonctures politiques favorables qui pourraient se présenter.

3) Les cas de guerre vraisemblables, pour lesquels il y a lieu d'élaborer des plans de concentration, sont :

I. Guerre sur deux fronts, avec centre de gravité à l'Ouest (plan de concentration « Rouge »).

II. Guerre sur deux fronts, avec centre de gravité dans le Sud-Est (plan de concentration « Vert »).

4) Des préparatifs spéciaux doivent être effectués pour les cas suivants :

I. Intervention armée contre l'Autriche (Cas spécial Otto).

II. Entrée en guerre contre l'Espagne rouge (Cas spécial Richard).

III. L'Angleterre, la Pologne, la Lituanie participent à une guerre contre nous (Cas spécial « Elargissement Rouge/Vert »).

[Dans la troisième partie, consacrée à l'examen détaillé des cas spéciaux, le feld-maréchal von Blomberg écrivait :]

### III. Cas spécial « Elargissement Rouge/Vert ».

La situation politique-militaire prise comme base des plans de concentration « Rouge » et « Vert » peut se trouver aggravée si l'Angleterre, ou la Pologne, ou la Lituanie, ou encore tous ces trois pays se mettent, dès le début de la guerre, aux côtés de nos adversaires.

En ce cas, notre situation militaire empirerait au point de devenir intenable, voire même désespérée. Les dirigeants politiques feront par conséquent tout ce qui est en leur pouvoir pour que ces pays, principalement l'Angleterre, restent neutres.

Néanmoins, il importe de compléter dès maintenant les plans de concentration « Rouge » et « Vert » par des études concernant le cas où cette intention des dirigeants politiques viendrait à échouer.

(Traduit d'après le texte original allemand publié dans *Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. XXXIV, pages 732-744.)

## 10. LE TESTAMENT D'HITLER

(Extraits du procès-verbal d'une conférence tenue à la Chancellerie du Reich le 5 novembre 1937, de 16 h. 15 à 20 h. 30.)

*Présents* : Le Führer et Chancelier du Reich ; le ministre de la Guerre du Reich, feld-maréchal von Blomberg ; le commandant en chef de l'armée de terre, colonel-général baron von Fritsch ; le commandant en chef de la marine de guerre, amiral D<sup>r</sup> h. c. Raeder ; le commandant en chef de la Luftwaffe, colonel-général Goering ; le ministre des Affaires étrangères du Reich, baron von Neurath ; le colonel Hossbach [aide de camp du Führer, rédacteur du procès-verbal]...

Le Führer... désire exposer aux personnes présentes ses idées fondamentales sur les possibilités et les nécessités d'une évolution de la situation de l'Allemagne en politique étrangère, et, dans l'intérêt d'une politique allemande à long terme, il demande que, s'il venait à mourir, ses déclarations soient considérées comme son testament et ses dernières volontés.

Le Führer fait alors l'exposé suivant :

Le but de la politique allemande est d'assurer la conservation et l'accroissement de la communauté nationale [*Volksmasse*]. Il s'agit donc d'une question d'espace.

La communauté nationale allemande dispose de plus de 85 millions d'êtres humains ; elle représente, tant par le nombre des individus que par la cohésion de son habitat en Europe, un noyau racial d'une telle homogénéité qu'on n'en rencontre d'égal dans aucun autre pays et que, d'autre part, cela implique pour elle plus que pour d'autres peuples le droit à un espace vital plus large. ... L'avenir de l'Allemagne dépend

donc exclusivement de la solution apportée à son besoin d'espace, une telle solution ne pouvant bien entendu être recherchée que pour une période limitée, d'environ une à trois générations.

... Le seul remède à cette situation, remède qui peut nous sembler utopique, est l'obtention d'un espace vital plus grand, aspiration qui, de tout temps, a été à l'origine de la formation des Etats et des migrations des peuples. ... Si la sécurité de notre situation alimentaire se place au premier plan, l'espace nécessaire à cette sécurité ne peut être cherché qu'en Europe, et non pas, partant de conceptions libéralo-capitalistes, dans l'exploitation de colonies. ... L'histoire de tous les temps — celle de l'empire romain, celle de l'empire britannique — prouve qu'il n'y a d'expansion possible qu'en brisant des résistances et en courant certains risques. Même des revers sont inévitables. Ni autrefois, ni aujourd'hui, il ne s'est trouvé d'espace sans maître, l'attaquant se heurte toujours à un propriétaire.

Pour l'Allemagne, la question est de savoir où le gain le plus grand peut être obtenu avec l'enjeu minimum.

... La décision de recourir à la force avec les risques que cela comporte étant placée en tête des considérations ci-après, il reste à répondre aux questions *quand ?* et *comment ?* A cet égard, il convient d'envisager trois cas.

*Cas n° 1 : période de 1943 à 1945.*

Passée cette période, on ne pourra plus s'attendre qu'à une évolution à notre désavantage.

Notre puissance relative diminuera alors en proportion du réarmement réalisé jusque-là par les autres pays. ...

... Si le Führer est encore en vie à cette époque, sa décision irrévocable est de résoudre la question de l'espace vital allemand au plus tard en 1943-45. La nécessité d'agir avant 1943-45 pourrait se présenter dans les cas n°s 2 et 3.

*Cas n° 2 :*

Si les tensions sociales devaient aboutir en France à une crise politique intérieure telle que l'armée française en soit complètement absorbée et que toute action militaire de sa part contre l'Allemagne se trouve exclue, le moment serait alors venu d'agir contre la Tchécoslovaquie.

*Cas n° 3 :*

Si la France se trouvait engagée dans une guerre contre un autre Etat au point de ne pouvoir se retourner contre l'Allemagne.

En vue d'améliorer notre position militaire et politique, notre premier objectif doit être, dans l'éventualité d'une guerre quelle qu'elle soit, d'abattre simultanément la Tchécoslovaquie et l'Autriche, afin d'écarter toute menace sur le flanc d'une action éventuelle contre l'Ouest. ...

Une fois la Tchécoslovaquie éliminée et une frontière commune établie entre l'Allemagne et la Hongrie, on pourra davantage compter sur une attitude de neutralité de la Pologne dans un conflit franco-allemand. Nos ententes avec la Pologne ne conserveront leur valeur qu'aussi longtemps que la force de l'Allemagne ne sera pas ébranlée. En cas de revers allemands, il faudrait prévoir une attaque polonaise contre la Prusse orientale, peut-être même contre la Poméranie et la Silésie.

En soi, le Führer pense qu'il est à peu près certain que l'Angleterre et probablement aussi la France ont déjà secrètement fait leur deuil de la Tchécoslovaquie et qu'elles se sont résignées à ce que cette question soit réglée un jour par l'Allemagne. Les difficultés de l'empire et la perspective d'être à nouveau entraînée dans une guerre européenne de longue durée sont des raisons déterminantes, pour l'Angleterre, de ne pas prendre part à une guerre contre l'Allemagne. L'attitude britannique ne manquera certainement pas d'exercer une influence sur celle de la France. Une intervention de la France sans l'appui de l'Angleterre, et avec la perspective d'une offensive qui viendrait s'enrayer dans nos fortifications de l'Ouest, est peu probable... Bien entendu, il serait nécessaire dans chaque cas de verrouiller notre frontière occidentale pendant l'exécution de notre attaque contre la Tchécoslovaquie et l'Autriche. A cet égard, il faut tenir compte du fait que les mesures de défense de la Tchécoslovaquie se renforcent d'année en année et que la valeur interne de l'armée autrichienne va aussi se consolidant avec les années. Même si la densité de la population, en particulier en Tchécoslovaquie, est loin d'être faible, l'incorporation de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche n'en signifierait pas moins un gain de denrées alimentaires pour 5 à 6 millions d'êtres humains, à condition de procéder à une émigration forcée de deux millions d'hommes pour la Tchécoslovaquie et d'un million pour l'Autriche. L'annexion de ces deux Etats à l'Allemagne aboutirait, au point de vue politico-militaire, à un allègement considérable en nous donnant des frontières plus courtes et mieux tracées, en libérant des troupes pour d'autres objectifs et en permettant de mettre sur pied jusqu'à douze nouvelles divisions, à raison d'une division par million d'habitants.

De la part de l'Italie, il n'y a pas lieu de s'attendre à des objections contre l'élimination de la Tchécoslovaquie ; en revanche, il est impossible de dire dès maintenant quelle sera son attitude dans la question autrichienne, cela dépendant essentiellement d'un fait, à savoir si le Duce, à ce moment-là, sera encore en vie ou non.

Le degré de surprise et de rapidité de notre action sera décisif pour l'attitude qu'adoptera la Pologne. Contre une Allemagne victorieuse la Pologne, avec la Russie sur ses arrières, n'aura guère envie d'entrer en guerre.

Il faudra prévenir une intervention militaire de la Russie par la rapidité de nos opérations ; étant donné l'attitude du Japon, il est toutefois plus que douteux qu'il y ait lieu d'envisager une telle intervention.

Le cas n° 2 se présentant — la France paralysée par une guerre civile — il serait nécessaire, *en tout temps*, étant donné l'élimination de notre plus dangereux adversaire, de profiter de cette situation pour le coup de force contre la Tchécoslovaquie.

Le Führer considère le cas n° 3, qui pourrait résulter des tensions actuelles en Méditerranée, comme plus proche et plus probable, et il est décidé, le cas échéant, d'en profiter à n'importe quelle époque, même dès 1938.

.....  
Au cas où l'Allemagne tirerait profit d'une telle guerre pour liquider les questions tchèque et autrichienne, il est à présumer que l'Angleterre — en guerre avec l'Italie — ne pourrait se résoudre à intervenir contre l'Allemagne. Et, sans l'aide de l'Angleterre, une entreprise militaire de la France contre l'Allemagne n'est pas à prévoir.

Le moment de notre attaque contre la Tchécoslovaquie et l'Autriche devra dépendre du cours de la guerre italo-franco-anglaise et ne coïncidera pas nécessairement avec l'ouverture des hostilités entre ces trois puissances.

.....  
sig. HOSSBACH.

(Traduction du texte original allemand publié dans *Tribunal militaire international de Nuremberg*, t. XXV, pages 402-413.)

## 11. LETTRE DU PRÉSIDENT BÉNÈS AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

(Remise par M. Slavik, ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie, dans l'après-midi du 26 septembre 1938.)

Praha, le 22 septembre 1938.

Monsieur le Président,

Au moment où le destin de l'Europe se joue et où nos deux nations ont un vrai intérêt de poser des bases durables pour une collaboration confiante entre nos deux pays, je m'adresse à Votre Excellence avec la proposition de rétablir des relations amicales et une collaboration nouvelle entre la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Je propose donc à Votre Excellence, au nom de l'Etat Tchécoslovaque, une explication franche et amicale sur le règlement de nos différends au sujet des questions touchant la population polonaise en Tchécoslovaquie. Je voudrais régler cette question sur la base de l'acceptation du principe de rectification de frontière. L'accord sur la question de nos rapports mutuels serait évidemment la conséquence logique et immédiate de cet arrangement. Si nous nous mettions d'accord — et je suis convaincu que ce sera possible — je considérerais cela comme le

commencement d'une période nouvelle des rapports entre nos deux pays.

J'ajoute, comme ancien ministre des Affaires étrangères et actuel Président de la République, que la Tchécoslovaquie n'a, en ce moment, aucun engagement ni aucun traité secret ou public — et n'en a jamais eu — qui aurait le sens, le but ou la tendance d'endommager les intérêts de la Pologne.

D'accord avec les ministres responsables, je présente cette suggestion à Votre Excellence confidentiellement, mais en même temps personnellement, pour lui donner le caractère d'un engagement ferme. Je voudrais en faire ainsi la question entre nos deux nations seules.

Connaissant la délicatesse de nos rapports mutuels, sachant combien il a toujours été difficile de les changer pour le bien dans les temps normaux, et par les moyens diplomatiques ou politiques normaux, j'essaie de me servir de la crise actuelle pour briser les obstacles de dizaines d'années précédentes et pour créer une atmosphère nouvelle d'un seul coup. Je le fais en toute sincérité. Je suis convaincu que l'avenir de nos deux nations et la collaboration future entre elles ne peut qu'en être définitivement assurée.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(Signé) D<sup>r</sup> Edv. BENES.

A Son Excellence Monsieur

Ignacy Mościcki

Président de la République Polonaise

Varsovie (Pologne).

(Texte original.)

## 12. LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE AU PRÉSIDENT BÉNÈS

(Remise par M. Papée, ministre de Pologne à Prague, dans la soirée  
du 27 septembre 1938.)

Varsovie, le 27 septembre 1938.

Monsieur le Président,

En réponse à la lettre de Votre Excellence qui m'a été remise le 26 courant, je m'empresse de vous communiquer que j'ai soumis à l'examen le plus sérieux les propositions de Votre Excellence.

Je partage entièrement l'opinion de Votre Excellence que les rapports entre nos pays ne sauraient être améliorés que dans le cas où des décisions sérieuses et effectives seraient rapidement prises.

Je suis également d'avis que, au premier plan des préoccupations de l'heure actuelle, se dresse uniquement aujourd'hui une décision courageuse en ce qui concerne les questions territoriales qui, pendant presque vingt ans, rendaient impossible l'amélioration de l'atmosphère entre nos pays.

En transmettant à mon Gouvernement les suggestions de Votre Excellence, je suis persuadé qu'il sera possible d'élaborer, à bref délai, le projet d'un accord qui pourrait répondre aux exigences de la situation sérieuse d'aujourd'hui.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(Signé) I. MOŚCICKI.

A Son Excellence

Monsieur Edvard Bénès,

Président de la République Tchécoslovaque.

*(Texte original.)*

### 13. LETTRE DU CHEF DE LA CHANCELLERIE CIVILE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

Varsovie, le 27 septembre 1938.

Excellence,

Pour des raisons d'ordre, je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence au fait que le message personnel de Son Excellence Monsieur le Président de la République Tchécoslovaque, remis le 26 courant à Son Excellence le Président de la République de Pologne par S.E. M. le D<sup>r</sup> Slavik — porte la date du 22 courant.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération.

(Signé) St. ŁEPKOWSKI.

A Son Excellence

M. le D<sup>r</sup> Premysl Samal

Chef de la Chancellerie Civile du Président  
de la République, Prague.

*(Texte original.)*

### 14. COMMUNIQUÉ POLONO-ANGLAIS

(6 avril 1939)

Les conversations avec M. Beck ont été fort étendues et ont démontré que les deux Gouvernements étaient en complet accord sur certains principes généraux.

Il a été convenu que les deux pays étaient prêts à conclure un accord d'un caractère permanent et réciproque pour remplacer l'assurance temporaire et unilatérale actuellement donnée par le Gouvernement de Sa Majesté au Gouvernement Polonais. En attendant la mise au point définitive de cet accord permanent, M. Beck a donné au Gouvernement de Sa Majesté l'assurance que le Gouvernement Polonais se

considérerait sous l'obligation de prêter assistance au Gouvernement de Sa Majesté dans des conditions identiques à celles prévues dans l'assurance temporaire déjà donnée à la Pologne par le Gouvernement de Sa Majesté.

Tout comme l'assurance temporaire, l'accord permanent ne serait pas dirigé contre un autre pays quelconque, mais aurait pour but d'assurer la Grande-Bretagne et la Pologne d'une assistance mutuelle dans le cas d'une menace directe ou indirecte contre l'indépendance de l'une des deux parties. Il a été reconnu que certains points, et notamment une définition plus précise des différentes façons dont pourrait se présenter la nécessité d'une telle assistance, demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord permanent ne puisse être complété.

Il a été entendu que les conventions ci-dessus mentionnées n'excluraient, pour aucun des deux Gouvernements, le droit de conclure des accords avec d'autres pays dans l'intérêt général de la consolidation de la paix.

(*Livre Bleu anglais n° 1. Documents concernant les relations germano-polonaises et le début des hostilités entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne le 3 septembre 1939. Traduction autorisée et officielle du Document publié par His Majesty's Stationery Office. Paris 1939, page 34.*)

## 15. PROTOCOLE GAMELIN-KASPRZYCKI

*Très secret.*

Protocole

résumant les conversations tenues les 15, 16 et 17 mai 1939 à Paris, entre :

Monsieur le Général Kasprzycki, Ministre des Affaires Militaires de Pologne, représentant Monsieur le Maréchal Śmigły-Rydz, Inspecteur Général des Forces Armées de Pologne,

et Monsieur le Général Gamelin, Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale Française.

Les Hauts Commandements français et polonais, agissant dans le cadre des décisions prises par les deux Gouvernements et ayant échangé

a) leurs points de vue sur les forces et les possibilités stratégiques allemandes,

b) les renseignements sur les forces et sur les possibilités au point de vue de la mobilisation et de la concentration de l'Armée Polonaise et de l'Armée Française,

— ont fixé ce qui suit :

I. En cas d'agression allemande contre la Pologne ou en cas de menace de ses intérêts vitaux à Dantzig qui provoquerait une action par les armes de la part de la Pologne, l'Armée Française déclencherait automatiquement une action de ses diverses forces armées de la façon suivante :

1° La France exécute immédiatement une action aérienne d'après un plan fixé d'avance.

2° Dès qu'une partie des forces françaises sera prête (vers le troisième jour <sup>1</sup>) la France déclenchera progressivement des actions offensives à objectifs limités.

3° Dès que l'effort principal allemand s'accroîtrait sur la Pologne, la France déclencherait une action offensive contre l'Allemagne avec les gros de ses forces (à partir du quinzième jour <sup>1</sup>).

II. Dans la première phase de la guerre la Pologne s'engagera avec toutes ses forces dans des actions défensives contre les Allemands en reprenant les actions offensives dès que les circonstances le permettront et dans les conditions générales envisagées entre les deux Commandements.

III. A l'inverse, si le gros des forces allemandes attaque sur la France, en particulier par la Belgique ou la Suisse, ce qui provoquerait l'entrée en action des armées françaises, l'armée polonaise s'efforcera de maintenir devant elle le maximum possible de forces allemandes, dans les conditions générales envisagées entre les deux Commandements.

IV. Pour renforcer le potentiel en matériel de l'Armée Polonaise les deux Hauts Commandements reconnaissent dans l'intérêt commun comme indispensable d'apporter de la part de la France immédiatement l'aide matérielle et financière au Gouvernement Polonais. Cette aide permettra d'augmenter positivement la force de l'Armée Polonaise et de développer l'industrie de guerre en Pologne tant pour les besoins de l'Armée Polonaise que pour les besoins de ses Alliés sur le théâtre d'opérations oriental.

V. Les deux Hauts Commandements considèrent comme indispensable de continuer les conversations plus détaillées ayant pour but le développement des principes contenus dans ce protocole.

Paris, 19 mai 1939.

(Signé) KASPRZYCKI.

(Signé) GAMELIN.

(Texte original, reproduit d'après une copie, certifiée conforme, de l'exemplaire original qui se trouvait à l'Inspectorat Général des Forces armées de Pologne.)

## 16. PACTE GERMANO-RUSSE DE NON-AGRESSION

(23 août 1939)

Les Gouvernements allemand et soviétique, guidés par le désir de consolider la paix entre l'Allemagne et l'URSS, et se fondant sur les dispositions fondamentales du traité de neutralité de 1926, ont arrêté ce qui suit :

---

<sup>1</sup> Après le jour initial de la mobilisation générale française.

*Article premier*

Les deux Parties Contractantes s'engagent à s'abstenir entre elles de tout acte de violence, de toute action agressive et de toute agression, et cela aussi bien isolément qu'en liaison avec d'autres Puissances.

*Article 2*

Au cas où l'une des deux Parties Contractantes serait l'objet d'un acte de guerre de la part d'une autre puissance, l'autre Partie n'assistera, sous aucune forme, cette tierce puissance.

*Article 3*

Les Gouvernements des deux Parties Contractantes resteront à l'avenir constamment en contact, par voie de consultation, pour s'informer réciproquement des questions touchant leurs intérêts communs.

*Article 4*

Aucune des deux Parties Contractantes ne participera à un groupement de puissances dirigé, directement ou indirectement, contre l'autre Partie.

*Article 5*

Au cas où des différends ou des conflits surgiraient entre les deux Parties sur des questions, quelle que soit leur nature ou leur origine, les deux Parties épureront ces différends ou ces conflits exclusivement par des moyens pacifiques, à savoir par un échange de vues amical ou, si nécessaire, par des commissions d'arbitrage.

*Article 6*

Le présent traité est conclu pour une durée de dix ans, avec la clause que si l'un des deux Contractants ne le dénonce pas une année avant l'expiration de ce délai, la durée de validité de ce traité sera considérée comme prolongée automatiquement pour une période de cinq ans.

*Article 7*

Le présent traité sera ratifié dans le plus bref délai possible. Les instruments de ratification seront échangés à Berlin. Le traité entre en vigueur dès le moment de sa signature.

Fait en deux originaux, en russe et en allemand.

Moscou, le 23 août 1939.

Pour le Gouvernement du Reich :  
v. RIBBENTROP.

Avec pleins pouvoirs du gouvernement  
de l'URSS :  
V. MOLOTOV.

(*Livre Blanc polonais*, document n° 168. Version originale allemande dans *Die Beziehungen zwischen Deutschland und der Sowjetunion 1939-1941*, Tübingen 1949.)

## 17. PROTOCOLE ADDITIONNEL SECRET AU PACTE GERMANO-RUSSE

(23 août 1939)

A l'occasion de la signature du pacte de non-agression entre le Reich allemand et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, les plénipotentiaires soussignés des deux Parties ont discuté, au cours d'entretiens strictement confidentiels, la question de la délimitation de leurs sphères d'influence respectives en Europe orientale. Ces entretiens ont abouti aux conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> Dans l'éventualité d'un remaniement territorial et politique dans les régions appartenant aux Etats baltes (Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie), la frontière septentrionale de la Lituanie constituera la limite des sphères d'influence de l'Allemagne et de l'URSS. A ce propos, les deux Parties reconnaissent les intérêts de la Lituanie dans la région de Wilno.

2<sup>o</sup> Dans l'éventualité d'un remaniement territorial et politique dans les régions appartenant à l'Etat polonais, les sphères d'influence de l'Allemagne et de l'URSS seront délimitées approximativement par la ligne du Narew, de la Vistule et du San.

La question de savoir si les intérêts des deux Parties rendent souhaitable le maintien d'un Etat polonais indépendant et quelles devraient être les frontières d'un tel Etat ne pourra être définitivement réglée qu'au cours de l'évolution politique ultérieure.

En tout état de cause, les deux gouvernements résoudront cette question par voie d'accord amical.

3<sup>o</sup> En ce qui concerne l'Europe du Sud-Est, l'URSS souligne l'intérêt qu'elle porte à la Bessarabie. L'Allemagne déclare que, politiquement, elle se désintéresse totalement de cette région.

4<sup>o</sup> Le présent protocole sera tenu strictement secret par les deux Parties.

Moscou, le 23 août 1939.

Au nom du Gouvernement du Reich :  
v. RIBBENTROP.

Avec pleins pouvoirs du Gouvernement  
de l'URSS :  
V. MOLOTOV.

(Traduit du texte original allemand publié dans *Die Beziehungen zwischen Deutschland und der Sowjetunion 1939-1941*, Tübingen 1949.)

## 18. ACCORD ANGLO-POLONAIS D'ASSISTANCE MUTUELLE (25 août 1939)

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement polonais, désirant placer sur une base

permanente la collaboration entre leurs Pays respectifs, résultant des assurances d'assistance mutuelle de caractère défensif qu'ils ont déjà échangées, ont résolu de conclure un accord à cet effet et ont nommé comme leurs plénipotentiaires :

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

Le Très Honorable Vicomte Halifax, K.G., G.C.S.J., G.C.I.E.,  
Principal Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères ;

Le Gouvernement polonais :

Son Excellence le Comte Edouard Raczyński, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Pologne à Londres ;

Qui, ayant échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des stipulations suivantes :

#### *Article premier*

Si l'une des Parties Contractantes se trouvait engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression de cette puissance, l'autre Partie Contractante donnera sur-le-champ à celle engagée dans des hostilités tout l'appui et toute l'assistance en son pouvoir.

#### *Article 2*

1<sup>o</sup> Ces stipulations s'appliqueront également au cas où une action quelconque d'une puissance européenne menacerait clairement, directement ou indirectement, l'indépendance d'une des Parties Contractantes, et serait de nature telle que la Partie en question considérerait qu'il est vital d'y résister par les armes.

2<sup>o</sup> Si l'une des Parties Contractantes se trouvait engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une action de cette puissance menaçant l'indépendance ou la neutralité d'un autre Etat européen, d'une manière telle qu'elle constitue une menace claire pour la sécurité de cette Partie Contractante, les stipulations de l'article premier s'appliqueront, sans préjudice cependant des droits de la puissance européenne en question.

#### *Article 3*

Si une puissance européenne cherchait à saper l'indépendance de l'une des Parties Contractantes par des mesures de pénétration économique ou de tout autre genre, les Parties Contractantes s'aideront mutuellement à résister à de telles tentatives. Si la puissance européenne en question entamait alors des hostilités contre l'une des Parties Contractantes, les stipulations de l'article premier s'appliqueront.

#### *Article 4*

Les méthodes d'application des engagements d'assistance mutuelle, contenus dans le présent accord, sont établies entre les autorités compétentes navales, militaires et aériennes des Parties Contractantes.

#### Article 5

Sans préjudice des engagements ci-dessus des Parties Contractantes de se prêter mutuellement aide et assistance immédiatement au début des hostilités, ces Parties échangeront et se donneront rapidement des informations relatives à tout développement qui pourrait menacer leur indépendance et, en particulier, relatives à tout développement qui risquerait de provoquer la demande de mettre en application ces engagements.

#### Article 6

1<sup>o</sup> Les Parties Contractantes se communiqueront l'une à l'autre les clauses de tout engagement d'assistance contre l'agression qu'elles ont déjà donné ou peuvent à l'avenir donner à d'autres États.

2<sup>o</sup> Si l'une des Parties Contractantes avait l'intention de contracter un tel engagement après l'entrée en vigueur du présent accord, l'autre Parties Contractante devra en être informée, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accord.

3<sup>o</sup> Aucun nouvel engagement que les Parties Contractantes pourraient contracter à l'avenir ne limitera leurs obligations découlant de l'accord présent et ne créera pas indirectement de nouvelles obligations entre la Partie Contractante non participante à cet engagement et l'Etat tiers en question.

#### Article 7

Si les Parties Contractantes se trouvaient engagées dans des hostilités à la suite de l'application du présent accord, elles ne concluront pas d'armistice ni de traité de paix si ce n'est par accord mutuel.

#### Article 8

1<sup>o</sup> Le présent accord restera en vigueur pendant cinq ans.

2<sup>o</sup> A moins qu'il ne soit dénoncé six mois avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur, chacune des Parties Contractantes ayant dès lors le droit de le dénoncer à tout moment sur un préavis de six mois.

3<sup>o</sup> Le présent accord entrera en vigueur dès le moment de sa signature.

En foi de quoi les plénipotentiaires susmentionnés ont signé le présent accord et y ont apposé leur sceau.

Fait en anglais en double exemplaire, à Londres, le 25 août 1939.

Un texte polonais fera par la suite l'objet d'un accord entre les Parties Contractantes, et les deux textes seront alors authentiques.<sup>1</sup>

(L.S.) Edw. RACZYŃSKI.

(L.S.) HALIFAX.

(Version française du *Livre Blanc polonais*, document n<sup>o</sup> 91.)

<sup>1</sup> L'accord anglo-polonais d'assistance mutuelle était accompagné d'un protocole, signé le même jour, qui interprétait l'accord de façon très précise.

19. LETTRE DE PROTESTATION DU MINISTRE  
DE SLOVAQUIE A VARSOVIE CONTRE L'OCCUPATION  
DE LA SLOVAQUIE PAR L'ALLEMAGNE

(Remise par M. Szathmary, ministre de Slovaquie, au comte Szembek,  
le 1<sup>er</sup> septembre 1939.)

LÉGATION DE SLOVAQUIE  
à Varsovie

Varsovie, le 1<sup>er</sup> septembre 1939.

Au nom de la nation slovaque et de ses représentants qui, sous la pression du Troisième Reich, sont obligés de se taire et de faire le jeu de l'Allemagne, je proteste comme représentant de l'Etat slovaque en Pologne contre le désarmement brutal de l'armée slovaque, contre l'occupation arbitraire de la Slovaquie par les troupes du Troisième Reich et contre l'utilisation de la Slovaquie comme base d'opérations de guerre contre la nation sœur — la Pologne.

Le peuple slovaque — aussi bien dans le pays qu'à l'étranger — n'acceptera jamais les violences du Troisième Reich allemand et il se joint à la résistance armée contre les intrus pour pouvoir, en collaboration avec les nations civilisées du monde, décider de son propre sort.

Je serais extrêmement obligé au Gouvernement polonais qu'il veuille bien prendre acte de ma présente déclaration et soutenir par tous les moyens, lui-même et ses alliés, la lutte du peuple slovaque pour l'honneur national, pour la patrie et pour sa véritable indépendance.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de mon profond et sincère respect.

(Signé) D<sup>r</sup> Ladislav SZATHMARY.

A M. Joseph Beck, ministre des Affaires étrangères à Varsovie.

(Texte original ; *Livre Blanc polonais*, document n<sup>o</sup> 134.)

20. PROTOCOLE FRANCO-POLONAIS  
DU 4 SEPTEMBRE 1939

Le Gouvernement Polonais et le Gouvernement Français, voulant assurer la pleine efficacité de l'alliance polono-française et tenant en particulier compte de la situation actuelle de la Société des Nations, sont tombés d'accord pour confirmer que leurs obligations mutuelles d'assistance en cas d'une agression de la part d'une puissance tierce continuent de se fonder sur les accords d'alliance existants.

En même temps, ils déclarent entendre désormais lesdits accords comme comportant les obligations suivantes :

### *Article premier*

L'engagement des deux Parties Contractantes de se prêter mutuellement toute aide et assistance en leur pouvoir sur-le-champ et dès le moment du déclenchement des hostilités entre l'une des Parties Contractantes et une puissance européenne à la suite de l'agression de celle-ci contre ladite Partie Contractante, s'applique également au cas d'une action quelconque d'une puissance européenne qui menacerait manifestement, directement ou indirectement, l'indépendance de l'une des Parties Contractantes et qui serait de telle nature que celle-ci considérerait comme vital d'y résister par ses forces armées.

Si l'une des Parties Contractantes se trouve engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une action de celle-ci qui menacerait l'indépendance ou la neutralité d'un autre Etat européen, de façon à constituer une menace manifeste pour la sécurité de ladite Partie Contractante, les dispositions de cet article 1<sup>er</sup> s'appliqueront, sans préjudice cependant des droits de l'autre Etat européen ainsi menacé.

### *Article 2*

Les modalités d'application des engagements d'assistance mutuelle prévus au présent accord sont établies entre les Autorités compétentes militaires, navales et aériennes des Parties Contractantes.

### *Article 3*

1<sup>o</sup> Les Parties Contractantes se communiqueront mutuellement les textes des engagements d'assistance contre une agression qu'elles ont contractés ou contracteraient à l'avenir à l'égard d'autres Etats.

2<sup>o</sup> Au cas où l'une des Parties Contractantes aurait l'intention de contracter un engagement de ce genre après l'entrée en vigueur du présent accord, elle devra, afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci, en informer l'autre Partie Contractante.

3<sup>o</sup> Les engagements nouveaux que les Parties Contractantes pourraient contracter à l'avenir ne pourront ni restreindre leurs obligations mutuelles définies par le présent accord, ni créer indirectement des obligations nouvelles entre la Partie Contractante qui ne serait pas partie à ces engagements et l'Etat tiers en question.

### *Article 4*

Si les Parties Contractantes se trouvent engagées dans des hostilités à la suite de l'application du présent accord, elles ne concluront d'armistice ou de traité de paix que d'un commun accord.

Le présent Protocole, constituant une partie intégrante des accords polono-français de 1921 et de 1925, restera en vigueur aussi longtemps que, lesdits accords.

Le présent Protocole entre en vigueur au moment de sa signature.

Fait à Paris, le 4 septembre 1939.

(Signé) Juljusz ŁUKASIEWICZ.  
Georges BONNET.

(Livre Blanc polonais, document n<sup>o</sup> 139.)

## 21. TRAITÉ GERMANO-SOVIÉTIQUE D'AMITIÉ ET DE FRONTIÈRE

(28 septembre 1939)

Le Gouvernement du Reich et le Gouvernement de l'URSS, après l'éroulement de l'ex-Etat polonais, considèrent exclusivement comme leur tâche de rétablir l'ordre et le calme dans ces territoires et d'assurer aux populations qui y sont établies une existence pacifique répondant à leur originalité ethnique.

Dans ce dessein, les deux Gouvernements ont convenu ce qui suit :

### *Article premier*

Le Gouvernement du Reich et le Gouvernement de l'URSS fixent comme frontière des intérêts d'empire réciproques dans le territoire du ci-devant Etat polonais, la ligne qui se trouve tracée dans la carte ci-jointe et qui doit être décrite plus en détail dans un protocole complémentaire.

### *Article 2*

Les deux Parties reconnaissent la frontière des intérêts d'empire réciproques fixée à l'article premier comme définitive, et déclineront toute espèce d'immixtion de tierces puissances dans ce règlement.

### *Article 3*

Les mesures de restauration politique nécessaires sont prises, dans les territoires à l'ouest de la ligne indiquée à l'article premier, par le Gouvernement du Reich ; dans les territoires à l'est de cette ligne, par le Gouvernement de l'Union soviétique.

### *Article 4*

Les deux Gouvernements considèrent le présent règlement comme un fondement assurant le développement et le progrès des relations amicales entre leurs peuples.

### *Article 5*

Ce traité sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés [à Berlin], aussitôt que possible. Le traité entre en vigueur au moment de sa signature.

Fait en deux exemplaires, en allemand et en russe.

Moscou, le 28 septembre 1939.

Au nom du Gouvernement du Reich :  
v. RIBBENTROP.

Au nom du Gouvernement de l'URSS :  
V. MOLOTOV.

(Version française du *Livre Blanc polonais*, document n° 179. Texte original allemand dans *Die Beziehungen zwischen Deutschland und der Sowjetunion 1939-1941*, Tübingen 1949.)

22. PROTOCOLE ADDITIONNEL SECRET AU TRAITÉ  
GERMANO-SOVIÉTIQUE D'AMITIÉ ET DE FRONTIÈRE  
(28 septembre 1939)

Les plénipotentiaires soussignés du Gouvernement allemand et du  
Gouvernement de l'URSS conviennent de ce qui suit :

Le protocole additionnel secret signé le 23 août 1939 est modifié  
au chiffre 1<sup>o</sup> en ce sens que le territoire de l'Etat lituanien appartient  
à la sphère d'influence de l'URSS, étant donné que, d'autre part, la  
voïvodie de Lublin et des parties de la voïvodie de Varsovie sont incluses  
dans la sphère d'influence de l'Allemagne. (Cf. carte annexée au traité  
d'amitié et de frontière signé ce même jour.) Dès que le Gouvernement  
de l'URSS prendra sur le territoire de la Lituanie des mesures particu-  
lières en vue de la sauvegarde de ses intérêts, la frontière germano-  
lituanienne actuelle sera rectifiée, afin de lui donner un tracé naturel  
et simple, en sorte que la région de la Lituanie située au sud-ouest de la  
ligne indiquée sur la carte annexée revienne à l'Allemagne.

.....

Moscou, le 28 septembre 1939.

Au nom du Gouvernement du Reich :  
VON RIBBENTROP.

Au nom du Gouvernement de l'URSS :  
V. MOLOTOV.

(Traduit de la version originale allemande publiée dans *Die Bezie-  
hungen zwischen Deutschland und der Sowjetunion 1939-1941*, Tübingen  
1949.)

23. LETTRE ADRESSÉE A M. W. RACZKIEWICZ, PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, PAR M. J. BECK

9 novembre 1939.

Monsieur le Président,

Profitant d'une occasion aujourd'hui très rare, je prends la liberté,  
en tant que citoyen de la République polonaise, de vous adresser  
quelques observations se rapportant à notre situation, c'est-à-dire à  
la situation de la Pologne.

1<sup>o</sup> Un désastre militaire entraîne toujours inévitablement des  
événements funestes, mais dans le cas présent, étant donné qu'il s'agit  
d'une guerre de coalition, la défaite nous laisse la possibilité de rétablir  
la position politique de notre Etat, car, vu son caractère, cette guerre ne  
permet pas de traiter isolément les opérations militaires de Pologne.

2° Les combinaisons politiques dépendront de l'attitude des alliés et, surtout, de l'attitude de la Pologne elle-même.

3° Mon impression est que l'attitude adoptée par l'Angleterre, qui est d'ailleurs l'élément directeur dans cette guerre, est à peu près irréprochable. En revanche, l'allié français et les Polonais eux-mêmes se laissent trop facilement abattre et ont recours à des méthodes politiques propres à abaisser notre Etat à un point que ne justifient en aucune façon les sacrifices supportés par notre peuple dans cette guerre commune.

4° Je me permets de rappeler que ce sont les Français (démarche de l'ambassadeur Noël à Krzemieniec) qui furent les premiers à suggérer le repli des autorités suprêmes de la République polonaise en France, à l'exemple de la Belgique en 1914. L'ambassadeur me pria instamment et en termes dramatiques de replier mon ministère et le corps diplomatique au-delà de la frontière roumaine, ce qu'il considérait comme le seul moyen de réaliser les plans arrêtés.

5° Ainsi qu'il ressort de ce qui précède, l'établissement du siège du gouvernement en France est le fait d'un accord, et non d'une décision prise au dernier moment ; la France ne peut donc se soustraire à certaines obligations qui en résultent. Le gouvernement anglais a été tenu au courant de tous les détails de la question. Le gouvernement roumain a proposé de lui-même, au nom du roi, de nous accorder « hospitalité ou droit de passage ».

6° Il est clair que les milieux politiques influents de la France et les éléments polonais qui ont des attaches avec eux avaient décidé d'avance de profiter de la situation pour opérer un « renversement de régime ». Personnellement, je suis d'avis qu'à un moment aussi grave de notre histoire les questions dites de régime passent au second plan. Il s'agit uniquement d'éviter que cette situation ne soit exploitée pour diminuer le rôle de notre Etat dans le camp allié.

7° C'est dans cet esprit que, d'accord avec l'ancien président, M. Mościcki, mes anciens collègues du Cabinet prirent immédiatement, sur mon initiative, la décision unanime de démissionner, afin de dissiper tout doute qui eût pu surgir dans la conscience des Polonais quant à la légalité de la transmission des pouvoirs. J'avais aussi présente à l'esprit la nécessité d'empêcher que la France et l'Angleterre ne pussent se considérer comme libérées des engagements pris envers le précédent gouvernement de la République polonaise.

8° Je suis obligé de constater, à mon plus grand regret, que le triste spectacle, en Roumanie, de la faiblesse de nos postes diplomatiques, des incontinences de langage de certaines personnalités polonaises et du sans-gêne dont use à notre égard l'ambassade de France doit avoir indirectement mais inévitablement pour résultat d'affaiblir la position de notre gouvernement à Paris. Ces erreurs, qui s'ajoutent à l'état d'esprit dû à nos insuccès, pourraient être partiellement réparées si le gouvernement actuel prenait une attitude ferme, entre autres dans la question du départ du président Mościcki et de la levée de l'internement des anciens membres du Cabinet. Il s'agit là non pas d'une question de

personnes, mais d'un symbole. Il y a, de par le monde, trop d'éléments qui ont intérêt à rompre ou à affaiblir la continuité des pouvoirs légaux du gouvernement polonais, afin de pouvoir se servir de la Pologne comme d'un objet de marchandages dans la politique internationale.

9° Je comprends parfaitement que la rupture de nos forces matérielles nous oblige à d'assez nombreux compromis et ne nous permette pas de rechercher des solutions trop difficiles dans la question de nos rapports avec nos alliés. Je voudrais seulement que nous ne nous abaissons pas nous-mêmes plus que nous ne le méritons en toute objectivité.

10° Si je n'en suis pas empêché par les circonstances ou par les efforts conjugués de nombreuses personnes qui cherchent à me mettre dans l'impossibilité de vous renseigner sur toutes les questions internationales qui se posaient à l'époque où j'étais ministre, ces renseignements pouvant devenir un atout dans les mains du gouvernement polonais, je tenterai, Monsieur le Président, de vous faire parvenir des explications concrètes.

Je vous prie, Monsieur le Président, de considérer les observations formulées ci-dessus comme dictées par le souci que j'ai des intérêts de la République, et non par le désir d'exercer une influence quelconque et hors de propos sur l'activité du gouvernement. Veuillez y voir tout simplement des matériaux à l'usage de la plus haute autorité de l'Etat, qui représente en premier lieu la République vis-à-vis des autres pays.

(Traduit d'une copie du texte original faite par E. B., apportée de Roumanie à Paris par H. D. et conservée aujourd'hui aux archives de l'Institut Joseph Pilsudski de New-York.)

## INDEX DES NOMS

- ABERNON, Edgar, vcte d', 308, 313.  
 ALBERT I<sup>er</sup>, roi des Belges, 111.  
 ALEXANDRE I<sup>er</sup>, roi de Yougoslavie, 84, 118.  
 ALOISI, Pompeo, bar., amb., 106.  
 Ambassadeurs à Varsovie :  
   de France, voir sous NOËL.  
   de Roumanie, voir sous GRIGORCEA.  
 du Royaume-Uni, voir sous KENNARD.  
   de Turquie, voir sous TARAY.  
 d'URSS, voir sous CHARONOV.  
 ANTONESCO, Victor, min. des A. E. de Roumanie, 126, 130.  
 ARCISZEWSKI, Mirosław, min. pl., 169, 236.  
 AVENOL, Joseph, 23.  
 BALDWIN, Stanley, 126, 143.  
 BARGETON, Paul, 74, 281, 285, 286.  
 BARTEL, Kazimierz, ancien pr. min. polonais, 61, 305.  
 BARTHOU, Louis, 22, 57-61, 70, 74, 75, 84, 90, 281-283, 335.  
 BÉNÈS, D<sup>r</sup> Edouard, 34, 41, 42, 51-54, 68, 72, 108, 120, 141, 142, 153, 155, 158, 163-165, 270, 281, 312, 313, 342-344.  
 BERTHELOT, Philippe, 22, 58.  
 BLOMBERG, Werner von, feld-maréchal, 99, 100, 128, 338, 339.  
 BLUM, Léon, 140, 323.  
 BONNET, Georges, min. des A. E. de France, 155, 159, 162, 170, 184, 186, 199, 221, 318, 319, 352.  
 BORKOWSKI-Dunin, Henryk, 131.  
 BORTNOWSKI, Władysław, gén., 164, 166, 167, 168, 229, 230.  
 BOUBNOV, Andrej, commissaire à l'Instruction publique d'URSS, 56.  
 BOUDIENNI, Semion, maréchal, 56.  
 BRAUCHITSCH, Walter von, feld-maréchal, 186.  
 BRIAND, Aristide, 5, 6, 22, 329, 332.  
 BULLITT, William Christian, amb., 116, 170, 324.  
 BURCKHARDT, Carl, prof., 124.  
 BURHARDT-Bukacki, Stanisław, gén., 46, 324.  
 CADÈRE, Victor, min. pl., 11, 313.  
 CAROL II, roi de Roumanie, 7, 130, 172-174, 241.  
 CHAMBERLAIN, Neville, 189-193, 195, 215, 221, 295, 299.  
 Chancelier du Reich, voir sous HITLER.  
 CHARONOV, Nicolas, amb., 201, 223, 233, 234.  
 CHARWAT, Franciszek, min. pl., 228.  
 Chef de l'état-major polonais, voir sous STACHIEWICZ.  
 CHURCHILL, Winston S., 127, 128, 192, 323.  
 CIANO di Cortellazzo, Galeazzo, cte, 145-148, 172, 183, 184, 187.  
 CLEMENCEAU, Georges, 310.  
 Commandant en chef de l'Armée polonaise, voir sous RYDZ-Śmigły.  
 COMNÈNE, voir sous PETRESKO COMNÈNE.  
 CORTESI, Philippe, nonce apost., 31, 133, 212, 213, 231, 235, 236.

- COULONDRE, Robert, amb., 170, 198, 215.
- CRUCESCO, Georges, 243-245.
- CSAKY, Etienne, cte, 169.
- DAILIDÈ, Bronius, min. pl., 151.
- DALADIER, Edouard, 192, 323, 324.
- DAVIS, Norman, 46.
- DEBENEY, Marie-Eugène, gén., 60.
- DEBICKI, Roman, chef de cabinet du min. J. Beck (jusqu'à mars 1935), 285.
- DELBOS, Yvon, min. français des A. E., 122, 126-129, 295, 317, 318.
- DÉNIKINE, Antoine, gén., 90, 91.
- DOLLFUSS, Engelbert, 141.
- DOUMENC, Joseph, gén., 202, 203.
- DRUMMOND, Sir Eric (Lord Perth), 23, 255.
- EDEN, Anthony, min. des A. E. de Grande-Bretagne, 87, 89-91, 99, 104, 106, 107, 111, 116, 118, 122, 126, 192, 289, 290, 293-295.
- EDOUARD VIII (Duc de Windsor), 116, 143, 274.
- ERSKINE, Sir William, amb., 88.
- FABRYCY, Kazimierz, gén., XVIII, 65, 230.
- FAURY, Louis-A., gén., 236-238.
- FERDINAND I<sup>er</sup>, roi de Roumanie, 7.
- FLANDIN, Pierre-E., min. français des A. E., 113-117.
- FRANASSOVICI, Richard, amb., 172.
- FRANÇOIS-PONCET, André, amb., 32, 112.
- FRANKOWSKI, Feliks, cons. d'amb., 319.
- FRITSCH, Werner von, bar., col.-gén., 99, 339.
- GAFENCO, Grégoire, min. des A. E. de Roumanie, 194-196, 201, 241, 244, 320, 321.
- GAMELIN, Maurice-G., gén., 6, 114, 129, 199, 238, 318, 324, 330, 345, 346.
- GEORGE VI, roi d'Angleterre, 128.
- GHICA, Dimitrie, prince, min. des A. E. de Roumanie, 283.
- GËBBELS, Dr Joseph, 29-31, 33, 100, 221, 323.
- GËRING, Hermann, maréchal du Reich, 33, 34, 95, 98, 100, 102, 103, 152, 205, 214, 215, 221, 339.
- GRABSKI, Władysław, ancien pr. min. polonais, 313.
- GRANDI, Dino, cte, amb., 129.
- GRAVINA, Manfredi, cte, 14, 16.
- GREISER, Arthur, 27, 103, 123.
- GRIGORCEA, Georges, amb., 239, 241, 243-245.
- GRZYBOWSKI, Waclaw, amb., 157, 223, 233, 234.
- GUSTAVE V, roi de Suède, 24, 156.
- GWIAZDOSKI, Tadeusz, 237, 285.
- HACKZELL, A. V., min. des A. E. de Finlande, 104.
- HALIFAX, E.F.L.W., Lord, min. des A. E. de Grande-Bretagne, 159, 162, 167, 189, 190-192, 194, 196, 211, 221, 323, 349, 350.
- HÉLÈNE, reine mère de Roumanie, 7.
- HENDERSON, Sir Neville, amb., 32, 46, 115, 215, 216, 221, 294.
- HENLEIN, Konrad, 152, 160, 163.
- HERRIOT, Edouard, 323.
- HINDENBURG, Paul von, feld-maréchal, président du Reich, 31, 98.
- HITLER, Adolf, 24, 28-33, 96-101, 112-116, 134, 141, 144, 145, 148, 152, 158, 161, 165-167, 170, 174, 176, 182-184, 186-188, 191, 192, 194, 197-199, 205, 207, 211-216, 220, 221, 256, 272-274, 287, 298, 300-303, 314, 315, 323, 339.
- HLINKA, André, Abbé, 170, 171.
- HOARE, Sir Samuel (Lord Templewood), min. des A. E. de Grande-Bretagne, 89, 106.

- HODZA, Milan, pr. min. tchécoslovaque, 141, 142.
- HOHENZOLLERN-Sigmaringen, prince de, 174.
- HORY, André de, min. pl., 169.
- Inspecteur général de l'Armée polonaise, voir sous RYDZ-Śmigły.
- IRONSIDE, Sir Edmund, gén., 208-210.
- ISVOLSKI, Alexandre, 73.
- JEDRZEJEWICZ, Janusz, ancien pr. min. polonais, 61, 62.
- KALININE, Michel, président du Conseil suprême de l'URSS, 55.
- KASPRZYCKI, Tadeusz, gén., min. polonais de la Guerre, 150, 199, 345, 346.
- KEITEL, Wilhelm, feld-maréchal, 186, 191, 214, 215, 227.
- KELLER, Alfred von, 28.
- KENNARD, Sir Howard, amb., 159, 160, 165, 188, 189, 199, 202-204, 207, 211, 215, 218, 231, 232, 235, 236, 238.
- KLIMAS, Petras, min. pl., 80.
- KOBYLAŃSKI, Tadeusz, 236.
- KOC, Adam, président de la Banque de Pologne, 210, 211.
- KOHT, Halodan, min. des A. E. de Norvège, 118, 157.
- KOMARNICKI, Titus, min. pl., 68, 70, 73, 99, 104, 127, 281, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 295, 338.
- KUTRZĘBA, Tadeusz, gén., 229, 230.
- KWIATKOWSKI, Eugeniusz, vice-président du Conseil et min. des Finances de Pologne, 150, 190.
- LAIDONER, Johan, gén., 79, 157.
- LAROCHE, Jules, amb., 288.
- LAVAL, Pierre, 84, 85, 87, 92, 93, 95, 105, 106, 108, 283-285, 288.
- LEBRUN, Albert, président de la République française, 323.
- LÉGER, Alexis, secr. gén., 113, 129, 281, 288, 324.
- LEITH ROSS, Sir Frederick, 210.
- LÉNINE, Vladimir, 309.
- LÉOPOLD III, roi des Belges, 111, 112, 126.
- LESTER, Sean, 88, 121-124.
- LIPSKI, Józef, amb., 24, 31, 32, 98, 112, 126, 127, 181, 182, 188, 196, 205, 215, 216, 334.
- LITVINOV, Maxime, com. aux A. E. d'URSS, 10, 11, 56, 61, 67, 73, 105, 129, 157, 162, 175, 200, 201, 215, 216, 280-282, 288, 290, 313.
- LLOYD GEORGE, Sir David, 89, 90, 308, 310, 315, 316.
- LOZORAYTIS, Statys, min. des A. E. de Lituanie, 81, 82.
- ŁEPKOWSKI, Stanisław, chef de la Chancellerie civile du président de la République polonaise, 164, 241, 242, 344.
- ŁUBIEŃSKI, Michał, cte, chef de Cabinet du min. J. Beck (mars 1935-septembre 1939), VI, IX, 169.
- ŁUKASIEWICZ, Juliusz, amb., 78, 114, 117, 155, 159, 162, 192, 199, 220, 303, 309, 318, 319, 323, 324, 352.
- MALINOWSKI-Pobóg, Władysław, ancien chef des archives du min. des A. E. de Pologne, VI.
- MANDEL, Georges, min. 323, 324.
- MARÉCHAL, voir sous PIŁSUDSKI.
- MARINKOVITCH, Voislav, min. des A. E. de Yougoslavie, 118.
- MASARYK, Thomas, président de la République tchécoslovaque, 41, 155, 169, 173, 270, 313.
- MASSIGLI, René, 74, 319.
- MAX, Adolphe, maire de Bruxelles, 111.
- MICHEL I<sup>er</sup>, roi de Roumanie, 130.
- MIEDZIŃSKI, Bogusław, vice-président de la Diète de Pologne, 109.
- MILLERAND, Alexandre, président de la République française, 22, 58.

- MOLOTOV, Viatcheslav, com. aux A. E. d'URSS, 200-202, 205, 215, 223, 233, 239, 347, 348, 353, 354.
- MOLTKE, Hans von, amb., 32, 57, 186-188, 196, 206.
- MORGENSTERN, Tadeusz, cap. de vaisseau, 17.
- MOŚCICKI, Ignacy, président de la République de Pologne (mai 1926-septembre 1939), XX, XXI, 20, 61-63, 95, 113, 127, 128, 130, 149, 163-165, 176, 187, 190, 191, 197, 210, 213, 223, 224, 226, 231, 234-236, 238, 240-246, 305, 325, 342-344, 355.
- MÜHLSTEIN, Anatol, min. pl., 51.
- MUNTERS, Wilhelm, min. des A. E. de Lettonie, 118.
- MUSSOLINI, Benito, 106, 145-148, 152, 221, 268.
- NEURATH, Konstantin von, bar., min. des A. E. du Reich, 30, 144, 182, 334, 339.
- NOËL, Léon, amb., 113, 125, 160, 184, 203, 204, 215, 218, 221, 228, 231-237, 241, 317, 318, 355.
- Nonce apost., voir sous CORTESI.
- NORTON, John Clifford, cons. d'amb., 208.
- ORLOV, V. R., amiral, 129.
- ORSENIGO, Cesare, nonce apost., 212.
- PADEREWSKI, Ignacy, 312, 313.
- PAETS, Constantin, président de la République d'Estonie, 79, 157.
- PAINLEVÉ, Paul, min., 6.
- Pape, voir sous PIE XI.
- PAPÉE, Kazimierz, amb., 16, 18, 142, 167, 343.
- PAPEN, Franz von, 31, 141.
- PATEK, Stanisław, amb., 6, 12.
- PATERNOTTE de la Vaillée, Alexandre, min. pl., 114.
- PAUL, prince-régent de Yougoslavie, 118, 129, 205.
- PAUL-BONCOUR, Joseph, 42, 58, 73, 117, 281, 323.
- PÉTAÏN, Philippe, maréchal, 95, 326.
- PÉTIN, Victor-E., gén., 59.
- PETRESKO COMNÈNE, Nicolas, 162, 172-174.
- PIE XI, 131-133, 212, 213, 235.
- PILSUDSKI, Joseph, Maréchal, IX, XIII-XXI, 3-22, 24-30, 32-34, 38, 41, 42, 47-51, 55, 57-66, 71, 72, 78-80, 83-96, 98-101, 104, 105, 108, 109, 117, 125, 126, 131, 132, 136, 150, 156, 165, 170, 186, 187, 223, 229, 253, 268, 283, 297, 305, 307, 308, 312.
- POTEMKINE, Vladimir, 200, 201, 239, 318, 321, 322.
- POTOCKI, Jerzy, cte, amb., 42, 170, 269.
- POTOCKI, Józef, cte, min. pl., 190.
- Président de la République de Pologne, voir sous MOŚCICKI.
- Président du Conseil polonais, voir sous SKŁADKOWSKI.
- PRHALA, Lew, gén., 171.
- PRYSTOR, Aleksander, ancien pr. min. polonais, 51, 61.
- PRZESMYCKI, Waclaw, min. pl., 151.
- RACZKIEWICZ, Władysław, président de la République de Pologne (septembre 1939-juin (†) 1947), 246, 354.
- RACZYŃSKI, Edward, cte, amb., 68, 74, 128, 189, 196, 220, 303, 323, 349, 350.
- RACZYŃSKI, Roger, cte, amb., 172, 245.
- RADEK, Karol, 35, 36.
- RAUSCHER, Ulrich, min. pl., 5.
- RAUSCHNING, Hermann, 27, 212.
- REYNAUD, Paul, 114, 239, 323.
- RIBBENTROP, Joachim von, min. des A. E. du Reich, 128, 169, 172, 181-184, 186-188, 204, 206, 214-216, 272, 275, 298, 347, 348, 353, 354.
- ROMAN, Antoni, min. pl., 103.

- ROOSEVELT, Franklin D., 169, 213.  
 ROSTING, Helmer, 26, 87.  
 RUNCIMAN, Walter, Lord, 160.  
 RYDZ-Śmigły, Edward, maréchal, XV, 65, 84, 112, 113, 124, 125, 127, 149, 150, 164, 165, 176, 183, 190, 191, 197, 199, 208-210, 217-219, 223-231, 234-238, 240-245, 317, 318, 325, 326, 345.  
 SANDLER, Richard, min. des A. E. de Suède, 70, 79, 103, 122, 153-154, 155, 208.  
 SAPIEHA, Eustachy, prince, min. des A. E. de Pologne, 329, 331.  
 SAUERWEIN, Jules, 3.  
 SAZONOV, Serge, 73.  
 SCHACHT, Hjalmar, min. du Reich, 101-103.  
 SCHECHTMANN, Joseph, 140.  
 SCHAETZEL, Tadeusz, col., min. pl., VI, XXIII, 12, 109, 313.  
 SCHLEICHER, Kurt von, gén., 31, 99.  
 SCHMIDT, Guido, min. des A. E. d'Autriche, 141.  
 SCHUSCHNIGG, Kurt von, chancelier de la République autrichienne, 141, 148.  
 SEDZIEŁOWSKI, Mieczysław, 239.  
 SELJAMAA, Jules, min. des A. E. d'Estonie, 79.  
 SELTER, Karl, min. des A. E. d'Estonie, 157.  
 SEYSS-Inquart, Arthur, 149.  
 SIDOR, Karel, député, 171.  
 SIKORSKI, Władysław, gén., 318, 326.  
 SIMON, Sir John, min. des A. E. de Grande-Bretagne, puis chancelier de l'Echiquier, 23, 26, 49, 70-72, 87-89, 106, 124, 200, 210.  
 SIMONDS Frank H., 48, 251.  
 SKIRMUNT, Konstanty, min. polonais des A. E., 53, 308, 315.  
 SKŁADKOWSKI-Sławoj, Felician, gén., président du Conseil polonais, 22, 80, 149, 176, 190, 206, 224-227, 234-238, 240-243.  
 SKRZYŃSKI, Aleksander, cte, min. polonais des A. E., 10, 108, 309, 316, 332.  
 SLAVIK, Juraj, min. plén., 159, 318, 342.  
 SŁAWEK, Walery, ancien pr. min. polonais, XX, 8, 61, 93, 95.  
 SOKOLNICKI, Michał, amb., XV, 114.  
 SOSNKOWSKI, Kazimierz, gén., 124, 228, 229, 238, 240, 325.  
 SPAAK, Paul-H., min. des A. E. de Belgique, 130.  
 STACHIEWICZ, Waclaw, gén., 84, 204, 208, 213, 217-219.  
 STALINE, Joseph, 35, 56, 57, 91, 200, 203, 322.  
 STARHEMBERG, Rüdiger von, prince, 141.  
 STARZEWSKI, Jan, min. pl., 10, 11, 157, 175, 309, 316.  
 STOYADINOVITCH, Milan, pr. min. yougoslave, 118-120.  
 STRASBURGER, Henryk, comm. gén., 15.  
 STRESEMANN, Gustave, min. des A. E. d'Allemagne, 4-6, 30, 98.  
 SWITALSKI, Kazimierz, ancien pr. min. polonais, 61.  
 SZATHMARY, Ladislav, min. pl., 223, 351.  
 SZAULIS, Jurgis, min. pl., 51, 151.  
 SZEMBEK, Jan, cte, vice-min. polonais des A. E., 20, 28, 59, 65, 218, 225-228, 231, 234, 237, 288, 298, 351.  
 SZKIRPA, Kazys, min. pl., 151.  
 TARDIEU, André, prés. du Conseil, 22, 283.  
 TAKE-JONESCO, min. des A. E. de Roumanie, 316, 331.  
 TARAY, Cemal Hüşnu, amb., 241, 242.  
 TCHITCHÉRINE, Georges, com. aux A. E. d'URSS, 10, 37, 309.  
 TIMOCHENKO, Semion, maréchal russe, 325.

- TITULESCO, Nicolas, min. des A. E. de Roumanie, 11, 12, 42, 54, 107, 126, 281, 313.
- TOUKHATCHEVSKI, Michel, gén., 56.
- URBSZYS, Juozas, min., 151.
- VALERA, Eamon de, 88.
- VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie, 144.
- VOLDEMARAS, Augustin, prem. min. de Lituanie, 4, 307.
- VOROCHILOV, Klementij, maréchal russe, 56, 203-205, 233.
- WEIZMAN, Chaïm, président de l'Etat d'Israël, 140.
- WEIZÄCKER, Ernst von, bar., secr. d'Etat aux A. E. du Reich, 200, 216.
- WELCZECK, Johannes von, cte, amb., 186.
- WIENIAWA-DŁUGOSZOWSKI, Boleslaw, gén., amb., XVIII, XX.
- WILSON, Woodrow, président des Etats-Unis, 249, 251, 310, 313.
- WITOS, Wincenty, ancien pr. min. polonais, 312.
- WOJCIECHOWSKI, Stanislaw, président de la République de Pologne (décembre 1922-mai 1926), 305.
- WRANGEL, Pierre de, bar., gén., 22, 90, 91.
- WYSOCKI, Alfred, amb., 31, 43, 313, 314.
- YEGOROV, Alexandre, maréchal russe, 56.
- ZABOTYŃSKI, Włodzimierz, 140.
- ZALESKI, August, ancien min. des A. E. (a succédé au président W. Raczkiewicz en juin 1947), 8, 10, 18-21, 49, 86, 313.
- ZEELAND, Paul Van, pr. min. belge, 111, 114, 118.
- ZITA, ex-impératrice d'Autriche, 145.
- ZUBOW, Włodzimierz, cte, 50, 51.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Portrait de l'auteur . . . . .	frontispice
	Pages
Aide-mémoire du 29 juillet 1940 (traduction et facsimilé) . . . . .	178-179
Page du texte original dactylographié (facsimilé) . . . . .	185
Carte de la Pologne en 1939 . . . . .	327

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Le titre complet de la publication concernant le procès de Nuremberg (référence: *Tribunal militaire international de Nuremberg*) est le suivant: *Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international*, Nuremberg, 14 nov. 1945 — 1<sup>er</sup> oct. 1946. Nuremberg, secrétariat du Tribunal, 1947.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Préface</i> . . . . .	VII
<i>Eléments biographiques</i> . . . . .	XI
LES PRODIGES DE LA GUERRE DE 1939 . . . . .	1
I 1926-1932 . . . . .	3
II 1933-1935. Suite de la crise des institutions internationales. Renouveau d'activité de la politique polonaise . . . . .	21
III 1935-1938 . . . . .	94
COMMENTAIRES A L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE LA GUERRE DE 1939 . . . . .	177
Les visites de Ribbentrop et de Ciano à Varsovie, p. 184. — L'alliance anglaise, p. 187. — La guerre, p. 219.	
FRAGMENTS D'UNE ÉTUDE SUR VINGT ANS DE POLITIQUE INTERNATIONALE . . . . .	247
Le traité de Versailles, p. 251. — La Société des Nations, p. 254. — Locarno, p. 267. — Le pacte à Quatre, p. 268. — La remilitarisa- tion de la zone rhénane, p. 271.	
APPENDICE . . . . .	277
Annexes . . . . .	279
Commentaires . . . . .	305
Documents . . . . .	329
<i>Index des noms</i> . . . . .	357
<i>Table des illustrations</i> . . . . .	363

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES  
PRESSES DE L'IMPRIMERIE DE  
« LA TRIBUNE DE GENÈVE »  
GENÈVE (SUISSE)  
LE QUINZE OCTOBRE 1951



**Biblioteka**

**48830/2**

**Naukowa**